UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01871545 8

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/correspondancede01tron

TRANSFERRED
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

CORRESPONDANCE

DE

M. LOUIS TRONSON

Troisième Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice

LVDOVICVS TRONSON
Tertius Superior Seminarii S.th Sulpitii
obiit 20 Februar an.o 1700. Ætatis 79.

CORRESPONDANCE

DE

M. LOUIS TRONSON

Troisième Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice

LETTRES CHOISIES

ANNOTÉES ET PUBLIÉES

par

L. BERTRAND

Auteur de la *Bibliothèque Sulpicienne*

TOME PREMIER

CORRESPONDANCE AVEC LES SÉMINAIRES

LIVRES I-VI

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, rue Bonaparte, 90

MCMIV

M

VENERABILI AC HONORATISSIMO

IN CHRISTO PATRI

D. IVLIO IOSEPHO LEBAS

SODALICII A S. SVLPITIO NVNCVPATI

HODIE PRÆPOSITO GENERALI

HAS

LVDOVICI TRONSON

OLIM EIVSDEM SOCIETATIS ITEM PRÆPOSITI

EPISTVLARVM CENTVRIAS VNDECIM

PLVRIBVS E CENTVRIIS ACCVRATE SELECTAS

NOTISQVE NECESSARIIS INLVSTRATAS

OPVS

OBSEQVENTIORE ANIMO ALACRITER SVSCEPTVM

PIISSIMA CVRA DILIGENTER CONFECTVM

AVXILIANTE DEO FELICITER ABSOLVTVM

D. D. D.

ELECTOR

PRÉFACE

Louis Tronson naquit à Paris, le 17 janvier 1622, de Louis Tronson, Conseiller d'État et Secrétaire du Cabinet du Roi, et de Marie de Sève, laquelle était d'une famille de robe. Il fut baptisé le lendemain 18 en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et il reçut la confirmation et la tonsure cléricale à l'archevêché de Paris, le 1er mars 1632, n'étant âgé que de dix ans. Il fit ses études, au moins ses études philosophiques, au collège des Grassins, sous Jean Guillebert qui y professait la philosophie (1). Plus tard, il

(1) On lit, en effet, dans le catalogue des Maîtres-ès-Arts conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la date du 8 juillet 1640 : « Ludovicus Tronson, Parisinus, *auditor Domini Guillebert in Grassinæo,* in actu publico fuit examinatus et receptus. Dominus Coqueret primarius fidem dedit ». Cette thèse, dont le séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, possède un exemplaire, fut soutenue *in aula Grassinæa,* et présidée par le même Jean Guillebert, de la Société de Sorbonne. Nous en avons donné la description dans la *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 126. Jean Coqueret, né à Pontoise en 1592, licencié en 1626, fut aussi supérieur des Carmélites déchaussées de France et mourut à Marseille, le 7 octobre 1655, en faisant la visite de leurs couvents. Quelques jours après sa mort, un ancien professeur d'éloquence au collège des Grassins composa son éloge funèbre en vers latins, et le fit imprimer sous ce titre : *Carmelus an ingratus? sive clarissimi et religiosissimi viri* S. M. N. *Joannis Coqueret, Doctoris Navarrici, Gymnasiarchæ Grassinæi, Virginum Carmeli Superioris, eisdemque de more lustrandis, Massiliæ nuper immortui, Epice-*

se fit recevoir licencié en droit canonique, et fut ordonné prêtre en 1647.

Il s'appliqua d'abord aux fonctions du saint ministère sur la paroisse Saint-Sulpice, et prêcha avec distinction dans plusieurs églises de Paris. En 1654, on demanda et on obtint pour lui un brevet d'aumônier ordinaire du roi, et il prêta serment en cette qualité le 23 décembre de la même année. Mais il renonça bientôt à toutes les charges et dignités auxquelles il pouvait prétendre, et il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 1er mars 1656. Ce jour-là, M. Olier qui, depuis longtemps, désirait qu'il fît partie de sa Compagnie, mais qui n'en disait rien à personne, fit assembler toute la communauté dans la chapelle au son de la cloche, et chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu d'une grâce particulière que le séminaire venait de recevoir. D'abord supérieur de la *Solitude*, puis premier directeur du Séminaire de Saint-Sulpice, lorsque M. de

dium; recenti feralis nuntii luctu ac dolore conscriptum à Guillel. Marcello, in Grassinæ quondam Eloquentiæ professore, ad clarissimum virum Dom. Joannem Le Houx, ejus in Gymnasii moderamine utilissimum jamdiu collegam, et nunc successorem; Parisiis, anno 1655, in-4° de 12 pages. On lit à la fin : *Deflebat 3 kal. Novembr.* 1655. Jean Coqueret, dit le P. Rapin, qui, à tort, l'appelle *Nicolas*, était « un homme dans une grande réputation de vertu et fort opposé aux nouveautés » (*Mémoires*, t. II, p. 75). — Il n'en fut pas de même malheureusement du professeur de philosophie de M. Tronson. C'est lui qui attira au jansénisme Pascal et Thomas du Fossé. Né à Caen en 1605, docteur en 1642, Jean Guillebert enseigna quelque temps la philosophie et la théologie à Paris. Ensuite il fut pourvu de la cure de Rouville en Normandie, puis il la quitta et se retira auprès de Barcos, abbé de Saint-Cyran. Il mourut à Paris le 1er mai 1666, et fut inhumé à Saint-Médard. V. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 4e édition, t. I, p. 118; t. II, p. 5, 6.

Bretonvilliers en devint supérieur en 1657, M. Tronson fut élu pour lui succéder le 1er juillet 1676. Il mourut le 26 février 1700, âgé de 79 ans (1).

M. Bourbon, son secrétaire, et M. Le Vayer, alors supérieur de la Solitude, qui avaient été présents lorsqu'on lui administra les derniers sacrements, ont rapporté que, prié alors de dire ce qu'il jugeait le plus propre à maintenir le séminaire dans son premier esprit, il avait répondu qu'il ne trouvait rien de meilleur à recommander qu'une exacte et inviolable fidélité à la Règle, dans les petites aussi bien que dans les grandes choses; et que M. Olier et M. de Bretonvilliers, au moment de leur mort, n'avoient recommandé autre chose que la fidélité au Règlement. C'est aussi ce que M. Tronson ne cessa de recommander pendant sa vie, comme on le verra par sa correspondance avec les séminaires.

Lorsqu'il prit en mains le gouvernement de la Compagnie de Saint-Sulpice, celle-ci, outre le séminaire de Montréal en Canada, possédait et dirigeait en France trois séminaires qu'elle avait fondés, savoir : les séminaires du Puy (1652), de Clermont en Auvergne (1656) et de Lyon (1659). Établi d'abord avec M. Bourdon pour supérieur, lequel fut ensuite agrégé à la Compagnie, le séminaire de Limoges avait été *uni* à celui de Saint-Sulpice en 1666. Quatre autres le furent sous le gouvernement de M. Tronson : celui de Bourges en 1679, celui d'Autun en

(1) Pour plus de détails sur la vie et les œuvres du troisième supérieur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, voir les *Mémoires* de M. Gosselin *sur M. Tronson;* et pour la bibliographie de ses écrits, la *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 123-155.

1680, celui d'Angers en 1695, et celui de Tulle en 1697. L'union du séminaire de Viviers ne fut conclue qu'en 1706 sous M. Leschassier : mais dès 1650 M. Olier avait envoyé M. Condere travailler à son établissement ; de même que, plus tard, M. Tronson envoya M. Gaye à Tulle en 1694. C'est aux supérieurs et aux directeurs de ces divers séminaires qu'est adressée la plus grande partie de la correspondance de M. Tronson : de laquelle il nous faut dire quelques mots pour répondre à ce qu'on attend de la préface d'un éditeur.

« Dès le moment où il se vit appelé à gouverner la Compagnie, M. Tronson chargea M. Bourbon, son secrétaire, de transcrire exactement sur de grands registres toutes les lettres d'affaires qu'il écrivait chaque jour, et dont il pouvait sans inconvénient faire tirer des copies. Il y avait un registre particulier pour chacun des séminaires de la Compagnie, en sorte qu'un simple coup d'œil sur ces registres rappelait à M. Tronson toute la suite des affaires qui regardaient chaque séminaire, et les dispositions particulières des supérieurs et directeurs qui en avaient la conduite » (1). Cette correspondance, religieusement et providentiellement conservée au Séminaire de Saint-Sulpice, ne comprend pas moins de 14 volumes in-folio (2), renfermant près de 5,000 lettres, dont la publication intégrale, en grande partie sans intérêt pour les lecteurs d'au-

(1) *Vie de M. Émery ;* Paris, 1861 ; Introduction, p. 48.

(2) En voici la distribution et le contenu : — tomes I, II, III, Correspondance avec divers personnages : — tome IV, Correspondance avec les Séminaires de Limoges et de Tulle ; — tomes V et VI, Correspondance avec le séminaire d'Autun — tome VII, Correspondance avec le sémi-

jourd'hui, formerait plus de 20 volumes in-8°. Il fallait nécessairement se borner à un choix : de là ce recueil en trois volumes, que peut-être néanmoins quelques-uns jugeront encore beaucoup trop long.

L'idée d'une publication semblable à celle-ci était déjà venue à l'esprit de M. Émery, qui avait apprécié la valeur et l'utilité de ce trésor. Parmi les papiers du séminaire de Saint-Sulpice, il est un cahier écrit de la main d'un copiste, dont voici le titre : « Extrait des Lettres de M. Tronson, dont on conserve au séminaire quatorze volumes in-folio, commencé par M. Émery; dans lequel il n'a fait entrer que les Règles générales de conduite, les maximes de piété, et les décisions de morale qui peuvent être utiles en tout temps, et dont il a retranché tout ce qui n'a rapport qu'aux circonstances du temps et des lieux; ouvrage très utile pour la conduite des séminaires et la direction des ecclésiastiques de toutes les classes, mais qu'il n'a pas pu continuer, et qui ne comprend que les lettres écrites au Canada »; in-4°. Pour que ce titre fût exact de tous points et répondit au contenu, les derniers mots devraient être remplacés par ceux-ci : « qui ne comprend qu'une partie des lettres écrites au Canada » : car la dernière de celles qui ont été transcrites est datée du mois d'avril 1686.

Notre projet est beaucoup plus vaste. D'abord de « tout

naire de Lyon; — tome VIII, Correspondance avec le séminaire du Puy; — tome IX, Correspondance avec le séminaire d'Angers; — tome X, Correspondance avec le séminaire de Bourges; — tomes XI et XII, Correspondance avec les séminaires de Clermont et de Viviers; — tomes XIII et XIV, Correspondance avec le séminaire de Montréal en Canada.

ce qui n'a rapport qu'aux circonstances du temps et des lieux », nous n'avons retranché que ce qui n'intéresserait pas les lecteurs d'aujourd'hui : ensuite notre plan embrasse, non seulement ce qui peut être « utile pour la conduite des séminaires et la direction des ecclésiastiques », mais tout ce qui nous apprend quelque chose des séminaires alors dirigés par la Compagnie ; tout ce qui révèle les belles qualités de M. Tronson, ainsi que ses nombreuses et honorables relations avec d'éminents personnages de son temps, soit dans le Clergé, soit dans le monde laïc : enfin, et surtout, ce qui est de nature à faire connaître les usages, les traditions, l'esprit de la Compagnie de Saint-Sulpice, et à en inculquer de plus en plus l'estime et l'amour dans l'esprit et dans le cœur de ses membres.

Tel est le but que nous nous sommes proposé, et telles sont les règles générales que nous avons suivies dans le choix de ces Lettres. Quant à leur classement, on ne pouvait raisonnablement songer à observer strictement et pour tout l'ensemble l'ordre chronologique. C'eût été, sans profit aucun, fatiguer énormément l'esprit du lecteur, en le ballottant sans cesse, et le faisant voyager des centaines de fois, d'une province à une autre, d'une ville à une autre, et cent fois au moins de France en Canada et de Canada en France. Le système des groupes, dans lequel cependant l'ordre chronologique serait maintenu, nous a paru préférable et nous l'avons adopté. Pour la correspondance avec les séminaires de France, la division semblait indiquée par les registres eux-mêmes, dont chacun contient les lettres adressées aux supérieurs et directeurs

du séminaire dont il porte le titre : cette *première partie* de la *Correspondance* aura donc dix *livres* correspondant à chacun des dix séminaires, en commençant par ceux de France et finissant par celui de Montréal. Pour la *seconde* partie qui comprendra les lettres à divers, *ad diversos*, nous aurons égard, dans la formation des groupes, à la qualité des personnes : évêques, prêtres et religieux, laïcs, auront chacun leur *livre*, comme chaque séminaire; excepté pour les Lettres sur le Jansénisme et sur le Quiétisme, où la matière qui en est l'objet, sera la *raison* première de l'ordre suivi. C'est ainsi que, dans cette grande variété des sujets et des destinataires de ces Lettres, nous garderons cependant une certaine unité.

Quant au style de M. Tronson, nous avons scrupuleusement respecté ses expressions et ses tournures de phrase; à ce point, qu'une fois ou deux, regardant comme une ellipse — elles ne sont pas rares dans les lettres de M. Tronson — ce qui était probablement une omission de son copiste distrait, nous avons reproduit, sans la corriger ou suppléer les mots qui y manquaient, une phrase qui paraitra sans doute difficile à comprendre (1). Ce que, de nos jours, on demande avant tout à l'éditeur d'un texte inédit, quelqu'en soit d'ailleurs l'antiquité, c'est qu'il

(1) C'est, notamment, ce qui m'est arrivé dans la seconde phrase de la lettre VIIIe du 1er livre, adressée à M. Grandet (p. 13 de ce volume). « Vous ne sauriez mieux faire, dit M. Tronson, que de remettre la cure à celui qui vous l'a donnée pour lui faire une pension. Il n'y a nulle apparence (*de la garder*), quand même vous auriez assez de santé (*pour cela*); et l'affaire de M. Pelletier est suffisante pour ne vous exposer pas à faire faire de mauvais jugemens de votre conduite ».

donne le texte de l'auteur qu'il édite, et non un texte corrigé et modernisé. Assurément, ni Bossuet ni Fénelon n'écriraient aujourd'hui comme ils écrivaient au XVIIe siècle : ce n'est pas une raison pour leur faire parler la langue du XIXe ou du XXe. On peut, ce nous semble, en dire autant de M. Tronson, leur contemporain, dont le style d'ailleurs offre très peu d'archaïsmes.

Pour l'orthographe assez variée de M. Tronson, — ou de son secrétaire, — nous avons été moins scrupuleux; et considérant que l'assujettissement à s'y conformer d'une manière servile était, d'une part, sans grande importance, et d'autre part d'une exécution fort pénible durant l'espace de 1,500 pages, soit dans la copie du manuscrit, soit aussi, vu nos habitudes typographiques, dans la correction des épreuves de l'imprimé, nous avons adopté et généralement suivi l'orthographe moderne — non toutefois celle de ses derniers réformateurs, laquelle s'éloigne par trop de celle même de M. Tronson.

Et maintenant, il resterait à apprécier le mérite et l'intérêt multiple de cette correspondance. Nous laissons ce soin, ou ce plaisir, à de plus compétents que nous, à nos lecteurs eux-mêmes. Nous croyons cependant pouvoir leur promettre qu'ils trouveront, parfois, non sans quelque surprise, dans l'auteur de ces Lettres, un esprit judicieux, sage, prudent, sagace, large, quelquefois spirituellement enjoué, et même, le cas échéant, maniant l'ironie avec esprit et une douce finesse; un esprit d'un savoir étendu, ouvert et s'intéressant à toutes les questions agitées de son temps, même à celles d'astronomie; un cœur bon, délicat, compatissant, affectueux jusqu'à la

tendresse; un théologien habile et savant, profondément versé dans la connaissance de l'Écriture et des Saints Pères, dont il cite souvent des passages, et toujours avec une grande exactitude; un casuiste exact, également éloigné du laxisme et du rigorisme, dont chaque décision est marquée au coin de la sagesse et de la science; un écrivain au style facile, simple quoique non dépourvu d'une certaine élégance, abondant sans être diffus, concis sans être obscur, disant tout ce qu'il veut dire et comme il le veut dire, et ne disant que ce qu'il veut dire; en un mot, un écrivain digne d'occuper un rang honorable parmi les bons épistoliers du XVIIe siècle.

Ce que l'on verra par-dessus tout, ce qu'on admirera davantage en M. Tronson, particulièrement dans sa correspondance avec les séminaires, ce sera le supérieur de communauté accompli; ne voulant, ne cherchant que la volonté de Dieu en toutes choses; attendant qu'elle se manifeste par les voies ordinaires de la Providence, soit pour accepter la direction d'un séminaire, soit pour admettre dans la Compagnie un sujet qui se présente, soit pour le laisser libre de se retirer quand il croit prudemment que Dieu l'appelle ailleurs, soit même pour l'engager positivement à rester lorsqu'il croit que le sujet tenté de sortir est dans sa vocation; un supérieur ne dédaignant pas de donner, même aux plus humbles directeurs qui travaillent dans les séminaires, ces témoignages d'estime et de satisfaction, ces encouragements qui font tant de bien à l'âme, soutiennent ou relèvent son courage, sont si appréciés de ceux qui les reçoivent, et plus encore de ceux qui, malgré leurs efforts et leurs petits succès,

n'en reçoivent jamais; un père sensible jusqu'à se dire « choqué » et se plaindre amèrement de ce qu'une rôtie de sucre conseillée par un médecin à un directeur malade lui a été refusée; généreux jusqu'à prendre dans sa bourse pour donner à un autre le moyen de faire pendant les vacances quelque voyage afin de se délasser des travaux de l'année; un homme de gouvernement, qui ne se détermine à parler et à agir, qu'après avoir été bien éclairé sur ce qu'il doit faire, et, comme il le dit souvent, *éclairci;* habile dans l'art de conduire une affaire et de ménager les esprits; modeste et presque timide dans l'exposé de ses décisions et de ses résolutions les plus réfléchies et les mieux concertées, paraissant consulter plutôt que décider, n'imposant pas ses volontés, mais proposant « ses petites vues », si bien motivées toutefois et présentées d'une manière si persuasive, qu'il serait déraisonnable de n'y acquiescer pas; un supérieur sachant donner, ou faire entendre un avis ou même un reproche, sans froisser la susceptibilité; patient quelquefois, très patient à tolérer des abus, mais non moins ferme à les faire cesser dès que la chose est prudemment possible; ferme surtout, et nullement temporisateur, lorsqu'il s'agit d'écarter de la Compagnie le venin, ou le danger, ou même le simple soupçon de jansénisme, ainsi que de la *morale outrée,* point sur lequel il revient souvent dans ses lettres; enfin, un supérieur constamment fidèle à garder les traditions de ses prédécesseurs, s'autorisant de leurs paroles et de leurs exemples, toutes les fois qu'il s'agit de rappeler ou de retenir dans le devoir un supérieur ou un directeur tenté ou sollicité de s'en écarter en acceptant une fonction hors

du séminaire, un ministère extérieur, comme celui de grand vicaire, de prédicateur, de confesseur des séculiers; tous emplois, qu'il dit, après M. Olier, n'être pas de la vocation de Saint-Sulpice. *Nihil innovetur praeter id quod traditum est :* c'est sa grande raison, c'est sa chère devise qu'il répète souvent, à laquelle il veut être fidèle jusqu'à la mort. Ce n'est pas ici le lieu d'en citer les nombreux et péremptoires témoignages : on les lira en lisant les lettres; et l'on verra combien ceux-là sont éloignés de la vérité *historique*, qui, sans aucun fondement, accusent M. Tronson d'avoir rétréci les bases sur lesquelles M. Olier avait établi sa compagnie, et d'avoir, contrairement à la pensée et aux intentions de son fondateur, restreint à l'enseignement et à la direction exclusive des séminaristes et du clergé, le zèle et les fonctions des directeurs de séminaire, en les confinant dans l'étroite enceinte de leurs murailles.

Enfin — car il faut finir — les lettres de M. Tronson révèleront en lui un directeur de conscience expérimenté dans la connaissance des voies de Dieu sur les âmes; compatissant à toutes leurs faiblesses, sachant toutes leurs maladies et les remèdes qu'il faut leur appliquer; les animant, les rappelant sans cesse à l'abandon entre les bras de la divine Providence, à la soumission humble et amoureuse à ses volontés, toujours adorables et aimables; extrêmement réservé et défiant à l'égard de tout ce qui est extraordinaire et singulier en matière de spiritualité; digne, par son grand sens et la connaissance qu'il avait des auteurs spirituels, d'être associé aux plus doctes prélats dans l'examen des états d'âme et des écrits de la

trop célèbre mystique du XVIIe siècle. Les nombreuses lettres de spiritualité et de direction que nous avons recueillies avec soin et qui sont éparses dans nos trois volumes, — elles sont indiquées au mot *Lettres spirituelles* de la *Table des matières*, — pourraient, à elles seules, en former un qui, assurément, ne ferait pas trop mauvaise figure dans la collection des *Directeurs de conscience*, après les Rancé, les Fénelon, les Bossuet.

Je ne terminerai pas cette préface et ce dernier adieu au public sans remercier Dieu dont la bonté m'a donné assez de courage et de force pour mener à terme cet intéressant travail qui semble bien avoir été voulu de lui; et qui par là a daigné rendre encore un peu utile une existence que la vieillesse et des infirmités toujours plus nombreuses font chaque jour de plus en plus triste et pénible. Le secrétaire de M. Tronson fut admis à l'honneur de ses confidences et chargé de transcrire ses lettres pour son usage personnel, et pour l'édification des très rares privilégiés auxquels il serait donné plus tard de les lire. Par une faveur spéciale de la Providence, j'ai été admis au même honneur et chargé de transcrire, à mon tour, une partie considérable de cet ample et précieuse correspondance : mais, plus heureux que M. Bourbon, c'a été pour en faire profiter le public, et faire mieux connaître M. Tronson et l'œuvre de M. Olier, qui fut aussi la sienne.

Bordeaux, en la Fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, deuxième jour du mois de février, année mil neuf cent quatre.

CORRESPONDANCE

DE

M. LOUIS TRONSON

TROISIÈME SUPÉRIEUR DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

PREMIÈRE PARTIE

CORRESPONDANCE AVEC LES SÉMINAIRES

LIVRE PREMIER

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE D'ANGERS

LETTRE I

A MONSIEUR GRANDET (1)

7 Novembre 1676.

Votre lettre du 18e octobre m'est rendue bien tard, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, et je ne sais s'il sera encore temps d'y répondre. Cependant voici ce que je pense sur les articles que vous me proposez.

(1) Quoique le séminaire d'Angers n'ait été uni à celui de Saint-Sulpice qu'en avril 1695, nous croyons cependant pouvoir placer dans ce livre les lettres adressées par M. Tronson à M. Grandet et à M. Le Peletier, dit l'abbé de Saint-Aubin, qui en furent les premiers supérieurs, qui furent agrégés à la Compagnie après l'union faite, et qui avaient beaucoup contribué à la préparer et à la faire réussir.

Joseph Grandet était lui-même né à Angers le 30 juillet 1646, et était

1. Je ne sais si M. Des Marais (1) a dit tout ce qu'on lui fait dire, et je ne l'ai jamais examiné. Mais quand il auroit avancé toutes ces extravagances (2), il ne laisse pas d'avoir dit de bonnes vérités contre le parti qui lui fait ce reproche.

2. Vous ne devez point penser de retourner au Logis-Barault (3) dans l'état où vous êtes. Votre obligation plus pres-

entré au séminaire de Saint-Sulpice le 9 avril 1670. En 1673, n'étant encore que diacre, il fut appelé à travailler dans le grand séminaire d'Angers, dirigé alors par des prêtres du diocèse. Ordonné prêtre le 12 mai 1674, il tomba presque aussitôt après gravement malade, et dut se retirer chez sa mère, où il passa environ dix ans, occupé à composer ou à préparer ses nombreux ouvrages. Il put cependant, en 1684, rentrer au séminaire, dont il devint supérieur en 1692, et qu'il ne quitta qu'à sa mort, arrivée le 1er décembre 1724. Son *Histoire du séminaire d'Angers depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union à Saint-Sulpice en 1695* a été éditée par M. Letourneau, aujourd'hui Curé de Saint-Sulpice (Angers, 1893, 2 vol. in-8°), lequel a mis en tête une ample *Notice Biographique sur M. Joseph Grandet* (t. I, p. I-LXXIII). Pour la bibliographie de ses nombreux écrits, voir la *Bibliothèque Sulpicienne*, t. I, p. 223-241.

(1) Paul Godet des Marais naquit en 1647, à Taley, arrondissement de Blois, alors du diocèse de Chartres. Il reçut le bonnet de docteur le 31 août 1677. Mme de Maintenon l'ayant choisi pour directeur de sa conscience, l'abbé des Marais n'accepta cet emploi que sur les instances de M. Tronson. Nommé évêque de Chartres le 11 février 1690, il fut sacré à Saint-Cyr, dont il était supérieur, le 31 août 1692, et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 26 décembre suivant. Il publia plusieurs Ordonnances et Instructions pastorales, dans lesquelles il condamna les ouvrages quiétistes du P. Lacombe, de Mme Guyon, de Fénelon; et quelques ouvrages jansénistes, tels que le *Cas de Conscience proposé par un confesseur*, et les *Institutions théologiques* du P. Juénin, de l'Oratoire. Il mourut à Paris le 26 septembre 1709. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, a fait de l'évêque de Chartres deux beaux portraits qu'il faut lire : le premier, dans l'édition de M. de Boislisle, t. II, p. 40-43; le second, dans l'édition de M. Chéruel, 1856, t. VII, p. 401-405.

(2) Vraisemblablement dans ses épreuves de *licence*, qu'il soutint cette même année 1676.

(3) Le « logis » ou hôtel « Barault », alors « la plus belle et la plus magnifique maison de la ville » d'Angers, était celle qu'occupait le séminaire. Elle avait été achetée par les directeurs, et le contrat de

santé est de rétablir votre santé. Ainsi, consultez le médecin, et voyez ce qui peut vous guérir. Si l'air de la campagne vous est meilleur, ne faites nul scrupule d'y demeurer. S'il croit que vous deviez manger de la viande les vendredis et les samedis, obéissez-lui aussi ponctuellement et avec autant de joie que s'il vous conseillait des choses qui seroient plus au goût de votre dévotion. Car enfin, mon très cher, je suis convaincu que vous plairez plus à Dieu en tâchant de rétablir une santé dont vous ne voulez l'usage que pour l'employer à son service, que si vous faisiez de rudes mortifications et de grandes abstinences. Vous savez que nous ne sommes pas accusés de solliciter trop les enfants d'aller et de demeurer chez leurs parens; mais si vous vous portez mieux chez Madame votre mère qu'ailleurs, je vous conseille d'y demeurer tant que vous serez infirme. Je suis assuré que ce conseil venant de ma part ne vous sera pas suspect. Or, il ne m'a été suggéré ni par la chair ni par le sang, et je ne vous le donne, que parce que je crois que c'est ce que Dieu demande de vous. Tant que vous ne le ferez que par obéissance, vous n'avez rien à craindre; car rien n'est plus souverain contre le mal de *mère* dont on vous menace. Pour ceux qui murmurent contre vous, vous les laisserez murmurer, et vous demeurerez cependant en paix. Un jour viendra que votre conduite sera justifiée à leurs yeux, et que la vérité triomphera de tout.

3. Je vous plains dans la perte de vos espérances. Je ne sais si elle seroit suffisamment réparée par M. l'abbé de M., mais M. l'abbé Des Marais est une personne à contenter : vous l'avez pu voir ici, et comme il y a très longtemps que je le conduis, je puis vous en répondre plus que d'un autre. C'est un esprit doux, très bien intentionné, et qui est dans la bonne doctrine. Il y a quelque temps qu'il a achevé sa *licence,* et il a été assurément des meilleurs qui aient paru sur les bancs (1). Enfin, je ne vois rien en lui qui ne fût ca-

vente en avait été passé à Paris le 2 juin 1673. Cfr. Grandet, *Histoire du séminaire d'Angers,* t, I, p. 141-145.

(1) Godet des Marais eut le 17e rang sur 93 licenciés reçus en 1676. La

pable de contenter. Il a une tante qui le chérit comme son fils; qui est fort connüe à la cour, et qui a grand succès chez M. Colbert (1). Tout cela, avec une abbaye de douze ou quinze mille livres de rente dont il jouit (2), pourroit peut-être entrer en quelque considération. Je ne sais s'il n'y a point encore à la cour une personne de même nom. Mais celui dont je vous parle demeure encore à la *Petite communauté* (3).

4. J'ai pour le moins autant d'envie que vous de vous voir encore une fois ici en retraite. Mais, mon très cher, il faut que nos désirs, soit de santé, soit de retraite, soient soumis aux ordres adorables et toujours aimables du Souverain Maître. Disons-lui donc l'un et l'autre, mais du fond du cœur : *Quod bonum est in oculis suis faciat; Dominus enim est* (I *Reg.*, III, 18). Qu'il est doux, mon cher enfant, de ne vouloir plus que plaire à Dieu ! Il faut que toutes vos vües, toutes vos pensées, tous vos mouvemens, tous vos désirs s'anéantissent, se perdent et absorbent dans ce désir unique et uniquement aimable de plaire à Dieu. Je ne puis vous dire combien je me sens attiré à lui, pour être en lui tout à vous. — L. Tronson.

première place fut donnée à Louis-Antoine de Noailles, le futur archevêque de Paris.

(1) Jean-Baptiste Colbert, le grand Ministre, naquit à Reims le 29 août 1619, et mourut à Paris le 6 septembre 1683, après avoir été successivement conseiller d'État et intendant des finances (1661), surintendant des arts et manufactures (1664), contrôleur général des finances (1665), secrétaire d'État de la marine, du commerce et de la maison du Roi... Cfr. *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par Pierre Clément; Paris, 1846, in-8°.

(2) L'abbaye d'Igny, ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, dont l'abbé des Marais fut pourvu dès l'âge de quatorze ans, mais dont les revenus furent fidèlement distribués aux pauvres. MM. les abbés Péchenard et Lucot ont publié en 1884 une *Histoire d'Igny-en-Jard*.

(3) La *Petite communauté*, dépendance ou succursale du séminaire de Saint-Sulpice, avait été établie, vers 1672, dans une maison située rue Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte, pour ceux qui, manquant de santé, ne pouvaient suivre dans tous ses points le règlement du séminaire. Elle ne subsista que jusqu'en 1690.

LETTRE II

A MONSIEUR GRANDET

17 mars 1677.

Je vois par votre dernière lettre qui m'a été rendue ce matin, que peu à peu votre santé se rétablit. Il ne seroit pas juste que vous en fussiez quitte à si bon marché, et qu'ayant encore si peu fait pour Notre-Seigneur, vous allassiez recevoir la couronne qu'il vous veut faire acheter un peu plus cher. Il faut vous préparer à de plus grands travaux, et prendre les petits soulagemens que vous avez chez Madame votre mère, dans le même esprit que l'Enfant Jésus recevoit ceux que lui donnoit sa très sainte mère. Comme il se regardoit toujours ainsi qu'une victime, il ne vouloit de force et de vie que pour les consommer à la gloire de son père. Il ne prenoit de nourriture et d'aliment que pour être plus en état de le servir, et il étoit ravi de sucer le lait de la Très Sainte-Vierge, dans la vue que ce lait se devoit convertir en son sang, qu'il répandroit un jour pour consommer son sacrifice. Il ne faut pas que vous en soyez quitte à meilleur marché; et si vous avez maintenant un peu de lait, et que la nature trouve quelque petit secours chez la bonne maman, que ce soit dans l'attente de tout immoler à la gloire du souverain maître (1). Voilà tout le mal que je vous désire.

Je n'ai point su ce que c'est que la lettre contre Monseigneur l'archevêque (2) dont vous me mandez qu'il a l'ori-

(1) Dans un billet écrit le 25 novembre 1676, M. Tronson disait à M. Grandet : « Nous n'oublions pas de demander à Dieu votre santé comme une chose qui nous est bien à cœur. Mais vous voulez bien que nous lui demandions par dessus tout l'accomplissement de ses adorables desseins sur son petit Joseph. Je ne sais si le succès sera conforme à ce que dit s. Ambroise de l'ancien Joseph : *Mercatione furtiva patri patriæque sublatus toti dominatur Ægypto.* Si la prophétie étoit pour vous, nous changerions un mot et nous dirions, *matri.* Cependant, je vous conseille de téter à votre aise, et d'attendre que Dieu parle, quoique le monde en dise ».

(2) L'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, né à

ginal. Il faut que cela se soit passé à petit bruit, car nous n'en avons ici nulles nouvelles.

Je ne sais si j'omets à vous répondre sur quelque article de votre lettre. Comme je ne l'ai pas présente, peut-être m'en échappe-t-il quelqu'un. Si cela est, j'y trouverai cet avantage qu'en m'en faisant ressouvenir, vous me manderez un peu de vos nouvelles; ce que je ne reçois jamais qu'avec consolation. Je suis tout à vous en Notre-Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE III

A MONSIEUR GRANDET

19 juillet 1677.

Je crois que M. Baudrand viendra ici ces vacances. Je suis assuré qu'il auroit une bien grande joie de vous voir à Angers; je n'ai garde néanmoins de lui conseiller ce voyage (1). Car, que ne diroient pas les bons amis de Saint-Sulpice, quand ils sauroient qu'il a *passé* par chez vous (2)? Jamais *passage* de s. Augustin ne donna lieu à de si beaux commentaires qu'ils en feroient sur celui-ci.

Je ne sais ce que leur a fait Mgr de Limoges (3) pour tâcher à le décrier comme ils font. L'on en fait courir ici plusieurs nouvelles qui se trouvent toutes fausses. C'est leur politique de crier avant qu'on les écorche. Je m'imagine que ce que l'on vous dit des abominations qu'il souffre dans une maison de Saint-Victor plutôt que de s'exposer à y introduire le jan-

Paris le 14 août 1625, archevêque de Rouen en 1651, puis de Paris en 1671, mort à Conflans le 6 août 1695.

(1) M. Baudrand, plus tard curé de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, était alors supérieur du séminaire de Clermont.

(2) L'évêque d'Angers était Henri Arnauld, frère du célèbre Antoine Arnauld et janséniste comme lui. Aussi son diocèse comptait-il bien des partisans de Jansénius.

(3) Louis de Lascaris d'Urfé, qui venait de suspendre un curé de ses fonctions, parce qu'il avait refusé de signer le Formulaire. Voir au tome suivant, dans la correspondance avec l'évêque de Limoges, les lettres du 27 juin et du 1 septembre 1677.

sénisme avec la réforme, vient de la même boutique. J'en écrivis samedi pour en être éclairci, et vous en saurez le détail. Si vous voulez nous faire savoir tous les bruits qui courent, nous vous manderons exactement ce que nous en saurons. Peut-être que ce commerce ne seroit pas inutile, et que l'on auroit des éclaircissemens qui pourroient souvent confondre ces dévots calomniateurs de la morale sévère. Vous savez que je suis, et combien je suis, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE IV

A MONSIEUR GRANDET

15 juillet 1678.

Je crois qu'il est assez indifférent de mettre les pièces entières dans la suite de l'histoire (1), ou de les réserver pour les mettre toutes ensemble à la fin du livre. Les meilleurs historiens en ont usé différemment, et chacune de ces deux manières a ses approbateurs. Pour moi, je préférerois la première dans les histoires où il s'agit principalement de doctrine.

Tout ce qu'on vous a dit de M. de Seignelay (2) est très faux. Il n'est point vrai qu'il ait été faire retraite à l'Institution (3); et bien loin d'y avoir été, je ne crois pas qu'il en ait eu la première pensée. Il est aussi peu vrai qu'il ait dessein de se faire prêtre, et ce ne sont que des imaginations et de pures chicanes (4).

(1) L'*Histoire du Séminaire d'Angers*, à laquelle travaillait dès lors M. Grandet.

(2) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, fils aîné du grand Colbert, frère des duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, né en 1651, mort le 3 novembre 1690, âgé de 39 ans.

(3) C'était la maison du noviciat de l'Oratoire. Vraisemblablement, l'occasion de ces rumeurs fut la conversion du marquis de Seignelai; lequel, après une vie mondaine et dissipée, prenait des habitudes de piété. Voir dans les *Lettres à divers*, les premières de celles que lui écrivit M. Tronson.

(4) Le marquis pouvait alors, en effet, recevoir les saints Ordres.

Je n'ai point vu le livre dont vous me parlez, et qui contient la *Relation de la vie et de la mort de quelques religieux de l'abbaye de la Trappe* (1); et je n'ai nulle envie de le voir. Pour la conduite du P. Abbé (2) envers les malades, je ne pourrois en être qu'un juge suspect, n'ayant jamais étudié les cas de conscience des religieux.

Vous faites très bien de ne point retourner encore au séminaire. Il paroît assez par l'état de votre santé qu'il n'est pas temps de vous sevrer. Vous pouvez bien croire que je serai le premier à vous y porter, aussitôt que la volonté de Dieu se fera paroître. Cependant travaillez en sûreté à vous rétablir.

Voici une adresse sûre pour envoyer tout ce que vous voudrez. Vous n'avez qu'à cacheter la lettre ou le paquet que vous voudrez être secret, sans y mettre aucune inscription et vous contentant d'y marquer une *croix* au-dessus, comme vous en verrez une sur le dessus de cette lettre. Vous y mettrez une autre enveloppe avec cette adresse : « A Mademoiselle, Mademoiselle Leschassier, dans la rue du Petit-Bourbon, proche l'église de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, à Paris ». Par cette voie, la lettre ou paquet marqué d'une croix sans autre adresse nous sera rendu cacheté, et très sûrement. — L. Tronson.

LETTRE V

A MONSIEUR GRANDET

15 juillet 1679.

Comment votre cœur pourroit-il ne se pas bien porter,

étant, depuis le 16 mars 1678, veuf de sa première femme, Marie-Marguerite d'Alègre, qu'il avait épousée le 8 février 1675. Le 6 septembre 1679, il contracta une nouvelle alliance avec Catherine-Thérèse de Matignon, marquise de Lonré, fille puînée de Henri de Matignon, Comte de Thorigny.

(1) Par l'abbé de Rancé; Paris, Michalet, 1678, in-12. Une édition augmentée de plusieurs Vies, avec une description abrégée de cette abbaye », fut publiée à Paris en 1755, 5 vol. in-12.

(2) L'abbé de Rancé.

étant à Dieu depuis si long temps et désirant, autant que vous faites, de croître toujours dans son amour? Il faut bien que Dieu y règne et en soit absolument le maître, pour le retenir au milieu de tant de misères. Plus vous en éprouverez, et plus vous devez adorer l'excès de ses miséricordes. La maison paternelle n'arrêtera point le cours de ses grâces; ainsi, tenez-vous en paix puisqu'il le veut. Je sais bien que c'est là une pauvre demeure pour un ecclésiastique; mais quand sa Providence nous y lie, où pourrions-nous aller pour être mieux? Regardez-la pour vous comme un lieu de bannissement et d'exil, et vivez-y comme dans une terre étrangère, soupirant toujours après votre céleste patrie.

Pour vos emplois, je vous conseille de n'en prendre aucun qui puisse intéresser votre santé. Si la confession des bonnes sœurs de la Charité est de ce nombre, vous en jugerez et vous déterminerez sur ce principe. Ce que je craindrois est qu'il n'y en eût de scrupuleuses; car une seule suffiroit pour vous bien fatiguer. Cependant voyez simplement devant Notre Seigneur ce que vous en pensez, et écoutez bien surtout ce qu'il vous dira.

C'est, à la vérité, un état humiliant que celui où l'on est inutile. Mais ce qui passe pour inutilité aux yeux du monde est souvent une grande et très sainte occupation devant Dieu. Vous faites, en ne faisant rien, sa très adorable volonté; et vous la faites d'une manière d'autant plus avantageuse, que vous n'y trouvez aucun sujet de complaisance ou d'amour-propre en vous-même, ni de vanité devant le monde. Que pourriez-vous souhaiter de plus sanctifiant et de plus sûr? Et comment voulez-vous que, vous sachant en cet état, j'aie compassion de vous? J'avoue que, naturellement, je l'aurois : mais de la manière que Notre Seigneur me lie à vous, je ne puis que le remercier des grâces qu'il vous fait, et lui demander que vous le laissiez faire.

Un peu de nouvelles du grand frère (1). S'attend-il de

(1) François Grandet, écuyer, Conseiller du roi au présidial d'Angers et maire de la ville d'Angers, épousa Françoise Jousselin, le 24 juillet 1679. Cfr. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 588, 589.

trouver une bonne croix en prenant une femme. Je le plains, s'il ne s'y attend pas. — L. Tronson.

LETTRE VI

A MONSIEUR GRANDET

17 octobre 1681.

Je vous puis assurer que si je ne réponds pas à toutes vos lettres, ce n'est que faute de temps. Car, pour le cœur, il est toujours le même, et vous pouvez faire état que, tant que le vôtre sera à Dieu autant qu'il y est, le mien sera à vous sans réserve.

Je ne puis vous conseiller de sortir de chez vous que vous ne soyez parfaitement guéri, et que votre santé même ne soit bien affermie. Si vous étiez d'humeur à demeurer au coin du feu et à ne rien faire, je vous conseillerois bientôt d'en sortir, et je vous dirois avec s. Jérôme : *Quid facis in paternâ domo, delicate miles? Ubi vallum? Ubi fossa? Ubi hiems acta sub pellibus* (1)? Mais je vois que vous n'y êtes pas inutile, et que vous faites autant dans votre quartier d'hiver, que les autres qui sont en campagne. Car je regarde comme de grandes expéditions la conférence ecclésiastique que vous avez établie, les petites écoles que vous avez commencées, la mission du P. Honoré de Cannes que vous sollicitez (2), la

(1) Hier. *Epist.* XIV *ad Heliodorum monachum*, n. 2; Migne, Patr. lat. t. XXII, col. 348.

(2) Cette mission eut lieu en 1684 : Grandet en raconte l'histoire (*Histoire du Séminaire d'Angers*, livre VIIIe). Il donne aussi une notice biographique sur le P. Honoré de Cannes, dont il sera souvent parlé dans la correspondance de M. Tronson; mais il ne dit rien de ses écrits. J'en citerai un, à la suite duquel on trouve la liste de quelques opuscules que le P. Honoré de Cannes distribuait dans ses missions : *Régime de vie spirituelle, pour conserver et augmenter le fruit de la mission ; contenant tout ce qu'il faut faire et éviter après sa conversion, pour y persévérer jusques à la mort ;* par le R. P. Honoré de Cannes, prédicateur capucin et missionnaire apostolique; imprimé à Lyon, et se vend à Paris, chez Pierre de Bresche; sans date, in-12 de 288 pages. « Achevé d'imprimer pour la première

petite société d'écoliers que vous formez (1), et les autres œuvres de charité auxquelles je vois que votre demeure en famille n'est point un obstacle. Ce que je crains en tout cela n'est pas que vous n'en fassiez point assez, mais que vous n'en fassiez trop. C'est ce que je crois que vous devez examiner devant Dieu, et l'examiner non pas seulement par rapport à votre zèle et aux besoins que vous voyez, mais encore par rapport à votre santé. Car sans cela vous iriez trop loin, et vous en seriez en danger de ne la rétablir jamais.

Les affaires de Rome ne changent point de face (2). Messieurs de l'Assemblée (3) se sont déjà vus deux ou trois fois. La dernière fois, on lut toutes les procurations et on résolut de dire, le neuvième de ce mois, pour l'ouverture de l'Assemblée, une messe pontificale et très solennelle, à laquelle tous les évêques doivent communier. Il y a apparence que, avant d'entrer en matière, ils résoudront de haranguer le roi, qui doit être de retour le dix-septième de ce mois. On dit qu'un des députés lui ayant témoigné qu'il étoit prêt de faire aveuglément tout ce que Sa Majesté désireroit, le roi lui répondit que ce qu'il désiroit n'étoit pas que les évêques fissent aveuglément ce qu'il désiroit, mais qu'ils accomplissent fidèlement ce qu'ils doivent. Parole digne d'un grand monarque.

Vos prières pour mon frère ont eu leur effet; car Notre Seigneur lui a rendu sa première santé (4). Je vous en rends mille grâces. — L. Tronson.

fois le 4 janvier 1680, pour finir le 4 janvier 1685 ». Les *livres* « qui se débitaient » aux missions du très R. P. Honoré étaient au nombre de six dont on donne les titres; et les *feuilles*, au nombre de sept, dont on indique les sujets.

(1) Grandet a raconté les « *Origines du Petit séminaire Saint-Éloi, ou séminaire des pauvres clercs* », dans le livre onzième de son *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 482-487.

(2) On sait bien qu'il s'agit des démêlés de Louis XIV avec Innocent XI au sujet de la régale.

(3) L'Assemblée du Clergé de France de 1681 qui préluda à celle de 1682, et qu'on appela la « petite Assemblée ».

(4) M. de Chenevières, frère de M. Tronson, mourut, au mois de février, l'année suivante 1682.

LETTRE VII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 26 novembre 1681.

J'espère que les prières que vous avez faites pour mon frère ne lui auront pas été inutiles : si elles ne servent pas encore pour le repos de son âme en l'autre monde, elles lui serviront en celui-ci pour lui faire faire un bon usage de la santé que Dieu lui a rendue. Ainsi, nous vous sommes toujours beaucoup obligés de votre charité, dont je vous demande la continuation. Vous ne me la refuserez pas pour une personne vivante sur laquelle vous avez bien voulu l'exercer en la croyant morte.

Vous avez vu par ma dernière lettre que si je vous fais attendre quelquefois, je ne vous oublie pas. Car je vous ai mandé simplement ce que je croyois sur la prise de possession du bénéfice qu'on vous a résigné (1); et je puis vous dire que Notre Seigneur me lie tellement à vous, que vous pouvez en toute sûreté réserver pour l'office de s. Martin ces paroles, *cur nos, Pater, deseris,* que vous avez mises dans votre dernière lettre.

Je suis très persuadé du besoin que vous avez d'une mission, et celle du P. Honoré peut faire espérer de grands fruits dans votre ville. Je ne doute pas que Mgr de Limoges ne contribue de grand cœur à vous procurer cette grâce : car vous connoissez son zèle, et il a une estime particulière pour ce bon père.

L'Assemblée du Clergé alla vendredi en corps complimenter le roi. Je dis *complimenter,* parce qu'il ne voulut qu'un compliment sans harangue : et Mgr l'Archevêque de Paris s'en acquitta à son ordinaire. On devoit commencer hier à faire l'ouverture des matières (2) dont est question, et

(1) La cure de Juigné-sur-Loire. Voir la note 2 de la page suivante.

(2) Graves « matières » : la Régale, le Schisme de Pamiers, la suppression du monastère de Charonne.

on est présentement assemblé pour continuer à entendre M. Chéron qui a été choisi pour promoteur (1). On croit que les affaires s'accommoderont. C'est ce qui est fort à souhaiter, et que tous ceux qui aiment la paix doivent bien demander à Notre Seigneur. Je suis en lui tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE VIII

A MONSIEUR GRANDET

22 avril 1682.

Vous ne sauriez mieux faire que de remettre la cure à celui qui vous l'a donnée pour lui faire une pension (2). Il n'y a nulle apparence — quand même vous auriez assez de santé, et l'affaire de M. Pelletier (3) est suffisante — pour ne vous exposer pas à faire faire de mauvais jugemens de votre

(1) Nicolas Chéron, prêtre du diocèse de Bourges dont il fut vicaire général en 1658, passa en 1662 dans le diocèse de Paris, où il fut nommé vice-régent de l'officialité le 11 juillet 1680, puis official. Il mourut le 2 janvier 1692. Sa nomination de promoteur de l'Assemblée en 1682 lui valut, en 1683, l'abbaye de la Valade, au diocèse de Toulouse. Quoiqu'il ne pût en obtenir les bulles, il ne laissa pas cependant d'en percevoir les revenus, ou plutôt de ravager cette abbaye, selon les auteurs de la *Gallia christiana* (t. XIII, col. 1322) : *Abbatiam inauditis vexationibus devastavit, et tanquam singularis ferus vineam Domini depastus est.* Le portrait qu'en fait le P. Rapin n'est guère plus flatteur. V. ses *Mémoires,* t. III, p. 268-270. Voir aussi Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682;* seconde édition; Paris, 1870, in-8°, p. 273-275.

(2) Au mois d'août 1681, le curé de Juigné-sur-Loire, ville qui depuis 1224 était le siège de l'archiprêtré de Saumur, avait résigné sa cure en faveur de M. Grandet, à l'insu de celui-ci. Voir son *Histoire du Séminaire d'Angers,* livre VIIe, chap. 23e, t. II, p. 175-179.

(3) M. Gabriel Le Peletier, un des prêtres de la communauté qui dirigeait le séminaire d'Angers, ayant obtenu, par des négociations contraires au droit canonique, la cure de Villevêque qui lui fut résignée provisoirement, avait été condamné par les tribunaux comme coupable de simonie, et ensuite exclu de la communauté par ses confrères. Cfr. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers,* livre VIIe, chap. 17-19, t. II, p. 122-129.

conduite. Que si ce bon curé meurt, et que la cure tombe en de mauvaises mains, vous n'en serez pas responsable.

Je ne vous mande rien de l'Assemblée, le parti que nous avons pris étant de prier et de nous taire (1). — Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE IX

A MONSIEUR GRANDET

Ce 22 juin 1682.

Vous voilà donc enfin déchargé de votre fardeau. Dieu soit béni qui vous a mis en liberté. Ce ne sera pas pour moins travailler dans son Église, mais ce sera pour le faire avec plus de liberté et d'une manière plus conforme à vos talens et à vos forces. Une cure vous épuiseroit en peu de temps, et quoique celle du Logis-Barault soit importante pour votre séminaire, je puis vous dire que vous avez très bien fait de ne la point prendre. Je ne sais que diront M. de Limoges et M. Drouet (2), quand ils apprendront la nouvelle de ce que vous avez fait; mais je m'imagine qu'ils auront peine à se quitter l'un l'autre.

Je crois que vous aurez à présent toutes les délibérations du Clergé, car elles ont été toutes imprimées (3). Vous y

(1) Les quatre articles avaient été lus et adoptés dans l'Assemblée tenue le 19 mars précédent : c'est sur ce sujet que M. Tronson prit et observa la résolution de garder le silence.

(2) On lit dans le catalogue des entrées du séminaire Saint-Sulpice : *Natalis Drouet, acolythus Andinus, die* 21 *nov.* 1672. *Exiit cum Episcopo Lemovicensi ann. 1677. Andinus* est synonime d'*Andegavensis,* Angers se disant quelquefois *Andium* en latin. Noël Drouet suivit, en effet, Lascaris d'Urfé à Limoges, lorsque celui-ci en devint évêque en 1677, et il remplit auprès de lui les fonctions de secrétaire. Voir la correspondance de M. Tronson avec l'évêque de Limoges. Un *Drouet,* en 1810, fonda le collège de Combrée en Anjou : peut-être était-ce un arrière-neveu de Noël Drouet.

(3) On les trouvera, ainsi que la plupart des autres pièces mentionnées ici, dans le tome VII de la *Collection des Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France.*

trouverez la lettre que Monseigneur l'Archevêque de Paris a écrite au Pape au nom de l'Assemblée. Quand on a mis, *nisi accedat Ecclesiæ consensus* (1), on n'a pas prétendu qu'il fallût un concile œmménique; car on avoue qu'il y a eu plusieurs hérésies condamnées sans qu'on ait assemblé de concile. On convient même que les cinq propositions de Jansénius sont hérétiques, quoiqu'elles n'aient point été condamnées dans un concile. Mais on n'a point dit que ce fût parce que le Pape les avoit condamnées, mais parce que la constitution qui les condamne avoit été reçue dans l'Église. C'est le fondement dont on s'est toujours servi quand on a disputé contre eux, et jamais on ne s'est arrêté à la seule décision du Pape. De savoir maintenant la manière dont se doit faire cette réception, c'est de quoi l'on ne convient pas: non plus qu'on ne convient pas combien il faut qu'il y ait d'évêques dans un concile qui s'opposent à sa décision, pour empêcher que ce qu'il détermine ne soit de foi. Pour la Bulle contre Jansénius, elle n'a pas été seulement reçue en France, mais en Flandres, et je ne sais où vous avez appris le contraire. Car, quoique l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand y fissent de grandes difficultés, et qu'ayant été interdits *ab ingressu Ecclesiæ* et suspens *ab officio et exercitio pontificalium,* et que, soutenu du Conseil de Brabant, l'un d'eux ne laisse pas de donner les Ordres sans avoir égard à la censure du Pape qui avoit été affichée à la porte d'une des églises de Bruxelles, ils se soumirent néanmoins, en 1655, souscrivirent à la bulle d'Innocent X, et jurèrent *se in posterum Sanctæ Sedi obedituros in omnibus, effecturosque ut subditi ei obtemperarent, et transgressores debitis pœnis mulctarent, ac omnia dicta vel scripta contra Sedis Apostolicæ authoritatem et Summi Pontificis jurisdictionem revocarent et detestarentur,* etc. (2).

On n'a point vu ici ce dernier Bref du Pape au Roi, qui

(1) Dans le 4e article de la Déclaration.

(2) Sur cette affaire, voir D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques,* 18 novembre 1651 et suiv.; édition de 1739, p. 238-241.

commence, à ce que vous dites, *Fili mi, præbe mihi cor tuum* (1). On en parle fort, mais il est encore secret.

On n'aura pas manqué de vous mander ce qui s'est passé en Sorbonne et au Parlement, dont vous serez bien aise de voir l'arrêt.

Je n'ai point le mandement du P. Cerle (2) sur la publication du Jubilé, non plus que son Instruction aux confesseurs et ses lettres d'excommunication. Vous nous obligerez, si vous voulez nous envoyer ces pièces.

M. Boucher, curé de Saint-Nicolas, et M. Chamillard (3) ont eu ce matin deux lettres de cachet. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR GRANDET

Ce 13 juillet 1682.

Ce que l'on vous a dit de la paroisse de votre exilé est véritable. M. Coquelin (4) est commis pour y faire les fonctions de pasteur : on l'a mis à la place de M. Chamillard (5) pour

(1) Je n'ai pas trouvé ce bref dans les *Epistolæ ad Principes Innocentii PP. XI*, éditées à Rome par le P. Berthier en deux volumes in-folio.

(2) Jean Cerles était vicaire capitulaire du diocèse de Pamiers, *sede vacante*. Il maintint une excommunication lancée par l'évêque défunt, François Caulet, contre deux chanoines intrus et régalistes, et eut pour cela beaucoup à souffrir de la part de la cour. V. pour les détails, Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*; 2e édit., p. 74-88.

(3) Voir les notes de la lettre suivante.

(4) Nicolas Cocquelin, docteur de Sorbonne, d'abord curé de Saint-Merry en 1664, puis chanoine en 1673, enfin Chancelier du Chapitre, mourut le 20 janvier 1693. Il fut, avec Nicolas Chéron, un des promoteurs de l'Assemblée de 1682, et chargé de la cure de Saint-Nicolas durant l'absence du docteur Boucher, exilé à Guincamp. Celui-ci passa par Angers le 1 juillet 1682, et visita M. Grandet qui en informa M. Tronson : lequel, pour cette raison, appelle M. Boucher « votre exilé ».

(5) Michel Chamillard naquit le 6 juillet 1628 à Paris sur la paroisse

être supérieur du séminaire en son absence. Il est nommé pour présider aux conférences que l'on y faisoit, et qui sont maintenant transférées à l'Archevêché. Voilà trois grands articles pour lesquels il y a ici un mandement imprimé. Pour le quatrième, qui regarde le dessein qu'a Monseigneur de Paris d'obliger ce curé à se défaire de sa cure, je ne sais pas où ceux qui vous ont dit cette nouvelle ont pu l'apprendre, mais je n'en ai point encore ouï parler.

On a bien raisonné sur l'absence des Docteurs de Saint-Sulpice (1), et plusieurs en ont fait différens jugemens. Les plus sages attendent à en juger qu'ils connoissent la raison qu'ils ont eue, qui sera sûrement approuvée de tous. Mais il est bon cependant d'être exposé aux reproches et à la condamnation de plusieurs, sans chercher trop à se justifier, jusqu'à ce que Dieu en donne les ouvertures, et que sa Providence fasse connoître que l'on n'a fait que ce que l'on devoit.

Le bruit des lettres de cachet données à M. le Curé (2)

Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fit ses études avec distinction, fut reçu prieur de Sorbonne et second de sa licence, entra à la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont il fut supérieur pendant neuf ans, et vicaire de cette paroisse l'espace de trente-six ans. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, le nomma supérieur des religieuses de Port-Royal-des-Champs dans le temps où elles refusaient de signer le Formulaire. Sa conduite, douce mais ferme dans ce délicat ministère, lui valut les attaques du parti; ce qui fut l'occasion de plusieurs écrits publiés de part et d'autre. François de Harlay chargea également Chamillard de la conduite de six communautés religieuses. Exilé à Issoudun en 1682 pour s'être opposé en Sorbonne à l'enregistrement des quatre articles, Chamillard ne rentra à Paris qu'en 1687, et il y mourut le 5 octobre 1695. Voir sa notice par Grandet, *Les Saints Prêtres français du XVIIe siècle;* deuxième série, p. 265-278.

(1) Les docteurs de Saint-Sulpice dont l'opposition aux quatre articles était connue à la Cour, furent priés par le Roi de ne pas assister à l'Assemblée de la Faculté où l'on devait proposer leur acceptation et enregistrement. Voir la lettre de M. Tronson au marquis de Seignelay, en date du 7 juin 1682. V. aussi Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682;* Appendice F.; ou bien Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers,* t. II, p. 207, note 3.

(2) M. de la Barmondière : Voir *Bibliothèque Sulpicienne,* t. I, p. 103-105.

et à quelques docteurs de Saint-Sulpice a été grand ici, aussi bien que chez vous; mais ç'a été sans fondement.

Je ne sais si la réduction des Docteurs au nombre de quarante pour assister aux assemblées sera un des règlemens que l'on fera pour la Faculté; mais il y a bien à craindre qu'on ne leur en donne d'autres aussi fâcheux, si les Docteurs zélés n'entrent dans quelques propositions d'accommodement.

On est bien aise que le P. Général de l'Oratoire se tienne à la campagne; mais je n'en sais pas de raison particulière, et l'on ne dit pas aussi qu'il soit exilé (1).

Le Parlement n'a rien fait touchant les affaires de Sorbonne, depuis qu'il a défendu, le mois passé, de s'assembler. Il y a apparence qu'il y aura quelque chose de réglé avant le *prima mensis* du mois prochain (2).

Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XI

A MONSIEUR GRANDET

22 août 1682.

J'ai reçu les pièces que vous m'aviez promises, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. La requête que l'on a fait signer aux docteurs avec le mandement imprimé touchant le gouvernement de la cure et du séminaire de Saint-Nicolas sont entre les mains de M. de Longueil (3) qui vous les enverra par la voie que vous lui marquerez. Vous aurez quelque jour

(1) S'il n'était pas « exilé », le P. Abel de Sainte-Marthe était tout au moins disgrâcié à la Cour; soit à cause de son caractère peu traitable, soit parce qu'il avait eu l'imprudence de s'aliéner l'archevêque de Paris, et surtout à cause des soupçons que l'on avait sur lui relativement à la doctrine.

(2) La Faculté de théologie s'assemblait le premier de chaque mois pour délibérer sur les affaires courantes.

(3) Charles de Longueil, du diocèse de Meaux, était maître de cérémonies au séminaire de Saint-Sulpice, où il mourut, âgé de 80 ans, le 17 janvier 1706.

une relation de toute cette affaire. Ce que l'on vous a dit de M. Grandin est vrai (1), mais non pas ce que l'on vous a dit du retour des exilés. C'est un bruit qui court, mais je ne sais pas sur quel fondement : car il n'y a pas encore d'apparence qu'on les rappelle si tôt. Je n'ai point vu d'autre avis écrit que ceux de M. Chamillard et celui de M. Blanger (2). On a fait courir le bruit que le général (3) dont vous parlez avoit eu une lettre de cachet; mais cela n'est pas, et son éloignement s'est exécuté d'une manière plus douce. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 11 décembre 1682.

Nous verrons, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, si

(1) Martin Grandin, né à Saint-Quentin en Picardie le 11 novembre 1604, étudia les humanités successivement à Noyon et à Amiens, et ensuite la théologie à Paris. Il était licencié en 1638, et docteur de la maison et société de Sorbonne. Il enseigna la théologie en Sorbonne l'espace de plus de cinquante ans. Très attaché aux saines doctrines, il était opposé non seulement au jansénisme, mais à la doctrine des quatre articles de 1682. « Ses quatre-vingts ans, dit M. Gérin, le sauvèrent à peine de l'exil ou la Cour voulut l'envoyer, pour les fermes paroles qu'il prononça dans l'Assemblée du 15 juin 1682 (*Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de 1682;* 2e édit., p. 519, 590). Il mourut à Paris le 16 novembre 1691, âgé de 87 ans. Charles Duplessis d'Argentré a publié ses traités de Théologie, avec des Additions, sous ce titre : *Martini Grandin Opera theologica;* Parisiis, 1710-1712, 6 vol. in-4°. On raconte qu'un jour, professant en Sorbonne, il dit à une troupe d'abbés qui causaient et badinaient — c'étaient apparemment des anciens — assis sur un haut banc qui était proche de la muraille : « Voilà là-bas une belle tapisserie, mais il y a de sots personnages ». Voir sa notice par Grandet, *Les saints Prêtres français du XVIIe siècle;* première série, p. 101-104.

(2) Pierre Blanger, de la maison de Sorbonne, docteur en 1661, chanoine et grand vicaire de Coutances, mourut en juillet 1706. C'était un des docteurs les plus estimés en Sorbonne.

(3) Le général de l'Oratoire, Abel de Sainte-Marthe. Voir la note (1) de la page précédente.

nous pouvons apprendre encore quelque chose de la vie de celle dont vous m'écrivez, qui est morte à l'hôpital de Baugé. On écrira pour cela à Abbeville; mais on attendra que vous ayez envoyé l'*index* des choses que vous désirez savoir. Je ne doute pas qu'en écrivant une vie que vous dites être si sainte (1), vous ne formiez de nouveaux désirs d'être bien saint; mais je crains que ce travail que vous avez entrepris ne nuise à votre santé. Comme vous la trouvez un peu meilleure et que vous vous sentez un peu plus fort, n'est-ce point pour vous un sujet de tentation et un fondement pour ne vous plus ménager? Je ne vous dis pas ceci pour vous empêcher de continuer un si saint ouvrage; mais c'est seulement pour vous faire ressouvenir que vous devez vous considérer encore comme un convalescent, qui ne doit pas s'exposer à tout, mais qui a besoin de se conserver pour réparer ses forces et affermir sa santé.

Je m'imagine que vous êtes dans votre centre quand vous êtes au milieu des petits enfants de votre école. Oh! que cet emploi est saint, mon cher Monsieur; et que ne doit-on point faire pour conserver l'innocence de ceux avec qui Jésus prend tant de plaisir de demeurer! Oh! que vous dites de bon cœur, comme il disoit lui-même : *Sinite parvulos venire ad me, talium est enim regnum cœlorum* (Marc. X, 14). J'aime mieux cent fois savoir que vous êtes leur confesseur, que si l'on me disoit que vous l'êtes des Princes. J'espère, et que vous leur profiterez beaucoup, et que vous profiterez vous-même avec eux. Dieu veuille que l'on puisse dire ce que s. Augustin disoit de s. Siméon embrassant Notre Seigneur enfant : *et factus est in puero puer* (2). C'est la grâce que je vous souhaite pour la récompense de vos travaux et de toutes les peines que vous prenez pour eux.

(1) M. Grandet travaillait alors à la *Vie de Mademoiselle de Meleun*, fille de Guillaume de Meleun, Prince d'Épinoy, Fondatrice des Religieuses hospitalières de Baugé, qui parut en 1687, in-8°. V. *Bibliothèque Sulpicienne*, t. I, p. 225-228.

(2) Serm. XIII, *De Tempore*. Cfr. *Breviar. Rom. in Festo Purificationis B. M. V., Lect. 2i nocturni.*

Pour vos pauvres écoliers, je crois que vous avez raison, dans le désir que vous avez de procurer leur bien, de les vouloir loger dans le Logis-Barault; mais je crois aussi que M. Maillard (1) n'a pas tort de vous y faire de la difficulté. Ce que je vous puis dire en général, est que, si j'étais à sa place, j'en ferois autant que lui et peut-être davantage : car ce mélange est toujours à craindre. Pour descendre dans le particulier du fait dont il s'agit, il faudroit connoître plus que je ne fais l'état des lieux et la disposition des esprits.

Il faut, ce me semble, qu'il arrive un grand changement avant que vous ayez sujet de craindre que l'on vous traite comme M. Gallard (2).

On doit imprimer la censure que la Faculté a faite de la doctrine du Jacobin (3). Quand elle paroitra, nous vous l'enverrons. Pour le récit de ce qui s'est fait il y a quelques mois, on en a fait plusieurs fort imparfaits : mais c'est un *opera* (4) que d'en avoir un bien fidèle. Celui qu'ils n'auront pas manqué de faire en Sorbonne ne se communique point. Il faut pourtant tâcher de vous contenter. Tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Pierre Maillard, mort le 1er juillet 1692, était supérieur des prêtres qui dirigeaient le séminaire d'Angers. V. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, p. 11-15. *Les Saints Prêtres français du XVIIe siècle*, 3e série, p. 222-232.

(2) Gallard était un prêtre de La Flèche, qu'Henri Arnauld avait attiré à Angers. Très attaché au Jansénisme, il avait beaucoup de disciples. Comme il débitait partout ses sentiments, le roi, qui en avait été informé, l'exila à Brive-la-Gaillarde. V. Grandet, *op. cit.* Table, vo *Gallard*.

(3) Un dominicain italien nommé François Malagoly, ou Malagola, ayant, dans sa *Majeure ordinaire*, soutenu *potestatem ligandi et solvendi Petro à Christo traditam esse intelligendam de utrâque potestate, spiritali et temporali*, la Faculté de théologie réprouva cette thèse le 4 novembre 1682. L'Acte et ses préliminaires sont rapportés par D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui... in Ecclesia proscripti sunt et notati;* Lutetiæ-Parisiorum, 1755, t. III, part. 1, p. 140-147.

(4) C'est-à-dire, une chose difficile.

LETTRE XIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 8 octobre 1683.

Il faut, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que je vous réponde aujourd'hui par cœur : car M. Longueil me dit que vous attendez une réponse, et ni lui ni moi ne savons sur quoi.

Si c'est sur le séminaire de Tours, il y a si longtemps que vous m'en avez écrit et nous nous sommes déclarés sur cela si nettement, que je ne crois pas que l'on pense davantage à nous.

Si c'est sur vos emplois, je ne puis que louer votre zèle et prier Notre Seigneur de le contenir dans de justes bornes, afin que vous n'alliez pas au-delà de vos forces et que le soin des autres ne fasse pas que vous vous oubliiez vous-même.

Si c'est sur la *Vie de Mademoiselle de Meleun*, l'ancienne méthode et la distinction des chapitres me revient cent fois mieux que la nouvelle qui ne distingue rien, et qui me paroît infiniment ennuyante.

Si c'est sur les assemblées de Sorbonne, il y a des docteurs qui en auront fait apparemment le récit ; mais je ne sais personne qui s'en vante, ni qui le veuille donner.

Si c'est sur quelque autre chose, vous n'aurez qu'à me le mander ; car je serai toujours prêt à vous témoigner que je suis à vous autant que jamais. — L. Tronson.

LETTRE XIV

A MONSIEUR GRANDET

Ce 22 février 1684.

Votre lettre du 20 novembre 1683 ne m'a été rendue qu'hier matin, c'est-à-dire le 21 février 1684. Vous jugerez par là.

Monsieur et très cher en Notre Seigneur, qu'il vaut mieux m'écrire directement que par la + (1). La diligence sera plus grande, et je crois que la sûreté y sera toute entière.

Je bénis Dieu des bénédictions qu'il vous a données dans le Craonnais (2) et qu'il vous continue à Angers; pourvu que vous ne preniez pas trop sur vous, le travail ne vous sera que très utile, et votre santé s'y fortifiera plutôt que de s'y affaiblir.

Quelque bien que vous soyez dans l'esprit du Prélat (3), il seroit fort inutile de lui parler ou de lui écrire des désordres de son diocèse; car pour vous, je m'imagine que vous lui serez toujours suspect, et la lettre d'un inconnu ne lui ferait pas, à mon avis, beaucoup d'impression. Cependant, comme vous le connoissez à fond, vous en pourrez juger mieux que personne. La peine de trouver de bons ouvriers n'est pas particulière à votre diocèse, elle est générale dans l'Église, et partout on gémit du peu qu'on en rencontre. Il faut que cela nous encourage à bien travailler et à bien servir notre Maître, voyant combien il a peu de véritables serviteurs.

Ne vous ai-je pas envoyé ce qu'on m'avait mandé de la princesse d'Épinoy (4). Si vous voulez que j'en écrive encore à Abbeville, il faudroit m'envoyer un mémoire des principaux chefs sur lesquels vous désirez avoir quelques éclaircissements; car on ne me répondroit peut-être pas sitôt à des demandes vagues.

Les affaires de Rome et des docteurs exilés paroissent toujours être dans le même état.

Nous avons vu le grand frère qui nous a fait l'honneur de nous rendre visite, et de nous dire des nouvelles qui me font

(1) Voir l'explication de ce signe dans la lettre IV, à M. Grandet, datée du 15 juillet 1678, p. 8.

(2) M. Grandet parle de cette mission donnée par quinze prêtres et du très petit nombre (2 sur 400) qui consentirent à aller les aider, au chapitre XXXIe du Livre VIIe de son *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 243, 244.

(3) Henri Arnauld, évêque d'Angers.

(4) Mlle de Meleun, fille de Guillaume de Meleun, prince d'Épinoy, dont M. Grandet préparait alors la *Vie*, qu'il publia en 1687.

voir qu'il est aussi malicieux que jamais. Je souhaite, et pour lui et pour son cadet qui veut encore têter, mille bénédictions. Je suis à l'un et à l'autre le tout acquis. — L. Tronson.

LETTRE XV

A MONSIEUR GRANDET

Ce 10 mai 1684.

J'ai su la réconciliation du Prélat avec les Messieurs du Logis-Barault (1). Il y a lieu d'espérer qu'elle s'affirmera durant la mission, et que ce sera un des fruits de votre incomparable missionnaire (2).

Vous ferez très bien de lui dire l'état du diocèse et la disposition du Prélat, et de lui expliquer de quel œil on regarde les (J.) (3) et ceux qui leur sont opposés. Il est de la dernière importance qu'il ne vous mette pas en jeu, et qu'il vous promette sur cela le secret. Je serai ravi de savoir le succès de ses missions et d'en avoir la relation. L'occasion de quitter la maison maternelle pour aller au Logis-Barault est trop belle pour la manquer; je vois bien que vous voulez en profiter pour vous convertir entièrement et pour vous rendre saint. Ce ne sera pas là néanmoins, à mon avis, un des plus grands miracles du P. Honoré; car l'ouvrage est déjà trop avancé pour le lui attribuer.

M. le duc de Charost ne m'a pu rien dire de particulier de la Princesse d'Épinoy, ni de tout le contenu en votre mémoire. Quand j'aurai reçu la réponse d'Abbeville, je ne manquerai pas de vous l'envoyer.

Je n'ai point le recueil des pièces que ces Messieurs ont fait imprimer touchant la Paix de l'Église (4); je n'en ai pas

(1) Cfr. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, Livre VIII, chap. I, t. II, p. 245-249.

(2) Le P. Honoré de Cannes, capucin. Grandet, *op. cit.*, t. II, p. 249-263.

(3) Les Jansénistes.

(4) Appelée aussi *Paix de Clément IX*.

même ouï parler, non plus de ce que vous me dites que Mgr l'Archevêque a chargé M. l'abbé Le Gentil d'écrire contre eux (1).

Je ne me souviens point d'avoir reçu de lettre pour M. Gautier de Bridon, aumônier de Mgr de Québec (2). Peut-être néanmoins se sera-t-elle trouvée mêlée avec beaucoup d'autres que j'ai reçues pour ce pays-là. Si vous avez quelque chose à lui mander, nous avons une voie sûre le mois prochain; et pourvu que votre lettre soit ici à la fin de ce mois, elle partira avec toutes les nôtres qu'un de nos Messieurs y doit porter. Je suis toujours également à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVI

A MONSIEUR GRANDET

Ce 5 juin 1684.

Enfin je vois bien que vous allez tout à fait vous convertir et devenir saint aux sermons du R. P. Honoré. Les merveilles que vous m'en mandez ne me surprennent pas. Il y a longtemps que nous savons les effets extraordinaires que Dieu opère par son ministère, et combien il a de grâce pour toucher les cœurs. Quoique la Providence n'ait pas permis que nous en ayons eu ici l'expérience, je vous assure que nous n'en avons pas pour cela moins d'estime. Comme je ne doute pas que vous soyez de ses bons amis, vous ne me refuserez pas la grâce de me recommander à ses prières.

(1) Jean le Gentil a publié : *Recueil des Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté et mis en nouvel ordre ;* Paris, F. Léonard, 1675, 6 vol. in-fol.

(2) François de Laval-Montmorency, premier évêque du siège épiscopal de Québec en 1673, sacré en décembre 1658 sous le titre d'évêque de Pétrée pour être vicaire apostolique de la Nouvelle-France, démissionnaire en 1688, mort à Québec le 6 mai 1708, âgé de 87 ans. V. *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada*, par l'abbé Aug. Gosselin; Québec, 1890, 2 vol. in-8°.

Vos raisons pour retourner dans la maison paternelle me paraissent bonnes, et vous ferez bien, à mon avis, de les suivre, en attendant que la Providence donne d'autres ouvertures.

Nous n'avons pas encore de réponse d'Abbeville : je ne sais si, par votre moyen, nous pourrions avoir des nouvelles sûres d'un bon ecclésiastique, nommé M. Caillard, qui a demeuré plusieurs années au séminaire du Puy, et qui s'est retiré depuis quelque temps chez ses parents à Saumur (1). Sa mère nous mande qu'il est malade, et qu'il est en état qu'il ne sauroit se remuer. Il y a grande apparence que son mal n'est pas connu, et qu'il peut même avoir quelques besoins auxquels je pense qu'il y aurait grande charité de pouvoir remédier; je le ferai de grand cœur, si par votre moyen je puis être assuré de l'état où il est. Tout vôtre en Notre Seigneur. — L. Tronson.

P. - S. — On m'a mis entre les mains une règle de cuivre et un livre des *Confessions* de s. Augustin pour rendre à M. Denyau, neveu de M. votre Doyen (2). S'il est à Angers, vous m'obligerez de savoir ce qu'il désire que l'on en fasse, et s'il veut me marquer quelque voie sûre pour les lui envoyer.

Voici la réponse à votre lettre du 4 juin que M. de Longueil me rend présentement :

1° L'emploi pour lequel le P. Honoré vous a proposé au Prélat doit être très utile, et je ne vois pas qu'il vous puisse incommoder:

2° Je serais bien aise que vous allassiez à Saumur avec le P. Honoré; outre le bien que vous y pourriez faire, vous exerceriez un grand acte de charité en voyant vous-même ce bon prêtre dont je vous écris, et sondant le fond de son mal et ses besoins spirituels et corporels;

(1) M. Tronson lui a adressé plusieurs lettres, qu'on peut lire, avec sa notice biographique, dans la correspondance avec le séminaire du Puy.

(2) Sur ce neveu du grand doyen de la cathédrale d'Angers, voir Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, p. 160.

3° J'enverrai à M. Le Tellier (1) le récit que vous me ferez du succès de la misssion du P. Honoré.

LETTRE XVII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 4 août 1684.

Suivant l'avis que vous m'avez donné, j'ai remis entre les mains du grand frère la règle et le livre qu'on m'avait prié de faire tenir à M. Denyau. Nous n'apprenons rien de nouveau d'Abbeville; votre billet y a été envoyé. Il faut que les religieuses aient dit tout ce qu'elles savoient; M. le Duc (2) ne m'en a pu rien apprendre.

Je vous suis obligé des bonnes nouvelles que vous me donnez de M. Caillard; c'est un très bon prêtre, mais que Dieu humilie et qu'il sanctifie par cette voie.

Ne saurait-on avoir une copie de l'écrit de cette sainte fille où vous dites qu'il y a de si belles instructions pour les personnes qui sont en cet état?

Je bénis Dieu des merveilles qu'il fait par le R. P. Honoré. On nous avoit dit que parmi ce grand nombre de restitutions qu'il a fait faire, la restitution des clercs s'y étoit trouvée. Ce seroit en vérité *miraculorum ab ipso factorum maximum.*

Une personne veut entrer chez les chanoines réguliers de S. Augustin qui sont à Angers (3); y a-t-il sûreté et que puis-je lui dire? — L. Tronson.

(1) Supérieur du séminaire de Bourges.

(2) Armand de Béthune, duc de Charost, qui prit le nom de duc de Béthune à la fin de 1695, avait été lieutenant général au gouvernement de Picardie.

(3) Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, réunis à la Congrégation de France, habitaient à Angers l'abbaye de Toussaint, dont il reste encore de très belles ruines.

LETTRE XVIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 28 août 1684.

Monsieur votre frère nous a apporté la relation de la mission d'Angers (1). J'y ai admiré le zèle du Prélat et la grâce du P. Honoré. J'espère que quelque jour nous pourrons avoir ici ce bon Père. S'il est libre le Carême prochain, on le sollicitera de venir émouvoir les cœurs des paroissiens de Saint-Sulpice (2), et quelque personne s'est déjà chargée d'en écrire. Je crois qu'il y feroit de grands fruits.

Je connais les besoins de M. Caillard; il lui faudrait une personne sur les lieux qui le réglât. Je ne sais si on trouvera en qui il puisse prendre confiance. C'est un bon prêtre et que Dieu a exercé d'une manière humiliante. Ne connoissez-vous point quelqu'un à Saumur qui puisse lui être utile ?

Je n'ai point de réponse des religieuses d'Abbeville. Cela veut dire qu'elles n'ont plus rien à mander, et qu'il faut vous contenter des mémoires que vous avez.

Dieu soit béni de la force qu'il vous donne; c'est une marque qu'il veut que vous travailliez. Que tout, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, soit pour sa gloire. — L. TRONSON.

LETTRE XIX

A MONSIEUR GRANDET

Ce 19 octobre 1685.

Le fruit des missions du R. P. Honoré dont vous me faites

(1) *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Angers au cours de la mission du P. Honoré de Cannes, Capucin, en l'année 1684* (par Grandet); Saumur, François Ernou, in-4° de 38 pages.

(2) La mission de Saint-Sulpice commença, en effet, le 14 janvier 1685. V. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 290 et suiv.

part par votre lettre, ne me surprend pas. On n'en doit pas moins attendre d'un ouvrier aussi zélé et aussi rempli de grâce. Si l'on pouvait trouver de bons curés pour entretenir le bien qu'il fait, ce serait le moyen de rendre ses travaux plus utiles. C'est à quoi il me semble que nous sommes appelés, et qui doit nous donner du zèle pour former de bons ecclésiastiques. J'espère que quelque jour vous aurez plus de moyens qu'à présent de vous y appliquer, et que lorsque les clercs seront rendus au Logis-Barault, vous aurez autant de joie à travailler à faire de bons pasteurs, que vous avez maintenant de douleur de voir combien on en a besoin à la campagne. Nous prierons Dieu cependant pour le Prélat, et présent et futur, afin que vos désirs soient accomplis. Je suis obligé à M. le Curé de Saint-Nicolas (1) de se souvenir de nous. Nous ne l'oublions pas dans nos prières. Vous verrez bien par cette réponse que j'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XX

A MONSIEUR GRANDET

Ce 10 décembre 1685.

Je vous aurais proposé de grand cœur d'accompagner nos Messieurs dans les missions de Languedoc (2) si vous aviez été inutile dans l'Anjou; mais votre vocation pour le lieu où vous êtes est trop reconnue pour vouloir vous en détourner par d'autres emplois. Si vous n'y faites pas tout le bien que vous désirez, il faut espérer que vous aurez un jour plus d'ou-

(1) M. Boucher. Voir la note de la lettre du 13 juillet 1682, p. 16, note 4.

(2) Après la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XIV ayant demandé aux communautés de Paris des missionnaires pour travailler à la conversion des huguenots, M. Tronson avait donné quelques prêtres qui étaient partis pour aller évangéliser dans le Vivarais, sous la direction de M. Couderc, supérieur du séminaire de Viviers. Voir la correspondance avec le séminaire de Viviers.

verture et moins d'obstacles pour y procurer la gloire de Notre Seigneur et y servir le diocèse.

M. Des Marais avoit eu quelque pensée d'aller dans la mission de Saintes; mais M. de Fénelon qui l'attendait a été obligé de partir sans lui. Il emmène neuf bons ouvriers qui auront lieu d'exercer leur zèle sur les côtes de Saintonge et de La Rochelle où est leur département.

On a dressé ici une formule fort courte sur laquelle on reçoit les Huguenots qui se convertissent; elle contient seulement, en général, que l'on croit et reçoit l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, et que l'on condamne et rejette tout ce qu'elle condamne et rejette. Les gens sages et prudents ont cru que, dans les conjonctures présentes, cela suffisait; qu'une plus étendue qui spécifierait en détail les points controversés supposerait de grandes instructions, et demanderait trop de temps; et que celle de Pie V n'ayant jamais été faite pour obliger à s'en servir à l'égard des Huguenots qui se convertissent, on ne devait point faire de scrupule d'en employer une autre qui la contînt en substance; sauf à faire ensuite les instructions nécessaires pour leur expliquer plus en détail notre créance. Il y en a eu d'abord à Grenoble une plus étendue et moins juste, qui ne paraîtra pas. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR GRANDET

Ce 24 décembre 1685.

J'ai vu par votre lettre l'offre qu'on vous fait d'une cure (1). Après avoir lu et relu les raisons que vous apportez dans votre lettre et pesé le pour et le contre, j'incline un peu plus pour la prendre que pour la refuser. Ainsi, à moins qu'un attrait contraire que vous auriez ne remît la chose dans l'équilibre, je vous conseille d'embrasser cette croix que

(1) La cure de Sainte-Croix d'Angers. V. *Histoire du Séminaire d'Angers*, Livre VIII, chap. XXV, t. II, p. 329-332.

Notre Seigneur vous présente, pourvu que votre santé vous permette de la porter. Je crois qu'en vous ménageant vous aurez assez de forces. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 26 décembre 1685.

Vous voilà donc enfin devenu pasteur : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis* (*Joann.* X, 11). Je crois que vous ne manquerez pas à cette obligation dans le besoin ; mais je crains que vous ne manquiez à celle de vous ménager. Vous devez néanmoins prendre tous les petits soulagements que vous pourrez; car votre santé n'est plus à vous, mais à vos ouailles. Ainsi, vous la devez conserver pour leur service et en avoir le soin que vous auriez d'un dépôt qu'on vous aurait confié.

Ceux qui s'attendent à de grandes choses de vous pour le règlement de cette paroisse et pour le bon ordre de l'Église, sont, à mon avis, bien fondés; car, étant en Notre Seigneur en qui on peut tout, et y étant autant que vous êtes, sans vouloir vous appuyer que sur lui seul, vos faiblesses ne vous empêcheront pas de répondre à toute leur attente.

Pour la bonne maman, il la faut laisser pleurer, et prier Dieu qu'il la console. Il y a longtemps que Notre Seigneur vous a fait passer par dessus ces tendresses de la chair et du sang, et que vous avez dit comme l'Apôtre : *Cum placuit ei qui me segregavit et vocavit per gratiam suam ut revelaret filium suum in me, et evangelizarem illum, continuo non acquievi carni et sanguini* (*Galat.* I, 15, 16). Voilà pour ce qui regarde le général de votre lettre. Quant aux difficultés particulières que vous m'y proposez, je vous dirai :

1° Que c'est trop pour vous de faire les prônes et la méditation du soir. Ce serait un moyen sûr de faire vaquer bientôt votre cure; ainsi vous n'y devez pas penser. Comme la méditation me paraît d'un grand fruit, que Dieu y donne

bénédiction et qu'elle vous sera plus facile, je vous conseille de la continuer; vous trouverez aisément quelqu'un pour les prônes;

2° Ce serait une chose bien édifiante, si la dévotion des Ecclésiastiques et des peuples répondait à ce que demande une exposition continuelle du Saint-Sacrement. Il faudrait que le monde y assistât en foule, et que l'on vît des effets extraordinaires de grâce, pour pouvoir approuver cet usage. Vous ferez très bien de le retrancher peu à peu si vous le pouvez faire sans bruit; peut-être néanmoins serait-il plus à propos d'attendre quelque temps pour mieux prendre vos mesures, et pour ne passer d'abord dans l'esprit de vos paroissiens pour un critique, et pour une personne qui n'entre dans la cure, que pour condamner la conduite de ses prédécesseurs, et trouver à redire à ce que les autres ont fait. Comme vous êtes sage, vous saurez bien prendre votre temps;

3° On ne défend point de dire la messe à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé; les Rubricaires ne le permettent pas aisément, à cause de quelque indécence qu'ils y trouvent; l'usage néanmoins leur est contraire, et la coutume l'autorise assez pour n'en faire pas de scrupule.

Je ne vous conseillerois pas d'obliger les prêtres qui ont des messes de fondation dans des chapelles, de les dire devant le Très Saint-Sacrement;

4° Je ne condamnerois pas un sous-diacre qui porteroit une perruque, pourvu que ce fût avec un véritable besoin, et permission de l'Évêque, et que les cheveux ne fussent pas trop longs. Cependant, comme cela n'est pas fort décent à l'autel, le moins que l'on peut officier en cet état est toujours le meilleur;

5° Je ne vois nulle difficulté de faire réduire les anniversaires et fondations dont le revenu est trop modique; car il vaut bien mieux n'avoir pas tant de services à faire, et les faire avec plus de décence et de religion;

6° Je crois que l'on fait ordinairement mémoire du Très Saint-Sacrement toutes les fois que l'on dit la sainte messe à un autel où il est exposé;

7° Il vaudrait bien mieux n'avoir point d'abord tant de règlements, que l'on aurait peine à faire exécuter. Il en faut peu pour le bon ordre, pourvu qu'ils soient bien observés. Quelquefois le grand nombre rebute. Si l'on pouvait gagner les cœurs par la douceur, avant que de contraindre par des règlements, le fruit en serait plus solide. Que si vous me dites que, dans la disposition où sont les esprits, la douceur n'y ferait rien, je n'ai pas d'autre réponse à vous faire, que celle du Père de famille : *compelle intrare* (Luc, XIV, 24). De quelque manière que vous en agissiez, je suis persuadé que ce sera toujours avec beaucoup de prudence, et que *dabit tibi Dominus assistricem, sapientiam, ut tecum sit et tecum laboret* (*Sapient.* IX, 4, 10);

8° Pour les mariages des huguenots faits dans le degré prohibé, je ne sais pas encore comment on en usera ici à l'égard de ceux qui se convertiront;

9° Je souhaite que la considération que le Prélat a pour vous, serve à appuyer tout le bien que vous pourrez faire dans votre paroisse, et que l'on a sujet d'attendre de votre prudence, qui saura si bien ménager la douceur et le zèle, qu'elle trouvera ce juste tempérament que s. Grégoire désirait dans les pasteurs : *miscenda est lenitas cum severitate; faciendum quoddam temperamentum ex utroque, ità ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, neque nimia benignitate solvantur* (1). — L. Tronson.

LETTRE XXIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 1er avril 1686.

Quelque pesante que vous trouviez votre charge, vous ne succomberez pas sous son poids ; Celui qui vous l'a imposée vous aidera toujours à la porter, et vous ne devez pas

(1) S. Greg. Mag. *De Cura pastorali*, part. II. cap. VII; Migne, Patrol. lat. t. LXXVII. col. 38.

craindre que, de sa part, il manque à ses promesses, pourvu que de la vôtre, vous ne lui manquiez point de fidélité. Vous avez sujet de regarder la santé qu'Il vous donne comme un présent de sa bonté ; mais cette vue vous doit obliger à ne la pas prodiguer et à profiter, autant que vos emplois vous le peuvent permettre, des avis charitables que vos amis vous donnent de la ménager. Il y a des temps où l'on peut prendre quelque petit soulagement ; il y en a d'autres où les occupations pressent et ne le permettent pas. Il faut régler son zèle, suivre les ordres de la Providence, et profiter des ouvertures qu'elle donne, soit pour le travail, soit pour le repos.

Ce seroit un effort inutile et même qui vous feroit tort, de vouloir, étant curé, vous assujétir à tous les exercices du Logis-Barault. Outre que votre santé n'y suffirait pas, vous ne pourriez pas, avec cet assujétissement, satisfaire à vos obligations plus essentielles ; pourvu que l'oraison ne manque pas, tout le reste peut être suppléé.

Dieu veuille que les bontés du Prélat pour vous puissent servir à faire rendre ses clercs au Logis-Barault ! C'est une résolution qui est difficile à prendre quand on craint le *qu'en dira-t-on ;* et même on a peine à se dédire. Mgr le cardinal Grimaldi a passé généreusement et bien chrétiennement pardessus cette considération, à l'égard d'une communauté de prêtres qu'il avait établie à Aix, et à qui il avoit donné la direction de son Séminaire, avec une condition expresse qu'ils ne pourroient jamais s'unir à une autre communauté. Cependant, comme il a reconnu dans la suite que cette union pourroit être utile pour soutenir son œuvre et pour le bien de son Séminaire, il leur a permis, par un acte authentique inséré dans son greffe, de s'unir à Saint-Sulpice, et a même dérogé, pour faciliter cette union, à plusieurs règlements qu'il avait faits. Je ne sais si un si tel exemple dans un Prélat aussi prudent et aussi zélé ne touchera pas le vôtre ; et si une conduite si humble et si dégagée de tous respects humains ne lui feroit point quelque impression pour passer par dessus le *qu'en dira-t-on*, en faveur des intérêts de Dieu et de son Église.

J'ai vu le livre dont vous me parlez, intitulé « *Constitutiones et Exercitia spiritualia Ecclesiasticorum secularium in communi viventium* (1). Il y a beaucoup de règles dans ce livre qui peuvent servir pour toutes sortes de communautés. Il est toujours bon de lire ces sortes d'ouvrages et de profiter de ce qui nous peut convenir.

Les nouvelles des Capitulaires pour la réforme du clergé ne sont pas encore venues jusqu'à nous. Si vous avez de bons mémoires à nous envoyer sur cette matière, soit de M. votre Official ou d'autres, ils pourront peut-être servir utilement dans l'occasion.

Je ne sais pas pourquoi M. le Curé de Saint-Nicolas, qui est à Laval, voudrait un ordre de la cour pour aller chez Mme la marquise de La Barre instruire sa famille : quoique sa maison soit éloignée de six lieues, pourvu que sa cure soit bien servie en son absence et que cette absence ne soit pas trop longue, je ne vois pas qu'il ait besoin d'autre permission que celle de son Évêque. — Je ne m'étonne pas que vous ayez plus de peine à gagner vos prêtres qu'à conduire vos peuples. Votre douceur et votre patience viendront à bout de tout.

Je recommande à vos prières deux bons sujets que Dieu nous a retirés depuis peu, M. Coudere et M. Le Breton (2). — L. Tronson.

(1) Ces Constitutions publiées en 1684 ont été réimprimées en 1861 dans *Venerabilis servi Dei Bartholomæi Holzhauzer, Fundatoris Clericorum secularium in communi viventium, et canonicæ disciplinæ in Germania ardentissimi zelatoris, opuscula ecclesiastica, juxtà romanam editionem 1684 sedulo collata et denuo edita, accurante J.-P.-L. Gaduel, Canonico et Vicario generali Aurelianensi ;* Aureliis et Parisiis, 1861, in-12, pp. XII-240. Voir aussi *Vie du Vénérable serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauzer.... fondateur de l'institut des Clercs séculiers vivant en communauté, avec une étude sur cet institut,* par l'abbé Gaduel ; Orléans et Paris, 1861, in-12, pp. XVIII-450.

(2) M. Coudere était supérieur du séminaire de Viviers, et M. Jacques Le Breton directeur du séminaire du Puy, après en avoir été supérieur.

LETTRE XXIV

A MONSIEUR GRANDET

Ce 26 octobre 1686.

Nous sommes très obligés au grand frère de la peine qu'il prend pour le Séminaire d'Aix. Je crois néanmoins vous devoir dire que nous n'y prenons pas d'autre intérêt que celui que l'on doit prendre pour ses amis ; car, pour la proposition qu'on nous a faite de nous en charger, c'est une affaire qui n'est pas prête d'être conclue, et qui pourra souffrir peut-être de grandes difficultés (1).

J'ai reçu le règlement pour vos pauvres écoliers que vous m'avez envoyé. Il est beau et il pourra servir ici pour de semblables communautés. Vous ne me mandez pas ce que contient cette belle ordonnance pour les tonsurés qui vous a coûté tant de pas.

Je ne vois pas d'inconvénient à vous engager de prêcher l'Octave du Très Saint-Sacrement. Puisque ce ne peut être que dans deux ou trois ans, vous aurez du temps de reste pour préparer vos sermons.

M. l'abbé Des Marais est toujours lui-même, et vous le connaissez assez à fond pour n'avoir pas été surpris de ce qu'il a fait touchant la vie de Mlle d'Épinoy, et l'approbation que vous lui demandiez (2).

Je serai bien aise de voir ce que vous avez recueilli et composé de la vie de M. Olier. Je suis assez persuadé de votre attachement à Saint-Sulpice pour me confier à vous autant qu'à personne du monde pour le travail dont vous me touchez un mot dans votre lettre, et je ne douterai pas même de votre capacité pour y réussir. Mais je ne crois pas que ce soit maintenant le temps d'exposer au monde tant de choses extraordinaires qu'il faudrait faire paraître, et qui ne

(1) Il en sera parlé dans les *Lettres de M. Tronson à divers*, livre IIIe.

(2) Il n'y a pas, en effet, d'approbation de M. Des Marais au livre de Grandet sur Mlle de Meleun.

manqueraient pas d'exciter la bile et la critique de bien des gens. Ce siècle ici n'est pas fait pour ces sortes de vies; il faut attendre que le goût change (1).

Ma santé, par la miséricorde de Dieu, est bien rétablie. Je souhaiterais qu'elle pût vous être utile en quelque chose. Vous savez avec quelle liberté vous pouvez disposer de celui qui est entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXV

A MONSIEUR GRANDET

Ce 2 février 1687.

J'ai vu l'ordonnance pour la tonsure, mais non pas encore la *Vie de Mademoiselle d'Épinoy*, dont le grand frère m'a fait présent de votre part. L'extrait que vous avez fait de celle de M. Olier n'a pas passé par mes mains; mais sans l'avoir lu, je puis bien vous dire que si vous étiez en état de pouvoir demeurer ici quelques mois, on ne ferait nulle difficulté de vous remettre tous ses papiers entre vos mains, et qu'on serait ravi que vous voulussiez bien vous charger de cet ouvrage. Mais vous avez d'autres affaires plus pressées auxquelles a résidence vous oblige; il faut attendre que la Providence fasse des ouvertures pour cet ouvrage.

Si le docteur exilé mort à Riom fait des miracles, il faudra qu'ils soient bien avérés avant que vous y alliez en pèlerinage. Je n'ai point su que l'on (2) demandât un coadjuteur.

(1) Une notice sur M. Olier, — résumé ou esquisse d'une biographie plus considérable qui, dit-on, aurait été composée par M. Grandet mais dont le manuscrit serait perdu — est imprimée dans *Les saints Prêtres français du dix-septième siècle;* Deuxième série, p. 279-295.

(2) *On,* c'est Henri Arnauld, alors âgé de 90 ans, étant né en 1597, et évêque d'Angers depuis trente-sept ans. On lit, en effet, dans l'*Histoire de l'église et du diocèse d'Angers* par Tresvaux (t. II, p. 204), qu'Henri Arnauld voulut avoir pour coadjuteur Michel Le Peletier qui fut son successeur. En fait, Henri Arnauld mourut sans avoir jamais eu de coadjuteur, le 8 juin 1692, âgé de 95 ans, après 42 ans d'épiscopat.

Vous verrez par cette réponse, que j'ai reçu votre lettre du mois dernier. Vous prenez trop sur vous : ménagez votre santé. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR GRANDET

Ce 14 mars 1687.

L'opposition de quelques-uns de vos prêtres n'est pas une raison pour quitter votre poste. L'exercice qu'ils vous donnent ne servira qu'à augmenter votre couronne. En quelque lieu que l'on soit on y trouve des croix. Celles que vous éprouvez de la part de ceux qui vous devraient soulager sont fâcheuses, mais elles ne sont pas extraordinaires. Notre Seigneur nous a fait connaître par sa conduite quelle doit être la nôtre dans de pareilles occasions; et il a permis qu'un des premiers prêtres devînt, de son disciple, son persécuteur, pour nous apprendre à ne nous pas décourager et à supporter patiemment de pareilles épreuves. Quand Dieu fera paraître qu'il vous appelle au séminaire, il n'y aura pas à délibérer; car les fruits que vous y feriez seraient plus grands que dans une cure; mais il faudrait que vous puissiez y régler les choses. Tant de dévotes sous la conduite d'un directeur de séminaire est un dérèglement auquel vous ne pourriez pas apporter de remède. Votre lettre a été envoyée à M. Le Tellier (1). — L. Tronson.

LETTRE XXVII

A MONSIEUR GRANDET

Août 1688.

Dieu soit béni qui vous a fait retrouver la sainte Croix. Je m'imagine que, quelque répugnance qu'y ait la nature, vous

(1) Supérieur du séminaire de Bourges.

serez bien aise d'en recueillir les fruits, et que vous dites de bon cœur : *ascendam in palmam et apprehendam fructus ejus* (*Cant.* VII, 8). Je ne doute pas même que, dans les dispositions où Notre Seigneur vous met, vous n'en goûtiez les douceurs et vous n'ajoutiez : *et fructus ejus dulcis gutturi meo* (*Cant.* II, 39). Il faut que l'âme s'en nourrisse si elle veut s'engraisser dans le travail. Les prêtres qui vous persécutent vous font plus de bien qu'ils ne pensent; car en exerçant votre vertu, ils feront paraître votre fidélité et le triomphe de la grâce. Je ne crains que pour votre santé; c'est à vous de la ménager.

Pour votre Béate, dont vous me dites tant de merveilles, je vous avouerai simplement que je fais si peu d'attention aux prophéties et aux prophétesses de notre temps, que je ne me souvenais pas même que vous m'eussiez parlé de celle-ci. Ne vous paraît-elle pas singulière en son espèce, et en a-t-on jamais vu que l'on ait ainsi exposée par un écrit public à répondre, ou plutôt à faire répondre Notre Seigneur, à toutes les demandes qui lui seroient faites? Je ne sais si vous connaissez, ou cette dévote ou ses directeurs; mais je doute fort qu'ils aient consulté des gens fort sages, pour faire imprimer ce billet que vous m'avez envoyé. Il a fait venir à plusieurs, à qui je l'ai communiqué, la pensée de lui envoyer des mémoires de quelques demandes particulières; mais tous n'y sont portés que par curiosité, et je n'en vois point qui soient disposés à le faire par confiance. Si vous aviez cette oraison que Notre Seigneur lui a donnée dans une vision intellectuelle, avec les cinq grâces qu'obtiennent ceux qui la récitent, vous m'obligeriez fort de me l'envoyer. Je ne sais si ce que vous me dites, que M. de La Pérouse (1) l'a consultée, est bien assuré. Je lui en écrirai exprès pour en être éclairci; car il est bon de prendre toujours les lumières que l'on peut sur ces choses extraordinaires, où il y a souvent de l'illusion et de la fourberie. Souvent on peut être consulté là-dessus, et quand on en connaît le détail, on peut

(1) Voir la note de la lettre du 25 août 1691.

se rendre également utile à ceux qui ont trop de crédulité, ou qui sont trop critiques.

Parmi ces grands désordres du diocèse, ne découvrez-vous point de quiétisme? C'est une source d'effroyables abominations qui vont au delà de ce que je ne saurais jamais imaginer. Dieu nous fasse miséricorde et ait pitié de nous. — L. Tronson.

LETTRE XXVIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 27 août 1688.

J'ai reçu votre lettre du 22 de ce mois avec l'oraison de votre dévote dont je vous remercie. Dieu veuille accomplir ces prédictions qui vous doivent faire arriver au comble de vos souhaits! Voici un billet que l'on m'a donné pour elle, dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos.

La grâce de Saint-Sulpice n'est pas de paraître; son fondateur a désiré d'être caché; c'est à Dieu à la manifester dans son temps. Nous pourrons trouver quelque accès auprès de M. Thevenot (1), et nous saurons s'il veut donner quelque mémoire pour la vie de Mlle Perriquet (2).

J'approuve fort votre dessein de faire de courtes, mais affectueuses méditations sur la vie de Notre Seigneur, aussi bien que l'explication des figures de l'Ancien Testament par rapport à Jésus-Christ. — L. Tronson.

(1) Bibliothécaire du roi.

(2) Mlle Perriquet, « une des plus savantes filles de son siècle », en fut aussi, après sa conversion, une des plus pieuses. Mme d'Aligre, chez qui elle mourut à Vieux-Château, en Bourgogne, qui avait ramassé beaucoup de mémoires et de lettres pour travailler à la vie de cette demoiselle, les remit tous à M. Grandet, et le pria de se charger de ce travail. Mais il ne paraît pas que M. Grandet ait eu le temps de l'exécuter. Il se sera contenté de ce qu'il en a écrit dans son *Histoire du Séminaire d'Angers*, Livre VIIIe, chap. XXXVIII, t. II, p. 365-369.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR GRANDET

Ce 26 septembre 1688.

Dieu soit béni qui donne toujours aux zélés l'occasion d'exercer leur zèle contre les nouveautés, et de l'exercer avec tant de succès. S'il y avait partout des sentinelles aussi vigilantes, l'ennemi ne ferait pas tant de progrès, et l'on ne verrait pas tant de surprises. Si vous avez la bonté de nous envoyer la thèse, elle nous donnera lieu de mieux chanter vos victoires, et nous la mettrons avec d'autres pièces, qui font voir que ce que l'on appelle un *fantôme* est quelque chose de plus (1). On fera écrire dans le manuscrit que vous avez laissé à M. Boucher ce qui y manque; mais il faut attendre que je sois à Paris, celui que nous avons étant enfermé dans mon cabinet. Ce que j'ai sur les matières ecclésiastiques est si imparfait, qu'il ne mérite pas qu'on perde du temps et de l'argent à le faire copier. J'ai parlé à M. Baüyn pour ses catéchismes (2); nous vous les ferons copier par une personne qui écrit fort bien, sans qu'il vous en coûte rien. Vous n'avez qu'à nous mander de quel volume vous les souhaitez; on y donnerait d'autres pièces en échange, lorsque l'occasion s'en présentera. Nous recevrons toujours par avance la lettre du P. Cerle sur le bref du Pape, écrit à M. l'Archevêque de Toulouse, et celle de M. Deslions à M. le

(1) Au mois d'août précédent, les chanoines *réguliers* d'Angers voulurent faire soutenir une thèse janséniste en présence du Chapitre de leur ordre qui devait s'assembler à Angers; mais la thèse fut connue à Paris, et le roi en ayant été informé fit écrire une lettre de cachet au Général des chanoines réguliers portant défense de soutenir ladite thèse. V. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, Livre IXe, chap. II et III, t. II, p. 377-383.

(2) Plus exactement, ses *Règlements* sur les catéchismes. Ils s'observent encore dans les Catéchismes qui se font à la paroisse de Saint-Sulpice. V. *Bibliothèque Sulpicienne*, t. I, p. 105, 106.

cardinal Camus (1), si vous avez la bonté de nous les envoyer. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXX

A MONSIEUR GRANDET

A Issy, ce 14 octobre 1688.

J'ai reçu la copie de votre *belle* thèse; nous attendons la censure et les lettres du P. Cerle et celles de M. Deslions. La dernière que vous m'avez écrite s'est ici brouillée parmi bien des papiers que j'ai été obligé de remuer ces jours passés. Si elle contenait quelque autre chose qui demande réponse, il faudra m'en rappeler la mémoire. Comment appellez-vous le Père qui a été exilé (2)? Avait-il quelque charge chez les Chanoines réguliers? Où l'a-t-on envoyé? Est-ce à cause de la thèse? En quel temps a-t-elle été soutenue? Y a-t-il longtemps que le Chapitre est fini (3)? Toutes ces circonstances embelliront l'histoire de la thèse, que nous conserverons parmi les reliques du Jansénisme. Elles feront voir un jour que ce n'est pas un *fantôme*. Je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

(1) S'agit-il de la lettre à laquelle le cardinal fait la réponse imprimée dans le recueil de ses *Lettres publiées par le P. Ingold* (Paris 1892, in-8°, p. 493)? D'après cette réponse, la lettre de Deslions, qui est dans le n° 1069 des manuscrits de Clairambault (folio 98), à la Bibliothèque Nationale, serait de l'année 1686; elle féliciterait Le Camus de son élévation au cardinalat, dont il lui donne une « idée très sainte et très chrétienne », tout en lui faisant « remarquer adroitement les périls qui environnent cette dignité ».

(2) C'était le P. de Gyves, alors supérieur du séminaire que dirigeaient les chanoines réguliers à Angers, « homme d'un très petit esprit et d'un médiocre jugement ». (Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 377, 379).

(3) D'après l'ordre du roi, le Chapitre ne devait se tenir « que pendant un jour; ce qui fut exécuté ». Grandet, *loc. cit.*, p. 378.

LETTRE XXXI

A MONSIEUR GRANDET

Ce 27 février 1689.

J'ai appris avec joie par votre lettre l'heureux rétablissement du séminaire d'Angers dans le Logis-Barault et les dispositions du Prélat à votre égard. C'est savoir faire sa cour comme il faut que d'en avoir écrit au P. de La Chaize, et d'avoir fait voir sa réponse au Prélat (1). Il ne vous manquerait plus, pour comble de bonheur, que d'être assuré d'un successeur tel que vous le désirez ; ce serait un bon moyen pour adoucir vos croix ; mais *hoc opus, hic labor est.*

Pour le monitoire contre le prêtre dont vous faites si bien le portrait, vous pouvez le faire publier, si vous croyez qu'il ait un bon succès et que votre attrait vous y porte (2). Car, pour vous donner sur cela aucun avis, je ne puis vous dire autre chose, si ce n'est que les suites pouvant vous engager dans un procès, je ne conseille jamais de plaider ; mais j'approuve fort cependant qu'on le fasse quand on croit que Dieu le demande et qu'il y va de sa gloire.

Je crois que ce persécuteur vous est plus utile que s'il était votre ami. Il est bon d'avoir toujours quelqu'un qui vous exerce, *ne virtus inexercitata languescat.* — L. TRONSON.

(1) Cette réponse du P. de La Chaize, et l'histoire des longues négociations qui précédèrent cette restitution, est rapportée par Grandet, t. II, p. 384-416. Il termine en disant que M. Tronson, apprenant cette nouvelle, « répondit en riant que cela s'appelait, *bien faire sa cour* ».

(2) On a une esquisse de ce portrait dans le chapitre XXXIe du huitième livre de l'*Histoire du Séminaire d'Angers* (t. II, p. 347-350), où M. Grandet raconte toute cette affaire. Le prêtre se nommait Jacques Godier et habitait la paroisse Sainte-Croix, dont M. Grandet était curé.

LETTRE XXXII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN (1)

Ce 9 septembre 1689.

J'ai reçu avec bien de la joie, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Votre cœur est trop à Dieu pour ne lui être pas également fidèle en quelque lieu que vous soyez. Ainsi je suis persuadé qu'à Angers, au milieu de vos affaires, vous n'aurez pas moins en vue de lui plaire qu'à Paris ou à Issy, au milieu du séminaire. Si vos exercices de piété sont plus interrompus, et souffrent quelque diminution par les emplois extérieurs, j'espère que la pureté de vos intentions et le désir de n'y faire que la volonté de Dieu empêcheront que votre dévotion ne souffre du déchet. Je ne vous dis rien pour votre zèle ; car je suis persuadé qu'il sera toujours assez ardent, et que s'il a besoin de se modérer dans quelques occasions, il trouvera en conférant avec M. de Flamanville (2) des règles

(1) Charles-Maurice Le Peletier, abbé de Saint-Aubin d'Angers, né à Paris en 1666, troisième fils de Claude Le Peletier, contrôleur général des finances, docteur de Sorbonne en 1692, directeur puis supérieur du séminaire d'Angers, directeur puis supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, mourut le 7 septembre 1731. Il était acolyte et prieur de la Valette, au diocèse de Marseille, quand il entra, au mois d'octobre 1685, à la *petite communauté;* d'où il passa au grand séminaire dans le courant de la semaine sainte de l'année 1688. Voir le *Précis de sa vie,* par l'abbé Proyart, t. XVI, p. 215-388 de ses *Œuvres complètes* (Paris, 1819) ; ou bien à la suite de l'*Histoire du Séminaire d'Angers* de Grandet, t. II, p. 666-684. *Introduction* à la *Vie de M. Émery,* par M. Gosselin, t. I, p. 61-75.

(2) Jean Hervé, fils de Hervé Bazan, marquis de Flamanville, né vers 1659 à Flamanville, diocèse de Coutances, entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1682. Il exerça pendant plusieurs années le ministère à la paroisse, s'appliquant spécialement à l'instruction des laquais. En 1694, l'évêque de Castres, Augustin de Maupeou, le fit son vicaire général. Nommé évêque de Perpignan le 8 septembre 1695, il fut sacré dans l'église de Saint-Sulpice le 12 février 1696, administra sagement

de la prudence nationale (1) pour se contenir dans de justes bornes. Quoique vous puissiez trouver assez de lumière dans votre propre fonds, je ne pourrai jamais vous conseiller de vous y fier, voyant combien tous les saints se sont toujours défiés d'eux-mêmes.

Notre jeunesse se divertit ici assez bien; mais ils le feraient encore mieux si votre présence les animait; c'est un avantage qu'ils espèrent de recevoir sur la fin des vacances; mais je ne sais si les desseins de la Providence sur vous seront conformes à leurs souhaits.

On n'a point fait encore de découverte considérable, et je ne vois pas qu'on s'en empresse beaucoup.

M. Bauyn et M. Saget (2) sont à Paris; le premier, pour avoir soin de la maison; l'autre, pour deux incommodités considérables qui l'ont obligé de se mettre entre les mains de M. Helvétius.

M. de Nérestang (3) a eu déjà plusieurs accès de fièvre quarte; cet accident, joint au peu de secours qu'il reçoit de sa famille, ne diminuera pas sa mélancolie. M. de Bressac (4) pour qui il continue d'avoir une entière ouverture, fait du mieux qu'il peut pour le consoler.

son diocèse, et mourut à Perpignan le 5 janvier 1721, « en réputation de sainteté ». Il en est souvent parlé dans *La vie édifiante de Claude Le Pelletier de Sousi*, par l'abbé Proyart, tome XVI de ses *Œuvres complètes*. Parmi les lettres de M. Tronson à divers, plusieurs sont adressées à M. de Flamanville.

(1) Cette prudence « nationale » est la même que M. Tronson appelle « prudence du pays » (de Normandie) dans une lettre à M. Lallier, curé de Valognes, datée du 20 février 1686. Or, on l'a vu dans la note précédente, M. de Flamanville était du pays, de la *nation* de Normandie.

(2) Le premier, M. Jacques Bauyn, né à Bâle en 1641, mort à Paris le 19 mars 1696, était supérieur de la *Petite communauté*. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 105-107. — Le second, M. Jacques Saget, né en 1630 dans le diocèse de Chartres, était directeur de la Solitude depuis l'année 1686. Il y mourut le 25 février 1704.

(3) Entré le 26 mars 1689 au séminaire, il en sortit le 24 novembre suivant.

(4) Charles Le Vayer de Bressac, du diocèse du Mans, entra le 8 novembre 1687 au séminaire, et plus tard dans la compagnie.

M. de Montmorency, votre bon néophyte, va son train ordinaire, et je ne doute pas que la charité que vous avez particulièrement pour l'un et pour l'autre ne s'applique volontiers à recommander à Dieu leurs besoins (1). Je suis mille fois plus que je ne puis vous dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement et très parfaitement à vous. — L. Tronson.

Le cher compagnon de votre voyage M. l'abbé de Flamanville, *comes peregrinationis tuæ*, peut s'assurer que nous ne l'oublions pas.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 22 février 1690.

J'ai peine à croire que l'évêché de Blois (2) mette obstacle à l'accomplissement de vos desseins. S'ils ne réussissent pas, l'abbé n'en sera pas la cause; car il n'a point d'autre vue que de s'abandonner pour tout à la Providence, et de suivre les ouvertures qu'elle donnera.

Quoique toutes les croix soient bonnes et sanctifiantes pour ceux qui en font un bon usage, je bénis néanmoins Notre Seigneur de vous avoir délivré de celle qui mettait un si

(1) Louis-Guillaume de Montmorency, du diocèse de Nantes, était entré au séminaire de Saint-Sulpice le 4 mai 1689; il sortit le 21 février 1696.

(2) L'évêché de Blois ne fut érigé que le 1er juillet 1697, par une bulle du pape Innocent XII; et celui qui devait en être le premier évêque, David-Nicolas de Bertier, ne fut désigné que le 22 mars 1693. Mais dès l'année 1690, avant la nomination (11 février 1690) de Godet des Marais à l'évêché de Chartres sur le territoire duquel on voulait prendre celui de l'évêché de Blois, Louis XIV avait résolu d'en solliciter l'érection; et comme, dès lors aussi, l'opinion vraisemblablement désignait pour ce nouveau siège épiscopal, l'abbé de Saint-Aubin qui, à ses belles qualités, joignait celle d'être fils d'un ministre d'État, M. Grandet qui désirait le voir venir à Angers pour travailler avec lui à préparer et à consommer l'union du séminaire d'Angers à celui de Saint-Sulpice, appréhendait, non sans raison, d'être privé de son concours.

grand empêchement au bien de votre paroisse, et à la règle que vous y vouliez établir. Il faut prier pour cet exilé (1), afin qu'il profite aussi bien de son exil, que vous avez profité de sa présence.

Pour ce qui regarde votre santé, j'ai peine à croire que vous puissiez bien guérir à Angers; vous ne sauriez y prendre assez de repos, et vous y aurez toujours trop d'occupations pour un malade, qui aurait besoin de n'en point avoir pendant quelques mois. Comme l'air de Paris est avantageux, à ce que l'on dit, pour les maux de jambes, vous feriez bien de venir passer ici quelque temps pour vous rétablir parfaitement. Pensez-y sérieusement devant Dieu, et me croyez en Lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXXIV

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 25 août 1690.

J'ai reçu, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. M. de Flamanville m'a fait le récit de votre voyage avec sa manière enjouée : mais quelque divertissement que vous aient donné ses réflexions morales sur les accidents qui vous sont arrivés, j'ai encore plus de joie d'apprendre l'ordre de vie que vous observez, et la fidélité que vous avez à vos exercices. Comme Notre Seigneur a préservé votre cœur de la contagion du monde, et qu'il vous fait goûter les avantages qu'il y a d'être à lui sans réserve, vous ne devez rien négliger pour conserver une grâce qui ne se répare presque jamais quand une fois on l'a perdue. Ainsi, profitez de tous les moyens qu'il vous donnera pour vous sanctifier et procurer sa gloire. Vous avez bien fait de relâcher un peu sur le fait de l'encensement (2),

(1) Jacques Godier, ce prêtre discole dont il a été parlé page 43.

(2) Vraisemblablement, l'abbé de Saint-Aubin s'attendait, au chœur, à être encensé de trois coups, et il ne l'avait été que de deux par les moines bénédictins, fidèles aux règles du cérémonial romain.

ne sachant pas encore l'usage de la congrégation; un peu de fumée ne vaut pas la peine de faire un procès. C'est ce que dirait le Père Maître (1), s'il était ici; mais il est encore en Normandie où il est allé voir une partie de sa famille; il ne manquerait pas aussi de faire de belles réflexions sur le grand sérieux que vous gardez : c'est une gravité dont les suites ne seront pas trop à craindre, puisqu'il ne faudra que deux jours pour vous en défaire. J'espère cependant qu'il vous en restera toujours assez, afin que vous puissiez, suivant le conseil de s. Paul, *in omnibus teipsum præbere exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate.* (Tit. II, 7).

Je ne vois rien à dire sur l'extérieur de votre règlement qui me paraît bien ordonné. Quant à l'intérieur, vous devez particulièrement veiller sur votre oraison, de peur que les distractions que vous causeront vos emplois extérieurs ne vous en dérobent le fruit. Il faut que vous fassiez, entrant à l'oraison, ce que faisait s. Bernard en entrant à l'Église : il disait à toutes ses pensées, quelque utiles qu'elles puissent être d'ailleurs : « Attendez-moi ici à la porte, je vous reprendrai en sortant ». Vous savez que de cette action dépend le succès et la bénédiction de toutes les autres: pourvu que vous y soyez fidèle, le reste ira toujours bien.

Le retardement de cette lettre me donne lieu de répondre à votre seconde. Les réflexions que vous faites sur la servante de M. le Curé de Sainte-Croix sont très justes et très canoniques. S'il peut se résoudre à s'en défaire, il fera une action qui ne sera pas seulement fort édifiante, en se mettant dans l'état que les canons demandent, mais qui le mortifiera assez pour lui attirer beaucoup de grâces. Car je ne doute pas que cette privation lui soit une bonne croix, par la difficulté de trouver un garçon qui lui soit aussi fidèle et qui lui rende les mêmes services. M. le cardinal Le Camus (2) dans ses Ordonnances synodales ne fait aux ecclésiastiques que des

(1) Charles de Longueil, maître de cérémonies au séminaire de Saint-Sulpice.

(2) Évêque de Grenoble, du 24 août 1671 au 12 septembre 1707.

exhortations très pressantes de n'avoir point de servante; mais il leur défend, sous peine de suspense encourue par le pur fait, d'en avoir qui n'aient pas atteint l'âge de 55 ans. Il me paraît que si, par cette ordonnance, il relâche quelque chose de la sévérité des anciens canons, il ne le fait que par une condescendance à laquelle la nécessité du temps l'oblige, et d'une manière qui fait assez connaître aux ecclésiastiques bien intentionnés, qu'ils n'en doivent avoir aucune, quelque âgée qu'elle puisse être; et il arrive effectivement de si grands désordres de ces servantes, que je ne conseillerai jamais à des prêtres d'en garder chez eux, quelque vieille qu'elle soit et quelque âgés que puissent être ces prêtres. S'il y a quelquefois des raisons pour le souffrir et ne les pas condamner, il n'y en peut guère avoir pour le conseiller. L'exemple et l'édification publique feront toujours souhaiter aux personnes un peu zélées, que l'on se prive de plusieurs petites commodités pour ne pas autoriser une conduite qui cause tous les jours tant de scandales dans l'Église. Si le bon curé dont il s'agit vous demande mes sentiments, vous pouvez les lui dire : ce sera à lui à voir s'il peut se passer de sa *Cornustibii* (1) : c'est ainsi que M. le Président de Sève (2) appelait les servantes des prêtres. Votre prudence, jointe à votre zèle, fera merveille en cette occasion. Je me recommande à vos prières, et suis, de toute l'étendue d'un cœur qui est tout à vous, votre tout acquis en Notre Seigneur. — L. Tronson.

(1) C'est le nom donné dans l'Écriture à la troisième fille de Job. *Job*. XLII, 14.

(2) Jean de Sève, oncle maternel de M. Tronson, président aux enquêtes du Parlement de Paris, qui, étant devenu veuf à l'âge de 60 ans, se démit de sa charge et embrassa l'état ecclésiastique. V. *Vie de M. Olier*, t. III, p. 144.

LETTRE XXXV

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 8 septembre 1690.

J'ai reçu ce matin, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, votre lettre sans date.

La fidélité à votre oraison suppléera au défaut de vos autres exercices, quand ils ne manqueront que par la nécessité de vos affaires. Quoique vous me marquiez qu'elles n'avancent guère, on espère toujours qu'elles ne vous empêcheront pas de finir ici avec nous vos vacances. Vous faites très bien d'y donner un exemple de modération qui sera instructif pour vos religieux, et édifiant pour le public. Rien ne prouvera mieux la fausseté de tout ce qu'on aura pu dire contre vous. L'amour pour Notre Seigneur et le désir que vous avez de Lui plaire, vous fera goûter la joie qu'il y a à suivre son exemple et les maximes de son Évangile.

Il est vrai que M. de La Roche-Aymon nous a quittés (1). Sa fermeté qui paroissait inébranlable a cédé à la première sollicitation de ses parents. Au moins, sa résistance n'a pas été longue, et la collation d'une dignité que Mgr de Mende lui a conférée dans sa cathédrale a emporté toutes ses bonnes dispositions. Tant il est vrai ce que disent les saints : *proditoria est et seductrix affectio parentelæ* (2). Auriez-vous

(1) Claude de La Roche-Aymon, clerc du diocèse de Limoges, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 26 mars 1685. Il en sortit en 1690 pour être d'abord chanoine, puis vicaire général de Dom François-Placide de Baudry de Piancourt, évêque de Mende, dont la sœur avait épousé le frère aîné de Claude. Nommé évêque du Puy le 24 décembre 1703, il fut sacré le 22 juin 1704 au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et mourut en juin ou juillet 1720, âgé d'environ 65 ans. Ce fut un fort digne prélat, très attaché au séminaire du Puy dont il avait voulu faire sa résidence, et très zélé pour la sanctification de son clergé. V. *Vie de M. de Lantages*, p. 409-413, 424.

(2) Petr. Bles. *Epist.* XI *ad clericum jam ætate provectum*; Migne, Patr. lat. t. CCXVII, col. 33.

jamais cru que, pour être chanoine, il eût voulu perdre le plaisir qu'il avait ici de dire des vérités? Il assure qu'il reviendra aussitôt qu'il verra que le pays lui fait tort; mais je lui ai dit que je voyais si peu d'apparence qu'il le fît, que je serais encore plus surpris s'il revenait que je ne l'avais été quand il avait accepté le bénéfice. Il a besoin que l'on prie pour lui : *Qui stat videat ne cadat* (Cor. X, 12). Tous ceux qui l'avaient ouï parler ici avec tant de force sur le détachement ont été étrangement étonnés d'un changement si subit; mais ils en ont tiré de bonnes conséquences. Dieu veuille que le tout soit pour sa gloire, et que ses desseins adorables s'accomplissent sur lui et sur nous.

Les pilules de M. Helvétius (1) que prend M. de Flamanville ne sont pas apparemment pour purger l'humeur mélancolique; car je crois qu'il n'en engendre pas auprès de vous, au moins si nous en jugeons par sa relation. Nous l'avons lue à la jeunesse, et personne n'a soupçonné qu'elle vînt d'un mélancolique. Je souhaite que vous participiez l'un et l'autre abondamment à la joie que la Sainte Vierge a apportée au monde en sa naissance; afin que vous puissiez dire à Dieu dans une pleine conviction de votre cœur ce que lui disait autrefois s. Augustin : *Gaudere de te, gaudere ad te, gaudere propter te, hæc est vita beata, et non est altera* (2). Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

Je me dispose d'écrire à M. de Flamanville, car on vient de me dire que vous seriez bientôt ici.

LETTRE XXXVI

A MONSIEUR GRANDET

25 août 1691.

Il y a de quoi admirer la conduite de la Providence de Dieu dans les dispositions qu'Il donne à votre Prélat.

(1) Adrien Helvétius, médecin hollandais, mort à Paris en 1727, âgé de 65 ans. Il était grand-père de Claude-Adrien Helvétius, le trop célèbre auteur du livre *De l'Esprit*.

(2) *Confess.* lib. X, cap. XXII.

J'espère que M. de La Pérouse (1) fera de grands fruits dans la retraite du clergé, et que ce sera peut-être une ouverture pour y en faire dans la suite de plus considérables. Je ne doute pas que les sollicitations de Monsieur votre frère ne fussent très utiles ; mais je ne sais s'il sera assez tôt en cette ville. Il y a cependant quelque sujet de l'espérer, eu égard à la longueur ordinaire des affaires.

La lettre au Pape est vraie ; mais elle n'est pas de si ancienne date que vous me marquez.

Mgr de Chartres n'aura ses bulles qu'avec les autres Prélats ; ainsi ce qu'il a obtenu c'est le *gratis* des bulles, c'est-à-dire qu'il les aura *gratis* quand on les donnera (2).

(1) François-Bertrand de La Pérouse, né en 1635, était fils d'un premier président au Parlement de Chambéry, et parent de Saint François de Sales. Après avoir fait ses humanités, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, s'y distingua par sa piété et son érudition, prit le bonnet de docteur en février 1665, puis retourna à Chambéry, où il fut fait doyen de la collégiale. Comme il avait pour la prédication un talent et une grâce extraordinaires, il se consacra spécialement à ce genre de ministère, et prêcha, soit à Paris, soit en province, un grand nombre d'Avents, de Carêmes, de Missions, de Retraites, surtout aux prêtres. Étant allé à Rome en 1688, sur le désir qu'Innocent XI avait manifesté de le voir, il refusa l'évêché de Lausanne alors vacant, que ce pape voulait lui donner ; alléguant qu'il n'entendait pas la langue du pays, et que Dieu semblait l'appeler en France. Nous verrons qu'il entretenait avec M. Tronson une correspondance habituelle. Il était aussi en relation particulière avec D. Innocent Le Masson, général des Chartreux, qui envoya à M. Tronson la nouvelle de sa mort, par une lettre datée du 23 juillet 1695.— Voir sa notice dans Grandet, *Les saints Prêtres français du dix-septième siècle*; première série, p. 339-346. Voir encore, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome II, p. 355 et suiv., 424 et suiv., 443 et suiv., 465 et suiv. D. Innocent Le Masson, *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève;* Lyon, 1697, in-12, p. 127. Grillet, *Dictionnaire historique du département du Mont-Blanc et du Léman*, t. II, p. 136. De Jussieu, *La sainte chapelle de Chambéry*, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. X, p. 157-159.

(2) Quoique nommé évêque de Chartres en 1690, Godet des Marais n'obtint ses bulles qu'en 1692, à cause du différend qui existait entre la Cour de Rome et celle de France, au sujet de la Déclaration faite dans l'Assemblée du Clergé en 1682.

J'ai vu la *Question curieuse : savoir, si M. Arnauld est hérétique* (1).

Il y a un petit livret qui a pour titre : « Secret du parti de M. Arnauld nouvellement découvert » (2), que vous devez tâcher d'avoir, car il parle d'original. — L. Tronson.

LETTRE XXXVII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce samedi matin (avril) 1692.

Monseigneur de Chartres vint hier ici, et nous nous entretînmes assez longtemps du diocèse de Blois. Si Monsieur votre père y vouloit penser et que la chose lui convînt, Mgr de Chartres proposerait encore Monsieur votre frère (3) et l'appuierait très volontiers; car je puis vous dire qu'il le souhaite extrêmement et qu'il ne tiendrait pas à lui que l'affaire ne réussît. Le plus tôt que vous pourrez me rendre

(1) *Question curieuse : Si M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est hérétique ; à Monsieur ... Conseiller de l'Évêque de Liège*, par le P. Pasquier Quesnel ; Cologne, Nicolas Schouten, 1690 ; in-12. Réimprimé sous ce titre : *Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld, ci-devant imprimée sous le titre de* Question curieuse, etc., *augmentée dans cette nouvelle édition;* par Pasquier Quesnel : Cologne, Nicolas Schouten, 1695, in-12. On attribue aussi cet ouvrage au docteur Antoine Arnauld lui-même.

(2) *Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu;* 1690, in-12. L'auteur est Honoré Tournely, célèbre docteur de Sorbonne. On sait par quel stratagème il réussit à avoir de certains professeurs de l'université de Douai eux-mêmes des preuves authentiques de leur jansénisme ; ou du moins on en peut lire le récit dans Bérault-Bercastel, *Histoire générale de l'Église*, livre LXXXIe ; ou dans les *Mémoires chronologiques et dogmatiques* du P. D'Avrigny ; édit. de 1739, t. III, p. 352-370. C'est l'histoire du « faux Arnauld ».

(3) Michel Le Peletier, né à Paris le 4 août 1660, abbé de Jouy en 1678, nommé évêque d'Angers le 15 août 1692, sacré le 16 novembre suivant, nommé évêque d'Orléans le 3 avril 1706, mort à Paris, avant d'avoir été préconisé pour ce dernier siège, le 9 août de la même année. Voir la longue notice que lui consacre M. Grandet : *Appendice* V de son *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 618-665.

réponse sera le meilleur, supposé que l'on n'ait pas d'opposition à la chose, et que Monsieur votre père consente qu'on y agisse.

Vous ne doutez pas qu'on ait pris ici beaucoup de part à votre maladie, et que l'on ait eu bien de la joie de votre guérison. Cet accident est arrivé dans un temps fort propre pour faire soupçonner que la ferveur de vos catéchismes et de votre Passion y a eu beaucoup de part, et que cela vous servira d'un bon avertissement pour une autre année. Je ne puis vous dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, avec combien de tendresse et d'affection je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVIII

A MONSIEUR GRANDET

9 janvier 1693.

J'ai lu, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la pièce curieuse de la Visitation d'Angers que vous avez envoyée. Je n'ai point remarqué qu'on y fît la Sainte Vierge Janséniste: mais j'ai bien observé que l'on y déjansénise votre bonne religieuse. Que peuvent dire après cela les calomniateurs qui l'avaient accusée d'avoir été de ce parti? et que pourront-ils faire pour se justifier, après un témoignage si authentique? C'est à vous à nous l'apprendre. Il ne manque au récit de sa vie que la comédie que vous savez (1), qui relèverait bien son oraison funèbre.

Je ne vous ai pas remercié des *Ordonnances* de Mgr d'Angers, parce que je ne savais pas que vous les eussiez envoyées; mais présentement il faut qu'à cause du retardement, je vous en remercie au double, pour vous payer les intérêts avec le principal.

Si l'on vous choisit pour supérieur du séminaire, vous ne

(1) Comédie janséniste, composée et jouée dans le monastère de la Visitation d'Angers. V. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 183, 184.

devez pas hésiter à quitter votre cure; car 1° il y a plus de bien à faire dans le séminaire; 2° on trouvera plus aisément un bon curé qu'un bon supérieur de séminaire; 3° quelques talents que vous ayez pour la cure, je crois qu'ils seront encore meilleurs pour le séminaire; 4° si l'on vous choisit, ce sera une marque suffisante de la volonté de Dieu. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIX

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 18 janvier 1693.

Je crois que des visites plus fréquentes, des promenades, une ouverture de cœur plus grande, et d'autres marques d'estime et d'amitié plus particulières aux jeunes chanoines et autres ecclésiastiques de bonne volonté, ne pourraient être que très utiles pour les porter à Dieu; mais je ne sais si vous devez commencer si tôt à faire ces démarches. Il me semble qu'il serait à souhaiter que vous prissiez auparavant quelque temps pour connoître leur esprit, pour découvrir le fond, et voir s'ils sont bien disposés pour en bien profiter; car autrement il y a à craindre : 1° que quelques-uns, par hypocrisie, par respect humain ou par quelque autre motif intéressé, ne vous promettent merveille et ne vous disent tout autre chose que ce qu'ils auront dans le cœur; 2° que vous ne perdiez beaucoup de temps inutilement à gagner des gens qui, dans le fond, ne voudroient pas être gagnés; 3° que cela ne vous détourne trop de votre étude. Je ne vous dis pas cela pour vous dégoûter d'une si bonne œuvre; mais je vous le dis seulement afin que vous vous y ménagiez d'une manière qui rende votre zèle plus utile et moins exposé à la critique.

Les commencemens de Mgr d'Angers doivent faire beaucoup espérer dans la suite; car s'il continue à dire la messe tous les jours et à combler le monde d'honnêteté, il s'at-

tirera un mérite considérable devant Dieu, et beaucoup d'estime devant le monde; et on pourra dire de lui un jour : *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est* (*Eccli.* XLV, 1).

Quelque intérêt que je prenne à ce qui le touche, j'en prends encore plus à ce qui vous regarde, mon cher Monsieur; ainsi, ne vous privez pas de la consolation de nous apprendre de temps en temps de vos nouvelles. Je souhaite que votre colique et votre dévoiement n'aient point eu de suites fâcheuses, et qu'elle n'ait été que l'effet du changement d'air et de la fatigue du voyage. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, avec toute la tendresse et toute la cordialité que vous pouvez désirer, et mille fois plus que je ne vous puis dire, tout vôtre. — L. Tronson.

Errata de la lettre.

La lettre :	*lisez :*
réponce;	réponse;
rendre comte;	rendre compte;
jus;	j'eus;
j'ay u;	j'ay eu;
encor;	encore;
nouvaux;	nouveaux;
ust;	eut;
les prenants;	les prenant;
renderay;	rendray;
plus tost;	plutost;

Vous voyez que je vous tiens la parole que je vous ai donnée, tant je souhaite que *in omnibus perfectus sis.*

LETTRE XL

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

24 janvier 1693.

Vous avez raison de me dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que l'emploi que l'on a donné à M. de Fla-

manville et qu'il a accepté de si grand cœur, est une nouvelle qui mérite d'être mandée. Je ne puis que louer son obéissance, et prier Dieu qu'il lui donne assez de santé pour satisfaire à tout ce que demande la direction de ces deux grandes communautés. Il n'y manquera pas d'occupations, et je crois qu'il y trouvera bien d'autres matières, que celle de la dévote de Saint-Sulpice qui le prenait pour une cloche. Pour vous, je vous estime heureux de ne rien faire au dehors, et de vous plaire dans cette vie intérieure et cachée qui est si propre, quand on la goûte, à faire de bonnes provisions, et pour le temps et pour l'éternité. Employez bien ces moments précieux, mon cher Monsieur, suivant les vues et les inclinations que Dieu vous donne pour la retraite; afin que vous vous mettiez en état et soyez tout prêt de répondre dignement à ses desseins, quand il vous appellera pour le travail. Vous faites très bien de ne vous pas même mêler du séminaire, et de faire dire par d'autres au Prélat les choses dont il est utile qu'il soit informé.

Le moyen que je ne songe pas à une personne aussi chère que vous m'êtes ? Notre Seigneur nous a unis trop étroitement pour pouvoir vous oublier; ainsi, comptez que je suis autant que l'on peut, pour le temps et pour l'éternité, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLI

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 30 janvier 1693.

Si vous ne cessez de m'écrire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que lorsque je vous manderai que vos lettres me fatiguent, je puis vous assurer que vous ne cesserez pas sitôt ; car il est vrai que je n'en reçois point qui ne me donnent de la joie, et que ce me sera toujours une grande consolation d'apprendre par vous-même de vos nouvelles.

Je n'ai pu lire la dernière que vous m'avez écrite sans être vivement touché de vos larmes. Je ne m'étonne pas que la

nature souffre de l'état où vous êtes ; car il est rude et humiliant de voir que tous les autres sont occupés et que vous seul demeuriez sans emploi ; mais comme Dieu vous fait la grâce de préférer à toutes choses sa très sainte volonté, et que vous ne cherchez qu'à lui plaire, vous ne sauriez douter qu'il ne vous veuille présentement dans le limon. Vous êtes bien, puisque vous y êtes par un ordre auquel il ne vous était pas permis de résister. Et c'est ce qui vous doit consoler et soutenir au milieu de vos peines, disant à Dieu : *Quid mihi est in cœlo et a te quid volui super terram* (Psalm. LXXII, 25), etc. Pourvu que nous fassions un bon usage du présent, notre bon père aura soin de nous pour l'avenir, et fera réussir toute chose à notre avantage.

Je ne sais si M. Brenier (1) vous aura mandé qu'il a terminé ses comptes avec son cousin, et qu'il espère être de retour ici le mois prochain. Il souhaiterait fort qu'on le laissât quelque temps en retraite ; mais je ne sais si ce serait le bien du petit séminaire de lui en accorder plus de dix jours.

Il semble que, dans les avis publics que M. Le Gendre (2) a donnés dans le séminaire, et que vous me marquez, son zèle a été au delà de sa prudence ; car c'est blâmer trop hautement et trop ouvertement ce qui se fait par l'ordre du Prélat, et je ne m'étonne pas qu'il en ait été mécontent. Si M. Grandet et M. Le Gendre sont si opposés l'un à l'autre, ce ne seroit pas le bien du séminaire qu'ils y demeurassent tous deux, quelque talent qu'ils aient ; car la paix et l'union dans une communauté sont préférables à tout.

Tout va ici à l'ordinaire, M. Dubois (3) a été dans le dessein,

(1) Antoine Brenier, du diocèse de Grenoble, élève du séminaire de Saint-Sulpice en 1669, établit le *Petit séminaire de Saint-Sulpice* en 1684, la *Communauté des philosophes* en 1687, remplit les fonctions de supérieur en plusieurs séminaires de la compagnie, et mourut le 25 août 1714. V. *Bibliothèque Sulpicienne*, t. I, p. 207-209.

(2) Sur M. Le Gendre, directeur du séminaire d'Angers, puis prieur-curé de Sainte-Colombe en Anjou, V. Grandet, *Les saints Prêtres français du XVIIe siècle*, 3e série, p. 238-241 ; *Histoire du Séminaire d'Angers, passim.*

(3) Barthélemi Gautier, dit Dubois, né à Orléans en 1622, entré au

durant quelques jours, de se préparer à la mort, à cause d'une année qu'il pense être climatérique qui s'approche; mais présentement il agit à son ordinaire. Ma goutte est presque passée, et j'espère dans trois jours être en état de recommencer à dire la Sainte Messe, que j'avais été obligé d'interrompre depuis les fêtes. Je vous puis assurer au moins que je n'oublierai pas vos besoins au Saint Autel. Je suis très cordialement et mille fois plus que je vous puis dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. TRONSON.

LETTRE XLII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 8 février 1693.

Nous ne manquerons pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de bien recommander à Dieu le succès de votre prédication. Je ne doute pas que vous n'y receviez beaucoup d'applaudissements et de louanges; ce sera à vous de n'y pas trop ouvrir votre cœur, pour n'en pas corrompre la pureté. et d'imiter le sage, qui, pendant qu'il entend au dehors ces louanges qu'il n'a pas recherchées, *ad unum spectat, si Deus illum laudat*. J'espère même que l'esprit de solitude qui vous inspire l'amour pour la vie cachée, ne vous en donnera que du dégoût, et vous rendra au moins assez fidèle pour n'y pas prendre de complaisance et pour en connoître la vanité. J'avais cessé de vous marquer les fautes d'orthographe, parce que je vois que vous n'en faites plus guère; cependant, je vous dirai, puisque vous le voulez bien, que l'on écrit, « le dimanche des Rameaux », et non pas « des *Ramaux* ». Je ne me souviens pas maintenant des autres fautes; j'y prendrai garde de plus près à l'avenir. Je suis, Monsieur et très cher

séminaire de Saint-Sulpice le 26 août 1647, licencié en 1652, docteur en 1654, fut durant quarante ans supérieur de la *Solitude*, et donna à cette maison sa forme définitive. Il mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 15 août 1698.

en Notre Seigneur, entièrement et très cordialement à vous. — L. Tronson.

On écrit *chaire* lorsque l'on veut désigner la chaire d'un prédicateur ou d'un professeur, et non pas *chaise,* qui ne se dit que des sièges ordinaires où l'on est assis.

LETTRE XLIII

A MONSIEUR GRANDET

Mars 1693.

Pour un séminaire aussi fameux par ses combats et par ses disgrâces, il fallait un Supérieur aussi fameux, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, et l'on ne pouvait pas faire un meilleur choix. Je l'ai souhaité, parce que j'ai cru que cette place vous était bien due, et que la Providence de Dieu vous la réservait comme à une personne qui, ayant beaucoup travaillé pour soutenir cette œuvre, était plus propre pour y faire du bien que nulle autre. Ainsi, vous avez très bien fait, à mon avis, de vous y soumettre à l'aveugle, et de ne point écouter la répugnance de la nature dans une occasion qui vous engagera à sacrifier votre temps et votre vie même pour la sanctification du clergé, et pour le service et la gloire de Celui à qui vous êtes vous-même consacré depuis si longtemps.

Puisque Dieu donne à M. l'abbé de Saint-Aubin le temps de pouvoir être un peu en retraite, qu'il n'aura peut-être pas le reste de sa vie, je crois qu'il fait très bien d'en profiter et de ne la point interrompre par des emplois extérieurs. Je ne crois pas cependant qu'il vous refuse dans le besoin des avis généraux; car je sais qu'il aime le séminaire autant qu'on le peut aimer; et vous ne doutez pas des sentiments d'estime qu'il a pour vous; mais il faut attendre le temps que Dieu a marqué, afin qu'il vous en donne toutes les marques extérieures que vous désirez, et afin que ce grand miracle que vous me marquez s'accomplisse. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLIV

A MONSIEUR DE SAINT-AUBIN

Mars 1693.

Je vous remercie, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de l'ordonnance du Prélat (1) que vous m'avez envoyée pour le retranchement des fêtes. Je ne sais si les douze apôtres avaient accoutumé d'être fêtés dans le diocèse; mais l'on dit qu'il en a retranché six tout d'un coup, et que c'est beaucoup pour un commencement.

Je ne m'étonne pas de ce que vous me mandez de certains désordres; mais je plains les prélats, qui ont sujet d'être fort embarrassés pour trouver les moyens d'arrêter, d'un côté, les scandales, et de pourvoir, de l'autre, aux besoins des âmes. Que nous sommes heureux, mon cher Monsieur, de n'être point dans ces embarras, et dans beaucoup d'autres qui ne sont pas moins fâcheux et qui sont inséparables de la crosse et de la mître! Jouissez en paix de votre solitude pendant que Notre Seigneur vous en donne le temps; et si vous estimez ce bonheur autant qu'il le mérite, vous l'en remercierez comme de l'une des plus grandes grâces qu'il vous ait faites de votre vie. Je souhaite que vous y rencontriez ce que les saints autrefois y ont trouvé : *Portum tranquillitatis, ab æstu seculi refrigerium, mundi persequentis felix effugium.*

Ne trouvez-vous point que M. Grandet soit bien à plaindre, ou au moins que ses amis doivent compatir à sa douleur, de se voir obligé d'occuper une place dont il se croit indigne, et pour laquelle il avoit un si grand éloignement; une place où il ne sera plus chargé du soin des dévotes; une place où il sera obligé de ne plus travailler que pour le clergé. N'y a-t-il pas là de quoi le plaindre? Je ne laisse pas néanmoins de l'en congratuler. S'il y a quelque sujet de compatir à sa douleur, c'est à l'occasion de celle que lui donne apparemment

(1) Michel Le Peletier, frère de l'abbé de Saint-Aubin.

le bon accueil que l'on fait à des principaux du parti qui viennent rendre visite. Je ne doute pas que cela n'allume son zèle. Mais il faut, pour ne rien gâter, qu'il le renferme en lui-même sans dire mot : car ce n'est pas à présent le temps de parler. Vos avis lui seront en plusieurs occasions nécessaires et toujours très utiles. Vous faites bien même de vous contenter d'avis généraux pour ce qui regarde le séminaire, et de vous en tenir là.

Je ne vois pas d'inconvénient que vous prêchiez à la procession générale dont vous m'écrivez, pourvu qu'on vous en prie. Je suis, autant que l'on peut être, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLV

A MONSIEUR LE PELETIER (1)

13 mars 1693.

Monseigneur,

Je vous suis très obligé de l'honneur que vous me faites de vouloir bien me communiquer le sermon de M. de Saint-Aubin. Je crois que vous aurez remarqué qu'il a du talent pour la composition, et qu'il sera en état de réussir dans la prédication quand il aura fait un bon fonds, et que Dieu l'appellera à cet emploi. Mais il me semble que ce n'en est pas présentement le temps, et je pense que lui-même en est assez persuadé. Car, comme il me témoigne toujours un grand amour pour la retraite et pour la vie retirée qu'il mène, je me persuade qu'il ne se sera pas produit de lui-même en

(1) Claude Le Peletier, né à Paris le 28 juin 1631, Conseiller au Parlement en 1652, président aux enquêtes en 1662, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1668, conseiller honoraire au Parlement de Paris en 1673, conseiller d'État ordinaire en 1678, contrôleur général des Finances et ministre d'État du 6 septembre 1683 au 20 septembre 1689, conseiller d'État ordinaire et conseiller au Conseil royal des finances le même jour qu'il quitta le contrôle général, surintendant général des postes le 1er janvier 1692, quitta définitivement la Cour en 1697, et mourut à Paris le 10 août 1711.

cette occasion; mais qu'il n'aura pas cru pouvoir honnêtement refuser la proposition que lui en aura faite Monseigneur d'Angers. Ainsi, je ne vois pas que les suites en soient à craindre, à moins qu'il se vît engagé à quelque autre occupation qu'à ses études par la nécessité d'obéir au Prélat.

Pour les deux autres imprimés que M. Clavel (1) m'a communiqués de votre part, je vous dirai que notre esprit ici est de nous soumettre aux Prélats, et non pas de juger de leur conduite. Il est vrai que plusieurs qui n'ont pas tant de retenue et qui se donnent trop de liberté, disent que de retrancher tout d'un coup six apôtres, c'est beaucoup pour un nouvel évêque; que quelques-unes des demandes qu'il fait à ses curés et auxquelles il demande des réponses par écrit peuvent avoir de très mauvaises suites; qu'une visite du diocèse qui auroit précédé ses ordonnances lui auroit peut-être donné d'autres lumières, etc. Mais comme toutes ces choses me passent, je dois me contenter de vous dire que je regarderai avec respect tout ce qui me viendra de votre part et de la sienne, comme étant, avec beaucoup d'estime et un attachement auquel on ne peut rien ajouter, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLVI

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 15 mars 1693.

Je vous remercie, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de la lettre circulaire de Monsieur votre Prélat que vous m'avez envoyée avec les demandes qu'il fait à Messieurs ses Curés. S'il eût crû ses meilleurs amis, je pense qu'il n'aurait pas été

(1) Claude Clavel, prêtre du diocèse de Vienne, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 17 novembre 1687, fut reçu docteur le 22 mai 1690, alla auprès de M. Le Peletier, ministre d'État en 1692, et fut chanoine théologal d'Angers, du 13 octobre 1694 au mois de janvier 1704. Il enseignait l'Écriture-Sainte au séminaire d'Angers en 1695, mais sans appartenir à la compagnie de Saint-Sulpice.

si vite, et que ses règlements et ordonnances auraient été plus universellement approuvés, s'il ne les eût proposés qu'après avoir fait la visite de son diocèse.

Vous faites très bien de vous servir de M. Grandet pour faire dire au Prélat les choses qu'il est bon qu'il sache : car il est assurément bien important que vous continuiez toujours à vous ménager. Je souhaite que ce que vous avez mandé à Monsieur votre père ait eu un bon effet.

J'ai lu votre sermon, et j'ai été bien aise de voir que vous avez du talent pour la composition ; je crois que vous n'en aurez pas moins pour la prononciation ; cependant, comme ce n'est pas là ce que Dieu demande présentement de vous, il vous doit suffire, pour ne point vous détourner de votre retraite, que l'on ait vu ce que vous pouvez faire.

M. de Flamanville m'écrivit aussitôt après son arrivée à Angers. Depuis ce temps là, je n'ai point reçu de ses lettres. Je ne sais si c'est de peur de me faire paraître sa qualité d'abbé qu'il ne m'écrit pas. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLVII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 19 mars 1693.

Quoique je vous aie écrit avant-hier, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, je ne puis différer de le faire encore aujourd'hui pour vous témoigner la joie que j'ai de votre sermon. M. de Flamanville m'en mande des merveilles. Il a bien cru que j'y prendrais assez de part pour recevoir cette nouvelle comme la meilleure et la plus agréable qu'il me pouvait écrire. Cependant, j'en apprends une dans votre lettre qui me touche davantage, et qui me donne encore plus de joie : c'est la grâce que Dieu vous fait de conserver la pureté de votre cœur et de le tenir fermé aux louanges que l'on vous donne, dont, en sa grande miséricorde, il vous fait connaître la vanité. J'espère que la retraite vous en donnera à la fin tant de dégoût, que vous vous trouverez comme cet

homme sage dont parle s. Chrysostome : *Vir sapiens, quando laudatur in facie, flagellatur in corde.* Je prie Notre Seigneur de vous faire trouver dans son pur amour la consommation de tous vos désirs. Je suis en lui, Monsieur et très cher, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLVIII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 22 mars 1693.

Quand il ne s'agira que de soutenir vos intérêts, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, je consens que vous m'accusiez d'être un peu malin, et je souscris de tout mon cœur au jugement que vous avez fait. Vous aurez pourtant vu dans ma lettre que Monseigneur votre père vous a envoyée, qu'il n'y a rien qui ne soit conforme à vos dispositions et aux siennes. Au moins, il m'a paru que ni la vérité ni la sincérité n'y étoient point blessées. Quant au Prélat, outre que ç'aurait été un jugement qui ne nous appartient pas, que de vouloir juger de sa conduite, j'ai supposé que, comme il en connaît le détail et qu'il peut savoir ce que l'on en dit dans le monde, il est en état d'en juger mieux que personne. La pensée que l'on a eue, que vous étiez prévenu, vous doit servir; vous avez bien fait de répandre un peu d'huile sur votre salade, afin que l'on ne vous accuse pas d'y mettre trop de vinaigre.

M. Brenier est ici en retraite, et la grande pratique que nous lui donnons est de ne plus parler de lui (1). Je ne puis vous dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, combien je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Manière charmante de louer l'humilité et la modestie de M. Brenier, qui ne parlait de lui-même qu'avec mépris, comme il est dit dans sa vie.

LETTRE XLIX

A MONSIEUR GRANDET

20 avril 1693.

J'ai peine à croire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que les emplois d'une cure puissent s'accommoder avec votre supériorité. La vigilance, les soins et l'assiduité qui sont nécessaires pour établir l'ordre et maintenir chacun dans son devoir demandent un homme tout entier; et si votre séminaire se remplit, vous verrez que vous n'aurez pas trop de tout votre temps pour pourvoir à l'ordre de la maison et aux besoins des particuliers. Pourvu que vous leur donniez à toute heure un libre accès pour vous parler, — qui est le plus grand bien que vous puissiez faire, — et qu'ils soient assurés qu'ils vous trouveront toujours prêt à les écouter avec plaisir, ils vous donneront assez d'occupation pour ne vous point laisser de temps de reste. Ainsi, je ne crois pas que vous puissiez vous partager sans que le séminaire en souffre; et quelque grand que soit votre zèle, je vous conseille de vous contenter de bien faire aller votre séminaire.

Nous permettons ici, l'hiver, de jouer, les soirs, à colin-maillard, parce que nous avons vu que cela n'a point ici de mauvaises suites. Je ne sais pas s'il en seroit de même dans les provinces. Vous en jugerez. Tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE L

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 22 juin 1693.

Il y a deux jours, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que j'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois : je n'en avais pas reçu depuis celle du 19 avril, dans laquelle vous me parliez de l'opéra de La Flèche. Ainsi, celle que vous me mandez avoir écrite, il y a environ quinze jours, sera apparemment

perdue, car je n'en ai eu nulle nouvelle. On m'a parlé de l'ordonnance synodale, mais je n'y ai répondu qu'à mon ordinaire, c'est-à-dire, selon votre langage, en politique.

Il faut que je vous avoue que je commence à craindre la vie sédentaire pour vous; car on dit que votre santé en souffre, et qu'elle n'est pas si bonne qu'à Paris. Si vous remarquez qu'elle s'affaiblit, vous auriez quelques précautions à prendre pour ne vous pas user inutilement dans la retraite.

M. Grandet ne me mande rien de ses peines: n'est-il pas content de ses séminaristes et de son séminaire? Regrette-t-il sa cure et ses emplois passés? Le Prélat ne l'appuie-t-il pas dans son emploi présent, et ne lui donne-t-il pas lieu d'y faire tout le bien qu'il souhaite?

Vous savez ce que j'ai répondu d'abord sur la proposition d'une seconde abbaye. Le plus grand bien de l'Église, auquel l'intérêt des particuliers doit céder est notre règle. Examinez bien sur ce pied ce que vous devez faire; vous êtes sur les lieux, vous voyez ce qui se passe, vous en pouvez mieux juger que personne.

Je ne vous mande point de nouvelles d'ici, parce que M. Bourbon se charge de vous en écrire.

Nous n'en apprenons aucune de M. de Flamanville : sa santé s'accommode-t-elle avec ses emplois, et ses bonnes filles ne le rendent-elles pas trop sérieux?

Je salue M. Peletier dont je suis bien aise que vous soyez content. Je souhaite que la lettre que l'on a fait imprimer, en attendant l'ordonnance, ait tout le bon effet qu'on en espère.

Si peu que Monsieur votre père vous donne ouverture de venir à Paris, je vous conseille d'en profiter.

Vous verrez par cette liste que je vous envoie combien je vous souhaite parfait en toutes choses. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LI

A MONSIEUR LE PELETIER

A Issy, ce 19 octobre 1693.

Monseigneur,

Je bénis Dieu des sentimens chrétiens qu'il vous inspire et de la disposition qu'il vous donne de ne rien désirer avec plus d'ardeur que l'accomplissement de sa très sainte volonté, et de ses adorables desseins sur vous et sur votre famille. C'est ce qui m'engage, Monseigneur, de répondre avec plus de liberté à ce que vous avez eu la bonté de me proposer dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

La translation de Mgr l'Évêque d'Angers à l'archevêché de Tours, après une année seulement d'épiscopat, pourra surprendre et faire raisonner beaucoup de monde : mais au fond, il ne m'y paroît rien qui soit contraire aux Canons, pourvu que l'on y voie le bien et l'utilité de l'Église. Car c'est ce qu'elle suppose toujours lorsqu'elle permet ces translations, et le canon qui marque que la dispense s'en obtient plus aisément quand elles se font pour passer *ad majorem ecclesiam,* dit expressément que c'est *ob utilitatem Ecclesiæ*. De sorte que je ne vois rien en ce que vous proposez, qu'un père chrétien ne puisse faire, si cette utilité lui paroît. Comme vous pouvez être informé de l'état de ces deux diocèses, et connoître le bien que l'on fait à Angers et celui que l'on peut faire à Tours, vous jugerez mieux que moi qui ne connois ni l'un ni l'autre, si ce changement est avantageux à l'Église. J'espère que Dieu qui voit la pureté de vos intentions ne permettra pas que vous preniez d'autre parti que celui qui sera le plus pour sa gloire (1).

(1) Michel Le Peletier resta évêque d'Angers. Mathieu-Isoré d'Hervaut, nommé évêque de Condom le 8 septembre 1693, fut nommé archevêque de Tours le 1er novembre suivant, sacré le 25 février 1694, et mourut à Paris le 9 juillet 1716.

Quant à M. l'abbé de Saint-Aubin, il me semble qu'il seroit important que vous connussiez ses dispositions et le fond de son cœur, avant que de faire aucune démarche pour l'engager. Car il a un extraordinaire éloignement de l'épiscopat : et comme cet éloignement ne vient pas de l'appréhension du travail, ni du désir d'une vie molle et oisive, mais de la crainte des périls et du désir de son salut, peut-être jugerez-vous à propos d'y avoir quelque égard. Pour moi, je pense que si Dieu l'appelle à cette dignité, ou il changera ses dispositions, ou il fera connoître quelque marque plus précise de vocation. C'est là, Monseigneur, tout ce qui m'est venu en pensée, après avoir recommandé à Dieu ces affaires. Nous continuerons de le prier, afin qu'elles réussissent à sa plus grande gloire. Je suis avec beaucoup de reconnoissance et de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LII

A MONSIEUR DE SAINT-AUBIN

Ce 13 janvier 1694.

J'ai reçu avec joie et comme une bonne étrenne la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 6 de ce mois : car je n'ai pu voir qu'avec une consolation particulière ce que vous me mandez des entretiens que vous avez faits, et de la facilité que Dieu vous a donnée, et que vous regardez comme une grande grâce et une nouvelle marque de votre vocation. J'avoue, mon très cher, que vous ne pouviez me rien mander de plus agréable, ni rien qui fût plus conforme à mes désirs. Je ne doute pas, qu'en continuant à faire des entretiens, vous n'acquerriez une grande facilité de parler : mais il faut tâcher à vous préparer toujours, afin de ne pas battre la campagne et de vous accoutumer à parler juste. Un temps viendra que, la moisson étant plus grande, vous reconnoîtrez les bontés de Notre Seigneur de vous donner le temps de

vous remplir ainsi dans la retraite, et de vous former peu à peu pour ce qu'il demandera un jour de vous.

La manière dont vous vous préparez à vos entretiens ne peut que vous être utile. Vous faites très bien de prendre ainsi du temps pour lire quelques traités des Pères et d'en faire des collections par ordre alphabétique. Les traités qui sont dans le *Septem Tubæ* (1) sont propres à votre dessein et vous fourniront beaucoup pour les matières ecclésiastiques. S. Augustin sur les Psaumes m'a toujours paru admirable ; non pas pour le sens littéral, mais pour les maximes et la morale chrétienne que l'on y trouve toute entière. Il est fort diffus et fait très souvent de longues digressions ou parenthèses ; mais c'est bien souvent ce qu'il a de plus beau. Si Dieu vous donne attrait pour cette lecture, je crois que vous n'y perdrez pas votre temps. Je vous conseille aussi, pour vous délasser, de lire quelquefois des livres sur la langue françoise, et de commencer par les *Remarques* de Vaugelas (2) et du P. Bouhours (3), où vous trouverez de bonnes règles.

Je connois Mlle Rousseau (4) : j'estime sa piété, et je souhaiterois fort contribuer au bien de sa communauté : mais quelque raison qu'elle ait de vous désirer pour supérieur, quelque pressans motifs que puisse avoir Mgr d'Angers de vous en solliciter, je crois que vous en avez encore de plus forts pour le refuser. Car je suis très per-

(1) *Septem Tubæ sacerdotales*, sive selecti septem SS. Patrum tractatus : Jo. Chrysostomi, Hieronymi, Prosperi, Gregorii, Petri Damiani, Bernardi et Petri Blesensis, quibus prœlati, sacerdotes, etc. ad vitæ sanctimoniam, et ecclesiasticæ disciplinæ observantiam excitantur; opus primùm à Jo. Merlone Horstio collectum; Parisiis, G. Soly, 1663, in-4°. Une seconde édition, augmentée de traités empruntés à Salvien et à Vincent de Lérins, avec des notes d'Étienne Baluze, parut à Lyon en 1693, in-4°.

(2) *Remarques sur la langue françoise* ; Paris, 1647, in-4°.

(3) *Remarques nouvelles sur la langue françoise ; et suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, par le P. Bouhours; plusieurs fois imprimées. Voir *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, dernière édition, t. I, col. 1901.

(4) Voir, plus loin, la note de la lettre du 3 août 1695.

suadé que cela ne vous convient nullement; que ce n'est point votre vocation, et que quelque grand bien que, selon les apparences, vous y puissiez faire, ce n'est point là le bien que Dieu demande de vous : *ad majora natus es*. Ainsi, vous avez très bien fait de refuser, et vous ne sauriez mieux faire dans la suite que de persévérer constamment dans votre refus. Vous n'en verrez pas présentement si bien l'importance que vous la connoîtrez un jour. Vous voyez comme je vous tiens parole en vous parlant, et d'une manière décisive. Mais quand ma promesse ne m'y obligeroit pas, votre désir m'y engageroit assez ; outre la manière sincère et cordiale avec laquelle vous me parlez, je ne pourrois pas m'empêcher de répondre à une confiance et une ouverture de cœur aussi entière que la vôtre. Je prie Notre Seigneur d'être par son amour, et pour le temps et pour l'éternité, l'unique lien de nos cœurs. Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LIII

A MONSIEUR DE SAINT-AUBIN

8 avril 1694.

Je suis bien aise de ce que vous me dites, qu'en m'écrivant vous soulagez un peu la peine de votre exil. C'est une marque que votre cœur n'est pas si éloigné d'ici que votre corps. En échange, on pense ici aussi bien souvent à vous; et pour moi, je puis vous dire que je vous accompagne souvent d'esprit dans votre retraite. Je ne doute point que votre abandon à Dieu et la soumission à ses ordres qui vous fait souffrir en paix ce qu'il y a de pénible dans cet état, ne vous attire bien des grâces pour réussir dans les emplois où Dieu pourra vous appeler pour le bien de son Église. Faites seulement de bonnes provisions pendant que vous en avez le temps; car vous trouverez un jour de quoi les employer.

La solitude a ses dégoûts, ses tristesses et ses ennuis. Ce sont des croix que Dieu y a laissées pour sanctifier ceux que sa Providence y conduit, et que l'on ne manque point d'y

rencontrer de temps en temps. Je compatis, plus que vous ne sauriez croire et que je ne puis vous dire, à la grandeur de votre peine; mais j'espère que l'abandon à Dieu et le désir de ne faire que sa très aimable volonté, vous soutiendra. C'est par son ordre que vous êtes à Angers et attaché à la croix. Il faut attendre que lui-même vous en tire, sans écouter la voix de l'amour-propre qui crie sans cesse : *descende de cruce*. Cependant, je crois vous devoir dire qu'il y a deux cas où vous aurez assez de fondement pour croire que c'est Dieu qui vous en fera descendre. L'un, si vous voyez que la violence que vous vous faites altère votre santé. Car vous la devez ménager pour quelque chose de mieux, et pour d'autres occasions plus utiles à la gloire de Dieu et au bien de son Église. Ainsi, je crois qu'en ce premier cas, vous feriez très bien de vous tirer de l'état où vous êtes, et de proposer de venir à Paris. Le second est si Mgr d'Angers y venoit cet été, comme on nous le dit; l'occasion seroit belle pour vous, et vous feriez bien de profiter de cette ouverture que la Providence vous donneroit, pour venir un peu respirer en cette ville. Vous pouvez croire que j'en aurois bien de la joie; mais non pas toutefois si grande que si tous vos liens étaient rompus. Ce sera quand il plaira au souverain Maître, car c'est à lui à faire ce coup.

L'amour que Dieu vous donne pour Saint-Sulpice vous fera sans doute prendre part à la grande perte que nous avons faite de M. de Lantages (1), qui est mort le 1er de ce mois. Vous connoissiez son mérite et ses talens. Je le recommande à vos prières. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Charles-Louis de Lantages, né à Troyes en Champagne en 1616, admis par M. Olier dans sa compagnie en 1643, premier supérieur du séminaire du Puy en 1652, supérieur de celui de Clermont en 1664 et de celui du Puy une seconde fois en 1676, mort le 1er avril 1694. Voir sa *Vie* par M. Faillon, et la *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 91-103.

LETTRE LIV

A MONSIEUR DE POUDENX (1)

7 janvier 1695.

Je ne puis vous offrir, au commencement de cette année, qu'un cœur qui est tout à vous et qui y sera toute sa vie. C'est la disposition que Dieu m'a donnée dès votre entrée au séminaire, et que vous pouvez croire être encore plus forte présentement qu'elle n'étoit en ce temps-là, puisque j'y ai une nouvelle obligation. J'espère que Notre Seigneur qui nous a liés ensemble tirera sa gloire de cette union, et qu'elle sera avantageuse pour l'Église.

Quoique le séminaire d'Angers ne soit pas sur le pied d'une grande exactitude, il y a apparence qu'elle s'y introduira dans la suite par votre zèle et par vos soins. Mais quelque bonne volonté que témoignent ceux qui le conduisent, et quelque grand que soit le zèle de M. de Saint-Aubin, il ne faut pas s'attendre d'y réussir que peu à peu. Les œuvres de Dieu ne se font qu'avec le temps et la patience des ouvriers que Dieu y appelle.

C'est une bonne chose que vous ayez été à une de leurs assemblées et que tout le monde ait été content. Il faudra voir dans la suite par la bénédiction que Dieu donnera aux vues de M. de Saint-Aubin, ou par les ouvertures de Providence, ce qu'il pourra demander de nous et de vous. Cependant, soyez persuadé que je suis de cœur, mille fois plus que je ne vous puis dire, entièrement à vous. — L. Tronson.

(1) Neveu de l'évêque de Tarbes et frère de celui de Marseille qui portèrent ce même nom, François de Poudenx naquit en 1667, entra au séminaire de Saint-Sulpice, étant déjà clerc-minoré, le 27 octobre 1685, fut reçu licencié de Sorbonne en 1685; et après avoir pendant quelque temps travaillé à Paris, fut envoyé à Bourges en 1692. En novembre 1694, M. Tronson consentit à ce qu'il suivît M. de Saint-Aubin à Angers, et à ce qu'il fût associé aux prêtres qui dirigeaient alors le séminaire. Lorsque celui-ci eut été uni au séminaire de Saint-Sulpice en 1695, M. de Poudenx demeura à Angers avec le titre de premier di-

LETTRE LV

A L'ÉVÊQUE D'ANGERS (1)

Ce samedi-saint 2 avril 1695.

Monseigneur,

Rien n'est plus obligeant que l'offre que vous me faites et la manière dont vous me la faites. C'est avec reconnoissance et avec joie que nous l'acceptons, et elle nous est d'autant plus sensible que nous nous ferons un plaisir singulier d'y

recteur, pour aider le supérieur dans le gouvernement de la maison. En 1707, M. Leschassier le nomma supérieur du séminaire d'Orléans, dont Saint-Sulpice venait d'accepter la direction. C'est là que M. de Poudenx mourut le 8 mars 1727, âgé de 65 ans et 4 mois; son corps est inhumé dans la chapelle du séminaire. Au XIXe siècle, on a gravé sur sa tombe l'inscription suivante :

HIC
IN · PACE · CHRISTI · REQVIESCVNT
OSSA · FRANCISCI · DE · POUDENX
SACERDOTIS
SORBONICÆ · FACVLTATIS · LICENTIATI
QVI · PRIMVS
E · SANCTI · SVLPITII · SODALITIO
MAJORIS · SEMINARII · AVRELIANENSIS
GVBERNACVLA · TENVIT
SAPIENTISSIMI · REGIMINIS
EXPLETO · MVNERE
INFVLIS · PONTIFICALIBVS · RECVSATIS
OBIIT · OCT. IDVS · MARTII
ANNO · R. S. MDCCXXVII
ÆTATIS · SVÆ · LXV

(1) Michel Le Peletier, successeur d'Henri Arnauld.

répondre avec zèle et de travailler sous vos ordres (1). Il y a seulement quelques actes de la part de Messieurs du Logis-Barault que l'on juge encore nécessaires pour prévenir les embarras et inconvéniens qui pourroient arriver dans la suite. M. Brenier les marque à M. l'abbé de Saint-Aubin, afin qu'il les leur propose et qu'ils voient sur cela leurs dispositions. S'il ne trouve pas difficulté de leur part, vous n'en rencontrerez pas assurément de la nôtre pour l'exécution de

(1) Le concordat entre l'évêque d'Angers et le séminaire de Saint-Sulpice fut passé et signé le 19 de ce même mois d'avril 1695. Grandet en donne le texte : *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 571-574. Il faut lire en entier ce livre douzième, où Grandet raconte les préambules de cette heureuse conclusion. On y verra que c'est au nouvel évêque d'Angers que revient l'initiative vraiment *efficace* de ces négociations; que les prêtres du diocèse qui dirigeaient auparavant le séminaire acquiescèrent très volontiers à l'union, et que presque tous furent agrégés à la compagnie de Saint-Sulpice et maintenus dans leurs fonctions; que M. Tronson ne fit que prêter son concours, avec plaisir, il est vrai, à une œuvre qu'il jugeait, non sans raison, importante pour le diocèse d'Angers, et où il crut voir la volonté de Dieu. (Voir la lettre suivante, adressée à M. Grandet.) On jugera alors de ce qu'il faut penser de cette assertion de Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, écrivant à M. de Pontchateau le 9 mars 1676 : « Messieurs de Saint-Sulpice veulent temporiser, espérant, après la mort de M. d'Angers (Henri Arnauld) de se rendre *maîtres* du séminaire. Ils avaient les mêmes vues pour ce diocèse ». (*Lettres du cardinal Le Camus, publiées par le P. Ingold;* Paris, 1892, in-8°, p. 249.) Quelques années auparavant, le 4 août 1673, le même écrivait au même, en lui parlant des Messieurs de Saint-Lazare, auxquels il avait donné la direction de son séminaire : « J'ai évité ceux de Saint-Sulpice, parce que j'ai cru qu'ils ne pourraient pas s'empêcher de faire du bruit dans Grenoble » (p. 94)! Messieurs de Saint-Sulpice étaient donc, en ce temps-là bien bruyants, bien turbulents, bien ambitieux surtout. Il n'y paraît pourtant guères, à en juger du moins par la correspondance de M. Tronson. Au reste, le temps et « l'expérience » modifièrent bien le jugement du cardinal Le Camus sur Saint-Sulpice, ainsi qu'on le verra au tome IIIe de cette correspondance. Contentons-nous pour le moment de citer cette phrase d'une lettre qu'il écrivait à l'abbé de la Pérouse le 16 février 1693 : « M. Tronson est une personne que je considère avec vénération », et l'*expérience* me fait dire que Saint-Sulpice est la meilleure école pour former les clercs et les élever dans l'état ecclésiastique ».

votre projet : car je suis ravi d'avoir une si belle occasion pour vous témoigner avec combien d'attachement, de soumission et de respect, je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LVI

A MONSIEUR GRANDET

Ce 6 mai 1695.

Je n'ai pas de peine à croire que vous n'ayez bien de la joie de voir Saint-Sulpice établi à Angers. Il semble qu'il n'y avoit pas grande apparence que cela se fît, au moins si promptement. Mais les cœurs et les esprits se sont trouvés si bien disposés de part et d'autre pour faire réussir l'affaire, qu'il y a tout sujet de croire que Notre Seigneur la vouloit. C'est le fruit de vos 25 années de désirs et de prières avec votre dévote, que j'aurois cru plus modérée dans sa joie ; car c'est trop que de s'y laisser aller jusqu'à ce point que d'en être malade. Tous vos Messieurs, aussi bien que vous, m'ont écrit d'une manière qui me fait juger qu'ils sont fort satisfaits de voir le séminaire d'Angers sous la conduite de Saint-Sulpice, et de travailler conjointement avec nous (1). J'en suis bien aise, et toutes ces bonnes dispositions me font espérer que Dieu en tirera sa gloire. Nous tâcherons pour cela de faire de notre côté tout ce qui dépendra de nous. M. l'abbé de Saint-Aubin ne s'endort pas, je vous assure. Il nous a encore fait signer un acte dont il ne manquera pas de vous donner bientôt avis, s'il ne l'a déjà fait. Il travaille tant qu'il peut à y mettre la dernière main, au moins pour ce qu'il y a à faire en cette ville. Je suis toujours très cordialement à vous. — L. Tronson.

(1) Presque tous furent, en effet, agrégés à la compagnie, et continuèrent leurs fonctions au séminaire. V. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 611-617.

LETTRE LVII

A L'ÉVÊQUE D'ANGERS

27 mai 1695.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui supplée d'une manière bien obligeante à votre précédente qui s'étoit égarée; car vous nous y donnez des marques bien sensibles de la continuation de vos bontés, en nous témoignant vos reconnoissances, et les portant beaucoup au delà de ce que méritent nos services. Pourvu que vous en soyez satisfait, nous serons toujours parfaitement contents: et comme nous n'avons point d'autre vue que de bien répondre à l'honneur que vous nous faites, de nous employer dans votre diocèse, il nous suffira toujours de savoir que vous ne désapprouvez pas notre conduite. Nous avons envoyé M. Brenier pour accompagner M. l'abbé de Saint-Aubin qui a cru qu'il pourroit être utile pendant quelques mois, pour travailler ensemble à arranger plusieurs petites choses nécessaires pour bien commencer le séminaire. Au reste, Monseigneur, je vous supplie d'être bien persuadé que je ne négligerai rien de ce qui pourra dépendre de moi, pour vous donner une entière satisfaction, et pour vous faire connoître que je suis avec un attachement particulier et un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. TRONSON.

LETTRE LVIII

A MONSIEUR BRENIER (1)

3 juin 1695.

Je reçois présentement votre lettre du 30e mai. Vous n'avez qu'à continuer à m'écrire sans façon, de la manière que vous

(1) Antoine Brenier, d'une famille parlementaire de Grenoble, né le

avez fait, et vous n'avez que faire d'y ajouter une signature, votre griffonnage étant assez reconnoissable, quoique votre nom n'y soit pas.

Je suis bien aise que Mgr d'Angers ait approuvé nos vues, et qu'elles aient été bien reçues de Messieurs du Logis-Barault.

L'expédient pour la supériorité de l'abbé (1) est très bon, et pourra ôter la peine que le ministre pourroit en avoir.

C'est une bonne chose que l'on s'adresse à M. de Poudenx pour toutes les permissions, quoique cela soit assez singulier; car l'ordre ordinaire demanderoit que l'on s'adressât à M. Grandet, puisqu'on le reconnoît pour supérieur; et c'est ce qui s'est toujours observé ici, M. Bardon (2) ne devant donner des permissions qu'en mon absence, ou lorsque je lui renvoie les personnes. Cependant, dans les conjonctures particulières où vous vous trouvez, le bien du séminaire semble demander qu'on en use de la manière que vous m'écrivez.

Je crains que vous ne fassiez si bien dans l'économie, qu'on prenne envie de vous retenir au delà du temps que nous vous avons marqué, et qu'on ne nous en demande la prolongation. Il faut que vous préveniez cette tentation en instruisant si bien votre substitut, qu'il soit en état de se bien acquitter de cet emploi.

C'est une bonne conduite que celle que vous me marquez, de Mgr d'Angers, qu'il va lentement dans les affaires de conséquence et qu'il ne s'y détermine pas facilement. Les résolutions lentes valent ordinairement mieux que celles qui sont trop promptes et précipitées. Il est juste qu'elles paroissent toujours venir de lui, et que l'on voie qu'il dispose et gouverne toutes choses.

13 janvier 1651, avocat à Valence en 1668, séminariste à Saint-Sulpice en 1669, licencié de Sorbonne en 1684, fondateur et premier supérieur du *Petit séminaire* de Saint-Sulpice aussi en 1684, supérieur de la communauté des Philosophes en 1687, plusieurs fois supérieur ou visiteur des séminaires de la Compagnie, mourut saintement le 25 août 1714. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 207-209.

(1) L'abbé de Saint-Aubin.

(2) Directeur *du* séminaire Saint-Sulpice.

Les cloisons de sapin que vous faites faire pour partager les chambres me paroissent d'une telle nécessité pour empêcher le désordre, que je ne puis qu'approuver sur cela votre conduite, ayant eu surtout des raisons pour en presser l'exécution.

Il ne faut point presser Mgr d'Angers pour l'union du prieuré de Chemillé; car puisqu'il fait difficulté d'en écrire à M. le Ministre, il faut attendre que la Providence donne d'autres ouvertures. Comme vous dites qu'il y a dans ce lieu-là un bel emplacement, il auroit sujet de craindre que la tentation ne prît d'y bâtir le séminaire; ce qui, en effet, conviendroit beaucoup mieux que le Logis-Barault.

On fait bien de laisser le spirituel et le temporel du Petit séminaire aux soins de M. Grandet. C'est son œuvre, qu'il affectionne beaucoup et où il est bon qu'il s'occupe.

Continuez de bien observer les choses dans le détail. Je crains que la plus embarrassante et qui fera plus de peine ne soit le logement.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIX

A MONSIEUR BRENIER

Ce 12 juin 1695.

J'ai reçu votre lettre du 5e de ce mois, avec votre règlement, auquel je ne trouve rien à redire (1). Je n'ai pas cru vous le devoir renvoyer; car, outre que vous en avez l'original, il est bon que nous en gardions ici une copie. Puisque ce que l'on en a déjà dit aux Messieurs a été bien reçu, il faut espérer qu'il sera bien observé.

(1) Ce règlement, approuvé par l'évêque d'Angers le 1er juillet 1695, est le même à peu près et souvent textuellement, qui se lit encore et se pratique dans les séminaires de la Compagnie. Il est rapporté par Grandet. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 576-584.

On fait bien d'abolir les usages qui ne sont pas conformes aux nôtres, lorsqu'on les peut changer sans inconvénient.

Vous avez raison d'admirer l'abandon de M. de Saint-Aubin à la Providence; mais cet abandon ne doit pas, ce me semble, empêcher que, dans de certaines affaires où il y a des mesures à prendre pour les faire réussir, on ne se serve des moyens ordinaires que l'on a accoutumé d'employer, lorsque la Providence même permet qu'on en ait les vues et qu'elle en donne les ouvertures.

Je suis surpris de la demande que vous faites d'une personne habile qui sache parler. N'en avez-vous pas assez qui le peuvent faire? M. l'abbé de Saint-Aubin, M. Grandet, vous, ne suffisent-ils pas? Quelle apparence d'en augmenter le nombre? Le Rabin (1) ne pourroit-il pas aussi quelquefois y tenir sa partie?

Je ne vois pas que ce soit un grand mal, travaillant comme vous faites à l'œuvre pour laquelle vous êtes allé à Angers, que vous n'ayez pu ouvrir un livre depuis que vous y êtes.

Il seroit à souhaiter que l'on eût quelque connoissance des ecclésiastiques que l'on envoie au séminaire; mais il n'en faut point vouloir d'autre que celle que le Prélat voudra donner, et qu'il trouvera bon que l'on prenne avant qu'ils y entrent.

Il seroit bon que l'on fermât la porte du séminaire comme l'on fait ici.

Les Angevins, qui veulent être caressés et prévenus avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, n'ont rien en cela qui ne leur soit commun avec la plupart des gens des autres provinces. Tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Sous ce nom familier, M. Tronson désigne M. François Peltier qui remplissait, paraît-il, auprès de l'abbé de Saint-Aubin l'office de lecteur ou de secrétaire. Né dans le diocèse de Saint-Omer et entré acolythe au séminaire de Saint-Sulpice le 19 novembre 1691, il avait suivi l'abbé de Saint-Aubin à Angers en 1693, sans toutefois être encore décidé à entrer dans la Compagnie. Il quitta Angers en 1707 pour être supérieur à Issy. Il mourut à Beauvais. V. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 615-616.

LETTRE LX

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 17 juillet 1695.

J'ai reçu votre lettre du 13 juillet, qui est bien différente de celle de M. Brenier; car vous nous le représentez comme étant très utile dans le séminaire et y ayant beaucoup d'occupations; et lui nous mande qu'il n'y fait rien et qu'il y est tout à fait inutile. Quoiqu'il en soit, nous l'attendrons ici pour le temps que vous nous l'avez promis. Son voyage n'aura pas été inutile, si vous lui avez fait prendre la résolution de parler. Il faut qu'il s'attende qu'on le pressera ici là dessus, et c'est à quoi vous ferez bien de le disposer.

Comme le séminaire d'Angers est votre œuvre, c'est à vous à procurer que l'ordre et la ferveur y règnent. Vous avez bien commencé, et je ne doute pas que par vos bons avis et vos soins le règlement ne soit fidèlement exécuté en tous ses points.

C'est un grand bien d'avoir le Saint-Sacrement dans le séminaire. Il n'y avoit pas à délibérer si vous recevriez ce trésor que Mgr d'Angers vous a donné. Il faut seulement prendre garde qu'il y soit avec la décence requise. Il me paroîtroit quelque inconvénient de laisser aux directeurs la liberté de marquer l'heure que leurs pénitents pourroient aller lui rendre leurs devoirs; car peut-être ne s'accorderoient-ils pas pour remplir toutes les heures; et cependant il seroit bon qu'il n'y en eût aucune où il n'y eût quelqu'un en adoration devant le Saint-Sacrement. C'est pourquoi il me paroît plus à propos que le supérieur vît avec les directeurs le temps qu'il conviendroit donner à chacun, comme l'on fait ici dans le séminaire.

Pour le bâtiment, puisque Mgr d'Angers se détermine au Logis-Barault et à Saint-Éloy, vous ne sauriez mieux faire que d'entrer dans ses vues.

Une exécution testamentaire est souvent embarrassante, et

M. Grandet fait bien de ne s'en point charger, s'il n'y voit d'ailleurs quelque utilité considérable.

Je pensais bien que M. de Flamanville, qu'on nous avoit dit être allé à Angers, n'y étoit pas sans rien faire, ou au moins sans rien dire. Il faut qu'il trouve bien des ragoûts dans son emploi pour vouloir conserver la supériorité générale des couvents, en sorte que ceux qu'on mettra dans son absence pour en avoir soin y travaillent sous lui.

Nous avons eu ici en retraite Mgr de Cambrai qui a été sacré, à Saint-Cyr, il y a huit jours, par Mgr de Meaux assisté de MMgrs de Chalons et d'Amiens (1) : il part cette semaine pour aller faire merveille dans son diocèse.

La mort de Mgr de Limoges (2) ne fera-t-elle point jeter la vue sur vous, et ne vous en mande-t-on rien ?

Je serai ravi que vous veniez ici les vacances, où je m'attends que vous me direz bien des nouvelles des autres aussi bien que de vous. Je suis toujours très cordialement, et autant que vous le pouvez désirer, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXI

A MADEMOISELLE ROUSSEAU (3)

Ce 3 août 1695.

Mademoiselle,

J'entre volontiers dans le désir que vous avez, que je remercie avec vous Notre Seigneur et sa sainte Mère de ce que nous avons été appelés à travailler au séminaire d'An-

(1) Tout le monde connaît *l'archevêque de Cambrai* et *l'évêque de Meaux*. Celui de Chalons était Louis Antoine de Noailles, nommé, le mois suivant, archevêque de Paris; celui d'Amiens, Henri Feydeau de Brou, né à Paris le 13 juin 1653, nommé évêque d'Amiens le 18 mai 1687, sacré le 31 août 1692, mort à Amiens, le 14 juin 1706.

(2) Louis de Lascaris d'Urfé, mort dans son séminaire le 30 juin 1695.

(3) Marie-Gabrielle Rousseau, née à Craon en 1625, morte en 1714, à Angers, y fonda les Filles de la Propagation de la Foi, sous le titre de la Très Sainte Trinité. Elle avait une grande dévotion à M. Olier, et elle contribua beaucoup à procurer l'union du Séminaire d'Angers

gers, dont Monseigneur l'Évêque nous a bien voulu charger; mais je n'entre pas si facilement dans celui que vous auriez, que le vôtre fût dirigé par nos Messieurs qui y sont présentement. Vous m'en touchez vous-même la raison, en me remettant devant les yeux ce qui s'est passé avec la communauté de Mme Saujon (1). Et je puis vous dire que, depuis ce temps-là, je ne vois dans la maison aucun attrait pour cette sorte d'emploi. Je veux croire que votre communauté, que vous appelez un *séminaire,* est sur un très bon pied et que les personnes qui la composent sont les mieux disposées du monde; mais n'en avoit-il pas été de même de la communauté de la Dame? C'est donc une chose à bien recommander à Dieu avant que d'y répondre. Vous n'aurez pas de peine à cela, d'autant plus que vous êtes en bonnes mains, puisque ce sont celles de votre prélat même.

Pour ce que vous souhaitez, que nos Messieurs vous fassent de temps en temps quelques entretiens, je leur en écrirai afin de voir avec eux ce qui se pourroit faire pour votre satisfaction.

Au reste, je suis bien aise des bénédictions que Dieu répand sur votre communauté, et j'apprends avec bien de la joie les bonnes dispositions dont vous et toutes vos sœurs êtes remplies. Je vous souhaite à toutes un ardent désir de vous perfectionner et de plaire de plus en plus à Notre Seigneur. C'est dans son amour que je suis, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LXII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 28 août 1695.

Si vous avez été bien content de M. Brenier durant le

à celui de Saint-Sulpice. Grandet en parle souvent dans son *Histoire du Séminaire d'Angers.* Voir aussi Dom Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou,* t. III, p. 300 et suiv.

(1) Sur Anne de Campet de Saujeon et sa communauté, voir *Vie de M. Olier,* t. II, p. 546-548, 567-570.

séjour qu'il a fait à Angers, je puis vous assurer qu'il ne l'a pas moins été de vous et de tous vos Messieurs. Je ne l'ai pas encore beaucoup entretenu en particulier; mais dans le général qu'il m'a dit, il m'a fait assez connoître combien il étoit édifié de votre conduite et de tout ce qu'il a vu durant qu'il a été à Angers. La main de Dieu y paroît visible, et je ne doute pas qu'il ne bénisse dans la suite de si bons commencements. Il me semble que le temps est plus propre pour songer à travailler qu'à se retirer : vous n'en serez pas quitte devant Dieu à si bon marché. Quand on n'aura plus tant besoin de bons ouvriers dans l'Église, je vous conseillerai de vous reposer; mais à présent que l'on cherche partout des dispensateurs fidèles, quelle apparence d'abandonner la culture de la vigne que le Seigneur vous a confiée, et de laisser inutiles la santé et les talens qu'il vous a donnés? Ce n'est pas que je n'approuve fort le dessein de retraite que vous me proposez, aussi bien que les autres que vous me spécifiez dans votre lettre; mais il faut qu'ils s'accomplissent *in tempore opportuno;* c'est-à-dire dans le temps que Dieu manifestera sa volonté. Ainsi, lorsque Dieu, par votre peu de santé ou par d'autres voies, vous mettra hors de combat, il n'y aura qu'à approuver votre retraite et vous conseiller le repos. Pour votre petit Avron, c'est une bonne pensée; mais elle mérite d'être bien digérée, et vous la pouvez examiner avec M. l'abbé de Saint-Aubin, avec lequel vous pouvez consulter aussi ce qui regarde votre Petit séminaire et la démission de votre cure. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIII

A MONSIEUR DE PLANQUE (1)

Ce 7 juillet 1696.

Il faut que je vous avoue, Monsieur et très cher en Notre

(1) Charles-Guillaume de Planque, né vers l'an 1665, dans le diocèse de Montpellier, entré au grand séminaire de Saint-Sulpice le 21 février 1691, fut envoyé à Angers en 1696, nommé supérieur de la Solitude à Issy

Seigneur, que votre dernière lettre m'a donné une véritable joie et une très sensible consolation. Car je vois que votre cœur y parle, et y parle d'une manière si dégagée et si abandonnée à Dieu, que rien ne pouvoit être plus conforme à mes désirs et à ce qui me paroît que Notre Seigneur demande de vous par rapport aux talens qu'il vous donne. J'espère qu'il en tirera sa gloire, et que vous remplirez avantageusement pour l'Église le ministère qu'il vous confie, en travaillant à lui donner de saints prêtres et de dignes ministres de ses autels. Je le prie de vous faire goûter la joie et la consolation qu'il donne ordinairement à ceux qui, après s'être détachés de tout pour son amour, n'ont plus d'autre désir que de lui plaire et de s'affermir pour cela dans leur vocation. C'est la grâce que lui demandera pour vous celui qui est en Notre Seigneur, mille fois plus qu'il ne vous peut dire, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXIV

A MONSIEUR GRANDET

Ce 30 octobre 1696.

Je ne puis vous rien mander sur l'union de votre cure, si ce n'est qu'il faut attendre pour cela les ouvertures de la Providence, comme je vous l'ai déjà quelquefois écrit. Elles ne me paroissent pas encore suffisantes, et il me semble même avoir ouï dire que votre église (1) étoit assez incommodé; qu'à peine y trouvait-on place pour faire un catéchisme, et qu'il n'y avoit pour tout chœur qu'une tribune. Cependant il faudra voir dans la suite ce que l'on pourra faire pour le plus grand bien du séminaire, de la ville et du diocèse. Je puis toujours vous dire par avance, que la retraite dont vous me parlez n'est point, à mon avis, ce que Dieu

en janvier 1705 et supérieur du séminaire d'Angers en 1718; revint au séminaire de Saint-Sulpice en juin 1719, et y mourut le 9 octobre 1729, âgé de 64 ans. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 248-252.

(1) L'église de Sainte-Croix, dont M. Grandet était curé.

demande de vous. Car, que deviendrait le Petit séminaire, où Dieu bénit si visiblement votre travail? Que deviendraient une centaine d'ecclésiastiques qui sont sous votre conduite? Vous n'êtes point encore hors d'âge de travailler. Quand il n'y aura plus rien à faire dans l'Église, vous pourrez songer alors à la retraite; mais tant qu'il y aura d'aussi grands besoins que nous y voyons tous les jours, et que vous ne connoissez que trop, dans votre diocèse, je ne pourrai pas vous conseiller la retraite. Je vous conseillerais bien plutôt, non seulement de continuer ce que vous faites, mais encore d'y ajouter tout ce que vous pourrez faire au Grand séminaire, si vous avez du temps de reste et que votre santé vous le permette. Il n'est pas temps de laisser inutiles les talents que Dieu vous a donnés. Employez-les pour sa gloire tant qu'il vous donnera des forces. Vous ne sauriez travailler plus avantageusement pour vous, qu'en travaillant ainsi utilement pour lui. Je prie Notre Seigneur de vous faire la grâce de vous en bien convaincre. C'est le souhait le plus avantageux que puisse faire pour vous celui qui est tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXV

A MONSIEUR LE PELETIER,
Ministre d'État en Cour.

Ce 28 août 1697.

Monseigneur,

Après avoir toujours eu en vue de porter M. l'Abbé votre fils à vous donner toute la satisfaction que vous en deviez attendre, ce ne m'a pas été un petit sujet de peine d'apprendre que vous ne soyez pas content de sa conduite, non plus que de la nôtre; sur ce que vous soupçonnez qu'il ait quelque engagement avec Saint-Sulpice. Je vous assure, Monseigneur, qu'il n'en est rien; qu'il n'y est nullement engagé, et qu'il n'est pas moins libre à notre égard que l'est Monseigneur l'Évêque d'Angers, et tant d'autres qui nous ont

fait l'honneur de demeurer céans. Que si sa conduite extérieure témoigne quelque liaison particulière avec le séminaire, ce n'est qu'un pur effet de son affection et de la nôtre, qui ne nous empêchera pas d'exécuter fidèlement tous les ordres qu'il vous plaira nous donner là-dessus. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'en être persuadé, et de me faire la grâce de croire que je suis avec un parfait attachement et un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LXVI

A MONSIEUR LE PELETIER,

Ministre d'État.

Le 3 septembre 1697.

Monseigneur,

La réponse dont vous avez bien voulu m'honorer m'a été rendue par les soins de Mgr l'Évêque de Toul (1). Je l'ai reçue avec toute la reconnoissance que je dois, et je ne puis vous trop remercier de l'assurance que vous m'y donnez de la continuation de vos bontés, soit pour moi, soit pour le séminaire. C'est avec une joie bien sensible que j'apprends que la peine que vous aviez est dissipée, et je m'estime bien heureux de ce que la lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire a produit un si bon effet. J'en loue Dieu et je le remercie de tout mon cœur de vous avoir rendu la paix, que quelques soupçons vous avoient ôtée. Vous ne devez pas douter, Monseigneur, que je ne fasse mon possible pour l'affermir, et j'espère que vous n'aurez pas lieu de vous plaindre de m'avoir honoré de votre confiance; ce que je regarde, et que j'ai toujours regardé comme une marque de bonté pour laquelle je vous ai la dernière obligation.

(1) Henri-Pons Thyard de Bissy, né le 25 mai 1657 dans le diocèse de Besançon, nommé évêque de Toul le 31 janvier 1687, préconisé le 10 mars 1692, sacré le 24 août suivant, transféré à Meaux en 1704, cardinal en 1715, mort à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, le 26 juillet 1737.

Ma sincérité envers vous, Monseigneur, m'oblige de vous avouer ingénuement que j'avois su quelque chose de votre inquiétude, dont je ne fus pas peu alarmé; mais comme l'on m'avoit dit en même temps qu'on vous avoit satisfait et que vous aviez témoigné de l'être, je jugeai qu'il était inutile et nullement à propos de vous en parler davantage. Je vous supplie donc, Monseigneur, d'être bien persuadé que nous sommes tout remplis de bonne volonté pour vous, et qu'il n'y en a pas un dans la maison qui n'ait un véritable désir de contribuer à votre satisfaction. Que si l'honneur de votre protection se peut mériter par là, j'oserois dire que le séminaire de Saint-Sulpice auroit quelque raison d'y prétendre. C'est ce que j'espère que vous ne lui refuserez pas, non plus qu'à moi la grâce de croire que je suis avec un profond respect et une sincère reconnoissance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LXVII

A L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Ce 19 septembre 1697.

Monseigneur,

J'ai reçu avec bien de la reconnoissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je la regarde comme un effet de votre pure bonté, et dans cette vue elle ne me peut être qu'un juste sujet de remercîment. Tous les services que nous pourrons vous rendre vous sont bien dûs, et nous serons toujours très contents quand ils vous seront agréables.

J'estime M. Brenier bien heureux d'avoir cet avantage. Il est parti avec des dispositions qui me font espérer qu'il se conservera la bonne opinion que vous avez de lui. Son affection pour le Petit Séminaire de Saint-Sulpice ne l'a point empêché d'aller avec joie à Angers, et je serai bien trompé s'il n'y fait de son mieux et ne vous y donne toutes les marques d'une bonne volonté !

La retraite volontaire de M. le Ministre, votre père, qui fait

l'admiration des hommes, et sans doute la joie des Anges, vous sera vraisemblablement une source de grâces. J'en juge de même de la conduite de M. l'abbé de Saint-Aubin, votre frère; et le sacrifice qu'il fait de l'attrait qu'il avoit pour ses occupations d'Angers, ne peut qu'attirer bénédiction sur votre séminaire (1). Comptez-bien, je vous supplie, Monseigneur, sur tout ce qui dépendra de nous pour le bien de cette œuvre qui nous sera toujours extrêmement à cœur, et ajoutez, s'il vous plaît, à cette grâce, celle de me croire avec toute la soumission et tout le respect que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LXVIII

A MONSIEUR GRANDET

Ce 6 février 1698.

Je ne vois rien de particulier à vous dire touchant votre *Solitaire,* si ce n'est qu'on a trouvé ici qu'il couroit beaucoup, pour un hermite. Si sa *Vie* n'est pas si utile aux hermites solitaires, elle apprendra du moins aux autres à ne point trop s'attacher à aucun lieu et être toujours prêts à aller où la Providence les appelle. Comme c'est un livre qui peut faire du bien et que Mgr d'Angers trouve bon qu'on le lui dédie, et sur lequel il vous a fait même des notes, je ne vois pas d'inconvénient que vous le fassiez imprimer (2).

(1) L'abbé de Saint-Aubin, d'accord avec M. Tronson, était allé demeurer quelque temps avec son père. M. Brenier fut alors envoyé à Angers pour remplir, à sa place, les fonctions de premier directeur.

(2) L'ouvrage parut, en effet, sous ce titre : *La Vie d'un Solitaire inconnu, mort en Anjou, en odeur de sainteté, le 21 décembre 1691;* Paris, Coustelier, 1699, in-12. V. *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 228. M. Tronson en écrivait encore à M. Grandet, le 20 août 1699, en ces termes : « Je ne doute pas que, lorsque vous pensez aux fruits que fait la lecture de la *Vie de Mademoiselle de Meleun,* vous ne vous croyez bien payé de la peine que vous avez prise et du temps que vous avez employé à la composer. Je crois que vous aurez la même satis-

Pour l'histoire de votre séminaire, si vous voulez me l'envoyer par M. l'abbé de Saint-Aubin, nous la lirons avec plaisir.

On nous dit merveille de votre Petit séminaire. Il y a lieu d'espérer qu'en y continuant vos travaux, Dieu y continuera ses bénédictions, et que ses adorables desseins seront accomplis sur vous et sur cet ouvrage qui est le vôtre. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIX

A MONSIEUR L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

4 janvier 1699.

Je suis si persuadé de votre bon cœur, que je n'ai garde de m'imaginer qu'il change à mon égard dans le temps même que je ne reçois point de vos lettres. Je ne puis attribuer votre silence qu'aux occupations que vous avez et à la fidélité à vos emplois. Il est difficile que la conférence de la Morale ne vous occupe beaucoup; mais c'est une étude qui, étant un peu approfondie, vous servira extrêmement dans la suite. Car nous sommes dans un siècle où les uns ont des sentimens si outrés, et les autres se laissent aller à des opinions si relâchées, qu'il n'y a rien de plus avantageux pour la pratique, que de s'instruire pour tenir toujours le milieu entre deux extrémités. J'espère que par ce moyen, si Dieu vous donne assez de santé pour continuer cet exercice, vous deviendrez un habile et très bon casuiste; et que par là vous

faction pour la vie de votre bon Solitaire. Il y a lieu d'espérer que Dieu en tirera sa gloire, et qu'elle ne sera pas moins utile à ceux qui la liront, que la vie de votre dévote ». Et le 4 décembre de la même année : « Si Dieu permet que vous ayez d'un côté de la peine, je vois que, de l'autre, il vous console par la joie qu'il vous donne du bon succès de la *Vie* de votre solitaire. Je ne doute pas que cette consolation n'augmente par la vie de vos Saints d'Anjou que vous avez dessein de faire connoître. Ce travail ne peut être que très utile, et le temps que vous aurez de reste y sera très bien employé ».

vous délivrerez de beaucoup d'embarras et de difficultés que l'on trouve dans la conduite des âmes.

Si vos croix ne vont qu'à souffrir l'humiliation de vos trois pensionnaires qui vous ont quitté, et de ce que le monde en peut dire, vous n'êtes pas beaucoup à plaindre; puisqu'il y a de quoi se consoler d'avoir écarté de l'Église trois sujets que Dieu n'y appeloit pas. Que si vous voyez que les choses ne vont pas si bien que vous désireriez, quand vous y faites ce que vous pouvez, conservez sur tout votre paix et n'écoutez point toutes les réflexions ni les pensées qui pourroient vous troubler et vous ôter un si grand trésor. C'est une grâce que Dieu vous fait, que vous devez ménager avec d'autant plus de soin, qu'elle servira à votre perfection et à sa gloire. C'est le meilleur souhait que je vous puisse faire pour vos étrennes dans le commencement de cette année; auxquelles j'ajouterai l'asurance de l'affection avec laquelle je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXX

A MONSIEUR DE PLANQUE

Ce 14 avril 1699.

Quelque fréquentes que soient vos convulsions, et quelque extravagante et féconde que soit votre imagination, vous ne devez point vous en embarrasser. Cela ne doit servir qu'à vous humilier et à vous faire connoître que nous ne sommes encore que *initium aliquod creaturæ ejus* (*Jac.* I, 18). Il faut s'attendre d'avoir toujours matière d'exercice et de combat, *donec occurramus in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi* (*Ephes.* IV, 13). Toutes ces épreuves que vous sentez ne sont que des effets de la conduite de Notre Seigneur sur vous; qui veut par là vous perfectionner, et qui permet ces combats *ne virtus inexercitata languescat.* Je ne doute pas qu'il ne vous y rende fidèle, et que vous ne trouviez le moyen de vous faire un lieu de retraite dans votre cœur, ou plutôt dans le cœur de Jésus,

où vous serez en sûreté contre toutes les attaques qui vous viendront de dehors.

Vous vous êtes offert à nous d'une si bonne manière et avec tant d'abandon pour tout ce que Notre Seigneur désireroit de vous, que vous ne devez point avoir de scrupule d'avoir laissé passer une belle occasion de me proposer d'aller en Canada travailler au salut des infidèles. Ce n'est point par un effet de votre tiédeur ni de votre lâcheté, mais par une conduite de la Providence de Dieu qui a d'autres desseins sur vous. Je crois que vous avez assez d'emploi et que vous êtes assez utile à la gloire de Dieu dans le lieu où vous êtes, pour ne le pas quitter si aisément et pour ne pas songer aux pays étrangers. Vous n'avez qu'à bien demeurer en paix dans votre poste, et y être fidèle à Dieu en attendant qu'il demande autre chose de vous. L'avis qu'on vous a donné, de ne point faire de réflexion sur vous-même, me paroît d'une grande conséquence; et si vous y êtes fidèle, il vous délivrera de bien des troubles et des inquiétudes qui ne peuvent que mettre un grand obstacle à votre perfection; car la paix du cœur vous est encore plus nécessaire que vous ne pensez, pour vous délivrer de bien des tentations, et pour faire que Notre Seigneur règne plus souverainement en vous. Je vous la souhaite inviolable, en sorte que l'on puisse dire de vous : *Factus est in pace locus ejus* (*Psalm.* LXXV, 3); et, *Deus in medio ejus, non commovebitur* (*Psalm.* XLV, 6). Je suis en lui, beaucoup plus que je ne puis vous dire, entièrement et très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXI

A MONSIEUR DE PLANQUE

Ce 30 octobre 1699.

Je n'ai point été surpris des accès de vos convulsions ni des bourrasques qui ont suivi votre retraite. Il étoit juste qu'y ayant fait une bonne provision de grâces et de bonnes résolutions, la Providence permît qu'il arrivât de bonnes oc-

casions pour les réduire en pratique. Quelque foiblesse que vous ayez senti en vous même, je ne doute pas que vous n'ayez éprouvé la force de la grâce, et combien on est en sûreté au milieu des périls, quand on s'y tient bien uni à Notre Seigneur; et ainsi, je vous conseille de lui dire en ces rencontres avec une pleine confiance ce que lui disoit le prophète : *Stemus simul; et quis est adversarius meus.* (*Isai.* L, 8)? *Pone me juxtà te, et cujusvis manus pugnet contrà me.* (*Job,* XVII, 3). Abandonnez-vous à son amour, afin qu'il dispose de vous en la manière qu'il lui plaira. Tous les momens sont en sa disposition, aussi bien que ceux de notre mort; puisqu'il est le maître des uns et des autres, ne nous arrêtons point à toutes les pensées qui n'iroient qu'à les déterminer; et ainsi, vous faites bien de les regarder comme des imaginations, et de tâcher de ne vous y point arrêter.

Vos réflexions sur les changemens qui se font dans les communautés me paroissent justes, et il y a long temps que je suis persuadé de cette grande maxime de s. Augustin : *Ipsa mutatio consuetudinis, quæ utilitate adjuvat, novitate perturbat* (1). Vous me feriez plaisir si vous me vouliez envoyer une liste de ceux que l'on a faits; surtout, de ceux que l'on a faits pour pouvoir rendre l'entrée et la demeure du séminaire aisées et faciles à plus de monde. La fixation des places au réfectoire ne me paroît pas de ce nombre; car elle est fort incommode pour ceux qui avoient accoutumé de s'appuyer le dos contre le lambris. Pour votre *etc.* qui suit, je m'attends que vous me l'expliquerez dans votre première lettre; après quoi, je vous conseillerai de ne plus considérer toutes ces choses qui ne vous regardent point, que comme des amusemens et des tentations. Cependant je loue votre fidélité à me rendre compte de toutes vos pensées, dont je ne puis être que très édifié. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

(1) Aug. *Epist.* LIV, *ad inquisitiones* Januarii, n. 6.

LETTRE LXXII

A L'ABBÉ DE SAINT-AUBIN

Ce 26 janvier 1700.

J'ai reçu votre grande et dernière lettre sans date. Elle m'explique assez nettement les peines de M. Grandet, dont je crains que les suites n'aillent à mettre la division dans le séminaire. C'est ce qu'il faut tâcher de prévenir, et ne rien négliger pour y maintenir la paix. Quelque nécessaire qu'elle soit pour le bien de l'œuvre que Dieu vous confie, je ne crois pas que vous la deviez conserver au préjudice du bien général du diocèse. Ainsi, Mgr d'Angers jugeant que, pour avoir de bons prêtres dans son diocèse, il est nécessaire que les diacres du petit séminaire aillent passer six semaines au grand séminaire, afin d'avoir un témoignage suffisant de leur vocation et de leurs bonnes mœurs avant que de les admettre au sacerdoce, je ne vois pas que vous ayez autre chose à faire sur cela qu'à lui obéir. J'en dis de même pour les deux années de philosophie qu'il ne veut pas compter à ceux du petit séminaire. Quelque peine que cela fasse à M. Grandet et quelque diminution que cela apporte au nombre de ses enfans, si le Prélat juge cela nécessaire, on doit se soumettre et préférer le bien général au particulier.

Je ne vois non plus d'autre réponse à vous faire pour le titre, qu'il a réglé à 60 livres; et c'est une grâce qu'il leur fait, puisque, comme vous me marquez, le titre ordinaire est de 100 livres.

Vous ne sauriez mieux faire que de faire tout ce que vous pourrez pour vous dispenser de recevoir dans le grand séminaire les prêtres que l'on oblige de se retirer dans le séminaire. Vous en voyez les conséquences et le tort que cela pourroit faire à vos ordinands.

Si, après tout cela, vous me demandez encore quelque éclaircissement, vous n'aurez qu'à me proposer vos doutes, et vous me trouverez toujours prêt à vous répondre.

Je me persuade que tout ce que vous faites, vous le faites pour la gloire de Dieu, et que votre intention est assez pure dans votre cœur, pour croire qu'en travaillant beaucoup pour les autres, vous travaillez à même temps pour vous-même. Songez seulement à lui être fidèle, à lui gagner bien des âmes, et à lui dire souvent ce que lui disoit un grand saint : *Intende mihi, et intendam tibi : intende meæ miseriæ, et intendam tuæ bonitati.*

En attendant cette retraite que vous méditez de faire, je vous conseille au moins de bien conserver la paix au dedans si vous ne la sauriez maintenir au dehors. *Pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum* (II *Cor.* XIII, 11). Je souhaite qu'il vous la donne entière, et pour le temps et pour l'éternité : *Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam* (I *Thess.* V, 16) (1). C'est le souhait que faisoit s. Paul à ceux de Thessalonique, et que fait pour vous, de tout son cœur, celui qui est, en Jésus et Marie, mille fois plus qu'il ne vous peut dire, entièrement vôtre. — L. Tronson.

(1) Un mois après cette lettre écrite, jour pour jour, le 26 février, M. Tronson entrait lui-même dans son éternité.

FIN DU LIVRE PREMIER

LIVRE DEUXIÈME

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE D'AUTUN (1)

LETTRE I

A MONSIEUR DUFEU

28 septembre 1676.

Je n'ai point de réponse particulière à faire à la lettre que l'on vous a écrite et que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Vous savez, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, quelle est la manière d'agir de Saint-Sulpice : elle seule suffit pour satisfaire à tout ce que l'on vous mande. L'on ne cherche point ici à s'établir; l'on ne désire point ici se multiplier; l'on attend en paix les ouvertures de la Providence, et l'on tâche à suivre fidèlement ses ordres sans les vouloir prévenir. C'est ce qui fait que l'on aime la retraite et la solitude, sans se mêler d'intrigues. Si le monde appelle cela être sauvage,

(1) Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, fonda son séminaire par une ordonnance datée du 6 octobre 1667. Il l'établit d'abord dans une maison louée à cet effet, située dans la rue Saint-Quentin. En 1675, il posa la première pierre du magnifique édifice que l'on voit encore aujourd'hui, et dans lequel le séminaire fut ensuite transféré. Bien que l'évêque d'Autun désirât toujours en confier la direction à la Compagnie de Saint-Sulpice, cependant le contrat d'union ne fut signé que le 13 septembre 1680. Le premier supérieur de cet établissement avait été M. Caput, du diocèse de Langres, aidé du curé de Saint-Quentin et de quelques prêtres du diocèse d'Autun. M. Caput ayant été, en 1670, pourvu d'une théologale dans la ville de Beaune, M. de Bretonvilliers, à la prière de M. de Roquette, lui donna pour diriger son séminaire, M. Antoine Dufeu, né près de Laval, dans le diocèse du Mans; lequel, à ce qu'il paraît, n'appartint jamais à la Compagnie, mais avait passé quelques années dans le séminaire de Saint-Sulpice, où il avait été admis, étant déjà prêtre, le 23 avril 1667. M. de Bretonvilliers lui adjoignit MM. du Bouexic et Constant. Aux fonctions de supérieur, M. Dufeu joignait celles d'official et de vicaire général. Tant de fonctions étaient

nous ne serons pas fâché de l'être avec les plus grands saints.

Pour les visites dont vous me parlez, il est impossible qu'elles soient fréquentes sans être préjudiciables à la maison. Rien, dans une communauté, ne peut suppléer la présence d'un supérieur; et votre expérience vous peut faire connoître qu'elle souffre toujours quelque déchet lorsque l'on voit que souvent il s'en absente. On ne peut pas même sortir souvent sans manquer à des choses plus importantes, auxquelles on devroit s'appliquer au dedans de la maison, et sans lesquelles l'ordre qui la maintient ne pourroit pas absolument y être conservé. Et puis, ces sorties fréquentes ne tiennent rien de l'esprit dans lequel on nous a élevés, et je ne puis croire aussi que ce soit là notre vocation. Ce n'est pas que l'on ne sache ici, même selon le monde, s'acquitter sur cela de son devoir; car, si l'on travaille à retrancher tant de visites inutiles, on s'applique à ne pas manquer à celles que demande la nécessité, la charité, ou la bienséance de notre état.

Et pour celles particulièrement de M. votre Prélat, nous ne manquerons pas, s'il plaît à Dieu, à celles que nous verrons pouvoir être utiles au service de sa personne ou de son diocèse. C'est la moindre des reconnoissances que nous devons à son zèle et à la bonté qu'il a pour nous. Que si je

incompatibles dans la même personne. M. Dufeu se *résigna* enfin à *résigner* celle de supérieur du séminaire, et conserva seulement les deux autres. Il devint ensuite doyen de la cathédrale d'Autun, et mourut dans cette ville en l'année 1725. — Sur l'établissement du grand séminaire d'Autun, principalement sur l'édifice construit au XVIIe siècle, voir *Correspondance de Bussy-Rabutin*, tome VI. Henri Pignot, *Un évêque réformateur sous Louis XIV; Gabriel de Roquette, évêque d'Autun; sa vie, son temps, et le* Tartuffe *de* Molière, *d'après des documents inédits;* Paris, 1876, in-8°, tome I, p. 164-287. *Le Petit Séminaire d'Autun* (par l'abbé Clément, ancien professeur dans cette maison); Autun, 1898, in-8°. p. 4-12, et pages 164-172, où l'auteur reproduit la *Description du bâtiment du séminaire d'Autun,* par Bussy-Rabutin. De nos jours, hélas! on en a expulsé le petit séminaire qui l'occupait au XIXe siècle, et on en a fait une caserne.

ne me donne pas l'honneur de le voir si souvent que l'on vous dit qu'il le désireroit, ce n'est pas que, naturellement, je n'en eusse assez d'inclination ; car il ne peut être que très doux à la nature de se voir honoré par la fréquentation et par l'estime et l'amitié des personnes de sa sorte; et il n'y a guère de gens qui ne s'accommodassent mieux de cette vie que de la régularité d'un séminaire; mais, en vérité, j'ai peine à croire qu'il approuvât ma conduite, s'il savoit que, pour lui aller offrir des services qu'il connoît assez lui être acquis, je me dispensois de ce que je dois à la communauté. En voilà bien assez pour une lettre, où vous verrez assez comme je vous parle à cœur ouvert.

Si Monseigneur d'Autun vous permet de venir ici cette année, vous pouvez être persuadé que je répondroi avec la même ouverture aux choses que vous me proposerez. — L. Tronson.

LETTRE II

A MONSIEUR DUFEU

20 novembre 1676.

Je souhaite, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que le feu de la charité de Jésus-Christ qui doit être le lien des cœurs, règne souverainement dans le vôtre et dans celui de tous nos Messieurs, afin que l'homme ennemi ne trouve point de lieu pour y répandre sa zizanie. C'est à vous plus qu'à nul autre à travailler pour étouffer cette mauvaise semence; et comme vous êtes plus particulièrement chargé du séminaire, puisque vous êtes à la tête et que c'est à vous qu'on le confie, c'est à vous aussi à veiller plus que tous pour y conserver la paix entre les frères et l'union avec le chef. Assurez-vous que vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Dieu, ni de plus utile pour le diocèse. Je vous l'ai déjà dit, et je vous le réitère encore, parce que je crains que l'accablement des affaires, vous tirant au dehors, ne vous empêche de donner le temps nécessaire pour contenter ceux de dedans, et même ne vous ôte cette application qu'il faut avoir pour retenir

votre humeur, que nous devons avoir soin d'accommoder à la disposition de ceux qui nous parlent, si nous voulons les contenter. C'est une violence continuelle pour un supérieur; mais sans cela jamais il ne doit espérer de gagner les cœurs. La domination peut assujettir l'extérieur; mais l'intérieur ne se gagne que par la charité, non seulement que l'on a en soi, mais que l'on fait paroître au dehors par la condescendance, par la douceur, par la cordialité que l'on témoigne en toutes rencontres. Vous savez ce que disoit autrefois S. François de Sales, que l'on prend plus de mouches avec un peu de miel qu'avec beaucoup de fiel. Le fiel peut être quelquefois nécessaire à vos séminaristes, mais il ne sera jamais utile à nos Messieurs. Je vous le dis pour en avoir bien vu des expériences. Il ne faut qu'un mot sec et sévère pour fermer quelquefois le cœur pour longtemps aux personnes douces et de bonne volonté. Je crois qu'il est très difficile qu'il n'en échappe quelqu'un dans les temps que l'on est accablé de travail, que l'on est engagé dans des affaires fâcheuses, que les choses ne réussissent pas comme nous désirerions. Je sais bien qu'il arrive des conjonctures dans ces temps-là, où tout ce que l'on peut faire est de retenir son cœur à deux mains; je sais que, lors même qu'on le retient, on conserve un certain air, une certaine contenance, un certain ton de sécheresse et de sévérité que l'on fait paroître, à moins que de veiller incessamment sur soi-même et de se faire une continuelle et extrême violence. Mais, mon cher Monsieur, c'est là notre obligation; c'est là notre exercice et ce que l'Apôtre nous apprend être de notre devoir : *non dominantes in cleris* (I Petr. V, 19); *omnibus omnia factus* (I *Cor.*, IX, 22); *in charitate Dei et patientia Christi* (II *Thess.*, III, 3). C'est, à mon avis, ce qu'il y a de plus crucifiant dans la supériorité; au moins, je vous puis dire que, pour moi, c'est ce que j'y ai trouvé de plus pénible; mais je ne crois pas qu'il y ait rien aussi qui attire tant de grâce que la fidélité à cette pratique. Demandez-la bien pour moi, qui suis assez convaincu de son importance, mais qui n'y suis pas aussi fidèle que je désirerois.

Pour votre mémoire auquel vous demandez réponse,

1° Je crois que vous pouvez laisser à vos séminaristes le choix de leur confesseur; cette liberté leur donnera plus d'ouverture pour leurs directeurs.

2° A moins que leur piété ne vous soit extrêmement connue, il n'est point à propos que vous les confessiez : cela seroit trop périlleux. Ainsi, ne vous y engagez que très rarement et à bonnes enseignes.

3° Il est important de ne point lire des livres de Messieurs de Port-Royal, parce que, quand il n'y auroit rien de mauvais, cette lecture ne peut que donner estime des auteurs et avoir des suites dangereuses dans des communautés. Il y a dans les *Essais* (1) des choses de dangereux exemple, et qu'assurément vous n'approuverez pas si vous y faites réflexion.

4° Soyez ferme à refuser les permissions d'aller en ville, à moins qu'il y ait une très grande nécessité.

5° Défiez-vous toujours de vos propres lumières, et dans la crainte que vos vues ne vous trompent, soyez ravi de pouvoir prendre avis sur les choses qui se présentent, vous souvenant de cette parole de Notre Seigneur : lorsque vous serez deux ou trois assemblés en mon nom, je serai au milieu de vous.

6° Donnez au moins pour cela une heure ou deux, chaque semaine ou tous les quinze jours, afin de tenir des assemblées réglées et d'examiner tous ensemble ce qui se passe dans la maison : si les sujets sont bien disposés, si les règlements sont bien observés, si chacun fait son devoir, s'il y a quelque ordre à y mettre, ou quelque autre affaire à régler.

7° Pour les rangs entre vos Messieurs, il seroit à souhaiter que l'on en usât comme ici où, après le supérieur et celui qui tient sa place en son absence, on n'en observe ordinairement aucun, mais on passe indifféremment les uns devant les autres selon que l'on se trouve. Suivant cette règle, il n'y auroit

(1) *Essais de morale*, par Nicole. Les deux premiers volumes avaient paru en 1671, le 3e en 1675; le 4e ne parut qu'en 1678, et les suivants après la mort de l'auteur.

que M. du Bouexic (1) qui passeroit immédiatement après vous ; et pour les autres, ils passeroient indifféremment, sans faire entre eux aucune cérémonie. Néanmoins, pour observer quelque ordre, M. Fichot (2) ira après tous ; M. Razès (3) devant lui ; mais tous deux après M. David (4) et M. Constant (5). Voilà toutes mes petites vues, que vous verrez bien

(1) Laurent du Bouexic, né à Quimper, fut admis au séminaire de Saint-Sulpice le 20 mai 1658, et dans la compagnie en 1664. Il fut envoyé d'abord à Clermont, puis à Autun comme premier directeur en 1675, et enfin en mars ou avril 1677, à Limoges, où il ne passa qu'une année, après laquelle il rentra dans son diocèse. Il était docteur de Sorbonne.

(2) Jean Fichot était né au diocèse de Langres en 1645. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice, étant encore laïc, le 19 mars 1671. Envoyé, en 1676, à Autun pour y gérer le temporel, il eut à surveiller la construction du séminaire, ce qui, pour lui, n'était pas une petite sollicitude. Il dut prendre du repos en 1689. En 1693, il devint économe au séminaire de Clermont, et y mourut, âgé de 72 ans, le 30 octobre 1717.

(3) Jean Razès, clerc du diocèse de Limoges, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 25 octobre 1668, fut envoyé à Autun pour y professer la théologie en 1676. Aux vacances de 1688, il fut retenu à Paris et y professa probablement ses beaux et longs traités de théologie, que M. Tronson l'engagea plusieurs fois à raccourcir ; mais il ne persévéra pas longtemps dans sa vocation : il l'abandonna pour accepter une prébende à Limoges.

(4) Noël David, né en 1633 dans le diocèse de Rouen, entra au séminaire de Saint-Sulpice, n'étant encore que laïc. Il y passa deux ans, au bout desquels, suivant Simon de Doncourt, il alla à la communauté du curé de Saint-Sulpice le 14 septembre 1668. Il en fut tiré vers 1674 et envoyé à Autun. M. Dufeu s'étant retiré du séminaire, aux vacances de 1678, M. David fut chargé de gouverner le séminaire à sa place. Il le quitta en 1680, après que le séminaire d'Autun eut été uni à celui de Saint-Sulpice, l'évêque ayant désiré que M. Rigoley en fût supérieur. M. David fut alors envoyé à Bourges pour remplacer temporairement le supérieur, M. Le Tellier, obligé d'aller à Paris subir un traitement médical. A son retour, vers le mois de juin 1681, des affaires temporelles de famille appelèrent M. David à Rouen et l'y retinrent jusqu'en 1685. Il reprit alors, à Saint-Sulpice même, les fonctions de directeur ; puis, en octobre 1689, il fut nommé supérieur de la communauté de la paroisse, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 5 mars 1710.

(5) Jean-Durand Constant, né au Puy en février 1637, avait reçu les quatre Ordres mineurs lorsqu'il fut admis au séminaire de Saint-

que je vous mande avec une ouverture de cœur toute entière et sans réserve. C'est ainsi que je serais ravi que vous m'écrivissiez, comme je me persuade que vous le ferez, quand vous verrez que je vous écris de la sorte. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE III

A MONSIEUR DU BOUEXIC

15 janvier 1677.

Je suis très affligé, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de l'état où vous êtes, et je compatis plus que je ne puis dire à votre peine. Je souhaiterois de tout mon cœur y pouvoir donner quelque remède, mais je n'en trouve point d'autre qu'une séparation : et puisque vous témoignez désirer savoir ce que je pense sur cela, je vous le dirai simplement et à cœur ouvert, à condition toutefois que vous ne croirez pas que ce soit par principe de peine. Car je vous puis assurer que je n'en ai aucune contre vous, et je regarde ce qui est arrivé comme l'effet, ou d'une antipathie naturelle dont on n'est pas le maître, ou de quelque foible auquel tout le monde est sujet, ou d'une providence particulière de Dieu qui exerce comme il lui plaît ses serviteurs.

1° Je crois que si vous eussiez déféré davantage à M. Dufeu; que vous n'eussiez point voulu donner des permissions et des congés quand il est dans la maison, et que vous vous fussiez contenté de les accorder en son absence; que vous n'eussiez point voulu le réduire à vous laisser gouverner tout le dedans de la maison, vous auriez pu le gagner avec le temps.

Sulpice le 25 novembre 1657. En 1666, M. de Bretonvilliers l'envoya au séminaire de Viviers; puis, en 1670, à celui d'Autun. En 1706, il pria M. Leschassier, qui avait succédé à M. Tronson, de lui permettre d'aller finir ses jours à Issy, auprès de la chapelle de Lorette. « M. Bourbon triompheroit, répondit M. Leschassier le 16 octobre 1706, si un homme comme vous était sacristain de Lorette : mais on a besoin de vous à Autun; et, d'ailleurs, l'air d'Issy n'est pas favorable aux personnes de votre âge ». M. Constant mourut donc à Autun, le 5 octobre 1708, âgé de 72 ans, entouré de la vénération universelle.

2° Il me semble que M. Dufeu étant supérieur, il ne sauroit mieux faire que de demeurer le plus qu'il pourra à la maison, et que c'est le bien du séminaire que le supérieur ne se décharge sur les autres que de ce qu'il ne peut pas faire par lui-même.

3° M. de Bretonvilliers, pour me servir de votre exemple, a donné ici durant plusieurs années les sujets d'oraison, au moins autant que sa santé et ses affaires le lui pouvoient permettre; et dans ce temps-là, j'ai été ravi quand, durant une année, il choisit M. Hurtevent pour faire les entretiens.

4° Jamais un seul ne s'est présenté aux ordres sans sa permission; jamais personne n'a couché ici une seule nuit sans son ordre. Quand des amis de la maison s'y sont présentés en son absence, je leur ai témoigné que je ne pouvois pas le leur permettre; et, hors de ses grands voyages, où il me prescrivoit la manière dont je devois agir, je n'en ai jamais usé d'une autre manière.

5° Je passois tous les jours une ou deux heures dans sa chambre pour lui rendre compte de tout ce que j'avois fait, et pour recevoir ses ordres sur ce que j'aurois à faire.

6° Présentement, si je pouvois encore donner tous les sujets d'oraison, en faire la répétition, avec tous les entretiens, je croirois par devoir être obligé de le faire; et je n'estimerois pas qu'une personne qui y trouveroit à redire fût dans la disposition qu'il doit être; parce que, comme un supérieur est obligé par sa charge de faire par lui-même tout ce qu'il peut, ceux qui travaillent sous lui ne doivent jamais se considérer que comme ses suppléments. Jamais, sans cela, l'ordre et la subordination ne seront parfaits dans une communauté. Jamais, sans cela, la paix n'y sera conservée. Jamais, sans cela, les particuliers n'y vivront contents et n'y seront satisfaits. Nous n'avons personne qui travaille ici plus utilement que M. Le Tellier : cependant, il ne s'est jamais considéré d'une autre manière. Il a été bien des années sans y faire presque autre chose que d'assister au règlement; et dans le temps que je donnois les sujets d'oraison, que je faisois les Entretiens et les Cas de conscience, et que je parlois presque

tous les samedis au soir à la Conférence spirituelle, il n'étoit pas néanmoins inutile dans la maison, et il étoit ravi d'y être comme supplément, ainsi que j'ai tâché toujours de l'être à l'égard de M. de Bretonvilliers.

Je pourrois encore vous faire sur cela plusieurs autres réflexions; mais en voilà assez pour un lendemain de médecine; et puis, celles-ci ne seront que trop suffisantes pour vous faire connoître le fond de mon cœur, et ce que je crois devoir être pratiqué dans un séminaire, pour y maintenir l'ordre et pour y conserver la dépendance et la paix entre le supérieur et ceux qui y doivent travailler sous ses ordres.

Cependant, que tout ceci ne vous décourage pas. Un autre y auroit été peut-être aussi empêché que vous. On n'est pas maître tout d'un coup, surtout dans un métier qui ne s'apprend que par expérience; et ce n'est pas un crime de ne faire pas des ouvrages achevés dès les premiers essais.

J'écris à M. Dufeu, et je lui mande que vous verrez avec lui les moyens les plus doux pour faire agréer à M. d'Autun votre retraite, et de concourir ensemble à rendre votre départ plus chrétien et moins exposé à la censure.

LETTRE IV

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

12 mars 1677.

Monseigneur,

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : elle est si obligeante et si remplie des marques de votre bonté pour nous, que je me trouve obligé de vous en témoigner d'abord mes très humbles reconnoissances. Je vous avouerai franchement, Monseigneur, qu'elle m'a tiré de la peine où j'étois pour M. du Bouexic, ne sachant pas quelles pourroient être vos vues, et si vous approuveriez son départ. J'ai pris la liberté de vous le proposer, et je vois par la réponse que vous avez pris la peine de me faire, que je ne me suis pas trompé dans mes pensées, et que je les puis suivre en assurance. Ainsi, Monseigneur, je ne manquerai

pas d'écrire aujourd'hui à M. du Bouexic et de lui mander trois choses : la première, qu'il se retire au plus tôt, après cette ordination, et qu'il vous en demande la permission; la seconde, qu'il le fasse à petit bruit, sans éclat et sans blâmer personne, ainsi qu'il me l'a promis; la troisième, qu'il encourage autant qu'il pourra M. Fichot et surtout M. Razès, dont je crois que vous aurez satisfaction. Je marque particulièrement à ce dernier la bonté que vous avez pour lui et l'honneur que vous lui faites de l'aimer. J'espère qu'il surmontera les petites peines que lui donnera cette séparation. Vous pouvez être persuadé, Monseigneur, que je n'omettrai rien de tout ce qui pourra dépendre de moi, non seulement pour le rendre fidèle à sa vocation, mais encore pour vous rendre tous les services possibles, autant que la Providence nous en fournira d'occasions. C'est la disposition où j'espère demeurer toute ma vie, et à laquelle je me rendrai d'autant plus fidèle, que je regarderai toujours comme une partie de mes devoirs, l'obligation que j'ai d'être très sincèrement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE V

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 12 octobre 1677.

Monseigneur,

Quelques nouvelles que M. Dufeu nous puisse apprendre du séminaire d'Autun, il ne nous en dira jamais de plus agréable que celle du rétablissement parfait de votre santé. C'est ce que nous espérons qu'il nous apportera avec lui, s'il vient faire ici sa retraite. L'opinion avantageuse qu'il a de M. David et qu'il vous a témoignée, me paroît conforme à celle qu'en ont eu plusieurs personnes qui le connoissent. Il a de l'esprit, de la capacité et de la conduite, et je ne doute point qu'il ne soit en état de bien remplir les vues que vous avez sur lui. Pourvu qu'il vous contente et qu'il suive vos ordres pour ses emplois dans le séminaire, il répondra tou-

jours parfaitement à nos désirs; et c'est à quoi je pense que s'appliqueront de grand cœur tous nos Messieurs, que je ne crois pas avoir d'autres desseins que de continuer à vous rendre, l'année prochaine, les mêmes services qu'ils vous ont rendus la précédente. Pour moi, Monseigneur, vous me trouverez toujours également à vous : c'est-à-dire toujours disposé à vous faire paroître, dans les occasions, que je suis très sincèrement, mais avec tout le respect et toute la reconnoissance que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE VI

A MONSIEUR RAZÈS

Ce 3 décembre 1677.

Je ne doute point, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que l'état où est le séminaire d'Autun ne vous soit un petit sujet de peine; car je m'imagine que vous le voudriez bien voir uni à Saint-Sulpice, et y trouver le même esprit que vous avez pris ici durant plusieurs années. C'est une chose qu'il faut attendre en paix, et qu'il ne faut néanmoins désirer qu'autant que Dieu le veut. Il saura bien vous soutenir dans cette attente et vous rendre fidèle dans le total abandon à ses ordres. Vous pouvez bien croire que nous ne vous oublierons pas. Les œuvres de Dieu ne se font qu'avec peine; la patience y est bien nécessaire; et ils ne s'établissent guères que par les croix et par le crucifiement des personnes qui les commencent. Il faut un peu de cœur, et dire, dans les petits dégoûts qui surviennent, comme le petit M. de Rochefort disoit ces jours passés en mourant : *il faut être à Jésus, quoiqu'il en coûte* (1). J'espère qu'il ne vous en coûtera pas beaucoup; car nous verrons, avec Monseigneur

(1) Joseph-Gaspard de Rochefort, clerc du diocèse de Genève, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 5 décembre 1675, y mourut, à l'âge de 18 ou 19 ans, le 18 novembre 1677, et fut inhumé le 19 dans le 31e trou du caveau ou chapelle basse.

d'Autun, à terminer cette affaire, ou de façon ou d'autre. Que croyez-vous de M. David? L'estimeriez-vous bien propre pour être supérieur? Auriez-vous ouverture pour lui, et les autres Messieurs y prendroient-ils confiance? Mandez-moi bonnement ce que vous en jugez. Vous le pouvez sans scrupule; car ce que vous m'écrirez sera secret. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VII

A MONSIEUR DAVID

13 décembre 1678.

Je ne me suis pas étonné du nouvel emploi que vous avez, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. Il y a longtemps que je prévois que les choses ne pouvoient pas aller d'une autre manière, et que M. Dufeu quittant la supériorité, il falloit de nécessité qu'elle tombât sur vous. Je ne doute point que nos Messieurs n'en soient contents, et je me persuade que, de votre part, vous répondrez à leur attente et à la nôtre. M. Constant me fait paroître sur cela, dans la lettre qu'il m'écrit, toute la bonne disposition que je pouvois désirer de lui; et vous le trouverez, assurément, aussi prêt que tous les autres à seconder votre zèle et vos bonnes intentions. Un des moyens qui me paroîtroit bien important pour établir une grande union entre tous et pour leur faire aimer votre conduite, seroit de leur donner part aux affaires de la maison, d'en communiquer avec eux, de prendre leurs avis, et de les assembler pour cela tous les quinze jours, et même plus souvent si les affaires le demandoient. C'est ainsi que la confiance et la cordialité s'établit entre les personnes qui, travaillant ensemble au même œuvre, sont toujours bien aises, dans les occasions, d'avoir part aux choses qui se font. Et c'est aussi ce que nous avons accoutumé d'observer, et qui nous a toujours paru bien nécessaire pour attirer la grâce et la bénédiction de Dieu sur les ouvriers et sur son œuvre. Vous verrez par l'état des lieux et la disposition des esprits ce qui sera le plus utile pour cet œuvre.

Mandez-nous de temps en temps ce que font nos Messieurs et leurs dispositions, afin que je leur puisse écrire selon leurs besoins et suivant ce que vous verrez être utile, soit pour eux, soit pour le bien de l'œuvre où la Providence les applique. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VIII

A MONSIEUR DAVID

Ce 13 mai 1680.

Nous avons eu depuis peu une petite conférence avec Mgr d'Autun. Il paroît disposé à conclure l'union, et s'en est remis à M. Cheron (1), avec qui nous devons nous assembler au premier jour. Ainsi, je crois que c'est une affaire qui sera bientôt terminée.

J'ai vu autrefois un livre de plusieurs offices que le P. Eudes a fait imprimer, où il y a un office particulier de S. Gabriel, qui peut-être vous agréeroit plus que celui des Cordeliers. Je m'imagine que ce livre se trouveroit facilement à Rouen, où il a un séminaire. Je vous en dirai dans peu de jours ma pensée, car nous avons ici quelque part cet office. S'il étoit plus à propos d'en composer un autre, il suffiroit que l'évêque l'approuvât; et cela se pratique communément en France, et sans aucune difficulté. Pour le jour que vous désignerez pour en faire la fête, je préférerois le troisième dimanche d'après Pâques au second, pour ne pas ôter la liberté, si on le jugeoit un jour à propos, de faire la fête de l'Intérieur de Notre Seigneur dans le même temps que nous la célébrons ici. Je salue tous nos Messieurs, à qui cette lettre peut être commune. Tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Nicolas Chéron, prêtre, docteur en théologie, prieur de S. Martin de La Roche, député par la province de Sens à l'Assemblée du Clergé tenue à Saint-Germain en 1680.

LETTRE IX

A MONSIEUR DAVID

29 mai 1680.

Enfin, nous avons eu ici à dîner Mgr d'Autun et M. Cheron, et, l'après dînée, nous avons conféré sur l'union de son séminaire. Il n'y a eu que des propositions assez générales; mais on s'est assez ouvert pour faire croire que véritablement on la désire. M. Cheron, qui n'y voit pas de difficulté, est chargé d'en dresser le contrat; et si l'Assemblée du Clergé qui est commencée ne le détournoit pas, je crois que l'affaire seroit bientôt consommée. C'est la nouvelle que vous donnerez à nos Messieurs, avec lesquels, s'il vous plaît, cette lettre vous sera commune, n'ayant pas le loisir de leur écrire. Je suis, et à eux et à vous, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR DAVID

Ce 13 septembre 1680.

Enfin l'union est conclue, et nous en avons signé ce matin le contrat. Il ne se peut rien de plus obligeant que la manière dont en a usé Monseigneur d'Autun. Je ne vous en mande point le détail parce que je n'en aurois pas le temps aujourd'hui, et que je crois qu'il vaut mieux vous marquer que Monseigneur d'Autun souhaite fort d'avoir M. Rigoley comme supérieur; qui, ayant des parents autorisés dans la province, pourra être utile pour la conduite du séminaire. Vous jugez bien qu'il seroit difficile de lui refuser. Ainsi, je crois que vous feriez bien de venir ici après l'ordination; car nous avons différentes vues que nous examinerions ensemble, pour voir si elles s'ajusteroient avec les vôtres, ou plutôt avec l'attrait que Notre Seigneur vous donneroit. M. Le Tellier surtout, qui passe avec nous les vacances,

seroit ravi de vous avoir à Bourges pour second. Il seroit bon que M. Razès ou M. Fichot vint avec vous. Vous pourrez prendre celui des deux qui aura le plus envie de venir, et dont le séminaire se passera le mieux durant les vacances. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XI

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 20 septembre 1680.

Monseigneur,

Je reçus hier une lettre de M. David dont je crois qu'il est important que je vous rende compte. Il me mande que les pensions des séminaristes sont à douze sols par jour ; que toutes les pensions d'une année, à ce prix, ne suffisent pas pour neuf mois, quoiqu'on ne leur fournisse ni chandelle, ni blanchissage, et qu'il sera absolument impossible d'y subsister si on les diminue.

Je ne puis me persuader, Monseigneur, qu'il soit suffisamment instruit de ce détail : car vous nous fîtes entendre, en passant le contrat, que les pensions n'étoient maintenant qu'à dix sols, et qu'il y avoit même quelquefois quelque petite chose de reste. Je crois, Monseigneur, que vous ne trouverez pas mauvais que nous vous supplions de nous faire donner quelque éclaircissement sur cet article. Car il seroit difficile que ce ne fût un sujet de tentation à ceux qui iront travailler dans votre séminaire, s'ils ne trouvoient pas les choses dans l'état que nous leur avons dit. Ils ne souhaitent, dans les services qu'ils vous rendront, que d'y trouver simplement le nécessaire pour leur subsistance et pour le soutien de l'œuvre que vous avez la bonté de leur confier. Et ce n'est qu'afin de les mettre dans cet état, et qu'ils se donnent ensuite plus entièrement à vous, que je prends la liberté de vous exposer ce sujet de peine qu'ils auroient s'ils ne rencontroient pas ce que nous leur avons fait espérer.

J'espère, Monseigneur, que vous aurez la bonté d'y faire quelque réflexion, et de regarder tout ce que je vous marque dans cette lettre comme venant d'une personne qui vous est acquise, et qui est très sincèrement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XII

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Du Séminaire Saint-Sulpice, ce 14 octobre 1680.

Monseigneur,

Je n'ai que de très humbles actions de grâces à vous rendre pour la bonté que vous me témoignez dans les deux dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai différé jusqu'à présent de répondre à la première, parce que j'attendois de jour à autre que le voyage de M. Rigoley fût tout à fait résolu, et que je pusse vous mander le jour de son départ. Maintenant que je ne vois plus rien qui puisse l'arrêter, je dois vous dire, Monseigneur, qu'il partira lundi prochain, ou le jeudi suivant au plus tard, pour vous aller assurer que l'on ne peut être plus sensible que nous le sommes à l'honneur que vous nous faites; et que notre extrême joie sera de pouvoir vous en témoigner nos reconnoissances par nos services. Il mènera avec lui un ecclésiastique pour le seconder, qui travaille ici depuis longues années; et j'espère que vous trouverez en l'un et en l'autre toute l'obéissance et toute la soumission que vous pouvez désirer. Je leur ai fait voir la ratification de Messieurs du clergé que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et ce que vous me mandez sur la difficulté des pensions, pour leur montrer qu'il n'y avoit plus à différer, après ces dernières marques de votre zèle et de l'application que vous donnez pour conclure entièrement cette affaire. Je vous supplie d'être bien persuadé, Monseigneur, que de ma part je ne négligerai rien pour vous y donner une entière satisfaction, et pour répondre parfaitement à vos désirs, étant avec une entière sincérité et avec

tout le respect que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XIII

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 24 octobre 1680.

Monseigneur,

Ce sera une grande mortification pour nous que M. Rigoley n'arrive à Autun qu'après votre départ, et qu'il soit obligé de se voir dans l'emploi que vous lui confiez, sans avoir reçu votre bénédiction. Il s'est donné l'honneur de vous écrire, la semaine passée, pour vous témoigner son regret de n'avoir pu exécuter sa résolution, toutes les places de la diligence s'étant trouvées remplies, et n'ayant pu en avoir que pour lundi prochain. La personne que nous lui donnons pour le seconder, si vous avez la bonté de l'agréer, est un ecclésiastique de cinquante ans, qui enseigne ici la théologie morale, qui a soin de conduire ceux qui viennent faire retraite, et qui s'est donné au séminaire depuis beaucoup d'années. Il s'appelle Saget, et j'espère que vous en serez satisfait (1). Si vous êtes encore à Moulins (2) lorsqu'ils arriveront à Autun, ils se donneront l'honneur de vous y aller rendre leurs devoirs et d'y recevoir vos ordres. Cependant, Monseigneur, nous ne saurions vous témoigner assez nos reconnoissances pour les nouvelles marques que vous nous donnez de vos bontés dans les deux derniers actes que vous avez pris la peine de nous envoyer. Ma joie sera que vous puissiez être satisfait de nos services, et que vous me fassiez la grâce d'être persuadé que je suis sans réserve, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

(1) Voir la note de la lettre à lui adressée le 23 février 1682.

(2) La ville de Moulins faisait alors partie du diocèse d'Autun. Elle devint le siège d'un évêché créé par la constitution de 1790 pour le département de l'Allier. Supprimé par le concordat de 1802, cet évêché fut de nouveau érigé en 1822, et rattaché à la métropole de Sens.

LETTRE XIV

A MONSIEUR RIGOLEY (1)

22 décembre 1680.

L'on ne peut pas être plus satisfait que Monseigneur d'Autun l'est de vous. Il en a conçu une idée qui ne peut être que très utile pour l'œuvre que Notre Seigneur vous confie, et j'ai été ravi d'entendre tout ce qu'il m'en a dit dans la première visite que je lui ai rendue.

Il est difficile qu'un bâtiment qui n'est pas achevé n'embarrasse fort dans les commencements. C'est une des croix qu'ont à porter ceux qui aiment la régularité. Il faudra bien prendre vos mesures pour les choses qui manquent. Car le Prélat n'aime pas à être pressé, et il vaut mieux souffrir quelque temps pour les choses qui ne sont pas absolument nécessaires, que de s'exposer à le décourager en lui étant trop à charge.

Vous faites très bien de ne vous pas charger de beaucoup de directions : vous aurez assez d'autres occupations et assez d'embarras. Car, outre ceux qui sont inséparables de la supériorité, ceux d'une maison qui commence, où il y a toujours bien des choses qui manquent, auxquelles il faut pourvoir, ne manqueront pas de vous donner de l'exercice. J'espère que Notre Seigneur vous donnera le courage et la force de les porter, et que les petits dégoûts qui arrivent de temps en temps quand on se trouve embarrassé, ne vous

(1) François Rigoley, né à Auxonne le 4 octobre 1640, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 17 octobre 1661, fut reçu docteur de Sorbonne le 13 octobre 1672, envoyé au séminaire de Lyon en juillet 1674 et rappelé à Paris pour raison de santé aux vacances de 1679. Supérieur du séminaire d'Autun de 1680 à 1690, puis du séminaire de Clermont en 1690, il n'y put demeurer qu'une année, au bout de laquelle il retourna à Paris, devint ensuite supérieur du séminaire de Lyon en mai 1696, et y mourut le 11 février 1721. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 212-213.

empêcheront pas d'accomplir ses desseins. Il faut que chacun ait sa croix : ce sera là, présentement, la vôtre.

Je crois que vos curés n'en seront pas la moindre partie : j'entends, ceux qui vous donnent de l'exercice dans le séminaire. Car c'est un grand obstacle au bon ordre de la maison que d'y en avoir de discoles, et de ne s'en pouvoir défaire qu'après trois mois. M. Dufeu n'a-t-il point représenté quelquefois cet inconvénient à Monseigneur d'Autun ? Car il est difficile que la même chose ne soit arrivée de son temps, et que l'on n'ait reconnu les suites fâcheuses de cette ordonnance. Peut-être que ce qu'il en auroit représenté au Prélat et les démarches qu'il auroit faites autrefois, feroient connoître celles que l'on pourroit faire présentement. Car peut-être s'est-on déjà expliqué sur cela d'une manière si décisive, qu'il n'y auroit plus d'autre remède que d'écrire à Monseigneur d'Autun, lorsqu'il y en a quelqu'un qui ne contente pas, et qui peut nuire aux séminaristes et au bon ordre de la maison; afin de faire ensuite ce qu'il jugeroit à propos. Vous en seriez par ce moyen déchargé devant Dieu, et vous ne seriez pas responsable des suites. Cependant, comme la chose, au fond, me paroît de grande importance, je ne laisserai pas de lui en parler dans l'occasion. Mais auparavant je serois bien aise de savoir ce qui a été fait, afin de parler plus juste.

Je crois qu'il y aura beaucoup de difficulté pour le canonicat. Car ce seroit un assujettissement fâcheux pour un supérieur d'être obligé d'aller au chœur à certains jours, de se trouver en chapitre, de prendre part aux intérêts du corps ou de s'en diviser, etc. Nous examinerons le tout, afin de voir s'il seroit plus à propos que vous en écriviez ou que j'en parle.

La maxime que vous me marquez dans votre lettre, de caresser tout le monde, est la meilleure pour gagner tout le monde. Le cœur ne se gagne que par la cordialité, et rien n'est si capable d'entretenir l'union. Je crois que vous ne manquerez pas de bien inspirer cet esprit à nos Messieurs, et il sera difficile que ceux qui ne l'auroient pas ne le prennent sur votre exemple. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XV

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 6 janvier 1681.

On est ici très persuadé que vous ne devez nullement vous obliger d'assister aux offices de la cathédrale, quand ce ne seroit qu'aux fêtes solennelles, et qu'il ne faut point un canonicat uni à cette condition. On a autrefois refusé un doyenné que l'on vouloit donner à un séminaire. On a toujours cru qu'il y avoit beaucoup de suites fâcheuses à craindre à entrer dans ces corps. L'on a regardé de tout temps les différents intérêts qui y sont à ménager, comme de grands obstacles au bien que nous pouvons procurer dans les diocèses. C'est ce qui a fait conclure, d'une commune voix, que vous deviez éloigner autant que vous pourriez la proposition qu'on vous a faite, parce que la maison n'y pourroit pas entrer, et que cela n'est point de son esprit ni de sa grâce.

Vous avez très bien fait de prendre vos précautions contre le feu. On y est souvent surpris pour ne le pas craindre assez. Vous savez à quel péril toute la maison fut exposée ici du temps de M. de Bretonvilliers, par une solive qui passoit sous l'âtre d'une cheminée, et qui s'échauffant peu à peu, on ne s'aperçut que le feu y étoit, que lorsqu'on vit tomber des charbons allumés dans la salle qui étoit au-dessous. La semaine passée, il y eut deux maisons, avec quelques personnes, brûlées en cette ville; qui firent craindre beaucoup pour l'église de S. Sauveur (1) qui les joignoit. Il

(1) L'église paroissiale de Saint-Sauveur était située dans la rue qui, encore aujourd'hui, a conservé ce nom et va de la rue Saint-Denis à la rue Montmartre, dans le IIe arrondissement de Paris. Elle servit de lieu de sépulture à Guillaume Colletet, de l'Académie française, et à Turlupin (Henri Legrand), Gauthier-Garguille (Hugues Guéru), Guillot-Gorju (Bertrand Harduin de Saint-Jacques) et Raymond Poisson, qui se sont fait un nom illustre parmi les acteurs comiques.

y a eu encore depuis une autre maison toute brûlée. Ainsi, je trouve qu'on a toujours très grande raison de se bien précautionner et de ne pas attendre que le mal paroisse; car alors, souvent, il n'y a plus de remède.

Je ne doute point que, dans la crainte que vous ne vous dégoutiez, on ne soit ravi de vous ménager; et cela, assurément, pourra servir dans l'occasion. Mais il faut aussi, de votre part, user de beaucoup de ménagement, surtout dans les commencements, et surtout ayant à faire à des personnes qui, au fond, sont très bien intentionnées, mais qui n'aiment nullement qu'on les presse. C'est ce qui me fait espérer que ce qu'on ne fera pas la première année, on pourra en venir à bout dans les suivantes. Nous verrons, par la disposition des esprits, ce que l'on pourra obtenir maintenant; et nous ne négligerons point les ouvertures que donnera Notre Seigneur, dont il faut beaucoup dépendre dans ses œuvres, attendant ses moments et les ordres de sa Providence.

Il y a quelques jours que j'ai ici une pendule sur ma table, que M. Leschassier m'a apportée pour essayer : elle est sonnante et à réveil-matin, et elle est belle et bonne: mais il la faut monter tous les jours. C'est à vous à voir si cet assujettissement vous est commode. Car, pour le reste, l'argent y est bien employé, et je crois qu'une pendule vous sera très utile pour régler la jeunesse.

Vos observations sur la comète sont fort conformes aux nôtres. Nous n'avons point ouï parler ici de celles de votre chartreux. Je serois bien aise de les voir si cela se peut. Je crois que celles que l'on ne manquera pas de faire, à l'Observatoire, ne paroîtront pas avant que la comète ait disparu, pour ne pas donner au public de fausses prédictions sur son cours.

On m'a mandé de Lyon que Mgr l'Archevêque (1) étoit parti par la diligence pour venir en cette ville; que M. Maillard (2) avoit eu deux côtes démises, d'une chute dont il com-

(1) Camille de Neufville de Villeroy.
(2) Supérieur du séminaire Saint-Irénée de Lyon.

mençoit à se mieux porter; qu'ils n'étoient plus que treize séminaristes; que la crainte de la famine avoit obligé de faire des prières publiques pour apaiser l'ire de Dieu, et que l'on expose successivement le Saint-Sacrement dans toutes les églises de la ville.

Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVI

A MONSIEUR RIGOLEY

A Issy, 14 mars 1681.

Les observations de Dom Anthelme sont belles, pourvu qu'elles se trouvent vraies. C'est aux doctes à en juger. Je doute néanmoins d'une partie de ce qu'il dit, et j'ai peine à croire qu'elle (1) ait paru aussi long temps qu'il le marque, et qu'on l'ait pu voir encore le 6 de ce mois (2). Pour les effets particuliers de la comète, il a trouvé le moyen de ne s'y point tromper, en disant qu'elle n'en a point. Nous verrons ce que les habiles gens en pensent ici, lorsqu'ils s'expliqueront. Ils n'ont encore rien fait paroître.

Si vous pouvez m'envoyer aisément ces feuilles volantes des longitudes que vous donne le P. Recteur du collège d'Autun, je serai bien aise de les voir.

La maison pleine, l'exactitude aux exercices, l'union et la paix dans la maison, sont des bénédictions que Dieu vous donne, et dont nous le remercierons en lui demandant, pour comble de ces bonnes nouvelles, la continuation de votre

(1) La comète, dont il est parlé dans la lettre précédente.

(2) Le P. Fontaney dit aussi : « La dernière fois que je la vis, ce fut le 19 de février, sur les huit heures et demie du soir » (*Observations sur la comète de l'année 1680 et 1681, faites au collège de Clermont,* par le P. Jean de Fontaney, de la Compagnie de Jésus, professeur des Mathématiques; Paris, Gabriel Martin, 1681, in-12, p. 90). Mais Cassini rapporte les observations qu'il fit encore les 9, 10 et 18 mars. Cfr. *Abrégé des observations et des réflexions sur la comète qui a paru au mois de décembre 1680, et aux mois de janvier, février et mars 1681,* par Cassini; Paris, Michallet, 1681, in-4°, p. 86.

santé, que vous devez ménager pour son service. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVII

A MONSIEUR RIGOLEY

Issy, ce 29 mars 1681.

Le séjour que j'ai fait à Issy durant tout ce mois m'a empêché d'avoir de grandes conférences avec Monseigneur d'Autun. Si ma bonne volonté pouvoit opérer tout le bien que je souhaite, son séminaire assurément s'en ressentirait; mais je crains fort qu'elle ne soit stérile et sans effet, et je ne sais ce qu'il entend par mon *savoir-faire*. Quand nous serons à Paris, nous aurons l'honneur de le voir et d'écouter ce qu'il nous dira, afin de le servir en ce que nous pourrons. On ne peut pas être mieux intentionné qu'il paroît l'être pour cet œuvre, et il ne tiendra pas à lui qu'il n'obtienne encore pour cela quelque gratification. Le sermon qu'il fit, dimanche dernier, devant le roi, ne lui nuira pas; car on en a été extrêmement content (1).

Le fruit de la retraite de 8 ou 10 jours de Messieurs les Curés ne peut être que fort grand, pourvu que ces retraites soient volontaires, et qu'on les puisse faire d'une manière que le séminaire et les séminaristes n'en souffrent pas.

Je ne vois pas d'inconvénient à vous charger de l'oraison Sinodale; car c'est une action qui ne tire pas à conséquence, et qui ne vous détournera pas des exercices du séminaire.

Je lirai, après ces fêtes, les feuilles que vous m'avez envoyées, dont je vous remercie par avance.

(1) Il y eut pourtant, s'il faut en croire le témoignage fort suspect de Bussy-Rabutin, des voix discordantes sur la valeur de ce sermon prêché le dimanche des Rameaux, dans la chapelle du château de Saint-Germain, à la suite de la procession et de la messe chantée en musique. Voir Pignot, *Gabriel de Roquette*, t. I, p. 229, 230. — *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. V., p. 251, 261. — *Gazette de France*, 12 avril 1681.

Le voyage de Bourbon est rompu : ainsi, vous n'aurez pas peut-être sitôt Monseigneur d'Autun. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVIII

A MONSIEUR SAGET (1)

23 février 1682.

Vous n'avez que faire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de passer les mers, d'aller en Angleterre, de vous transporter dans les pays les plus éloignés pour y chercher le martyre : vous le trouverez assez sans tant de peine. L'obéissance nous en fournit tous les jours assez d'occasions. Quand elle est exacte, *decollat hominem et amputat ei propriæ voluntatis caput*. Ce qui fait que les Saints Pères l'appellent *nobile quoddam genus martyrii et palma triumphalis*. Le martyre surtout que Dieu demande de vous est celui dont sa Providence vous donne des occasions dans l'emploi où vous êtes. On n'en manque jamais en quelque état et en quelque lieu que l'on soit : il y a toujours à souffrir, ou de soi-même ou des autres. Et comme c'est là un exercice de toute la vie, c'est aussi un martyre, *illo quo membra cæduntur ferro horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius*. Je pense que celui qui a tant aimé la croix que d'y mourir pour vous vous aime trop pour vous laisser

(1) Jacques Saget, né en 1630 dans le diocèse de Chartres, était prêtre lorsque, en 1663, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Successivement directeur de séminaire à Viviers, au Puy, à Paris, à Autun, il quitta cette dernière ville en 1682 pour cause de santé, se retira à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice; puis, en 1682, accompagna M. Baudrand à Clermont d'où, en 1686, il retourna à Paris et fut nommé directeur de la Solitude. Il mourut dans cet emploi le 25 février 1704, âgé de 74 ans. Il avait une grande dévotion à la vénérable mère Agnès de Jésus, et il montra un grand zèle pour la cause de sa béatification. Voir *Vie de la vénérable Mère Agnès de Jésus...*, par M. de Lantages; nouvelle édition, revue et considérablement augmentée..., par M. l'abbé Lucot; Paris, 1863, in-8°, t. II, p. 568.

sans croix. Ce n'est pas aussi pour vous en retirer que je vous avois parlé de revenir ici, mais parce que l'on disoit que cela étoit nécessaire pour la santé. Mais puisque vous me mandez qu'elle est rétablie, je me contenterai de demander à Dieu qu'il l'affermisse et qu'il vous en donne autant qu'il est nécessaire pour accomplir tous ses desseins sur vous. Je suis en lui, très cordialement, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIX

A MONSIEUR RIGOLEY

24 février 1682.

Il y a assurément sujet de bénir Dieu de la fidélité au règlement que vous me marquez être grande, tant dans les directeurs que dans les séminaristes. Rien ne me sauroit donner plus de joie qu'une si bonne nouvelle. Car il est impossible que cette exactitude n'attire de grandes bénédictions du Ciel, et que l'œuvre et les ouvriers ne s'en ressentent.

Vous avez très bien fait de ne pas officier, à la Visitation, le jour de S. François de Sales ; et je crois que je vous l'ai déjà mandé. Il est vrai qu'il est fâcheux de refuser ce que les autres accordent ; mais nous tâcherons de faire en sorte que l'uniformité soit observée et que tous observent la même conduite. Je ne sais pas encore comme ils en usent à Bourges : pour Lyon, ils s'en débarrasseront peu à peu.

Comme l'exemple de Lyon nous apprend qu'il est très difficile que les retraites des curés ne fassent tort au séminaire, je crois que vous ferez bien de prendre garde que, durant ce temps-là, on n'interrompe point les exercices du séminaire ; que le règlement aille toujours de même, et qu'on ne s'applique pas moins aux séminaristes que durant le reste de l'année. Vous savez qu'on se laisse aller bien plus aisément à ces emplois qui ont un peu plus d'éclat, dont on voit le fruit plus présent, et qui donne plus de réputation. Cependant, il est important de ne les regarder que comme

l'accessoire, et de ne s'y appliquer qu'autant qu'il ne fait point de tort au principal.

Il faut qu'on s'assujettisse à vous rendre compte de toutes les choses qui ne sont point renfermées sous l'obligation du secret de la confession ou de la direction. Vous avez raison de dire qu'on ne fait ici rien sans m'en avertir. L'on en doit faire de même dans les provinces, et il est de l'ordre qu'on rapporte au supérieur tout ce qui se passe dans le séminaire.

Je vous souhaite une ample et copieuse bénédiction. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XX.

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 26 octobre 1682.

J'ai présenté ce matin à Monseigneur d'Autun MM. de La Goutte et Eyraud qui doivent être satisfaits de l'accueil qu'il leur a fait. Il sera bon que vous songiez à la dépense de leur voyage, car je crois que vous savez que ce sont des frais qui doivent tomber sur le séminaire où ils vont travailler. Cependant, ils disposeront toutes leurs petites affaires; car je crois qu'il seroit bon qu'ils se trouvassent au commencement de vos exercices.

La réponse que vous a faite Monseigneur d'Autun et que vous m'avez communiquée est conforme à ce qu'il m'a dit. Il témoigne être extraordinairement satisfait, et de son séminaire et de votre conduite. Il m'a parlé de la pensée qu'il avoit eue et dont il vous a écrit, de faire assister aux leçons de théologie du séminaire les ecclésiastiques du dehors: mais il verra par ma réponse, qui est la même que la vôtre, que ce ne seroit pas là le bien du séminaire.

Je ne vois point d'inconvénient à la pensée que vous avez d'acheter une maison de campagne en votre nom, et je ne crois pas que personne y puisse trouver à redire. Quand vous l'aurez acquise, vous verrez quel usage vous en ferez. La vue

que Dieu vous a donnée de l'unir mettroit le séminaire en état de ne pas changer aisément de conduite. Que si Notre Seigneur demande que vous en disposiez autrement, elle servira toujours utilement pour les promenades de vos Messieurs.

Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR EYRAUD (1)

Ce 3 décembre 1682.

Il est bien juste, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que je vous témoigne la part que je prends à la satisfaction que vous trouvez à Autun. Je suis sûr que vous y respirerez un air qui vous sera plus agréable que celui de l'infirmerie de ce pays ici. De la manière que vous me dites que les choses se passent, je m'imagine que vous êtes déjà guéri de tous vos maux, et que, pourvu que les exercices n'engendrent point en vous de nouvelle bile, vous allez prendre de la santé pour le reste de vos jours. Il faut cependant que vous vous ménagiez; car, quelque pensée que vous ayez d'être dans un Paradis, vous ne laisserez pas d'avoir besoin de petits secours pour soulager l'infirmité humaine. Vous les trouverez abondamment en la charité de M. Rigoley, pour

(1) Laurent Eyraud, né en Auvergne vers l'an 1641, avait exercé le saint ministère dans deux paroisses du diocèse de Clermont quand il entra au séminaire de Saint-Sulpice, le 31 mai 1673. Après y avoir passé une année, il travailla pendant deux ans avec les prêtres de la Communauté. De retour dans son pays en 1676, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Cirgues, près Issoire; mais en 1681 il retourna à Paris et se présenta pour être admis dans la Compagnie. L'année de son noviciat étant écoulée, il fut envoyé à Autun, et il s'y montra plein de zèle pour la sanctification des séminaristes dont il dirigeait un grand nombre. Il en fut retiré, aux vacances de 1691, et après avoir travaillé dans le séminaire de Clermont pendant les douze dernières années de sa vie, il y mourut le 14 février 1701, âgé d'environ 60 ans; « asthmatique et bon prêtre », dit le registre des sépultures de la paroisse Saint-Bonnet.

qui vous devez avoir une grande ouverture. Je serai bien aise d'apprendre de temps en temps de vos nouvelles, et d'avoir occasion de vous témoigner combien je suis cordialement à vous. — L. TRONSON.

LETTRE XXII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 17 décembre 1682.

Les sujets de peine de M. de La Goutte ne sont nullement fondés. Ce sont de purs scrupules et des effets d'une imagination échauffée qui, prévenue d'une manière extraordinairement vive sur de certaines matières, lui fait craindre et même lui persuade quelquefois qu'il offense Dieu dans des choses dont certainement il a la dernière aversion. Il m'a prié de vous écrire le détail de tout son état; mais je crois que ce que je vous marque en général, avec ce qu'il pourra vous en dire dans les occasions, vous suffira pour le bien conduire. Ce qu'il a de bon est qu'il est extrêmement soumis, et que, pourvu qu'on l'écoute, il n'a nulle peine à déposer toutes ses convictions, pour suivre les avis qu'on lui donne.

Celui qui vous a écrit (1) touchant le désir qu'il a de résider, m'en a aussi entretenu quelquefois. Je crois bien que le procès qui l'arrête ici présentement (2) est une raison très légitime pour être à Paris. Il faut prier Notre Seigneur qu'il

(1) L'évêque d'Autun.

(2) Le procès de juridiction que Gabriel de Roquette, à cette époque, avait avec Marie de la Baume, abbesse de Saint-Andoche d'Autun; laquelle prétendait que son monastère était immédiatement soumis au Saint-Siège, et que l'évêque d'Autun n'avait sur lui aucun droit de juridiction. Le procès dura fort longtemps, parce que l'abbesse refusait toujours de se soumettre aux sentences prononcées contre elle. Le roi donna enfin des lettres de jussion, en vertu desquelles l'abbesse fut conduite de force au prieuré d'Iseure, où elle mourut le 30 novembre 1709. V. H. Pignot, *Gabriel de Roquette, évêque d'Autun*, t. II, p. 38-65.

ait bientôt un bon arrêt, afin qu'il soit en état de continuer les grands biens qu'il fait quand il est présent dans son diocèse.

Vous faites très bien de vous ménager sur tout ce qui ne regarde pas immédiatement le séminaire, et de vous renfermer dans votre vocation. C'est le moyen d'y réussir, et je ne vois rien à changer à cette conduite que vous avez prise, qui me paroît très judicieuse. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIII

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 1er mars 1683.

Je ne doute pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous ne travailliez de toutes vos forces à bien loger Jésus-Christ dans le cœur de vos pénitents, en attendant que vous soyez en état de le loger mieux qu'il n'a été jusqu'à présent dans votre chapelle. Il faut que les richesses intérieures suppléent à la pauvreté extérieure, et que, si vous n'avez ni des ornements précieux ni un beau tabernacle qui puisse satisfaire votre religion, vous tâchiez de contenter votre zèle en faisant autant de beaux ciboires à Notre Seigneur, que vous avez d'âmes sous votre conduite. Comme je vous ai vu quelquefois fort porté à donner de beaux sens mystiques aux cérémonies, vous ne serez pas en peine d'en trouver d'aussi beaux sur vos ornements, qui vous consoleront dans votre pauvreté! Cependant, quelque attrait que vous ayez pour le mystique, je souhaite que quelqu'un vous donne lieu d'y joindre le littéral, afin que votre dévotion soit pleinement satisfaite. J'espère qu'avec le temps tout se perfectionnera. Je suis, du meilleur du cœur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIV

A MONSIEUR CONSTANT

Ce 31 mai 1683.

Quand M. Bardon (1) sera de retour ici, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, nous parlerons ensemble de votre voyage de la Chine. Ce que vous dites à vos séminaristes ne peut que les animer et leur donner du cœur pour bien servir Dieu, et ne se pas rebuter aisément pour les peines qui arrivent dans les emplois.

Vous avez bien fait de vous servir de l'occasion, aussi bien que de l'avis de M. Bardon, pour vous défaire de la chapelle que vous ne pouviez pas desservir. Je prie Notre Seigneur de vous tenir dans un dégagement parfait de toutes choses, et de vous remplir tout de lui-même et de son pur amour. Je suis en lui tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXV

A MONSIEUR CONSTANT

Ce 5 juillet 1683.

Il vous auroit été inutile de parler à M. Bardon de votre attrait pour la Chine. Vous n'êtes plus en âge d'y penser. Les Messieurs des Missions-Étrangères qui sont chargés de celles du Levant ne veulent que des personnes plus jeunes. Ainsi, vous vous contenterez d'y aller en esprit, et d'accompagner de cœur ceux que Dieu y appelle. C'est le moyen, en faisant à Autun ce que Notre Seigneur demande de vous, d'avoir part à tout ce qui se fera de bien à la Chine. *Quod illorum est per laborem, tuum erit per amorem.* Demeurez donc sur cela pleinement en repos. On ne vous demandera point compte de l'âme des Chinois, mais des ecclésiastiques bourguignons.

(1) Directeur du séminaire de Saint-Sulpice.

C'est là votre vocation, et c'est là où se doit renfermer votre zèle. Il peut bien s'étendre plus loin par les désirs, car la charité n'a point de bornes; mais pour le reste, il faut que par la fidélité à votre emploi présent, vous trouviez le moyen de satisfaire votre zèle. Au moins, je suis sûr que vous y trouverez de quoi remplir tous vos désirs, et accomplir les desseins de Notre Seigneur sur vous. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 23 juillet 1683.

Je bénis Dieu de tout mon cœur de ce que vos infirmités ne vous abattent pas, et ne diminuent point votre abandon à la Providence. Je ne m'étonne pas qu'elles vous fassent quelque peine, voyant qu'elles arrêtent un peu les effets de votre zèle, et que vous ne travaillez pas quelquefois autant que vous désireriez; mais ce qui vous doit consoler est qu'en travaillant autant que l'obéissance vous le marque, vous travaillez autant que Dieu le veut et vous remplissez assez toutes vos obligations. Ce que je puis vous dire est que, quand vous feriez encore beaucoup moins, par l'impuissance où Dieu vous pourroit mettre, nous en serions parfaitement contents, vous voyant soumis amoureusement à ses ordres, et porter votre croix avec une parfaite résignation. J'espère que les eaux de Sainte-Reine (1) que l'on vous conseille vous serviront. Que si vous n'en receviez point de soulagement, on pourroit vous envoyer d'ici quelque remède, qu'un médecin de cette ville juge excellent pour votre mal. Je serai bien aise d'apprendre toujours des nouvelles de votre santé, qui m'est mille fois plus chère que je ne vous puis dire. On est

(1) C'est Alise-Sainte-Reine, sur le Mont-Auxois, canton de Flavigny-sur-Ozerain, arrondissement de Semur, département de la Côte-d'Or. Ses eaux, paraît-il, étaient alors conseillées contre les douleurs de la pierre, qui était la maladie de M. Eyraud.

toujours bien, mon très cher Monsieur, quand on est dans l'état où Dieu veut. Nous lui demanderons que vous soyez du nombre de ceux *quos prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (*Rom.* VIII, 29). C'est le souhait le plus ardent d'un cœur qui est tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE XXVII

A MONSIEUR DE LA GOUTTE (1)

6 août 1683.

Vouz ferez très bien, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de donner le traité de la Grâce, si M. Rigoley vous le conseille.

J'ai bien de la joie que vos peines diminuent, et j'en aurois une bien plus grande si elles étaient entièrement dissipées et que vous fussiez tout à fait en liberté. J'espère que si vous continuez à passer hardiment par dessus vos difficultés, vous vous en trouverez, à la fin, délivré.

(1) François de La Goutte, né à Autun en 1630, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 26 octobre 1654, licencié de Sorbonne en 1660, fut envoyé à Lyon, la même année, pour enseigner la théologie scolastique. Fatigué par les scrupules qui durèrent toute sa vie, il dut aller se reposer à Saint-Sulpice au mois de février 1680. Vers la fin de 1682, il fut envoyé à Autun, où il mourut le 10 décembre 1706, à l'âge de 76 ans. Cinq jours après sa mort, M. Leschassier écrivait à l'évêque d'Autun : « Le bon M. de La Goutte nous était très cher pour bien des raisons : et quoique son âge et ses dernières infirmités nous avertissent que nous ne pourrions pas le conserver encore long temps, nous n'avons pas laissé de ressentir une grande douleur de sa perte. C'est une consolation pour nous, de voir qu'après les années nombreuses qu'il a demeuré dans votre séminaire et qu'il y a travaillé, personne ne s'est plaint de lui, que les ecclésiastiques l'aient toujours aimé et qu'il ait mérité votre approbation ». M. Leschassier écrivait encore à M. de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal, le 27 février 1707 : « Nous avons perdu le bon M. de La Goutte, mort très saintement, après avoir passé environ vingt-cinq ans au séminaire d'Autun, où il a toujours très utilement enseigné et fort édifié. Il a laissé pour deux mille francs de livres au séminaire de Saint-Sulpice, pour servir au séminaire d'Autun ». Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 164.

Il y a quatre sortes de séminaristes qui veulent prendre les ordres. Les premiers, qui sont tout à fait indisposés et qui n'ont point de vocation. Les seconds, en qui on voit toutes les dispositions et les marques de vocation que l'on demande ordinairement pour les ordres. Les troisièmes, en qui on remarque quelques marques de vocation, mais assez douteuses. Les quatrièmes, dont les dispositions font croire qu'ils ne devroient pas s'engager si tôt.

Pour les premiers, il faut leur dire qu'ils ne doivent s'engager et se présenter à l'ordination, et leur refuser l'absolution s'ils refusent d'obéir.

Pour les seconds, il n'y a nulle difficulté de les assurer qu'ils peuvent recevoir les ordres.

Pour les troisièmes, après leur avoir représenté la sainteté et les grandes dispositions que l'Église demande en ceux qu'elle ordonne, et les périls où l'on s'expose quand l'on n'est pas aussi parfait que l'état demande, on peut les laisser faire, à moins qu'ils ne fussent tout à fait disposés à suivre l'avis qu'on leur donneroit : car alors il faudroit leur conseiller d'attendre, pourvu qu'il n'y eut point d'ailleurs d'autres inconvénients.

On peut en user de même à l'égard des quatrièmes.

Soyez persuadé, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que je suis toujours, du fond du cœur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVIII

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 2 décembre 1683.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec toute la reconnoissance que je dois à vos bontés. Ce que vous me faites la grâce de me mander de votre séminaire me donne une consolation très grande. Car, comme je sais que nos Messieurs qui y travaillent n'ont point de plus grand désir que de vous contenter, je ne puis aussi avoir

qu'une extrême joie d'apprendre de vous même que vous êtes satisfait. Nous ne le sommes pas moins ici de Monsieur votre neveu (1). Je ne doute point qu'il ne vous ait mandé des nouvelles de son étude depuis qu'il est à la *Petite communauté*. Pour la piété, il se soutient toujours avec la même ferveur, et nous ne voyons point que le changement de demeure ait apporté de changement à sa fidélité. J'espère, Monseigneur, qu'il remplira sa grâce et vos désirs. Je souhaite d'être aussi fidèle à remplir les miens, et à vous faire connoître, en le servant avec une entière cordialité, combien je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 11e février 1684.

Mon incommodité n'est pas grande, et elle m'oblige seulement a écrire peu et à éviter le froid qui me saisit aux yeux. Vous ferez mes excuses à nos Messieurs si je suis long temps sans leur écrire, car ils pourroient avoir quelque peine de ce que je ne leur réponds pas.

Je souhaite que M. d'Autun puisse se raccommoder avec Messieurs du Parlement et que les esprits se réunissent (2). Les affaires de Dieu, apparemment, en iroient mieux.

(1) Auguste-Louis-Henri de Roquette, du diocèse de Paris, entra, étant encore laïc, au séminaire de Saint-Sulpice, le 22 avril 1678. Le samedi 28 du mois de mai suivant, M. Tronson lui donna la soutane et fit une allocution qui dura trois quarts d'heure. La cérémonie eut lieu à la chapelle, après la messe, M. Tronson étant assis contre l'autel, et revêtu de l'aube et de l'étole (*Journal* de M. Bourbon). Au mois d'octobre 1686, le tonsuré sortit du séminaire de Saint-Sulpice et passa à la Petite communauté, établie, vers 1672, pour ceux qui, manquant de santé, ne pouvaient suivre le règlement du séminaire en tous ses points : il y demeura jusqu'à la fin de sa *licence*. Il devint granp vicaire d'Autun en 1690, et mourut dans cet emploi en 1694.

(2) Voir, sur ce procès, H. Pignot, *Gabriel de Roquette*, t. II, p. 87-95. — *Mémoires du Clergé*, in-4o, t. VII, p. 720 et suiv.

Je ne m'étonne pas qu'on parle mal des personnes qui ont été dans les affaires : l'avantage pour le défunt est que l'on ne trouvera pas, à mon avis, qu'il ait abusé à son profit du pouvoir qu'il avoit dans les finances (1).

Ce qu'il y a à craindre si M. Fichot fait un *Bref*, ou *Ordo*, est que cet emploi le pourra détourner de ceux du séminaire. Cependant, on peut le laisser faire, en prenant néanmoins, du côté de Monseigneur d'Autun, les précautions et le consentement requis en pareil cas. C'est un travail qui ne peut être que bien utile pour le diocèse, et qui empêchera bien des fautes dans la récitation du saint office.

Je prie Dieu de bénir ceux qui ont avancé l'argent pour vos meubles. C'est une marque de leur zèle qui donne lieu d'espérer que, peu à peu, cet ouvrage se perfectionnera.

Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXX

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 8 mars 1684.

Je conviens avec vous, Monsieur et très cher en Notre Sei-

(1) Allusion à Colbert, duquel M. Tronson, le 8 septembre précédent, écrivait à M. Rigoley en ces termes : « La maladie de M. Colbert, qui mourut avant-hier entre trois et quatre heures du matin, m'a tout occupé la semaine passée. Car il a fallu consoler la famille qui prend cette perte d'une manière aussi chrétienne qu'on le peut souhaiter ». A sa mort, Colbert aurait, dit-on, laissé une fortune de dix millions : d'où le public prit occasion d'insulter sa mémoire. Le témoignage de M. Tronson est d'un grand poids en faveur de la probité du célèbre ministre. Ceux qui plus tard ont étudié de près sa « Vie et son administration », lui ont rendu la même justice. Après avoir rapporté ce que dit Maurepas, — un des successeurs de Colbert, — que « le peuple de Paris l'auroit déchiré en pièces si l'on n'eût eu la précaution d'assembler tous les archers de Paris pour garder son corps », M. Clément ajoute : « Triste et à jamais déplorable témoignage des égarements de la multitude et de l'injustice des contemporains » (*Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert*, par Pierre Clément ; Paris, 1846, in-8°, p. XIII).

gneur, que c'est vivre *miserè* que de vivre *medicè;* mais il faut que vous conveniez aussi avec moi que cette maxime n'est vraie qu'en parlant *naturellement*. Car, à parler *en chrétien*, comment pourroit-on être misérable en vivant comme Dieu veut? Puisqu'il vous tient dans un état d'infirmité, il ne veut pas que vous viviez comme une personne saine, et vous ne sauriez mener une meilleure vie que celle qui est conforme à cet état où sa Providence vous met. On fait très bien de ne vous laisser faire le carême; et pour vous, vous ne sauriez mieux faire que d'obéir. Il y a assez d'autres abstinences à pratiquer pour suppléer à l'abstinence de la chair que l'on vous défend; et quand vous n'auriez point d'autre mortification à faire que celles qui sont inséparables de l'état où vous êtes, vous en trouverez toujours assez qui vous vaudront bien autant que le jeûne. Je ne doute pas même que vous n'ayez assez de dévotion pour être du nombre de ceux qui *per abstinentiam non macerantur in corpore, sed per fructum boni operis reficiuntur in mente* (Oraison du jeudi de la première semaine de carême).

J'espère que notre Seigneur vous fera cette grâce, et qu'il se glorifiera en vous au milieu de vos infirmités. Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXXI

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 15 mai 1684.

Il est difficile que Monseigneur d'Autun ne voie lui-même, s'il s'applique un peu au séminaire, que le séjour d'un évêque qui en feroit sa maison de plaisance, ne peut faire qu'un très grand tort à la régularité que l'on y doit observer, et à la retraite où l'on y doit tenir les séminaristes. C'est ce qu'on lui peut aisément représenter, et sans qu'on lui réponde directement s'il doit y faire, ou n'y pas faire un logement pour l'évêque : il en tirera de lui-même la conséquence.

Pour les pensions, vous faites bien de lui témoigner toujours qu'elles ne suffisent pas, puisque c'est la vérité.

La mort de M. Masson nous a surpris (1) : c'étoit un grand ouvrier, et c'est une grande perte pour la maison ; car il étoit propre à tout, et on pouvoit, en sûreté, se reposer sur lui de toutes choses. Cet accident nous oblige de rappeler ici M. Leschassier, et de nous servir de M. Baudrand, dont le séminaire de Clermont pourra se passer durant quelque temps.

Je ne puis être de l'avis de vos Messieurs touchant ceux qui ont fomenté depuis si long temps dans le séminaire ces amitiés particulières. Un avis donné doucement ne suffiroit pour guérir le mal présent, et encore moins suffiroit-il pour celui que l'on a toujours sujet de craindre pour l'avenir. Il faut un exemple qui rompe ce commerce, et qui fasse impression sur ces sortes d'esprits qui pourroient venir dans la suite et vous embarrasser. Ainsi, je crois qu'il seroit très important de mettre hors du séminaire un ou deux des principaux dont on seroit le moins content. C'est à quoi vous feriez très bien de porter Monseigneur d'Autun, en lui disant ce qui s'est passé, et combien ces petites cabales sont dangereuses dans votre communauté. Je suis bien aise que vous m'ayez mandé votre avis, qui me paroît très juste.

Je suis cordialement à vous. — L. Tronson.

Ceux qui ne sont pas satisfaits de la *Vie de M. Olier* (2) le seroient peut-être davantage de celle de M. de Saint-Cyran ; mais il faudra qu'ils la cherchent ailleurs que dans le livre du P. Giry.

LETTRE XXXII

A MONSIEUR RAZÈS

Ce 26 novembre 1685.

J'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois avec beaucoup de

(1) Pierre Masson, du diocèse de Lyon, entré clerc au séminaire Saint-Irénée le 16 mai 1662, directeur au séminaire de Limoges le 4 décembre 1670, directeur du séminaire de Saint-Sulpice en 1681, mort au mois de mai 1684.

(2) Par M. Leschassier, mais publiée sous le nom du P. Giry et

satisfaction ; car vous m'y marquez que, par la miséricorde de Dieu, votre santé va assez bien, et d'ailleurs il m'y paroit une liberté d'esprit assez exempte d'embarras et de peine. Rien ne vous est si nécessaire que ce repos d'esprit ; car, comme le fonds est bon et que les intentions sont pures, vous n'avez qu'à éviter le trouble et le chagrin, et vous verrez que tout ira bien tant que vous serez en paix. Au reste, ne croyez pas que j'ai eu la moindre peine de votre conduite. J'ai souhaité, à la vérité, que vous abrégiez vos traités ; mais lorsque vous le pourriez faire ; et je sais que cela ne se peut pas d'abord, et qu'il faut du temps pour le bien faire. C'est beaucoup que vous ayez pu dicter, les années précédentes, ayant eu si peu d'avance. J'espère que vous en aurez un peu plus à l'avenir.

Au reste, ne vous embarrassez point quand vous voudrez m'écrire. Vous ne sauriez le faire trop simplement ; et quand vous ne mettriez que quatre lignes, cela suffit. En le faisant plus souvent, vous le ferez plus facilement, et les peines que vous avez se dissiperont par l'habitude. Vous n'y en avez pas, assurément, de plus grandes que j'en ai eu autrefois. Il n'y a qu'à ne se pas rebuter. Toute l'amitié, la charité et la tendresse que vous désirez, vous la pouvez attendre d'une personne qui vous est tout acquis et dont le cœur est tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 7 janvier 1686.

Il est vrai que tout le monde a été surpris du choix que le Roi a fait de M. de Beauvilliers pour le mettre en la place de M. de Villeroy (1). Lui-même, assurément, ne s'y

insérée dans ses *Vies des saints*, ouvrage qui fut imprimé en 1682. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 243, 244.

(1) Le maréchal de Villeroy qui venait de mourir, était chef du conseil royal des finances : le duc de Beauvilliers avait été appelé à le remplacer, le 6 décembre 1685.

attendoit pas : c'est un honneur que sa seule vertu lui a acquis. Car le Roi ne l'a choisi que sur l'estime qu'il a fait de son mérite. On voit par là que ce n'est point risquer sa fortune que de faire profession publique de piété dans le monde. Si tous les courtisans faisoient comme lui, il ne seroit pas nécessaire d'augmenter beaucoup le nombre des confesseurs ; car les confessions seroient bientôt faites et les cas aisément décidés.

Le secret que l'on demande des pénitents et dont vous me parlez ne vaut rien, et il va à établir un esprit particulier et une conduite contraire au bon ordre de la maison. Car ils doivent tous avoir une pleine et entière liberté de vous parler de leur intérieur quand il leur plaît ; et j'estime cela d'une telle conséquence, que si je ne craignois que la personne s'aigrît contre vous, je ne manquerois pas de lui en écrire dès aujourd'hui. Je tâcherai de trouver occasion de remédier à ce désordre (1).

Nous verrons en temps et lieu vos Entretiens, vos Sujets d'oraison et vos Catéchismes, puisque vous le voulez bien, et nous n'en abuserons pas. Ce que je vous puis dire est qu'ils ne seront jamais entre les mains d'une personne dont le cœur soit plus à vous. Il est vôtre depuis si long temps et d'une manière si particulière, que ma grande joie sera toujours d'avoir des occasions de vous en donner des marques. Vous jugerez par là que ce n'est pas seulement un style, ou par simple compliment que je mets à la fin de mes lettres : « Tout à vous ». — L. Tronson.

(1) A celui auquel il fait allusion dans cette lettre, M. Tronson écrivait quelque temps après : « Vous ferez très bien de témoigner à M. Rigoley que jamais vous n'avez empêché vos pénitens de s'adresser à lui. Il est très important, quand on a à vivre ensemble, de s'éclaircir des choses, afin que, de part et d'autre, il ne reste nul sujet de peine. »

LETTRE XXXIV

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 22 novembre 1686.

Vous ne vous êtes pas trompé, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, lorsque vous m'avez mandé dans votre dernière lettre, que je serois surpris d'apprendre que vous aviez changé de conduite, et que vous aviez pris une manière d'agir plus rigide qu'à l'ordinaire. Il est vrai que j'ai été surpris : 1° parce que je sais bien que ce n'est pas là votre fond; que votre zèle n'est point amer, et qu'il aime mieux se faire aimer que se faire craindre; 2° parce que je ne vous croyois pas si tendre, que de déférer ainsi aux reproches des Messieurs sans savoir ce qu'en pensoit M. Rigoley. Maintenant que vous voyez ce qu'il en croit, vous reprendrez aisément votre première manière. Pour moi, je n'en trouve point de meilleure que celle que nous avons tâché d'observer toujours ici, et que les saints nous ont donnée : *Magis venerari quam timeri stude. Nihil tam utile quam diligi : nihil tam inutile quam non amari* (1). *Fidem metus tollit, affectus restituit. Timor non servat diuturnam fidem* (2). J'espère que si, par le passé, *aliquid rigor exasperavit, pia mansuetudo mulcebit.*

Pour les jours maigres, quoi que vous en puissiez dire, je vous renvoie encore au jugement de M. Rigoley. Le sien ne vous doit pas être si suspect que le vôtre, et s'il vous conseille de ne faire aucune abstinence, vous aurez l'avantage : 1° de conserver votre santé; 2° de renoncer à votre jugement; 3° de mériter la grâce, en obéissant dans cette rencontre, de vous soumettre avec plus de facilité en beaucoup d'autres. Je crois que, eu égard à ces avantages, vous n'aurez pas sujet de vous plaindre de lui s'il vous condamne, et que vous

(1) S. Ambros. *De officiis Ministrorum*, lib. 2, cap. VII.
(2) S. Isidor. Hispal., *Norma vivendi*, cap. XII.

ne regretterez pas de perdre votre procès avec tant de profit.

Vous comprendrez bien, par cette lettre, que je ne prétends pas vous regarder comme un *excommunié,* ni comme une personne hétéroclite, mais comme un cher frère à qui je suis tout acquis. — L. Tronson.

LETTRE XXXV

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 14e avril 1687.

Les trous où l'on met les morts dans notre chapelle basse ont, avec le temps, leurs incommodités. Cependant nous sommes obligés de nous en servir, à cause qu'elle est bâtie sur une carrière qui empêche que l'on ne puisse y faire des fosses. Les trous où on les met ont six pieds de long, quinze pouces de haut, et seize à dix-sept de large. Ce nous sera un grand embarras quand ils seront tous remplis ; car je crois qu'il y en aura beaucoup qui ne seront qu'à demi corrompus.

Vous faites bien d'aller toujours directement à Mgr d'Autun, et je ne vois pas que la demeure de M. Roquette dans le séminaire vous doive faire changer de conduite. Vous verrez quel train il prendra après le départ de M. son oncle.

Les visites des gens de dehors, à un second étage, ne favorisent pas l'ordre de la communauté. Après ce que vous avez dit, vous n'avez qu'à attendre. Peut-être que, dans l'incertitude où il est encore pour sa demeure, il trouvera celle de l'évêché plus commode. S'il m'écrit jamais, j'aurai peut-être assez d'ouverture, en lui répondant, de lui parler sur sa demeure et sur ses emplois, sur lesquels vous faites bien de garder le silence jusqu'à ce qu'il vous demande avis. Ses intentions sont bonnes, ses vües sont pures ; mais il est un peu ferme et attaché à ses sentimens, au moins selon la pensée de quelques-uns. L'expérience vous fera connoître s'il a toute la douceur et la condescendance que l'on demande dans les hommes de communauté.

Quand il aura étudié l'opinion probable et qu'il se sera

déterminé, il ne faudra pas s'attendre de le faire changer, et il seroit inutile de lui dire vos sentimens. Comme il a une grande pente pour la morale sévère, il pourroit vous croire trop relâché! Cependant je vous conseille de ne vous point gêner, et d'aller toujours votre chemin.

Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVI

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce jour de S. Sulpice 1688.

Il ne me reste plus que quelque petite douleur des maux passés. Je ne sais si ce n'est point un petit avertissement de quelque visite de Notre Seigneur. S'il me fait cet honneur, je tâcherai de le recevoir le mieux qu'il me sera possible. Aidez-moi par vos prières, afin que je réponde fidèlement à ses desseins.

M. Roquette est bien à l'Évêché, et mieux qu'au séminaire : on est parfaitement satisfait de votre conduite, et le Prélat s'en loue partout. Je prie Dieu qu'il continue de verser ses abondantes bénédictions sur vos travaux. J'ai remarqué en M. Roquette un grand désir de bien vivre avec vous, et de faire pour cela toutes les avances qu'il croira y pouvoir contribuer. Je puis vous assurer qu'il vous estime et qu'il est touché, aussi bien que Mgr d'Autun, du grand bien que vous faites au diocèse. Il est même résolu d'éviter de se trouver aux examens et de se charger des approbations, parce qu'on lui a décidé en Sorbonne qu'il ne pouvoit pas approuver en conscience ceux qui n'étoient pas en état de travailler dans les cures, et qu'il appréhenderoit de vous faire quelquefois de la peine s'il les refusoit tous.

Quant à sa morale, il est vrai qu'elle est et sera toujours un peu sévère; mais je ne vois pas que ce doive être un sujet de division. Car, quoiqu'il ne soit pas favorable à l'opinion probable, il ne condamne pas néanmoins ceux qui la suivent, et ne trouve pas à redire à leur conduite. Ainsi,

chacun agissant en cela selon sa lumière, on ne laissera pas d'être bons amis. L'oncle en aura bien de la joie; car il souhaite passionnément que le neveu soit content et qu'il ne le quitte pas. Au reste, celui-ci m'a parlé d'une manière trop franche, trop cordiale et trop ouverte, pour croire qu'il ne souhaite pas sincèrement l'union. Je la demande sincèrement à Dieu, étant persuadé que, dans l'état où sont les choses, ce seroit le plus grand bien qui pût arriver au diocèse.

Tout à vous de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE XXXVII

A MONSIEUR RIGOLEY

Janvier 1689.

On voit beaucoup de difficulté d'enseigner en si peu de temps tout ce qui seroit à souhaiter, et personne ne le peut mieux connoître que vous, qui voyez la portée des esprits et de quoi ils peuvent être capables. Je ne vous marque rien en particulier, parce que je suis assez persuadé que vous ferez tout de votre mieux pour contenter tout le monde. Ce qui me console est que je vois que vous ne vous découragez pas. Il n'y a guères d'œuvre de Dieu où il ne se trouve des traverses et des croix.

Si vous pouvez cette année régler vos traités de théologie et les mettre en état de n'y plus retoucher, ce sera un grand bien pour le séminaire et un grand soulagement pour ceux qui y enseigneront. J'écris un mot à M. Dargilliers pour l'exciter à continuer le travail qu'il a commencé, qui ne peut être que fort utile dans la suite.

L'effet de vos libéralités accommodera bien nos Messieurs du Puy, et donnera du courage à M. Bayle (1) pour continuer leur bâtiment. Les six cents livres que vous avez aussi

(1) Directeur au séminaire du Puy.

dessein de nous envoyer pour le nouveau bâtiment d'Issy nous serviront utilement (1). Car nous avons été obligés d'abattre la galerie dont une muraille s'écartait. Nous élevons à la place un bâtiment où l'on entrera de plain pied de la chapelle et du couroir qui est au dessus. Et au dessous, au rez-de-chaussée, il y aura un grand réfectoire qui aura vue d'un côté sur la basse-cour et de l'autre sur le jardin (2). L'incommodité où ont été ici nos Messieurs cet hiver, dont une partie étoit obligée d'aller coucher à l'hôtel Guaite, a fait connoître la nécessité de ce nouvel édifice, dont on connoîtra encore l'utilité ces vacances, qu'il sera en état d'être habité ! Si vous venez ici à cette époque, vous verrez combien il sera commode, non seulement pendant les vacances, mais durant toute l'année.

Tout à vous de tout le cœur. — L. Tronson.

(1) Déjà, en 1685, M. Rigoley avait contribué par ses libéralités à l'établissement du *Petit séminaire de Saint-Sulpice* que M. Brenier venait de fonder. Le 12 mars 1685, M. Tronson écrivait à M. Rigoley : « Il est bien juste de vous remercier du présent que vous voulez faire au séminaire. Jamais ce que vous m'en écrivez ne pouvoit venir plus à propos. Car on traite actuellement d'une maison qui joint la chapelle du séminaire, où l'on a dessein de mettre la communauté de M. Brenier qui commence très bien. Vos trois mille livres, avec ce que quelques autres particuliers donnent, faciliteront la conclusion de l'affaire, que vous jugez bien nous devoir être en toute manière fort avantageuse. On croit que M. Brenier pourra s'y mettre à Pâques avec sa communauté ». La maison coûta 20,000 livres, le propriétaire n'ayant rien voulu « relâcher » de cette somme qu'il avoit d'abord demandée.

(2) Dans sa note historique sur la maison d'Issy (*Vie de M. Olier*, t. III, p. 227-231), M. Faillon ne fait pas mention du bâtiment élevé en 1689. Au reste, l'antique maison toute entière a fait place aux magnifiques constructions que l'on voit aujourd'hui, et de la maison de campagne qui appartint à la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, il ne reste plus qu'un souvenir historique.

LETTRE XXXVIII

A MONSIEUR DARGILLIERS (1)

Ce 7 février 1689.

La lettre que vous m'avez écrite le mois passé m'a donné bien de la joie, comme j'en aurai toujours une très sensible lorsque je recevrai de vos nouvelles. Car quel autre sentiment pourrois-je avoir, sachant la bénédiction que Dieu vous donne et la fidélité que vous avez à votre emploi? Celui de composer des traités de scolastique n'est pas fort divertissant; mais je crois que c'est une des choses qui est le plus à désirer, et qui fera dans la suite plus de fruit dans le séminaire, que d'y avoir de bons traités accommodés à la portée de ceux qui y sont, et qui ne leur fasse point perdre le temps en des questions inutiles. Je suis ravi que vous ayez bien voulu avoir part à ce travail, dont j'espère que vous aurez un jour beaucoup de consolation, lorsque vous en recueillerez les fruits. Cependant je prierai Notre Seigneur de vous combler de ses grâces et de vous donner *perseverantem in sua voluntate famulatum*. Je suis en lui, de tout le cœur et mille fois plus que je ne saurois vous dire, tout vôtre. — L. TRONSON.

LETTRE XXXIX

A MONSIEUR DARGILLIERS

Ce 2 août 1689.

Si vos affaires demandent que vous fassiez un voyage en

(1) Paul-Antoine Dargilliers, du diocèse de Nîmes, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 décembre 1680, alla aux missions du Vivarais à la fin de 1685, et revint au séminaire de Paris en octobre 1686. Le 30 novembre suivant, il fut envoyé à Autun et il y resta jusqu'en 1691. Aux vacances de cette année, il fit le voyage de Paris; puis il quitta la Compagnie, ainsi que nous l'apprenons par le *Mémoire* sur le séminaire d'Autun dressé en 1735 par M. Mallet, manuscrit conservé au séminaire de Saint-Sulpice. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 282, 283.

votre pays, vous n'aurez qu'à voir avec M. Rigoley le temps qui sera le plus convenable. Car, de ma part, j'y consens par avance de si bon cœur, que j'y consentirois même quand vos affaires ne le demanderoient pas, et que vous ne le feriez que pour votre consolation et pour votre repos. Vous jugerez par là jusqu'où va la bonne opinion que l'on a de vous, et combien on est satisfait de votre conduite. Je vous l'aurois témoigné souvent, si c'étoit la *mode* de Saint-Sulpice de louer ceux qui sont fidèles à leurs emplois, lorsqu'ils n'ont pas besoin d'être soutenus par ces sortes de consolations, et qu'ils en trouvent en Dieu de plus solides. Je ne puis vous dire avec combien de sentimens d'estime et d'affection je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XL

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Du Séminaire Saint-Sulpice, ce 21 octobre 1689.

Monseigneur,

Après avoir fait plusieurs réflexions sur la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire et avoir su les dispositions présentes de M. Rigoley, j'ai cru que je pouvois lui conseiller de retourner encore cette année à Autun. Plusieurs raisons m'ont déterminé à prendre ce parti.

1. M. Bardon n'est point en état de prendre un nouvel emploi, et c'est beaucoup si sa santé lui peut permettre de demeurer encore dans celui où il est. Car il est toujours très infirme, et il reçoit peu de soulagement des remèdes. Pour M. Leschassier, c'est sur lui que je me repose de la conduite du séminaire : ainsi, vous jugerez bien que, dans l'état où je suis qui me tient toujours à la campagne, il ne peut pas quitter son poste.

2. Pour celui que nous vous pourrions donner présentement, outre que je craindrois qu'il ne convînt pas mieux de principes avec M. votre neveu, un changement si subit ne se

pourroit pas faire aisément avec toute la douceur et toute la charité que vous souhaitez : et peut-être feroit-il soupçonner ce que vous désirez qui demeure caché.

3. M. Rigoley m'a témoigné que son antipathie n'étoit pas si grande qu'on se l'étoit imaginé, et il m'a même paru disposé à faire toutes les avances nécessaires pour une parfaite union, et à exécuter tout ce qu'on lui marquera qui y pourroit contribuer.

4. Quoique M. votre neveu ayant des principes d'une morale un peu plus sévère que M. Rigoley, il soit difficile qu'ils conviennent de sentimens, chacun ne pourroit-il point agir dans son emploi selon sa conscience, sans que les cœurs se partagent et se divisent ?

C'est ce que la vue du bien que M. Rigoley peut faire dans votre séminaire par son zèle, par sa vigilance et par l'assiduité à son emploi me feroit fort souhaiter. Mais il est juste que tout cède à ce que vous témoignez désirer. La suite de l'année nous donnera des moyens de le mieux exécuter, et si sa conduite ne vous satisfait pas, nous pourrons avoir des ouvertures pour y agir selon votre esprit, c'est-à-dire avec douceur, prudence et charité, et sans que vous paroissiez y avoir part. Vous voyez, Monseigneur, avec quelle liberté je vous explique toutes mes pensées. C'est votre bonté et le désir d'être redressé si je m'écarte de vos intentions, qui fait que j'en use de la sorte. Je m'estimerai heureux si vous regardez cela comme un effet de ma sincérité, et comme une marque du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLI

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 24 octobre 1689.

Le voyage que vous avez fait en votre pays est la cause du retardement de cette réponse. Maintenant qu'elle pourra vous trouver de retour à Autun, je vais vous dire simplement

ce que je pense sur chaque article de la vôtre, en suivant vos mêmes titres.

I. *A l'égard du séminaire en général.* — 1. Il est constant que pour établir et conserver le bon ordre dans le séminaire, 1° il faut qu'il y ait une grande union entre le supérieur et les directeurs, et c'est là ce qui est le plus essentiel et doit être *in capite libri*. 2° Il faut tâcher, autant qu'il se peut, d'entretenir cette union avec les personnes du dehors dont le séminaire dépend. 3° On doit faire observer exactement les règlements, et toujours, s'il est possible, par amour. Mais il est important de remarquer 1. que si quelqu'un dans quelques occasions, ne donne pas tant de marques de cette cordialité qui entretient l'union, il ne faut pas pour cela que les autres en manquent de leur part; et même, s'ils sont fidèles à Dieu, ils en donneront davantage dans ce temps-là, de peur que l'union ne s'affoiblit et que, dans la suite, la charité n'en fût altérée. 2. On doit encore prendre garde que, si l'on ne peut pas conserver une paix entière au dehors de la maison, il ne faut pas pour cela que l'union diminue au dedans, où elle doit être inaltérable; un corps ne pouvant subsister en sa vigueur, lorsque les membres se divisent. 3. Que, lorsque l'amour ne suffit pas pour assujettir les personnes à leur devoir, il est nécessaire d'y employer la crainte, et qu'il faut prendre une conduite plus sévère à l'égard de ceux qu'une plus douce ne touche pas.

2. Vous avez raison de souhaiter que les règlemens soient fixes et qu'on ne les change pas aisément, et sans de grandes raisons. J'ai fort à cœur cette belle maxime, qui est plus importante que l'on ne croit, surtout pour les communautés : *nihil innovetur præter id quod traditum est.*

3. Je verrois beaucoup d'inconvénient à recevoir dans le séminaire tous ceux qui s'y présentent, et j'excluerois ceux que l'on trouveroit n'être pas en état d'en profiter : car ils n'y feroient que perdre leur temps et le faire perdre aux autres. Cependant, si Monseigneur d'Autun veut qu'on les reçoive tous indifféremment, il faut obéir, quelque ineptes et ignorans qu'ils soient.

4. Il n'y a rien de plus juste que ne rien dire qui puisse décréditer le séminaire. Je crois que tout le monde conviendra de cette maxime générale. Mais n'y faudroit-il point mettre quelque petite explication ? Car, par exemple, si ce que l'on dit qui peut décréditer un peu le séminaire présentement, ne tend qu'à lui conserver un reste de bonne odeur et empêcher que, dans la suite, il ne se décrédite entièrement, je ne crois pas que l'on dût désapprouver cette conduite. Si donc on est persuadé que la réception des gens ineptes affoiblit le séminaire et pourroit dans la suite lui faire perdre toute sa réputation, ne seroit-il point bon de l'exposer à ceux qui y peuvent apporter de remède, et de leur faire connoître le déchet de ferveur en leur en révélant le principe et les suites ?

5. J'avoue qu'il ne faut pas trop d'autorité; mais vous m'avouerez aussi qu'il ne faut pas trop de douceur. La règle de S. Grégoire est admirable : *Miscenda est lenitas cum severitate; faciendum est quoddam temperamentum ex utroque, ut neque nimia asperitate exulcerentur subditi, nec nimia benignitate solvantur* (1). Le trop est à craindre de part et d'autre : et c'est à la prudence du supérieur à se ménager d'une manière qu'il ne soit ni trop sévère ni trop doux.

II. *A l'égard de MM. les Supérieurs.* — 1° Mgr d'Autun est le premier supérieur de son séminaire et il en est le maître. Il y peut faire ce qu'il lui plaît. Mais comme il y a plusieurs choses dont il ne pourroit pas prévoir les conséquences, et qui pourroient nuire à ses séminaristes et faire tort à son séminaire, je ne crois pas que ce fût manquer au respect et à la soumission qu'on lui doit, de lui en faire une simple exposition; et il n'y a pas d'apparence qu'il se fît une peine de la conduite d'un supérieur qui n'en useroit de la sorte que pour le bien du séminaire et pour la décharge de sa conscience.

2° Pour les règlemens du diocèse, ce n'est pas à nous à

(1) S. Gregor. Mag. *De curâ pastorali*, part. 2, cap. VI.

nous en mêler : ce n'est nullement notre affaire. Il faut laisser agir ceux qui en sont chargés selon leur vue, sans nous en embarrasser. Que l'on fasse des ordonnances pour les prêtres; que l'on exige telles et telles choses des curés, des vicaires, des chanoines, etc., pourvu que le séminaire aille son train, que les règlemens y soient bien observés, etc., il n'y a qu'à se tenir en paix. C'est à quoi il faut se résoudre, et à quoi je pense que M. Rigoley est tout disposé.

3° Si l'on se plaint, à l'évêché, que les séminaristes n'ont pas toute la docilité, la soumission et le détachement qu'on désireroit, on en peut demeurer d'accord. Ce sont des vertus qui ne s'acquièrent pas en si peu de temps que celui qu'ils passent au séminaire : on ne peut que les leur insinuer, les y exhorter, leur en faire connoître l'importance. On ne peut pas vous en demander davantage.

4° Pour MM. les Examinateurs, plus ils en refuseront pour l'incapacité, plus ils se convaincront qu'il ne faut point recevoir dans le séminaire tant d'ignorans, qui ne font qu'y perdre leur temps et dépenser inutilement leur argent.

III. *A l'égard de MM. les Directeurs.* — 1° Il faut regarder l'union entre eux comme la pierre fondamentale de la maison. M. Rigoley travaillera toujours autant qu'il pourra à la maintenir, mais il faut que chacun y contribue;

2° Comme la dépendance et la subordination est absolument nécessaire pour conserver l'ordre et maintenir l'union, il seroit très dangereux de laisser agir les directeurs selon leur petite industrie. Car, quelque bonne intention qu'ils aient tous, les uns auront toujours des vues et des pratiques différentes des autres; et à moins qu'ils ne se réunissent tous dans le supérieur, on n'empêchera jamais la division. Ce seroit même là un grand moyen d'introduire en peu de temps différents esprits dans une communauté; et si nous n'avions prévenu ici ce désordre, il y a longtemps que l'on ne verroit plus l'unité et l'uniformité de conduite dans Saint-Sulpice, qui seroit peut-être tout à fait divisé.

IV. *A l'égard des Ordinands.* — 1° Il est vrai que tous les Directeurs ne sont pas de même avis touchant les dispo-

sitions qu'il faut pour recevoir les Ordres. Les uns en demandent plus, et les autres moins. Il faut seulement éviter le trop de relâchement, ou le trop de sévérité Car l'un et l'autre fait de mauvais effets et a souvent de très fâcheuses suites. Mais de dire précisément une règle générale pour connoître, dans les occasions particulières, où commence ce trop, c'est ce qui ne se peut pas. Cependant il est à souhaiter que l'on convienne à peu près ensemble de principes, au moins pour les cas ordinaires;

2° Que si MM. les Examinateurs en refusent quelques-uns de ceux qu'on auroit cru, au séminaire, bien disposés, c'est leur affaire, et non pas la vôtre; et vous ne devez point vous en embarrasser. Que s'ils se plaignent qu'on n'apprend rien au séminaire, on peut leur dire que lorsqu'on ne recevra plus de gens ineptes et ignorans au séminaire, les séminaristes seront plus savants quand ils se présenteront à l'examen.

Il me reste, pour achever la réponse à tous les articles de votre lettre, de vous parler de deux de vos maximes qui mériteroient quelques réflexions.

1. Je ne saurois, dites-vous, approuver cette conduite, qu'on ne reprenne point sur le champ les fautes vénielles. — Si vous ne l'approuvez pas, il y en a bien d'autres qui l'approuvent; et pour moi, je suis très persuadé, par l'exemple de personnes bien éclairées et par beaucoup d'expériences, qu'il est souvent plus utile d'attendre, que d'avertir sur le champ les personnes, ou de leurs défauts, ou de leurs péchés.

2. Il faut, dites-vous, regarder dans les voies ordinaires ce que peut la nature plutôt que ce que peut la grâce. *Semper, nego; aliquandò, iterum distinguo :* il faut regarder plutôt la nature, seule et sans grâce, *nego;* car ce seroit donner dans le semipélagianisme, comme si la nature pouvoit quelque chose d'elle-même : avec la grâce, *concedo.* Si on regardoit plutôt la nature, on ne porteroit souvent pas les personnes jusqu'au point où peut aller leur grâce. Vous voyez que ce sont là des propositions qui ont besoin de beaucoup d'explications et d'exceptions dans la pratique.

Après tout, quoi que l'on dise et que l'on fasse au dehors, il faut que la cordialité, la confiance et l'union se conservent entières au dedans. C'est ce qui doit être entre vous inaltérable, parce que sans cela il est impossible que la communauté ne s'affoiblisse, que la grâce ne diminue, et que l'œuvre de Dieu n'en souffre notablement.

La longueur de cette lettre vous fera connoître combien je souhaite que la paix soit grande dans le séminaire, que l'union soit cordiale entre vous, et que chacun puisse vivre content et sans chagrin dans son travail. Je suis de tout le cœur, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 12 février 1690.

Je ne vous écris aujourd'hui que parce qu'il y a long temps que je ne l'ai fait. Ce ne sera pourtant encore qu'en peu de mots, n'ayant rien d'important à vous mander.

Je dois cependant vous témoigner la joie que j'ai eue de votre éclaircissement avec M. Roquette, du grand nombre de vos séminaristes qui aura bien contenté Monseigneur d'Autun, du bon ordre du séminaire et de la bonne disposition de nos Messieurs. Vous m'obligerez de les saluer tous de ma part, en attendant que je leur écrive, et de leur témoigner la satisfaction que j'ai d'apprendre l'union qui est dans le séminaire et la fidélité que chacun a à son emploi.

Quoiqu'il y eût quelquefois du bien que l'on pourroit faire en prenant part aux affaires de dehors, il y a cependant de si grands inconvénients à craindre, dont quelques-uns sont tout à fait inévitables, que l'on peut assurer que les séminaires n'iront jamais mieux que lorsque l'on sera ferme à ne se point mêler de ce qui regarde le reste du diocèse. Je suis ravi que vous n'y soyez point embarrassé. Si vous accomplissez sans chagrin les choses que je vous marque, je ne

l'attribue qu'à votre bon cœur et à la disposition d'obéissance que Dieu vous a donnée depuis si long temps, et qui vous facilite ce que d'autres personnes moins soumises n'accompliroient quelquefois qu'avec peine.

Vous recevrez bientôt la confirmation de la nomination de M. l'abbé Des Marais à l'Évêché de Chartres (1). Ce qu'il y a de bien singulier dans cette nomination, est que le Roi l'ait choisi sans le connoître que par réputation, et sans avoir été sur la liste du P. de La Chaise. On lui a adouci le fardeau en faisant un nouvel évêché à Blois (2).

Je n'ai point reçu votre pot de fleurs de bouillon blanc. Mes douleurs sont passées; je commence à marcher, et il ne reste plus qu'un peu de foiblesse au genou et au pied. Je suis assez persuadé de la part que votre charité vous y fait prendre, et de la tendresse que Notre Seigneur vous donne pour celui qui est, de cœur et sans réserve, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLIII

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

15 mars 1690.

Monseigneur,

Je n'aurois pas cru que l'antipathie dont vous avez eu la bonté de m'écrire dût avoir tant de suite. M. Rigoley m'en avoit fait savoir quelque chose en général. Mais comme je le voyois disposé à ne rien faire dont on pût se plaindre, je croyois qu'il n'en paroîtroit plus rien au dehors, et que, les cœurs étant réunis, toutes choses se passeroient à votre satisfaction. Il m'a même marqué qu'il travailloit à régler les traités que l'on donne dans le séminaire, d'une manière qu'il espéroit que vous en seriez content. Il est vrai, Monseigneur, qu'il pourroit bien faire à Clermont. Mais M. Bardon me presse si fortement de le décharger de toute supériorité, que je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à le

(1) Elle avait été faite la veille, 11 février 1690.
(2) Il ne fut cependant érigé que le 1er juillet 1697.

voir jamais supérieur, à moins que Dieu ne le guérisse. Car il languit depuis long temps, et quelques incommodités nouvelles lui étant survenues, il m'avoue sincèrement que, quelque repos qu'il prenne, il n'est en état de veiller sur la maison ni satisfaire à ce que demande cette charge. Ainsi, nous ne voyons nulle ouverture pour refuser à ses instantes prières de le décharger d'un emploi, dont nous souhaiterions de grand cœur qu'il fût en état de s'acquitter.

Pour M. l'abbé des Marais (1), il est toujours si infirme que, quelque talent qu'il ait et quelque bonne volonté que Dieu lui ait donnée, nous n'avons pu lui donner ici aucun emploi dans le séminaire. Il a passé la plus grande partie de l'été dernier aux eaux ou à son abbaye (2). Je crois que son peu de santé l'obligera d'en faire de même cette année. Ainsi, je ne vois pas que l'on puisse faire aucun fonds sur lui, ni que vous puissiez avoir par son moyen la satisfaction que vous désireriez. Pour moi, Monseigneur, vous me trouverez disposé à vous la donner entière, et je n'aurai jamais plus de joie que lorsque je pourrai vous témoigner par une soumission parfaite à vos ordres, avec combien de respect et de sincérité, je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLIV

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 16 juin 1690.

J'ai reçu le cahier du *Péché philosophique* que vous m'avez envoyé, dont je vous remercie (3). C'est une pièce originale,

(1) Godet des Marais, le futur évêque de Chartres. La manière dont M. Tronson en parle dans cette lettre, rapprochée de ce qu'il dit dans la lettre précédente de la nomination de Godet des Marais à l'épiscopat semblerait donner à entendre que celle-ci était encore, en mars 1690, un mystère pour le public.

(2) Abbaye d'Igny, au diocèse de Reims.

(3) *Theses theologicæ de Peccatis... Has Theses... propugnabit*

que nous mettrons à la tête des autres que l'on a déjà faites sur cette matière, et qui apparemment se multiplieront dans la suite (1). Le petit mémoire que vous y avez ajouté est bon. Car ce que vous a dit l'écolier, que le péché purement philosophique ne se trouve jamais parmi les chrétiens, comme il est aussi marqué dans le cahier, justifie bien le professeur contre les calomnies de ceux qui, pour avoir lieu de déclamer contre lui, ont été de mauvaise foi en déguisant sa doctrine, et l'ont représentée toute autre qu'elle n'est. C'est ce que fait l'auteur d'un petit livret intitulé : *Nouvelle hérésie dans la morale, dénoncée au Pape et aux Évêques, aux Princes et aux Magistrats* (2). L'auteur explique la doctrine du professeur d'une manière qui fait horreur, et il me semble que son but est, sous prétexte d'une hérésie imaginaire, d'insinuer, pour la détruire, que l'ignorance invincible n'excuse pas de péché. Vous jugerez par là de quelle part vient cet ouvrage. S'il tomboit entre vos mains, il ne faudroit pas le laisser échapper : car il me semble qu'il y a de quoi convaincre de calomnie ceux qui crient contre les *Équivoques*. Je n'ai pas pu encore l'avoir ici, et il a fallu me contenter de le lire. Le cahier du professeur, dont je vous suis très obligé, m'a donné tout l'éclaircissement que je désirois.

Quant aux lettres que l'on a écrites à vos Messieurs, je crains fort que celui qui les consulte ne soit du nombre de ceux dont parle S. Augustin, qui, en interrogeant, *non veritatem inquirunt, sed calumniam parant*. Cependant, je crois que M. de Lagoutte peut répondre en peu de mots; car il suffit, pour un entier éclaircissement, d'expliquer le mot *droit ordinaire*, qui ne renferme pas les usages et coutumes par-

Stephanus Bougot, in Aula majore Collegii Divio-Godranii Societatis Jesu... 1686. Dans ces Thèses était traitée la question du *Péché philosophique*, laquelle donna lieu à la polémique que l'on sait.

(1) On en peut voir la longue liste dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. *Musnier*, t. V, col. 1470-1473.

(2) A. Cologne, chez Nicolas Schouten, 1689, in-12 de 55 pages. Cet opuscule est d'Antoine d'Arnauld.

ticulières de quelques diocèses. Pour M. Dargilliers, je ne vois pas que le cas qu'on lui propose mérite de réponse, ni même qu'on le pût faire d'une manière qui ne donnât point de prise, à moins de connoître toutes les personnes dont il s'agit.

Je suis de cœur tout vôtre. — L. Tronson.

Je vous renvoie votre cahier de rubriques avec les notes de M. Longueil. Il a été surpris de vous voir devenu rubricaire. Jamais il ne se seroit persuadé que vous eussiez pu devenir assez habile pour faire un tel ouvrage. Quand vous n'aurez besoin que de son attestation pour passer maître, il ne vous la refusera pas.

LETTRE XLV

A MONSIER DARGILLIERS

19 août 1690.

Vous avez raison de croire que vous avez besoin de courir. J'en suis aussi persuadé que vous. Voyez donc avec M. Rigoley ce que vous deviendrez ces vacances. A Lyon, au Puy, à Limoges, à Bourges, à Paris, tout m'est indifférent, pourvu que vous courriez. Je ne vous propose pas Clermont, parce que vous n'y trouveriez pas M. Bardon, qui doit aller passer quelque temps à Chartres avec le prélat nommé. Enfin, pourvu que vous fassiez grand exercice, que vous vous portiez bien et que vous soyez en paix, je serai content. Faites-moi seulement savoir votre résolution lorsque vous l'aurez prise.

J'aurois peine à croire, eu égard aux biens que vous pouvez faire pour l'Église dans les séminaires où Dieu vous a appelé, que vous dussiez vous attacher à un canonicat, où je ne pense pas que vous fissiez de grands biens. Il faudroit d'autres marques de la volonté de Dieu que la parenté, pour quitter avec sûreté votre première vocation. Un quart d'heure de méditation sur ces paroles de Notre Seigneur, *Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retrò aptus est regno Dei* (*Luc.* IX, 62), suffira pour vous affermir contre la tentation.

Nos chers frères, et particulièrement le tout de Notre Dame de Lorette, vous saluent. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

Si Paris se trouvoit sur le chemin de vos courses, nous aurions bien de la joie de vous embrasser.

LETTRE XLVI

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 3 septembre 1690.

Enfin, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, on a pris la dernière résolution pour votre retour. Mgr d'Autun vint hier ici, où il s'étendit fort sur vos louanges, et en particulier sur le bien que vous aviez fait dans son séminaire. Mais il dit qu'il avoit beaucoup de regret de ce que vous ne pouviez point convenir avec M. son neveu; que même il n'y avoit point d'apparence qu'il pût jamais y avoir entre lui et vous une cordialité, une ouverture de cœur et une correspondance telle qui seroit nécessaire pour une parfaite union et pour le bien de son diocèse; qu'ainsi il avoit cru que, comme vous aviez témoigné qu'un changement ne vous feroit nulle peine, il valoit mieux le faire présentement; que Monseigneur de Clermont avoit agréé que vous prissiez la place de M. Bardon. C'est ce que je me suis chargé de vous écrire aujourd'hui, et sur quoi vous pouvez prendre vos mesures. Cela ne doit pas vous empêcher de travailler, à votre ordinaire, pour la prochaine ordination, et d'agir en tout d'une manière qui ne donne point lieu de soupçonner que ce changement vous fait peine et que vous avez regret de quitter. Car rien n'édifiera tant que de faire voir, par votre modération et votre égalité, votre abandon à la Providence, et que tout, hors la volonté de Dieu, vous est fort indifférent. On pense qu'il seroit bon, jusqu'à votre départ qui ne peut être qu'après l'ordination, de tenir la chose la plus secrète qu'il se pourra. Vous trouverez à Clermont de quoi continuer le bien que vous faisiez à

Autun, et avec moins de chagrin. Tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE XLVII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 8 septembre 1690.

Monseigneur d'Autun vint encore ici hier au soir, et il est résolu de ne faire à présent aucun changement. Comme il sait le bien que vous faites dans son diocèse et qu'au fond il vous estime, il seroit bien aise que toutes les choses se pussent régler d'une manière que l'on y travaillât de concert. C'est à quoi il espère réussir cette année, et ce qui me paroîtroit bien important. Je ne doute pas que vous n'y contribuiez autant que vous pourrez de votre part. Car je vous puis dire qu'un changement nous embarrasseroit fort, et que j'ai été ravi qu'il nous ait proposé l'essai d'une année, durant laquelle il peut arriver bien des choses qui nous tirent de peine. Suivons, mon cher Monsieur, et de tout notre cœur, les ordres de la Providence, et tâchons de jouir de la paix profonde qu'éprouvent ceux qui, ne cherchant en ce monde que l'accomplissement de la volonté de Dieu, peuvent lui dire : *In capite libri scriptum est... ut faciam voluntatem tuam* (*Hebr.* X, 7). Je suis en lui tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLVIII

A MONSIEUR RIGOLEY

1er octobre 1690.

L'on souhaite toujours si fort le changement, que je vois bien qu'à la fin il faudra le conclure. Car, de la manière dont les choses se passent et que l'oncle et le neveu sont disposés, on ne pourra pas contenter autrement le Prélat; et quelque estime qu'il ait d'ailleurs pour vous, vous ne pourriez pas vous-même avoir de satisfaction à Autun. Ce qui suspend

encore un peu la dernière résolution, est le consentement de Monseigneur de Clermont, qu'il a peine de donner. Il est depuis quelques jours en Champagne, et l'on doit avoir après demain sa réponse, sur laquelle on se déterminera. Ainsi, vous pourrez être éclairci de tout par la lettre que je vous écrirai mercredi prochain. Je suis autant que jamais tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLIX

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 5 octobre 1690.

Je viens de recevoir votre lettre du 1er de ce mois. Je vous renvoie celle de Monseigneur d'Autun. Il est important que vous la gardiez : elle justifiera toujours votre conduite et fera voir combien il vous estime. Mais, après tout, la considération du neveu l'emporte, et fait conclure en dernier ressort au changement. Comme la dernière résolution est prise sans retour, vous pouvez prendre vos mesures pour aller directement en Auvergne, ou pour venir passer ici quelque temps; en attendant qu'on recommence les exercices à Clermont. Vous ferez bien d'apporter avec vous vos comptes. Je vous en dirai les raisons particulières. J'aurois fort souhaité qu'on n'eût rien innové ; mais ce qui me console dans le changement, est que je prévois, par l'état des choses et la disposition des esprits, que vous n'auriez pas pu demeurer plus long temps à Autun, sans que l'on vous y eût donné beaucoup de sujet de chagrin. Dieu veuille que tout réussisse à sa plus grande gloire, et que nous profitions bien des embarras où il permet que l'on nous mette. Je suis tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE L

A MESSIEURS LES DIRECTEURS DU SÉMINAIRE D'AUTUN

Ce 25 octobre 1690.

Je ne doute pas que l'on ne soit surpris à Autun du départ de M. Rigoley. Je suis même aussi persuadé que vous, que le séminaire en souffrira ; mais il faut bien s'y résoudre, puisque le Prélat le veut absolument, quelque considération qu'il ait pour M. Rigoley, pour lequel il a assurément beaucoup d'estime. J'ai toujours cru qu'à la fin l'amitié pour le neveu l'emporteroit. Il le veut employer dans le diocèse, et le neveu fait difficulté d'embrasser les emplois que l'oncle lui voudroit donner, s'imaginant qu'il ne pourroit pas s'en bien acquitter sans faire peine à M. Rigoley. Voilà, à ce qui me paroît, la véritable source de la résolution que Monseigneur a prise, d'avoir un autre supérieur ; car je ne crois pas que M. Roquette ait demandé ce changement. Après tout, il faut se soumettre aux ordres de la Providence. On s'attendait d'avoir M. Bardou, mais il est engagé à Chartres pour six mois, et je ne vois pas qu'il puisse se rendre à Autun que vers Pâques. Il faudra, en attendant, y suppléer par un autre. C'est une affaire à terminer au premier jour, car le temps presse. Quoiqu'il en arrive, le meilleur parti que vous avez à prendre est de garder le silence sur ce changement, de ne vous plaindre de personne, de vous tenir toujours très bien unis en la charité de Notre Seigneur, et d'obéir à celui qui vous sera donné de sa part pour supérieur, comme vous lui obéiriez à lui-même. Travaillez dans le séminaire avec votre zèle ordinaire, suivant les règles que l'on a accoutumé d'y suivre, et agissant avec M. le Grand vicaire dans les difficultés particulières qui pourroient survenir. Je prie Dieu que le tout réussisse à sa gloire, et que le changement n'altère point l'union, la ferveur et le zèle qui ont été jusqu'à présent dans le séminaire. Je suis, Messieurs et très chers en Notre Sei-

gneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LI

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 15 février 1691.

Monseigneur,

Vous ne pouviez pas me donner une joie plus sensible que celle que j'ai eüe, à la lecture de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Le témoignage avantageux que M. votre neveu vous rend de M. Le Vayer de Bressac me confirme dans la pensée que vous serez content de sa conduite, et j'espère que vous verrez avec consolation les fruits de leur correspondance et de leur union. Comme c'est ce que je me suis proposé dans ce choix, et que je n'ai point eu d'autre vue que de vous donner des marques d'une sincère affection pour votre séminaire et d'un véritable zèle pour votre service, il me suffit que vous en soyez satisfait. Il va vous rendre ses devoirs, et vous renouveler les assurances de ses respects et de sa parfaite soumission à tous vos ordres.

M. de la Barmondière doit vous reporter l'écrit des questions sur lesquelles doivent être instruits les confesseurs, et vous en dira son sentiment. Il me semble que ce sont les matières qui leur sont bien nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations, et ils pourroient en peu de temps se mettre en état d'y satisfaire, si on y ajoutoit les réponses justes et précises qu'ils ne prendroient pas si aisément dans les auteurs.

Quoique je sois très persuadé que M. votre neveu ne changera pas de sentiment sur le sujet des bénéfices, cependant si vous jugiez qu'il fût utile, pour le bien de votre diocèse, de conserver celui auquel le Roi l'a nommé, il me semble qu'en l'acceptant et abandonnant le reste à la Providence, il y auroit lieu d'espérer que Dieu béniroit cette conduite. Je ne prends la liberté de vous dire ceci, que pour obéir à vos ordres, et vous faire connoître avec combien de soumission

je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. TRONSON.

LETTRE LII

A MONSIEUR LE VAYER DE BRESSAC (1)

24 avril 1691.

Ce n'est pas un emploi fort propre pour un supérieur de séminaire, qui a d'ailleurs assez d'autres occupations, que, de composer des harangues. Cependant vous ne sauriez pas refuser les deux que vous me proposez (si on vous les demande) sans donner du chagrin, surtout dans ces commencemens; ce qu'il faut éviter. Prenez garde seulement qu'elles ne vous en attirent d'autres qui vous détourneroient de vos principales obligations.

Voici une lettre du P. Le Porcq, avec son écrit qu'il vous envoie (2). Il y a joint un papier où il explique le *sensus compositus* et le *divisus* d'une manière plus claire et plus précise que dans l'écrit qu'il avoit donné. Il désire que vous le lisiez; mais, présentement, cela ne s'accommoderoit pas avec votre mal ni avec vos autres emplois. Votre obligation est de vous tenir fort désappliqué, et de prendre comme une

(1) Charles-René Le Vayer de Bressac, né en 1661 dans la ville du Mans, exerça d'abord la profession d'avocat. Entré en novembre 1687 au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, il fut ensuite agrégé à la Compagnie; mais la délicatesse de sa santé l'obligea de changer souvent de lieux, sinon d'emplois, et même quelquefois de prendre un repos absolu. Aussi, on le voit successivement supérieur du séminaire d'Autun en février 1691; puis en 1695, au séminaire de Saint-Sulpice, en repos d'abord, ensuite chargé de diverses fonctions importantes; supérieur de la Solitude en 1698, directeur *du* séminaire de Paris en 1702, supérieur de celui d'Angers en 1707, en repos à Paris en 1708, et enfin supérieur du séminaire de Cambrai en 1712. Il mourut dans celui de Saint-Sulpice, à Paris, le 14 juillet 1718, âgé de 57 ans. Cfr. Letourneau, *Histoire du Séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice en 1695;* Angers, 1895, in-8°, p. 72, 73.

(2) *Les sentimens de S. Augustin sur la Grâce opposés à ceux de Jansénius,* par le P. Jean Le Porcq; Paris, 1682, in-4°.

partie de la croix que Dieu vous envoie la peine que vous aurez à ne rien faire. Je m'assure que cette peine vous sera plus sensible que celle de votre mal de tête; mais l'une et l'autre vous viennent d'une trop bonne main, pour ne les pas embrasser avec une égale résignation, et pour ne pas demeurer en paix dans cet état, tant qu'il plaira à la providence de Dieu de vous y tenir. C'est le grand père de famille qui dispose de ses ouvriers, et de la manière qu'il lui plaît. C'est par cette voie qu'il leur ôte tout l'appui qu'ils pourroient avoir en eux-mêmes, et qu'il les tient dans une plus grande dépendance de son secours. J'espère que vous le reconnoîtrez par votre expérience, et que dans la suite vous en goûterez les fruits. Mais en attendant, remplissez vous bien l'esprit et le cœur de cette grande maxime : Que, de se désappliquer pour Dieu et par son ordre, est une très sainte occupation.

Vous n'êtes pas en état de vous mêler de l'affaire de Mme de Saint-Andoche (1). Ce seroit exposer votre santé et ôter au séminaire le temps que vous lui devez. Nous étant consacrés à Dieu pour servir le clergé, et notre vocation étant de le servir dans les séminaires, nous devons être bien remplis de cette maxime des saints : *Quod ad alia officia confertur, huic nostro officio decerpitur.* S'il ne s'agissoit que d'une simple visite, d'un compliment de soumission, d'y mener une fois M. de la Barmondière, sans que cela eût d'autre suite pour vous, je n'y verrois pas beaucoup de difficulté si cela plaît à Monseigneur d'Autun; mais je ne puis croire qu'il voulût exiger autre chose de vous.

On fait très bien de ne point laisser communier ni assister aux offices en pantoufles.

Je ne crois pas que la nouvelle traduction de Molina (2) soit de Port-Royal : ainsi vous pourrez la faire lire au réfectoire. Une personne célèbre de la Cour, ne voulant point être soupçonnée, donna le catalogue de tous ses livres, qui

(1) Voir, page 123, la note de la lettre du 17 décembre 1682.

(2) *L'Instruction des Prêtres, tirée de l'Écriture-Sainte, des Pères et des Conciles,* par Ant. de Molina, Chartreux.

ayant été examiné par MM. Grandin et Pirot, et par son évêque fort opposé aux nouveautés, on y laissa cette nouvelle traduction. Je suis bien aise de voir votre exactitude sur l'avis que je vous ai donné, et les sûretés que vous prenez.

Je loue le zèle que vous avez pour le bon ordre de la maison, et je ne m'étonne pas que les obstacles que vous y trouvez vous fassent de la peine. Prenez garde seulement que cette peine ne se rende trop sensible et n'entretienne votre mal de tête. L'ordre ne s'établit pas tout d'un coup, et les œuvres de Dieu ne se perfectionnent qu'avec le temps. Travaillez doucement, sans inquiétude et sans empressement; et quand vous aurez fait bonnement ce que vous aurez pu, abandonnez-en le succès à celui à qui il appartient de donner l'accroissement, *qui incrementum dat Deus* (I Cor. III, 7). Je vous propose cette résignation tranquille et ce doux abandon à la Providence comme un moyen sûr d'attirer de grandes bénédictions sur vos travaux, et en même temps comme un admirable remède pour vos incommodités présentes.

Je suis de cœur, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIII

A MONSIEUR LE VAYER DE BRESSAC

Ce 14 décembre 1692.

La maxime, qu'il faut donner aux séminaristes l'exemple d'une vie dure, est admirable; mais elle est très dangereuse dans la pratique, à moins qu'elle ne soit appliquée avec beaucoup de prudence et de discernement. Je crains même que vous ne l'éprouviez en votre personne, si vous suivez votre zèle; et à moins que d'y apporter de la modération, vous vous exposerez à vous mettre bientôt, avec plusieurs autres, hors de combat. C'est ce que l'on a vu, au commencement, à Saint-Sulpice, et ce que vous devez éviter, après que M. Olier et l'expérience nous l'ont appris. Car, par exemple, je n'ai

jamais ouï dire que, dans aucun séminaire, on ait trouvé à redire, qu'un directeur ait soin pendant l'hiver de tenir sa chambre chaude et d'y avoir des châssis qui ferment bien. Et je vous conseille même d'en avoir et de faire du feu, quand ce ne seroit que pour y attirer les séminaristes et les familiariser.

Nous nous trouvons trop bien de ne point laisser lire dans le séminaire des livres de *ces Messieurs* (1), pour pouvoir changer sur cela de conduite. C'est par là que nous avons maintenu la paix dans la maison et conservé l'union des esprits et des cœurs. Comme le plus grand malheur qui peut arriver à une communauté est la division, nous continuerons ce que la pratique de nos prédécesseurs et notre propre expérience nous a fait connoître être nécessaire pour la prévenir. Ce n'est pas que nous croyons devoir crier contre ces livres. Ce n'est point là notre esprit, et ceux qui voudroient nous faire passer pour des crieurs, assurément ne nous connoissent pas. Nous nous contentons, quand on nous demande avis, de condamner ceux que l'Église condamne; et pour les autres, nous tâchons de répondre suivant ce qui nous paroît de plus utile pour les personnes. Mais, de quelque utilité que soit cette conduite dans le séminaire, si Monseigneur d'Autun, après lui avoir exposé la raison que vous m'avez marquée, insiste à vouloir faire acheter aux séminaristes le livre de M. Le Tourneux (2), il faut obéir. Si cela donne entrée à d'autres livres, si cet exemple a des suites fâcheuses, nous

(1) Messieurs de Port-Royal.

(2) Nicolas Le Tourneux, dont Sainte Beuve parle longuement dans son *Port-Royal*, composa plusieurs ouvrages, dont le plus connu est son *Année chrétienne*, qui fut condamné par la congrégation de l'*Index*. Le « livre » auquel est ici fait allusion et que l'évêque d'Autun voulait « faire acheter à ses séminaristes », est vraisemblablement celui qui a pour titre : *Abrégé des principaux traités de la Théologie;* lequel, à la vérité, porte le millésime de 1693, mais peut bien avoir été distribué dans les derniers mois de 1692. Voir, sur cet ouvrage, l'article *Tourneux* dans le *Dictionnaire* de Moréri, édition de 1759.

n'en serons pas responsables, ni devant Dieu ni devant les hommes.

Pour la lecture que l'on fait au réfectoire des *Figures de la Bible* de Royaumont (1), outre que l'on m'a assuré qu'il n'y avoit rien de mauvais ni de suspect dans cet ouvrage, ce seroit donner lieu à trop parler et faire un trop grand éclat que de l'ôter présentement, après qu'on n'a fait nulle difficulté à cette lecture, du temps de M. Rigoley. Je suis cependant bien aise de voir sur cela votre exactitude; car, étant fondée dans l'obéissance et réglée par la prudence que Dieu vous a donnée, il est impossible qu'elle n'attire de grandes bénédictions du ciel sur vos travaux, et ne soit suivie de fruits très considérables.

Quant à l'ecclésiastique qui a lu les *Confessions* de S. Augustin, traduites par M. Dubois, on peut dire, à mon avis, qu'elle n'est pas fort exacte, si elle ne l'est pas plus que celle qu'il a faite des Épîtres de ce Saint Père. J'ai lu une partie de cette dernière. Mais quoiqu'il en soit, vous pourriez doucement prier ce Monsieur de vous prêter ce livre, que vous seriez bien aise de voir, et vous ne vous presseriez pas de le lui rendre. Il y a des précautions à prendre, puisque l'auteur est ami du Prélat.

Depuis que je vous ai écrit, dans la page précédente, ce que l'on m'avoit dit de la lecture des *Figures de la Bible*, j'ai cru devoir parcourir moi-même ce livre. J'y trouve plusieurs propositions du style de ces Messieurs, et qui me paroissent suspectes, quoique absolument on pût leur donner un bon sens. Comme, par exemple, quand l'auteur dit, que les gens de bien sont rendus plus humbles par la vue du mal que les autres font, dont Dieu *seul* les a séparés, *sans qu'ils aient aucune part à ce discernement;* que Dieu *contraint* les hommes de faire tout ce qu'il lui plaît; qu'un homme de Dieu *ne peut* être vaincu; que « les grâces autrefois étoient

(1) *L'Histoire du vieux et du nouveau Testament, représentée avec des figures et des explications*, par le sieur de Royaumont (Nicolas Fontaine): Paris, in-4°.

toutes renfermées dans la Judée *seule* », ce qui n'est pas vrai; qu' « il n'y a point d'âge qui soit exempt de péché », d'où il s'ensuivroit que l'on peut pécher sans un consentement aux mouvemens de la concupiscence, car il ne peut pas y avoir d'autre péché dans les enfants baptisés qui n'ont pas encore l'usage de raison; qu'il n'y a « que la charité qui nous fasse préférer notre conscience et notre salut à tout ce que nous pouvons perdre dans le monde » : comme cette disposition de préférence est nécessaire pour recevoir le sacrement de pénitence, il s'ensuivroit que, pour recevoir ce sacrement, il faut avoir la charité.

Il y en a bien d'autres qui, n'étant point expliquées, peuvent donner de fâcheuses idées. Ainsi, le meilleur sera, quand on auroit fini cette lecture, de ne la pas recommencer, si cela se peut faire sans éclat.

J'ajouterai encore que, quoique nous ne puissions pas conseiller ces sortes de livres, parce que nous sommes convaincus par expérience qu'ils ne peuvent être utiles à des séminaristes, cependant il y a des circonstances dans lesquelles, pour le bien de la paix et pour ne point faire trop d'éclat, on les peut tolérer. Or, vous pouvez vous regarder comme étant dans ces circonstances si, selon la pensée de M. l'abbé de Roquette, l'interdiction de ces lectures et de ces livres indisposoit les esprits de plusieurs bons prêtres, donnoit de l'éloignement du séminaire, empêchoit le fruit des conseils qu'ils pourroient demander, et, irritant la curiosité des séminaristes, les portoit à lire, savoir et approfondir les choses auxquelles sans cela ils ne penseroient peut-être pas.

Quant au désir que M. de Roquette auroit que nous voulussions bien nous charger de son Petit séminaire, c'est une chose assurément qu'il ne doit pas souhaiter. Car, comme nous avons expérience que ce n'est point notre vocation ni notre grâce, cet ouvrage s'affoibliroit, plutôt que de profiter, entre nos mains. Vous pouvez bien lui promettre que vous et ceux qui conduiront le grand séminaire s'appliqueront très volontiers à trouver et former des sujets propres pour conduire le Petit; car cela regarde vos emplois et est de votre

vocation. Mais c'est tout ce que vous pouvez faire dans la place où vous êtes.

Je suis en Notre Seigneur tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LIV

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

A Issy, ce 1er mai 1693.

Monseigneur,

J'ai toujours bien cru que vous connoissiez assez l'intérêt très particulier que je prends à ce qui vous touche, pour être persuadé de la joie que me donne la nouvelle de l'abbaye que le roi a donné à M. votre neveu (1). Je n'ai cependant été surpris ni de cette grâce que Sa Majesté lui a faite, ni de la peine qu'il a eue à l'accepter, parce que je connois le fond de ses dispositions et jusqu'où va son grand détachement ; et que je sais d'ailleurs qu'il a de bons amis à la Cour et que sa vertu y est assez connue. Je ne crois pas même qu'il en demeure là, et quand je considère les services considérables qu'il peut rendre à l'Église, je me persuade que la Providence lui réserve quelque chose de plus grand. Ce que je souhaite présentement est que ce qu'il doit donner de vigilance et de soin à son bénéfice, ne le détourne pas des services qu'il vous rend, et ne prive pas votre diocèse du secours qu'il en reçoit.

Au reste, Monseigneur, nous ne saurions vous rendre que de très humbles remerciements pour toutes vos bontés envers M. Le Vayer et pour le soin que vous prenez de sa santé (2). Nous l'exhorterons à se ménager, quand ce ne seroit qu'afin qu'il soit en état de vous rendre plus long temps ses services.

Je suis avec un profond respect et une extrême reconnois-

(1) L'abbaye de Gimont, au diocèse d'Auch.

(2) Tout récemment, l'évêque d'Autun avait donné à l'économe du séminaire « quelque argent pour que M. Le Vayer fût mieux traité que la communauté ».

sance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LV

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 7 novembre 1694.

Monseigneur,

Vous aurez appris par la lettre que M. Le Vayer s'est donné l'honneur de vous écrire, l'état où il se trouve présentement. Son incommodité n'est pas, à mon avis, dangereuse; mais elle pourroit avoir de longues et fâcheuses suites s'il ne prenoit quelque temps de repos pour se guérir entièrement. C'est ce qui l'obligera de s'arrêter quelques mois au pays. L'air natal, joint à la cessation du travail, pourra le mettre en état de vous rendre plus long temps ses services. Cependant, comme on est sur le point de recommencer les exercices dans votre séminaire, et qu'il pourroit souffrir quelque déchet s'il n'y avoit quelqu'un qui veillât sur tout ce qui se passe dans la maison et à qui on pût avoir recours dans les besoins, j'ai cru que vous ne désagréeriez pas que je vous envoyasse M. Oursel, qui doit vous rendre cette lettre. Je l'ai choisi d'autant plus volontiers que, quoiqu'il soit docteur de Sorbonne, il sera très propre de servir de second à M. Le Vayer, quand celui-ci sera de retour (1).

Vous aurez pu savoir, Monseigneur, que la principale cause de l'incommodité de M. Le Vayer est qu'il travailloit trop, et que n'ayant point de second sur qui il pût se reposer, il prenoit trop sur lui. Et comme il pourra se fier entièrement à M. Oursel qui lui sera tout à fait soumis, et se décharger sur lui de beaucoup de choses, il m'a semblé que par ce

(1) Jean-Bernard Oursel, né à Paris vers l'an 1660, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 17 octobre 1682, fut admis en 1688 dans la Compagnie, où il remplit successivement diverses fonctions, et d'où il fut prié de se retirer en 1714. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 481-483.

moyen nous pourrions remédier à tout, sans faire peine à personne.

J'espère, Monseigneur, que s'il y a quelque chose à redire à mes vues, vous ne désapprouverez pas au moins les marques que je vous donne du zèle que j'ai pour votre service, et de l'attachement avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

Une fluxion sur les yeux m'a obligé de me servir d'une autre main pour écrire cette lettre.

LETTRE LVI

A MONSIEUR MONICAUT (1)

Ce 11 novembre 1691.

Comme voici le temps que vos exercices recommencent, et que M. Le Vayer ne sera pas de retour à Autun de quelques mois, on aura besoin d'un redoublement de ferveur, afin que le séminaire ne souffre point de déchet pendant son absence. Tout ce que nous avons pu faire de notre part est d'envoyer une personne pour tenir la place jusqu'à son retour. Ce que vous pouvez faire de la vôtre, est de faire en sorte que l'on donne à Messieurs les Directeurs une bonne et suffisante nourriture. On s'en est plaint l'année passée, et quelques-uns ont cru que c'est là une des causes de l'incommodité de M. Le Vayer. On se plaignoit particulièrement des jours maigres et du Carême, et l'on disoit que, pour ne pas prendre assez garde à ce que faisoit le cuisinier, il mettoit de l'eau dans les sauces au lieu de beurre. Si l'on n'étoit pas

(1) François Monicaut naquit à Bourges en 1664. Son père, qui était notaire royal, l'initia de bonne heure aux affaires, et comme le fils avait, au dire même de M. Tronson, « beaucoup d'intelligence et de facilité pour l'emploi d'économe », il fut chargé d'en exercer les fonctions partout où il fut envoyé, savoir : à Autun, de 1691 à 1696 : à Angers, de 1696 à 1704 : et enfin à Bourges, de 1704 au 9 juin 1717, jour de sa mort. Il était alors âgé de 53 ans; et avait été admis dans la Compagnie, le 12 septembre 1690. On lui attribue le *Cérémonial* de l'église de Bourges, qui fut publié dans cette ville en 1708.

content de ce cuisinier, il en faudroit chercher un autre. Je ne vois pas d'inconvénient que les portions des Directeurs soient plus grosses que celles des autres; comme ils travaillent davantage, ils ont plus besoin d'être ménagés. Je ne vous parle ici que du temporel parce que *primum quod animale* (I Cor. XV, 46); et puis, je sais qu'il n'y a point d'avis particulier à vous donner pour le spirituel, si ce n'est de continuer toujours à être fidèle à Dieu et à travailler comme vous avez fait. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

Vous avez très bien fait de m'écrire en détail toutes les choses que vous me marquez dans votre dernière lettre. Je puis vous assurer que nous n'avons jamais eu le dessein de vous ôter de l'économie, et si quelques personnes se le sont imaginé, c'est sans aucun fondement suffisant, au moins de notre part. Il faut faire du mieux que l'on peut, mais ne s'attendre jamais à pouvoir prévenir toutes les plaintes. Nous savons par expérience qu'il n'y a guères de communauté où l'on ne se plaigne de l'économe. Ainsi, continuez à travailler en paix dans l'emploi où la Providence vous a mis, et où je sais que l'on ne manque ni d'exercice ni de croix. J'espère que si vous n'en avez pas une satisfaction si grande en ce monde que la nature le désireroit, vous en obtiendrez par votre fidélité une plus grande devant Dieu, de qui vous attendez toute votre récompense.

LETTRE LVII

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Ce 22 novembre 1695.

Monseigneur,

La Providence a bien voulu nous donner encore aujourd'hui le moyen de satisfaire vos désirs, et de contenter le zèle que nous avons pour servir votre diocèse et pour faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Monseigneur l'Archevêque de Cambrai s'est enfin rendu aux instances que M. Sabatier lui a faites, afin qu'il suivit l'attrait de sa voca-

tion. Puisqu'elle le conduit auprès de vous, Monseigneur, et dans votre séminaire, il éprouvera sans doute qu'il n'aura rien perdu dans ce changement. Pour moi, j'aurai une consolation très grande d'avoir pu, avant de mourir, vous donner cette marque du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. TRONSON.

Nous avons, ainsi que vous l'avez souhaité, destiné un second à M. Sabatier, et nous n'avons pas cru lui en pouvoir donner un meilleur que M. Fénard. Cette destination n'a point ralenti le zèle de M. Constant, qui préfère le service qu'il va continuer de rendre dans votre séminaire, au repos que nous lui avions proposé de prendre ici pour prévenir ses peines.

LETTRE LVIII

A MONSIEUR SABATIER (1)

Ce 17 décembre 1695.

J'ai été ravi d'apprendre par votre lettre du 6me de ce mois le bon accueil que vous a fait le Prélat. Vous n'en deviez pas moins attendre de l'estime et de l'amitié qu'il a pour vous. Comme il est important de le ménager, il sera difficile de lui refuser plusieurs choses qu'il exigera de vous. Ce sera travailler utilement pour le séminaire, que de l'entretenir, par les bons offices que vous lui rendrez, dans les bonnes dispositions où il témoigne être en votre endroit. La lettre qu'il vous a fait composer pour le roi d'Angleterre (2) est, ce me semble, une marque d'estime particulière et de grande con-

(1) Pierre de Sabatier, né à Valréas (Vaucluse) le 14 novembre 1654, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 1er novembre 1673, prêtre, docteur de Sorbonne et vicaire général de Louis d'Urfé, évêque de Limoges, en 1685, supérieur du séminaire d'Autun en 1695, fut nommé évêque d'Amiens le 15 août 1706, sacré le 15 mai 1707, et mourut le 20 janvier 1733. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 137-149.

(2) Jacques II, avec lequel l'évêque d'Autun était fort lié. Dépossédé de son trône en 1688 par son gendre, Guillaume, prince d'Orange, il était venu se fixer à Saint-Germain, près de Paris, où il mourut en 1701.

fiance. Ce que vous lui avez dit, dans votre premier entretien, de la retraite pour suivre l'exemple de M. Le Vayer, ne lui aura pas assurément déplu. Comme sa conduite et sa manière d'agir est bien différente de celle de Mgr de Limoges, la manière d'agir avec lui doit être aussi bien différente; et ce qui étoit bon pour l'un ne seroit pas bon quelquefois pour l'autre. Vous savez si bien donner de l'encens et vous le faites de si bonne grâce, que quand vous lui en donnerez un peu de temps en temps, cela ne peut faire qu'un bon effet, surtout n'ayant point d'autre intention que la gloire de Dieu et le bien de l'Église.

La joie que vous me mandez qu'ont vos séminaristes me réjouit et est la marque d'une bonne disposition; et je crois que vous aimez mieux aussi de les voir gais que rêveurs et mélancoliques. Comme vous êtes résolu de vous trouver souvent avec eux aux récréations et, quand vous pourrez, à la promenade, ce vous sera un moyen de contribuer à les entretenir dans cette bonne humeur.

Je crois que vous ne trouverez rien de difficile dans le règlement que vous avez vu, et dont vous connoîtrez l'utilité pour la subordination et le bon ordre de la maison.

Vous avez bien fait de laisser au Prélat le choix touchant les trois choses qu'il vous a proposées de faire au séminaire. Elles seroient toutes trois bien nécessaires, mais vous avez eu raison de préférer une pendule, sans laquelle on ne sauroit être bien réglé. Ce m'est une marque que vous préférez la régularité à tout; et vous pouvez juger si cela me donne de la joie. J'en aurai encore davantage, aussi bien que vous, lorsque les projets que fait le Prélat seront exécutés.

Votre incommodité vous doit obliger à vous ménager dans les promenades, et je ne crois pas que l'exemple des deux lieues que vous avez fait dans les montagnes doive être tiré à conséquence pour vous exposer une autre fois à pareille course.

Je ne vois point d'inconvénient, quand on doit aller faire quelque office à l'église, de faire sonner le troisième coup à l'avant-quart de l'heure, afin d'assembler toute la commu-

nauté et d'aller ensuite en ordre, tous ensemble, à l'église. Cela seroit plus régulier, plus édifiant et plus utile que d'y aller les uns après les autres, ou tous ensemble en confusion.

Quand vous m'écrirez des choses particulières qui doivent être secrètes et n'être point vues par d'autres, vous n'avez qu'à mettre au haut dans la lettre, comme le font les jésuites, le mot *soli*, comme vous verrez que j'ai fait à celle-ci pour vous servir de modèle; car alors soyez sûr que personne ne la verra, quelque longue qu'elle soit.

Je souhaite que la copie de mes Entretiens que vous avez, soit sur les actions de la journée, soit sur d'autres matières, puisse vous être utile et servir à vous soulager. Ma joie sera toujours de pouvoir trouver des occasions de vous donner des marques de l'estime et de la cordialité sincère avec laquelle je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIX

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 14 février 1696.

Vous avez eu raison de me dire dans votre dernière lettre que ce que vous aviez à me mander me feroit plaisir : car il est vrai que j'en ai eu un très sensible de voir le succès que Dieu donne à votre travail et combien on approuve votre conduite. L'estime du monde que cela vous attire ne peut être que très avantageux pour le séminaire ; mais comme elle sera une occasion à plusieurs personnes de vous proposer des emplois qui vous détourneroient de ceux du séminaire, vous devez toujours vous tenir sur vos gardes et vous préparer à bien des refus. Votre prudence et vos manières honnêtes vous donneront les moyens de le faire sans choquer personne.

Vous avez très bien fait de ne point accepter les lettres de Grand vicaire, et la manière dont vous vous y êtes comporté est très sage. Le temps que vous seriez obligé de donner pour vous acquitter de cette charge feroit assurément un tort considérable au séminaire, et il me semble que cette seule

raison justifie assez dans le fond votre refus et doit contenter le Prélat. S'il vous faisoit encore de nouvelles instances, vous n'auriez qu'à insister, à votre refus, sur l'incompatibilité de ces deux emplois. S'il me fait la grâce de m'en écrire, je ne manquerai pas de lui expliquer sur cela mes sentimens.

Je ne doute pas qu'il ne vous engage encore à l'oraison synodale; mais comme cet emploi n'est pas hors de notre vocation, vous pouvez vous en charger si le Prélat vous témoigne le désirer.

Vous pourrez rendre une visite aux Dames que le Prélat considère et qui vous ont été voir, pourvu que ce soit à la ville et non pas à leur maison de campagne.

Pour les lettres que le Prélat vous demande et la composition de quelque mandement, comme cela ne vous coûte guères, et que vous y donnez peu de temps, je crois que c'est travailler utilement pour le séminaire, que de lui accorder ces choses qui vous mettront en état d'en obtenir d'autres, par la complaisance que vous avez pour lui en ces occasions.

Je bénis Dieu de ce que votre santé est toujours bonne, au milieu de vos emplois. Elle m'est trop chère et nous y sommes trop intéressés, pour vous retrancher les moyens de la conserver, ou de la réparer si elle étoit affoiblie. Ainsi, je ne sais si je me suis mal expliqué dans quelqu'une de mes lettres précédentes, mais je n'ai jamais eu la pensée de vous empêcher de monter à cheval, lorsque vous croirez en avoir besoin. Comme vous êtes régulier et que vous vous rendez exact aux exercices, cela pourroit peut-être quelquefois être nécessaire pour vous délasser. Vous en userez selon votre prudence.

Je suis assez persuadé que vous avez assez de conduite et d'expérience pour ménager toutes choses, et au dedans et au dehors, à la gloire du séminaire et à notre satisfaction. Mais comme il y a de certaines règles et de certains usages que nous avons ici, dont vous pourriez quelquefois n'être pas suffisamment éclairci, je crois qu'il n'est pas inutile, dans ces occasions, de vous témoigner mes sentimens; et je me sens

obligé d'en user de la même manière à l'égard même des anciens, au nombre desquels, je pense, vous ne trouverez pas mauvais que je vous mette.

Au reste, soit que vous vous regardiez comme des anciens ou des plus jeunes des nôtres, vous pouvez être persuadé qu'il n'y en a aucun à qui je sois plus entièrement, plus cordialement et plus parfaitement acquis. — L. Tronson.

LETTRE LX

A MONSIEUR SABATIER

17 avril 1696.

On ne peut être plus édifié que je le suis de votre conduite, et il n'y a point d'ancien qui pût répondre plus juste et plus selon l'esprit de Saint-Sulpice, que vous avez fait à M. de La Goutte. Je suis ravi de sa bonne disposition et du détachement qu'il a fait paroître en refusant la théologale de la Cathédrale. Quand, dans la suite, il ne seroit plus en état de travailler, il ne devroit point se mettre en peine pour sa pension. Car la maison ne lui manquera jamais, et c'est en ces sortes de dépenses qu'elle doit principalement employer ses revenus, et ce qu'elle regarde comme sa principale obligation.

La gratification que le Prélat vous a fait donner par le clergé est une marque qu'il agrée vos travaux et qu'il vous aime : c'est un grand bien que vous faites au séminaire, de cultiver sa bonne volonté, et de ne lui rien refuser de ce qui peut compatir avec vos emplois. Ce pavé tout autour de vos bâtiments sera une bonne réparation. Son beau calice et l'encensoir sont de bons meubles qui ne coûtent rien à garder, et qui font paroître beaucoup de confiance pour vous.

Quoique votre santé soit si bien établie et si parfaite au milieu de tous vos emplois, que vous ne vous sentiez nullement fatigué, je ne vous conseille pas de compter si fort là-dessus que vous vous dispensiez de prendre de temps en

temps un peu de repos. Je crois vous devoir donner cet avis parce que, comme vous aimez le travail et que Dieu vous le rend facile, je crains que votre zèle ne vous porte trop loin, et que par trop de travail il ne vous rende en peu de temps inutile. J'espère que la dévotion que vous avez à vos deux saintes de Provence, vous fera régler si bien toutes choses, que le travail de l'une n'empêchera pas le repos de l'autre.

La musique dans les offices du séminaire ne seroit pas de mon goût non plus que du vôtre, comme elle n'a point été du goût de nos pères; mais puisqu'elle plaît au Prélat, il n'y a rien à dire.

Vous avez bien fait de ne pas hésiter à travailler, selon son désir, au mandement pour le Jubilé, et encore mieux d'avoir fait quelque difficulté de confesser la religieuse. Vous ne sauriez trop vous rendre difficile, mais toujours honnêtement, pour ces sortes d'emplois qui ne conviennent pas, et qui ne servent qu'à détourner de ceux du séminaire qui nous sont essentiels.

L'excuse, que vous aimez mieux paroître incivil que d'être désobéissant, est très bonne pour vous mortifier devant ceux qui trouveroient à redire que vous ne visitez pas assez les religieuses, et je consens fort que vous vous en serviez. La règle que nous vous avons donnée là-dessus est celle que nous donnons ordinairement; mais tous ne l'observent pas avec la même fidélité. Cela n'empêche pas que vous n'alliez remercier la supérieure de la Visitation, qui vous a rendu de si bons services dans la dernière retraite de Messieurs vos Curés; pourvu toutefois que cette visite ne vous engage point à en faire d'autres; car, pour celles des nouvelles supérieures, il ne m'y paroît nulle nécessité.

Quoique j'approuve fort le désintéressement, je ne crois pas qu'il faille le pousser jusqu'à ne se point mettre en peine d'assurer à la communauté ce qui peut être nécessaire pour les besoins de ceux qui y travaillent. Pour la maxime que vous avez, que quand nous travaillerons à établir le bien spirituel du séminaire, Dieu aura soin du temporel, c'est une maxime très sainte, mais qui ne doit pas empêcher qu'on

apporte les précautions que la prudence ordinaire demande pour pourvoir aux besoins de la communauté. Quant à ce que j'ai fait, après la mort de M. de Bretonvilliers ou en d'autres occasions, et que vous prenez pour exemple, vous pouvez faire réflexion que tout ce que j'ai relâché n'étoit point nécessaire au séminaire; que pas un de nos Messieurs n'en a souffert, et qu'il y avoit, dans ces occasions, des raisons de bienséance, de reconnoissance et de gratitude, aussi bien que de détachement, qui ne permettoient pas de douter de la volonté de Dieu. Je ne doute point aussi que vous n'ayez cru l'accomplir dans ce que vous avez fait. Ainsi, je n'ai garde de vous en faire un crime. Ce que je vous en dis n'est que pour borner votre détachement et le renfermer dans des règles qui conviennent avec les besoins de la communauté, afin que tout le monde soit convaincu, autant que je le suis, que vous ne cherchez que le plus grand bien du séminaire.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXI

A MONSIEUR DE SABATIER

17 janvier 1697.

J'ai été bien aise d'apprendre le bel ordre et l'heureux succès de votre ordination dont vous me faites le récit. J'ai témoigné à Mgr d'Autun l'obligation qu'on lui avoit d'avoir engagé Mgr de Chalon d'aller à Autun, et d'épargner à ses ordinands la peine, la dépense et la dissipation qui auroient été inévitables s'ils avoient été obligés d'aller à Chalon. L'entretien que leur a fait un prélat aussi bien intentionné et aussi expérimenté (1), ne peut que leur avoir été très utile, et c'est un bon office que vous leur avez rendu de le leur avoir pro-

(1) Henri-Félix de Tassy, né en 1639 du célèbre Charles-François, premier chirurgien de Louis XIV, était archidiacre d'Auch et trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, quand il fut nommé évêque de Digne en 1675. Jean de Maupeou, évêque de Chalon-sur-Saône, étant mort le

curé. Ce qui augmente ma joie est la modestie et la piété dont ils ont accompagné cette action, et qui sont un effet de votre vigilance et de vos soins. Ce ne vous est pas un petit sujet de consolation, de voir que le Prélat veuille régler ses ordinations sur le modèle et le bon ordre de celles d'Autun.

J'ai reçu le résultat de votre dernière assemblée qui ne contient pas en vérité beaucoup d'affaires, mais qui en contient une qui, toute seule, en vaut beaucoup; car je ne vois rien de plus important que de bien connoître ceux qui se doivent présenter à l'ordination.

Je suis, cette année autant que les précédentes, très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXII

A MONSIEUR SABATIER

Ce 16 mai 1697.

J'ai reçu votre lettre du septième de ce mois. La difficulté que vous me proposez pour les armoiries embarrasse partout, et personne ne peut bien dire ce qui seroit plus à propos de faire. Cependant, on croit que vous pouvez répondre que vous n'avez point d'armoiries. Que si on vous presse d'en prendre, vous pourrez prendre celles que vous donnera Monseigneur d'Autun, qui a plus de droit que personne de donner des armoiries à son séminaire. On dit qu'il partira vendredi prochain pour aller faire l'ordination à Autun; et je ne doute pas qu'il n'ait bien de la joie à son arrivée quand il vous verra, et que vous l'irez recevoir à la tête de quatre-vingts ecclésiastiques.

Quant aux instances que vous fait l'abbesse de Saint-Jean (1)

26 mai 1677, l'évêque de Digne fut appelé à lui succéder. On loue sa science, sa sagesse et sa douceur. Il mourut à Chalon, le 10 novembre 1711, âgé de 72 ans.

(1) L'abbaye Bénédictine de Saint-Jean-le-Grand d'Autun fut fondée vers l'an 589 par la reine Brunehaut et Syagrius, évêque d'Autun. En 1697, l'abbesse était Marie de Carbonières de la Capelle Biron, fille de

qui vous persécute depuis dix-huit mois pour lui rendre une visite, vous pouvez condescendre à son désir pour vous délivrer de cette persécution; et quelque peine que vous ayez eue à lui mander que vous ne le pouviez faire sans avoir une permission de Paris, je ne puis qu'approuver en cela la violence que vous vous êtes faite et votre fidélité à me rendre compte de votre disposition. Je dois vous dire cependant que l'on n'avoit point cru jusqu'à présent, à Saint-Sulpice non plus que dans les autres congrégations, qu'il y eût rien de monacal de demander en certains cas la permission aux supérieurs majeurs. On n'a pas prétendu vous gêner plus que les supérieurs des autres séminaires, qui savent que l'esprit de Saint-Sulpice est de ne visiter les Religieuses que lorsqu'il y a quelque nécessité et que cela peut tirer à conséquence. On a bien cru que, comme vous aviez plus de talent et d'agrément que quelques autres, vous pourriez aussi sur cela être plus persécuté; et l'on croyoit vous donner un moyen facile d'éviter la persécution en recourant à la permission de Paris. Mais puisque ce remède ne vous débarrasse pas, vous pourrez, sans avoir recours au cardinal protecteur, en user comme les autres. Vous voyez que je vous réponds en la même manière que vous m'avez écrit, c'est-à-dire à cœur ouvert.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, avec toute l'affection et la tendresse que vous pouvez désirer, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIII

A MONSIEUR SABATIER

Ce 22 juillet 1697.

Je vois par votre lettre du 13 de ce mois que votre voyage

Jean de Carbonières, marquis de la Capelle, et d'Henriette d'Estrades, sœur du maréchal de ce nom. D'abord prieure du monastère, puis coadjutrice de sa tante Antoinette d'Estrades, elle lui succéda comme abbesse quand celle-ci mourut, et prit possession le 22 septembre 1658. Marie de Carbonières mourut le 12 décembre 1700, âgée de 65 ans.

à Dijon, où Mgr d'Autun vous avoit prié d'aller le voir, n'a pas été inutile. Il ne se peut rien faire de plus avantageux pour le séminaire, ni de plus obligeant pour vous, que ce qu'a fait le Prélat, à votre considération. Le bien que vous êtes en état de faire par l'extrême confiance qu'il a en vous, me confirme dans la pensée que votre véritable vocation est le lieu où vous êtes. Car je ne vois personne qui pût avoir le cœur du Prélat comme vous, et en obtenir les grâces qu'il vous accorde. Il me semble que cela vous doit donner bien de la consolation dans votre travail, et vous oblige de remercier Dieu des bénédictions qu'il donne à votre conduite.

J'avois témoigné ici au Prélat que la clôture du séminaire seroit bien nécessaire. Je suis bien aise qu'il vous ait témoigné d'entrer dans cette vue, et l'on ne sauroit rien souhaiter de meilleur, sinon que cela soit exécuté au plus tôt.

L'affaire de vos armoiries terminée est encore une très bonne chose; ce que vous avez donné pour cela n'étant pas considérable (1).

Pour votre voyage de Paris, vous pouvez prendre le temps qui vous sera plus commode : car nous serons toujours prêts de vous recevoir avec joie et à vous embrasser avec toutes les marques d'amitié que vous pourrez désirer. Il sera bien nécessaire que vous désigniez une personne qui puisse suppléer à votre absence. Comme il pourroit y avoir plusieurs séminaristes qui seroient en état de demeurer au séminaire pendant les vacances, — ce qui seroit fort à souhaiter — on a cru ici fort important qu'on leur fît quelques petits règlemens, comme on fait à Issy, qui ne consistent qu'à se lever à 6 heures, ensuite faire l'oraison en commun, la sainte messe : à onze heures, l'examen en commun, puis le dîner : une demie heure de lecture en commun l'après dînée, puis le souper et la prière pour se coucher à neuf heures.

Nous avons pris ici pour armoiries le *Maria* du séminaire environné de rayons avec ces mots autour : *Sigillum Semi-*

(1) On donna 25 livres : le receveur de Dijon en avait d'abord demandé cinquante.

narii S. Sulpitii Parisiensis. Voyez s'il ne seroit point à propos d'ajouter pour légende autour des vôtres : *Sigillum Seminarii Augustodunensis.*

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de tout cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIV

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 12 novembre 1697.

La bonté du Prélat pour vous et les marques de complaisance qu'il vous donne font assez voir combien il est content de vous. Les cinquante louis d'or qu'il vous a encore donnés pour vos deux chapes et pour d'autres ornemens (1) pour la sacristie, et pour suppléer aux pensions de quelques pauvres ecclésiastiques que vous lui avez recommandés, en sont encore de nouvelles preuves. Ce que vous lui avez dit afin qu'il ne fût jamais parlé de vous dans son conseil et afin qu'il ne vous priât point à dîner chez lui est une précaution de sagesse, de prudence et d'esprit. Je ne doute pas aussi qu'il ne l'ait pris de la sorte, et qu'il n'ait bien connu le motif qui vous portoit à lui parler ainsi. Pour être admis dans son secret et sa confiance à l'égard du neveu (2) dont il

(1) Le 10 juin précédent, M. Tronson écrivait à M. Sabatier : « Nous avons vu, ces jours passés, Monseigneur d'Autun qui me paroît extrêmement content de votre zèle pour son séminaire. Il nous fit voir les beaux et magnifiques ornemens qu'il vous fait faire. Il ne se peut rien ajouter à l'affection qu'il témoigne pour la décoration de votre chapelle : car il est venu ici deux ou trois fois pour nous faire voir le dessin d'une tapisserie qui, assurément, vous satisfera ».

(2) Henri-Emmanuel de Roquette, né à Paris, baptisé dans l'église de Saint-Sulpice le 4 février 1658, docteur de Sorbonne, abbé de S. Gildas de Ruis au diocèse de Vannes, prédicateur du roi, membre des États de Bourgogne qui souvent le choisirent pour haranguer Sa Majesté au nom des députations, élu le 12 décembre 1720 à l'Académie française pour succéder à Renaudot, mort à Paris le 4 mars 1725. Cfr. D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie fran-*

n'étoit pas content, il vous auroit été difficile de vous en dispenser, et cela même peut être utile pour maintenir le neveu dans son devoir et dans la règle, et entretenir l'union entre l'un et l'autre. Comme vous ne cherchez en cela qu'à lui faire rendre à son oncle le respect, la soumission et la déférence qu'il lui doit, c'est à l'oncle à voir ce qu'il peut faire pour lui; de votre part, vous ne devez point avoir de scrupule des démarches que vous faites, qui ne vont qu'à procurer le bien spirituel de ce neveu.

Je ne doute point que le bon air qu'ont vos séminaristes ne vous fasse plaisir. Il ne faut que demander à Dieu que l'intérieur y réponde. Nous offrirons à Dieu de bon cœur nos prières pour obtenir cette grâce, aussi bien que pour lui demander celle de conserver une santé aussi utile à son œuvre que la vôtre.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXV

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 26 juin 1698.

J'ai vu par votre dernière lettre la grande cérémonie de votre ordination dont on vous avoit chargé. On avoit besoin d'un bon maître pour la bien régler sur le champ, et pour disposer toutes choses d'une manière qui a contenté tout le monde et édifié toute la ville. J'en ai fait le récit à votre bon oncle, M. de Longueil (1), qui a sujet de se glorifier d'avoir eu un si bon disciple et si capable d'en former d'autres.

çaise morts depuis 1700 jusqu'en 1771; Paris, 1787, t. IV, p. 347-376. *Bibliographie catholique*, t. XXVI, p. 99-101. De Poislisle, notes sur les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 297, 639.

(1) Charles de Longueil, clerc du diocèse de Meaux, fut admis, le 2 décembre 1652, au séminaire de Saint-Sulpice, où il exerça les fonctions de maître de cérémonies. Il mourut le 17 janvier 1706, âgé de 80 ans, et il fut inhumé dans la chapelle basse du séminaire. Le lendemain

Je souhaite que votre saignée vous ait parfaitement rétabli et vous ait redonné une santé qui ne vous oblige à retourner à ce même remède qu'au bout de douze ans. Il faut que vous y contribuiez aussi un peu de votre part, et que vous vous ménagiez davantage l'année prochaine, que vous n'avez fait celle-ci.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXVI

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 10 juillet 1698.

Je reçus hier votre lettre du 6me de ce mois. Si vous avez la bonté de nous envoyer par M. Fénard le *Catéchisme spirituel* de la mère Bon, supérieure des religieuses Ursulines de St. Marcelin, je le recevrai avec plaisir et le lirai exactement ; car s'il y a quelques endroits où il y ait du quiétisme, il sera de quelque utilité qu'on le fasse remarquer ici. Le père Richebraque (1) qui vous l'a communiqué, a été fort cité dans

de sa mort, M. Bourbon écrivait aux supérieurs de province : « M. de Longueil mourut hier au soir. Il avoit entendu la messe le matin et y avoit communié. Il soupa le soir et passa la récréation à son ordinaire. Ayant fait sa prière, comme on le déshabilloit, il tomba en foiblesse. M. Leschassier l'alla tout aussitôt trouver, et on n'eut que le temps de lui donner l'absolution et le dernier sacrement. Sa mort a été aussi paisible que sa vie innocente. Nous savons tous quelle a été sa religion et sa piété; mais plusieurs ne savent pas que, dans le temps de sa meilleure santé, il étoit travaillé de maux de tête continuels, dont il ne s'est jamais plaint, et qui ne diminuoient rien à l'extérieur de sa gaieté et de sa douceur. Vous aurez la bonté de lui faire faire un service. Il étoit âgé de 80 ans, dont il a passé 56 ou 57 dans le séminaire d'une manière très édifiante ».

(1) Dom Richebraque avait été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de Bénédictins situé près de Grenoble. Il était à Blois quand Mme Guyon lui écrivit, au mois d'avril 1695, pour le prier *de rendre témoignage à la vérité* sur une maxime détestable qu'on l'accusait d'avoir enseignée. Il répondit de la manière la plus favorable

l'affaire de Madame Guyon, et on dit qu'il a écrit une lettre en sa faveur. S'il vous a parlé de ces matières, il ne seroit pas inutile que je puisse savoir de quelle manière il vous en a parlé, et s'il est pour ou contre.

Si M. Baudot (1), prêtre et bénéficier que vous avez dans votre diocèse, que vous dites avoir été secrétaire de Molinos, que l'on regarde comme un possédé et en qui il se passe des choses extraordinaires, refuse de suivre le conseil qu'on lui donne, de parler de ses peines à M. le Grand Vicaire, qui est son supérieur légitime, vous ferez très bien, à mon avis, de l'avoir pour suspect, et de ne pas le laisser prêcher et confesser, ni faire les autres fonctions auxquelles il dit qu'il a attrait, et pour lesquelles il s'attribue une espèce d'apostolat. Si vous aviez quelque chose de plus particulier à nous mander là-dessus, il ne seroit pas difficile de lui faire tenir compagnie au P. de La Combe et à Madame Guyon (2). On découvre de temps en temps des choses fâcheuses qui n'accommodent pas leur affaire. Vous en aurez appris une partie par la *Relation du Quiétisme*, que Monseigneur de Meaux a donnée depuis peu au public.

Nous avons vu Mgr d'Autun toujours également affectionné à son séminaire et toujours tout rempli d'estime pour vous.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

à Mme Guyon, par deux lettres datées du 14 avril, lesquelles sont rapportées dans la *Correspondance de Fénelon ;* édition de Paris, 1827, t. VII, p. 164 et suiv.

(1) Sur ce singulier personnage, — natif d'Avallon, alors du diocèse d'Autun, — qui fut, en effet, secrétaire de Molinos et l'un des apôtres les plus étranges du quiétisme, voir d'amples détails dans Henri Pignot, *Gabriel de Roquette,* tome II, p. 492-504.

(2) Elle était alors enfermée à la Bastille.

LETTRE LXVII

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 26 juillet 1698.

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois. On auroit fort souhaité que le Père de Richebraque, dans la lettre qu'il a écrite en faveur de Madame Guyon, eût dit quelque chose de ses erreurs. Il l'auroit pu faire efficacement, puisqu'il a été, à ce qu'il dit, le premier à les combattre. Il y a beaucoup à craindre, en voyant la manière dont il en a écrit, qu'on ne le prenne pour un de ses fauteurs. Croyez-vous qu'il voulût répondre si on l'interrogeoit sur les extravagances de la Dame, et sur les maximes erronées qui regardent les mœurs? Elle est toujours enfermée dans la Bastille, et ne sait point encore à quoi aboutira la lettre que le P. de La Combe lui a écrite.

Je serois bien aise de savoir ce que le P. de Richebraque aura dit touchant la *Relation du Quiétisme* de M. de Meaux.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXVIII

A MONSIEUR DE LA GOUTTE

Ce 16 février 1699.

J'ai lu exactement votre lettre du 9e de ce mois. Toutes les peines que vous m'y exposez ne sont qu'une pure tentation et des effets d'une imagination préoccupée qui craint le péché dans les occasions où il n'y a point sujet de craindre. Tant que vous suivrez les règles que vous donne votre directeur, vous marcherez en sûreté. Le meilleur avis que je vous puisse donner est de vous y rendre bien fidèle, et de vous bien souvenir de ce mot d'un père de l'Église : que ce n'est pas par la force du raisonnement, mais par la fidélité à l'obéissance, que l'on se sauve, et que c'est pour cela que, quand on dé-

finit l'homme dans le christianisme, on ne le désigne pas par le nom de *raisonnable*, mais par le nom de *fidèle : Considera*, dit-il, *quod non voceris rationalis, sed fidelis*. Il importe peu, au jugement de Dieu, de faire beaucoup ou peu de chose; mais l'important est de faire ce qu'il demande de nous, et nous sommes sûrs que nous le faisons quand nous obéissons fidèlement. Tous vos efforts, toutes vos craintes, toutes vos réflexions n'assureront point votre salut, comme la déférence et la soumission simple que vous rendrez à votre directeur. Ainsi, tout ce que je puis dire de meilleur pour vous est de suivre à l'aveugle et en simplicité ses avis. C'est ce qui vous donneroit assurément beaucoup de paix, si vous pouviez seulement vous résoudre à le pratiquer pendant quelques mois. Vous n'auriez pas besoin ensuite d'autre preuve pour vous en convaincre que votre propre expérience. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIX

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 9 avril 1699.

Vos ordinands sont bien obligés à votre charité et à celle de Monseigneur de Chalon qui a pris la peine d'aller à Autun leur conférer les ordres. Vous leur avez épargné bien de la dépense, de la peine et de la dissipation. Je crois qu'ils n'auront pas regretté l'écu que chacun a donné pour la dépense extraordinaire qu'on a fait pour le Prélat. Il y a bien de l'apparence que vous ne serez pas dans la même peine à l'ordination de la Pentecôte; car je ne doute pas que Mgr d'Autun, qui a pour vous de grands égards, ne se rende au désir que vous lui témoignerez de le posséder dans ce temps-là.

Je crois que vous serez bien aise de voir les deux extraits des deux lettres qu'a écrites M. de Cambrai en suite de l'avis qu'on lui a donné du bref du Pape qui condamne son livre (1).

(1) Voir ce *Mandement* ap. *Œuvres de Fénelon*, édit. de Versailles, t. IX, p. 178-182.

Il n'hésite point à se soumettre, et il le fera sans restriction et de tout son cœur. Plût à Dieu que les Jansénistes en eussent fait de même ! La condamnation est forte et renverse de fond en comble le système du livre des *Maximes*, et l'on n'y a aucun égard à ses explications.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXX

A MONSIEUR FÉNARD (1)

Ce 9 avril 1699.

Les embarras et les difficultés que vous trouvez dans l'emploi de la confession ne doivent point vous décourager. La gloire de Dieu et le salut des âmes que l'on y procure sont de puissans motifs pour vous faire passer par dessus vos peines. Quoique toutes les personnes que vous conduisez ne profitent pas de vos instructions, et que vous trouviez des cœurs durs et opposés à vos avis, il y en a toujours assez de bien disposés et à qui la parole de Dieu profite, pour vous consoler dans vos travaux. Quand nous avons bien semé et cultivé, nous avons fait ce que Dieu demande de nous, et cela nous doit suffire. C'est à Dieu à donner l'accroissement, et c'est de lui qu'il faut attendre les conversions. Ainsi, quelque bonne que soit votre intention qui vous fait désirer la retraite, elle sera encore meilleure et plus agréable à Dieu quand elle vous fera souhaiter le travail.

Je voudrois que le reste du *Forma Cleri* que vous demandez fût en état de vous être envoyé ; mais il vous seroit

(1) Claude Fénard, clerc du diocèse de Troyes, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 18 octobre 1680. En 1691, il fut envoyé au séminaire de Clermont, où il ne passa qu'un an, une maladie qu'il contracta à Paris, aux vacances de 1692, ne lui ayant pas permis de retourner en Auvergne. En 1693, on l'envoya au séminaire d'Autun. Il y fut successivement professeur de morale, directeur *du* en 1695, et enfin supérieur en 1707. Il y mourut le 30 juin 1712.

assez inutile dans l'état où il est. Il y a quelques cahiers perdus, il y en a d'autres qui ne sont point remplis, et tous sont fort imparfaits. J'ai mis tout ce que j'en avois entre les mains de M. Leschassier pour en faire le meilleur usage qu'il pourra (1).

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXI

A MONSIEUR PELLETIER (2)

Ce 16 avril 1699.

J'ai toujours cru que, pendant qu'on examinoit à Rome le livre de M. de Cambray, la prudence demandoit qu'on ne parlât ni pour ni contre, et qu'on attendit le jugement du Saint-Siège. Maintenant que le livre est condamné, on en peut parler en sûreté. Le Prélat lui-même le condamne, et il a fait un mandement où il déclare, conformément au bref du Pape, qu'il condamne sincèrement et sans aucune restriction, et le livre et les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, et qui sont marquées dans le Bref. Une soumission aussi entière et aussi absolue est dans l'Église un grand exemple. Il seroit à souhaiter que ceux qui ont fait tant de

(1) Les trois premières parties du *Forma Cleri* avaient paru en 1669 et 1682, 3 in-12; elles furent réimprimées et publiées avec le *reste*, c'est-à-dire les quatre dernières parties, en 1727, sept parties in-4°. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 130-132.

(2) Jacques Pelletier, né à Auxonne, autrefois du diocèse de Besançon, aujourd'hui du diocèse de Dijon, entra clerc au petit séminaire de Saint-Sulpice le 7 mai 1687, suivit les exercices de la licence et obtint le 68e rang sur 101 licenciés. En 1695, M. Tronson l'envoya à Bourges pour y enseigner la scolastique qu'il savait très bien. Étant allé à Paris aux vacances de 1698, il reçut de M. Tronson la mission d'aller à Autun, où, pendant un an, il enseigna la morale avec beaucoup d'application. Mais en décembre 1699, sa tête se fatigua; il partit alors pour Besançon, et ne retourna plus à Autun, ni dans aucun séminaire de la Compagnie.

bruit par leur distinction du droit et du fait en voulussent profiter.

J'écrirai à M. Sabatier le désir que vous avez que l'on vous avertisse de vos défauts, et la disposition sincère où vous êtes et qui m'édifie, de profiter des avis qu'on vous donnera.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXII

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 14 juillet 1699.

Ce n'est pas aux personnes qui s'acquittent aussi bien que vous de leur devoir, à qui le seul mot de *visite* doit donner naturellement du chagrin : il leur doit être, au contraire, un grand sujet de consolation. Le bon ordre que MM. Tanoarn et Baluze ont trouvé dans votre séminaire vous est avantageux, et ne peut que vous donner de la joie. Il est vrai que ce que vous m'en aviez mandé étoit suffisant pour me convaincre que tout y alloit bien; mais j'ai été bien aise de conserver une coutume que j'ai trouvée dans la maison, et que je dois croire y avoir été sagement établie. Au reste, ces Messieurs en sont très édifiés, et ils se louent fort du bon accueil que vous leur avez fait. S'ils trouvent les mêmes douceurs dans tous les lieux où ils doivent s'arrêter, ils auront de quoi se consoler de la fatigue de leur voyage, et nous aurons sujet d'espérer qu'ils reviendront ici bien contens et en bonne santé.

Je vois que votre prélat est toujours plein de bonté pour son séminaire. Il nous fit l'honneur de nous venir visiter, il y a quelques jours, pour nous dire adieu. Nous lui dîmes que deux de nos Messieurs qui alloient à Lyon devoient voir en passant son séminaire. Nous ne crûmes pas lui devoir parler de visite, pour des raisons que vous devinerez aisément.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement à vous — L. Tronson.

LETTRE LXXIII

A MONSIEUR DU VIGNEAU (1)

Ce 10 septembre 1699.

Le désir que vous avez d'aller à la Grande Chartreuse est une curiosité sainte que vous pouvez contenter sans scrupule. Il est bien juste que vous vous promeniez comme les autres. Je crois que le commencement de vos vacances aura été assez mélancolique, n'ayant eu avec vous que M. Fénard et M. Pelletier, et encore par intervalle. Ainsi, je suis bien aise que vous fassiez ce voyage pour vous délasser, dont vous ne pourrez être que bien édifié. J'écris une lettre au R. P. Général (2) pour lui faire connoître que vous êtes un prêtre de Saint-Sulpice et Directeur au séminaire d'Autun. Comme il nous aime et qu'il estime le séminaire, je crois qu'il vous fera bon accueil. Employez bien le reste de vos vacances.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. TRONSON.

(1) François de Moayre du Vignau naquit à Nantes le 23 octobre 1660. Après avoir terminé ses études, il fut reçu licencié en droit canonique et en droit civil. Il alla ensuite au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut reçu le 15 janvier 1688; puis, en 1693, à la Solitude, où il passa deux ans. En 1695, il fut envoyé à Autun pour y gérer le temporel; fonction qu'il alla ensuite exercer au séminaire de Lyon en 1701. Il quitta cette maison le 3 octobre 1722, et après avoir été pendant un an employé au séminaire de Paris, il fut envoyé au séminaire de Clermont en qualité de directeur *du*, et y mourut le 27 décembre 1741, âgé de 81 ans. Il avait été élu assistant de la Compagnie en 1715.

(2) Dom Innocent Le Masson, qui professait une grande estime pour M. Tronson. Voir la *Correspondance avec divers*.

LETTRE LXXIV

A MONSIEUR DE SABATIER

Ce 20 janvier 1700.

J'ai reçu votre lettre du 15e de ce mois. Si Monseigneur d'Autun souhaite que vous vous chargiez de l'examen des ordinands et que vous puissiez prendre cet emploi sans faire peine à Messieurs les Grands vicaires et aux autres officiers du Prélat, vous ferez bien de condescendre à son désir. Mais je ne croirois pas qu'il faille obliger ceux de nos Messieurs qui y auroient peine, d'y assister ni gêner en cela leur conscience. On pourra aisément s'en passer, y en ayant assez d'autres plus accommodans et de bonne volonté. Tant qu'on peut raisonnablement ne point faire peine aux gens, je me détermine ordinairement à ce parti. Nous prierons Dieu cependant pour votre belle ordination de carême, afin que Dieu la bénisse et répande une grande abondance de grâces, et sur les ordinands et sur leurs directeurs.

Je ne sais point de meilleur remède pour le rhume de M. Fénard que le repos.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

FIN DU LIVRE DEUXIEME

LIVRE TROISIÈME

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE DE BOURGES

LETTRE I

A MONSIEUR LE TELLIER (1)

Ce 22 septembre 1679.

Votre lettre, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, m'a donné bien de la joie, voyant le bon accueil que l'on vous fait, et l'espérance que l'on peut prendre, par ces premières démarches, du bon succès de l'œuvre qui vous est confié. L'emploi que l'on vous a donné d'abord est un témoignage sûr de l'estime que l'on a de vous, et il auroit été difficile de ne le pas recevoir, après les instances que l'on vous en a faites. Mais il en faudra faire de votre part, et de nouvelles et de plus fortes, si l'on prétend que vous en demeuriez chargé lorsque les exercices du séminaire commenceront. Que si, en ce temps, on ne vouloit pas vous en décharger et que vous n'eussiez point de meilleure voie que de le faire tomber à M. de la Chetardye, il faudroit insister à cet expédient qui ne feroit pas tant de tort au séminaire et qui vous mettroit en liberté.

J'avertirai M. Du Ferrier de se bien préparer pour les

(1) Né en 1627, à Gisors dans le diocèse de Rouen, Henri Le Tellier était déjà diacre lorsque, le 2 mai 1651, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il y remplit ensuite les fonctions de directeur ordinaire, puis celles de directeur *du* séminaire, à la place de M. Tronson, lorsque celui-ci eut été nommé supérieur. M. Le Tellier fut le premier supérieur du séminaire de Bourges; il y mourut dans les premiers jours du mois d'août 1710, âgé de 83 ans, dont il avait passé 59 dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Il fut inhumé le 5 de ce même mois d'août dans l'église du séminaire, devant l'autel de la Sainte Vierge. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 166-168.

Cas (1) : il soupire fort après son départ, et le désir qu'il en a me fait croire qu'il sera fidèle à son travail.

La ratification des parties suffira, sans qu'il soit nécessaire de passer un nouveau contrat (2), et je vous enverrai pour cela, au premier jour, une ample procuration.

Si la maison de Jacques Cœur (3) vous accommode, ce seroit un moyen de commencer bientôt le séminaire, et sans être exposé aux embarras et longueurs qu'il faut subir dans l'attente d'un bâtiment neuf ou d'un logement commode.

Il faut nous résoudre de retrancher de nos prières pour donner aux affaires et aux visites tout le temps que nous voyons bonnement être nécessaire pour le bien de l'œuvre que Dieu nous commet. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE II

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES (4)

A Issy, ce 26 septembre 1679.

Monseigneur,

Votre homme d'affaires qui vint hier ici me témoigna le désir que vous aviez d'affermir le contrat que vous avez eu la

(1) C'est de ce nom qu'on désignait la théologie morale. Voir, plus loin, page 191, la note sur M. Antoine Du Ferrier.

(2) Le concordat passé entre l'archevêque de Bourges et le supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice est du 21 mars 1679; mais on ne commença les exercices que le 2 février 1680. Sur la fondation et les commencements du séminaire de Bourges, voir les *Mémoires* de M. Gosselin sur M. Tronson, et la *Notice historique sur le séminaire de Bourges,* composée par M. Guillaume Renaudet, qui en fut longtemps supérieur.

(3) Tous ceux qui ont visité la ville de Bourges connaissent le bel hôtel de l'illustre financier : c'est aujourd'hui le Palais de justice.

(4) Michel Phélypeaux de la Vrillière, deuxième fils de Louis Phélypeaux d'Herlault, seigneur de la Vrillière, Secrétaire d'État, fut nommé évêque d'Uzès par brevet du roi daté du 22 novembre 1674, puis archevêque de Bourges le 18 juin 1677. Il prit solennellement possession de ce dernier siège le 12 septembre 1679, et mourut subitement à Paris, le 28 avril 1694, âgé de 52 ans.

bonté de passer pour la direction de votre séminaire. Comme les avis qu'on lui a donnés sont conformes à ceux des avocats, et que tous conviennent qu'une simple ratification suffit, j'ai cru que vous agréeriez bien que j'envoyasse pour cela une procuration à M. Le Tellier, pour le mettre en état de répondre à vos desseins et pour en user selon vos ordres. Au reste, Monseigneur, vous agissez envers lui et envers M. de la Chetardye d'une manière si obligeante, et ils se louent l'un l'autre tellement de vos bontés, que je ne puis que je ne me joigne à eux pour vous en témoigner mes très humbles reconnoissances. J'espère que, dans la suite, nous pourrons vous les faire mieux connoître par nos services. Car, de leur part, je suis assuré qu'ils seront fidèles à cultiver toutes les occasions que vous leur en donnerez, et qu'ils n'auront point de plus grande joie que d'exécuter vos ordres ; comme, de la mienne, je n'aurai point de satisfaction plus sensible que de vous faire paroître avec combien de respect et de soumission sincère je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE III

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 1er novembre 1679.

Je suis persuadé que vous avez trop de confiance en Dieu et d'abandon à sa Providence, pour ne pas éprouver son secours dans les affaires où il vous engagera. Je ne suis point surpris que vous l'ayez reconnu déjà en quelques rencontres. Vous verrez encore plus clairement dans la suite la protection spéciale que Dieu donne aux âmes abandonnées, et ce que sa bonté fait pour ceux qui s'appuient davantage sur son secours que sur leurs propres talens.

M. de la Chetardye m'avoit mandé que nos Messieurs destinés pour Bourges pourroient partir dès le lendemain de la Toussaint : mais je ne crois pas qu'ils doivent tant se presser, et nous attendrons pour cela l'ordre de Monseigneur l'Arche-

vêque, qui nous sera la marque sûre de la volonté de Dieu sur leur départ. Ils sont tout prêts à se mettre en campagne. M. Le Fèvre n'a plus rien à faire (1). M. Guenon est un peu lassé de son voyage des Pays-Bas, d'où il ne revint qu'avant-hier ; mais ce n'est pas une lassitude qui l'arrête (2). M. du Ferrier fait demain sa *Résumpte*, qui le mettra en pleine liberté (3). Pour M. Jacquier, il achète force livres : il em-

(1) François Le Fèvre, né à Écouis dans le diocèse de Rouen, fit son séminaire à Saint-Sulpice où il entra étant clerc le 26 mars 1667. Malgré l'activité et l'étendue de son zèle, ou plutôt précisément à cause de cela, il parut passablement *inconstans in viis suis*. Il s'embarque à La Rochelle le 2 juillet 1672, arrive à Québec le 13 août, se rend à Montréal, y travaille avec zèle jusqu'en 1675, repasse en France, retourne à Montréal en 1676, revient en 1678 rappelé par la mort de son père, est envoyé à Bourges en 1679, entre au séminaire des Missions-Étrangères en 1680, part pour la Chine avec l'évêque d'Héliopolis en 1681, revient avec lui en 1685, l'accompagne à Rome et y reste quelques mois comme procureur des Missions-Étrangères, rentre au séminaire de Saint-Sulpice en 1686, va ensuite à la communauté de M. le Curé, puis passe à la Petite Communauté, retourne à la paroisse où il est vicaire d'honneur, quitte de nouveau la communauté de M. le Curé pour aller à Cambrai où Fénelon le nomme supérieur de son séminaire en 1703, quitte Cambrai vers 1712, se retire à l'abbaye de Saint-Victor, et y meurt enfin en 1718.

(2) Charles Guénon, du diocèse de Coutances, entré diacre au séminaire de Saint-Sulpice, le 17 octobre 1671, y avait enseigné pendant quelque temps avant d'être envoyé à Bourges. Quand il quitta ce dernier séminaire, il retourna à Saint-Sulpice, où il enseigna de nouveau et dirigea jusqu'à sa mort arrivée le 11 août 1717. Il avait 88 ans, et en avait passé 46 dans la Compagnie. Licencié de Sorbonne en 1672, avec le 38e rang sur 98 concurrents, il avait été reçu docteur le 4 septembre de l'année suivante 1673.

(3) Antoine Du Ferrier, neveu de Jean Du Ferrier, un des premiers compagnons de M. Olier, était né à Toulouse comme son oncle. Il entra, étant déjà clerc, au séminaire Saint-Sulpice le 13 octobre 1666, et suivit pendant treize ou quatorze ans les cours de la Sorbonne. Il prit le bonnet de docteur le 22 juillet 1679, et le 2 novembre suivant, il fut *resumpté*. La *Résumpte* était une thèse sur toute l'Écriture sainte, que les Docteurs de Sorbonne devaient soutenir avant d'être mis en possession de certains droits de la Faculté, comme d'avoir suffrage dans les assemblées, de présider aux Actes... Aux vacances de 1681, M. Du Ferrier retourna à Paris, et fut employé, soit au sémi-

balle et fait emballer tant qu'il peut (1). Ainsi, vous voyez que l'on sera prêt à débarquer au premier signal. Ils me paroissent tous avoir bien de la joie d'aller travailler à un si grand œuvre et sous un si digne prélat. Je leur ai montré ce que vous et M. de la Chetardye m'en avez mandé; et vous pouvez juger si cela les a encouragés. J'espère que Monseigneur sera satisfait. Si l'on pouvoit commencer les exercices du séminaire à la Présentation, et que Monseigneur voulut les commencer par une cérémonie pareille à celle que nous faisons ici (2), ce seroit un moyen excellent pour donner d'abord aux ecclésiastiques une grande estime du séminaire et une haute idée de leur profession. Mais il vous doit suffire de lui en avoir donné la vue; et je ne vous conseille pas de faire sur cela aucune instance. Dieu lui en donnera assez le mouvement si cette cérémonie est utile à son œuvre; et il vaut mieux, s'il la fait, que ce soit par attrait que par votre sollicitation.

Tous les saints que vous me nommez sont de bons patrons; mais si on nous laissoit le choix, notre dévotion iroit à la Sainte Vierge ou à S. Sulpice (3). Celui néanmoins que Monseigneur l'Archevêque donnera sera le meilleur pour nous; le

naire, soit à la communauté de la paroisse. En 1686, M. Tronson le proposa à la duchesse de Guise qui désirait avoir des prêtres de Saint-Sulpice à Alençon : mais cette démarche ne paraît pas avoir eu de résultat. Il est probable que M. Du Ferrier se retira de la compagnie de Saint-Sulpice. Son nom figure encore sur la liste des Docteurs en 1723 : il ne se trouve plus sur celle de 1748.

(1) Étienne Jacquier, né à Saint-Étienne dans le diocèse de Lyon, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 octobre 1674. Il ne resta guères plus d'un an à Bourges, sa santé l'ayant bientôt obligé de retourner dans sa famille, et même de renoncer aux fonctions de directeur de séminaire. Toutefois, il n'oublia jamais la Compagnie, et par un codicille du 27 août 1704, il légua 5,000 livres au séminaire de Saint-Sulpice, à la charge de célébrer annuellement 200 messes basses pour le repos de son âme. Il mourut à Saint-Étienne en Forez dans les premiers jours du mois de septembre 1704.

(2) La cérémonie de la rénovation des promesses cléricales.

(3) S. Sulpice le Débonnaire *(Pius)*, élu archevêque de Bourges en 624, mort le 17 janvier 644.

séminaire est son œuvre, il est avantageux qu'il en soit le parrain aussi bien que le père ; et nous nous trouverons toujours mieux de nous accommoder à sa dévotion que de suivre la nôtre.

Vous ne pouviez rien faire de plus important pour le séminaire, que de ne vous point charger de l'examen des religieux. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE IV

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE (1)

11 octobre 1679.

Vous ne sauriez me faire plus de plaisir que de m'écrire comme vous avez fait la dernière fois, pourvu néanmoins que vous en ayez le temps. Car, pour moi, ce me sera toujours une satisfaction particulière de lire vos lettres, et d'y apprendre tout le détail de ce qui se passe. Vous en devez avoir une bien sensible de voir tant de dispositions pour le bien dans Monseigneur l'Archevêque. J'avoue que ce que vous m'en mandez me ravit, et je ne puis douter que les suites ne répondent à un si beau commencement. Pour le séminaire, il n'en sauroit avoir de plus avantageux que la petitesse et la pauvreté. La maison de Jacques Cœur avoit trop d'éclat ;

(1) Joachim Trotti de la Chetardye, d'une famille originaire d'Italie, naquit le 23 novembre 1636, au château de la Chetardye, sur la paroisse d'Exideuil (Charente), alors du diocèse de Limoges. Admis au séminaire de Saint-Sulpice en 1657, puis dans la Compagnie en 1663, il enseigna d'abord la morale au séminaire du Puy. En 1679, sur le désir de l'archevêque de Bourges, il fut adjoint aux directeurs de son séminaire, et plus spécialement chargé de desservir la paroisse de Moutier-Moyen que le prélat avait unie au séminaire. Celle de Saint-Sulpice, à Paris, l'eut pour curé depuis le 13 février 1696 jusqu'à sa mort arrivée le 9 juin 1714. Il avait, en 1702, refusé l'évêché de Poitiers, et à partir de 1709, était devenu le directeur de Mme de Maintenon, après la mort de Godet des Marais, évêque de Chartres. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 170-207. Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, Paris, 1900, in-8°, p. 143-158.

celles de Montermoyen (1) auront plus de rapport à celle que Notre Seigneur a choisie pour venir racheter le monde; et il me semble que c'est par là que commencent ordinairement les établissemens chrétiens, et sur lesquels Notre Seigneur verse de plus grandes bénédictions. Rien aussi ne me donne plus d'espérance de succès de cet œuvre, que de le voir commencer de la sorte, surtout ayant l'approbation et l'amitié du Prélat.

Vous pouvez l'assurer que les Messieurs qui doivent aller travailler à son séminaire seront ponctuels à ses ordres pour leur départ.

La *Pénitencerie* (2) auroit pu dans la suite faire un grand tort au séminaire, et c'est un grand bien pour cet œuvre, que Monseigneur l'Archevêque ait bien voulu vous en décharger. Il en aura prévu les conséquences.

Vous ferez bien d'être ferme à ne point confesser les personnes des autres paroisses, dont le grand nombre pourroit bientôt vous accabler.

Notre vaisseau pour le Canada a péri, et toutes nos provisions sont perdues. Il faut prier Dieu pour nos Messieurs qui en souffriront cette année. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE V

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 12 octobre 1679.

Je ne crois point qu'il faille se susciter des affaires pour des opinions que l'Église n'a point encore condamnées. Celle de la contrition (3) n'est point contre la foi : le Pape ne veut

(1) Ou *Moutier-Moyen*, dont Michel Phélypeaux, archevêque de Bourges, unit la collégiale à son séminaire.

(2) La dignité de *pénitencier* dans le chapitre de la cathédrale.

(3) Aujourd'hui, et depuis longtemps, tous les théologiens enseignent comme certain, mais non comme de foi catholique, que la contrition *parfaite* — appelée proprement *contrition* par opposition à la contrition *imparfaite* désignée sous le nom d'*attrition* — n'est pas une condition *nécessaire* pour recevoir validement l'absolution dans le sacrement de pénitence.

point qu'on note ceux qui en soutiennent la *nécessité*; et il y a déjà assez de personnes opposées à Saint-Sulpice, sans en grossir le nombre par la chaleur que l'on témoigne quelquefois contre ces sortes d'opinions. On passe pour être si emporté sur ces matières, qu'on doit assurément se ménager pour ne point donner lieu à ces soupçons, qui non seulement décréditent, mais qui empêchent encore de faire tout le bien qu'on pourroit faire, si l'on paroissoit moins prévenu et moins emporté. Ce n'est pas qu'il faille trahir ses sentimens et la vérité; mais on peut attendre qu'il soit utile de le dire, et même lorsque l'on en voit l'utilité, ne la dire qu'avec une grande retenue et avec beaucoup de modération. On ne sauroit croire combien on fait de fruit dans le monde par cette voie, ni combien il est important de garder cette règle, surtout sur les matières du temps. Je ne puis vous écrire aujourd'hui davantage. — L. Tronson.

LETTRE VI

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

20 octobre 1679.

Monseigneur,

Il est bien juste que je continue à vous donner des témoignages de mes reconnoissances, puisque vous continuez d'une manière si obligeante à nous donner des preuves de vos bontés. Depuis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui en contenoit de très particulières, j'ai reçu la copie du contrat avec la ratification que vous avez eu la bonté de faire; et je l'ai reçue avec d'autant plus de joie, que cela affermit un établissement qui nous donnera lieu de vous rendre plus de services. Le zèle avec lequel vous vous y appliquez nous en fait espérer un grand succès et je ne doute point qu'il n'attire de grandes bénédictions, et sur l'œuvre et sur les ouvriers. Ceux que nous avons ici, et qui n'attendent que vos ordres pour partir sont tellement charmés de ce qu'ils apprennent, qu'il ne leur faudra point d'autre motif pour leur faire quitter Paris avec joie, et pour les encourager

au travail. Pourvu que vous leur fassiez toujours la grâce de les honorer de votre protection, je suis persuadé, Monseigneur, que tous leurs souhaits seront remplis. C'est la grâce que je prends la liberté de vous demander pour eux, comme je vous demande très humblement pour moi celle de me croire, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE VII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

20 novembre 1679.

Je bénis Dieu du zèle qu'il vous donne. M. Le Tellier me mande que vous travaillez comme quatre, et me marque le succès de votre travail. A quoi pensez-vous de vouloir que l'on examine encore votre vocation ? Plus j'y fais réflexion, et plus je suis convaincu que Dieu vous veut dans l'emploi où vous êtes, et que vous êtes le seul qui pouvez bien remplir cette place. Je l'approuvai ici, à la vérité, d'abord qu'on en parla; mais j'y avois, ce me semble, bien pensé auparavant, sans pourtant oser rien déterminer, jusqu'à ce que je vis tout d'un coup disparoître toutes les difficultés. Enfin, il n'est plus question, mon très cher en Notre Seigneur, d'examiner votre vocation, mais de la bien remplir : ce que je ne doute point que vous ne fassiez avec une grande bénédiction. Les sentimens de Monseigneur l'Archevêque, les dispositions de Monsieur et de Madame l'Intendante, etc., sont des préjugés de ce que vous y ferez dans la suite : ainsi, demeurez fort en paix sur cet article.

Je bénis Dieu de la piété, du zèle et de la fermeté de Monseigneur l'Archevêque : vous aurez de la consolation à travailler sous un si digne prélat. Nous attendons ses ordres pour faire partir nos Messieurs. Tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE VIII

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 13 décembre 1679.

Monseigneur,

J'ai lu avec une extrême satisfaction les lettres dont vous avez eu la bonté de me faire envoyer une copie. Elles sont si judicieuses et si pleines des marques de la sincérité de vos intentions et de la pureté de votre zèle, que je ne m'étonne pas si elles sont si universellement approuvées. Ceux à qui j'ai cru les pouvoir lire ici sans m'écarter de vos vues en ont été charmés, et ils ne peuvent s'empêcher de bénir Dieu de vous avoir donné pour pasteur à un grand diocèse qui avoit besoin d'un tel prélat.

Pour nous, Monseigneur, nous y sommes trop intéressés pour n'avoir pas ces mêmes sentimens, et pour ne pas regarder comme un bonheur très grand la grâce que vous nous faites, de nous appeler dans ce même diocèse pour y travailler sous vos ordres. Ceux que vous me donnez par la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire auroient été exécutés dès cette semaine, et nos Messieurs seroient partis dès aujourd'hui s'ils avoient trouvé quelque carrosse. Mais comme il n'en partira que lundi prochain, ils ont été obligés de différer jusqu'à ce jour-là, et ils ont déjà retenu leurs places pour ne laisser pas échapper cette occasion. Ce que je souhaite, Monseigneur, est d'en avoir en mon particulier quelques-unes où je puisse vous faire connoître tous mes sentimens et le fond de mon cœur. Vous verriez assurément qu'on ne peut être avec plus d'attachement et de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE IX

A MONSIEUR LE TELLIER

18 décembre 1679.

Nos Messieurs partent ce matin dans des dispositions telles que nous pouvions souhaiter. M. Du Ferrier a été fortement sollicité ailleurs, et M. son oncle lui a écrit d'une manière fort tendre pour l'attirer auprès de lui (1). Mais je ne crois point que ce soit là son fait ; et son esprit n'est nullement propre pour ces grandes vues de réforme et ces belles maximes pour conduire les diocèses qu'on voudroit lui inspirer. Je lui ai conseillé, si on lui en écrit encore, de vous montrer les deux lettres qu'il a déjà reçues, afin que vous puissiez mieux connoître l'état des choses et lui donner avis. On lui dit que c'est pour conduire un séminaire; mais on ne lui a jamais voulu nommer le diocèse; et peut-être a-t-on appréhendé, comme je le soupçonne, que ce lieu ne fût ici suspect. Vous ne lui parlerez de ceci qu'autant qu'il vous en donnera ouverture; et je crois qu'il vous la donnera toute entière, parce qu'il s'adressera à vous pour sa conduite, et que c'est un bon enfant, et qui a bien envie de faire la volonté de Dieu. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR LE TELLIER

1er janvier 1680.

C'est un grand talent de se savoir modérer sur les matières

(1) Jean Du Ferrier, un des premiers compagnons de M. Olier, était alors retiré dans la ville d'Alby. Ces « grandes vues de réforme et ces belles maximes pour conduire les diocèses » dont il est parlé plus bas, sont exposées dans ses intéressants *Mémoires*. M. Georges Doublet, professeur de rhétorique au Lycée de Nice, en a publié une analyse dans la *Revue des Pyrénées*, années 1902-1904, sous ce titre : *Un Mémorialiste toulousain du XVIIe siècle : l'abbé Jean Du Ferrier*. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 61-68.

du temps, et de se posséder assez pour condamner toujours les erreurs avec force sans toucher aux personnes. Celles des évêques surtout nous doivent être sacrées, et le respect particulier que nous devons rendre, et à leur caractère et à leur dignité, demande que nous n'en parlions qu'avec beaucoup de retenue. Il est tout à fait important de s'observer sur cela soi-même : car on est dans un temps où l'on est bien observé des autres : cela est plus important qu'on ne pense.

Pour la prise de possession des bâtimens, il suffiroit absolument de s'y mettre et d'y demeurer, sans en faire aucun acte, puisque, par le contrat d'union du séminaire de Bourges à Saint-Sulpice, le Clergé est obligé de fournir un logement. Néanmoins on croit ici qu'il vaudroit encore mieux, si cela se peut, de passer un acte par devant notaire, par lequel il seroit dit que Monseigneur et Messieurs du Clergé, en exécution dudit contrat d'union, nous ont livré et abandonné tels et tels bâtimens, lesquels vous auriez acceptés, en attendant qu'il vous en soit pourvu d'un plus commode.

Pour la prise de possession de la cure, il y a deux choses à faire. La première est que, comme cette cure est unie au séminaire, et qu'il est nécessaire par conséquent qu'on en prenne possession au nom du corps, MM. Le Tellier et de la Chetardye, qui ont déjà représenté le corps dans la ratification du contrat d'union, pourront eux-mêmes, au susdit nom, en prendre possession par un acte public. La seconde chose qu'il y a à faire est que M. de la Chetardye, comme député du Supérieur de Saint-Sulpice, conformément au contrat d'union, aille prendre sa mission de Monseigneur l'Archevêque; et il seroit à souhaiter qu'on la lui donnât par écrit.

Il ne faut point que ni vous ni vos Messieurs confessiez à la paroisse; car, si peu qu'on se donne au dehors, on s'expose à avoir bien des affaires qui ne s'accommodent pas avec le séminaire. Vous avez très bien fait de les éviter adroitement, et de ne vous pas rendre aux désirs et aux plaintes des peuples.

Je ne vois nulle difficulté de recevoir le religieux de

Saint-Cosme pour aider M. de la Chetardye. Ce lui seroit un grand secours de l'avoir pour la paroisse, et au séminaire ce seroit un grand avantage, s'il vouloit montrer le plain-chant, d'avoir une personne pour cet emploi, qui non seulement ne seroit point à charge, mais qui voudroit bien même payer sa pension.

Le tempérament que vous avez pris sur la proposition que Monseigneur vous a faite de donner des écrits est très bon. Car M. Guenon peut aisément donner des écrits des *Sacremens;* et M. Du Ferrier, qui ne pourroit en donner sur le reste de la théologie morale, expliquera aisément Abelly ou Bonal (1). Vous verrez quel est celui dont il se serviroit avec moins d'embarras, et pour lequel il auroit plus d'ouverture. Il me semble que le premier est bien court pour ce qui regarde les cas.

Le nom de la Sainte Vierge que l'on veut donner à votre séminaire (2) avec le jour de sa Purification que l'on choisit pour en faire l'ouverture, nous donnent de grandes espérances que Dieu y versera ses bénédictions et ses grâces à pleines mains. Car que ne doit-on point attendre sous une telle protection? Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XI

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

1er janvier 1680.

Vous voilà bientôt, Monsieur et très cher en Notre Sei-

(1) *Medulla theologiæ ex sacris Scripturis, Conciliorum Pontificumque et SS. Patrum ac Doctorum placitis expressa,* auctore Ludovico Abelly; Parisiis, 2 vol. in-12. — *Le Cours de la Théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignez... composé par M. Raymond Bonal, prêtre, Docteur en théologie;* Toulouse, 2 vol. in-12. La première édition parut en 1667, la septième en 1677, et la huitième en 1685. Sur M. Bonal et sa congrégation, V. *Vie de M. Olier*, t. III, p. 362-364; et sur son ouvrage, *Bibliothèque sulpicienne,* t I, p. 215.

(2) Le séminaire de Bourges fut placé sous le patronage de l'Immaculée Conception de Notre-Dame.

gneur, en état de dire : *Flores apparuerunt in terra nostra* (Cant. II, 12). Le moyen que vous n'en ayez en abondance, et des plus belles, sous la faveur de l'aimable protectrice que l'on vous donne ! Je la bénis de tout mon cœur des sentimens qu'elle inspire à Monseigneur l'Archevêque. Car je regarde comme une faveur spéciale de cette Sainte Mère et comme une de ses grâces, l'amour qu'il a pour vous, l'estime qu'il témoigne de M. Le Tellier, le bon accueil qu'il a fait à tous nos Messieurs; et je ne doute point que sa protection ne vous attire encore beaucoup d'autres avantages. Tâchons seulement de nous rendre de dignes enfans d'une si digne mère, et soyons sûrs que Dieu bénira tous nos petits travaux.

Je suis assez persuadé que les fonctions de la paroisse ne vous laisseront guères de temps pour vous mêler de la direction du séminaire. Ainsi, vous ne devez faire nul scrupule de le donner tout entier aux fonctions de la cure pour ne point manquer à vos paroissiens. Et comme M. Le Tellier, et en son absence, M. Le Fèvre auront soin de tout ce qui regarde le séminaire, vous ne serez pas obligé d'y faire d'autres choses que quelques entretiens et quelques sujets d'oraison ; et seulement lorsque les autres emplois de la paroisse vous le permettront, et qu'il y auroit une augmentation notable de travail dans le temps des retraites.

Si vous allez prier Dieu sur le tombeau de la dévote de M. Couvraud (1), morte à l'hôpital, faites-le d'une manière que peu de personnes le sachent : car il nous est plus important qu'à personne de ne point passer pour des gens attachés aux dévotes, et qui, entreprenant de les canoniser après leur mort, veulent rendre publiques des dévotions qui ne doivent être que particulières. Vous savez jusqu'où va la malignité du monde, combien il y a de gens qui observent tous nos pas, et combien il nous faut éviter de donner sujet de parler à ceux qui ne cherchent que les occasions.

J'enverrai mercredi prochain le règlement de la journée.

(1) M. Couvraud était un prêtre, et peut-être un vicaire-général de Bourges.

Nous avons tâché de le rendre le plus conforme que nous avons pu au règlement d'ici, parce que l'esprit qui doit animer tous les séminaires de Saint-Sulpice devant être le même, on doit aussi, autant qu'il se peut, observer en tous les mêmes règles et la même conduite.

Nous y avons mis les fautes qu'on ne souffre point dans la maison, afin que, cela étant approuvé par Monseigneur l'Archevêque, on ne puisse pas vous faire instance pour garder des gens qui y seront tombés, et qui feroient tort au séminaire.

J'admire comment on peut se persuader, et surtout à Bourges, que nous recherchions, ou au moins que nous soyons bien aise d'avoir de nouveaux établissemens. J'aurai une belle occasion d'en détromper M. le Doyen (1) lorsqu'il sera en cette ville, et que je lui parlerai du séminaire d'Autun. Car il est bon que l'on connoisse sur cela quel est l'esprit de Saint-Sulpice, et que rien n'en est plus éloigné que cette idée que l'on s'en est formée. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XII

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 19 janvier 1680.

Monseigneur,

J'ai reçu votre dernière lettre avec le Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, dont je dois vous rendre de très humbles actions de grâces (2). Ce m'a été une conso-

(1) Nicolas Cheron, élu le 31 octobre 1671, mort le 2 janvier 1692.

(2) Voici cette lettre : « A Bourges, le 11e janvier 1680; Monsieur, J'ai attendu à vous remercier du présent que vous m'avez fait et à tout mon diocèse de bons ecclésiastiques pour la direction du séminaire, jusqu'à ce que je vous pusse marquer le jour que le séminaire doit commencer. Comme il est marqué par le mandement ci-joint et que les autres règlemens y sont aussi spécifiés, je n'ai rien à ajouter à cet égard; mais seulement j'ai à vous supplier d'être fortement persuadé de ma reconnoissance de toutes vos honnêtetés, et que je vous

lation particulière que vous ayez voulu vous-même prendre la peine de m'apprendre de si bonnes nouvelles, et je regarde aussi comme une suite de vos bontés la manière avantageuse dont vous y traitez nos Messieurs. Je ne doute point que, se voyant honorés de votre estime beaucoup au dessus de leur mérite, ils ne travaillent de tout leur cœur à répondre aux idées que vous en avez conçues, et qu'ils ne mettent toute leur application à profiter des moyens que vous leur donnez de travailler utilement dans votre diocèse. Pour moi, Monseigneur, mon plus grand désir est que vous soyez satisfait de leur conduite; que, par la soumission parfaite à vos ordres et par l'assiduité de leurs services, ils se rendent dignes de la continuation de votre estime, et qu'ils puissent me servir en particulier à vous faire connoître avec combien de soumission, d'attachement et de respect je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XIII

A MONSIEUR LE TELLIER

19 janvier 1680.

J'écris aujourd'hui à Monseigneur l'Archevêque pour le remercier de son Mandement, qu'il a bien voulu prendre la peine lui-même de m'envoyer. Il parle de vous, et de nos autres Messieurs qu'il a choisis, d'une manière tout à fait obligeante; et s'il fait paroître en cela la continuation de ses bontés et son estime particulière, vous devez bien tous faire vos efforts pour répondre à ses sentimens, et pour donner par votre conduite le modèle d'une vertu extraordinaire, que les ecclésiastiques du diocèse s'attendent de trouver en vos personnes, après l'idée que leur en donne leur digne prélat. Vous savez que c'est là le moyen de rendre vos discours puissans, et *dare voci vestræ vocem virtutis.*

ferai toujours connoître l'estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — *L'Archevêque de Bourges* ».

(Psalm. LXVII, 34). C'est de quoi il est bon que vous avertissiez de temps en temps nos Messieurs, afin que leur exactitude au silence, au règlement, à l'obéissance, au désintéressement et aux autres choses qu'ils enseigneront, soient une prédication continuelle qui fasse impression sur les cœurs, dans le temps même qu'ils ne diront mot. Je crois que, pour en obtenir la grâce et pour commencer dès à présent à donner de l'édification, et à faire voir que ce n'est pas seulement la nécessité de vivre dans un séminaire qui vous fait vivre régulièrement, il seroit très important d'observer, entre vous autres, un règlement; et de prendre pour cela les huit jours qui précèdent la Purification (1). Vous y pourriez tous ensemble faire une espèce de retraite, et vous y appliquer plus particulièrement à l'oraison et à d'autres exercices intérieurs, autant que vos autres emplois et les occupations extérieures pour tenir toutes choses en état vous le pourront permettre. Vous allez commencer un grand œuvre, *magnum opus; neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.* (I Paralip. XXIX, 1). Vous avez besoin de beaucoup de grâces pour répondre à ce que l'on attend. Vous en attirerez, et pour vous et pour les autres, dans la retraite; et vous vous mettrez en état que l'on pourra dire de chacun de vous : *Non venit vacuè, quia non venit vacuus.* Vous verrez néanmoins si votre santé et les conjonctures des choses compatiront avec cette vue que je vous propose, et qui ne pourroit être que d'une grande édification. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XIV

A MONSIEUR DU FERRIER

22 janvier 1680.

Vous trouverez ici, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la réponse aux trois articles de votre lettre. Comme je connois à fond la sincérité de votre intérieur pour dis-

(1) Jour où devaient commencer les exercices du séminaire.

cerner ce qui y est de Dieu et ce qui ne vient que de la tentation, je puis vous parler avec toute assurance sur les choses que vous proposez. Je puis même vous dire qu'elles me paroissent si claires, que je ne puis sur cela avoir le moindre doute.

1° Donc vos embarras sur les questions du temps touchant la soumission que l'on doit à l'Église, ne sont que des effets d'un naturel craintif, d'un cœur timide, d'une conscience timorée. Je vous ai dit souvent que les dispositions où vous étiez vous devoient suffire, et que vous deviez si peu vous mettre en peine des doutes qui vous viennent, que vous ne deviez point vous amuser ni à les combattre, ni à vouloir vous en défaire. Qu'il vous suffise qu'ils ne vous feront point perdre la grâce de Dieu, et que, bien loin d'être un obstacle à votre perfection et à ce que Notre Seigneur demande de vous, ils vous serviront même à y être plus fidèle, si, de votre part, vous êtes fidèle à ne les traiter que de scrupule. C'est ce que vous aurez peine à comprendre, maintenant que vous êtes dans le trouble; et je ne m'étonnerois pas si tout ceci ne vous paroît qu'une énigme dans l'embarras où vous êtes. Mais, pour l'amour de Notre Seigneur, ne laissez pas de faire ce que je vous dis: et vous en découvrirez l'importance quand la sérénité sera revenue, et que vous en ressentirez les effets. Vous ne savez que trop par votre expérience combien vous êtes porté par vos scrupules à vous ranger parmi ceux qui *trepidaverunt timore ubi non erat timor* (Psalm. LII, 6). Il faut vous évertuer un peu; et dans la confiance aux avis de ceux qui vous connoissent, vous abandonner entre les bras de Notre Seigneur; lui protestant que vous ne cherchez qu'à lui obéir et à lui plaire, et que vous ne voulez rien craindre sous la protection d'un si bon Maître. Tous vos efforts ne vous donneront point la paix. Plus vous vous ferez de violence pour vous délivrer de ces doutes, et plus vous vous trouverez embarrassé; votre unique remède est de les mépriser, et de croire que, quoiqu'ils persévèrent, ils ne vous empêcheront pas d'aimer Dieu de tout votre cœur.

2° Soyez aussi très persuadé, mon cher Monsieur, qu'il n'y a nul péché dans les pensées qui pourroient vous venir de vous retirer; que Dieu n'y est nullement offensé, et que vous ne devez point vous gêner sur les différentes vues qui pourroient vous inquiéter, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir; mais qu'il faut vous contenter seulement de vous tenir dans la disposition de faire simplement ce que Notre Seigneur vous fera connoître, dans le temps, qu'il demande de vous. Vous savez que c'est là un des artifices des plus ordinaires du démon, de nous occuper toujours ou du passé, ou de l'avenir : du passé, par les scrupules; et de l'avenir, par des soins et des prévoyances inquiètes; afin de nous empêcher de faire un bon usage du présent, qui est le seul de tous les temps qui est en notre disposition. Ne vous laissez point aller à cette illusion. Comme vous êtes maintenant assez en paix sur le passé, tâchez à vous y mettre pour l'avenir; et quelques pensées qui vous en viennent, soyez persuadé que Dieu vous aime trop pour permettre que vous vous écartiez de ses voies, et que vous mettiez obstacle à ses desseins. Ils sont peut-être tout autres que nous ne nous imaginons. Mais soyons assurés que si nous sommes fidèles, de notre part, à faire maintenant sa volonté dans les choses où elle nous paroît, il sera fidèle, de la sienne, à nous la découvrir dans celles où elle nous est encore cachée. C'est sur cette confiance en Notre Seigneur que vous devez établir votre paix, si vous voulez qu'elle soit solide : *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, Christus Jesus* (I Cor. III, 11). Au reste, vous m'avez suffisamment expliqué vos vues et vos petits desseins, et vous n'avez pas sujet d'en avoir du scrupule ni de la peine; car, encore une fois, je vous connois assez.

Pour le 3e et dernier article de votre lettre, il me paroît important, et pour vous et pour nous; et je crois que nous sommes obligés de l'éclaircir. On vous accuse *de condamner sans autorité et contre la justice des gens que le Pape honore et loue* (1). Comme j'ai peine à croire que ce reproche

(1) Les louanges données à François Caulet, évêque de Pamiers, par

soit véritable, vous devez assurément vous en justifier, et faire connoître que, quelque éloignement que vous ayez de l'hérésie de Jansénius, vous n'avez jamais eu la pensée d'en faire tomber le soupçon sur aucune personne en particulier, bien loin d'en vouloir accuser ceux que le Pape honore. Il faut, ou que vous ayez écrit d'une manière bien éloignée de celle que je m'imagine, ou que l'on ait lu votre lettre avec une étrange préoccupation, pour en prendre un sujet de vous faire de pareils reproches.

Quant à Monseigneur de Pamiers, je ne conçois pas sur quoi l'on se peut fonder pour dire que nous le faisons passer pour n'être pas orthodoxe. Il s'est expliqué si nettement à M. de Bretonvilliers dans le dernier voyage qu'il fit à Paris, et il l'a fait de si bonne foi, que nous ne pourrions pas raisonnablement avoir la moindre pensée de ce qu'il veut croire que nous publions. Il est bien vrai que l'on s'est étonné de ce que M. de Bretonvilliers lui écrivant, peu de temps après son départ, qu'il se présentoit une occasion de détromper des personnes considérables de la Cour, qui seroient en état d'en détromper beaucoup d'autres, s'il avoit la bonté de lui vouloir mettre dans une lettre ses sentimens touchant la condamnation de Jansénius, comme il avoit bien voulu lui expliquer de vive voix, on fut, dis-je, fort étonné de ce qu'il ne voulut point le faire, quoiqu'on lui représentât qu'il y allait du bien de l'Église; mais il ne dira pas que ce soit là le faire passer pour n'être pas orthodoxe.

Pour ce qu'il dit : « Jugez, s'il vous plaît, dit-il, de ma douleur et de ma compassion pour cet aveuglement effroyable, de condamner celui que le Pape déclare le premier de tous les prélats de l'Église de Dieu » : je ne puis vous dire

Innocent XI (V. *Bibliothèque sulpicienne,* t. III, p. 43-46), d'une part : de l'autre, les relations bien connues de Jean Du Ferrier, ancien compagnon de M. Olier, avec ce même prélat, autorisent à penser qu'il était du nombre de ces « gens » auxquels il est ici fait allusion; et que l'accusation intentée au neveu l'était par son oncle Jean Du Ferrier. La citation faite dans l'alinéa suivant confirme encore cette conjecture.

que trois choses. La première, que je ne sais point quel est ce prélat déclaré par le Pape le premier de l'Église de Dieu (1). La seconde, que nous n'avons garde de condamner le moindre des Prélats, que nous regardons comme nos juges; et qu'ainsi nous serions bien éloignés de condamner celui que le Pape déclareroit *le premier*. Troisièmement, qu'il peut, quand il voudra, faire cesser sa douleur et sa compassion, s'il n'en a point d'autre sujet que celui-là. Voilà tout l'éclaircissement que je vous puis donner, et dont vous vous servirez comme vous jugerez à propos.

Si vous répondez, et que vous vouliez éclaircir celui qui vous a écrit, servez-vous de mes mêmes termes, pour ne pas donner prise.

Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

(1) En disant — si véritablement il le disait — que le pape l'avait « déclaré le premier de tous les évêques de France », l'évêque de Pamiers n'exagérait peut-être pas autant qu'on serait tenté de le croire. Innocent XI, en effet, lui adressait textuellement ces paroles : « *Teque*, atque invictam Episcopalis roboris constantiam, qua *cœteris præluces*, intimo charitatis affectu in Domino complectimur » (*Bibliothèque sulpicienne*, loc. cit., p. 44). *Cœteris prælucere*, ou *lucere præ cœteris*, c'est bien, ce semble, luire plus que tous les autres; par conséquent être le premier sous le rapport de la lumière. Mais le bref qui contient cet éloge est du 22 décembre 1679, et M. Tronson qui écrivait le 22 janvier 1680 était bien excusable de l'ignorer. Quoiqu'il en soit d'ailleurs des éloges décernés par Innocent XI à François Caulet et des conclusions favorables à son orthodoxie qu'on en peut déduire, deux choses ressortent clairement de la lettre de M. Tronson : la première, qu'au temps de M. de Bretonvilliers mort en 1676, l'évêque de Pamiers s'était « expliqué si nettement et de si bonne foi sur la condamnation » — et par conséquent sur le *fait* — « de Jansénius », que Saint-Sulpice ne pouvait pas « raisonnablement avoir la moindre pensée » de le faire passer pour non-orthodoxe. La seconde, que tout en « s'étonnant de sa *conduite* et la jugeant peu conforme à sa *croyance*, Saint-Sulpice, au temps de M. Tronson, six mois environ avant la mort de l'évêque de Pamiers, ne le faisait pas « passer pour n'être pas orthodoxe ». En voilà assez, je pense, pour justifier la thèse toute négative que j'ai paru soutenir dans la *Bibliothèque sulpicienne* (loc. cit.), savoir : qu'il n'est pas prouvé juridiquement, dogmatiquement, que François Caulet ait été janséniste *de doctrine*, quoiqu'en dise... le P. Rapin.

LETTRE XV

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

26 janvier 1680.

Vous avez raison de dire que la lecture spirituelle est un exercice important et qui profite beaucoup ; et que néanmoins il y en a peu dans votre règlement général, où on n'en marque qu'un quart d'heure, l'autre quart-d'heure devant être marqué à chacun au temps de la journée qui lui seroit plus commode. Mais on a mieux aimé exposer les personnes à manquer à un quart-d'heure de lecture spirituelle qu'au chapelet, que feu M. Olier, Notre Très Honoré Père, nous a trop particulièrement recommandé, pour ne pas faire tout ce qui peut dépendre de nous, afin qu'on le dise tous les jours dans toutes les maisons de Saint-Sulpice. La grâce qu'il obtint de la Très Sainte Vierge et qui lui fit prendre cette résolution (1), est assez considérable pour obliger tous ses enfans à entrer dans ce même esprit et à faire rendre ce même devoir à cette divine Mère, de qui ils tiennent toutes leurs grâces. Le fruit de la lecture spirituelle paroît davantage ; mais celui-ci ne sera pas moindre, si l'on se rend fidèle à ce petit hommage.

Nous avons su que le religieux janséniste avoit eu une lettre de cachet pour se retirer à Quimper ; mais nous ne savions pas l'ordre donné pour prendre les livres du parti.

Je crois que vous ne devez pas refuser les jeunes ecclésiastiques qui s'adresseront à vous pour leur direction, pourvu que vous en ayez le temps, et que les emplois de la paroisse vous le permettent. C'est ce que vous devez bonnement examiner, afin que vous régliez les choses d'une manière que la paroisse ne fasse point de tort à la direction, ni la direction à la paroisse.

(1) La grâce, que les Oratoriens, chez qui le jansénisme avait pénétré, ne s'établiraient pas sur la paroisse Saint-Sulpice. Voir *Vie de M. Olier*, t. III, p. 216-218.

Si vous pouvez avoir la copie de l'exhortation que Monseigneur l'Archevêque doit faire à l'ouverture du séminaire, vous nous obligerez beaucoup de nous en faire part. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVI

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

9 février 1680.

Votre lettre nous a charmés. Si vous nous envoyiez souvent de pareilles relations, vous feriez bientôt envier votre poste. Car il n'y a personne qui ne fût ravi d'aller travailler sous un si digne prélat. Nous bénissons Dieu du zèle qu'il lui donne. J'ai fait part à M. l'abbé Colbert, présentement coadjuteur de Rouen (1), d'une grande partie des choses que vous me mandez, et je souhaiterois que tout le monde le sût. Car, en vérité, une conduite si éclairée et si exacte est d'un grand exemple dans le temps où nous sommes. Je ne doute point que cela ne vous anime tous et ne vous donne une nouvelle ferveur pour vous acquitter fidèlement de vos emplois. Je sais bien la disposition où vous êtes tous de donner une satisfaction entière à Monseigneur de Bourges; mais je ne puis

(1) Jacques-Nicolas Colbert, second fils du surintendant général des finances, né à Paris le 14 février 1654, eut à dix ans l'abbaye du Bec et le prieuré de la Charité-sur-Loire. Dans le cours de l'année 1678, il fut licencié de Sorbonne (15 février) et obtint le premier rang, puis admis au séminaire de Saint-Sulpice le 1er décembre. Il était alors diacre : il fut ordonné prêtre le 1er avril 1679. Le *Journal* de M. Bourbon, secrétaire de M. Tronson, contient de son ordination sacerdotale une relation détaillée, qui a été publiée par M. Levesque dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, année 1900, p. 432-435. Nommé le 2 février 1680 coadjuteur de Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, sacré le 1 août suivant sous le titre d'archevêque de Carthage *in partibus*, il lui succéda sur le siège métropolitain de Normandie le 29 janvier 1691, mourut à Paris, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1707, et fut inhumé à côté de son père dans l'église Saint-Eustache. V. Fisquet, *La France Pontificale*, diocèse de Rouen; p. 252-257.

m'empêcher de vous dire que les bontés si particulières qu'il vous témoigne suffiroient seules pour vous obliger à ne rien omettre de ce que vous verrez qui le peut satisfaire. C'est sur quoi vous n'avez pas besoin d'être exhortés, et ce que je ne vous dis aussi que pour vous faire savoir combien nous souhaitons de pouvoir reconnoître les marques qu'il nous a données de son estime. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVII

A MONSIEUR DU FERRIER

13 février 1680.

Je vous l'ai déjà dit et vous le redis encore, que vous ne devez point vous arrêter à ces scrupules dont vous m'écrivez et qui vous viennent lorsque vous confessez. Vous devez présumer que les personnes disent les circonstances qui sont nécessaires, et vous vous rendriez insupportable aux autres, aussi bien qu'à vous-même, si vous vouliez, sur chaque péché, en interroger vos pénitens et rebattre plusieurs fois sur les mêmes choses. Vous ne devez point aussi vous arrêter à ces autres scrupules qui vous font douter si vous avez une intention suffisante ; si vous êtes obligé de la renouveler, si vous vous souvenez assez, en donnant l'absolution, de ce que l'on vous a dit en confession, etc. Il est de la dernière conséquence que vous passiez par dessus tous ces doutes, et que vous dilatiez un peu votre cœur pour lui donner une plus grande liberté ; car, autrement, vous ne travaillerez jamais qu'avec beaucoup de gêne : jamais vous ne goûterez le plaisir qu'il y a de servir Dieu ; et, sur le prétexte de craindre son offense, vous vous rendriez tout à fait inutile dans son Église. Je vois bien que tout cela vient d'une conscience timorée, mais il y a en cela de l'excès ; il faut vaincre cette trop grande timidité et vous confier un peu plus en la miséricorde de Notre Seigneur, qui aime trop ses serviteurs pour permettre qu'ils s'égarent, lorsqu'ils ne font nul état de leurs doutes et qu'ils ne passent par dessus leur crainte, que pour être plus en état de

le servir. Méditez bien ceci, et prenez-le pour votre règle. Tout à vous en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE XVIII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 27 février 1680.

Je crois que je ne vous ai point écrit depuis que vous m'avez envoyé le récit de votre cérémonie et le discours que vous y fit Monseigneur l'Archevêque. Vous ne pouviez me rien envoyer qui me fût plus cher que cette pièce, et je ne saurois vous en dire autre chose, sinon que vous ne pouvez pas avoir une instruction plus juste et plus propre pour l'ouverture du séminaire, ni qui vous fît mieux connoître les vertus principales qui y doivent servir de fondement. C'est une marque du zèle et de l'application de ce digne prélat, d'avoir voulu lui-même prendre tant de peine en cette occasion. Mais je regarde comme une suite de la bonté particulière qu'il a pour nous, de vous avoir laissé prendre une copie de son exhortation et d'avoir souffert que vous me l'envoyiez. Je lui en écris aujourd'hui pour lui en témoigner ma reconnoissance; et je le fais avec d'autant plus de ressentiment, qu'il faut que je vous avoue que sa manière d'agir me gagne le cœur, et qu'il n'y a rien que je ne fisse avec joie pour son service. Je crois qu'il seroit inutile de vous exhorter à entrer dans ce même sentiment. Car je sais assez que c'est votre inclination, et que vous êtes tous dans cette disposition. Mais je crois vous devoir dire que vous n'en sauriez avoir qui me donne plus de joie, parce que je n'en sais point qui soit plus capable d'attirer la bénédiction de Dieu sur votre travail, que ce zèle pour les intérêts et pour la gloire de votre Prélat. Il me semble que vous commencez déjà à en goûter les fruits, par cette docilité, par cette ouverture de cœur et par ces autres dispositions que vous me marquez en vos séminaristes. Il n'y a rien que l'on ne puisse attendre de si beaux commencemens; et puisqu'ils entrent

avec tant de facilité dans l'esprit de direction, qui est ordinairement ce qui fait le plus de fruit, mais ce qu'on a le plus de peine d'insinuer à ceux qui commencent, il y a sujet de tout espérer de leur fidélité. Vous avez bien fait de vous charger de ceux qui se sont adressés à vous. Car je m'imagine que les emplois de la paroisse ne sont pas si grands, qu'ils ne vous laissent assez de liberté pour donner tout le temps qui pourroit être nécessaire à élever et bien cultiver ces nouvelles plantes. Je prie Notre Seigneur de vous rendre dignes de les servir selon l'étendue et la pureté de ses desseins, et de n'y chercher uniquement que ce que lui-même a cherché quand il est venu dans ce monde : travailler pour leur sanctification, qui est l'honneur et la gloire de son père.

Je ne crois pas qu'il y ait difficulté de lire au réfectoire les œuvres de Grenade, de la traduction de Girard. Je ne l'ai point examinée, mais l'on m'a dit qu'on ne croyoit pas que ni l'auteur ni sa traduction fussent suspects. La personne néanmoins qui me l'a dit ne connoît l'auteur que par son ouvrage : mais il nous suffit que, l'auteur n'étant pas connu, on ne voie rien de mauvais dans sa version.

La relique de Saint-Sulpice nous tente et nous feroit presque désirer le bien d'autrui. Mais il faut attendre de la Providence ce qu'elle nous voudra faire avoir des reliques de son corps, et tâcher cependant de nous bien remplir de son esprit. Je vous le souhaite du même cœur qui me fait être tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIX

A MONSIEUR LE FÈVRE

12 mai 1680.

Nous avons examiné les deux propositions qui sont demeurées indécises dans votre assemblée du 22 avril.

Pour la première, il vaut mieux s'arrêter à un auteur pour les cérémonies, et se conformer, autant que l'usage du dio-

cèse le pourra permettre, à ce que l'on fait ici. La liberté que l'on donneroit à ceux qui les enseignent de lire les différens auteurs et de suivre ce qu'ils jugeroient à propos seroit la source de changemens continuels, selon les différentes vues de ceux qui les enseigneroient ; et ainsi on n'auroit rien de fixe et d'arrêté, comme on l'a vu autrefois dans les différens séminaires, et même dans celui-ci. Or, il faut tâcher de réduire les choses, autant que l'on pourra, à une uniformité de conduite qui fasse paroître qu'on est animé du même esprit.

Quant à ce que l'on a dit pour appuyer l'avis contraire : qu'on laisse dans les autres séminaires une liberté entière, à celui qui enseigne les cérémonies, de les régler comme il le juge plus à propos, après avoir lu les auteurs qui en traitent; il n'est pas vrai qu'on leur ait laissé ici cette liberté. Il n'est pas vrai non plus qu'ils l'aient prise partout ; et s'ils l'ont prise en quelque lieu, ou ils ont été au delà de ce qu'ils devoient, ou le supérieur a négligé de veiller sur eux comme il devoit. Car c'est une très méchante maxime, que de dire qu'il faut laisser une entière liberté aux personnes qui sont chargées d'un emploi. Ce seroit le moyen d'introduire dans une maison les usages, les pratiques et les sentimens, soit pour la doctrine, soit pour les mœurs, qui seroient plus conformes à l'humeur et au génie de chacun, et de diviser ainsi bientôt la communauté. Je ne crois pas qu'il s'en trouve qui soit réglée, où l'on voulût suivre cette maxime. Il faut de la dépendance et de la subordination, et chacun doit s'acquitter de ses fonctions, non pas selon ses vues, mais selon que l'obéissance les lui marque, étant ravi de ne pouvoir s'étendre au delà, et de se voir restreint dans l'étendue des règles que cette vertu lui prescrit.

Or, le livre qui paroît le plus net, le plus exact et le plus facile est celui qu'ont fait Messieurs de Saint-Lazare (1), que

(1) *Manuel des cérémonies romaines qui s'observent dans les plus ordinaires offices divins, tiré des livres romains les plus authentiques et des plus intelligents écrivains en cette matière,* par quelques-uns des prêtres de la Congrégation de L (a) M (ission):

vous pourrez suivre après l'avoir proposé à Monseigneur l'Archevêque.

Pour la seconde proposition, on croit que vous devez chanter dans votre livre de lettres gothiques écrit à la main, pour les raisons marquées dans la conférence. Ne pourroit-on pas se servir de ce livre pour ceux qui apprennent à chanter, afin de les accoutumer à la lettre gothique et aux renvois qui y sont, et leur en faciliter ainsi l'usage ?

J'ai été surpris de voir M. de la Chetardye désigné par le mot, *Directeur* DU *séminaire*. Cela ne doit pas vous empêcher d'en faire les fonctions dans la maison. Ainsi, en l'absence de M. Le Tellier, c'est à vous à commencer et finir l'oraison du matin, à faire la prière du soir, à présider à la conférence des samedis au soir et veilles des fêtes ; et vous ne devez point vous en exempter. Il n'y a que le *Benedicite* et l'action de grâces, au réfectoire, que M. de la Chetardye dira quand M. Le Tellier n'y sera pas. C'est ce que j'ai écrit à M. Le Tellier, et à quoi je ne pense pas qu'il doive y avoir difficulté. J'espère que toutes choses se règleront avec un peu de temps et d'application. Ne vous lassez point de travailler à une œuvre qui, étant bien établie, doit servir à la sanctification de tant d'ecclésiastiques et au salut d'un si grand peuple. Tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE XX

A MONSIEUR LE TELLIER

29 mai 1680.

Vous avez bien fait d'empêcher l'établissement de filles que l'on projetoit, et les raisons que vous avez alléguées

Paris, 2 vol. in-12. Cet ouvrage, imprimé pour la première fois en 1662, le fut encore en 1670, en 1679, en 1684. En 1743, M. de Cabanis, docteur de Sorbonne et supérieur du séminaire Saint-Charles d'Avignon, en donna une « nouvelle édition, corrigée et augmentée »; laquelle a été, elle aussi, plusieurs fois rééditée. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 308-311.

pour faire changer de dessein sont bonnes et très solides. Mais comme on pourra former encore dans la suite d'autres desseins, ou prendre des vues singulières que l'on feroit approuver à M. l'Archevêque, je crois qu'il est important que vous les préveniez, et que vous parliez nettement à la personne (1) qui s'en mêle. Vous lui ferez bien concevoir à quoi il s'expose par cette conduite, que cela ne va pas à moins qu'à ruiner le séminaire; qu'il y a des choses que l'on ne passeroit jamais ici, et que si, une fois, M. l'Archevêque les avoit approuvées, et que nous ne crussions pâs nous y pouvoir soumettre, ce seroit causer une tentation fâcheuse; qu'il seroit difficile que, dans une pareille rencontre, le cœur ne se refroidît de part et d'autre, et que la division que ce refroidissement causeroit ne ruinât absolument cet œuvre; qu'il auroit regret toute sa vie d'avoir été cause, sans y penser, du renversement d'un établissement si saint et qui pouvoit faire de si grands biens; et qu'à moins que d'examiner ensemble et écrire à Paris avant que de faire aucune démarche sur les lieux, il seroit difficile que, tôt ou tard, on ne tombât dans ce malheur; qu'on en a fait un article exprès du règlement, pour prévenir cet écueil, que sans cela l'on n'évitera jamais, à cause des vues différentes que chacun peut avoir sur des choses qui, paroissant à quelques-uns fort à la gloire de Dieu, ne pourroient pas néanmoins être ici tolérées. Je serai bien aise de savoir ce que vous aurez fait sur cela, et comme on aura reçu votre avis. Quand vous prévoiriez qu'on en auroit un peu de peine, il ne faut pas laisser de le donner, soit à tous en général, soit à lui en particulier. Car il est trop important qu'on le sache, et qu'on en soit bien convaincu. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

29 mai 1680.

Il n'est pas nécessaire que j'aille à Bourges, ni que je voie

(1) M. de la Chetardye.

le séminaire, pour être consolé de ce qui s'y fait. Ce que vous me mandez de la ferveur, de la docilité et de la modestie de vos cinquante ordinands m'en fait concevoir une grande idée, et je ne doute point que chacun ne contribue à l'envi à en faire un séminaire qui serve de règle et de modèle à beaucoup d'autres. Comme je suis persuadé que vous y voulez contribuer de votre part, j'ai peine à croire ce que l'on nous dit de vos sentimens. On veut nous faire accroire que le diable avoit dit que vous étiez fort embarrassé à Bourges; qu'il falloit que vous retournassiez au Puy, et que vous assuriez que ce que le diable avoit dit étoit véritable. Pour moi, quoiqu'on dise, je ne puis demeurer d'accord de cette nouvelle. Car 1° quelle apparence de quitter l'établissement de Bourges qui ne fait que commencer? Vous jugez bien que ce seroit lui faire un tort considérable. 2° Ce changement nous feroit un grand tort à nous-mêmes; car on ne manqueroit pas, si vous quittiez Bourges, de l'attribuer, ou à la légèreté, ou à une trop grande crédulité. 3° Quelle apparence de quitter votre vocation et l'état où Dieu vous a appelé, sur le témoignage du démon, pour lequel on ne devroit pas faire le moindre pas? 4° Si cela est vrai, et que je fusse à votre place, bien loin de faire passer le diable pour prophète et ses prophéties pour véritables, je ferois tous mes efforts afin qu'on en connût la fausseté, et que l'on dît qu'il n'est qu'un franc menteur. J'espère, quoiqu'on dise, que ce sera votre disposition et que vous ne penserez plus aux diables du Puy que pour plaindre ceux qui s'y amusent trop (1).

Vous avez bien fait d'accompagner M. l'Archevêque à Bourbon. Je pensois le voir aujourd'hui et le remercier des bontés qu'il a pour vous et pour son séminaire; mais il est à Fontainebleau, et de là il doit aller à Saint-Germain où se tiendra l'Assemblée, dont la première séance commencera vendredi prochain. Ainsi, nous ne pourrons pas peut-être le voir sitôt. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

(1) Voir la correspondance avec le séminaire du Puy.

LETTRE XXII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

11 juin 1680.

J'ai été chez Monseigneur l'Archevêque de Bourges et j'y ai envoyé plusieurs fois ; mais il n'est point encore arrivé, et comme l'Assemblée du clergé est commencée il y a quinze jours, il y a apparence qu'il ira droit à Saint-Germain où elle se tient, et que je ne pourrai pas le voir sitôt.

Vous ne pourrez pas refuser de l'accompagner ces vacances en Normandie s'il le souhaite. Il faudroit néanmoins bien prendre vos mesures, afin que votre cure ne souffrit pas de votre absence.

Je n'ai que faire de me rappeler dans l'idée votre fidélité passée, pour m'assurer de vos dispositions présentes et de votre conduite à venir. Je suis très persuadé de votre soumission, et il me semble que je connois assez le fond de votre cœur pour demeurer sur cela fort en repos. Ainsi, ne vous embarrassez point de ce que je vous ai écrit. Je l'ai fait parce que je dois vous dire bonnement les choses que j'apprends, et que je crois que vous êtes bien aise que j'agisse avec vous avec une entière ouverture ; mais, au reste, soyez très persuadé qu'il ne m'en reste nulle impression. La plus forte et plus ordinaire que Dieu me donne, à laquelle j'adhère avec bien de la joie, est d'être à vous sans réserve. — L. Tronson.

LETTRE XXIII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 12 juillet 1680.

Vous avez bien fait d'aller à Tours en diligence pour mettre ordre à vos affaires (1). C'est beaucoup de les avoir réglées en

(1) M. de la Chetardye possédait près de Tours le prieuré de Saint-Côme.

si peu de temps, et de les avoir mises en état de n'en point être embarrassé. Je n'ai garde de désapprouver ce voyage que Notre Seigneur a béni par un si bon succès. Il n'y avoit pas d'apparence d'attendre d'ici une réponse, dans une conjoncture aussi imprévue et aussi pressante que celle-là. Vous verrez ce que Monseigneur de Bourges désirera de vous pour la Normandie.

M. Le Tellier vous aura dit la mort de M. de Poussé (1). Nous avons vu en sa personne, — ce que j'ai remarqué déjà en plusieurs autres — combien il est important d'être toujours prêt. Car, quoique les médecins lui pussent dire, il ne crut jamais être en danger et si mal qu'on lui disoit, jusqu'à dix-huit heures avant sa mort qu'on lui donna l'Extrême-Onction, et qu'il mit ordre à ses affaires. Vous savez l'obligation que nous avons de dire pour lui trois messes. Nous l'enterrâmes ici mardi au soir, et il y eut près de deux cents ecclésiastiques qui se trouvèrent à son convoi. Je ne doute pas que notre nombre diminuant sur la terre, le nombre de nos intercesseurs n'augmente dans le Ciel. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIV

A MONSIEUR DU FERRIER

27 novembre 1680.

Votre dernière lettre me surprend, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. Vous me mandez que vous allez quitter les cérémonies de Saint-Sulpice pour prendre celles de Saint-Lazare. Je ne sais pas qui vous a donné cet ordre, mais il

(1) Antoine Raguier de Poussé, né à Troyes en 1617, entré au séminaire de Vaugirard en 1642, licencié de Sorbonne en 1644, docteur en 1645, supérieur du séminaire de Clermont en 1656, curé de la paroisse Saint-Sulpice en 1658, démissionnaire en 1678, mourut le 8 juillet 1680, âgé de 63 ans. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 59-61; et ajouter à la bibliographie de ses biographes : Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice;* Paris, 1900, in-8°, p. 115-122.

n'est nullement conforme à mon intention. Voici qu'elle a été ma pensée. 1° Qu'il falloit avoir un livre de cérémonies, auquel on pût ordinairement s'arrêter. 2° Que le livre qui me paroissoit le plus net et le plus commode étant celui de Saint-Lazare, on s'y arrêteroit dans toutes les choses où il n'étoit point contraire à l'usage de Saint-Sulpice. 3° Que lorsqu'il seroit contraire à l'usage de Saint-Sulpice, on s'arrêteroit plutôt à cet usage qu'à ce livre, si ce n'est dans quelques cérémonies singulières que l'on ne pratique ici que parce que c'est l'usage de Paris, auquel on a cru se devoir conformer en quelque chose. Voyez si c'est là quitter l'usage de Saint-Sulpice. C'est ainsi que j'ai cru et que je crois encore que vous en devez user. Je vous envoie pour cela des notes que M. de Longueil m'a données (1). Voyez si elles vous éclairciront assez. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXV

A MONSIEUR DAVID (2)

Ce 9 décembre 1680.

Quoique je n'aie qu'un moment à vous écrire, je ne puis néanmoins laisser passer cet ordinaire sans vous témoigner la joie que j'ai de ce que m'a écrit M. de la Chetardye. Il me mande que vous gouvernerez assurément très bien le sémi-

(1) Ces notes, qui remplissent quatre pages in-folio du registre sur lequel elles sont transcrites, portent ce titre : *Mémoire de Monsieur de Longueil.* Elles paraissent extraites d'un cérémonial plus considérable dont M. de Longueil serait l'auteur, et qui aurait été imprimé ; car, à la fin de ces notes, on lit ces mots : « Seconde édition en l'année 1670, par Langlois ». Langlois était un imprimeur de Paris qui imprima les ouvrages de M. Olier. D'autre part, M. de Longueil, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, y était chargé du soin des cérémonies.

(2) M. Noël David, dont il est parlé dans la correspondance avec le séminaire d'Autun, avait été envoyé à Bourges, aux vacances de 1680, pour remplacer M. Le Fèvre dans les fonctions de directeur *du* séminaire. Il n'y passa pas un an. Il fut ensuite rappelé à Paris, et mourut supérieur de la communauté de M. le Curé.

naire durant l'absence de M. Le Tellier ; que les directeurs du séminaire, les curés, les ordinands et Monseigneur l'Archevêque vous estiment ; que vous êtes très propre à être supérieur, et que vous vous accommoderez fort bien ensemble ; que ce seroit une pure tentation que la pensée de vous en revenir, et qu'il s'iroit cacher pour plusieurs années, si l'on avoit la vue de lui donner la supériorité. Cela me fait croire qu'en attendant que M. Le Tellier retourne à Bourges, rien ne souffrira de son absence, et que Notre Seigneur bénira vos travaux et vos soins. C'est ce qui me console de l'état où est M. Le Tellier. Il est arrivé ici ce matin, sans que la fatigue du voyage ait beaucoup augmenté son mal. Nous verrons dans peu de jours quel train prendra sa maladie. Je suis plus que je ne vous puis dire tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR SIMON (1)

Ce 30 janvier 1681.

J'ai appris avec bien de la joie que vous étiez arrivé à Bourges avec une bonne santé et une bonne volonté. Il faut que vous employiez bien l'une et l'autre, et que vous contri-

(1) Jean-Baptiste Simon, de Paris, entré clerc au séminaire de Saint-Sulpice le 28 février 1675, alla, le 30 avril 1677, remplir à Issy les fonctions d'économe, et vraisemblablement achever son séminaire ou faire sa *solitude;* car il n'était pas encore prêtre quand il fut envoyé à Bourges. Les fonctions d'économe dont il y fut chargé et dont il s'acquittait fidèlement lui plaisaient beaucoup moins que la prédication pour laquelle il avait du talent. De là, en 1684, les rapports assez étroits qui s'établirent entre lui et l'archevêque de Bourges, lequel l'emmenait souvent avec lui dans ses visites pastorales. Un manque de respect à l'égard du Prélat de la part de M. Simon amena leur séparation, et ultérieurement le retrait de M. Simon du séminaire de Bourges. M. Tronson lui proposa d'aller au séminaire du Puy où il aurait le temps d'étudier, y étant sans emploi et « sans attachement du Prélat » : Armand de Béthune, en effet, ne témoignait alors guères d'affection aux supérieur et directeurs de son séminaire (Voir la correspondance

buiez par une grande exactitude et une sainte fidélité à l'affermissement et au bon ordre de la maison, selon l'emploi qui vous sera confié. Je crois que M. Le Tellier aura déjà mandé que vous prendriez l'économie quand M. Jacquier la quitteroit, et que vous auriez le soin de recevoir les pensions, aussi bien que de faire la dépense. Cet emploi demande beaucoup de vigilance, d'application et d'assiduité pour s'en bien acquitter, et rien n'est plus nécessaire pour le soutien d'une maison. J'espère que l'on sera content de votre administration. Mais ne manquez pas de vous bien instruire de toutes choses avant le départ de M. Jacquier. Il a beaucoup d'expérience, et ses lumières vous pourront être utiles. Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 20 février 1681.

Ce que vous me mandez par votre dernière lettre me fait connoître que la ferveur ne diminue pas dans le séminaire, et qu'il ne s'affoiblit pas par l'absence de M. Le Tellier.

Pourvu que le succès de la prédication de M. David ne tire point à conséquence, il y a lieu d'en bénir Notre Seigneur; mais je crains fort que ce ne soit une ouverture pour d'autres engagemens, dont il sera difficile de se défaire. Le tort que j'ai vu, par expérience, que ces occupations du dehors ont fait en quelques séminaires, me fait toujours appréhender tout ce qui n'est point de notre vocation; et je crois qu'on n'y sauroit trop veiller, parce qu'insensiblement on s'engage

de M. Tronson avec le séminaire du Puy). M. Simon alla donc au Puy en 1686; puis, aux vacances de 1687, à Paris, d'où, en 1688 ou 1689, il fut envoyé à Clermont. Il rentra au séminaire de Saint-Sulpice en 1690; mais bientôt sa santé l'obligea de passer à la communauté de la paroisse. En 1700, il était curé de Trappes, près de Versailles. C'est là qu'il mourut au mois de janvier 1713.

à des choses qui ont quelquefois des suites qui font manquer aux principales obligations.

Ce que vous me mandez du vicaire général de Pamiers est bien considérable, et si l'on pouvoit avoir une copie de cette lettre dont vous me parlez qu'on a écrite à votre prélat, ce seroit une pièce importante et qui mériteroit d'être mise parmi les autres que nous avons sur cette matière.

Un plan de votre terrain nous seroit bien nécessaire pour juger de votre bâtiment. Treize mille livres n'est pas une somme bien considérable, pour en faire un aussi grand et d'aussi longue durée que vous le promettent les entrepreneurs : et si le clergé donnoit douze mille livres, comme vous l'espérez, votre affaire seroit facile à conclure. Je salue tous nos Messieurs, et suis à tous tout acquis. — L. Tronson.

LETTRE XXVIII

A MONSIEUR DU FERRIER

17 mars 1681.

Je ne m'étonne pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous soyez sensible à l'exil de Monsieur votre oncle (1), et que l'état où il est vous donne de la douleur. Il faut espérer qu'il en fera un bon usage, et qu'il trouvera le moyen de porter cette croix par la confiance en celui qui sait consoler les affligés. Je ne vous conseille point de lui écrire sur ce qu'il croit avoir été le sujet particulier de sa disgrâce et qu'il vous marque dans sa lettre ; c'est une matière trop délicate et dont il ne peut être d'aucune utilité que vous parliez. Il vous suffira, pour satisfaire à ce que demandent et la charité et la parenté, que vous lui témoigniez en général votre douleur, la part que vous prenez à son affliction, et la

(1) M. Jean Du Ferrier, un des premiers compagnons de M. Olier. Sur sa personne, ses écrits, la lettre qui fut le sujet particulier de sa disgrâce, et le fit d'abord exiler à Tonnerre en l'année 1680, puis emprisonner à la Bastille, voir la *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 61-70, et les auteurs qui y sont indiqués.

fidélité que vous aurez à demander à Dieu qu'il lui donne la force nécessaire pour bien porter cette épreuve.

Je crois que vous aurez M. Le Tellier aussitôt après Pâques. Il se rétablit doucement, et je crois qu'il sera en état de travailler en ce temps-là. On fait bien de ne rien entreprendre de nouveau en son absence; car les choses se règleront mieux à son retour, et se feront plus doucement. Il seroit à souhaiter que l'on ne fît point dans votre église la première communion des enfans des paroisses dans lesquelles on prend le soin de faire des catéchismes pour ce même dessein. Car ce seroit assurément donner sujet de peine à Messieurs leurs curés; ce que l'on ne sauroit trop éviter. Je suis de tout le cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR GUÉNON

Ce 30 juin 1681.

Je consens à votre pèlerinage pourvu que M. Le Tellier en soit d'avis, que vous y ménagiez votre santé, et que vous preniez bien vos mesures pour être de retour au commencement des exercices. Vous jugez bien que cela est de conséquence et que la dévotion, pour être réglée, ne doit point engager à des choses qui nous feroient manquer à nos principales obligations et à ce que Dieu demande de nous dans l'emploi où il nous appelle. Si, étant à Milan, vous vous trouvez avoir assez de temps, de force et de santé pour aller jusqu'à Notre-Dame de Lorette, je ne m'y opposerai point, pourvu que vous vouliez mettre au nombre des grâces que vous demanderez à la très Sainte Vierge, celle de vous donner la résolution de parler un peu dans les conférences, et de surmonter cette timidité qui vous empêche de publier ses louanges, de parler des grandeurs de son Fils et de faire connoître ses maximes. Vous ne sauriez croire le fruit que vous feriez si vous pouviez vous surmonter en cela, et la facilité même que vous y auriez dans la suite. J'espère que

vous en serez un jour convaincu. Je suis tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE XXX

A MONSIEUR DU FERRIER

4 juillet 1681.

Ne vous gênez point pour m'écrire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. Je sais que votre cœur est bon; que vous avez d'ailleurs assez d'occupation, et que vos emplois emportent tout votre temps. Ils vous sont pénibles parce qu'ils vous sont nouveaux; mais l'exercice vous y donnera dans la suite plus de facilité. Cela vous est nécessaire pour vous donner plus d'ouverture et vous faire sortir des bornes trop étroites dans lesquelles votre esprit se seroit renfermé. J'espère que vous recueillerez un jour avec joie les fruits de la violence que vous vous faites présentement. Le principal est de ne se point décourager, quand même on nous imposeroit des fardeaux que nous croirions ne pouvoir porter dans l'état où nous sommes. Peu à peu l'on se forme et l'on se rend capable de tout. Ayez bon courage, mon cher Monsieur, et mettez votre confiance en celui qui voit tous vos besoins, et qui, au milieu de vos scrupules et de vos peines, ne veut par ces épreuves que vous accoutumer à mourir à vous-même et à vous vaincre, afin que vous soyez tout à lui. Il faut pour cela que vous fassiez très peu de réflexion sur vous, et beaucoup sur l'amour de celui qui, vous ayant appelé dans l'emploi où vous êtes, ne permettra pas que vous vous perdiez en accomplissant sa très sainte volonté : *momentaneum et leve tribulationis æternum gloriæ pondus operatur in nobis* (II Cor. IV, 17).

J'admire l'avis que l'on vous donne sur la résignation des bénéfices *in favorem* (1); et il faut n'avoir guères de lu-

(1) La résignation *in favorem* — *Beneficii renuntiatio in favorem subjecti idonei* — est prohibée par les canons qui défendent aux bénéficiers de choisir leur successeur; soit parce qu'ordinairement le ré-

mière sur le détail des besoins des séminaristes, pour faire de ceci un capital des instructions qu'on doit leur donner pour leur conduite. Si vous aviez à conduire ceux qui gouvernent l'Église, à qui il appartient de régler ces choses générales, je ne m'étonnerois pas si fort qu'on vous parlât de la sorte. Mais ayant seulement à régler la vie des Ordinans, en qui il y a cent besoins plus pressans, et qui, suivant en ceci la pratique commune et assez autorisée dans l'Église pour les exempter de péché, se trouvent en sûreté de conscience; ce seroit, à mon avis, s'ériger hors de temps en réformateur public, que de vouloir leur en faire scrupule. J'avoue que ce zèle n'est pas de mon goût, et que cet esprit de réforme qui va à condamner l'usage présent et universel de l'Église, me paroît n'être bon qu'à faire beaucoup de bruit et très peu de fruit. Renfermons-nous, mon cher Monsieur, dans les bornes de notre vocation; appliquons-nous à bien sanctifier les particuliers dont nous sommes chargés, et laissons le soin de la réforme générale à ceux qui ont grâce pour cela et qui y sont appelés. Notre moisson est assez grande, sans mettre notre faux dans la moisson des autres.

Les matières des Contrats, des Bénéfices, de la Simonie et des Censures sont difficiles et des plus embarrassantes qu'il y ait dans la Morale. Ainsi je ne m'étonne pas qu'elles vous aient donné de la peine, puisqu'elles en donnent bien encore tous les jours à ceux même qui les ont étudiées. Vous trou-

signataire n'a pas autant de mérite que celui auquel le bénéfice serait conféré s'il l'était pour cause de vacance, *per vacationem;* soit parce que souvent celui qui résigne retient, sur le bénéfice auquel il renonce, un droit à une pension qui lui sera payée par le résignataire, et cela au détriment des pauvres. Cependant, ces résignations sont quelquefois utiles à l'Église, et le Souverain Pontife peut dispenser et a souvent dispensé des lois prohibitives en cette matière. Ceux qui ont parcouru dans nos archives les registres d'Insinuation et de Secrétariat de nos évêchés d'avant la Révolution, ont pu constater que très souvent les canonicats, les cures, se transmettaient de la sorte : l'oncle résignait en faveur du neveu, lequel devenu oncle à son tour résignait pareillement en faveur du fils de son frère ou de sa sœur; et ainsi de suite, quelquefois pendant près d'un siècle, ou même davantage.

verez plus de facilité dans les autres. J'espère donc que, les années suivantes, vous aurez plus de repos et plus de temps. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXI

A MONSIEUR BÉCHET (1)

Ce 2 septembre 1681.

Je vois, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous avez besoin de demander à Dieu qu'il vous donne la paix. Votre lettre me fait connoître que vous n'en avez pas plus à Bourges qu'à Paris. Cependant je ne remarque point de sujet raisonnable de vos inquiétudes et de vos troubles. Si je ne vous ai point donné d'instruction particulière avant votre départ, ce n'est point par principe d'indifférence; car je puis dire que je n'en ai jamais eu pour vous; mais j'ai supposé que vous aviez assez travaillé à la paroisse, pour être suffisamment instruit de ce qui regarde la confession; et pour le reste, j'ai cru que vous aviez tout ce qu'il vous falloit, ayant M. Le Tellier avec vous.

Pour votre incapacité à parler et à conduire, il vous doit suffire que ceux qui vous connoissent vous y appliquent. Quand vous auriez dix fois plus d'expérience et de capacité que vous n'en avez, vous y trouveriez encore de grands embarras. Ainsi, vous ne devez ni vous rebuter, ni même vous étonner des difficultés qui vous y arrivent. Il faut y faire du mieux que vous pouvez. Quand il n'y a point de crainte de révéler le secret, il faut consulter; si on ne le peut pas, il faut demander lumière à Notre Seigneur, se confier en lui, et croire qu'il ne nous rendra pas responsable de ce que nous aurons fait bonnement dans la vue de l'obéissance, et

(1) Jean-Baptiste Béchet, né vers 1641 dans le diocèse de Verdun avait longtemps travaillé à la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, avant de venir à Bourges, où il mourut le 19 novembre 1691, âgé de 50 ans. Voir, plus loin, sur sa mort et son testament, la lettre à M. Simon, datée du 26 novembre 1691.

seulement pour lui rendre service. Ainsi, mon cher Monsieur, allez toujours votre train, et vous verrez que tout ira bien, quoique la tentation vous en dise. C'est l'assurance que vous donne celui qui vous connoît parfaitement, et qui est parfaitement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXII

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 18 novembre 1682.

Vous savez, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, quelles sont nos dispositions touchant le séminaire de Bourges. Les démarches faites avec tant de zèle et tant de bonté pour nous y engager nous ont persuadé que nous y étions légitimement appelés : c'est à nous maintenant d'y travailler tant que la Providence nous fera connoître que Monseigneur agrée nos services. Vous avez bien fait de lui expliquer notre pensée sur votre bâtiment. Je suis plus confirmé que jamais qu'il faut le laisser le maître, et que, soit pour cet article, soit pour celui de l'établissement du séminaire dont il a eu la bonté de vous parler, nous ne devons point prétendre y avoir d'autre part, ni demander d'autre sûreté, que celle qu'il voudra nous donner. C'est ainsi qu'il faut agir avec abandon dans les œuvres de Dieu; et rien n'attire tant de grâces et de bénédictions du Ciel, que ce détachement. S'il croit nous devoir donner quelque assurance particulière pour l'avenir, nous la recevrons comme une grâce dont nous serons redevables à sa bonté ; s'il ne le juge pas à propos, nous en serons également contens. C'est de lui que nous avions appris que Dieu nous appeloit pour commencer cet œuvre, et c'est de lui que nous devons apprendre combien nous le devons continuer. Quand ce ne sera que de son vivant, nous lui aurons toujours l'obligation d'avoir bien voulu se servir de nous, tout indignes que nous en sommes ; et nous regarderons toujours comme une faveur particulière et un grand honneur qu'il nous a fait, de nous avoir choisis pour com-

mencer un si saint ouvrage. Que s'il nous donne les moyens de servir encore après lui son diocèse, ce sera un surcroît d'obligation dont nous ne manquerons pas de lui témoigner nos justes reconnoissances. Mais de quelque manière qu'il en use, nous le servirons toujours avec la même fidélité, ne voulant point avoir en cela d'autres vues que les siennes. C'est là nôtre véritable disposition, dont vous pouvez encore lui donner des assurances. Car vous savez que c'étoit l'esprit de M. Olier, et que c'est l'esprit de toute la maison. Elle ne désire point de se multiplier; elle ne cherche point à s'agrandir. Toute son ambition est de servir Messieurs les Prélats dans l'étendue de sa vocation avec toute la fidélité, tout le zèle et toute la soumission possible, tant qu'ils ont son service agréable. Ainsi, nous n'avons point été trompés dans le contrat que nous avons fait, et M. Chéron ne nous a point surpris. Car nous n'avons point eu d'autres pensées que celles que je vous marque ici. Ses vues ont été les nôtres, et je crois que les siennes et les nôtres ont été celles de Monseigneur l'Archevêque. Je salue tous nos Messieurs, à qui je suis tout acquis. — L. Tronson.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 15 janvier 1683.

Nous ne sommes pas maintenant en état d'accepter de nouveaux établissements. Il faut, pendant quelques années, demander à Dieu qu'il nous donne de bons sujets, si c'est sa volonté que nous nous étendions. Un célèbre prélat nous a pressé extraordinairement depuis peu pour nous charger de son séminaire : il s'y est pris d'une manière que nous n'aurions pas pu le refuser, si nous avions eu du monde à lui donner. Mais nous avons vu, après y avoir bien pensé, que nous étions dans l'impossibilité de le satisfaire. Il seroit fâcheux d'exposer Monseigneur de Nevers (1) à un pareil

(1) Édouard Valot, fils d'Antoine Valot, premier médecin du roi, né

refus. Ainsi, il sera bon, pour le prévenir, que M. Jacquier, en faisant réponse à M. son Grand Vicaire, témoigne la joie que nous aurions de travailler sous ses ordres; mais que nous n'avons pas pour cela présentement des sujets. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIV

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 24 mars 1683.

Je ne vois rien de particulier à vous dire sur le résultat des trois conférences que vous m'avez envoyé. La liste des choses que le supérieur est obligé de proposer à l'assemblée ne se peut faire en détail; et c'est une vue qui est belle en spéculation, mais qui ne se peut réduire en pratique. Il y auroit aussi de grandes difficultés et des inconvénients considérables à faire dépendre l'entrée et la sortie des serviteurs, des suffrages de l'assemblée. Le supérieur, avec l'économe, en doit être le maître, et c'est une affaire dont les autres Messieurs ne se doivent point mêler.

Pour la pensée de finir les vacances à la Saint-Luc, je suis fort persuadé qu'elle vient d'un bon zèle, mais je ne la vois pas assez fondée pour changer ce qui a été établi et pratiqué jusqu'à présent.

Quant aux livres que doivent apporter les personnes qui entrent, vous avez bien fait de les marquer, et vous devez être exact à les y obliger, afin qu'ils ne perdent point le temps dans le séminaire.

Il est vrai que la multitude des règlemens ne sert qu'à gêner, mais c'est à gêner l'amour-propre, à captiver les passions, à assujettir le vieil homme qui ne peut souffrir de se

en 1637, abbé de Saint-Aubin-des-Bois (Saint-Brieuc) en 1653, de Saint-Maurin (Agen) en 1658, de Nogent-sous-Coucy (Laon) en 1660, nommé évêque de Nevers le 6 septembre 1666, sacré à la Sorbonne dont il était docteur, le 28 août 1667, démissionnaire en février 1705, mort à Paris le 3 septembre suivant, âgé de 68 ans.

voir dans la contrainte : et ce sont là les grands avantages qui ont fait, et que les saints ont estimé les règles, et que ceux qui ont aimé leur liberté ne les ont pu souffrir. Mais de dire qu'elles ne sont bonnes qu'à faire des hypocrites, c'est ce qui ne se peut dire que par des personnes dangereuses pour des communautés et peu éclairées sur la conduite qu'on y doit observer pour y maintenir l'ordre. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXV

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 21 juillet 1683.

Je suis persuadé, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que les visites du diocèse sont d'un grand fruit. Je ne doute pas même que vous n'ayez eu bonne part aux bénédictions qui accompagnent Monseigneur votre Prélat dans cet emploi. Cependant je loue Dieu de la résolution que vous avez prise de n'y retourner plus. La paroisse et le séminaire ont besoin de vous, et vous pouvez juger quelle est la peine de M. Le Tellier qui n'a personne qui le soulage en votre absence. Les cinq cents livres que vous lui avez données pour le bâtiment l'ont tout consolé, voyant que vous voulez joindre aux bénédictions du Ciel les rosées de la terre. Je suis très persuadé, quoique vous pensiez de votre séjour à Bourges, que vous y serez très utile en toutes manières, et que c'est là maintenant où Notre Seigneur vous demande, et où vous voudrez bien demeurer jusqu'à ce que vous ayez accompli tout ce qu'il désire y faire par votre ministère. Je le prie de vous remplir de son amour, de vous combler de ses grâces et de vous faire connoître combien je suis à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVI

A MONSIEUR DU FERRIER

22 octobre 1683.

Le besoin que M. Le Tellier a d'être soulagé nous a obligé

de lui donner M. Simon (1), qui dirigeoit ici, pour aller travailler à Bourges. Comme il y auroit maintenant trop d'ouvriers dans le séminaire, nous avons eu la pensée de vous rappeler ici; et nous en avons pris d'autant plus volontiers la résolution, que vous n'y manquerez pas d'emploi ni de quoi vous occuper. Le changement de lieux est quelquefois pénible à la nature; mais il est bien indifférent à une âme qui ne cherche que Dieu; qui sait qu'on le peut trouver partout, et qui est convaincue qu'on ne le rencontre jamais mieux que dans les lieux où sa Providence nous appelle. Comme je suis persuadé que ce sont là vos dispositions, je ne doute pas que vous ne sacrifiiez volontiers à Notre Seigneur l'inclination que vous auriez peut-être de demeurer à Bourges, et que vous ne reveniez ici avec joie. Vous prendrez avec M. Le Tellier les mesures pour votre départ, et vous me trouverez, en arrivant ici, le même que j'ai toujours été à votre égard; c'est-à-dire tout à vous et du fond du cœur. — L. Tronson

(1) Jean Simon — que la *Correspondance* appelle *Simon de Lyon* pour le distinguer de *Simon de Paris,* dans le temps où ils se trouvaient ensemble au séminaire de Bourges — naquit à Montbrison en Forez vers l'an 1647. Le 4 février 1672, il entra au séminaire de Lyon, et dès l'année 1676, il y remplit plusieurs emplois, même celui de professeur de théologie et de directeur des séminaristes, ayant de bonne heure manifesté le désir d'entrer dans la Compagnie, mais ayant été retenu à Lyon par M. Maillard qui avait fait les frais de son éducation. Comme il avait déjà de l'expérience et des vertus solides lorsqu'il arriva à Paris le 8 février 1680, il fut aussitôt mis au rang des directeurs du séminaire Saint-Sulpice, fit la conférence des *Cas* et dirigea quelques ecclésiastiques pendant leur retraite. L'année suivante, il fut envoyé à Clermont, d'où il passa à Bourges en 1683. Il y fut successivement — et quelquefois simultanément — professeur de morale, économe, curé et supérieur; et dans tous ces emplois il fit voir une capacité et une vertu bien au-dessus du commun. La plupart des lettres que lui écrit M. Tronson sont des lettres de direction, en même temps qu'une preuve de l'estime et de la confiance que le maître avait pour son cher disciple. Il mourut à Bourges le 17 octobre 1722, âgé de 75 ans.

LETTRE XXXVII

A MONSIEUR LE TELLIER

10 décembre 1683.

Si Monseigneur l'Archevêque de Bourges veut unir à perpétuité son séminaire à celui-ci, nous regarderons cela comme un effet de sa bonne volonté pour Saint-Sulpice. C'est un plaisir de travailler pour un prélat qui ne manque ni de lumière, ni de zèle, ni de saintes intentions; et c'est la consolation que vous avez dans vos emplois, et ce qui nous donne un grand désir de servir son diocèse. Mais de faire aucune avance pour nous y lier davantage, ou pour y faire un établissement plus solide, c'est ce qui n'est nullement de notre esprit, ni de l'abandon à la Providence dont nous voulons dépendre absolument pour ces sortes d'établissemens. Si Dieu donne à Monseigneur l'Archevêque la pensée de faire cette union, il lui en donnera aussi les moyens, et il ne sera pas en peine de la manière dont il faudra le faire. Il est intelligent, et les termes justes ne lui manqueront pas. Il vaut bien mieux qu'ils viennent de lui que de nous, et ils porteront plus de bénédiction quand nous n'y aurons nulle part. Vous savez que nous n'en avons point voulu avoir d'autre dans notre premier engagement, que de suivre ses vues; je ne crois point que nous devions maintenant en prendre de différentes pour l'affermir. Tous les projets d'actes que nous pourrions donner ne seront jamais si bons que ceux que lui-même nous donnera lorsqu'il le jugera à propos. Ainsi, on n'estime point que nous devions faire cette avance. Nous avons déjà assez d'établissemens. Si Notre Seigneur se sert de lui pour nous faire connoître qu'il veut que nous soyons pour toujours chargés du séminaire de Bourges et qu'il en affermisse l'union, ce sera une marque qu'il agrée nos services, et nous recevrons cette grâce avec toute la reconnoissance que nous devons. Que s'il ne la fait pas, nous ne laisserons pas de le servir avec toute la fidélité que nous devons

au souverain Maître qui nous y a appelés. Vous pouvez agir sur ces principes, dont nous aurons peine à nous départir, étant ceux sur lesquels nous avons jusqu'à cette heure réglé notre conduite. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVIII

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

20 décembre 1683.

Je souhaite que la maladie de M. Simon (de Paris) fasse connoître à Monseigneur de Bourges, que ceux qui ont à travailler toute l'année dans un séminaire ont besoin de se reposer les vacances, et que ce n'est pas se reposer que de travailler dans des visites du diocèse. Nous sommes convenus, en établissant celui de Bourges, qu'on ne détourneroit point les directeurs de leurs fonctions, et qu'on ne les appliqueroit point à d'autres emplois. C'est un article de grande conséquence; mais il est difficile de l'observer, quand un évêque veut passer par dessus. Peut-être y fera-t-il réflexion. Pour vous, si l'on vous en propose, vous vous excuserez, non pas sur la raison qu'on ne s'est chargé du séminaire qu'à cette condition; car cette excuse pourroit faire peine; mais sur la raison de votre santé, à quoi il n'y aura pas de réplique.

Je serois bien aise d'avoir copie de vos règlemens de la manière que Monseigneur de Bourges les a corrigés et qu'ils s'observent maintenant; soit pour ce qui se fait chaque jour, soit pour ce qui se pratique chaque semaine, soit même pour les retraites des ordinans.

Continuez d'adoucir les cœurs autant que vous pourrez, car rien n'est préférable à l'union.

La règle pour la conférence spirituelle des samedis au soir est de n'y point manquer, à moins qu'il n'y en ait eu quelqu'une dans la même semaine. On pourroit néanmoins la remettre au dimanche au soir lorsqu'il y a le lundi une fête à conférence. Que si la fête arrive le mardi, l'on en fait

une la veille, c'est-à-dire le lundi, outre celle que l'on a faite le samedi précédent; et pour celle du samedi suivant, elle est laissée *ad libitum Superioris*. Que si elle vient quelque autre jour de la semaine, on en fait la veille de la fête, et l'on omet celle du samedi suivant. C'est la règle que M. de Bretonvilliers a donnée sur cela à quelques séminaires (1).

Voyez avec M. Le Tellier s'il n'y a point d'inconvénient que vous vous chargiez des prônes dont M. de la Chetardye vous a parlé. Cela ne vous détourneroit-il point de ce que vous devez faire au séminaire, et ne seroit-ce point trop de travail pour vous? Je suis de cœur tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Aujourd'hui les séminaristes qui parlent, à la conférence spirituelle, ont été avertis d'avance, et ont écrit ce qu'ils y disent : il n'en était pas ainsi dans les premiers temps de Saint-Sulpice. Voici ce que M. Tronson écrivait à M. Le Tellier le 7 juillet 1681 : « Je ne crois point que l'on doive avertir ceux qui doivent parler le samedi au soir à la conférence. Car 1° cela ne se fait nulle part. 2° Il y auroit à craindre qu'ils ne voulussent composer des pièces, et que des discours trop étudiés ne leur fissent perdre la grâce de la simplicité à laquelle il faut les accoutumer. 3° On peut, avec le temps, remédier au temps qu'ils perdent en se préparant toute la semaine lorsqu'ils ne seront pas avertis. Car, quand on les aura avertis souvent qu'il faut parler simplement; quand vous leur aurez fait quelques conférences ou quelques entretiens pour leur en faire connoître l'importance; quand, dans les récréations, vous leur aurez raconté quelques-unes de vos vieilles histoires qui les fassent rire et qui leur montrent combien se rendent souvent ridicules ceux qui ne veulent parler qu'avec de si grandes préparations, et ne prononcer que des discours étudiés, vous verrez que, peu à peu, ils s'accoutumeront à notre manière. C'est par cette voie que l'on a réduit, dans quelque autre séminaire, ceux qui voulaient prêcher dans les conférences; qui ont été obligés enfin de changer de méthode pour ne se faire pas moquer d'eux ». Plus tard, on trouva sans doute *incomptæ nimis* ces *orationes ex tempore fusæ minimeque pertinaces;* et, à la négligence du style, inévitable chez des jeunes gens encore peu habitués à parler en public et même à écrire, on préféra le *verborum delectus elegans nimis aptaque et rotunda constructio;* défaut d'ailleurs dont tous ne sont pas capables, et dont l'abus est facile à prévenir.

LETTRE XXXIX

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 18 mai 1684.

Monseigneur,

J'ai appris par la dernière lettre que M. Le Tellier m'a écrite ce que vous avez fait pour affermir votre séminaire et pour l'unir à perpétuité à celui de Saint-Sulpice. C'est là, Monseigneur, une suite de vos bontés toutes singulières pour nous, et une grâce pour laquelle nous ne saurions vous témoigner assez nos reconnoissances. Rien ne nous pouvoit marquer d'une manière plus obligeante et plus sensible que vous êtes satisfait de nos Messieurs; et comme je ne souhaite rien avec plus de passion que de savoir qu'ils vous contentent, et que leurs petits services vous agréent, rien aussi ne me pouvoit donner plus de consolation que cette bonne nouvelle. Ce nous sera, Monseigneur, un nouvel engagement pour nous attacher plus entièrement à votre service; et si nous pouvions ajouter quelque chose à l'ardeur avec laquelle nous nous y sommes déjà dévoués, je puis vous répondre que nous nous ferions tous un extrême plaisir de vous donner en cette occasion cette marque de notre gratitude. Ce sont là, Monseigneur, nos véritables sentimens, dont nous serons ravis de pouvoir donner des preuves dans les rencontres qui se présenteront. Cependant j'espère que vous ne désapprouverez pas la liberté que je prends de vous en donner ici des assurances au nom de toute la communauté, et de profiter de cette occasion pour vous témoigner que je suis avec toute la soumission, tout le respect et tout l'attachement que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XL

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 22 mai 1684.

Mon incommodité, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, n'a pas été fort considérable. On pouvoit dire cependant que j'étois malade *à l'extrémité;* car mon plus grand mal étoit au gros orteil, dont le feu s'étendoit par tout le pied et causoit une enflure par toute la jambe. Quinze jours de repos, sans autres remèdes que l'oxicrat (1) et l'eau de la Reine de Hongrie (2), m'ont remis en liberté. Vous pouvez croire que la mort de M. Masson nous donnera ici un peu d'exercice. Car il travailloit beaucoup et fort bien. Il est universellement regretté, et, certes, avec raison : car il contentoit tout le monde, et cette perte est grande pour la maison. Nous rappelons ici M. Leschassier que nous avions prêté pour quelque temps à la communauté, et qui nous sera d'un grand secours. Je vous explique ce détail, parce que je vois par votre dernière lettre l'intérêt que vous prenez à l'état où nous sommes. Il y a long temps que je connois votre bon cœur et l'amitié que vous avez pour nous ; que je cultiverois par des lettres plus fréquentes, si je ne la croyois pas très affermie. Au reste, je puis vous dire, puisque Dieu m'en donne la pensée et que l'occasion s'en présente, que je suis plus convaincu que jamais que vous avez vocation pour Bourges. Dieu y bénit vos travaux : on y est content de vous. Je sais combien les talens et la facilité que vous avez pour le travail soulage M. Le Tellier, et sert au séminaire. Continuez seulement, mon cher Monsieur; car vous voyez l'importance de l'œuvre dont vous êtes chargé ; qui auroit peine à se soutenir sans vous. J'ai vu, par les actes que M. Le Tellier m'a envoyés, la bonne volonté de Mgr l'Archevêque, que nous

(1) L'oxycrate est un mélange d'eau et de vinaigre.

(2) Alcoolat, ou esprit de romarin. Autrefois préconisé contre la goutte.

devons tâcher de reconnoître. Cette grâce qu'il nous fait marque les desseins particuliers de Dieu sur nous, qui nous obligent à nous consacrer avec plus d'abandon au service de son diocèse. Quelques biens que vous eussiez pu faire au Puy, je suis convaincu qu'ils n'auroient jamais égalé ceux que vous avez déjà faits à Bourges, et ceux que vous y ferez encore sous un prélat si bien intentionné, et qui a de la considération pour vous. J'espère que *qui cœpit per te opus bonum, ipse per te perficiet.* Soyez persuadé, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que je suis autant à vous que jamais, et beaucoup plus que je ne puis dire. — L. Tronson.

LETTRE XLI

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire de Saint-Sulpice, ce 12 mars 1685.

Monseigneur,

Je ne me donne pas l'honneur de remercier Votre Grandeur toutes les fois que j'apprends les nouvelles obligations que lui a votre séminaire. Je vous supplie très humblement d'être persuadé que nous n'en avons pas moins de reconnoissance dans le cœur, et que le seul respect et la crainte de vous détourner de vos occupations importantes, et dont nous entendons parler avec tant d'édification, nous retient souvent dans le silence. Cependant, Monseigneur, je n'ai pu apprendre les effets récents et publics de la protection que vous lui avez donnée, sans vous en faire mes très humbles actions de grâces, et sans vous assurer que nous tâcherons de répondre à tant de faveurs par nos prières assidues et par une entière soumission à vos ordres.

Comme je sais, Monseigneur, que vous n'envisagez que la gloire de Dieu et le bien de l'Église, et que d'ailleurs vous ne sauriez douter du désir sincère que nous avons de vous contenter, je prends la liberté de vous proposer une chose que je retiens en moi depuis six mois, et dont je n'ai osé

jusqu'à présent me donner l'honneur de vous écrire, dans la seule appréhension que peut-être elle ne vous fût pas agréable. C'est, Monseigneur, que le séminaire de Clermont est sans supérieur; que je ne vois personne qui puisse bien remplir cette place présentement que M. de la Chetardye, et que nous vous serions très sensiblement obligés si vous vouliez bien permettre qu'il y allât, du moins pour quelque temps, et jusqu'à ce que nous fussions en état de vous le redonner, si vous ne vouliez pas le laisser aller pour toujours. Les affaires de l'une de ses sœurs (1) l'appelant en ce pays-là, il semble que ce seroit une providence si vous agréiez qu'il y fît quelque séjour. C'est un diocèse de vos suffragants qui vous demande du secours, Monseigneur, comme à son métropolitain; et qui a recours à votre abondance pour suppléer à sa disette. Nous ne manquerions pas, au reste, de vous envoyer aussitôt M. David; et M. de la Chetardye, en s'en allant, laisseroit à votre séminaire la pleine et entière jouissance du prieuré de Reuilly, pour être employée au bâtiment que vous y faites construire, en attendant qu'on pût y unir le titre. Ainsi, Clermont seroit secouru sans que votre séminaire en souffrît. Voilà, en simplicité, Monseigneur, toutes mes vues, qui seront toujours soumises aux vôtres, n'ayant point au fond de plus grand désir que de vous satisfaire, et de vous faire connoître en cette occasion, aussi bien que dans toutes les autres qui se pourront présenter, avec combien de respect et de sincère soumission je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

(1) Marguerite-Charlotte de la Chetardye fit profession dans le couvent des Clarisses Urbanistes de Limoges. Le roi la nomma abbesse de l'abbaye Sainte-Claire de Clermont, le 29 juillet 1644. Elle en fut mise en possession, une première fois, le Saint-Siège étant vacant, par l'évêque de Clermont, Joachim d'Estaing, le 15 juillet 1645; et une seconde fois, le 21 mai 1646, après avoir reçu ses bulles du pape Innocent X et la bénédiction du même évêque de Clermont. Elle mourut le 19 septembre 1684, et fut inhumée dans le chœur de l'église du monastère. *Optima abbatissa*, disent les Bénédictins de la *Gallia christiana* (t. II, col. 418).

LETTRE XLII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 12 mars 1685.

Je ne crois pas que vous soyez surpris, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de la proposition que j'ai à vous faire, après le bruit qui en a couru et que vous n'avez pas ignoré. Je vous dirai donc que j'écris aujourd'hui à Monseigneur l'Archevêque pour le prier très humblement d'agréer que vous alliez travailler au séminaire de Clermont, qui a besoin tout à fait de votre présence pour être bien soutenu. La répugnance que vous aurez à quitter un pays où vous vous trouvez bien, et des personnes qui vous goûtent, et surtout la peine sensible que je sais que vous aurez de vous séparer d'un prélat qui vous a témoigné tant de bonté et pour qui vous avez tant de respect et de considération, ne vous empêcheront pas d'aller secourir un diocèse entier, où vous verrez mieux, quand vous y serez, le besoin que l'on a de vous, que vous ne le pourriez connoître maintenant. Le désir sincère que nous avons de contenter Monseigneur l'Archevêque ne nous auroit pas permis de songer à vous, sachant bien qu'il sera fâché de vous perdre, si la nécessité ne nous y contraignoit, et si nous n'étions persuadés de son désintéressement et de son affection pour Saint-Sulpice. C'est dans cette conviction que je le prie de trouver bon que vous preniez ce nouvel emploi, au moins pour quelque temps. J'espère qu'il nous accordera cette grâce, et que vous vous disposerez, s'il l'agrée, à y aller bientôt. Comme nous ne savons pas s'il consentira que vous vous en alliez pour long temps, et que pour rien du monde nous ne voudrions le mécontenter, je ne vous conseille pas d'emporter le gros de vos hardes, ni de lui proposer personne pour occuper la cure du séminaire. Car cela seroit inutile en cas qu'il veuille absolument que vous reveniez. Résolvez-vous donc d'aller soutenir ce bon œuvre. Quand il sera dans l'état qu'il doit être et qu'on pourra se passer de vous en ce pays-

là, nous verrons quelle sera la disposition de Monseigneur l'Archevêque pour nous y conformer. Joignez vos prières aux miennes, afin qu'il vous accorde congé au moins pour quelque temps. Je lui mande que vous laisserez au séminaire la jouissance du prieuré de Reuilly pour en recevoir les revenus en votre absence et les appliquer au bâtiment; et que, du moment qu'il y aura un abbé à Saint-Denis (1), vous vous en démettrez aussitôt et travaillerez incessamment à l'unir à son séminaire, parce que je sais que c'est là votre intention, et que vous ne l'avez pris et ne le gardez que dans cette vue. M. David est tout prêt d'aller à Bourges si vous quittez. Ainsi, M. Le Tellier sera soulagé, et on tâchera de faire en sorte que le séminaire ne souffre pas de votre translation. Vous nous ferez savoir la manière dont Monseigneur l'Archevêque aura pris ma proposition; car je vous réitère encore que, quelque besoin que nous ayons de vous, je préfèrerai toujours sa satisfaction à la nôtre. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLIII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 27 mars 1685.

Quelle apparence, après ce que m'a écrit Monseigneur l'Archevêque, de revenir à la charge et d'insister encore sur votre départ! Il s'est expliqué trop fortement pour espérer qu'il change; et quand, par un effet de sa bonté, il se rendroit à de nouvelles instances qu'on lui feroit, ce ne seroit qu'un consentement extorqué, dont il y auroit à craindre que Dieu ne bénît pas les suites. Ainsi, je crois que, pour le présent, il faut en demeurer-là, et attendre que la Providence du Souverain Maître donne d'autres ouvertures. Sa volonté,

(1) Il ne devait plus y en avoir, et le cardinal de Retz, mort le 24 août 1679, devait être le dernier. Le 15 juin 1686, en effet, en vertu d'une décision de Louis XIV approuvée en 1691 par le Pape, la mense abbatiale de Saint-Denis fut réunie à la maison royale de Saint-Cyr établie par Mme de Maintenon, et la dignité d'abbé se trouva ainsi éteinte.

ce me semble, nous paroît assez, après les démarches que nous avons faites; et puisque la porte pour votre sortie se trouve fermée et que la clef ne l'ouvre pas, il ne faut pas forcer les gardes et gâter la serrure. S'il veut que vous consommiez à Bourges votre sacrifice, il faut l'y consommer avec joie; s'il a d'autres vues sur vous, il les fera paroître dans la suavité ordinaire de sa conduite et dans les temps réglés par sa sagesse. Il faut que la nôtre lui rende hommage par le sacrifice de nos lumières et de toutes nos raisons, et par une soumission aveugle à ses ordres toujours saints et toujours aimables à ses Élus. Je prie Notre Seigneur de vous remplir de son divin Esprit et d'être l'unique objet de votre amour. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLIV

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 3 avril 1685.

Monseigneur.

Il me suffit de connoître vos sentimens pour les suivre avec toute la soumission que je dois. Puisque vous jugez M. de la Chetardye utile à votre diocèse, nous ne penserons plus à son départ. Il ne seroit pas juste, pour accommoder le séminaire de Clermont, de faire tort au vôtre. C'est un ouvrage qui ne peut que nous être très cher par la protection que vous y donnez, et par les marques de votre zèle et de vos bontés pour nos Messieurs, dont ils se ressentent tous les jours. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie très humblement d'être persuadé que nous nous en tenons, de notre part, trop obligés, pour ne le pas soutenir de toutes nos forces, bien loin de vouloir rien faire qui pût l'affoiblir ou vous déplaire. C'est ce que j'espère que vous remarquerez dans toute notre conduite, n'ayant point en mon particulier, de désir plus ardent que de vous faire connoître avec combien d'attachement et de respect je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLV

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 11 juin 1685.

Je bénis Dieu des dispositions qu'il vous donne, et je le prie de vous y bien affermir. L'attrait pour le recueillement intérieur est une grande grâce, et quand on la peut conserver dans les emplois extérieurs auxquels notre vocation nous engage, c'est un moyen d'y faire de grands fruits, et de s'y sanctifier beaucoup soi-même en sanctifiant les autres. Vous avez cependant à prendre garde à la trop grande contention, à laquelle on se laisse aller quelquefois pour conserver cet attrait, quand il cesse de se rendre sensible. Car c'est cet effort qui incommode et la poitrine et la tête.

Je n'ai rien trouvé à redire à vos résolutions, sinon à la dernière qui regarde vos besoins temporels, à laquelle on peut mettre quelque limitation en quelques cas particuliers qui pourroient arriver, et où la prudence doit conduire.

Pour les mortifications corporelles, je ne vois pas que vous soyez en état d'en faire de nouvelles. C'est assez de vous rendre fidèle à vos emplois, sans chercher d'autres pénitences que celles que vous y trouvez.

Ménagez toujours un peu votre santé. Car, quoique Dieu vous en donne présentement assez, elle n'est pas si robuste que vous deviez vous surcharger beaucoup.

Je ne vous conseillerois point de changer votre manière de parler, quand même vous auriez plus de temps à vous préparer. Ce ne sont point les discours si polis et si justes qui touchent le plus; et c'est un grand talent, surtout dans les séminaires, de savoir parler sans tant de préparation; mais tous ne le peuvent pas, et il faut que chacun fasse *prout accepit a Domino*.

Je ne sais rien de plus utile pour soutenir le bien que l'on fait dans le séminaire, que de mettre les séminaristes en état d'entretenir une grande correspondance avec leurs direc-

teurs quand ils en sont sortis. On ne sauroit leur en trop inculquer l'importance. C'est un grand travail que les directeurs s'attirent par là, car il faut donner bien du temps pour répondre à toutes leurs lettres; mais c'est un bien qui ne se peut assez estimer.

Monseigneur de Bourges dîna hier ici (1) et nous témoigna mille satisfactions de son séminaire. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLVI

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 10 septembre 1685.

Ne craignez point, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de me mander vos vues; car elles pourront faire quelquefois de bons effets, et je puis vous répondre qu'elles n'en feront jamais de mauvais. Celles que vous me proposez dans votre dernière lettre touchant le changement des sujets d'une maison à une autre sont des vues que l'on a ici depuis long temps et que l'on souhaiteroit pouvoir exécuter; mais on y a trouvé si souvent des obstacles et des inconvéniens si grands, que l'on a été obligé de s'arrêter et d'attendre du temps et des conjonctures plus favorables. On est obligé de ménager Messeigneurs les Prélats; il faut quelquefois condescendre aux désirs des supérieurs, et la charité qui veut que l'on ait égard aux besoins et aux infirmités de tous, fait que souvent, pour éviter le bruit et l'éclat, on fait ce que l'on ne voudroit pas et on ne fait pas ce qu'on voudroit. L'exemple de Clermont est récent (2) et vous avez vu l'obstacle que Monseigneur l'Archevêque mit à votre translation, et avec quelle force il répondit à la proposition que je lui en

(1) Le Prélat avait été député par sa province à l'Assemblée générale du clergé qui se tenait à Saint-Germain.

(2) Pour de bonnes raisons, M. Tronson avait désiré retirer du séminaire de Clermont un directeur; mais il dut céder à la volonté de l'évêque qui s'opposa à son départ.

fis Je ne doute pas qu'il n'en usât de la même manière si on lui proposoit de lui ôter M. Simon. Nous trouvons ailleurs les mêmes difficultés; et je puis vous dire qu'en quelque lieu que ce soit, si les inférieurs ont quelquefois de la peine, les supérieurs n'en ont pas moins qu'eux, lorsque sans se départir de la douceur qu'ils doivent avoir dans leur conduite, sans faire trop de violence aux sujets, sans manquer à ce qu'ils doivent aux prélats, il faut faire en sorte que tout cadre. Je ne vous dis ceci que par ouverture de cœur, car je crois que vous en êtes assez convaincu. Le souhait que vous faites, que nous vous donnions M. Rochette pour la paix et l'utilité de la maison pourra bien avoir son effet. Je suis bien aise que vous m'ayez donné cette vue. Je m'en va travailler à la faire réussir. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLVII

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Ce 17 octobre 1685.

Monseigneur,

Je n'ai pas cru devoir différer d'exécuter vos ordres et de faire partir incessamment M. Rochette (1). Vous trouverez en lui une personne d'une aussi grande piété, mais d'un esprit plus accommodant que M. Guénon. Quoiqu'il soit plus jeune docteur et qu'il n'ait pas tant d'expérience, j'espère que vous en serez satisfait, et que vous reconnoîtrez bientôt qu'il est plus propre pour votre séminaire que son prédécesseur. Je

(1) Maurice de Rochette, né à Clermont, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 21 décembre 1674, et y suivit pendant bien des années les exercices ordinaires, en même temps qu'il suivait en Sorbonne les leçons et les exercices de la *licence*. Il prit le bonnet de Docteur le 2 août 1685, et peu de jours après fut proposé par M. Tronson pour être directeur au séminaire de Bourges, bien qu'il n'appartînt pas encore à la Compagnie. M. Rochette s'acquitta de toutes ses fonctions avec un zèle constant et à la satisfaction de tous. Cependant, aux vacances de 1693, il quitta ces emplois et accepta un canonicat dans le

vous supplie très humblement d'être persuadé, Monseigneur, que je me ferai toujours un plaisir singulier de pouvoir connoître vos volontés pour y conformer les miennes, et que je n'aurai point plus de joie que de trouver des occasions de vous témoigner avec combien de reconnoissance, de soumission et de respect je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLVIII

A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 3 mars 1686.

Monseigneur,

Nous ne saurions attribuer qu'à votre zèle et à vos soins l'enregistrement sans modifications des dernières lettres patentes, dont vous avez eu la bonté de me donner les premières nouvelles par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je regarde cet heureux succès comme une suite des bénédictions que Dieu donne aux ouvrages que vous entreprenez pour sa gloire, et que vous ne voulez point laisser imparfaits. Nous nous sentons obligés de nous intéresser d'autant plus en celui-ci qu'il nous lie plus étroitement à vous, et qu'il nous engage plus indispensablement à vous servir, qui est la chose du monde qui nous sera toujours la plus agréable. J'espère aussi, Monseigneur, que nous y trouverons le moyen, par notre fidélité, de reconnoître les marques de vos bontés, que vous donnez en cette occasion,

chapitre de Clermont, avec le consentement de M. Tronson, qui lui permit même de demeurer au séminaire où il aurait eu la première place après le supérieur. Mais le nouveau chanoine ne paraît pas avoir usé de la permission, peut-être parce qu'il fut nommé vicaire général peu de temps après sa prise de possession. Il continua cependant à entretenir de bons rapports avec Saint-Sulpice; mais il ne compta plus parmi les membres de la Compagnie, à laquelle, dit M. Gamon, bien qu'il eût travaillé huit ans dans le séminaire de Bourges, « il n'avait même jamais été associé ».

et que je puis dire être extraordinaires, puisque nous ne voyons rien de pareil dans les autres diocèses. Je vous supplie humblement d'être persuadé qu'on ne peut y être plus sensible que nous le sommes tous, et que notre joie sera parfaite lorsque nous pourrons faire paroître, autant que nous le désirons, les sentimens de gratitude que nous en portons dans le cœur. C'est la protestation que vous fait, au nom de tous, celui qui est avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XLIX

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 4 mars 1686.

Quand vous aurez tous vos papiers, il faudra que vous nous envoyiez des expéditions, afin que si nous n'en avons pas les originaux, nous en gardions au moins ici des copies collationnées.

Il est très fâcheux qu'on n'ait pas les mêmes principes de conduite; mais il est très difficile d'en convenir. Ce que vous pourriez faire est d'assembler sur cela vos Messieurs; et comme les sentimens se trouveroient partagés dans l'assemblée, on ne feroit pas de difficulté de convenir qu'on en écriroit ici, pour avoir des règles que l'on pût suivre en sûreté. Je crois, comme vous, que les sujets de cette différence de sentimens sont extrêmement à craindre, surtout dans un temps où l'inclination que quantité de gens ont pour la morale sévère se porte très aisément à l'excès et va jusqu'à une morale outrée : *nos autem non ita didicimus Christum*. Il faut être exact, mais selon l'esprit de nos Pères, et ne nous point mettre en peine si ceux qui font profession de crier contre tout le genre humain nous accusent d'être relâchés; pourvu que nous soyons imitateurs fidèles de ceux dont nous avons l'honneur d'être successeurs.

Je crois que vous aurez su la perte que nous avons faite de

M. Coudere (1), qui est mort le 21 du mois passé. Je le recommande à vos prières et à celles de tous nos Messieurs. C'est un sujet dont vous connoissiez les talens et le mérite, et qui s'est consumé dans ces dernières missions des huguenots. Nous ne pouvons pas douter qu'il ne soit en état de recevoir la récompense de ses travaux. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE L

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 1er janvier 1687.

J'avoue qu'il est très fâcheux, dans l'état où sont les choses, qu'on ne vous assiste pas pour votre bâtiment; mais, en vérité, j'y vois bien de la difficulté, et la maison ne sera guères en état de le faire tant que nos affaires ne seront point vuidées. Pour moi, je suis maintenant hors d'état d'y contribuer, mon revenu étant notablement diminué, et comptant pour un seul article dix-huit cents livres de rente de moins que je n'avois, par la résignation de mon prieuré que j'ai faite à M. Leschassier. Pour les particuliers, vous savez quel silence j'observe toujours touchant le temporel, et combien cette réserve, qui est en usage dans la maison, est importante. M. Leschassier fait bien tout ce qu'il peut; mais il s'étoit engagé de donner quelque chose au Puy, et je vois que les forces lui manqueront plus tôt que la bonne volonté. Il faut prier Dieu qu'il suscite par sa Providence quelques moyens pour perfectionner et achever son œuvre.

On ne croit pas ici que l'on doive consentir à la proposition de la personne qui veut donner 4,000 livres à son confesseur. On estime cela si opposé au désintéressement que l'on demande dans la maison, qu'on croiroit que celui qui accepteroit cette donation, en a tout à fait perdu l'esprit. De tout

(1) Supérieur du séminaire de Viviers. Voir la correspondance de M. Tronson avec ce séminaire.

temps, on a recommandé ici deux choses par dessus tout : le désintéressement et l'obéissance; et c'est ce qui a attiré le plus de grâces et de bénédictions sur le séminaire et sur ceux qui s'y sont rendus fidèles. Il faut tâcher de conserver toujours ce même esprit.

Je suis bien persuadé de la peine que peut avoir un bon sujet dans une communauté, qui voit qu'on ne lui témoigne point de reconnoissance pour tout le bien qu'il y fait. C'est ce qui m'a fait faire autrefois bien des réflexions sur la conduite de Saint-Sulpice; mais ce qui me fait extraordinairement estimer son détachement, auquel j'attribue principalement les bénédictions que Dieu y donne et la grâce de ceux qui y travaillent. Comme j'aurois scrupule si je me relâchois sur un article de cette importance et que cet exemple pourroit avoir beaucoup de suite si je l'approuvois, je ne puis vous dire autre chose, sinon que vous en examiniez toutes les circonstances, et que vous fassiez ce que vous jugerez plus à propos, quand vous l'aurez bien recommandé à Dieu sans m'en écrire davantage. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LI

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

1er janvier 1688.

Je crois que vous devez prendre vos besoins sans scrupule et avec plus de simplicité. Usez-en comme de la nourriture. On craint souvent d'y excéder; mais comme personne ne connoît précisément le point de la nécessité et jusqu'à quel morceau il faut aller pour n'en prendre ni trop ni trop peu, le meilleur est de ne point tant chicaner là-dessus, et de prendre bonnement ce que nous croyons devant Dieu être nécessaire. C'est ce que je vous conseille de faire pour vos habits, en étendant néanmoins la nécessité jusqu'à la bienséance. Car vous ne devez point craindre de blesser en cela la pauvreté, puisque vous ne ferez que suivre les règles de

l'Église, qui avertit particulièrement les ecclésiastiques, *ne pannosis, sordidis aut laceris vestibus incedant.* Une soutane d'une étoffe simple, et que l'on ne quittera que lorsqu'elle sera usée et prête à se déchirer, ne sera point de mauvais exemple, et vous conserverez assez en vous l'esprit de pauvreté que vous aimez.

L'attache à ses pénitens est une source de grands désordres et de beaucoup de division dans une communauté. Les pénitens en souffrent par la trop grande condescendance et crédulité que l'on a pour eux. Les Directeurs en souffrent par la peine qu'ils se font à eux-mêmes en voulant soutenir tout ce qu'ils font. La communauté en souffre par plusieurs choses qui troublent l'ordre, et que l'on est obligé de tolérer pour le bien de la paix. Vous faites bien de vous ménager sur cela, et de ne pas faire des démarches inutiles.

On fait très bien de retrancher les discoles. Si le fils du lieutenant ne se corrige pas après l'avoir averti que l'on ne pourra pas le garder s'il continue, il faudra faire trouver bon à M. son père qu'il le retire, après en avoir parlé au prélat.

Vous faites très bien de ne point réfléchir sur votre état, et je vous redis encore que vous y devez demeurer en paix.

Soyez bien convaincu que la crainte n'est pas votre voie, mais l'amour, et que *perfecta charitas foràs mittit timorem* (I Joann. IV, 18).

Continuez vos oraisons à l'ordinaire, et faites du mieux que vous pourrez pour dire votre chapelet, sans néanmoins rien dérober à votre sommeil ni au temps de votre repos.

Craindre pour soi, s'humilier et prier pour ceux que l'on conduit, c'est ce que doit faire un directeur dans la vue des fautes de ses pénitens. Pourvu que cela se fasse sans inquiétude et sans trouble, comme vous me le marquez, tout va bien.

Continuez à faire ce que l'on vous a permis pour le coucher. Choisissez entre les livres spirituels ceux où vous avez plus d'attrait et qui vous portent le plus à Dieu.

N'écoutez pas ce qui pourroit troubler votre paix. Elle

vous est nécessaire dans la voie où Dieu vous met, et le trouble ne serviroit qu'à diminuer en vous sa présence et augmenter vos tentations. Ainsi, continuez à vivre dans l'abandon et la simplicité, demeurant anéanti devant Notre Seigneur, et mort à toutes vos propres vues. Je suis en lui tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LII

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 3 avril 1689.

Ne prenez point d'absynthe ni de coloquinte; ni l'une ni l'autre ne vous convient, et vous n'y trouveriez pas le remède que vous désireriez. Il vous doit suffire d'en avoir essayé. Pour les bracelets, vous pouvez continuer. Ce n'est pas, à la vérité, une grande mortification; mais vous suppléerez aux autres que vous croiriez vous pouvoir être utiles, par un grand désir d'en faire davantage, sitôt que l'obéissance vous le permettra. Maintenant prenez pour votre devise ces paroles que Notre Seigneur dit au bon père Yvan qui ne pouvoit se rassasier de pénitences : « Yvan, Yvan, moins de rigueur et plus d'amour ». Peut-être demandera-t-il un jour quelque autre chose de vous, que ce qu'il demande présentement; mais en tout temps sa volonté nous doit suffire.

J'ai dit à M. Le Tellier de recevoir au séminaire M. Michel, votre neveu (1). Je crois qu'il est bon qu'il demeure quelque temps à Bourges avant que de venir ici. Tous les témoignages que l'on m'en a rendus sont conformes à ce que vous m'en avez écrit, et M. Le Tellier me les a confirmés d'une manière très avantageuse. Ainsi nous avons tout lieu d'espérer qu'avec le temps il remplira bien sa place dans un séminaire, et qu'il sera utile à l'œuvre que Dieu nous confie.

(1) Il entra plus tard dans la Compagnie, et devint supérieur du séminaire de Tulle. Voir la correspondance de M. Tronson avec ce séminaire.

Vous ferez très bien de ne point écrire à ses parens pour son entretien, et vous ne devez aussi ni écrire pour cela à M. votre frère, ni avancer de votre argent. Vous rendez assez de service au séminaire, pour ne pas songer à faire cette dépense. C'est à nous à y pourvoir, et j'en écris à M. Le Tellier afin que l'on n'y fasse aucune difficulté. Je suis toujours également à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

19 juillet 1690.

Il y a déjà quelque temps que j'ai reçu le livre de vos *Catéchismes* (1). Si j'agissois avec vous comme on fait dans le monde, je n'aurois pas tant différé à vous en remercier. Mais je connois assez votre fond, et je sais que vous serez assez persuadé que ce n'est pas manque de reconnoissance. L'avantage que ce retardement m'a donné est qu'ayant lu une partie de cet ouvrage, je puis maintenant joindre à l'action de grâces le témoignage de la satisfaction que m'a donnée cette lecture. J'espère que le public profitera de votre travail, et que vous vous rendrez par là utile à d'autres qu'à vos paroissiens. Je souhaite que Dieu continue de répandre ses grandes bénédictions sur votre conduite et vous conserve toujours fort en paix. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de très grand cœur et autant que jamais, parfaitement à vous. — L. Tronson.

(1) *Catéchismes, ou Abrégés de la Doctrine chrétienne, imprimés par l'ordre de Monseigneur... l'Archevêque de Bourges, pour être seuls enseignés dans son diocèse;* Bourges, 1690, in-12. Plusieurs fois réimprimés. V. *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 182-186.

LETTRE LIV

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 20 novembre 1690.

Il est vrai que l'embarras des affaires ne plaît guères à une âme qui a un grand attrait pour la retraite. Cependant quand l'ordre de la Providence nous oblige de vaquer aux choses extérieures, quoique alors le repos ne soit pas si sensible, il faut néanmoins que le cœur retiré en Dieu et abîmé dans son aimable volonté y trouve toujours sa paix comme dans son centre. Ce n'est point la solitude et le repos que l'on goûte qui sanctifie, mais la volonté de Dieu que l'on aime et que l'on accomplit; et je crois que souvent, pour craindre trop les embarras et le trouble, on se borne trop dans les emplois où il appelle, et on se prive de beaucoup de grâces qu'il donneroit. Vous avez sujet de le bénir de ce qu'il vous rend fidèle à tout, et de ce que vous quittez volontiers le repos de Marie lorsqu'il vous appelle aux occupations de Marthe.

Vous pouvez ajouter à vos mortifications, une fois encore par semaine, le cilice durant l'hiver. Pour vos abstinences, un jour de jeûne et un autre de quelque abstinence au souper vous doivent suffire : le reste, à l'ordinaire.

Il n'y a pas d'apparence que vous refusiez de faire l'oraison synodale, puisque le Prélat le souhaite. Les maux que les péchés des prêtres causent dans l'Église me paroît un sujet plus touchant et plus utile que l'autre que vous vous proposez. Les choses sont assez fortes d'elles-mêmes sans vous mettre fort en peine des expressions qui, étant trop recherchées, pourroient même les affoiblir; et pour moi, j'aime mieux que vous fassiez un discours chrétien qui touche, qu'une pièce éloquente que l'on admire. Je suis sûr que cette manière sera aussi plus de votre goût. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE LV

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 30 avril 1691.

Il est juste, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous alliez terminer vos affaires à Tours. Puisqu'il n'y a pas d'apparence de remettre à l'automne, après y avoir été plusieurs fois incommodé, vous n'avez qu'à choisir le temps où votre santé et le séminaire en souffriront le moins. Il me paroît plus de difficulté au voyage de Bayeux à cause de vos emplois, auxquels on ne pourroit pas aisément suppléer. Cependant je voudrois bien que vous ne fissiez point de peine au Prélat (1). Ne pourriez-vous point le contenter en le priant de trouver bon que vous remettiez à l'année prochaine, où vous serez indispensablement obligé de venir à Paris ? Je crois que vous en savez bien la raison ; mais si vous ne la savez pas, M. de la Barmondière vous la dira (2). La difficulté de remplir vos emplois me confirme dans la pensée que j'ai depuis long temps, qu'il faudroit que chaque séminaire entretînt un ouvrier surnuméraire, qui pût soulager de temps en temps ceux qui auroient besoin de repos. Si vous en aviez quelqu'un, je ne verrois nulle difficulté à votre voyage de Bayeux. Nous y pourvoirons l'année prochaine. Je suis de cœur, mille fois plus que je ne puis dire, tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Ce prélat, cousin de M. de la Chetardye, était François de Nesmond, né à Paris, le 31 août 1629, d'un président au Parlement et d'Anne de Lamoignon. Nommé évêque de Bayeux en 1659, il fut sacré le 19 mars 1662, et mourut le 16 juin 1715, âgé de 86 ans, doyen des évêques de France et des docteurs de Sorbonne. Dans son diocèse était situé le prieuré de Reuilly, que possédait M. de la Chetardye et auquel il renonça en faveur du séminaire de Saint-Sulpice en 1694.

(2) Pour le lecteur qui ne devinerait pas cette « raison », je citerai cette phrase de la lettre que M. Tronson écrivit à M. de la Chetardye le 14 mai suivant : « Je crois que vous devinerez bien la *raison* du voyage de l'année prochaine dont je vous ai écrit, quand je vous dirai

LETTRE LVI

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 17 juin 1691.

Je crois la retraite annuelle d'une très grande nécessité. On a réglé qu'on la feroit tous les ans, parce qu'on a eu expérience que la dissipation d'un travail continuel affoibliroit beaucoup les sujets, s'ils ne reprenoient de nouvelles forces par cette retraite. C'est un règlement que je vous conseille fort d'observer, et je vous dirois même de la faire dès à présent, si vos emplois vous le pouvoient permettre. Mais je ne vois pas d'apparence qu'elle pût compatir avec la multitude des choses dont vous êtes chargé. Peut-être vous restera-t-il encore assez de temps pour la faire, après que M. de la Chetardye sera de retour, jusqu'aux vacances. Que s'il n'y a pas de temps, j'aime mieux que vous preniez huit jours des vacances pour la faire, afin que cet exemple serve à donner plus d'estime de ce règlement. Je suppose que votre santé n'en souffre pas : car autrement il ne faudroit pas l'entreprendre. Si l'on a plus de condescendance pour les autres que pour vous, c'est qu'on les tient plus foibles. Que si l'on se trompe, vous devez vous en humilier, de tromper ainsi le monde. Quoiqu'il en soit, c'est une grande miséricorde de Dieu sur vous de ne pas permettre souvent que l'on condescende à vos propres désirs. C'est par là que, mourant sans cesse à vous-même pour ne vivre qu'à Dieu, *ingredieris in abundantia sepulchrum.*

Je crois qu'un voyage au pays pendant les vacances ne pourroit que vous être utile. Vous pourriez y mener avec vous M. Michel, qui ne sera pas fâché de voir ses parens

que Messieurs Maillard, Tanoarn et Rigoley seront de la partie ». J'ajouterai que ces trois Messieurs étant *assistants* de la Compagnie, il s'agissait d'une assemblée à laquelle M. de la Chetardye devait prendre part en la même qualité, en vertu d'une élection faite dans l'assemblée précédente.

avant que de venir ici sur la fin des vacances. Il est juste, quelque indifférent qu'il soit, de lui donner cette petite satisfaction. Je crois même qu'il est utile qu'il voie ses parens avant que de venir ici, et il n'est nullement à propos qu'il les aille voir sans vous. Je souhaiterois seulement que vous prissiez vos mesures d'une manière qui ne l'empêchât pas de se présenter à la prochaine ordination. Car, comme il seroit important qu'il fût prêtre quand il viendra ici, il faudroit différer jusqu'à Noël son voyage de Paris, s'il laissoit passer l'ordination de septembre. Vous verrez à prendre vos mesures sur ce plan. J'ai été très satisfait de la lettre qu'il m'a écrite. Vous me ferez plaisir de le lui témoigner, parce que je n'ai pas le temps de lui répondre cet ordinaire; et ce que je vous mande peut servir pour tous deux. Je suis de cœur à l'un et à l'autre le tout acquis. — L. Tronson.

LETTRE LVII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 23 septembre 1691.

Ne croyez pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que ce que j'ai dit (1) au sujet de vos imprimés faits de bonne foi, vienne d'aucune peine que j'aie contre vous. L'avis que l'on a donné a été nécessaire pour se précautionner contre les inconvénients qui arriveroient dans la suite, si chacun avoit la liberté de faire imprimer ce qu'il voudroit. C'est une règle que l'on a cru important d'observer dès à

(1) Estimant sans doute bien suffisante l'approbation donnée à ses *Catéchismes* par l'archevêque de Bourges, M. de la Chetardye avait négligé de demander pour les imprimer la permission du supérieur de Saint-Sulpice; et, le 2 août précédent, M. Tronson avait écrit à M. Simon : « On a été ici fort surpris de l'impression des livres que vous savez. On m'en avoit pourtant dit quelque mot, il y a du temps. Puisque la 2e édition est commencée, on peut en continuer la correction. J'aurais souhaité que l'on m'en eût averti plus tôt; car on ne pourroit à présent l'arrêter sans éclat et sans faire trop de peine ».

présent, pour servir à ceux qui viendront après, qui ne s'en dispenseront pas quand ils la verront en usage. Vous verrez, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine, que mon cœur est le même pour vous ; c'est-à-dire plein d'estime, d'affection cordiale et de tendresse mille fois plus sensible que je ne vous puis dire.

Je ne vois pas de difficulté que vous fassiez imprimer vos petits traités de l'*Usure*, de la *Simonie* et des *Censures*. Puisqu'ils ont été déjà examinés ici, approuvés de M. Grandin et imprimés au Puy en françois, cela est plus que suffisant pour les faire imprimer à Bourges en latin (1). Je crois que cela ne peut être que très utile pour les ordinans : ce que M. Le Tellier nous a encore confirmé.

Quant au règlement qui porte que le supérieur donnera les pénitens aux Directeurs, 1° comme cela ne regarde que les séminaristes, l'inconvénient que vous exposez, du grand nombre de curés qui viennent quelquefois tous ensemble faire retraite, n'aura point de lieu, puisqu'on leur laissera le choix des directeurs. 2° On ne prétend pas même que le supérieur refuse à un pénitent le directeur qu'il lui demande. Ainsi, ce règlement ne concerne que les séminaristes qui n'en demandent aucun en particulier. 3° Quand un pénitent veut quitter son directeur pour en prendre un autre, il ne le doit pas faire sans la permission du supérieur, sans laquelle un autre directeur ne le doit pas recevoir, si ce n'est pour le confesser une ou deux fois. Tout à vous. — L. Tronson.

(1) Le premier et le troisième de ces trois traités, imprimés parmi les *Conférences* du Puy quand M. de la Chetardye y était directeur, furent réimprimés, aussi en français, dans les *Compendia tractatuum moralium, ad fusiorem Tractatuum intelligentiam utilia... ; Avarici Biturigum*, 1691, in-8°, pp. 638-241. Pour le détail et l'appréciation de ce que contiennent les deux parties de ce volume, voir *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 186, 187.

LETTRE LVIII

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 26 novembre 1691.

La mort de M. Béchet nous a d'autant plus surpris, que nous le croyons tout à fait hors de danger. Dieu soit béni de tout. Nous le prierons d'exercer dans l'éternité ses miséricordes sur ce cher défunt, d'achever de le consommer en lui. Il a eu si peu de plaisir durant sa vie, que je ne crois pas qu'il ait eu peine à quitter ce monde. J'estimois beaucoup sa vertu, et peut-être est-ce pour la tenir plus en sûreté, que la Providence la tenoit cachée sous un naturel peu sociable et sous plusieurs défauts extérieurs.

J'ai reçu la copie de son testament que l'on trouve dans toutes les formes. Je crois que vous en aurez donné avis à ses sœurs, aussi bien que de sa mort; sur quoi il faudra attendre ce qu'elles diront. Vous pouvez toujours satisfaire aux frais et dépenses nécessaires, et donner à la sacristie et au garçon qui l'a servi ce qu'il a ordonné. Mais pour le reste, je crois qu'il vaut mieux attendre et ne rien précipiter.

Pour les dévotes qui demandent quelque petit meuble de dévotion, nous tâcherons de les contenter dans le temps. Mais je serois bien aise de savoir en détail ce qu'elles désirent et quelles seroient vos vues. J'ai déjà promis à M. Rochette une statue de la Sainte Vierge qu'il avoit dans sa chambre. Vous pouvez retenir pour vous en particulier ce que vous m'avez marqué, et ce que vous jugerez à propos.

M. Béchet ayant donné ses livres et tous ses meubles au séminaire de Bourges, vous n'avez qu'à les retenir, excepté sa montre d'or, que vous pourrez mettre entre les mains de M. Michel, quand il partira, pour nous l'apporter.

Quoique je ne vous marque rien touchant l'argent que vous avez entre les mains, je suis bien aise de vous dire que ma pensée est de le laisser à Bourges; mais je ne veux pas encore m'expliquer là dessus ni prendre de résolution ferme.

J'attends, pour le faire, d'avoir reçu la réponse de sa sœur, à qui j'ai écrit que j'étais résolu à lui relâcher la moitié des biens de son frère.

J'approuve fort que l'on grave sur sa tombe son nom, son âge et le jour de son décès. L'on a dit que l'on faisoit courir dans la ville des bruits fâcheux sur les grosses sommes d'argent qu'il avoit amassées; mais je ne puis croire que ces bruits soient véritables. Je n'aurois pas cru aussi qu'il eût été d'humeur à se confier et à s'ouvrir à beaucoup de monde. Quoiqu'il en soit, il avoit beaucoup de vertu, et il y a de bons exemples à imiter dans sa vie. Dieu nous fasse la grâce d'en profiter. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIX

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 13 décembre 1691.

Monseigneur l'Archevêque m'a dit qu'il vous avoit écrit pour le Doyenné (1). Vous savez quel est sur cela votre engagement, et la réponse que vous lui pouvez faire ne demande pas un grand examen, ni que vous m'en renvoyez la détermination. Car vous pouvez vous souvenir que je n'y puis rien. Ainsi, je serois fort embarrassé à lui répondre d'une manière qui le pût contenter, si on me renvoyoit l'affaire. Je crois que la peine que vous avez depuis long temps de posséder des bénéfices (2) ne vous sera pas un attrait pour en avoir de

(1) Nicolas Chéron, doyen du chapitre de Bourges, ne mourut que le 2 janvier de l'année suivante 1692. Mais il était sans doute déjà malade, et d'ailleurs depuis longtemps official du diocèse de Paris, où il fut inhumé dans le couvent des religieuses de l'Ave-Maria.

(2) En effet, près de six ans auparavant, le 25 mars 1686, M. Tronson écrivait à M. de la Chetardye : « Quoique j'approuve le dessein que vous avez de vous défaire de vos bénéfices, j'approuve encore davantage que vous ne le fassiez qu'après avoir pris toutes les mesures que vous jugerez nécessaires. Il faut même attendre, pour celui de Tours, que la Providence suscite quelque occasion, si vous voulez qu'il serve au séminaire de Saint-Sulpice; car, sans cela, il seroit difficile de

nouveaux. Je prie Notre Seigneur de vous faire accomplir sa très sainte volonté, et de se servir de ces occasions de providence pour vous affermir de plus en plus dans votre vocation. Je suis en lui, de tout le cœur et mille fois plus que je ne vous puis dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LX

A MONSIEUR DE POUDENX (1)

1er juin 1693.

Il me paroît, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que la résolution que vous avez à prendre sur votre canonicat doit dépendre de la disposition où Dieu vous met. Car si vous avez dessein de vous abandonner pour servir les ecclésiastiques et le clergé dans les séminaires, et que Dieu vous donne attrait pour cette vocation; comme vous avez pour cela beaucoup de talens, que votre manière d'agir honnête, douce et gagnante ne peut que faire de grands fruits dans un séminaire, gagner aisément la confiance des jeunes gens et

parvenir à cette union. Si c'est la volonté de Dieu que cela réussisse, il en donnera les ouvertures. Il n'y a qu'à les attendre en paix et sans empressement ». On les attendit jusqu'en 1696, ainsi qu'on le verra plus loin. Quant au doyenné, la réponse de M. de la Chetardye édifia le Prélat, qui prit d'autres mesures et le laissa en paix.

(1) François de Poudenx, que nous avons déjà vu au séminaire d'Angers où il fut envoyé en novembre 1694, était venu à Bourges en septembre 1692, du séminaire de Saint-Sulpice, dans lequel il avait été employé, après sa *licence* obtenue en 1688. Son oncle François de Poudenx, évêque de Tarbes, lui avait donné un canonicat dans sa cathédrale. La démission du neveu affligea sensiblement le Prélat, comme le témoigne cette lettre de M. Tronson : « Je ne m'étonne pas que M. votre oncle ait quelque peine de votre démission, se voyant privé de la consolation qu'il pouvoit attendre de votre présence et de votre secours. Mais il y a sujet de bénir Dieu de ce que cette petite mortification ne vous inquiète pas, et que vous la portez avec toute la tranquillité d'une âme qui ne cherche qu'à accomplir sa très sainte volonté » (Lettre du 2 octobre 1693).

leur rendre agréables les exercices de piété; je crois que vous pouvez envoyer présentement votre démission à M. votre oncle; car il me semble que, comme il ne doit pas retourner sitôt en province, il me paroitroit qu'il y auroit quelque difficulté de garder encore tout ce temps-là votre bénéfice, après l'avoir gardé si long temps sans le servir. Ainsi, je ne vois point de meilleur conseil à vous donner, que de vous déterminer suivant votre attrait. Comme vous ne désirez que de faire la volonté de Dieu, il ne permettra pas que vous vous en écartiez en cette occasion. Vous pouvez cependant être persuadé que s'il vous détermine à demeurer avec nous, nous l'en bénirons de bon cœur, et qu'en mon particulier j'en aurai une joie proportionnée aux sentimens d'estime et d'amitié qu'il me donne pour vous, et qui sont plus grands que je ne vous puis dire. — L. Tronson.

LETTRE LXI

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 18 novembre 1693.

Je vois par votre dernière lettre que Dieu tient toujours la même conduite sur vous. Tantôt du calme et du beau temps, et tantôt de l'obscurité et de l'orage. Vous faites bien de ne point réfléchir sur le temps qu'il fait, d'aller toujours votre train et de faire en paix votre besogne. C'est le fruit de la fermeté dans votre vocation que Dieu vous donne, et qui est assurément une grande grâce; car on peut dire que celui qui chancelle dans sa vocation est toujours en guerre et jamais en paix : *inconstans est in omnibus viis suis* (Jacob. I, 8). L'amour de la retraite est admirable quand il n'empêche point de travailler aux choses dont la Providence nous charge. C'est très souvent dans le temps que Dieu nous donne le plus d'emploi, qu'il nous fait soupirer davantage après la solitude. Jamais le grand S. Grégoire ne l'a plus ardemment désirée, que lorsque Dieu l'appela à gouverner toute l'Église. Rien ne conserve le cœur si pur dans les em-

plois et si détaché de tout que ce désir. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXII

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 25 juin 1694.

Je ne m'étonne pas que vous ayez été vivement touché de la mort de Mgr de Bourges. C'est une perte très grande, et pour vous et pour le séminaire. M. Leschassier et M. Le Tellier ont vu son successeur (1) qui a témoigné beaucoup de bonne volonté. J'espère que vous en serez content. C'est un prélat auprès duquel on croit, si on le ménage, qu'on trouvera beaucoup d'appui. Il faudra y aller doucement, ne pas trop s'avancer pour lui donner des avis, ne pas trouver à redire trop librement à ce qu'on n'approuveroit pas, et ne se point mêler des affaires du dehors qu'autant qu'on y sera appliqué par ses ordres.

J'ai reçu le second tome de votre *Catéchisme*, qui ne peut être que très utile, ainsi que les sujets d'oraison que vous avez envoyés à M. Leschassier. Je crois que vous ferez très bien de continuer à en composer : car ce sera, un jour, un grand soulagement pour ceux qui n'auroient pas facilité à parler, et qui ont besoin de trouver des matières toutes digérées.

Je crois qu'il est important de lire le soir un sujet de méditation, et de lire aussi pendant une partie de la table, comme on fait ici durant les vacances, quoique vous soyez peu de monde.

Il semble qu'il est du bon ordre que ceux qui entrent de nouveau dans le séminaire aillent d'abord voir le supérieur,

(1) Léon Potier de Gesvres, né le 15 août 1656, n'avait pas 28 ans quand il fut nommé archevêque de Bourges. Sacré le 23 janvier 1695 dans la chapelle du noviciat des jésuites de Paris, il fut créé cardinal par le pape Clément XI en 1719, résigna son siège en janvier 1729, et mourut à Paris le 12 novembre 1744, âgé de 89 ans.

ou que le supérieur les aille voir dans leur chambre, comme l'on fait ici pour leur donner des directeurs. Nous ne refusons point ici de leur donner ceux qu'ils demandent, et on partage les autres à peu près également. Je ne sais pas comme on en use à Bourges, mais si le supérieur retenoit pour soi les plus savans et ceux qui sont de plus belle espérance; surtout si, entre autres, il en prenoit trois qui avoient choisi auparavant leur directeur, cela seroit tout à fait contre l'ordre. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIII

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 18 mai 1695.

Je ne m'étonne pas que l'arrivée si inopinée du Prélat ne vous ait un peu dérangé dans le séminaire; mais le dérangement sera bien réparé par son exemple et par la bonté qu'il vous témoigne. Son entrée et ses premières démarches dont on nous a mandé le détail sont édifiantes. On nous marque que le compliment que vous lui avez fait, à la tête des ordinans, a été fort agréé. Ne pourrions-nous point le voir pour y donner aussi notre approbation?

Il seroit fort à souhaiter que vous pussiez être défait de l'examen des religieux; car c'est une grande charge, et qui peut avoir des suites fâcheuses. Que si néanmoins le Prélat vous l'impose, il vaut mieux s'y soumettre que de lui faire de la peine.

Quant à ce qui regarde le bon ordre du séminaire, je ne crois pas que ni vous ni les autres lui doivent rien proposer, que vous ne l'ayez examiné ensemble, afin qu'on ne remarque point entre vous diversité d'esprits et de sentimens, mais que l'on y voie *cor unum et anima una*.

Monseigneur l'Archevêque de Lyon a fait la même grâce à ses ordinans pour son joyeux avènement, que Monseigneur de Bourges a fait aux siens. Il faut espérer que cela n'aura pas de suite, et que les choses reprendront le train ordinaire.

Vous n'avez pas d'autre parti à prendre que celui de vous soumettre aux ordres du Prélat, et de n'en point relâcher de votre part.

Les gens suspects des nouvelles opinions sont plus à craindre que jamais; mais ils sont plus cachés : Dieu vous en préserve, et nous aussi : car les suites en sont toujours beaucoup à craindre. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIV

A MONSIEUR DE LA CHETARDYE

Ce 15 novembre 1695.

Nous ne croyons point que le changement qui se fait dans votre séminaire lui soit utile. Cependant Monseigneur votre Archevêque ayant réduit à douze mois le temps que doivent demeurer les séminaristes, et ayant témoigné que vos petits imprimés pourroient suffire, si on y faisoit quelques additions en les enseignant, je n'ai pas jugé à propos, après avoir su le résultat de sa conférence avec M. Leschassier, que nous dussions avoir d'autres sentimens que les siens. On a jugé aussi que vos Messieurs ayant peine à bien faire ces additions, et personne ne pouvant s'en acquitter mieux que vous, vous voudriez bien vous en charger pendant quelques mois, en attendant que nous fussions en état de vous envoyer quelqu'un pour vous décharger. Ce que vous ferez servira de modèle pour diriger ceux qui pourront les enseigner dans la suite, et pour leur faciliter ce travail.

Au reste, la dernière lettre que vous m'avez écrite me fait assez connoître que la réduction à douze mois ne vient pas de vous. Quand on vous auroit soupçonné d'en être la cause, ce que vous dites avoir mandé au Prélat, et qui a été vu par M. Le Tellier et par M. Simon pour ne la pas faire, vous justifie pleinement là dessus. Ainsi, vous devez demeurer en paix, et ne vous point inquiéter de ce que l'on diroit contre vous sans fondement. Je ne puis vous dire avec combien de cordialité je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXV

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 16 février 1696.

Nous avons bien cru, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que votre séminaire souffriroit un peu de l'absence de M. de la Chetardye; mais ce nous a été une nécessité absolue de le retirer ici, car vous savez de quelle importance il nous est pour le bien de la paix, de ne pas laisser passer la cure de Saint-Sulpice dans des mains étrangères; et M. Baudrand n'a point voulu jeter la vue sur d'autre que sur lui pour lui succéder. Monseigneur de Bourges vint ici, il y a quelques jours, et me pressa extrêmement pour lui donner parole que nous le lui rendrions; mais comme je lui en fis difficulté, il s'adressa à M. le duc de Beauvilliers qui se trouva pour lors ici, et le pria d'être juge de notre différend, et que nous nous arrêterions tous deux à son jugement. La résolution qu'il nous donna et à laquelle nous promîmes tous deux de nous soumettre fut que le Prélat expliqueroit simplement à M. de la Chetardye toutes ses raisons; que, de ma part, j'en ferois autant, et qu'ensuite on lui laisseroit la liberté de se déterminer pour suivre son attrait, et faire ce qu'il croiroit que Dieu demandoit de lui. Depuis, il s'est résolu à prendre possession, et il est présentement notre curé. Je ne sais pas comment il se sera démêlé avec le Prélat.

Le commentaire sur la règle de S. Benoît (1) que vous m'avez envoyé contient des choses fort extraordinaires, et mérite d'être conservé pour faire connoître la doctrine et l'esprit de l'auteur. Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

(1) *Commentaire sur la Règle de S. Benoît, où les sentimens et les maximes de ce saint sont expliqués par la doctrine des Conciles et des Saints Pères...*, par Dom Joseph Mège, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur; Paris, 1687, in 4°. « Ce commentaire, paru peu de temps après celui de M. de Rancé, abbé de la Trappe, fit beaucoup de bruit, au rapport de D. Tassin. Comme D. Mège y éta-

LETTRE LXVI

A MONSIEUR SIMON (de Lyon)

Ce 18 juin 1896.

Tout ce qui ne nous rend point coupables devant Dieu ne doit nous troubler, ni nous inquiéter, ni nous décourager. Puisque, dans vos tentations, vous sentez toujours dans le fond du cœur un certain penchant vers Dieu qui ne veut que lui, elles ne vous nuiront pas; et bien que, dans ce temps-là, vous ne sentiez pas tant la douceur de l'amour, elles ne laisseront pas de vous être utiles, si elles ne diminuent point la paix foncière de votre âme.

Vous ne sauriez trop demander à Dieu l'humilité que les Saints Pères ont regardée comme le lieu propre de la grâce, et où elle est en assurance. Elle ne doit point vous empêcher de vous excuser et de soutenir vos sentimens avec douceur en de certaines occasions où il y va évidemment de la gloire de Dieu ou de l'avantage du prochain. Je bénis Dieu de vous avoir donné la pensée d'employer l'intercession de sa Très Sainte Mère pour obtenir cette grâce. Je souhaite que vous en ressentiez des effets qui augmentent tellement votre confiance en elle, que vous puissiez dire comme S. Germain, patriarche de Constantinople : *Mariæ nomen toto corde, ore et anima complector : Sit mihi ultimus linguæ loquentis motus.*

Mgr l'Archevêque de Paris, Mgr l'Évêque de Meaux, Mgr de Chalons et Mgr de Chartres ont condamné ce livre (1) avec

blit plusieurs maximes différentes de cet abbé, on l'accusa de relâchement. Bossuet, son ami intime, se plaignit au P. Général... Pour l'apaiser, la diette annuelle de 1689 fit un règlement dont on lui donna copie le premier jour d'août. Par ce règlement, le commentaire du P. Mège est proscrit, et la lecture en est interdite ». *Histoire littéraire de la Congrégation de S. Maur ;* Paris, 1770, in-4°, p. 133, 134.

(1) *Le Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique,* par Mme Jeanne-Marie de La Mothe Guyon; in-8°.

quelques autres de la même Dame. Si la voie de la poste n'étoit point si chère, ou que vous eussiez quelque autre voie par laquelle je pusse vous envoyer la censure de ce dernier qui a marqué plus en détail la doctrine que quelques personnes vouloient insinuer et leurs propositions, vous seriez surpris, et vous découvririez le venin de ces livres, caché sous une belle spiritualité.

Le *Chrétien intérieur* (1) a été défendu à Rome. Mais comme nous ne savons pas si c'est le même que nous avons ici, nous le laissons lire à ceux qui en profitent. Si vous étiez d'humeur à donner dans le quiétisme outré, je ne vous conseillerois pas de le lire ; mais je ne crois pas que ce soit là votre humeur. Ainsi, je crois que vous pouvez le lire, aussi bien que le précédent, étant capable de discerner les mauvaises conséquences qu'on pourroit tirer de certaines propositions trop hardies, trop générales et non assez expliquées.

Le livre du B. Jean de la Croix est bon, et on a bien éclairci toutes les propositions qui se trouvent dans ses Œuvres, et que quelques personnes peu mystiques n'approuvoient pas. Pour le livre du F. Jean de Saint-Samson (2), il y a des propositions qui auroient besoin, ce me semble, d'être favorablement expliquées. Après tout, marchez *coràm Deo in simplicitate cordis, et ipse diriget viam tuam.* Cela ne vous doit pas empêcher de m'écrire ce que vous jugerez à propos, si vous croyez que cela vous donne plus de paix. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

(1) *Le Chrestien intérieur, ou la Conformité intérieure que doivent avoir les chrestiens avec Jésus-Christ, divisé en huit livres ;* tiré des manuscrits de feu de sainte mémoire M. de Bernières-Louvigny : Paris, 2 vol. in-12. Condamné par un décret du Saint-Office du 26 juillet 1689.

(2) *Les Œuvres spirituelles et mystiques du divin contemplatif F. Jean de Saint Samson, religieux carme de la Réforme et observance de Rennes, en la province de Touraine, avec un Abrégé de sa vie, recueilli et composé par le P. Donatien de Saint-Nicolas, religieux de la même province :* Rennes, Pierre Coupard, 1658-1659, 2 vol. in-folio.

LETTRE LXVII

A MONSIEUR SIMON

Ce 9 mai 1697.

J'ai eu beaucoup de peine, et durant long temps, à me résoudre à vous charger de la cure. Vos crachemens de sang passés m'ont fait appréhender de vous donner cet emploi; et à moins que de vous ménager, je crains beaucoup pour la foiblesse de votre poitrine. J'en avois laissé la détermination à M. Le Tellier; mais puisqu'il vous y a déterminé, je crois qu'il ne l'aura fait qu'avec connoissance de cause, et que Dieu, pour vous y conserver, aura égard à votre obéissance et au bien que vous pouvez faire dans cet emploi.

Je bénis Dieu de l'accident qui vous est arrivé le Samedi-Saint (1), et que, reconnoissant les avantages que l'on peut retirer de l'humiliation, vous lui ayez dit de grand cœur : *Bonum mihi quia humiliasti me* (Psalm. CXVIII, 71).

Je vous conseille de ne plus faire de réflexion sur votre intérieur ni sur ce qui s'y passe; car, comme vous ne connoissez guères ce que Dieu y opère, ni ce que vous y faites, vous ne devez pas entrer dans ce détail pour m'en rendre compte. Il suffit de temps en temps que vous me mandiez simplement les changemens que vous y apercevriez, et que vous auriez présens dans l'esprit.

Les imperfections que vous voyez dans les personnes qui sont sous votre conduite ne doivent point vous inquiéter jusques à entrer en défiance de vos voies; car cela ne peut servir qu'à vous décourager.

Pour la paix, il est difficile que vous l'ayez aussi sensible au milieu des affaires que si vous étiez dans la solitude; mais l'accomplissement de la volonté de Dieu vous en donnera une plus solide. Comme vous êtes fidèle à l'embrasser, vous devez vous guérir par là de toutes vos inquiétudes, et ne

(1) M. Simon avait manqué de mémoire en prêchant.

songer qu'à le bien aimer. Je suis en lui tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE LXVIII

A MONSIEUR SIMON

Ce 21 janvier 1698.

Je vous suis obligé des bons souhaits que vous faites pour moi et que je remarque au commencement de votre lettre. J'espère que vous voudrez bien y joindre la continuation de vos prières dans le cours de cette année.

C'est un grand bien pour le séminaire que l'on ait découvert la conduite peu réglée de vos deux Colbertins (1), et il seroit encore un plus grand bien si on pouvoit les mettre dehors. Si l'on s'inquiétoit pour tous les pénitens que l'on conduit qui ne profitent pas, on ne seroit jamais en paix. On a sujet de s'en humilier, mais d'une humilité qui soit calme, paisible, douce et tranquille. Je me persuade que c'est la disposition où vous êtes, puisque en attribuant à vos péchés leur peu de ferveur, votre cœur demeure toujours dans sa paix. Vous ne la trouveriez pas peut-être si grande dans la solitude, que vous l'éprouvez dans le séminaire, et si vous n'y trouviez pas les mêmes croix, vous y en rencontreriez d'autres qui seroient pour le moins aussi pesantes, et peut-être plus dangereuses pour vous. Votre sûreté doit être l'obéissance, qui vous fait accomplir la volonté de Dieu dans l'état où il vous a appelé : *unusquisque in ea vocatione in qua vocatus est, in ea permaneat* (I Cor. VII, 20). C'est le moyen le plus sûr pour passer le trajet de cette vie sans y faire naufrage.

On ne croit point ici que ce que le jésuite a dit à M. Le Tellier soit vrai : au moins, les nouvelles que l'on a reçues de Rome le 31 décembre n'en disent mot. On travaille toujours à l'examen du livre de M. Cambrai (2); mais on ne

(1) Au séminaire de Bourges, on appelait *Colbertins* six séminaristes qui y jouissaient d'une fondation faite par Mme Colbert.

(2) *L'Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure.*

sait point encore quel en sera le succès, car on en parle fort différemment. Je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXIX

A MONSIEUR SIMON

Ce 25 novembre 1698.

Je vous ai dit et vous le redis, que toutes les contestations présentes et tous les doutes qu'elles peuvent exciter dans votre cœur ne doivent point faire changer votre manière d'oraison. Ainsi, dans quelque vuide, quelque nudité et quelque tentation que vous soyiez, abandonnez-vous en confiance à la vue simple et amoureuse de Dieu présent en vous, lorsqu'il vous en donnera l'attrait. C'est un grand secret contre les attaques du démon, que de savoir ainsi se retirer en Notre Seigneur résidant dans le plus intime de notre âme. Quand vous y serez caché dans une des sacrées plaies de ce divin hôte, vous vous trouverez en sûreté, *tanquam gallina in foraminibus petræ, quæ circumvolitantem super se intrepida intuetur accipitrem.* C'est là où vous pourrez jouir d'une profonde paix, qui ne sera point troublée, ni par les pertes qui pourront arriver, ni par les embarras de vos emplois qui ne vous manqueront pas cette année. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXX

A MONSIEUR LE TELLIER

Ce 2 février 1699.

J'apprends avec bien de la joie le succès de votre retraite. En sortir en bonne santé, vous trouver sans aucune peine de corps et d'esprit, et vous sentir disposé et résolu à servir Dieu mieux que jamais, sont des avantages dont je ne puis que me bien réjouir avec vous. La bénédiction qui accom-

pagne votre travail ne vous doit pas peu encourager à vous y rendre fidèle, et c'est une des plus douces et innocentes consolations pour un bon serviteur, que de voir qu'il travaille utilement pour son maître. C'est un avant-goût de celle qu'il aura au jour de l'éternité, quand il entendra ces consolantes paroles : *Euge, serve bone, in modico fidelis, intra in gaudium Domini tui* (Luc. XIX, 17). Nous prierons bien ce souverain Maître de vous continuer ses grâces et de vous y rendre fidèle.

Voici la réponse aux deux cas que vous me proposez dans votre dernière lettre.

Le premier, qui regarde le bon ordre de la maison touchant l'usage que vous devez faire de la permission que l'on donne dans le diocèse, de manger du fromage le carême. Les deux fondemens de M. Simon pour ne se point servir de cette permission, qui sont l'édification publique et la coutume du séminaire de Saint-Sulpice, auquel il est très bon de se conformer autant que l'on peut dans les provinces, sont fort considérables; mais pour en tirer la conclusion juste, il faut supposer que l'on s'est réglé en cela, à Saint-Sulpice, selon l'usage des autres communautés. Ainsi, vous n'avez qu'à vous informer comme on en use dans les autres communautés de Bourges, et en vous conformant à leur usage, soit que vous mangiez du fromage, soit que vous n'en mangiez pas, vous en userez comme nous faisons ici et n'édifierez point mal le prochain.

Pour le second cas qui vous regarde, je ne crois pas que vous soyez obligé de jeûner le carême, ni même d'essayer de le faire. Outre votre âge avancé, l'avis du médecin vous doit mettre sur cela dans une pleine sûreté. La vie réglée et édifiante que vous menez à Bourges depuis tant d'années remédiera assez à ce que vous pourriez craindre du côté de l'édification publique. Pour l'exemple des Saints, je crois qu'ils ont été très fidèles à pratiquer les mortifications que Dieu demandoit d'eux; et je crois aussi que vous les imiterez très bien en vous contentant de bien porter celles qui sont attachées à votre état; car il me semble que c'est tout ce que

Notre Seigneur demande de vous. Vous y en trouverez assez pour ne point craindre de mener une vie molle et trop délicate.

Je prie Dieu qu'il imprime bien avant dans votre cœur les sentimens du pur amour que vous exprimez si bien dans votre petit sonnet. Je l'ai remis entre les mains de M. Bourbon, afin qu'il profite aussi de vos bonnes pensées. Je ne sais pas s'il vous répondra en même style. Je suis très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXI

A MONSIEUR SIMON

Ce 5 avril 1699.

J'apprends par votre lettre du 1er de ce mois que vous avez vu le Bref contre le livre de M. de Cambrai. On ne pouvoit mieux embrasser tout son système, ni mieux le condamner. Il n'y a point d'autre parti à prendre que de se soumettre au Bref et de condamner simplement ce que le Pape condamne. C'est ce que fera, au premier jour, le Prélat, par un mandement qui portera la condamnation de son livre dans tout son diocèse. Vous ne devez point pour cela vous embarrasser de votre oraison : vous n'avez qu'à continuer de la faire de la manière que vous avez accoutumé. La 16e proposition condamnée (1) ne doit point empêcher que vous suiviez l'attrait que Dieu vous donnera. Ainsi, quand vous aurez pris, par exemple, quelque mystère de la Passion pour sujet de votre oraison, dans le dessein de le méditer, et que Notre Seigneur vous portera ou à détester vos péchés, ou à quelque sentiment d'amour, ou à quelque autre sainte affection, vous devez vous y laisser aller simplement, sans vouloir faire de nouveaux efforts pour méditer et revenir à discourir dans

(1) 16. « Datur status contemplationis adeo sublimis adeoque perfectæ, ut fiat habitualis : ita ut, quoties anima actu orat, sua oratio sit contemplativa, non discursiva. Tunc non amplius indiget redire ad meditationem ejusque actus methodicos ».

l'oraison. Soyez seulement fidèle à tenir votre cœur bien pur et bien en paix, afin d'être toujours en état d'entendre la voix du Souverain Maître et de la suivre.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXII

A MONSIEUR SIMON

Ce 27 juillet 1699.

Je bénis Dieu de tout mon cœur des bons sentimens qu'il vous a donnés dans votre retraite. Je le prie de les imprimer bien avant dans votre âme, afin que les embarras de vos emplois ne vous les fassent point perdre de vue. Quoiqu'ils ne soient pas pour lors si sensibles que dans le temps de la retraite, ils n'en sont pas pour cela moins véritables, et la présence même de Dieu, auquel il semble que l'on ne pense point souvent quand on est occupé aux choses extérieures, ne laisse pas de bien remplir le cœur, quand on ne voit que sa très aimable volonté en tout ce qu'on fait. C'est ce qui fera que si vos emplois qui vous tirent au dehors vous paroissent une pesante croix, la vue de sa divine volonté en adoucira la pesanteur, et vous la rendra bien aimable. Vous avez raison de regarder son bon plaisir comme le Paradis de la terre; car c'est, en effet, l'unique bonheur qui se puisse trouver en cette vie.

Je suis bien aise de voir que la confiance en Dieu fait toute votre ressource; c'est la meilleure disposition où vous puissiez être dans les différens états où Dieu permet que vous soyez quelquefois, et dans les différentes peines dont il exerce votre patience. Je ne vois point d'avis plus utile à vous donner que celui de l'Apôtre : *Nolite amittere confidentiam, quæ magnam habet remunerationem : Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes reportetis promissionem* (Hebr. X, 36). La fidélité que vous aurez à ces pra-

tiques et à vos emplois extérieurs fera toute votre pénitence : je ne crois point que Dieu en demande présentement d'autre de vous. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXIII

A MONSIEUR SIMON

Ce 13 janvier 1700.

Monsieur et très cher en Notre Seigneur,

Je ne remarque point dans votre conduite des sujets de peine que vous m'ayez donnés les années passées. Si j'ai écrit à M. Le Tellier qu'il vous réglât le temps que vous donneriez à vos dévotes, ç'a été pour contenter ceux qui pensoient que vous leur en donniez trop. On n'aura pas maintenant sujet d'en rien dire, quand on saura que vous suivez les règles de l'obéissance. J'ai toujours été assez persuadé que l'application que vous aviez à les servir n'était qu'un effet de votre zèle pour ne pas manquer à leurs besoins, qui sont quelquefois plus grands qu'on ne s'imagine. Je ne doute pas que vous n'eussiez plus d'attrait pour la solitude que pour cet emploi; mais puisque la disposition de la Providence, aussi bien que l'obéissance, vous y engage, il faut vous résoudre à porter ce joug pénible jusqu'à ce que Dieu donne d'autres ouvertures. Quoique, dans les grandes dissipations que vous donnent tous vos emplois, aussi bien que vos diverses tentations, Dieu ne se rende pas si sensible à vous, il n'y sera pas néanmoins moins présent que dans la retraite. Vous savez qu'il se cache quelquefois pour se faire rechercher avec plus d'ardeur : c'est ce que les Pères appellent, *les saints artifices de l'amour*. Servez-vous donc de ces épreuves pour l'aimer davantage, en conservant l'attrait de la solitude, et travaillant avec fidélité à l'œuvre que le Père de famille vous confie. Vous aurez le mérite des solitaires, et la récompense des ouvriers de l'Évangile. La fidélité à porter cette conduite de Dieu sur vous doit faire votre grande pénitence; et vous pourrez dire

alors comme ce grand serviteur de Dieu : *Mea maxima pœnitentia est vita communis* (1). C'est la grâce que je demanderai de tout mon cœur à Notre Seigneur, étant, en son amour, très sincèrement tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Maxime du bienheureux Berckmans, de la Compagnie de Jésus.

FIN DU LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE DE CLERMONT (1)

LETTRE I

A L'ÉVÊQUE DE CLERMONT (2)

27 juillet 1676.

Monseigneur,

Je croirois manquer à la principale de mes obligations si, dans la place de M. de Bretonvilliers où je me trouve depuis quelques jours, je différois plus long temps à vous témoigner mes respects et à vous offrir mes très humbles services. Vous savez, Monseigneur, combien, toute sa vie, il a été zélé pour vos intérêts et combien il a toujours pris de part en tout ce qui vous touche. J'espère, Monseigneur, que vous me ferez la grâce d'être persuadé que je n'aurai jamais d'autres dispositions que les siennes, et que ce me sera un sujet de consolation très sensible, si je puis avoir occasion de vous témoigner que je ne succède pas moins à ses sentimens qu'à ses emplois. Ainsi, Monseigneur, vous pouvez me faire cette justice de croire que si j'avois l'honneur de pouvoir vous être utile en quelque chose, il n'est personne au monde pour qui je m'employasse avec plus de joie que pour Votre Grandeur, parce qu'il n'en est pas dont je sois, avec plus de

(1) Sur l'établissement du séminaire de Clermont, confié à la direction des prêtres de Saint-Sulpice en 1656, voir *Vie de M. Olier*, t. III p. 346-350, 373. *Notice* (inédite) *sur le séminaire de Clermont*, par M. Gamon, manuscrit in-4°.

(2) Gilbert de Vény d'Arbouze, profès de l'Ordre de Cluny, d'abord abbé régulier de Manlieu, au diocèse de Clermont, en fut nommé évêque en 1661, et mourut le 19 avril 1682, âgé de 77 ans.

vérité et de respect, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur. — L. TRONSON (1).

LETTRE II

A MONSIEUR GOURIOU (2)

10 août 1676.

Je ne vois pas de sujet d'être choqué de ce que vous m'avez écrit, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. Tout ce que j'ai vu de votre dévote est beau et bon, et je n'y remarque rien que de bien édifiant. Et pour la liberté dont vous avez usé en m'écrivant, bien loin de me faire peine, elle m'édifie d'autant plus qu'elle porte un caractère de simplicité qui sera toujours très bien reçu en ce pays. Ne croyez donc pas que ce soit sur ce fondement que je me suis déterminé à croire que vous ne la deviez plus voir. Il y en a un autre, plus solide et qui est appuyé sur notre vocation qui n'est point pour les dévotes. Si la vôtre a de grands besoins, elle a son directeur, en qui Dieu sera toujours pour elle; et s'il ne la soulage pas, vous n'en serez pas responsable; mais

(1) L'évêque répondit par une lettre « très honnête et tout à fait obligeante ». La voici : « J'ai beaucoup regretté M. de Bretonvilliers, tant par l'estime que je faisois de sa vertu et de son mérite, que par les avantages que l'Église recevoit de son zèle. Mais ç'a été pour moi un sujet de consolation, d'apprendre que l'on a fait choix d'un aussi digne successeur que vous, Monsieur, pour bien remplir cette place. Et comme j'ai toujours fait une estime particulière de votre personne, j'ai aussi reçu cette nouvelle avec beaucoup de satisfaction; et vous ne devez pas douter, Monsieur, que cette raison ne soit pour moi un nouvel engagement à être de plus en plus, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — E. DE CLERMONT. Ce 15e août 1676 ».

(2) Yves Gouriou, né dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon en 1633, entra sous-diacre au séminaire Saint-Sulpice le 15 juillet 1656. Envoyé à Clermont en 1659, il y travailla jusqu'en 1681, passa ensuite une année au séminaire du Puy, et en 1682 alla au séminaire Saint-Irénée à Lyon. En 1694, il fut de nouveau envoyé à Clermont, et il y mourut le 4 février 1709, âgé de 76 ans.

vous répondrez de l'instruction des ecclésiastiques dont il vous charge, et auxquels vous devez donner tout votre temps. J'écris sur cela un mot à M. Baudrand, qui devra vous servir de règle. Cependant croyez que je suis cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE III

A MONSIEUR BAUDRAND (1)

28 décembre 1676.

Je croyois que M. Leschassier vous avoit écrit touchant la contribution que vous nous demandiez (2). C'est une chose dont je ne crois point que nous devions nous mêler, et l'on ne crie déjà que trop contre Saint-Sulpice, sans en donner encore une si belle occasion. Ainsi, le grand fonds que vous devez faire sur nous pour ces sortes d'impression, c'est que nous n'y devons avoir nulle part. C'est, en deux mots, le résultat de l'examen que l'on a fait de cette affaire, et à quoi l'on croit à propos de se tenir : *ut obstruatur os loquentium iniqua, et mentiatur iniquitas sibi* (Psalm. LXII, 12; XXVI, 12). Vous jugerez bien par là que ce qui nous retient sont les conséquences, et non pas votre trop grande liberté à proposer cette taxe. Car vous ne sauriez être trop libre en m'écrivant, et je recevrai toujours comme un épanchement de cœur ce que vous jugerez me devoir écrire de vos pensées et de vos vues. Quand elles ne seront pas toujours approuvées, elles seront toujours très cordialement reçues.

(1) Henri Baudrand, né à Paris en 1637, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 6 janvier 1659, admis dans la Compagnie en 1664, docteur de Sorbonne et directeur au séminaire de Saint-Sulpice en 1666, supérieur du séminaire de Clermont en 1675, directeur *du* séminaire de Saint-Sulpice en 1684, curé de la paroisse en 1689, démissionnaire en 1696 et prieur de Saint-Cosme-lès-Tours, mourut le 19 octobre 1699. Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 113-123.

(2) M. Baudrand avait demandé s'il était à propos que le séminaire de Clermont contribuât à faire imprimer quelques pièces contre les Jansénistes.

J'ai bien de la joie que Monseigneur de Clermont soit content de vous et qu'il goûte votre conduite. C'est une bénédiction de Dieu qui étoit bien nécessaire pour le maintien de son œuvre. Ce qu'il vous a dit au sujet de la dévote vous fournira l'occasion de rappeler à vos Messieurs l'importance de se renfermer dans la maison, et de ne se point étendre aux emplois qui ne sont point de notre vocation.

M. Vachier est fort attendu et désiré à Limoges (1); mais quelque besoin qu'ils en aient, il n'y a pas d'apparence qu'il s'expose par les chemins, que les neiges ne soient fondues. Elles sont ici si grandes, qu'une personne a été une matinée entière à aller et revenir d'Issy. Je crois qu'elles ne sont pas moindres en Auvergne et qu'il ne fait pas meilleur dans vos montagnes. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE IV

A MONSIEUR GAY (2)

Décembre 1676.

Votre lettre du 1er de ce mois me réjouit, voyant votre fidélité à nous mander toutes choses. Soyez persuadé, Mon-

(1) Joseph Vachier, né à Clermont en 1641, directeur à Limoges en 1676, mort le 17 janvier 1716. Voir la correspondance avec le séminaire de Limoges.

(2) Pierre Gay, un des plus chers disciples de M. Tronson, était limousin. Admis au séminaire de Saint-Sulpice le 28 novembre 1666, il fut envoyé à Clermont en 1675 et chargé d'y faire la conférence sur les Sacrements. Il enseigna ensuite la morale et composa même des cahiers qui furent adoptés et suivis par ses successeurs. Lorsque, en 1691, M. Rigoley fut obligé, pour cause de santé, de quitter Clermont, M. Gay fut nommé supérieur à sa place, et élu assistant de la Compagnie dans l'assemblée générale de 1700. Enfin, il fut nommé vicaire général du diocèse de Clermont en 1702, lorsque M. de Champflour eut été promu à l'épiscopat. Il mourut à Clermont le 30 septembre 1707. — M. Grandet, dans un voyage qu'il fit à Clermont, ayant sollicité et obtenu de M. Gay quelques *Avis aux personnes qui sont appliquées à la conduite d'un séminaire,* il les inséra — et ils sont imprimés — dans son *Histoire du séminaire d'Angers,* t. II, p. 77-81.

sieur et très cher en Notre Seigneur, que vous faites en cela la volonté de Dieu, et ne craignez point qu'il permette que ces sortes de nouvelles que vous m'écrivez simplement, fassent jamais aucun mauvais effet. Jamais on ne gâte rien en s'acquittant de ce qu'on doit; et vous connoîtrez par expérience combien cela est nécessaire pour maintenir l'ordre, et prévenir beaucoup de tentations auxquelles on n'est pas en état de remédier quand il n'y a personne qui les fasse connoître. Ce que l'on pourroit dire de contraire ne seroit bon qu'à diviser la maison, à faire que dans chaque séminaire chacun agisse comme il plairoit au supérieur, sans se mettre en peine de ce qu'on jugeroit ici plus à propos, et à établir dans la suite autant d'esprits dans Saint-Sulpice, qu'il y auroit d'établissemens différents dans les provinces. Je suis assuré que cette conduite ne seroit nullement de Dieu, et qu'elle est très éloignée de ce que l'on a toujours cru ici absolument nécessaire. Je souhaiterois vous pouvoir mander sur cela les sentimens de M. Olier, Notre cher Père et très honoré Fondateur, et ceux de M. de Bretonvilliers qui étoit persuadé qu'il n'y avoit point de peste si dangereuse pour la maison, que cette fausse charité qui fait que, dans la crainte de déplaire à un homme, on ne découvre pas des fautes qui déplaisent infiniment à Dieu. Tout ce que je vous puis dire de plus utile et de plus véritable sur ce sujet, est que M. notre très cher Père n'étoit nullement content en plusieurs choses du séminaire de...; que, s'il étoit uni à Saint-Sulpice, il n'y auroit pas souffert ce qu'il y a toléré, et que l'on ne pourroit, dans les autres dont nous sommes entièrement chargés, suivre cet exemple, sans s'écarter de l'esprit et des règles qu'on y doit suivre. Vous profiterez de cet avis.

L'importance de n'entreprendre aucun voyage un peu considérable sans en écrire ici auparavant n'est pas chose nouvelle : c'est ce qui a été réglé depuis long temps, et ce que l'on a accoutumé de pratiquer dans les autres maisons. Les particuliers n'en écrivent pas toujours, quand eux-mêmes ne le peuvent pas faire, mais le supérieur le fait pour

eux. Cela est d'une telle conséquence, que je me souviens qu'avant que cela fût réglé, un établissement considérable pensa manquer, par la seule absence d'une personne qui, étant allé faire un voyage sans en écrire ici, il ne se trouva pas en temps dans le temps que l'on avoit donné parole à un évêque, de travailler à l'œuvre qu'il désiroit. Il y a cent autres inconvénients qui peuvent arriver, et nous en avons vu plusieurs qui ont fait juger cette dépendance absolument nécessaire.

Ceux qui disent qu'il n'y a pas beaucoup de sujets dans Saint-Sulpice ne me paroissent pas connoître beaucoup l'esprit de M. Olier, ni avoir fait de grandes réflexions sur sa conduite. Nous l'avons vu agir, nous l'avons ouï parler et nous avons de ses écrits, et français et latin, sur ce sujet : c'est assez pour nous tenir en paix : *Unusquisque in suo sensu abundat* (Rom. XIV, 15). Le nôtre sera celui de Notre Très Honoré Père, dont, moyennant la grâce de Notre Seigneur, toutes les réflexions ni tous les raisonnemens de la prudence humaine ne nous écarteront jamais. Il n'a jamais, de son vivant, voulu dire un mot pour avoir des sujets, et je le sais par ma propre expérience. Il a jugé qu'il n'en falloit pas beaucoup, et il a cru que, quand on en auroit besoin, il falloit avoir recours à Dieu plutôt qu'aux inventions humaines, afin de n'en avoir que de bien appelés. Nous en avons eu toujours, par sa miséricorde, suffisamment pour le besoin. Prions-le tous que nous n'en ayons jamais de superflus.

Il est juste de veiller aux besoins des sujets et de les mettre en état, en les prévenant et leur fournissant leurs besoins temporels, de ne penser qu'aux choses spirituelles, et de vaquer sans distraction et sans inquiétude aux seuls emplois de leur vocation. Si quelqu'un a été exercé sur ce point, je crois qu'il n'aura pas sujet de se plaindre à l'avenir. Car c'est une règle qui sera observée partout comme elle l'est présentement ici, qu'un autre que l'économe aura soin de fournir à chacun ce qui lui sera nécessaire; et c'est assurément un excellent moyen de contenter tout le monde,

Celui de donner à chacun un petit fonds dont il disposeroit suivant ce qu'il pourroit dépenser, seroit assurément plus agréable aux particuliers; au moins, il contenteroit davantage l'amour-propre; mais il suffit de vous dire qu'il a été proposé il y a très longtemps, et rejeté par M. Olier même, quoique ce fût à l'occasion d'une personne que l'on craignoit de perdre, et qui étoit un des sujets des plus laborieux que l'on ait eu depuis l'établissement de Saint-Sulpice. M. Olier étant mort, je me souviens qu'on fit encore cette même proposition; mais quelque bonne qu'elle parût pour contenter quelques particuliers, on crut qu'elle ne pouvoit être que très nuisible et préjudiciable à la maison, et l'on ne jugea pas que l'on se pût écarter des sentimens et de la pratique de M. Olier sans sortir de son esprit et de sa grâce; et par conséquent sans détruire son ouvrage et ruiner la communauté. Vous pouvez juger, après cela, quelles peuvent être mes pensées, et quelles doivent être aussi celles de toutes les personnes qui le regardent comme un saint fondateur : elles doivent sacrifier avec joie toutes leurs vues et leurs propres pensées, quelque importantes et raisonnables qu'elles leur paroissent, pour suivre les lumières que Dieu lui a données pour la perfection, aussi bien que pour l'établissement de son œuvre.

Voilà, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, une ample et exacte réponse à votre lettre; mais elle n'est pas pour vous, car je sais vos dispositions : je vois d'ici le fond de votre cœur, et s'il n'y en avoit point d'autres à satisfaire, je me serois contenté des dix premières lignes de cette lettre. Mais comme nous devons nous faire tout à tous et entrer dans les besoins de tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, j'ai cru que tous ces éclaircissements pourroient vous servir pour contenter, selon votre prudence, ceux qui vous tiendroient de pareils discours, et qui vous avanceroient des choses aussi éloignées de notre esprit. Je suis de cœur tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE V

A MONSIEUR BAUDRAND

3 mai 1677.

L'on n'a pas d'envie, à ce que je vois, d'épargner le jansénisme. C'est là le caractère de la bonne morale, de combattre l'erreur et le vice en même temps. J'enverrai votre lettre à M. Grandet qui sera aussi surpris que nous de la conduite des sept religieux noirs frères des Blancs-Manteaux, et de l'indifférence de leur abbé (1). Il aura aussi assurément bien de la joie de la fermeté du Prélat. Il y a de quoi bénir Dieu et dire un *Te Deum* de ses bonnes dispositions.

Vous pouvez assurer que vous m'avez fort recommandé M. de La Colombière (2), et que nous en aurons un soin tout

(1) Le monastère des *Blancs-Manteaux* fut établi en 1258 par des religieux mendians venus de Marseille, où leur ordre avait commencé sous le titre de *Serfs de la Vierge Marie* et sous la règle de Saint Augustin; mais parce qu'ils portaient des manteaux blancs, le peuple les nomma *Blancs-Manteaux*, et ce nom est resté à leur monastère de Paris. Leur ordre ayant été supprimé par le Pape Grégoire X au concile de Lyon en 1274, Philippe-le-Bel donna leur monastère aux *Guillemites*, institués par un solitaire italien nommé *Guillaume*, et qui possédaient déjà un couvent à Montrouge, près de Paris. Cette communauté était peu nombreuse, lorsque le 3 septembre 1618, elle prit la résolution d'embrasser la réforme bénédictine qui avait commencé à Saint-Vanne, en Lorraine. Louis XIII approuva cette union par des Lettres patentes du 22 février 1622, dans lesquelles, pour la première fois, le nom de *Congrégation de Saint-Maur* est donné aux Bénédictins réformés de France, qui s'y répandirent avec beaucoup de rapidité. On sait que leur habit est de couleur noire. Les « sept religieux noirs *frères* de ceux des Blancs-Manteaux », dont parle M. Tronson, étaient donc des bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur; très probablement des religieux du monastère de Saint-Allyre, dans la ville de Clermont, où la réforme de Saint-Maur avait été introduite, et où le jansénisme avait aussi pénétré, grâce à « l'indifférence » de leur abbé, qui était bénédictin comme ses religieux. Poussé sans doute par un ordre reçu de la Cour, l'évêque avait informé contre eux, et avait exigé qu'ils signassent le Formulaire d'Alexandre VII.

(2) Joseph Séré de La Colombière, né à Saint-Symphorien d'Ozon

particulier. C'est une personne qui le mérite et dont nous avons tous les sujets du monde d'être contents. Si Dieu lui donne assez de santé, je crois qu'il sera quelque jour un grand sujet. Car il a de grands talents, un grand esprit, grande ouverture, beaucoup de pénétration; et avec cela fort exact, soumis et fervent. Nous n'avons guère accoutumé d'user de ce style; mais c'est là le sentiment de la personne qui le conduit.

Si l'on vous prie de prêcher à la cathédrale, vous pourrez le faire pourvu 1° que l'on vous en presse; 2° que cela plaise à Monseigneur; 3° que vous ne puissiez refuser sans faire peine; 4° que ce ne soit que pour une fois et sans conséquence.

Ce que M. Boucher (1) vous mande des bontés de Mgr l'Archevêque a bien assaisonné la grâce qu'il lui a faite. Il lui a donné la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet de la manière du monde la plus obligeante, et il a raison d'en écrire comme

(Isère), était entré au séminaire de Saint-Sulpice l'année précédente. Il alla au Canada en 1682, fut rappelé en France en 1691, se retira alors au séminaire des Missions-Étrangères, et en 1692 repartit pour le Canada avec M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, qui le fit d'abord chanoine de sa cathédrale, et ensuite son vicaire général. Il mourut le 18 juillet 1723. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 218.

(1) François Boucher, né à Paris, troisième de la licence de 1676, mourut à Paris au mois de janvier 1708. Le 23 de ce même mois, M. Leschassier écrivait à M. Colon, directeur au séminaire de Viviers : « M. Boucher, docteur de Sorbonne, qui assistoit et faisoit subsister 40 pauvres écoliers, mourut vendredi dernier, après quatre jours de maladie ». Il laissa au séminaire de Saint-Sulpice une rente de 1,800 livres pour l'entretien de cette communauté qu'il avait formée en 1690 au collège de Montaigu, rue des Sept-Voies, où elle resta jusqu'à sa mort en 1708. Elle fut alors transférée sur la paroisse de Saint-Sulpice dans une maison attenante au grand séminaire, d'après M. Gosselin, *Mémoires sur M. Tronson*. Le docteur Boucher fut exilé en 1682, ainsi que le docteur Chamillard, pour l'opposition qu'il fit en Sorbonne à l'enregistrement de la Déclaration de 1682. V. Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*; 2e édition, p. 389-393. On lit un quatrain de François Boucher en tête de *La Vie de Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors*, par Chastenet; Cahors, 1663, in-8°.

en étant très satisfait. Car il a reçu toutes les marques d'amitié, d'estime, de cordialité qui se peuvent désirer. Je fus, il y a quelques jours, l'en congratuler; et au fond, j'en ai bien de la joie. Car il étoit important que cette place fût bien remplie (1), et je crois que, pour la sienne, on ne manquera pas de prendre de bonnes mesures pour lui donner un bon successeur.

L'on a fait, ces jours passés, un sanglant écrit contre M. Chamillard; mais comme je ne l'ai pas encore lu, je ne puis vous dire en détail ce qu'il contient.

Vous avez bien fait de ne vous point charger de confesser les Bernardines : vous avez assez d'autres occupations. Et puis, vous savez que ce n'est pas là notre affaire. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VI

A MONSIEUR BAUDRAND

21 juin 1677.

Jamais les jansénistes n'ont été plus mal à la Cour qu'ils y sont présentement. On a surpris une lettre composée par M. Nicole, et qui devoit être signée par les évêques, par laquelle on demandoit au Pape la condamnation de quelques propositions (2). Le roi a fait écrire aux Intendants des provinces d'avertir les évêques de ne la pas signer. Ainsi vous pourrez en entendre parler. Hier, les Agents du Clergé, pour

(1) Elle était précédemment occupée par Charles de Henniques de Benjamin, mort le 29 avril 1677. Né au diocèse de Senlis, docteur en droit canon, d'abord chanoine de Sens, puis vicaire général et doyen du Chapitre, il avait cédé ses dignités au docteur Jacques Boileau en 1667, pour devenir vicaire général et Official de Paris, et enfin, en 1675, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet.

(2) On trouve le texte de cette lettre, en latin et en français, dans les *Nouvelles Lettres de feu M. Nicole;* nouvelle édition, tome VIII, seconde partie, 1767, in-12, p. 248-277; et aussi, en français seulement, dans l'*Histoire du séminaire d'Angers,* par Grandet, tome II, p. 98-108.

exécuter leur ordre, commencèrent à aller chez les prélats qui sont en cette ville, pour s'informer des raisons qu'ils ont de n'être pas à leur diocèse, pour en rendre compte à Sa Majesté (1). Monseigneur d'Arras, que l'on accuse d'avoir bonne part à cette lettre partit jeudi dernier (2).

L'on a imprimé une terrible pièce contre votre *bon ami* le P. Courtot (3). Si elle se pouvoit trouver plus aisément et que nous en pussions avoir un second exemplaire pour vous l'envoyer, vous y verriez l'esprit de la médisance *in supremo gradu*. Tout à vous. — L. Tronson.

(1) Les Agents-généraux du Clergé écrivirent aussi, par ordre du roi, dans le même sens, à tous les évêques du royaume, une lettre dont on peut lire le texte dans les *Nouvelles Lettres de Nicole, loc. cit.*, p. 277, 278, et dans Grandet, *loc cit.*, p. 108, 109. Innocent XI n'en condamna pas moins 65 propositions relâchées, par un décret daté du 2 mars 1679.

(2) Gui de Sève de Rochechouart. Il passa pour avoir été, avec l'évêque de Saint-Pons de Tomières, Percin de Montgaillard, le principal instigateur de cette lettre : mais il nia fortement le fait dans une lettre écrite à M. Tronson. Voir dans la correspondance avec l'évêque de Limoges la lettre datée du 4 septembre 1677 ; et surtout, parmi les lettres de M. Tronson à l'évêque d'Arras, celles qui sont datées du 2 juillet et du 11 août 1677 (tome III de ce recueil).

(3) Jean Courtot était mort en 1666. Il était entré en 1632 dans la congrégation de l'Oratoire, dont il fut exclu en 1648, à cause de son amour des nouveautés. Ayant appelé de cette sentence, elle fut révoquée; mais de nouvelles imprudences le firent définitivement chasser en 1652. L'année précédente, il avait publié sous le nom d'Alétophilus, *Manuale catholicorum ad devitandas ex mente Apostoli profanas vocum doctrinarumque novitates, ex conciliis atque antiquis Patribus fideliter contextum, adversùs Molinistas*, in-18, réimprimé in-8° en 1663; et en cette même année 1663, sous le nom de Jean Cordier, Andomatunois : *La calomnie confondue par la démonstration de la vérité et de l'innocence opprimées par la faction des jésuites, pour servir de justification de la personne et de la doctrine de Jansénius*, in-4° de 12 pages. Voir la longue notice que lui a consacrée le P. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire;* Paris, Picard, 1903, t. II, p. 386-403.

LETTRE VII

A MONSIEUR BAUDRAND

19 juillet 1677.

Les sentimens que l'on vous témoigne sur l'exactitude que l'on doit observer doivent être assurément réformés. Ils ne sont ni conformes au sentiment de feu M. de Bretonvilliers, notre très cher Père, ni selon l'esprit de Saint-Sulpice. C'est un très méchant principe et une des plus pernicieuses maximes que nous puissions avoir, que celle qu'un séminaire de province ne peut pas être réglé comme celui de Saint-Sulpice. Rien n'est si capable de ruiner un séminaire que cette malheureuse maxime. La liberté qu'on allègue n'est nullement de l'esprit de Saint-Sulpice, et n'est point celle qui est nécessaire pour empêcher que l'on ne fasse des hypocrites. J'ai ouï parler sur cela cent fois feu M. notre très cher Père, mais avec une force si grande, qu'il étoit persuadé que c'étoit par là que les séminaires de province se perdroient, et à moins que d'y apporter une exactitude plus grande que celle qu'y apportoient quelques supérieurs, il étoit impossible qu'à la fin ils ne périssent. Je vous ferois un livre, au lieu d'une lettre, si je vous rapportois tout ce qu'il m'a dit sur ce sujet.

Je vois par la disposition des esprits la peine que vous avez. C'est une de nos croix, dont nous tâcherons de nous consoler ensemble. Elle ne nous empêchera pas, s'il plaît à Dieu, de faire ce qu'il demande de nous. Nous en examinerons ici les moyens, afin que le tout se fasse *in charitate Dei et patientiâ Christi, sed in potentia virtutis ejus* (II Thess. III, 5). Je suis à vous autant que vous savez. — L. Tronson.

LETTRE VIII

A MESSIEURS DU SÉMINAIRE DE CLERMONT

25 janvier 1678.

Messieurs,

La retraite que j'ai faite à Issy le mois passé et la multitude des affaires que nous avons eues depuis les vacances m'ont empêché de vous envoyer, aussi tôt que je l'aurois désiré, le règlement que je vous avois promis et que vous trouverez joint à cette lettre (1).

Vous y verrez les principales choses que l'on a cru devoir être réglées pour le bon ordre de la maison ; et quoiqu'elles ne paroissent pas toutes d'abord d'une même nécessité, on les a néanmoins regardées toutes comme très importantes, parce qu'on a vu que c'étoit un moyen de maintenir la régularité dans tous les séminaires de Saint-Sulpice, d'y conserver sans peine le même esprit, et d'y établir la dépendance et l'union que nos premiers pères nous ont si particulièrement recommandées.

Ce n'est pas que nous n'ayons, de notre part, tout sujet d'être satisfait de l'exactitude, de la fidélité et du zèle de tous ceux qui les gouvernent : mais comme il est de notre devoir de pourvoir à l'avenir aussi bien qu'au présent, et que ceux qui viendront après nous, se trouvant peut-être dans d'autres dispositions pourroient s'écarter des vues de nos très honorés fondateurs, et suivre d'autres routes s'ils n'en trouvoient point de marquées, l'on a jugé qu'il falloit des déterminations fixes qui leur servissent de règle ; et même que, pour leur ôter un jour tout prétexte d'en prendre d'autre, il falloit s'y assujettir dès cette heure, afin que, voyant dans tout le corps une conduite uniforme, au moins autant que la diversité des maisons

(1) Quoique intitulé, « Règlement pour le séminaire de Clermont, 1678 », cependant le texte en est, mot pour mot, celui du *Règlement pour les supérieurs et directeurs des séminaires de province*, encore aujourd'hui en vigueur dans tous les séminaires dirigés par la Compagnie de Saint-Sulpice.

et les besoins des diocèses le pourroient permettre, nul n'entreprit de se séparer de ce qu'il verroit observé et pratiqué fidèlement dans toute la communauté.

C'est ce que notre très cher Père M. de Bretonvilliers m'a dit souvent, en me représentant la nécessité qu'il y avoit pour affermir une communauté qui s'affoiblissoit souvent par la multiplication de ses maisons, d'établir en toutes le même esprit ; et il avoit cela tellement à cœur que, nonobstant ses infirmités et ses affaires qui ne lui laissoient guère de temps, surtout la dernière année de sa vie, nous avions chaque semaine un jour déterminé pour voir ensemble ce que l'on devoit observer suivant les règles que M. Olier, notre très digne instituteur et fondateur, lui avoit données.

C'est de là que j'ai cru devoir prendre ce que j'ai ajouté au règlement que vous avez, ne voyant rien de meilleur pour assurer devant Dieu votre conduite et la nôtre, que de marcher sur les traces et suivre les vestiges que nous ont marqués ceux que Notre Seigneur a si particulièrement suscités pour l'établissement du saint œuvre qu'il nous confie.

Je suis si convaincu que ce doit être là notre règle, et j'ai tant d'expérience des bénédictions que l'on y trouve, que je ne doute point que votre fidélité à vous y soumettre, ne vous en fasse ressentir abondamment les avantages. Je le souhaite avec toute l'ardeur et toute la passion avec laquelle je suis, autant que l'on peut être et que je le dois, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE IX

A MONSIEUR GAY

9 mars 1678.

Vous vous acquittez trop bien de la fonction de secrétaire des assemblées, pour ne vous la continuer pas.

Ne vous amusez point à réfléchir sur l'occasion particulière que vous me marquez, et sur la faute que votre timidité vous a fait faire. Ce sont des sujets d'humiliation, mais

non d'inquiétude ni de trouble. Je vous conseille d'en éloigner la pensée de votre esprit, quand même elle vous viendroit sous de très beaux prétextes; car vous verriez dans la suite que ce seroit une occupation qui vous serreroit le cœur. Il vaut mieux le tenir dilaté, et l'on trouve toujours mieux son compte de recourir à l'amour, qui nous fait trouver dans l'abandon et la confiance en Notre Seigneur mille fois plus de grâces, que dans quelque autre pratique que ce puisse être. Ne laissez donc point troubler pour cela, ni pour de pareilles occasions, la paix intérieure ni la douceur du *petit mouton;* car c'est ce qu'il doit conserver par dessus tout : c'est ce qu'il doit aimer comme son riche trésor; c'est ce qui lui doit être plus précieux que tous les biens du monde; c'est, en un mot, ce qui le rendra *dilectus Deo et hominibus* (Eccli. XLV, 1).

Qu'il ne s'étonne pas aussi des peines qu'il a ressenties depuis sa dernière confession générale : elles sont ordinaires dans la plupart des âmes, et quelques préparations qu'elles aient apportées à se bien confesser, il n'y en a guères qui ne souffrent cette petite épreuve. Ainsi, qu'il n'espère point être parfaitement en paix tant qu'il écoutera le passé. Après avoir fait de bonne foi ce qu'il a pu, qu'il se tienne en repos, et qu'il fonde la sûreté de son salut sur la bonté de Notre Seigneur plutôt que sur ses propres soins. Cent confessions générales réitérées avec toute l'application dont il peut être capable, ne lui donneront jamais le calme qu'il sentira dans cette unique pratique et dans cette disposition de confiance et d'abandon. Il trouvera aussi en cela le grand remède aux tentations dont il me parle, et il se trouvera en grande sûreté quand il s'accoutumera, dans les plus grands périls, à faire en sorte que l'amour dans son cœur l'emporte toujours par dessus toute crainte. C'est ce que nous demanderons au grand Pasteur pour son cher mouton, qu'il n'a garde de laisser perdre dans le bercail où il est à présent, puisqu'il le tient toujours entre ses bras et sur son cœur, et qu'il l'offre incessamment à Dieu son Père comme une sainte victime et comme une de ses conquêtes qui ne lui sera jamais

enlevée. Tout ce que je lui souhaite est qu'il se tienne, de sa part, dans une pure et simple disposition de soumission à sa Providence, qui le conduira toujours sûrement dans ses voies. Je suis de cœur tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR BAUDRAND

7 juin 1678.

Nous avons Monseigneur de Clermont. Il est venu deux fois ici. J'ai été autant de fois chez lui, et le tout s'est passé de la manière que vous pouviez souhaiter. Je lui ai rendu votre lettre : il n'a dit que du bien de vous, et il témoigne être aussi satisfait qu'on le peut être de toute votre conduite. Il ne parle pas de même du breton (1). Ses plaintes sont fondées sur quelques avis donnés aux personnes du dehors dont il ne veut point qu'on se mêle. C'est une raison de plus pour se résoudre à se renfermer aux personnes du dedans. Le fruit que l'on fera ne sera plus si étendu ; mais il le sera toujours assez quand il le sera autant que Dieu le demande. Or, Dieu ne demande pas, assurément, que nous allions au delà des bornes que les prélats nous prescrivent. C'est la règle de l'Église et l'esprit que notre très honoré Père et fondateur a laissé dans la maison ; et vouloir, sous prétexte de faire plus de bien, passer ces limites pour satisfaire notre zèle, c'est sortir de notre vocation, et travailler sans que Dieu nous appelle, c'est à dire que c'est nous exposer à travailler sans succès ; c'est nous exposer à ruiner son œuvre et à nous perdre nous-même. C'est ce que je crois très important de bien inculquer à nos Messieurs, afin que chacun déposant ses vues particulières qui paroîtroient même les plus raisonnables et les plus justes, tous se soumettent à ne rien faire que selon cette règle que nous avons reçue de nos très honorés Pères. Il y avoit de très grands biens à faire à Cler-

(1) M. Gouriou.

mont de Lodève, où l'on avoit commencé un établissement, et où M. Coudere l'aîné travailloit avec grande bénédiction; et cependant M. Olier lui conseilla de revenir ici et d'abandonner ce saint œuvre, plutôt que d'y travailler contre les ordres et la volonté de l'évêque (1). Vous savez comme l'on a mieux aimé quitter le séminaire de Nantes où l'on étoit établi depuis longues années, que se départir de cette règle (2). Ainsi, quand la plus grande partie du bien que fait le séminaire seroit retranchée en se retranchant à bien conduire ceux qui y demeurent, quand même, en ne donnant plus d'avis pour les emplois extérieurs à ceux que l'on conduit encore mais qui n'y demeurent plus, le fruit qui resteroit seroit très peu considérable, je ne puis dire autre chose que *nihil innovetur præter id quod traditum est.* Rien, à mon avis, n'est plus capable d'attirer grâce et bénédiction sur la maison; et rien, assurément, n'affermira tant l'œuvre que Dieu nous confie, que lorsque tous les particuliers agiront toujours dans cet esprit.

Pour ce que vous me demandez, si vous irez voir M. de Seignelay, je me sers de la même règle pour vous dire que je ne crois pas que vous le deviez aller voir quand il passera par Clermont. Car ces sortes de civilités ne sont pas de notre esprit, et celle-ci me paroîtroit un peu affectée. Je craindrois même qu'il n'en eût la pensée; et que, comme il connoît que nous aimons la solitude et ne nous produisons pas dans le monde sans quelque nécessité, il ne fût pas si édifié de votre visite, qu'il le seroit de vous voir observer une si exacte retraite. Et puis, il agit par des principes chrétiens, et il ne vous accusera pas de manquer de respect pour lui, pour qui il sait que l'on a ici toutes sortes d'égards.

Rien ne m'embarrasse plus quelquefois que vos lettres sans date quand il y faut répondre; surtout quand je n'y réponds pas, à l'heure même, et qu'il s'y trouve de certaines affaires où la connoissance du temps que vous m'avez écrit

(1) V. *Vie de M. Olier*, tome III, p. 259-263.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 328, 329.

me serviroit beaucoup. Il y a même bien des choses que vous me mandez qui deviennent inutiles par ce défaut de dates. Par exemple : que Mgr de Clermont partira la semaine prochaine; que M. de Seignelay sera dans trois semaines à Clermont; que M. Apoil doit s'en aller, de samedi en quinze jours, au sortir de votre retraite. Il y a de ces nouvelles sur lesquelles on seroit bien aise quelquefois de prendre quelques mesures si l'on en savoit le temps : et vous voyez bien que c'est ce que l'on ne peut faire quand les lettres ne se trouvent point datées. Un peu moins d'abstraction et plus d'application en écrivant corrigera ce défaut. Quoique nous n'en soyons pas toujours les maîtres, quelques petits avis de temps en temps peuvent servir à en rafraîchir la mémoire.

Je recommande à vos prières deux affaires où il va de plus de six-vingt mille livres, dont la maison est en danger de perdre la plus grande partie. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XI

A MONSIEUR BAUDRAND

Ce 25 juin 1678.

Vous ferez un grand coup si vous pouvez modérer votre feu et votre activité. Si cela arrive, et que vous retranchiez de la longueur de vos prônes et de vos discours pour les réduire à une juste mesure, je serai convaincu que votre retraite aura opéré. Mais il faut pour cela bien de la grâce; car jamais vous n'en viendrez à bout que lorsque, étant persuadé que Dieu le demande de vous, vous lui serez fidèle à demeurer au milieu d'une période, plutôt que de passer au delà du temps que vous vous serez prescrit, quelque utilité qu'il vous parût de l'achever. Or, c'est une pratique qui est un peu mortifiante quand on a de belles choses à dire. Cependant je ne vois rien qui vous soit plus nécessaire. Car je crains que la nature et l'amour propre n'aient beaucoup de part à ces longueurs, et qu'on ne se laisse aller insensi-

blement à leur impétuosité, parce qu'on auroit trop de peine à se retenir, et qu'on ne se veut pas faire cette violence. Il est impossible d'ailleurs que la santé n'en souffre et que les auditeurs ne s'ennuyent. Un demi quart-d'heure au delà des bornes use plus une poitrine que de fréquens discours où l'on se borne. Vous devez être exact sur cela, et vous avez besoin, pour en venir à bout, d'avoir deux fois autant d'obéissance que les autres, parce que vous avez bien deux fois autant de feu. C'est de quoi faire un beau sacrifice, car il y aura de quoi bien dévorer la victime. Aussi, j'estimerois plus cette fidélité, que toutes les autres résolutions que vous auriez pu prendre dans votre retraite; et je jugerai par là du fruit que vous y avez fait. Vous pouvez en cela pratiquer la dépendance sans être à Paris; et puisque Notre Seigneur vous donne un si grand désir d'obéir, que tout votre plaisir seroit de bien faire ici le novice, tâchez de le faire à Clermont, pour ne point aller au delà de cette règle que nous vous donnons.

M. de Seignelay n'a point fait de retraite à Saint-Sulpice. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit est, ou qu'il y vient assez souvent et y demeure assez long temps, ou que j'ai été à Sceaux et y ai passé avec lui une semaine. Je crois que ce que vous me mandez de ses oraisons ne se trouvera pas plus véritable. Les vapeurs et les eaux demandent plus de relâche, et je m'imagine qu'il n'y a que des gens qui savent grossir les nouvelles qui lui en font faire trois heures par jour.

Vous ne devez pas vous étonner des difficultés que fait votre économe de vous donner l'argent dont vous avez besoin. Je ne m'étonne pas de ses longueurs ni de ses épargnes : c'est l'esprit de la profession. Ce sont des occasions mortifiantes, mais qu'il faut souffrir doucement. On y est exposé en quelque lieu que l'on soit, et l'on est obligé partout de ménager beaucoup ceux qui sont dans cet emploi. Ils ont presque tous le même esprit et la même conduite, et il est difficile qu'un économe, dont la vue est d'épargner autant qu'il peut pour le bien de la maison, n'exerce quel-

quefois un supérieur qui voit que, pour le bien de la même maison, il est nécessaire de faire quelque dépense. Vous avez pu remarquer autrefois ce qu'on disoit ici, du vivant de M. de Bretonvilliers, pour plusieurs choses qui étoient à souhaiter sur ce sujet, et que lui-même voyoit et désiroit beaucoup être exécutées; mais quelque utiles que ces choses lui parussent, il a cru qu'il falloit céder en beaucoup d'occasions, plutôt que de faire trop de peine à celui qui en avoit assez d'ailleurs par son emploi. Ce n'est pas qu'il ne faille tenir ferme en plusieurs rencontres; mais c'est aussi agir prudemment de patienter dans quelques autres pour le bien de la paix.

C'est là une des croix des supérieurs, qui n'est pas des moins pesantes. Chaque profession a les siennes, et le grand secret dans la nôtre est qu'en souffrant d'une part et ménageant les esprits dans l'autre, nous conservions toujours l'ordre et la paix dans la maison. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XII

A MONSIEUR BAUDRAND

15 juillet 1678.

Je n'ai qu'un mot à vous dire aujourd'hui, mais un mot qui en vaut bien cent autres. C'est que Mgr de Clermont a dit merveille de vous, et à une personne à qui l'on ne peut pas douter qu'il ne parlât du fond du cœur. Je l'ai su de Mgr de Bourges (1) même, qui désirant avoir des ecclésiastiques de Saint-Sulpice pour son séminaire, et s'en étant informé au susdit prélat, il en reçut tous les témoignages avantageux que nous pouvions désirer. Je fus avant-hier chez lui pour l'en remercier, mais je ne le trouvai pas. Il vint hier ici, mais nous étions à la promenade : et il s'est fait ainsi, depuis qu'il

(1) Michel Phélypeaux de la Vrillière, sacré évêque d'Uzès le 7 juin 1676, nommé archevêque de Bourges en 1678.

est ici, plusieurs visites à faux de part et d'autre. Nous l'inviterons à dîner ici la semaine prochaine ; nous trouverons le moyen de ne le pas manquer.

Pour Mgr de Bourges, nous nous trouvons assez disposés, de notre part, d'accepter son séminaire ; il y est assez porté de la sienne. Nous suivrons les ouvertures de la Providence, et attendrons en paix ce qu'il plaira à Notre Seigneur d'en ordonner.

Nous avons ici en retraite M. Colbert, évêque d'Auxerre (1), que M. l'Archevêque doit sacrer en Sorbonne le 24 de ce mois. Vous jugerez par là que nos occupations ne diminuent pas.

Nous avons vu l'imprimé des propositions sur lesquelles le P. Bégat, jésuite, a été obligé par Mgr de Grenoble de s'expliquer publiquement en chaire (2).

Pour votre testament, les sentimens de votre retraite qui y sont exprimés m'ont tout à fait édifiés; mais ils me paroissent plus propres pour demeurer entre les mains d'un directeur, que pour être mis entre celles d'un notaire. Je craindrois même que, venant un jour à paroître en public, il ne fît pas

(1) André Colbert, cousin du Ministre de ce nom, né à Reims en 1647, chanoine de Reims dès 1660, docteur de Sorbonne en 1669, succéda à son cousin Nicolas Colbert, mort le 5 septembre 1676, fut préconisé le 5 avril 1677, et mourut le 9 juillet 1704. Il confia aux Lazaristes la direction de son séminaire.

(2) *Propositions dont on demande rétractation, ou désaveu, ou justification, au R. P. Begat, jésuite, prédicateur de Saint-André de Grenoble en l'an 1678;* sans nom de lieu et sans date, in-12 de 6 pages. Gaspar Bégat, né à Vienne (Isère) le 23 février 1636, admis le 18 septembre dans la Compagnie de Jésus, mourut à Avignon le 30 novembre 1689. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1129; t. VIII, col. 1791. En 1678, le jour de S. Mathias, le P. Bégat prêcha un sermon qui fut critiqué. On lui reprocha d'avoir soutenu six propositions fausses, et même hérétiques, concernant le culte des Saints, la Confession, les mérites de J.-C., et la sainte communion. Le religieux incriminé fournit des explications qui parurent suffisantes. V. Bellet. *Histoire du cardinal Le Camus;* Paris, 1886, in-8°, p. 150, 151. Voir aussi *Lettres du cardinal Le Camus;* Paris, 1892, in-8°, p. 303, 311, 347.

l'effet qu'il devroit; que ceux qui n'entendroient pas votre spiritualité n'en prissent sujet de railler, et ceux qui l'entendroient ne trouvassent une si longue moralité hors de propos. Ainsi, je crois que si vous voulez que cette pièce demeure ici pour notre édification, il seroit bon que vous en fissiez une autre pour faire paroître après votre mort; où vous vous contenteriez, après deux ou trois lignes de moralité, de marquer la disposition que vous faites de votre bien. Cela paroîtra plus simple et moins affecté; et de la sorte on n'y trouvera rien de singulier. Au reste, le moyen que je n'approuve et agrée très particulièrement l'article qui me regarde, puisque je vois votre tendresse et que je trouve votre cœur en ce que vous me donnez. C'est de ce fonds, qui est plus à vous que tout le reste, que je prétends entrer en possession plus que jamais; car, pour les choses extérieures, Dieu me garde de les posséder de ma vie! Elles ne changeront pas si tôt de main, et j'espère, pourvu que vous conserviez votre poitrine en continuant d'être un peu court, que je ne serai jamais en cette peine. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIII

A MONSIEUR BAUDRAND

Ce 26 septembre 1678.

Nous instruirons ici le secrétaire de vos assemblées. Il me paroît, en effet, trop concis, et j'entre sur cela tout à fait dans votre sentiment. Son application principale doit être à bien faire connoître l'esprit aussi bien que le fonds de vos résolutions, et c'est en cela plutôt que dans la régularité de son style, qu'il doit faire paroître sa justesse et sa netteté.

Nos maîtres de cérémonies ont été édifiés de celles qui s'observoient autrefois dans le chapitre du Port (1), et qu'ils ont pris plaisir de voir dans la vieille pancarte que vous m'avez envoyée; mais quelque estime qu'ils en aient, ils

(1) Le chapitre de Notre-Dame du Port, dans la ville de Clermont.

avouent de bonne foi qu'ils auroient peine à se servir de pareils privilèges. Je m'assure que vous n'avez nulle peine à les croire.

Enfin nous changeons de curé. L'ancien (1) presse extraordinairement afin que le nouveau (2) prenne possession; et pour moi, je le fais différer autant que je puis, mais cela ne sauroit aller loin. Le besoin que l'on a de vous à Clermont pour les raisons que vous savez, l'incommodité de M. Leschassier qui continue toujours, l'éloignement de M. du Bouexic dont les dispositions vous sont assez connues (3), ont fait que l'on n'a pas eu beaucoup de peine à se déterminer pour le choix. Peut-être ne sera-t-il pas approuvé par ceux qui ne savent pas ce détail; mais quoique l'on puisse dire, l'on n'a pas pu douter de la volonté de Dieu dans l'état où nous nous sommes trouvés, et M. de Poussé étant résolu absolument de se décharger.

Les Pères de l'Oratoire ont écrit une belle lettre au Roi en suite de leur assemblée générale, et ont mis entre les mains de Monseigneur l'Archevêque un mémoire des choses qu'ils enseigneroient à l'avenir touchant les matières qui pourroient faire quelque bruit (4).

Les sentiments que M. Feu (5) vous a marqués dans sa

(1) M. Antoine Raguier de Poussé.

(2) M. Claude Le Bottu de la Barmondière.

(3) Le 17 octobre suivant, M. Tronson écrivait à M. Baudrand : « M. du Bouexic aide Monseigneur de Rennes à faire sa visite, et je ne sais s'il ne continuera pas à travailler dans son diocèse lorsque ses affaires y seront achevées ». Il continua, en effet, et y exerça, dès cette année 1678, les fonctions de vicaire général. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 478.

(4) Cfr. d'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques*; 1739, t. III, p. 131-144.

(5) François Feu, né à Massiac (Cantal) le 26 décembre 1633, créé docteur en théologie le 15 février 1667, fut précepteur de Jacques-Nicolas Colbert dont il devint le vicaire général lorsque celui-ci devint lui-même archevêque de Rouen. Il exerça les fonctions de curé dans les dernières années de sa vie, et s'occupa alors de composer un cours de théologie; mais sa mort, arrivée le 26 décembre 1699, ne lui permit pas d'achever son ouvrage. Il ne put donner au public que les traités

lettre touchant le séminaire sont ceux qu'il a dans le fond du cœur. Il les a témoignés à des gens de dehors qui avoient conçu les mêmes idées que lui de la conduite de Saint-Sulpice, et qui ont été surpris d'entendre ainsi parler un témoin oculaire et non suspect. Je lui ai donné votre lettre où il n'y a rien que de bon. Il a dessein de faire copier nos registres (1) pour la bibliothèque de M. Colbert. N'y a-t-il pas quelque mot contre M. Bouvot (2) dans la préface, dont il pourroit n'être pas édifié? Vous jugez bien qu'il ne sera pas

de la Trinité, des Attributs divins, des Anges, des Lois, des Péchés et de l'Incarnation. Ils parurent sous ce titre : *Theologici tractatus ex sacris Codicibus et sanctorum Patrum monumentis excerpti;* Parisiis, 1692, 1695, 2 vol. in-4°.

(1) Il s'agit des *Acta S. Facultatis Theologiæ Parisiensis in quinque tomis, anno 1673, à D. Baudrand è Seminario S. Sulpitii,* conservés au séminaire de Saint-Sulpice. Voir, sur ce recueil intéressant, la *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 116-119. Je doute très fort qu'il ait été copié pour la bibliothèque de Colbert, car il n'y en a pas de copie à la Bibliothèque Nationale.

(2) Philippe Bouvot, prêtre, ancien chanoine de Saint-Benoît, greffier de la Faculté de théologie, mourut le 8 décembre 1676. C'était un grand ami du docteur Arnauld, de Saint-Amour et de tous les jansénistes. Voici le passage qui le concerne dans la préface du recueil fait par M. Baudrand, et auquel M. Tronson fait allusion dans sa lettre. « Hos autem libros pergamineos D. Bouvot, qui per sexaginta annos bidelli et scribæ S. Facultatis munere fungitur, nobis evolvendos, sicut omnia sacræ facultatis monumenta, benigno et libenti animo permisit; vir sane emunctæ naris, antiquæ et vernaculæ festivitatis imaginem præferens, quem mores suavissimi et veneranda canities, nihil morosae et senescentis ætatis redolens, omnibus facile commendant, cuique nos privatim in pluribus, præsertimque quod aditus archivorum S. Facultatis omnibus ferme præclusus, pro libito, ipsomet nobis ultrò concedente, patuit, devinctos esse non diffitemur. Sed unum in isto viro de nostro consessu alioquin bene merito desideraremus, ne Richerianæ, et Arnaldicæ causæ tam acer vindex existeret : nimium ejus erga partes istas affectum ex summa qua pollet gratitudine prodire conjicimus; nequidem temere : magna enim debet Richerio, sed Arnaldo maxima, necnon utrique familiari colloquio et maxime vitæ necessitudine fuit conjunctus. Unde nihil eorum, ubi se dedit occasio, quæ utriusque causam promoverent, unquam prætermisit; quæ quidem a nobis prolata, non molesto, sed animo sanè gratanti vir ille nobis addictissimus excipiet, cum ipsemet loquelâ suâ

possible de refuser cette grâce à une personne de qui nous en recevons de bien considérables.

Cependant, s'il y avoit quelque chose qui obligeât au secret, il seroit important de m'en avertir de bonne heure; car je crois que l'on me pressera bientôt sur cet article. C'est une chose merveilleuse que chacun loue votre travail, et que personne n'ait du zèle pour le continuer. Il faut attendre que Dieu en donne la pensée et l'attrait à quelqu'un; ce qui seroit extrêmement à souhaiter pour la perfection d'un ouvrage aussi important et aussi utile que celui-là : *Roga Dominum ut mittat operarios* (Luc. X, 2).

Je ne crois point que vous deviez faire lire au réfectoire le *Schisme d'Occident* (1). Pour les autres histoires du P. Maimbourg, la lecture en est agréable, divertissante et très bonne pour les vacances, et vous pourrez vous en servir durant ce temps-là. Mais je ne sais si d'autres livres de piété ne seroient point plus utiles à vos séminaristes le reste de l'année. Nous avons interrompu ici l'histoire ecclésiastique, parce que nous avons remarqué que cette lecture ne faisoit pas le même fruit que celle des livres de dévotion, dont il me semble que l'on a encore plus de besoin dans les provinces.

Je salue tous nos Messieurs et suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIV

A MONSIEUR GAY

Ce 12 novembre 1678.

Il y a long temps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Est-ce l'air du pays qui vous a rendu plus paresseux à écrire, ou

fictionis et tergiversationis nesciâ, quo spiritu ducatur erga Richerium et Arnaldum faciat omnibus manifestum ».

(1) *Histoire du grand schisme d'Occident ou des Antipapes, depuis 1378 jusqu'en 1429;* Paris, 1678, in-4°. Le 23 mai 1680, l'ouvrage fut condamné par la congrégation de l'Index, et il figure encore dans la dernière édition (Rome, 1900, p. 199). En 1681, l'auteur reçut l'ordre de quitter la Compagnie de Jésus, parce qu'il avait pris la défense des libertés de l'église gallicane.

plutôt n'est-ce point que, n'ayant point trouvé de quoi exercer votre paternité, vous n'avez point eu de nouvelles à me mander? S'il n'y a que la matière qui vous a manqué, voici, en deux mots, de quoi vous exercer.

M. Baudrand est parti ce matin, mais sans que je lui aie donné de règlement. J'ai cru, avant que de le conclure, qu'il seroit bon que vous me mandassiez toutes vos vues sur toutes les choses que vous croiriez nécessaires de régler. Prenez donc un peu, dans la première lettre que vous m'écrirez, votre humeur critique. Je dis mal quand je dis, *votre humeur;* car je sais que ce n'est pas là votre génie, ni le talent du *petit mouton* qui ne veut que la paix. Mais je veux dire que vous vous fassiez un peu de violence, afin de me mander en particulier ce que vous trouveriez à redire à ce qui se fait dans la maison. Ne craignez que cela produise de mauvais effet. Car je n'y ferai d'attention qu'autant qu'il sera nécessaire pour régler les choses et pour procurer le bon ordre de la maison. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XV

A MONSIEUR GOURIOT

Ce 27 décembre 1679.

J'aurois souhaité que votre dernière lettre eût descendu un peu davantage dans le détail, et que vous m'eussiez marqué en particulier les choses qui vous paroissent à retrancher dans la maison. Quoique ce soient des choses que les autres voient aussi bien que vous, vous n'êtes pas dispensé pour cela de faire, de votre part, ce que vous devez; et vous ne devez point appréhender que le compte que vous en rendrez fasse de mauvais effets, parce qu'on ne s'en servira que pour le bien de la maison et pour l'avantage des particuliers. Ainsi, éclaircissez-nous un peu du détail, et suppléez par une seconde lettre à ce qui manque à votre première.

Je ne vois pas pourquoi l'horloge que l'on met dans votre

quartier achèveroit de vous détraquer. Il me semble que ce doit être plutôt un moyen pour vous régler, pourvu néanmoins que vous ne la fassiez pas aller à votre fantaisie, et que vous la régliez selon le soleil. Car, de l'avancer ou reculer pour la commodité de la maison, je crois que c'est le moyen de n'être jamais réglé. Je ne vois pas même de quelle commodité cela pourroit être, si ce n'est peut-être lorsqu'un entretien ou une conférence auroit été trop long : mais il vaut mieux, dans ce cas même, ne la point reculer : car le bon ordre demande que les particuliers s'ajustent à la règle qui est l'horloge, et non pas que l'horloge se règle sur les particuliers. Nous voyons ici, depuis quelques années que notre pendule est réglée, combien cela est utile, soit pour avoir toujours une conduite uniforme, soit pour mortifier ceux qui voudroient bien que l'horloge suivît quelquefois leurs idées et les mouvemens de leur propre volonté.

Je ne vois nulle difficulté de dire Matines le soir et de remettre les Laudes au lendemain. Au moins, n'y a-t-il pas, à mon avis, de fondement suffisant pour accuser de péché, même véniel, ceux qui en useroient de la sorte, quand même cela arriveroit souvent et qu'ils en feroient coutume. Car, s'il y a quelque loi qui le défende, elle n'est point assez connue, ni suffisamment promulguée pour pouvoir rendre coupables ceux qui la violent.

Votre coutume de vous découvrir aux noms de Jésus et de Marie, soit au Martyrologe, soit à l'*Imitation* de Notre Seigneur, est bonne à suivre. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XVI

A MONSIEUR GAY

4 mars 1680.

Je vois dans les premières lignes de votre dernière lettre une réflexion qui me satisfait plus que je ne puis dire. Je l'avois faite moi-même il y a quelques jours, et je commençois à m'apercevoir comme vous, qu'insensiblement vous

vous rendiez paresseux à m'écrire. Je suis assez persuadé que ce n'est pas manque d'ouverture : je vous connois assez pour être convaincu que vous l'avez entière, et je serois le plus trompé du monde si jamais votre cœur se resserroit à mon égard, le mien demeurant toujours le même pour vous. Continuez donc à m'écrire avec la liberté, la franchise, l'ouverture et la fidélité dont vous avez usé jusqu'à présent. C'est sur vous que je me repose pour savoir l'*état* du séminaire de Clermont.

M. Baudrand m'a mandé toutes les particularités de l'entrée et de la demeure de Mgr de Clermont dans le séminaire, aussi bien que de sa sortie. C'est un sujet de consolation de savoir qu'il en est satisfait, et que la Providence se soit servi de cette conjoncture pour attirer son estime et regagner son affection.

Quant aux tentations que le petit mouton trouve et ressent dans son emploi, il ne doit point s'en effrayer, car elles ne sont que trop communes. Il fait bien de s'en humilier et ensuite de demeurer en paix, sans se laisser aller au trouble, à l'inquiétude, ni encore moins au découragement. Il ne doit pas même ordinairement s'en confesser, mais s'abandonner à la miséricorde de celui qui lui a donné tant de marques de sa protection singulière, qu'il ne sauroit se confier trop en son amour. Pour moi, je suis persuadé que tout va bien, et que l'innocence de son cœur et la pureté de ses intentions le conserveront dans la fidélité que demande la sainteté de son ministère. Je suis à lui avec toute la tendresse et toute la cordialité qu'il peut désirer, et qui est mille fois plus grande que je ne puis dire. — L. Tronson.

LETTRE XVII

A MONSIEUR GAY

20 mai 1680.

C'est une grande imprudence qu'a faite le breton (1) de

(1) Sous cette épithète M. Tronson désigne M. Yves Gouriou, né dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne.

mander à M. de la Chetardye des nouvelles du diable. Il y a des personnes qui, au lieu de le faire paroître menteur en ce qu'il dit, défèrent trop à ses prophéties. Je vous le dis afin que vous évitiez cet écueil, et que vous n'écoutiez jamais ceux qui vous paroîtroient y donner créance et vous parleroient en sa faveur. Il n'est pas imaginable combien de gens y sont surpris, et combien de serviteurs de Dieu se rendent par là inutiles, et se mettent hors d'état de répondre à ce que Dieu demanderoit d'eux. J'en ai des exemples présens et qui me touchent plus sensiblement : une œuvre très considérable et très importante à la gloire de Dieu est actuellement sur le point d'échouer, par l'inutilité où le démon réduit ceux qui y travaillent, abusant de leur facilité et leur faisant croire ce qu'il lui plaît. Suspendez toujours votre jugement sur ces choses extraordinaires qui viennent du démon ; ne soyez point curieux d'en apprendre des nouvelles ; ne cherchez point d'en être le témoin oculaire ; fuyez-en les occasions comme la peste, et souvenez-vous toujours du conseil que feu notre très honoré Père donna à M. de Bretouvilliers dans une pareille occasion ; « qu'il ne falloit avoir nul commerce avec le diable, ni en ce monde ni en l'autre ». Vous voyez que je vous parle comme à notre très cher enfant et à notre petit mouton qui ne veut vivre qu'en esprit d'obéissance et de sacrifice, et dont la conduite me donne une satisfaction toute entière.

Je crois qu'il y a un très grand inconvénient de mettre plusieurs lits dans une chambre. La nécessité que vous me marquez n'est qu'imaginaire, et il vaut mieux sans comparaison que ceux qu'on refusera aillent à Thiers, que d'en mettre plusieurs ensemble. Peut-être n'a-t-on pas pu faire autrement quand vous avez eu Monseigneur votre Prélat ; mais quand même on y auroit été obligé en ce temps-là, cela ne doit pas tirer à conséquence. Ainsi, je crois qu'il faut remédier à cela au plus tôt, et il sera aisé de le faire en le proposant dans l'assemblée. Car, par le résultat que nous verrons, nous aurons lieu d'en mander nos sentimens : il ne faut point attendre pour cela la fin de l'année.

Je suis bien aise que l'on n'ait pas continué la lecture du *Schisme d'Angleterre* (1), et M. Baudrand a bien fait de profiter de ce que vous lui en avez dit, et de la faire interrompre.

Continuez à vous ménager, sans rien relâcher quand il y va du règlement et du bon ordre de la maison. Les vues que vous avez sur cela et sur quoi vous me marquez que vous réglez votre conduite sont très bonnes : ainsi, vous n'avez qu'à les suivre. Ne vous lassez pas de m'écrire : vous verrez un jour le fruit de votre fidélité. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVIII

A MONSIEUR BAUDRAND

12 mai 1681.

Il est fâcheux que ceux qui pourroient vous dire les petits dérèglements des séminaristes gardent ainsi à votre égard un si profond silence. Il sera bon que vous expliquiez à M. Bardon, quand il ira vous visiter, quelle est sur cela leur conduite; car il pourra trouver occasion de leur en parler et de leur insinuer ce qu'ils doivent faire. Quelque bien, en effet, que puisse aller une maison, il y aura toujours un dérèglement considérable quand le supérieur ne sera pas averti de ce qui s'y fait. C'est une chose à laquelle nos Messieurs ne sauroient manquer sans manquer à leur vocation.

M. le Doyen de Langeac ne m'a rien dit des possédées du Puy; mais sans qu'il m'en parle, je suis très convaincu que c'est là un grand amusement et dont on ne sauroit se retirer trop tôt (2).

On a souvent parlé de prendre ici quelques résolutions touchant les sentimens que l'on suivroit sur les matières de morale contestées; mais on n'en a pris encore aucune, et on

(1) *Histoire du schisme d'Angleterre*, traduit du latin de Sanderus (Sanders), par Maucroix ; Paris, 1678, in-4°.

(2) Voir la correspondance de M. Tronson avec le séminaire du Puy.

se contente de la tradition, étant assez difficile de donner des règles bien précises qui n'aient leurs inconvénients.

Je ne vois pas de difficulté à ce que, l'an prochain, vous repreniez la direction de quelques séminaristes; mais prenez bien garde d'appuyer vos pénitens plus que les autres et de leur montrer plus de tendresse (1). Il n'y a rien de plus embarrassant dans une communauté que les directeurs qui appuient trop leurs pénitens. Mais cela ne doit point embarrasser les autres qui doivent donner leur avis. Car chacun doit dire simplement ce qu'il en pense, et cette affaire n'est pas d'une nature où l'on puisse en conscience déférer aveuglément aux sentimens de ceux qui, pour être leurs confesseurs, ne sont pas toujours ceux qui les connoissent le mieux. Tout à vous en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE XIX

A MONSIEUR BAUDRAND

Avril 1682.

Je ne trouve aucune difficulté au louage d'une maison de campagne que vous projetez. Ce que j'admire est que vous ayez des séminaristes si sages, que vous puissiez répondre de leur modération, et vous engager qu'ils ne toucheront point aux fruits.

J'ai mandé à M. Gay qu'il avoit fort bien fait de refuser la vicairerie de Limoges qu'on lui présentoit, supposant que c'étoit un bénéfice qui oblige à résidence; car ces sortes d'emplois ne sont pas de sa vocation. Si on lui offroit un bénéfice simple, je ne lui conseillerois pas de le refuser si vite.

On avoit fort parlé de M. l'abbé des Marais pour l'évêché

(1) C'est d'ailleurs une règle observée dans tous les séminaires, que le directeur ou confesseur d'un séminariste ne parle jamais, ni en bien ni en mal, ni dans les assemblées des directeurs ni hors des assemblées du séminariste qu'il dirige.

de Séez (1) : Madame de Guise (2) en a parlé au roi et y a fait tout ce qu'elle a pu : mais on a peine à croire que toutes ses sollicitations réussissent.

Je n'ai pu débrouiller la plus grande partie d'un alinéa de votre dernière lettre. Quand vous voudrez que je vous réponde, vous écrirez d'une manière que l'on puisse discerner vos caractères et sur du papier qui ne boive pas tant : car on auroit aussi tôt fait de déchiffrer un article de S. Thomas, qu'une de vos pages ainsi barbouillées.

M. Boucher, curé de S. Nicolas-du-Chardonnet, et M. Chamillard ont eu chacun une lettre de cachet pour se retirer et quitter Paris. Vous aurez su sans doute ce qui s'est passé au Parlement et en Sorbonne.

Vous devez être extrêmement sobre à parler des différends du temps. Tout ce que vous en diriez serviroit peu, et pourroit avoir de très fâcheuses suites. Le silence et la prière doivent être notre partage, et dans l'état où sont les choses. je crois que c'est ce que Dieu demande de nous, sans même qu'on s'en aperçoive au dehors. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XX

A MONSIEUR GAY

Ce 8 janvier 1683.

Je vous souhaite, à ce commencement d'année, un renouvellement de grâce qui fasse croître Jésus-Christ en vous autant qu'il le désire, et qui vous mette en état de répondre parfaitement à ses desseins. Ceux qu'il a sur vous pour le présent se renferment dans les obligations de votre emploi,

(1) Vacant par la mort de Jean de Forcoal, décédé le 22 février 1682. Le 22 mai suivant, Louis XIV nomma à cet évêché Mathurin Savary, qui ne reçut ses bulles que le 6 mars 1692. Godet des Marais ne fut nommé évêque de Chartres qu'en février 1690.

(2) Élisabeth d'Orléans, née le 26 décembre 1646, mariée, le 15 mai 1667, à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, dont elle devint veuve le 30 juillet 1671, morte le 17 mars 1696.

auquel il faut continuer de vous rendre fidèle; mais il en a d'autres pour l'avenir qu'il ne nous découvre pas encore, et auquel il ne faut pas laisser de vous abandonner par avance. C'est ce que faisoit la Sainte Vierge dans le temple, qui s'étant une fois offerte à Dieu sans réserve, s'abandonnoit à lui pour tous ses desseins, tant pour ceux qui lui étoient connus, que pour ceux qui ne lui étoient point encore découverts; et c'est ce que Notre Seigneur demande de votre fidélité, ne faisant point de réserve dans votre abandon, comme vous n'en voulez point faire dans votre amour. C'est l'état où j'espère trouver toujours le petit mouton, prêt à tout, disposé à tout, abandonné à tout, comme Jésus-Christ même se faisant tout à tous pour la gloire de son Père.

Il faut, par ce principe, compatir aux foibles et aux infirmes. L'on se scandalise quelquefois de leur délicatesse parce qu'on ne sent pas leurs maux, et l'on attribue à un pur relâchement les soulagemens qu'ils sont obligés de prendre, parce que l'on n'est pas animé d'une charité bien pure. Ce qui fait que l'on se laisse aller aisément contre eux à des sentimens d'indignation et de mépris. C'est à quoi j'ai bien prévu que M. Saget (1) pourroit être exposé d'abord à l'égard de quelques-uns; mais cependant comme ils sont tous bien intentionnés, et qu'ils savent tous que *vera justitia compassionem habet, non dedignationem*, j'espère qu'ils compatiront tous à son état, et qu'ils seront bien aise de se faire un mérite devant Dieu de supporter avec patience et douceur ses petites infirmités.

C'est un mal inévitable que la facilité des Grands Vicaires à donner des dimissoires. Les autres diocèses s'en ressentent comme le vôtre, lorsque le siège est vacant. Il y a bien à

(1) Jacques Saget était en effet malade et par là même porté à s'ennuyer, ce qui faisait qu'il ne pouvait demeurer nulle part. En 1682, M. Tronson proposa à M. Baudrand de l'emmener en Auvergne, ce qui fut accepté avec une *grande charité et un parfait abandon*. Cependant, au bout de quelque temps, M. Saget éprouva un peu de soulagement et rendit même quelques services au séminaire. Mais la maladie et l'ennui reprenant le dessus, M. Saget quitta Clermont en 1686, et se retira à Issy, où il devint directeur de la *Solitude*.

craindre que le remède ne vienne pas si tôt, car les affaires de Rome ne s'accommodent pas. Plusieurs avoient espéré que la mort de Favoriti (1) pourroit apporter quelque changement aux affaires; mais elles vont toujours leur train; au moins, il n'y paroît rien de nouveau, et si ce qu'une personne qui a vu une lettre de ce pays en assure est vrai, vous n'aurez pas si tôt un évêque sacré (2). Si, durant ce temps-là, les méchans prêtres se multiplient, vous devez, de votre part, travailler avec plus de zèle à en faire de bons. Le grand nombre de vos pénitens vous fournira de quoi y réussir.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR BAUDRAND

18 avril 1683.

Votre dernière lettre a couru la même fortune que courent entre mes mains toutes celles qui servent d'enveloppes aux paquets que l'on m'envoie. Je ne sais si c'est pour épargner du temps, du papier ou du port, que vous en avez usé de la sorte : mais, quelque raison que vous ayez, je ne vous conseille pas de le faire quand vous voudrez que je lise vos lettres toutes entières. Ce que je déchiffre dans votre dernière, est que l'on vous offre un grand vicariat, et ce que je vous puis dire est que vous ne sauriez mieux répondre à cette offre que par un refus honnête et obligeant.

Puisque vos Messieurs conviennent avec vous de l'acqui-

(1) L'abbé Augustin Favoriti, secrétaire d'Innocent XI, était un ami du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, qui en parle souvent dans ses *Lettres :* voir, à la table, le mot *Favoriti*.

(2) Vény d'Arbouze étant mort le 19 avril 1682, le diocèse de Clermont, malgré deux nominations à cet évêché, n'eut en effet d' « évêque sacré » qu'en août 1692, dans la personne de François Bochart de Saron de Champigny.

sition que vous me proposez (1), vous la pouvez faire; et je n'y vois pas de difficulté, puisqu'elle vous est commode et que vous y trouvez vos sûretés.

Je ne m'étonne pas que l'on vous fasse parler et bien dire des choses; car, depuis quelque temps que je m'observe encore plus que je ne faisois autrefois et que je me tâche à parler moins, quoique l'on ne m'accusât guères de parler trop, on ne laisse pas de m'en faire bien dire à quoi je n'ai jamais pensé. Il faut s'accoutumer à laisser dire, et cependant tâcher de demeurer en paix et faire toujours un bon usage de ce que les autres disent en s'observant soi-même davantage. C'est à quoi je me suis résolu et dont je me suis mieux trouvé, que si je m'étois fort tourmenté pour éclaircir les choses, dont la plupart s'éclaircissent assez d'elles-mêmes avec le temps. *Et veritas manet, et invalescit, et vivit et manet in æternum; et ipsa liberabit nos à labiis loquentium mendacium.* Tout à vous en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE XXII

A MONSIEUR BAUDRAND

Ce 6 septembre (1683) au matin.

La maladie de M. Colbert m'a empêché de vous faire réponse la semaine passée. La consolation qu'il a fallu donner à toute la famille m'a occupé tout le jour et une grande partie de la nuit. Il reçut hier au soir l'Extrême-Onction, et je ne revins qu'entre dix et onze. Le R. P. Bourdaloue l'assiste, et il est très satisfait des dispositions où il le voit, car elles sont très chrétiennes. Quoique ses douleurs soient très

(1) Il s'agit de la belle propriété des Roches, située entre Clermont et Chamalières, et qui encore aujourd'hui sert de maison de campagne au séminaire de Montferrand. M. Laborieux, ancien chanoine de Clermont, que le chapitre avait nommé grand vicaire pendant la vacance du siège, la céda pour la somme de sept mille cinq cents livres; prix inférieur à la valeur réelle de la propriété, mais les directeurs s'engageaient à dire annuellement et à perpétuité deux messes pour le bienfaiteur. Le contrat de vente fut passé le 5 mai 1683.

violentes, il les souffre avec une patience qui édifie, et il semble que Dieu ne lui ait conservé la connoissance et le jugement entier en ces derniers momens, que pour faire admirer la puissance de sa grâce, qui le tient dans un état d'abandon et de résignation, où, dans l'attente de la mort, il ne demande que l'accomplissement des desseins et de la volonté du Souverain Maître sur lui.

La paix faite et le chapeau de cardinal ne sont que des idées, et les choses ne sont point si avancées qu'on le dit en province.

Tout ce que vous avez dit sur les matières du temps paroît fort juste. Je ne puis, non plus que vous, approuver la liberté que l'on se donne de blâmer et condamner les sentimens et les conduites qui ne sont pas conformes aux nôtres. Le Rémois (1) est jeune, et son âge peut excuser sa chaleur. Quand il en auroit dit un peu moins dans ce qu'il vous a dit, son zèle n'en auroit pas été moins agréable à Dieu : il faut attendre que le temps et l'expérience le modèrent ; car tout ce qu'on pourroit lui dire présentement le gêneroit fort sans beaucoup de fruit ; et puis un docteur ne change pas de sentiment comme un autre homme.

M. de Lantages est si desiré à Clermont, qu'une dévote que je ne connois point, nommée de La Croix, m'a écrit afin qu'il y demeurât. Jugez si ce n'est pas là être dévote et avoir du zèle. Cependant, je souhaiterois bien savoir qui elle est ; non pas pour lui faire réponse, car *inutilem quæstionem solvere debet silentium,* mais pour me servir de cette connoissance en de certaines occasions qui pourroient m'arriver. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXIII

A MONSIEUR BAUDRAND

Ce 5 janvier 1684.

Je suis assez persuadé de la disposition du Rémois, et je ne

(1) Jeune directeur récemment envoyé au séminaire de Clermont.

doute nullement qu'au fond elle ne soit bonne. Ce qu'il vous a dit est une petite saillie qui vient de la chaleur de la dispute. Il a voulu soutenir ses sentimens, et il a cru le devoir faire avec zèle; mais son zèle a un peu excédé en faisant paroître trop de feu dans ses expressions. C'est de toutes les fautes la plus pardonnable dans un jeune homme. Il se seroit expliqué sûrement d'une manière plus douce dans une autre occasion. L'âge, avec un peu d'expérience, modèrera son ardeur. Je m'étois presque imaginé d'abord que votre feu auroit pu allumer le sien; mais je n'ai pas cru me devoir arrêter à cette pensée, de faire un jugement téméraire : voyez si je n'ai pas maintenant bonne opinion de vous.

M. Bardon m'a donné les cahiers du capucin. Je ferai avertir Mgr de Grenoble de celle (1) dont ils viennent et qui est dans son diocèse, pourvu que l'on soit sûr que ce soit elle qui les a composés, ou au moins qui les a distribués. Car peut-être lui attribue-t-on ce bel ouvrage pour disculper ce bon religieux (2). Je serois bien aise de savoir quelles preuves vous en avez, afin qu'on ne fasse pas de fausses démarches auprès du Prélat, et qu'on ne lui parle qu'à bonnes enseignes.

On a imprimé une pièce extrêmement forte de M. Deslyons contre M. Arnauld. Elle contient 104 grandes pages in-folio. Il prétend que M. Arnauld l'a traité, lui et sa famille, d'une manière outrageuse; et il fait son portrait d'une manière plus fidèle que les peintres n'ont accoutumé de le faire : car il ne le flatte point, et il appelle les choses par leur nom avec beaucoup d'éloquence et d'esprit. C'est une pièce rare (3) :

(1) Mme Guyon, la célèbre quiétiste, qui était alors à Grenoble. On voit dans les *Lettres* du cardinal Le Camus, publiées par l'abbé Ingold, p. 572, que, à peine arrivée à Grenoble, à cette époque, elle fit des conférences auxquelles assistèrent des novices de l'Ordre des Capucins.

(2) Le P. La Combe, barnabite. Plus tard, M. Tronson fut mieux instruit de la doctrine enseignée par ce « bon religieux ».

(3) *Réponse de M. Deslyons, Docteur de Sorbonne, Doyen et Théologal de Senlis, aux Lettres de M. Arnauld, aussi Docteur de Sorbonne, imprimées et produites par Maître Jean Gontin,*

peut-être la rendra-t-on plus commune dans la suite. Car, si M. Arnauld y répond, comme on publie qu'il le fait actuellement, il y a apparence que le tout se débitera publiquement (1).

Mgr le Nonce (2) officiera solennellement et pontificalement à la paroisse le 17 de ce mois, fête de Saint Sulpice, et dînera chez M. le Curé. Après cela, on ne dira plus que l'on est en colère, à Rome, contre Saint-Sulpice. Tout à vous en Notre Seigneur. — L. Tronson.

Dauphinois, Curé de S. Hilaire de Senlis; pour servir au procès pendant en la Tournelle pour François Deslyons, Écuyer, sieur de Theuville, et ses enfans, demandeurs et intimés, contre ledit Gontin et Robert Tarteron, notaire, prisonniers ès prisons de la Conciergerie, et Fabry, solliciteur, accusés et Appelans; in-folio, sans nom de ville (Paris) et sans date (1684). « Ce factum, dit Niceron, est une des plus mortifiantes pièces qu'on ait faites contre M. Arnauld, qui y est poussé avec la dernière rigueur. Comme il est fort rare, j'exposerai ici le fait dont il s'agit ». Voir cet exposé fort long dans le tome XI (p. 334-337) des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres;* Paris, 1730, in-12. L'article, ou notice sur Deslyons est à lire en entier.

(1) Arnauld répliqua en effet : « Lettres (quatre) écrites par M. Arnauld au sieur Des Lyons, pour servir dans la cause qui est pendante à la Tournelle, entre maître Jean Gontin, prêtre, supérieur du séminaire de Senlis, intimé et défendeur, contre M. le Procureur général et les sieurs Des Lyons, appelans et défendans »; dans les *Œuvres de Messire Antoine Arnauld;* Lausanne, 1780, in-4°, t. XXXVII, n° XVI, p. 471-513.

(2) C'était Ange-Marie Ranuzzi, d'abord commissaire des milices papales en 1663, archevêque de Damiette et Nonce à Turin en 1668, gouverneur de la marche d'Ancône en 1675, évêque de Fano en 1678, et en 1683 nonce extraordinaire à Paris pour apporter les langes bénits par le Pape au fils du duc de Bourgogne, cardinal en 1686, archevêque de Bologne en 1688; rentra en Italie au mois de juillet 1689, et mourut à Fano, le 27 septembre de la même année. Cfr. *L'Ambassade de Lavardin et la séquestration du Nonce Ranuzzi,* par Charles Gérin; dans la *Revue des questions historiques;* octobre 1874, p. 411 et suiv.

LETTRE XXIV

A MONSIEUR BAUDRAND

A Issy, ce 12 mai 1684.

Vous vous proposiez de venir ici ces vacances; mais si vous pouviez avancer votre voyage, et sous le prétexte de vos affaires, partir au plus tôt, vous nous seriez ici d'un grand soulagement, car nous y sommes dans de grands besoins. M. Masson est mort ce matin; M. Bardon est incommodé; je suis ici arrêté par une fluxion. Il faut bien que Dieu soutienne son œuvre pour ne point s'affoiblir en de pareilles conjonctures. Quand Clermont souffrira un peu de votre absence le reste de cette année, on pourra aisément réparer ce déchet. Voyez donc ce que vous pouvez faire (1). Je ne puis vous écrire plus au long. Tout à vous en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE XXV

A MONSIEUR POMMEYROL (2)

Ce 1er octobre 1684.

Enfin, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, nous retenons ici M. Baudrand. Le peu de santé de M. Bardon et de

(1) M. Baudrand partit en effet sans retard, et remplit, au séminaire de Saint-Sulpice, les fonctions de directeur *du*, jusqu'en 1689, qu'il devint curé de la paroisse, en remplacement de M. de La Barmondière. M. Pommeyrol, économe du séminaire de Clermont, fut chargé d'y « maintenir l'ordre et la paix » jusqu'à l'arrivée de M. Bardon, qui succéda à M. Baudrand.

(2) Guillaume Pommeyrol, né vers 1620 à Mauriac, alors du diocèse de Clermont, entra le 18 octobre 1650 au séminaire de Saint-Sulpice. Vers la fin de l'année 1652, M. Olier l'associa à trois autres prêtres qu'il envoya faire une mission dans les Cévennes. M. Pommeyrol demeura ensuite quelque temps au séminaire de Viviers; puis, en 1658, il fut envoyé à Clermont, dont le séminaire fut alors uni à celui de

M. Leschassier fait que nous avons besoin de son secours. J'aurois eu peine de l'ôter de Clermont, si je n'étois persuadé que l'ordre se conservera toujours de la même sorte dans le séminaire, et qu'il ne décherra pas sous votre conduite. Il y a si long temps que vous y travaillez avec bénédiction, que je n'ai pu avoir d'autre pensée que de vous prier de vouloir bien vous considérer comme étant chargé de cet œuvre. Il est vrai que l'emploi de la cure ne s'accorde guères avec la supériorité du séminaire; qu'il est difficile de satisfaire à l'un et à l'autre, et que ce seroit être trop chargé que d'être obligé de satisfaire long temps à tous les deux. Cependant, j'ai cru qu'en attendant que nous soyons en état d'y pourvoir, vous voudriez bien avoir une inspection générale sur le séminaire, sans vous gêner néanmoins pour les choses qui pourroient vous incommoder. J'espère que Notre Seigneur vous donnera la lumière et la force nécessaires pour vous en bien acquitter, et qu'il nous fournira bientôt les moyens de vous soulager. La place de celui que nous vous destinons pour faire la leçon de M. Gay est déjà retenue dans le carrosse. C'est un bon prêtre (M. Bruyas), dont on espère que vous serez content. Comme il est fort détaché et qu'il ne pense guères à lui, il faudra que quelqu'un prenne soin de lui donner ses besoins. Je salue tous nos Messieurs. Tout à vous et de cœur. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR BRUYAS (1)

Ce 4 décembre 1684.

Je crois devoir vous avertir de deux choses très impor-

Saint-Sulpice. Il y rendit d'importants services soit comme économe, soit comme curé de la paroisse Saint-Bonnet. Il mourut le 3 juin 1692, après une assez longue maladie, étant âgé de 72 ans.

(1) Jean-Baptiste Bruyas, prêtre de Saint-Chamond au diocèse de Lyon, était allé au séminaire de Saint-Sulpice le 24 avril 1684. Le 5 novembre de cette même année, M. Tronson l'envoya à Clermont; puis

tantes, parce qu'elles pourroient mettre obstacle au bien que vous êtes en état de faire à Clermont.

La première est de rompre toutes sortes de visites et de commerce avec les personnes qui sont suspectes pour la doctrine. Comme vous en avez connu autrefois qui donnent fort dans les nouveautés, vous ne pourriez les voir sans vous rendre fort suspect. Ainsi, pour ne donner point lieu aux soupçons dont plusieurs tireroient avantage, vous devez être exact à ne les point voir, quoiqu'on en dise. Il vaut mieux que le monde nous accuse d'être trop fermes ou incivils, que de manquer à ce que Dieu demande de nous.

La seconde est de suivre pour la morale les sentimens des cahiers que vous dictez, sans en vouloir prendre de plus sévères; à moins qu'il ne s'y trouvât quelqu'une de ces opinions de morale condamnées de notre temps par le Pape, lesquelles plusieurs bons auteurs soutenoient auparavant.

Vous faites bien de donner quelques avis sur le silence: rien n'est plus important pour l'ordre d'une communauté, et l'on évite bien des dérèglemens dans une maison, quand on empêche de parler ensemble des jeunes gens qui ne manquent presque jamais, en se communiquant leurs peines, de s'entre-communiquer leurs tentations.

Quand vous aurez quelque avis à donner, le temps de la lecture spirituelle me paroît fort propre, puisque toujours on peut y faire venir tout ce qu'on veut.

C'est aussi une très bonne chose, pour tenir toujours les personnes en haleine, de passer de temps en temps par de certains endroits où ils ne vous attendent pas. Car, parmi les jeunes gens, comme il y en a toujours plusieurs qui s'émancipent, on n'y conservera jamais l'ordre, à moins qu'on ne les observe et qu'ils ne craignent toujours d'être surpris. L'amour de Dieu n'est pas ordinairement assez pur ni assez fort en eux, pour les conserver sans ce secours.

en 1686, à Limoges pour y enseigner la morale. En 1694, il le désigna pour Lyon, mais M. Bruyas ne put y arriver que vers la mi-janvier de l'année suivante. Il alla en 1699 à Autun, et c'est là qu'il mourut le 24 décembre 1716.

Ne craignez point de m'envoyer des lettres mal écrites, et où il y auroit même plusieurs choses effacées et corrigées. Les caractères me paroissent toujours beaux quand ils expriment les sentimens du cœur, et je n'ai jamais de peine à les lire. Ainsi, ne vous mettez nullement en peine de la manière dont vous m'écrivez. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVII

A MONSIEUR POMMEYROL

Ce 22 mai 1685.

Je ne vois nulle apparence, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que M. Baudrand puisse retourner à Clermont. Après le mal de tête qu'il y a contracté et dont il ressent des atteintes toutes les semaines, et après la foiblesse d'un bras qui lui dure depuis deux ans, je ne crois pas qu'on lui puisse conseiller de reprendre l'air de la province. Vous savez comment M. Chénart (1) s'en est trouvé, et l'état où il a été réduit pour ne s'en être pas retiré assez tôt. Il est juste de profiter de cet exemple et de ne pas exposer un bon sujet à devenir inutile pour toute sa vie. C'est ce qu'on auroit à craindre pour M. Baudrand, dont le mal dégénéreroit aisément en paralysie. Ce seroit même un sujet de tentation pour plusieurs, qui croiroient qu'on ne ménage pas assez les personnes de bonne volonté, et qu'on ne devroit pas les mettre à de telles épreuves. J'ai pesé long temps devant Dieu ces raisons avant que d'en parler à Monseigneur de Clermont (2); mais comme

(1) Laurent Chénart, né à Paris en 1625, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 29 juillet 1645, licencié et docteur de Sorbonne en 1654, mort à Paris le 18 février 1704. Il fut, pendant six ans, supérieur du séminaire de Clermont, de 1658 à 1664. C'est lui qui est l'auteur des *Méditations sur les principales obligations de la vie chrétienne et de la vie ecclésiastique*, qui ont eu plusieurs éditions. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 75-85.

(2) Claude de Saint-Georges, ci-devant Comte de Lyon et député à l'Assemblée de 1682, lequel, nommé en 1684 évêque de Clermont,

je n'ai point vu d'autre voie pour le contenter, que de lui donner M. Bardon, nous avons pris enfin la dernière résolution de nous en priver; afin que si le changement en général étoit capable de faire quelque peine au Prélat, il n'en ait nulle, voyant que c'est un changement avantageux à son séminaire. L'expérience nous fera connoître le mérite et la capacité de la personne, et je m'assure que vous trouverez tous en lui ce que l'on peut souhaiter dans un bon supérieur. Je ne crois pas qu'il puisse se rendre à Clermont que vers le milieu du mois prochain. Je lui en écris aujourd'hui, afin qu'il prenne sur cela ses mesures, et que vous ne demeuriez pas plus long temps sans secours. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE XXVIII

A MONSIEUR BARDON (1)

24 juin 1685.

Enfin, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, vous voilà arrivé par la miséricorde de Dieu au terme de votre voyage. J'espère que ce sera pour sa gloire et pour le bien de son

administrait ce diocèse, bien qu'il ne fût ni préconisé par le Pape ni sacré. En 1687, il fut nommé archevêque de Tours; puis, le 5 septembre 1693, archevêque de Lyon; sacré enfin, le 22 novembre de la même année, au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et mourut à Lyon, le 9 juin 1714, âgé de 84 ans.

(1) Gabriel Bardon né à Espaly-Saint-Marcel qui n'est, en réalité, qu'un faubourg de la ville du Puy, fit ses études ecclésiastiques sous la direction de M. de Lantages au séminaire de cette ville, et y reçut le sacerdoce en 1664. Le 13 juin de la même année, il fut admis au séminaire de Paris et il y passa deux ans. En novembre 1666, il alla directeur au séminaire de Limoges qui venait d'être uni à celui de Saint-Sulpice: il y resta huit ans. Élu assistant dans l'Assemblée de 1671 et consulteur dans celle de 1676, il fut choisi par M. Tronson, qui venait d'être élu supérieur, pour le remplacer dans les fonctions de directeur *du* séminaire de Saint-Sulpice. Il gouverna le séminaire de Clermont de 1685 à 1690. Godet des Marais, nommé évêque de Char-

œuvre, et je souhaite qu'il vous y donne autant de paix et de santé, qu'il voit être nécessaire pour l'accomplissement de ses desseins.

Vous ferez bien d'attendre à m'écrire l'état du séminaire jusqu'à ce que vous en ayez connu le détail. Vous verrez si M. Gay n'auroit point besoin de changer d'air. Il me mande qu'il se rétablit, mais qu'il n'a pas lieu de se promettre une forte santé. Je ne sais sur quoi il se fonde, et si c'est qu'il se sente usé et ayant besoin de repos.

Comme je crois qu'on n'a guères tenu d'assemblée depuis le départ de M. Baudrand, je vous prie de faire en sorte qu'elles soient rétablies et que l'on y soit exact, aussi bien qu'au reste du règlement. Car, sans cela, il est impossible que l'on ne perde beaucoup de grâces, et que l'esprit de ferveur, de régularité et d'union, qui doit régner particulièrement dans les maisons de Saint-Sulpice, ne s'y affoiblisse, et qu'avec le temps la désunion ne s'y mette. Vous en représenterez l'importance à nos Messieurs, que vous trouverez assurément très disposés à suivre vos avis.

Je crois que vous ferez bien d'écrire à Mgr de Clermont. Il réside présentement à Saint-Germain, pour commencer, cette semaine, à assister à l'Assemblée du clergé.

De quelque manière que vous puissiez vous défaire de votre cheval, la perte ne sera pas bien grande.

Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

Le séminaire se purge par la grâce de Notre Seigneur, et je crois qu'une ou deux purgations qu'on fera bientôt et qui

tres, obtint alors que M. Bardon l'aiderait pendant un an dans l'administration de son diocèse, puis qu'il lui succéderait dans la direction de Madame de Maintenon. C'était plus qu'il n'en fallait pour lui faire regretter les occupations qu'il avait à Clermont. Il y fut donc renvoyé au mois d'août 1692, mais il mourut presque aussitôt après son arrivée. On lit, en effet, dans les registres de la paroisse de Saint-Bonnet, unie au séminaire de Clermont : « Le 10 août 1692, M. Gabriel Bardon, prêtre de Saint-Sulpice *et supérieur du séminaire de Clermont*, est décédé à 5 heures du soir, muni des sacrements. Il a été enterré dans la chapelle de l'Intérieur de Notre Seigneur ». V. dans la *Vie de M. de Lantages*, une *Notice sur M. Bardon*, p. 429-445.

sont encore nécessaires, lui rendront sa première santé. C'est ce qui me donne de la joie, de voir diminuer notre nombre et augmenter la paix.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR GAY

25 juin 1685.

Je ne sais pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, si c'est par esprit de prophétie que l'on vous a dit que vous deviez quitter Clermont. C'est ce qui ne m'a pas encore été révélé, et je n'y vois pas, jusqu'à cette heure, assez de fondement. Si, pour votre santé, vous aviez besoin de changer d'air, la prophétie seroit bientôt accomplie; et comme ce ne seroit que pour venir ici et vous y donner de l'emploi, vous y auriez la consolation de n'y pas être inutile. Mais il faut que Dieu parle pour faire ces changemens. Tenons-nous prêts, de notre part, à tout; indifférents pour toutes sortes d'emplois et de lieux, et uniquement attachés à sa très sainte volonté : il la fera connoître dans son temps. Cependant ménagez-vous un peu : car, on croit que le trop de travail vous a fait tort, et vous ne sortiriez pas peut-être à si bon marché d'une seconde rechute. Consultez M. Bardon et suivez ses avis, afin que vous n'ayez rien à vous reprocher, et que vous preniez tout le repos dont vous avez besoin. Vous nous êtes trop cher pour ne pas prendre plus d'intérêt que personne à votre santé. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXX

A MONSIEUR BRUYAS

Ce 19 décembre 1685.

Je ne m'étonne pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que l'on ait peine à connoître votre mal. Cette forte et continuelle application où vous êtes porté, et par nature et par grâce, ne peut qu'y contribuer beaucoup; et c'est ce qui

passe la science des médecins qui ne trouvent point ces sortes de maladies dans Galien ni dans Hippocrate. Le grand remède, c'est l'abandon à Dieu et le repos.

La pensée, que vous serez inutile à la maison dans cet état, est une tentation dont il faut vous défaire. Ceux qui souffrent y servent pour le moins autant par les grâces qu'ils attirent sur ceux qui travaillent, que ceux qui agissent ; et comme la joie des saintes communautés doit être d'exprimer Jésus-Christ dans ses différens états, je regarde comme une bénédiction de Dieu sur la nôtre et comme une consolation très grande, qu'elle participe dans ses sujets malades à sa vie souffrante, aussi bien qu'à sa vie agissante dans ceux qu'il appelle à l'action. Ainsi, mon cher Monsieur, ne vous inquiétez point de votre inutilité apparente. Ce n'est que le monde qui juge de la sorte. Souffrez en paix et en union à Notre Seigneur, et vous ferez beaucoup devant Dieu, soit pour vous, soit pour les autres, puisque vous ferez dans cet état tout ce qu'il demande de vous. Jamais le Fils de Dieu ne parut plus inutile dans le monde, selon le jugement de la prudence humaine, que lorsqu'on le vit attaché à la croix ; et cependant jamais il n'a tant fait pour le monde et jamais il ne lui a mérité tant de grâces. Il me semble que nous devons juger des membres par rapport au chef ; et, pour moi, je regarderai toujours comme une grâce très grande que Dieu fait à la maison, lorsque, en lui donnant des sujets qui travaillent à l'accomplissement de son œuvre, il lui en donnera en même temps qui travaillent à accomplir ce qui manque à la Passion de son Fils. C'est là l'unique vue que j'ai pu avoir sur l'état de votre infirmité ; et quelque longue qu'elle puisse être, je bénirai sa Providence qui a bien voulu attirer ici des personnes qui souffrent assez chrétiennement pour nous faire considérer en eux l'image de Jésus-Christ souffrant. *Adimpleamus ergò quæ desunt passionum Christi in carne nostra, mortificationem in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali* (Coloss. I, 24 ; II Cor. IV, 10). Au reste, soyez persuadé que je n'ai jamais été plus à vous qu'à présent. — L. Tronson.

LETTRE XXXI

A MONSIEUR BARDON

Ce 14 janvier 1686.

Si toutes les grâces et toutes les bénédictions que je vous souhaite tombent sur vous, vous en aurez bonne provision pour cette année et pour les suivantes. Je vois que le lieu où vous êtes vous fournit de l'exercice, et que vous avez besoin que Dieu vous soutienne : mais j'espère qu'il le fera, et que les difficultés de réduire les choses au point que l'on peut désirer ne vous décourageant pas, vous les mettrez en état, avec le temps, que Dieu en tirera sa gloire.

L'exactitude du Prélat (1) pour l'ordination vous donnera des séminaristes plus savans. Il n'y a pas sujet d'accuser le séminaire, si l'on trouve beaucoup d'ignorance dans ceux qui y entrent sans aucun principe et sans savoir même le latin. Ce que vous avez répondu est fort juste, et l'on en doit être satisfait.

On ne croit point qu'il soit à propos de parler à Monseigneur de Clermont des offices de l'*Intérieur* et des *Saints-Prêtres* (2). Comme vous êtes en possession de les faire, et que vous en avez la permission de son prédécesseur, il ne sauroit trouver mauvais que vous continuiez cet usage jusqu'à ce qu'il s'en explique. Que s'il vous témoigne qu'il en a de la peine et qu'il souhaite qu'on ne les fasse plus, vous lui obéirez sans réplique. Comme il n'aime que ce qui porte l'air d'antiquité (3), je me persuade assez qu'il ne les approuveroit pas

(1) Claude de Saint-George.

(2) Le titre liturgique de ce dernier office est celui-ci : *In festo divini Sacerdotii* D. N. J. C. *et omnium sanctorum Sacerdotum ac Levitarum.*

(3) Chanoine-Comte de Lyon avant son épiscopat, Claude de Saint-George avait sans doute puisé ce goût de l'antiquité en matière liturgique au chapitre de Saint-Jean, si fidèle conservateur de ses vieilles traditions, et dont s. Bernard disait dans sa lettre aux Chanoines de Lyon : *Inter ecclesias Galliæ constat profecto Lugdunensem hac-*

aisément. Mais peut-être ne voudroit-il pas paroître improuver la conduite de son prédécesseur, et qu'il n'en dira mot. Vous aurez toujours de quoi justifier votre conduite, ayant trouvé cet usage établi.

Je ne m'étonne pas que plusieurs se soient retirés du séminaire dans la crainte de l'examen. Il y a apparence que la manière dont on le fait et l'exactitude qu'on y observe, diminuera à l'avenir le nombre de vos séminaristes. Si vous en avez moins, vous aurez la consolation d'en avoir de meilleurs.

C'est une chose fâcheuse que tant de monde monte dans les couroirs; mais la difficulté d'y remédier, après un si long usage, est encore plus fâcheuse, car c'est soulever bien des gens, et dedans et dehors. C'est ce qui doit faire prendre garde de près aux coutumes qui s'établissent dans les provinces; car, à moins qu'on y remédie d'abord, — ce qui se feroit sans peine, — il y en a de très grandes à les arrêter dans la suite.

Je vous prie encore d'avertir nos Messieurs de l'importance de ne se rendre pas trop faciles pour ceux qui se doivent présenter aux ordres. Ce que le Prélat a témoigné dans l'examen des ordinands et qui est marqué dans le résultat de votre assemblée, les doit obliger à avoir sur cela beaucoup de réserve, pour ne se pas ruiner de réputation dans l'esprit du Prélat et ne se rendre pas inutiles dans le diocèse. Il faudroit, pour éviter ce malheur, agir tous de grand concert, ne point chercher à favoriser personne, suivre pour tous les règles du

tenus præeminuisse, sicut dignitate sedis, sic laudabilibus institutis. Ubi etenim æque viguit disciplinæ censura, maturitas consiliorum, auctoritatis pondus, antiquitatis insigne? Præsertim in officiis ecclesiasticis haud facile unquam repentinis visa est novitatibus acquiescere, nec se aliquando juvenili passa est decolorari levitate ecclesia plena judicii (Epist. CLIV *Ad canonicos Lugdunenses; Oper.* ed. Tened., t. I, p. 169). Et en 1768, Collet, dans son *Traité des Saints-Mystères*, résumant ces paroles par ces quatre mots: *Ecclesia Lugdunensis nescit novitates*, ajoutait: « On n'y connoît ni orgue, ni musique ». Il n'en est plus de même aujourd'hui, et depuis longtemps.

saint concile de Trente, et n'admettre dans le séminaire, autant qu'il se peut, ou au moins ne présenter personne à Monseigneur pour l'examen, qu'on ne croie probablement pouvoir être admis. Ce sont des avis que vous donnerez à nos Messieurs de ma part.

Je suis cordialement tout à vous. — L. Tronson

LETTRE XXXII

A MONSIEUR BARDON

18 août 1687.

Je ne doute pas, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que votre charité ne vous ait fait prendre beaucoup de part et à ma maladie, et à ma guérison. Je sens ma santé se fortifier de jour en jour, et il n'y a plus qu'un peu de foiblesse qui me reste, qui me fasse apercevoir que j'ai été malade. Car, du reste, je puis dire que je me porte beaucoup mieux que je ne faisois auparavant. Quelque obligation que j'en aie aux remèdes de M. Helvétius (1), je reconnois assez que c'est un effet des prières de ceux qui, s'étant intéressés à ma maladie, ont eu recours à Dieu et ont attiré sa bénédiction sur les remèdes. Comme je sais que vous y avez une bonne part, il est juste que j'emploie les premiers momens de la liberté que j'ai présentement d'écrire, à vous en témoigner ma reconnoissance, et à vous prier de demander à Notre Seigneur que la vie qu'il me redonne ne soit employée que pour sa gloire et pour le bien de son œuvre. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, beaucoup plus que je ne vous puis dire, tout à vous. — L. Tronson.

Je salue tous nos Messieurs, et leur suis infiniment obligé des prières qu'ils ont faites pour nous.

(1) Adrien Helvétius, né à La Haye vers 1661, vint s'établir à Paris sous Louis XIV, et mourut le 20 février 1727, âgé de 65 ans. V. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, t. VIII, p. 92-94. Claude-Adrien Helvétius, le trop célèbre auteur du livre de *L'Esprit*, était son petit-fils.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR BARDON

Ce 6 janvier 1688.

Monseigneur de Clermont (1) me rendit hier une ample visite, où il me parla fort de vous. Les rapports qu'on lui en a faits sont très avantageux, et ils lui ont fait une si bonne impression, qu'il me fit promettre que je ne vous ôterois point de Clermont. Vous y faites trop de bien pour ne pas répondre à ses désirs, et je crois que vous aurez le moyen d'en faire encore davantage, sous un prélat si honnête, si cordial et si bon, et sous lequel je pense que vous pourrez agir avec plus de liberté qu'avec son prédécesseur. La résolution qu'il a prise de se retirer au séminaire, les premiers mois de sa résidence, vous donnera peut-être un peu d'embarras pour le logement; mais c'est une chose qu'on ne peut pas lui refuser; et même je crois qu'elle pourra être utile, en lui donnant plus d'occasions de prendre en vous toute la confiance qui est nécessaire pour le bien du séminaire et de tout le diocèse. Il prend ses mesures pour être à Clermont vers le commencement du carême; vous prendrez les vôtres afin qu'il trouve son appartement préparé. Il m'a dit qu'il enverra de quoi le meubler. Il a parlé au R. P. de la Chaise pour les exilés (2); et il est résolu d'en parler lui-même au Roi qui,

(1) François Bochart de Saron de Champigny, nommé évêque de Clermont en 1687, sacré le 31 août 1692, mort à Clermont le 11 août 1715. Cfr. *Lettre inédite de Bourdaloue à François Bochart de Saron, évêque de Clermont, publiée et annotée par le P. Henri Chérot*; Paris, 1899, in-8°, p. 7-29.

(2) Ces exilés étaient M. de Champflour, alors doyen du Chapitre de la cathédrale de Clermont, et un chanoine du même Chapitre. Voici à quelle occasion ils encoururent cette peine imméritée. Ce fut au mois d'octobre 1687, lorsque le siège de Clermont était vacant par la nomination de Claude de Saint-Georges à l'archevêché de Tours, et que la régale était ouverte. Un canonicat étant venu à vaquer, un homme de condition, parent de M. de Champflour, obtint le suffrage du roi pour

apparemment, ne lui refusera pas la grâce de les faire rappeler de leur exil, et de lui donner cette consolation qu'il souhaite, de les emmener avec lui dans son diocèse. Je suis toujours tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIV

A MONSIEUR BARDON

Ce 17 juin 1688.

J'ai été bien aise que vous ayez accompagné MM. de Fénelon et Langeron (1). J'en témoignai ma joie à M. Leschassier qui me le dit et qui aura pu vous en écrire. C'est un petit soulagement qui ne peut être que bon pour votre santé, et que je trouve si peu contre l'ordre, que je vous conseil-

ce bénéfice. M. (Jean-Baptiste Desmaretz) de Vaubourg, alors intendant de la province d'Auvergne (1687-1691), fit convoquer le Chapitre afin de proposer, ou plutôt de nommer celui qui avait eu le suffrage du Roi. D'un autre côté, le Chapitre, qui prétendait avoir le droit et le devoir de voter comme bon lui semblerait et selon sa conscience, jeta les yeux sur un sujet plus digne, « docteur de la Faculté de Paris ». Quand on alla aux voix, M. de Champflour, qui opina le premier, lui donna résolûment la sienne. Le chanoine qui opina le second fit de même. Alors, sans attendre le vote d'un troisième, M. de Vaubourg dit qu'il voyait bien qu'il y avait une cabale formée dans le Chapitre pour s'opposer à l'intention de Sa Majesté, mais qu'il en écrirait incessamment au Roi, ce qu'il fit; et, en moins de quinze jours, M. l'abbé Champflour reçut une lettre de cachet qui le reléguait en Normandie, en un lieu appelé Pontorson, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches, dans le département de la Manche. Le chanoine qui avait opiné comme M. de Champflour eut le même sort. Ils demeurèrent l'un et l'autre six mois dans leur exil; après lequel temps ils furent rappelés et reprirent leurs fonctions à l'ordinaire, M. de Champflour faisant toujours l'admiration de tout le monde par la régularité de sa conduite.

(1) François Andrault de Langeron, un des plus chers et des plus fidèles amis de Fénelon, l'accompagna en 1686 dans les missions du Poitou. Nommé en 1689 lecteur du duc de Bourgogne, il fut, au mois de juin 1698, disgrâcié comme tous les amis de Fénelon. Il le suivit à Cambrai, et y mourut le 10 novembre 1710.

lerois d'en faire de même de temps en temps si l'occasion s'en présentoit. On sait assez le besoin que vous avez de repos pour n'être pas mal édifié de ce peu que vous en prenez. Si c'étoit dans des rencontres prévues ou pour un temps considérable, je sais bien que vous ne manqueriez pas d'en écrire auparavant.

Le succès de votre dernier examen pour l'ordination vous doit consoler. J'en ai remercié Notre Seigneur avec d'autant plus de ressentiment, que cela vous doit donner plus de courage pour continuer à soutenir les fatigues et les peines de la supériorité. Je doute fort si vous vous porteriez mieux quand vous l'auriez quittée, surtout ne me paroissant nulle marque de la volonté de Dieu pour faire ce changement. Il donne bénédiction à votre travail, tout le monde y est content de vous, vous ne pourriez quitter sans faire peine à bien des gens et surtout au Prélat; vous vous trouvez dans des conjonctures fâcheuses et difficiles, d'où un autre que vous auroit peine à se démêler; et après tout, nous n'avons personne maintenant qui pût bien remplir cette place. Quand vous viendrez à faire devant Dieu une sérieuse attention à toutes ces choses, vous ne douterez pas assurément qu'il ne vous veuille dans le lieu où vous êtes, et vous auriez scrupule de le quitter, quelque désir que vous en ayez, à moins qu'il ne donne d'autre marque de sa volonté. Je suis très persuadé que c'est un emploi fort difficile et qui vous est une pesante croix; mais je ne le suis pas moins que c'est Notre Seigneur qui vous l'impose; et qu'ainsi, et vous et moi devons attendre en paix qu'il nous donne quelqu'un qui soit capable de soutenir le poids que vous portez.

L'examen des ordinands que l'on a refusés auroit pu faire parler, si vous l'aviez fait en particulier; et c'est une bonne et sage précaution que vous avez prise, de prier M. le Grand Vicaire d'y être présent.

Vous devez avoir présentement avec vous M. de Champflour. Nous lui avons fait ici toute l'amitié et tout le bon accueil que nous avons pu. Je crois aussi qu'il en sera content. Il n'y a nulle difficulté qu'il demeure au séminaire sur le même

pied qu'il y étoit avant son exil, comme on n'en a fait aucune pour le recevoir ici à son retour avec la même cordialité. Je suis très satisfait de ses dispositions, et il me semble que l'ouverture de cœur a été entière de part et d'autre. Je lui ai dit, sur le sujet qui a donné lieu à son éloignement, qu'il devoit se tenir entièrement en paix pour le passé : que, pour l'avenir, s'il se présentoit une pareille affaire, je lui conseillois de s'absenter si la personne que le Roi nommoit étoit indigne; mais que, si elle étoit digne, de ne faire nulle difficulté de la nommer, puisqu'elle seroit toujours plus utile à l'Église, qu'une autre plus digne dont le Roi ne voudroit pas.

Je lui ai conseillé aussi d'examiner avec vous s'il y auroit quelque moyen de se défaire peu à peu de l'examen des Religieux; car il est impossible qu'on ne les mécontente, et que tôt ou tard le séminaire ne s'en ressente. Si cependant il ne peut raisonnablement le refuser, il doit insister à ce qu'on lui donne pour associés un ou deux vicaires généraux.

Je ne m'étonne pas que l'on soupçonne que les gens vous consultent sur les affaires difficiles; car on sait que vous êtes capable de répondre. Mais comme je suis sûr que vous observerez sur cela les règles de la prudence, je ne puis me persuader que ces soupçons aient de mauvaises suites.

Ma santé est assez bonne par la miséricorde de Notre Seigneur; non pourtant sans quelque attaque de temps en temps. En quelque état qu'elle soit, vous me trouverez toujours tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXV

A MONSIEUR PÉROT (1)

Ce 27 août 1688.

J'ai été ravi, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, de

(1) Robert Pérot, du diocèse de Chartres, admis le 12 janvier 1681 au séminaire de Saint-Sulpice, où il connut M. Bardon qui l'attira en 1686 au séminaire de Clermont, alors que M. Pérot n'était encore que sous-

voir dans votre lettre les bonnes dispositions que Dieu vous donne. S'il vous continue cette bonne volonté pour le séminaire et l'attrait pour les fonctions que l'on y fait, vous n'y manquerez pas d'occupation; car je suis persuadé que vous vous acquitterez bien des emplois qui vous y seront confiés. L'économie n'est pas un des plus faciles. Car, outre la grande application et la vigilance continuelle que demande la multitude des détails dans lesquels il faut entrer, il y a beaucoup à craindre, ou que l'on ne se dissipe trop par la diversité des choses que l'on doit faire, ou que l'on ne se décourage par l'impossibilité de plaire à tout le monde. Les avis de M. Bardon vous préserveront de ces écueils, aussi bien que de la trop grande précipitation à faire les choses. La règle que vous prenez, de ne les faire que peu à peu, remédiera à beaucoup de plaintes. Mais après tout, quand vous aurez agi par obéissance, qu'il vous suffise que Dieu soit content, si tout le monde ne l'est pas. C'est là l'unique fondement de notre paix, sans lequel on ne pourroit servir Notre Seigneur qu'avec des inquiétudes continuelles. Il est de la charité de ne rien négliger pour ne faire peine à personne, surtout à ceux avec lesquels nous vivons; mais, de croire que l'on puisse y réussir, c'est à quoi il ne faut pas s'attendre, et on ne doit pas aussi pour cela se dégoûter. Continuez seulement, mon cher Monsieur, à chercher à faire bien purement la volonté de celui qui, vous ayant préservé par sa miséricorde infinie de la contagion du monde, et appelé à son service d'une manière si suave, rendra vos travaux utiles à son Église et avantageux à sa gloire, si vous lui êtes fidèle. Je l'en prie de tout mon cœur, et le souhaite avec la même

diacre. On le chargea du soin de la sacristie; puis, quand il eut reçu l'ordre de prêtrise, en 1688, on lui confia l'économie, et il s'en acquitta de telle sorte qu'il mérita de recevoir des compliments de M. Tronson. En même temps, il prêchait dans la chaire de la paroisse des prônes très goûtés et qui lui firent une grande réputation. Aussi fut-il très regretté à Clermont lorsque, en 1690, il se retira dans son diocèse dont il devint chanoine. Voir, dans la correspondance de M. Tronson avec divers, la lettre à l'abbé Des Marais datée du 10 mars 1691.

affection qui me fait être depuis long temps entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVI

A L'ÉVÊQUE DE CLERMONT

29 septembre 1690.

Monseigneur,

La bonté que vous m'avez témoignée jusqu'à présent me donne la confiance de vous exposer simplement l'état où je me trouve au sujet de M. Bardon. Mgr de Chartres, fondé sur la parole qu'il dit avoir de vous, m'a fait des instances très grandes pour l'avoir dans son diocèse, au moins pour six mois; et, de la manière dont il a pris la chose, il m'a été impossible de le lui refuser, après l'assurance qu'il m'a donnée de votre consentement. Monseigneur d'Autun, d'un autre côté, depuis le premier entretien qu'il a eu avec vous sur le changement qu'il vous a proposé, a tellement avancé les choses à l'égard de M. Rigoley, qu'il est très difficile de reculer. Ces conjonctures, Monseigneur, m'obligent maintenant de vous demander en grâce ce que Mgr d'Autun a été seul à vous demander d'abord. Ce n'est pas que mon zèle pour votre service et pour le bien de votre séminaire soit diminué, ou que je préfère la satisfaction d'aucune autre personne à celle de Votre Grandeur; c'est uniquement l'état présent des affaires qui m'y nécessite, et qui me persuade en même temps que vous ne me refuserez pas d'agréer l'échange de M. Rigoley avec M. Bardon. Je vous le demande, Monseigneur, très humblement et avec toute l'instance possible, et je le fais avec d'autant plus d'assurance, que j'envisage en cela le plus grand bien de votre séminaire; car, sans parler de M. Rigoley qui, outre la naissance et le titre de Docteur de Sorbonne, a beaucoup d'application et d'intelligence pour la conduite des ecclésiastiques, je prévois qu'un séminaire peut beaucoup plus souffrir par l'absence d'un supérieur pendant six mois, que par le changement que je vous propose de faire avant l'ouverture des exercices. Au reste, Monseigneur, lorsque

j'aurai l'honneur de vous parler et que mes incommodités me permettront de vous aller rendre mes devoirs, je pourrai vous dire les motifs qui ont porté Mgr d'Autun à vous demander M. Bardon; lesquels M. Leschassier ne vous a pas expliqués; et vous reconnoîtrez alors, Monseigneur, que le désir qu'il a d'avoir M. Bardon ne doit point faire croire rien de désavantageux de M. Rigoley (1). Si vous m'accordez cette grâce, ce sera un nouvel engagement de vous témoigner en toute rencontre qu'il n'y a personne qui soit avec plus de zèle et de respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE XXXVII

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

Ce 18 novembre 1690.

Monsieur et très cher en Notre Seigneur,

Ce mot vous sera rendu par M. Rigoley qui va prendre la place de M. Bardon. J'aurois fort souhaité que vous eussiez pu vous dégager des bénéfices et des occupations que vous avez, pour vous renfermer uniquement dans les emplois de votre première vocation; car je suis persuadé que vous auriez fait merveille, soit ici, soit en province, à la tête d'un séminaire. Mais puisque l'on dit que, dans l'état où sont les choses, on ne voit point d'ouverture pour rompre vos liens, il faut suivre les ordres de la Providence, et tâcher de se tenir en paix dans la privation où elle nous met de ce qui nous paroît le plus nécessaire pour le soutien de son œuvre. Je suis au moins sûr que vous emploierez tout votre zèle pour empêcher que le séminaire de Clermont ne reçoive du

(1) M. Rigoley ne goûtait pas la morale sévère vers laquelle penchait un peu trop le neveu de l'évêque d'Autun : de là des froissements ou des froideurs, qui déterminèrent le prélat à se séparer de M. Rigoley plutôt que de son neveu. Voir, dans la correspondance avec le séminaire d'Autun, la lettre adressée à M. Rigoley en date du 3 septembre 1690, page 152.

déchet par le changement du supérieur. Ce qu'il y a de plus important est de maintenir la paix dans la maison et d'y conserver une grande union. M. Rigoley y travaillera de son mieux, et je suis persuadé que vous l'y aiderez beaucoup, surtout dans les commencements, où, n'étant pas encore connu, il pourra avoir plus de besoin de vos avis et de votre secours.

M. Bardon est arrêté pour six mois à Chartres, et Madame de Maintenon nous le demande pour toujours. Chacun tâche ainsi à nous dépouiller. Ce n'est pas le moyen d'être riches et bien accommodés. Je ne désespère pas encore que vous ne reveniez quelque jour nous aider dans notre pauvreté. Je suis, mille fois plus que je ne vous puis dire, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXXVIII

A MONSIEUR GAY

Ce 20 janvier 1691.

J'ai peine à croire que Mgr d'Autun ait dit chez M. le Chancelier ce que l'on a mandé à Clermont de M. Rigoley. Car, quoiqu'il n'approuve pas peut-être en tout sa morale, qui ne convenoit pas toujours avec celle de M. de Roquette, il m'a témoigné trop d'estime de M. Rigoley pour me pouvoir imaginer qu'il en ait parlé de la sorte. Le scribe y aura pu mettre de son style. Cependant cela ne laisse pas d'être fâcheux, et de donner une idée désavantageuse d'une personne qui, pour faire du fruit dans son emploi, ne doit point passer, au moins devant les gens modérés, pour être relâché dans la morale. Je dis, *devant les gens modérés;* car plusieurs ont présentement des principes tellement outrés et veulent tellement attirer tout le monde à leur parti en faisant embrasser leur morale, qu'ils se font une dévotion de décrier tous ceux qui n'entrent pas dans leurs sentimens, et de les faire passer pour des gens relâchés et qui ont une méchante conduite. Quoi que l'on dise, pourvu qu'on tienne le milieu et que l'on ne se

porte point aux extrémités, il faut laisser dire et travailler en paix (1).

Pour la manière dont M. de La Goutte enseigne de certaines matières en donnant le pour et le contre sans rien décider, je ne crois pas que ce soit là ce que vous trouvez à redire; non plus que la conséquence que l'on en a tirée, qu'on pouvoit donc suivre l'un ou l'autre. Car c'est ce que M. de Sainte-Beuve même (2), professeur de Sorbonne, a enseigné touchant certains cas obscurs. J'en pourrois nommer plusieurs autres; mais je ne rapporte que celui-là, parce qu'il n'a pas eu la réputation d'avoir une morale relâchée.

Pour l'autre conséquence qu'en a tirée M. Rigoley, et que lui-même vous a dite, comme je ne crois pas qu'il en ait voulu faire une règle générale, je ne voudrois pas aussi condamner un confesseur d'avoir trahi son ministère, qui,

(1) La lettre de M. Tronson à M. Rigoley, du 23 janvier 1691, révèle « l'occasion » qui paraît avoir fait « soupçonner sa morale » : « La sentence d'un juge qui condamne une personne à payer les intérêts, peut être un titre suffisant pour les retirer quand on a prêté son argent de bonne foi, et que celui à qui on l'a prêté refuse de le rendre, quoiqu'il le puisse. Car alors il est *in morâ culpabili*, et c'est *in pœnam* que le juge le condamne aux intérêts. Que si celui à qui on a prêté n'est point *in morâ culpabili*, n'ayant pas, par exemple, le moyen de payer, et que celui qui a prêté ne souffrît point de dommage, je ne croirois pas qu'il pût en conscience exiger les intérêts, même après la sentence du juge ». (Aujourd'hui, plus d'un théologien, peut-être tous trouveraient cette dernière décision beaucoup trop sévère). « J'espère, ajoute M. Tronson, que leurs soupçons se dissiperont aisément quand ils vous auront connu ».

(2) Jacques de Sainte-Beuve né à Paris le 20 avril 1613, docteur de la maison et société de Sorbonne en 1638, enseigna la théologie l'espace de onze ans. Ayant refusé de souscrire à la condamnation d'Arnauld, il fut privé de sa chaire en 1658. Plus tard cependant il souscrivit le Formulaire d'Alexandre VII. Il mourut à Paris le 15 décembre 1677. Après sa mort, son frère Jérôme publia ses *Résolutions de plusieurs cas de conscience, touchant la morale et la discipline de l'Église;* Paris, 1689-1704, 3 vol. in-4°. V. *Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal; Étude d'histoire privée, contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme;* Paris, 1865, in-12.

dans un cas particulier et extraordinaire, où il verroit qu'il exposeroit le salut de son pénitent en voulant l'obliger à suivre une opinion à laquelle il se serait déterminé *cum formidine oppositi* (ce qui est inséparable de l'opinion), lui diroit qu'il peut suivre l'autre dans les circonstances où il se trouve. Je ne vous dis ceci qu'en général, parce qu'un plus grand détail demanderoit trop de discours.

Pour ce qui est de M. de la Barmondière, je n'avois point ouï dire que l'on se fût plaint, ou que l'on eût trouvé à redire de ce qu'il parloit contre la morale sévère. On ne l'accuse pas ici d'avoir une conduite relâchée, et s'il a parlé comme vous dites, il faut qu'il y ait eu quelque raison particulière qui l'y ait obligé. Comme je ne sais pas ni où cela peut être arrivé, ni à quelle occasion, je ne puis aussi vous en rien dire de particulier. Quelquefois il est nécessaire de parler contre la morale relâchée; mais d'autres fois il n'est pas moins nécessaire de parler contre la morale trop sévère. Ceux qui parlent ont leurs raisons, que souvent ceux qui écoutent ne savent pas; et je ne vois pas pourquoi on se formaliseroit ni de l'un ni de l'autre, quand on fait son devoir. Je crains qu'il n'y ait eu en cela de la tentation, et que ceux qui en ont eu de la peine ne soient un peu attachés à leur sens. Quoiqu'il en soit, je dois vous dire que l'on ne peut trop veiller pour prévenir ces sortes de peines, qui divisent souvent les communautés et y sont des semences de division.

On ne peut que trop approuver le désir que vous avez, que l'on fît les choses avec exactitude et que l'on agît sur de bonnes règles; mais de vouloir que ceux qui ont droit de donner des avis ne parlent ni contre la morale relâchée, ni contre celle qui est trop sévère, c'est, à mon avis, en vouloir trop. Il est vrai qu'il ne le faut point faire sans nécessité; mais ce n'est pas aux particuliers, qui ne savent pas les besoins, à en juger. Je vous parle ici librement parce que je ne parle qu'en général, et je n'ai en vue aucune personne sur qui cela tombe, M. de la Barmondière ni vous ne m'en nommant aucune.

Il ne me reste qu'à vous assurer que je n'aurai point de

plus grande joie que de savoir que la charité, l'union et la paix règnent dans la maison, et que vous me trouverez toujours très disposé de vous donner des marques de la sincérité avec laquelle je suis de cœur, beaucoup plus que je ne puis vous dire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIX

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

26 janvier 1691.

On auroit fort souhaité ici que la Providence de Dieu vous eût donné quelque moyen pour rompre vos engagemens et pour revenir au séminaire; mais puisqu'on n'y voit nulle ouverture, il n'y a pas d'apparence que vous puissiez refuser le grand vicariat si Mgr de Clermont le désire et que l'on vous y engage. Nous vous l'avions déjà mandé au commencement de l'année dernière, et comme les circonstances où vous vous trouvez sont à peu près les mêmes, nous ne voyons point aussi d'autre résolution à vous donner.

Je suis bien aise que l'on soit content de M. Rigoley pour la conduite du séminaire. Il est extraordinairement regretté à Autun où il étoit fort aimé et dedans et dehors la maison. Nous n'y avons point encore donné de supérieur, parce qu'il en faut trouver un qui agrée au Prélat et qui convienne avec le neveu (1).

Je suis toujours avec une affection sincère et une cordialité aussi grande que jamais, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

(1) M. Tronson parvint enfin à résoudre ce double problème, en envoyant à Autun comme supérieur M. Le Vayer de Bressac. Voir la correspondance avec le séminaire d'Autun, page 156.

LETTRE XL

A MONSIEUR GAY

Ce 28 février 1691.

J'ai reçu votre lettre du 19e de ce mois. Elle contient les raisons qui peuvent excuser M. de Fontenoy (1), et quelques maximes qui sont très belles, mais qui, étant quelquefois mal entendues, ne laisseroient pas d'avoir de dangereuses suites.

Quant aux raisons dont vous vous servez pour l'excuser, la meilleure est sa bonne intention et sa bonne volonté dont je suis très convaincu ; mais les autres ne me contenteroient pas. Car pour avoir montré son prône à M. Champflour, cela ne le justifie pas, si son zèle lui a fait ajouter des choses que M. Champflour n'auroit pas approuvées. Ce que vous dites, qu'il peut se corriger s'il a avancé quelque chose de trop fort est très vrai, et on ne doute pas même qu'il ne fût très disposé à le faire. Mais cela n'empêche pas que l'on ne craigne avec sujet, que son zèle ne le porte à faire de pareilles échappées et à se servir d'expressions outrées, dont on n'a point accoutumé d'user dans Saint-Sulpice. Ce n'est pas que j'estimasse moins sa personne s'il était hors du séminaire ; mais, étant dans le séminaire, je voudrois qu'il fût plus modéré, suivant l'exemple que nous en ont donné nos Pères, et qu'il ne se donne pas la liberté d'avancer les choses qu'il lui plairoit, sur ce seul fondement, que l'Église ne les condamne pas et qu'il y a des auteurs qui les enseignent. Car, sur ce principe, on introduiroit des sentimens bien dange-

(1) Toussaint Fontenoy fut envoyé à Clermont en 1688 pour y enseigner le dogme. Il réussit d'abord assez bien, et gagna par ses prônes la confiance des paroissiens; mais son enseignement ne tarda pas à déplaire, et après plusieurs avis donnés avec beaucoup de charité et reçus en esprit de docilité mais sans amendement, il fut jugé impropre à l'enseignement, et rappelé à Paris au carême de 1691. M. Fontenoy entra ensuite dans la communauté de la paroisse Saint-Sulpice, où il se rendit utile surtout par ses instructions.

reux et des maximes qui ôteroient bientôt la subordination et la dépendance qui entretient l'union et la paix dans la maison.

Il est bien vrai, comme vous dites, que l'on ne doit pas condamner ceux que l'Église ne condamne pas. C'est une maxime que je trouve admirable; mais ce n'est pas à dire que, quoique l'on ne condamne pas une personne, on doive le souffrir dans un séminaire, lorsqu'il y enseigne des choses qu'on n'a pas accoutumé d'y enseigner, et qu'on ne croit ni utiles ni édifiantes. Je mets au nombre de ces choses la réprobation négative en vue du seul péché originel. M. de Fontenoy peut en croire en son particulier ce qu'il lui plaira. Il ne croira rien en cela que ce que plusieurs personnes savantes et pieuses ne croient : mais on ne doit point, à mon avis, le lui laisser enseigner dans le séminaire : car je n'en vois pas le fruit.

L'autre maxime générale que vous avancez n'est pas moins belle. Je croirois, dites-vous, que, dans la diversité des sentimens que l'Église souffre, ou sur lesquels les auteurs sont partagés, on doit conserver l'unité de la charité et se supporter les uns les autres. Cela est vrai. Mais je ne sais, si vous étiez chargé d'un séminaire, si vous voudriez souffrir que l'on y enseignât toutes sortes d'opinions, soit de spéculation, soit de morale, que l'Église n'auroit pas condamnées. Ce seroit le moyen de le ruiner bientôt.

Je me suis un peu étendu sur ceci parce que je vois que, sous ce prétexte, on pourroit introduire mille nouveautés dans la maison, et y souffrir des choses qui n'y ont jamais été tolérées. Pour moi, je me trouve très bien de suivre les voies que nos Pères nous ont tracées. J'espère aussi que vous ne vous en écarterez pas, et que ce n'est que la compassion que vous avez de M. de Fontenoy et votre charité, qui vous a fait écrire tout ce que vous mandez à son sujet.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLI

A MONSIEUR GAY

6 septembre 1691.

Je ne sais quels principes M. X. a pour le confessionnal, mais il est trop facile pour les ordinations. Je conviens avec vous que c'est un des plus grands défauts qui puissent être dans un directeur de séminaire; car rien n'y est plus important que l'exactitude sur cette matière, pourvu que ce ne soit pas une exactitude outrée. Il y a plus de 40 ans que j'en suis très convaincu. La difficulté est d'en faire l'application dans les diocèses où la disette des ouvriers oblige quelquefois d'user de quelques adoucissemens, pour pourvoir aux besoins des peuples et ne les pas laisser sans pasteurs. Il est vrai que souvent on se relâche trop, et que l'amour qu'on a naturellement pour ses pénitens l'emporte quelquefois par dessus le zèle de la Religion. Si, durant qu'il sera avec vous, vous remarquez en lui quelques maximes d'une morale trop relâchée, il sera utile que vous me le marquiez, afin que, dans le temps, je puisse lui donner les avis qui lui seront nécessaires.

Quelques voyages, soit en Limousin, soit ailleurs, ne sauroient qu'être utiles pour votre santé. Je n'en excepte pas même Saint-Chely. Comme votre vue, dans l'état où vous êtes, doit être de vous guérir, si ce dernier lieu y peut contribuer, vous ferez bien de profiter de la bonne volonté de Madame d'Uzez (1). Je la connois, je connois sa vertu, et je sais comme l'on vit chez elle, et qu'on ne peut qu'en être édifié. Cependant, je ne vous conseillerois pas d'y aller, à moins que vous ne prévoyiez y pouvoir être en liberté et y

(1) Julie-Françoise de Sainte-Maure, fille unique du duc de Montausier et de Julie d'Angennes, née en 1647, fut mariée, le 16 mars 1664, à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès en 1680. Elle devint veuve en 1692, et mourut le 14 avril 1695, âgée de 48 ans.

avoir du repos : car ce sont deux choses bien nécessaires aux convalescens.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLII

A MONSIEUR GAY

Ce 26 octobre 1691.

Vous avez très bien fait, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, d'aller voir en Limousin si l'air et les châtaignes, jointes au repos des vacances, rétabliront votre santé et fortifieront votre tête. Vous en aurez grand besoin cette année, parce que M. Rigoley ne retournera pas à Clermont. Et comme nous n'avons présentement personne qui soit en état d'aller prendre sa place, il faudra que vous la remplissiez, et que votre charité prenne le soin de la maison, *ut omnia decenti ordine perficiantur in Christo,* sans néanmoins prendre trop sur vous, et autant que votre santé vous le pourra permettre.

Cependant, comme vous avez besoin de quelqu'un pour vous soulager, nous avons la vue sur M. Fénard qui a beaucoup de santé et d'exactitude; qui est capable de travailler, et qui s'est beaucoup humanisé depuis quelque temps. Il partira aussitôt après les fêtes.

Je suis autant que jamais, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLIII

A MONSIEUR FÉNARD (1)

Ce 26 novembre 1691.

J'ai été bien aise, Monsieur et très cher en Notre Seigneur,

(1) Claude Fénard, clerc du diocèse de Troyes, entra au séminaire de

d'apprendre par votre lettre du 15 de ce mois votre heureuse arrivée à Clermont. Nous avons trop de sujet d'être content de vous pour vous oublier jamais en quelque lieu que vous soyez. J'espère que vous serez partout également fidèle à remplir vos devoirs et à suivre ce que l'obéissance vous marquera, et qu'ainsi nous serons toujours intimement unis en l'amour de Notre Seigneur. Vous avez bien fait de vous adresser à M. Champflour pour vous conduire : vous êtes en bonne main, et je crois que vous serez bien content de sa direction, sous laquelle vous pouvez marcher en sûreté.

Il est de l'ordre et de l'esprit de la maison que MM. les Directeurs assistent aux règlemens quand ils le peuvent, et qu'il n'y a point de raison particulière qui les en dispense. Il n'y a 1° que la lecture spirituelle dans les séminaires où elle se fait en commun, et où celui qui y préside fait quelques réflexions sur ce qu'on a lu ; 2° le Bréviaire, lorsque l'on juge à propos que les Directeurs se tiennent dans leur chambre pour retenir dans leur devoir les séminaristes qui ne disent point le saint office ; 3° les Entretiens, quand on les a une fois entendus — desquels ils peuvent se dispenser. Cependant, pour ne point faire de peine aux autres et pour ne point vous mettre hors d'état de leur profiter un jour, ne faites et ne dites rien qui paraisse trop singulier, et qui pût vous faire passer pour un réformateur. Peu à peu et avec le temps les choses se feront comme il faut. Je serai bien aise que vous m'écriviez de temps en temps ce qui se passe dans le séminaire, comme vous l'avez fait dans votre lettre.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

Saint-Sulpice le 18 octobre 1680, et fut envoyé en 1691 au séminaire de Clermont pour remplacer, dans la chaire de Morale, ou des *Cas de conscience*, M. Gay promu à la charge de supérieur. Étant allé à Paris aux vacances de 1692, il y tomba malade et ne put retourner à Clermont à l'époque de la rentrée. Au mois d'août 1693, et vraisemblablement un peu plus tôt, il enseignait les mêmes matières au séminaire d'Autun, dont il devint directeur *du* en 1695, et supérieur en 1707, lorsque M. de Sabatier fut nommé évêque d'Amiens. M. Fénard mourut à Autun le 30 juin 1712.

LETTRE XLIV

A MONSIEUR GAY

8 janvier 1692.

J'ai reçu votre lettre du dernier jour de décembre. Il n'y a nul inconvénient qu'on vous regarde comme supérieur : cela ne fera mal à personne et vous donne plus d'autorité. Vous avez bien fait aussi de prendre la chambre, la place et les emplois de supérieur. M. Rigoley est toujours bien incommodé, et il n'y a pas d'apparence qu'il retourne à Clermont, où l'air lui est trop contraire. Ainsi vous devez vous regarder présentement comme étant chargé de tout le séminaire, comme devant veiller sur les besoins de la maison et de tous les particuliers, et comme étant le serviteur de tous : *Rectorem te posuerunt ? noli extolli ; esto in illis quasi unus ex ipsis. Curam illorum habe, et omni cura tua explicita recumbe, ut læteris propter illos, ut ornamentum gratiæ accipias coronam* (Eccli. XXXII, 1-3).

Si les changemens que faisoit M. Rigoley, et que vous dites qu'il faisoit de lui-même causoient de la peine aux Messieurs, vous ne tomberez pas dans le même inconvénient en réglant les choses dans les assemblées, et ne les déterminant que par leurs avis.

Je suis bien aise que vous soyez content de M. Eyraud. C'est un grand soulagement à un supérieur d'avoir une personne docile qui est prêt à tout, et qui ne refuse aucun des emplois qu'on lui présente. Si M. Eyraud, avec cela, a de la tête, vous ne vous en devez pas étonner. Il y a assez long temps que vous êtes avec les Auvergnats pour les connoître.

Il ne me paroît pas que l'on ait raison de dire que l'on gène les pénitens lorsque de cinq directeurs on leur donne le choix de quatre; surtout lorsque le bon ordre le demande, et que le cinquième a d'ailleurs assez de pratiques. Vous ménagerez cependant les choses doucement.

Quant à vos deux séminaristes qui ont été *correcteurs* dans

le collège de la ville, il auroit été à souhaiter qu'ils fussent allés dans un autre séminaire, où ils n'auroient pas été si connus. Mais puisqu'on les a reçus, je ne crois pas qu'on les doive renvoyer, si d'ailleurs ils font bien et que l'on en soit content. Que si on en a renvoyé, à Limoges, comme ayant exercé un office infamant, on ne le fait pas à Autun, et vous vous exposeriez à vous faire des affaires, à n'être pas soutenu, et à être blâmé par bien des gens, si après les avoir reçus vous veniez à les renvoyer par cette seule raison. Car je ne crois pas, au fond, que ce soit une infamie qui rende indigne des ordres.

Quand un économe n'est pas d'avis d'augmenter les pensions, on peut bien le croire. Ainsi je crois que l'on doit suivre son avis.

Je crois avoir répondu à toutes vos demandes. Ainsi, il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne année, pleine de santé et de bénédiction, et de vous assurer qu'on ne peut rien ajouter à l'affection sincère avec laquelle je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLV

A MONSIEUR FENARD

Ce 23 février 1692.

C'est une erreur qui n'est pas seulement à Clermont, mais qui se trouve ailleurs, que de croire que l'esprit de direction et la communication fréquente avec le directeur n'est pas propre pour les provinces, et qu'elle n'est bonne que pour Paris. Continuez, mon cher Monsieur, à accoutumer vos pénitens à faire comme vous avez vu que l'on faisoit ici, et vous connoîtrez par votre expérience que c'est une pratique qui est bonne partout. Mais souvent on a peine à s'y assujettir, parce qu'on ne veut pas se captiver. Vous ne trouverez rien assurément qui soit plus capable de porter à Dieu ceux qui se mettront sous votre conduite, et qui vous serve davan-

tage à connoître, et ce que Dieu demande d'eux, et les avis que vous avez à leur donner. Peu à peu votre exemple, sans dire mot, pourra servir aux autres.

Tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE XLVI

A MONSIEUR EYRAUD (1)

Ce 23 septembre 1692.

J'ai été bien aise d'apprendre que Dieu continue de vous donner assez de santé pour travailler utilement dans le lieu où vous êtes. Comme on dit qu'il y a beaucoup de personnes de parti dans l'Auvergne (2), prenez garde de ne vous y pas laisser surprendre. Car, ou par leurs conversations, ou par la lecture de leurs livres, ils pourroient vous inspirer l'amour de la nouveauté et des sentimens qui seroient ici suspects. Nous sommes dans un temps où l'on prend si aisément la pente pour les nouveautés, que nous ne saurions y prendre

(1) Laurent Eyraud, né en Auvergne, fut directeur au séminaire d'Autun de 1681 à 1691. Voir, dans la correspondance avec le séminaire d'Autun, la note de la lettre du 3 décembre 1682, page 122.

(2) Et surtout dans la ville de Clermont. Voir *Mémoires du P. René Rapin;* Paris, 1865, t. I, p. 346-348. Le n° 2008 des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, in-folio qui autrefois a appartenu au séminaire de Saint-Sulpice, contient des détails bien curieux sur le jansénisme en différentes provinces. Pour Clermont en particulier, il y a une lettre autographe de M. de Lantages adressée à un janséniste nommé Fréval, prévôt de Lezoux; des lettres de ce dernier à M. de Lantages (1669 à 1674), et différents écrits adressés à d'autres personnes par ce même Fréval. C'était un éclectique bien singulier. En 1674 il écrivait : « Je lis la *Fréquente communion* (d'Antoine Arnauld), *La Dévotion aisée* (du P. Le Moyne, jésuite), l'*Introduction aux vertus chrétiennes* et les *Lettres spirituelles* de M. Olier avec celles de M. de Saint-Cyran. Tout vit en paix dans ma bibliothèque et dans mon cœur, comme dans l'arche de Noé. Je suis ravi d'entendre le Père Desmares (de l'Oratoire), le P. Bourdaloue (jésuite), et M. l'abbé de La Pérouse (doyen de la collégiale de Chambéry). Ce dernier fit merveille à Saint-Nicolas dans l'octave du Saint-Sacrement, et à Notre-Dame dans son Oraison synodale ».

garde de trop près, pour ne les point laisser entrer dans le séminaire.

Comme M. Bardon avoit plusieurs livres de jansénistes ou des traductions de Port-Royal, je crois que M. Gay feroit bien de les retenir dans sa chambre, afin que tous n'eussent pas la liberté de les lire quand ils iroient le voir. Car ce sont des livres où il y a beaucoup à craindre, et où l'on prend aisément des sentimens particuliers et un esprit de nouveauté. C'est à quoi nous devons bien prendre garde suivant l'exemple de nos très honorés Pères.

Je serai toujours ravi que l'on soit content de vous, et que vous remplissiez votre ministère par la fidélité aux emplois que l'on vous donne. Soyez persuadé que vous me trouverez toujours disposé à vous donner des marques de la sincérité avec laquelle je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLVII

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

Ce 5 octobre 1692.

Ce que vous me mandez par votre lettre du 29 septembre ne m'a pas beaucoup surpris. J'ai été pourtant bien aise d'apprendre le détail de ce que vous me marquez touchant les opinions nouvelles. Il y a long temps que je crains qu'elles ne s'introduisent dans les séminaires de Saint-Sulpice, et à moins que, dans les provinces, on ne soit sur cela aussi ferme et aussi exact que nous le sommes ici, le penchant que quelques-uns témoignent y avoir pourroit avoir un jour des suites très fâcheuses. Comme vous vous êtes aperçu du péril, je ne doute pas que vous n'ayez béni Dieu de sa conduite sur celui que vous avez remarqué n'en avoir pas un fort grand éloignement.

Cette affaire m'a donné lieu de faire bien des réflexions sur la conduite que M. Olier, Notre très honoré Père et fondateur, avoit tenue pour conserver la saine doctrine dans la maison, et sur la manière dont il en avoit usé à l'égard

des personnes suspectes qui en auroient pu troubler la paix ; et je suis plus convaincu que jamais, que nous n'y saurions prendre garde de trop près; et que si, un jour, l'esprit de division se met dans le séminaire et que la maison se ruine, ce sera par la diversité des sentimens singuliers, et pour n'avoir pas apporté sur cela assez de précaution. J'espère que Dieu aura pitié de nous et qu'il nous préservera de cette zizanie.

Je vois bien que M. Fénard vous seroit utile, et je serois ravi que, dans les conjonctures où nous nous trouvons, il pût retourner avec vous : mais, outre que sa santé ne s'y accommode pas, nous pouvons remplir sa place d'un docteur qui n'aura pas moins d'éloignement que lui des nouveautés, qui n'aura pas moins de zèle et de fidélité, et à qui la qualité de docteur donnera plus de crédit. Nous l'avons ici depuis longues années; c'est M. Balsa, qui est habile, bien docile et un très bon sujet, et je crois que vous en serez content. Quelques personnes, à la vérité, soupçonnent qu'il ne sera pas fort agréé à cause de son extérieur et de son accent; mais il a un fond de grâce qui le fera assurément bien estimer quand il sera connu (1). Nous pourrons même, pour ne vous pas laisser surchargés, y joindre un bachelier qui n'est pas moins exact, et dont on a été ici très satisfait. Si l'on pouvoit ôter toute cette semence et ce germe de nou-

(1) Jean-Pierre de Balsa, d'une famille très honorable du Rouergue, naquit en 1660 et entra au Petit séminaire de Saint-Sulpice à Paris en 1680. Docteur de Sorbonne le 18 octobre 1692, il fut envoyé par M. Tronson au séminaire de Clermont, où, à la conférence des Cas de conscience, il joignit en 1696 le soin des Cérémonies. Il mourut âgé de 40 ans seulement, le 18 juin 1700. M. Gouriou, son confrère, qui, à cette époque, remplissait les fonctions curiales dans la paroisse annexée au séminaire, a inséré un bel éloge de M. Balsa dans le registre des sépultures de St-Bonnet. De son côté, M. Leschassier écrivait au supérieur de Tulle le 26 du même mois de juin : « M. Balsa a vécu en saint; il est mort en saint, et après sa mort a été honoré comme un saint; car presque toute la ville de Clermont est allé lui donner de l'eau bénite, lui baiser les mains, ou lui faire toucher des chapelets ». Cfr. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 155.

veauté qui a poussé chez vous, on feroit un grand bien au diocèse et à l'Église. Je bénis Dieu des bons sentimens qu'il vous donne, et j'ai toujours beaucoup compté sur vous pour arrêter les malignes impressions de ce poison.

Au reste, vous m'avez fait plaisir de m'écrire simplement comme vous avez fait, et vous me ferez le plus grand plaisir du monde de nous mander ainsi vos pensées, auxquelles nous ferons toujours une attention particulière, et y déférerons autant qu'il nous sera possible; les seuls obstacles insurmontables qui se trouvent au sujet de M. Fénard nous empêchent en cette occasion de nous rendre à votre désir et de consentir à son retour.

Je suis toujours, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, autant à vous et aussi cordialement que jamais. — L. Tronson.

LETTRE XLVIII

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 8 octobre 1692.

Je vois bien que ma dernière lettre vous a un peu ému. Il ne s'agit point de Jansénius ni d'Escobar dont vous me parlez. Je ne sais si l'on vous a accusé à Autun d'être Escobar; mais j'ai peine à croire que l'on vous soupçonne à Clermont d'être janséniste, et encore moins d'être trop sévère. On ne m'a rien dit de vos sentiments qui en approche; mais je ne puis m'empêcher d'être surpris de voir, que des avis que je vous ai donnés, et que l'on donneroit à toutes sortes de personnes qui iroient dans un pays tel que l'Auvergne, et qu'ils recevroient avec plaisir, vous aient fait croire qu'on m'avoit fait des rapports propres à vous rendre suspect. Cela me persuade que vous devez vous défier beaucoup de vos imaginations et ne vous pas trop attacher à vos pensées. Vous m'en expliquez une qui me paroît dangereuse : car vous semblez, *hors les choses qui sont de foi,* ne vous mettre guères en peine des opinions, soit que l'on tienne l'affirmative ou la

négative. Cependant il y en a qui, n'étant bonnes qu'à troubler la paix d'une communauté, n'y sont jamais avancées, encore moins soutenues, par les personnes sages et prudentes qui en aiment l'ordre et l'union. Pour ce qui est du thomisme, dont vous me parlez, je ne puis me persuader qu'une personne le voulût enseigner dans une maison où cette opinion ne feroit que du bruit. Ainsi, avec les bonnes qualités que vous prenez, de *bon françois* et de bon *papiste* — pour me servir de vos termes, quoique ce dernier mot soit odieux et ne soit en vigueur que parmi les Huguenots — je souhaite que vous fassiez encore paroître celle de chrétien prudent et docile. Conférez-en avec M. de Champflour et avec M. Gay; et si vous me croyez, vous suivrez leurs avis, si vous ne voulez point vous égarer. Soyez bien persuadé, je vous supplie, que tout ce que je vous écris est pour votre plus grand bien, et dans le désir de vous mettre en état de bien remplir les devoirs de votre vocation, et d'y faire tout le bien que Dieu demande de vous. C'est le désir sincère de celui qui est entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLIX

A MONSIEUR EYRAUD

Ce 23 octobre 1692.

Je dois vous témoigner, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que je suis fort satisfait de votre dernière lettre. Elle porte le caractère d'un esprit soumis qui ne veut point s'écarter des règles communes, et qui aime l'union et la paix. Tant que vous agirez par ces principes, vous me trouverez toujours disposé à vous donner des marques d'amitié, de cordialité et de tendresse, telles que je les dois aux personnes que Dieu nous associe pour son œuvre. Mais il ne faut pas aussi que vous entriez dans une certaine délicatesse, qui fasse que vous vous gendarmiez d'abord qu'on vous donneroit quelque avis, vous imaginant que c'est un reproche que l'on vous fait et que l'on condamne votre conduite.

C'est ainsi que vous avez interprété ma lettre du 23 septembre, où je prétendais seulement vous avertir de vous tenir sur vos gardes, pour n'être pas surpris par des maximes que l'on n'insinue que trop dans le temps où nous sommes. Je bénis Dieu des dispositions qu'il vous donne présentement à cet égard, et j'espère qu'il bénira aussi les suites. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE L.

A MONSIEUR GAY

Ce 24 novembre 1692.

On est en réputation d'enseigner dans le séminaire de Clermont des maximes trop sévères. Peut-être a-t-on cru qu'il étoit utile d'en donner de telles parce qu'on se relâche toujours assez dans la pratique. Mais peut-être n'a-t-on pas assez considéré que c'étoit exposer les séminaristes à se relâcher encore davantage, lorsqu'on auroit sujet de leur faire perdre toute la confiance qu'ils pourroient avoir en leur directeur, en leur montrant que ce qui leur a été enseigné n'est point le sentiment commun des Docteurs, ou au moins que les plus habiles croient qu'on peut suivre le contraire en sûreté. Outre qu'on ne croit pas qu'il soit utile, ni pour la gloire de Dieu, ni pour le bien des âmes, d'exposer des personnes à pécher, en les mettant en mauvaise foi dans des choses qui peuvent être fort innocentes.

Aussi, quoiqu'il soit difficile que les particuliers aient tous les mêmes sentimens sur toutes les questions de morale, on a cru néanmoins que, pour approcher le plus que l'on pourroit de l'uniformité si nécessaire pour conserver le même esprit et l'union des cœurs, surtout entre les membres d'une même communauté, il falloit tâcher d'avoir un traité sûr que l'on pût enseigner dans tous les séminaires. C'est dans cette vue que l'on a travaillé sur vos écrits, et que l'on a marqué les sentimens que nous avons vu toujours être tenus par nos Pères. Comme nous tâchons de suivre les règles de

conduite qu'ils nous ont laissées, nous tâchons aussi de ne nous point écarter de leurs maximes. Il ne faut pas nous attendre qu'elles plaisent à tout le monde; mais je crois que c'est à cela qu'est attachée la grâce de Saint-Sulpice; et que nous ne saurions mieux faire que de marcher sur leurs pas.

M. Eyraud ne seroit-il pas propre pour faire les fonctions de la cure? Je ne sais pas quelles seroient vos vues?

Je suis toujours avec une entière cordialité, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LI

A MONSIEUR GAY

Ce 28 mars 1693.

J'ai vu les deux résultats de vos assemblées. Les raisons que vous avez eues pour faire quelque changement aux cérémonies sont très bonnes; mais celle que vous ajoutez dans la lettre que vous m'écrivez auroit dû être mise dans votre résultat, qui est que cette manière de les répéter est plus conforme à ce qu'on pratique à Saint-Sulpice. Car on ne sauroit trop insinuer cette conformité pour conserver, autant que l'état des lieux le pourra permettre, l'uniformité de conduite dans les séminaires, l'uniformité extérieure servant beaucoup pour conserver l'uniformité d'esprit si nécessaire dans tous les corps.

Je crois que vous faites bien de continuer la possession où est le supérieur du séminaire de faire les fonctions de la cure, et même de les faire faire quelquefois par les directeurs de la maison, lorsqu'il le juge à propos.

On dit que M. Eyraud demande à être déchargé du soin de la bibliothèque. Je ne sais pas s'il vous l'a proposé. Pour soulager celui qui aura ce soin et pouvoir bien répondre des livres qui y sont, il est nécessaire : 1° que personne de la maison n'en emporte jamais dans sa chambre sans votre permission. Si néanmoins vos Messieurs se font une peine d'être obligés de vous la demander, il vaut mieux ne leur point

imposer cette obligation que de troubler la paix; mais il faut au moins 2° les assujettir à n'en point emporter qu'ils ne l'aient marqué sur un registre, dans lequel on pourra voir ceux qui ont les livres que l'on a tirés de la bibliothèque. 3° Il faut que vous y fassiez mettre au plus tôt une armoire pour enfermer les livres défendus et ceux qu'il n'est pas à propos qu'ils tombent entre les mains de tout le monde. C'est à quoi vous avez obligation de veiller; et j'ai cru vous en devoir avertir particulièrement, parce que ce sont des choses auxquelles souvent on ne fait pas attention, ou que quelquefois on néglige. On trouve ici bien des inconvéniens à donner les clefs de cette armoire à tous les directeurs : nous vous éclaircirons sur cela une autre fois.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LII

A MONSIEUR EYRAUD

22 avril 1693.

J'ai bien de la joie, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, d'apprendre par votre dernière lettre que vous vous êtes enfin résolu d'accepter les fonctions pastorales. Comme vous renoncez en cela à vos inclinations pour obéir à Dieu et suivre les ordres de sa Providence, je ne doute pas que ce sacrifice que vous lui faites en cette occasion, ne vous attire beaucoup de grâces. Je ne puis vous en souhaiter ni lui en demander pour vous de plus convenable à vos emplois, que les deux que vous me marquez vous même dans votre lettre, qui sont la charité pastorale et la récollection nécessaire à un directeur, afin que l'intérieur ne souffre point de diminution par l'obligation de vaquer aux emplois extérieurs. Comme vous ne sauriez douter que vous n'êtes dans cette obligation que par pure vocation, vous avez tout sujet d'y travailler en paix, dans une entière confiance que celui qui

vous y a appelé ne vous refusera pas les secours nécessaires pour vous en bien acquitter.

Je suis en lui, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LIII

A MONSIEUR GAY

Ce 15 mai 1693.

M. Eyraud m'a écrit sur ce qui étoit arrivé au sujet de M. Périer (1). Il me marque qu'il avoit parlé, avant que d'aller voir ce malade, à M. Champflour qui, sans lui rien déterminer, avoit laissé le tout à sa conduite. Comme c'est une chose faite et approuvée, à ce qu'il dit, du Prélat, il n'y a rien à lui dire pour le passé; mais je lui mande que, pour l'avenir, si pareille chose lui arrivoit, et qu'un malade qui auroit donné des fondemens suffisans pour être soupçonné d'être janséniste, et qui passeroit publiquement pour tel,

(1) Louis Périer, né à Clermont-Ferrand le 27 septembre 1651 et mort chanoine de la cathédrale le 13 octobre 1713, était neveu de Pascal et frère de Marguerite Périer, cette « miraculée » (?) de Port-Royal, sur laquelle M. Élie Jaloustre, membre de l'Académie de Clermont, a publié une longue et excellente notice (*Une nièce de Pascal : Marguerite Périer, d'après des documents inédits;* Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1901, in-8° de 76 pages). Conduit à Paris auprès de son oncle dès 1658, Louis fit sa théologie, de 1675 à 1678, au séminaire de Saint-Magloire, près duquel il était logé; non loin par conséquent du monastère de Port-Royal, où il allait souvent. Il y suça la doctrine et l'esprit janséniste, dont il ne se déprit jamais. Partisan du *silence respectueux* sur le *fait* de Jansénius, c'est lui — ainsi que je l'ai raconté ailleurs d'après un document inédit et entièrement inconnu (*Bibliothèque sulpicienne*, art. *Champflour*, t. III, p. 122-128) — qui donna lieu au *Cas de conscience* qui fit tant de bruit en 1702, et que le pape Clément XI condamna le 12 février 1703. Lorsque Louis Périer tomba malade en 1693, il habitait avec sa sœur le château de Bier-Assis, qui était leur propriété, et situé sur la paroisse Saint-Bonnet, *aliàs* Saint-Ferréol, laquelle était annexée au séminaire (Jaloustre, *op. cit.*, p. 29). C'est ce qui explique comment M. Eyraud,

demandât les sacremens, il faudroit, avant que de les lui administrer, lui faire rendre raison de sa foi. Et parce qu'on pourroit se tromper dans le jugement que l'on feroit de cette personne, il seroit nécessaire de consulter auparavant le Prélat, afin de s'autoriser par son avis, dans les démarches que l'on feroit, qui en ce temps-ci sont fort délicates, et qui demandent beaucoup de prudence pour ne faire, par trop de zèle ou par trop de condescendance, un nouveau scandale.

Votre conduite à l'égard du prêtre dont vous m'avez écrit a été fort sage. Le refus que vous lui auriez fait de lui laisser dire la Sainte Messe auroit eu trop d'éclat pour une faute qui n'étoit pas assez publique. Nous avons plusieurs fois consulté en Sorbonne de pareils cas : et l'on nous a toujours dit que ceux qui refusoient de se soumettre intérieurement pour le *fait* n'étoient point en état de recevoir l'absolution, quoiqu'il n'y eût pas lieu de leur refuser publiquement les sacremens ; et c'est ainsi que, suivant l'exemple de nos très honorés Pères et les sentimens qu'ils nous ont

alors curé de cette paroisse, fut appelé à administrer les sacrements à Louis Périer. On lit dans un fragment « attribué à quelque jésuite », intitulé, *De l'état du jansénisme dans la ville de Clermont en 1661*, et contenu au recueil de Marguerite Périer, que les jansénistes « font beaucoup d'assemblées secrètes dans leurs maisons et dans celles de quelques communautés suspectes ; mais le lieu des conventicules ordinaires est la maison du sieur Périer. C'est là qu'ils s'assemblent les dimanches et les jours de fêtes ; on n'a pas pu jusqu'ici découvrir quels sont leurs exercices. L'assiduité néanmoins des personnes, le temps qu'ils y emploient, et les précautions qu'ils prennent font conjecturer quelque mystère d'iniquité : il est à croire qu'on y débite les plus belles maximes de la cabale, et que, pour délasser les esprits, on fait lecture de certaines gazettes écrites à la main qui leur viennent réglément deux fois la semaine de la part de leurs confrères de Paris, et qui contiennent les récits avantageux au parti » (Cité par le P. Lelasseur, *Mémoires du P. René Rapin*, t. I, p. 348, note). — Le château de Bien-Assis subsiste encore aujourd'hui ; mais la petite église de Saint-Bonnet fut détruite à l'époque de la Révolution. Sur cette église, dans laquelle furent enterrés trente-deux prêtres, directeurs ou amis du séminaire de Clermont, voir *Vie de M. Olier*, par M. Faillon : t. III, p. 373, 374.

laissés, nous en avons toujours usé. Je crois que nous ne saurions suivre de meilleure règle. Vous avez raison de dire que ces sortes d'affaires sont fort embarrassantes; mais il faut aller notre chemin, et laisser crier ceux qui sont prévenus.

Tout vôtre en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE LIV

A MONSIEUR GAY

9 août 1693.

Je vois dans le résultat de l'assemblée que vous m'envoyez, que vous avez réduit les répétitions d'oraison à une par semaine après Pâques. J'aurois souhaité que l'on en eut écrit ici auparavant, comme on le doit faire lorsqu'il s'agit de changer quelque chose au règlement. La raison, que c'est plus conforme à ce qui se pratique ici a quelque apparence; mais ces répétitions sont plus nécessaires dans les provinces qu'à Paris, où les ecclésiastiques demeurant plus long temps dans le séminaire, on a tout loisir de les instruire.

Les RR. Pères jésuites ont eu raison d'être surpris de la conduite de M. Eyraud à l'égard de M. Périer. Mais ce que je trouve de plus fâcheux est ce qu'il vous a dit, que le *fait* n'étant point un article de foi, on ne pouvoit pas obliger une personne de s'y soumettre. C'est là le grand principe des Jansénistes et le moyen dont ils se sont avisés pour en soutenir la doctrine. Mais c'est une erreur dont il est important de le détromper. Autrement, il séra toujours en état de les favoriser, et de faire, dans les occasions, de fausses démarches qui feroient tort à Saint-Sulpice aussi bien qu'à votre séminaire.

Il est important, pour l'intérêt de la charité et pour le bien de la paix, de ne donner aucun sujet aux RR. Pères de soupçonner votre doctrine sur le jansénisme et sur les nouveautés. Vous avez bien fait de les désabuser des impressions qu'on pouvoit leur avoir données, ou qu'ils auroient pu

prendre contre vous au sujet de la lecture du *Nouveau Testament* de Mons (1).

Les livres de M. Dupin ne sont bons qu'à gâter l'esprit; et quand déjà on donne dans des sentiments singuliers, tous ces livres nouveaux de critique ne peuvent que faire beaucoup de tort (2).

Vous pourrez avoir vos vacances en même temps que nous, si vous n'avez point d'ordination au mois de septembre, et que Monseigneur de Clermont l'approuve.

Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LV

A MONSIEUR BALSA

17 novembre 1693.

Je ne vois rien que de bon dans la proposition que vous faites d'apprendre le chant, et j'approuve fort que vous y donniez le temps que vous pourrez prendre pour y réussir. C'est à celui qui vous le montrera de vous dire si vous y aurez l'aptitude nécessaire, pour n'y point perdre l'un et l'autre votre temps et votre peine.

Il seroit à souhaiter que nos Messieurs eussent recours à celui qui est chargé de pourvoir à leurs besoins. Mais s'ils ont pris l'habitude de faire faire et acheter les choses par les garçons, il sera difficile de les réduire à la règle. Vous ne sauriez pas, de votre part, faire autre chose que ce que vous faites. Il faut attendre la visite que l'on fera cette année chez

(1) *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois selon l'édition vulgate* (par Antoine et Isaac Le Maistre de Sacy, et Antoine Arnauld), *avec les différences du grec;* à Mons, in-12. Cette traduction fut condamnée par Clément IX le 20 avril 1668, et mise dans le catalogue de l'*Index,* le 13 janvier 1679.

(2) Louis Ellies Dupin, né à Paris le 17 juin 1657, a composé quantité d'ouvrages dont plusieurs ont été mis à l'Index. Sa *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques,* ainsi que quelques autres ne figurent pas dans la dernière édition donnée à Rome par ordre de Léon XIII en 1900.

vous, pour corriger doucement et efficacement cet abus, aussi bien que pour remédier aux autres que vous me mandez. Continuez de me les écrire. Car ce sera le moyen de régler tout sans que vous fassiez aucune peine, et sans que vous vous brouilliez avec personne.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LVI

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 25 novembre 1694.

Je n'ai point douté que vous ne fussiez content au lieu où vous êtes, et où l'on aura confiance en vous. Soyez seulement fidèle à ce que Dieu demande de vous dans votre emploi, et surtout à ne vous point arrêter aux réflexions sur les sujets de complaisance et friandises de l'amour-propre, particulièrement quand il s'agira de dévotes. Elles ne manqueront pas de s'adresser à vous; mais si vous me croyez, vous n'en prendrez que le moins que vous pourrez et ne vous attacherez à aucune.

Au reste, je suis bien aise de voir vos dispositions, surtout celle de ne visiter aucune religieuse. Les autres dévotes que vous ne sauriez éviter vous feront perdre assez de temps sans en donner aux grilles (1). Vous l'emploierez trop utilement au séminaire, pour vous en écarter par d'autres emplois éloignés de votre vocation.

Les tendresses que vous me marquez qui sont à éviter quand on parle à de certaines dévotes, vous doivent obliger à beaucoup de précautions et à user de beaucoup de réserve.

(1) Le 20 mai 1699, M. Tronson écrira encore à M. Gouriou : « Je vois que vos dévotes sont faites comme celles de ce pays, et que partout elles incommodent bien leurs confesseurs. Cependant, c'est charité de leur rendre service et de les soulager dans leurs besoins, surtout quand on est dans un emploi qui ne permet pas de s'en dispenser. C'est un service de patience auquel vous devez être accoutumé ».

Fortifiez-vous contre cet ennemi par une bonne retraite. Je suis bien aise que vous ayez dessein de la faire dans cet Avent prochain, pour y prendre de bonnes résolutions et vous remplir de grâces. J'espère que votre conduite vérifiera les deux dernières lignes qui sont au bas de votre lettre, et qui me donnent plus de joie que tout le reste. « *Je puis vous assurer,* dites-vous, *que je n'aime guères ces dévotes : Vive les ecclésiastiques* » ! Ainsi soit-il.

Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LVII

A MONSIEUR GAY

Ce 9e mai 1695.

Vous aurez appris par M. Leschassier le sentiment des docteurs sur les propositions de Riom (1), et que M. de Champflour a eu grande raison de les improuver. Il ne pouvoit pas se dispenser, étant vicaire général, d'en donner avis au Prélat. Vous avez bien fait cependant de ne pas suivre le sentiment de ceux qui vouloient qu'on fît quelques démarches contre ces Pères. On ne peut être trop exact et trop ferme sur ces matières, mais il faut, autant qu'on le peut, éviter l'éclat.

Le bruit commence à se répandre ici que l'on n'a pas assez de soin chez vous des malades, et que le trop grand *ménage* de l'économie fait qu'on ne leur donne point de petits soulagemens dont ils pourroient avoir besoin. Je crois

(1) Ces « propositions » avaient été extraites d'un Traité de la Grâce dicté en l'année scolaire 1693-1694 par le P. Jean Galipaud, de l'Oratoire, aux élèves du collège de Riom tenu par les pères de cette congrégation. J'ai raconté ailleurs, d'après un mémoire de M. Cluzeau, confrère de M. de Champflour au séminaire de Clermont, toute la suite de cette affaire, dont la conclusion fut l'éloignement du P. Galipaud qui, en 1695, après deux années passées à Riom, fut envoyé à Nevers continuer l'enseignement de la théologie et — vraisemblablement — de son jansénisme. Voir la Notice sur M. de Champflour, dans la *Bibliothèque sulpicienne,* t. III, p. 119-122.

que vous devez y veiller de près, car rien ne seroit plus capable de décourager les sujets. C'est apparemment la maladie de M. Cluzeau (1), et le peu de soin qu'on a de le soulager qui a donné lieu à ce bruit. Le biscuit qu'on envoya acheter en présence de l'économe, et la rôtie au sucre que l'on ne fit pas m'ont étrangement choqué. Il est d'une telle conséquence d'effacer des esprits cette mauvaise impression, que bien loin de songer à épargner, il vaudroit mieux, quand vous n'auriez pas de quoi subsister, avoir recours aux emprunts pour soulager les infirmes, et ceux qui travaillent et se consomment dans la maison. Il seroit fâcheux, pour amasser un peu de temporel, de mettre en tentation de bons ouvriers et de les exposer à perdre leur vocation.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LVIII

A MONSIEUR GAY

Ce 16 février 1696.

La conduite de la dévote dont vous m'écrivez me paroît très suspecte, et si elle étoit entre mes mains, je la traiterois comme étant dans l'illusion. Il y a des saintes que les Anges ont communiées; mais pour croire que ce n'est point une imagination ou une illusion, il faut en juger par le reste de la vie; et quand on voit d'autres choses extraordinaires qui leur arrivent et qui tiennent du ridicule, on ne doit agir avec ces personnes que comme avec des personnes abusées. La seule apparition de la dévote de M. Gouriou me paroît si

(1) Jean-Baptiste Cluzeau né en 1668, au diocèse de Limoges, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 21 novembre 1688, avait été envoyé au séminaire de Clermont le 2 novembre 1692. En 1701, la faiblesse de sa santé l'obligea à prendre du repos. Il alla au séminaire d'Angers en 1707; puis, en 1719 ou 1720, au séminaire de Bourges, où il mourut le 9 juin 1735, âgé de 67 ans. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 256, 257.

extravagante, qu'elle seule me suffiroit pour me convaincre que cette âme est trompée. Car je ne crois point que les personnes de l'autre monde s'amusent à envoyer en celui-ci des gâteaux le jour des Rois, et les deux parts qu'elle en fait me paroissent encore plus extravagantes. Je n'ajouterois pas plus de foi à ses autres visions, qui me paroissent avoir si peu de vraisemblance, que je ne sais comme des gens sages s'y amusent. M. Ribère a agi en homme prudent quand il a refusé de lui donner une chambre dans son château; car cela ne pourroit point tourner à son avantage, non plus qu'à celui de M. Champflour que j'estimerois heureux d'en être débarrassé. Vous faites très bien de n'y prendre aucune part; mais je m'étonne que M. Gouriou, qui devroit s'être rendu sage par l'exemple de celle qu'il a déjà eue à Clermont, s'amuse encore à celle-ci. Vous ferez très bien si vous pouvez l'en détourner. J'aurois souhaité vous pouvoir écrire moi-même; mais je suis hors d'état de le faire, gardant le lit depuis quinze jours ou trois semaines. S'il arrive quelque chose de nouveau, vous me ferez plaisir de me le mander.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIX

A MONSIEUR GAY

Ce 28 février 1696.

J'ai reçu votre dernière lettre du 23 de ce mois. Elle me confirme dans la pensée que j'avois déjà eue par la lecture de votre précédente, que votre dévote est trompée. Après ce que vous m'avez mandé, il me semble qu'il ne faudroit point d'autre enquête pour être convaincu qu'il y a de l'illusion dans sa conduite, et je plains M. Champflour de ce qu'il s'y amuse, et de ce qu'il y perd du temps qu'il emploieroit plus utilement ailleurs. Je crains même que, dans la suite, sa réputation n'en souffre. Le meilleur, à mon avis, seroit de la renvoyer chez sa mère. Car, si on n'y trouve point d'autre

difficulté que l'éclat, cet éclat ne me paroit pas si à craindre que le bruit que pourra faire dans le monde cet amusement d'un grand vicaire. L'avis que vous avez donné, d'assembler quelques personnes expérimentées pour juger de la conduite de la fille étoit, à mon avis, très bon, et on auroit bien fait de le suivre, nonobstant le sentiment contraire. L'autre avis, de ne point prendre l'argent qu'on lui apporte de l'autre monde, étoit encore très bon. Après tout, le gâteau des Rois divisé en deux parts, la tourte de pigeonneaux, le potage dérobé au séminaire, la communion du diable, sont choses extraordinaires si singulières et dont on trouve si peu d'exemples, que je ne voudrois point d'autre examen pour conclure qu'il y a de l'illusion. S'il se trouvoit quelque mensonge avéré, la tromperie seroit manifeste. Car, pour porter les autres à la dévotion et avoir beaucoup souffert du diable, ce ne seroit pas la première qui auroit trompé le monde par une si belle apparence. L'histoire de celle que rapporte M. Du Val, dans la *Vie* de sœur Marie de l'Incarnation, en est un bel exemple (1). C'étoit une fille qui avoit beaucoup de visions et de révélations, qui convertissoit les pécheurs, qui les avertissoit, à l'heure de la mort, des péchés qu'ils avoient oubliés dans leurs confessions, et qui étoit en telle réputation de sainteté, qu'elle fit faire une procession solennelle à Paris pour apaiser la colère de Dieu. Et après que la tromperie fut connue et qu'elle eut perdu sa réputation, elle se maria contre la volonté de ses parens et fut sur le point de se faire huguenote. Il y a une infinité d'exemples de filles ainsi abusées, qui ne laissoient pas de porter les autres à la dévotion, et dont le diable se servoit pour en gagner d'autres

(1) *La Vie admirable de sœur Marie de l'Incarnation, religieuse converse en l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et fondatrice d'iceluy en France, appelée au monde la Damoiselle Acarie,* par M. André du Val, Docteur en Théologie, l'un des supérieurs dudit ordre en France; Paris, 1622, in-8°, p. 151-161. On y voit la ruse innocente, mais habile, au moyen de laquelle Marie de l'Incarnation découvrit la curiosité indiscrète et le peu de vertu de la prétendue sainte à révélations.

par ces belles apparences. Je ne veux pas faire jugement de son curé; mais je ne sais s'il n'est point trop simple, trop crédule et trop peu éclairé. Si vous croyez qu'il soit utile que j'en écrive à M. Champflour, je le ferai volontiers.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement et très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LX

A MONSIEUR GAY

11 juin 1696.

Il ne suffit pas que le pénitent dont vous m'écrivez dise qu'il condamne les propositions dans le sens que l'Église les a condamnées. Car il n'y a point de janséniste bien instruit qui n'en dise autant, et on ne sait que trop l'équivoque qu'ils renferment sous ces paroles. Mais il faut qu'il condamne avec l'Église le sens qu'elle a condamné, qu'elle déclare être celui du livre de Jansénius. Ainsi, quand sa doctrine seroit saine et sa foi pure, il seroit coupable d'une témérité mortelle en refusant de soumettre son jugement au jugement de l'Église. Ainsi, on ne peut croire que cette personne soit en état d'être absous, non plus que le confesseur, s'il est dans les mêmes sentimens. J'ai été autrefois dans le même embarras à peu près où vous vous trouvez, et il y a plus de dix ans qu'on me donna en Sorbonne la même résolution que je vous donne.

Quant à celui qui, croyant que les cinq propositions condamnées sont dans Jansénius, ne croit pas que les confesseurs doivent exiger une soumission intérieure là dessus, ni qu'ils soient obligés de refuser l'absolution à ceux qui, étant instruits sur ces matières, ne voudroient pas rendre cette soumission à l'Église — il n'est pas lui-même en état de recevoir l'absolution. Je crois que c'est ce que M. Leschassier vous a mandé, après avoir fait consulter en Sorbonne les plus habiles, et c'est aussi la résolution qu'on m'a donnée à moi-même.

Il est vrai qu'on est exposé, quand on tient ferme sur les matières du temps, à être souvent accusé d'aller trop loin; mais cependant il ne faut point s'écarter des règles, et tout ce qu'on doit faire, en tenant ferme, est d'agir d'une manière douce, qui paroisse cordiale, sans s'emporter ni crier contre personne.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXI

A MONSIEUR GAY

28 décembre 1696.

L'union que vous me mandez être dans la maison, la fidélité qu'on apporte au règlement, et l'exactitude que chacun a pour bien s'acquitter de ses emplois me donnent beaucoup de joie. Quoique vous n'ayez pas un si grand nombre de séminaristes, vous aurez de quoi vous consoler pourvu qu'ils soient fervens. Car je ne doute pas que vous n'aimiez mieux la grande ferveur que le grand nombre.

La rétractation que Mgr d'Arras fit faire à M. Gilbert est à Paris dans la bibliothèque, et j'écris à M. Leschassier pour la faire copier et vous l'envoyer (1).

Je ne sais comme on pense à changer l'office romain et d'avoir un nouveau Bréviaire, sans avoir de Missel, de livres

(1) L'abbé Gilbert, professeur de théologie dans l'université de Douai, était un zélé partisan de Jansénius. Le *Traité de la Grâce* dicté par lui à ses élèves fut examiné et condamné en 1687 par Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, et par plusieurs docteurs de Sorbonne que Louis XIV avait chargés de cet examen. Déposé de son emploi et chassé de Douai, il fit sa rétractation à Lille le 27 juillet 1687; mais il n'en persévéra pas moins dans ses opinions erronées, dont il continua d'infecter l'université de Douai, au moyen de l'ascendant que sa capacité lui donnait sur l'esprit des professeurs. Il mourut, quelques années après, à Lyon, où il avait été relégué en punition de son opiniâtreté. Voir *Dictionnaire des livres jansénistes*, t. IV, p. 116 et suiv.; D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques*; 1739, t. III, p. 287-291.

de chant ni de Cérémonial. Je trouve sur tout cela vos tentations bien fondées. Vous me dites que cette suppression de l'office romain dans tout le diocèse est une dévotion difficile à établir. Je crois qu'il seroit encore plus difficile de prouver que c'est une dévotion. Je ne sais de qui M. l'abbé (de Champflour) prend avis; mais je crains toujours que, dans ces changemens, on ne prévoie pas assez les suites, et qu'il ne s'y mêle quelque esprit de nouveauté.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXII

A L'ÉVÊQUE DE CLERMONT (1)

Ce 2 décembre 1699.

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a eu pour le présent tout l'effet que vous pouviez désirer, et j'espère qu'il en sera de même pour ce qui regarde l'avenir. Le jeune ecclésiastique qui me l'a rendue a été reçu ici avec joie, et on lui a fait tout le bon accueil que mérite une personne qui vient de votre part et dont vous rendez de si bons témoignages. Le désir qu'il a de s'appliquer sérieusement à l'étude, de s'affermir dans sa vocation et de se rendre digne de recevoir les saints ordres, marque une bonne volonté qui, jointe à un bon esprit, donne de belles espérances, et me fait croire comme à vous, Monseigneur, qu'il pourra être un bon ecclésiastique, et capable un jour de rendre service à l'Église. Nous tâcherons assurément d'y contribuer par nos soins, autant qu'il nous sera possible. Votre recommandation nous est trop chère pour y manquer, et je n'ai garde de perdre cette petite occasion de vous témoigner le sincère attachement et le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

(1) François Bochart de Saron de Champigny.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME

LIVRE CINQUIÈME

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE DE LIMOGES

LETTRE I

A MONSIEUR VACHIER (1)

25 septembre 1676.

Je ne sais, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, si vos affaires vous occuperont long temps à Clermont; mais si elles étoient achevées, vous pourriez partir pour Limoges. Vous ne devez pas vous mettre en peine s'il n'y a que l'argent pour le voyage qui vous manque : car vous pourriez en emprunter à Clermont, et je le rendrois ici à la personne et au jour que l'on me marqueroit. Pour la pension de ce pays-là, vous savez qu'elle n'est pas grosse; et puis, si vous n'aviez pas de quoi la payer, ces Messieurs y suppléeront d'ailleurs, comme ils suppléent pour plusieurs autres. C'est ce qui ne vous doit faire aucune peine, puisque c'est là l'ordre de la maison. Ceux qui sont comme vous et qui, ayant quelque bien, veulent payer pension, ils le font par charité et sans obligation. Mais s'ils ne le font pas, la maison ne leur manquera jamais, et elle aura toujours assez, moyennant la grâce de Dieu, pour fournir à tous leurs besoins. Ainsi, vous pourrez être en paix sur cet article. Ce n'est pas néanmoins

(1) Jean Vachier, né à Clermont en 1641, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 10 octobre 1662. Il ne fut définitivement associé à la Compagnie qu'en 1676, bien que, vraisemblablement, il y travaillât depuis quelques années. Il fut alors envoyé par M. Tronson au séminaire de Limoges, et pendant trente ans, il s'y dévoua au soin du temporel et à la direction des Ordinands. Il mourut dans ce même séminaire, le 17 janvier 1716, âgé de 75 ans. L'Assemblée de 1696 l'avait mis au nombre des Assistants.

que je croie que vous deviez pour cela négliger de mettre ordre à vos petits revenus. Bien loin d'avoir cette pensée, je vous conseille de les régler avant votre départ de Clermont, et d'y demeurer même autant que vos affaires le demanderont. Mais je crois que, quand vous aurez tout fait, vous ne sauriez mieux faire que de prendre la route qu'on vous a marquée : car il ne peut être que très utile de prendre un peu l'air d'un séminaire avant que les exercices y commencent. Ne vous gênez pas cependant pour tout ce que je vous mande, puisque je ne le fais que pour vous faire connoître les choses et vous laisser ensuite dans une entière liberté. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE II

A MONSIEUR BOURDON (1)

24 octobre 1676.

Je trouve votre mémoire fort juste et toutes vos vues très

(1) Jean Bourdon, né au Havre en Normandie en 1620, étudia la philosophie et la théologie à Paris. Après avoir reçu la prêtrise et le grade de bachelier en théologie, il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 20 novembre 1653, suivit les exercices de la licence, et prit le bonnet de docteur le 17 août 1654; puis il retourna au Havre exercer le saint ministère. En 1660, François de La Fayette, évêque de Limoges, avait établi dans sa ville épiscopale un séminaire dont il avait confié la direction à M. Ruben, né en Périgord, qui, ayant un zèle fort étendu, faisait souvent des missions à la campagne. Le séminaire souffrait notablement de ces absences. C'est ce qui porta l'évêque, en 1662, à prier M. de Bretonvilliers d'en prendre la direction. Le défaut de sujets à donner ne permettant pas de satisfaire les désirs du Prélat, M. de Bretonvilliers lui désigna, comme très propre à faire réussir l'entreprise, M. Jean Bourdon, qui accepta avez zèle, porta avec lui et fit observer les règlements en usage au séminaire de Saint-Sulpice, et en procura l'union qui fut conclue le 4 novembre 1666. En même temps M. Bourdon fut agrégé à la Compagnie et continué dans les fonctions de supérieur. Il les exerça avec bénédiction jusqu'à sa mort arrivée le 29 août 1702. M. Grandet a écrit sur lui et sur son frère Michel, comme lui élève de Saint-Sulpice et docteur de Sorbonne, puis curé du Havre et enfin vicaire général de Limoges, une notice qu'on

judicieuses. Monseigneur de Limoges (1) est convaincu de l'importance d'avancer ses affaires. Je lui ai lu votre billet et il goûte fort toutes vos raisons; ainsi, il ne différera pas de prendre possession quand ses bulles seront venues : il les attend de jour à autre, et je ne vois rien qui puisse les retarder. Pour aller à Limoges, ce n'est pas une chose si prête; au moins, je ne puis croire qu'il y soit avant le carême. Cependant, comme il n'attendra pas à ce temps-là à prendre des officiers, et qu'il est bon que dès à présent il s'en assure, il a pensé à M. votre frère pour le grand vicariat; et, après y avoir bien fait réflexion, nous n'avons pas cru ici qu'il en pût choisir de plus propre. Cependant, comme il ne veut pas lui en écrire avant que de savoir s'il ne fera point de difficulté de l'accepter, il seroit bon que vous me fissiez savoir sur cela sa disposition. Vous voyez l'importance de n'en parler à qui que ce soit qu'à lui seul. J'ai déjà témoigné par avance que je ne croyois pas qu'il refusât cet emploi qui donneroit lieu de faire de grands biens dans le diocèse; et il y a, entre nous, tant de raisons pour l'accepter, que je ne puis écrire, que je suis persuadé qu'il n'y a rien de plus avantageux, ni pour le Prélat, ni pour le séminaire, ni pour ses ouaillles.

Nous attendons votre réponse touchant M. Maussac, et nous serions bien aises de savoir au plus tôt si vous pourriez vous en accommoder. Tout vôtre. — L. Tronson.

peut lire dans l'ouvrage de cet auteur, imprimé sous ce titre : *Les saints Prêtres français du XVIIe siècle;* deuxième série; Paris, 1897, p. 409-420.

(1) Louis de Lascaris d'Urfé, né en 1624, admis au séminaire de Saint-Sulpice le 1er juin 1660, coadjuteur de François de La Fayette, évêque de Limoges, en mars 1676, son successeur en mai de la même année, sacré le 11 janvier 1677, mort le 30 juin 1695, âgé de 61 ans. Voir, au tome suivant, la correspondance de M. Tronson avec l'évêque de Limoges.

LETTRE III

A MONSIEUR MAUSSAC (1)

31 octobre 1676.

Monsieur et très cher en Notre Seigneur ; je souhaite que vous donniez autant de satisfaction à tous ceux qui vous attendent à Limoges, qu'ils s'en promettent du séjour que vous y devez faire. Tout le monde vous y demande, et l'on s'attend que vous y remplirez avantageusement la place de M. de la Barmondière. Mgr de Limoges regarde cela comme une grâce. Les Messieurs du séminaire croient que c'est un bien pour leur maison ; et vous pourrez bien juger que je n'ai pas d'autres sentimens qu'eux, puisque je me rends de tout mon cœur à leur avis, et que je consens que vous travailliez en votre pays. Il ne faut que cela pour vous faire connoître si j'ai bonne opinion de vous. J'espère que ni eux ni moi ne serons point trompés dans nos attentes, et qu'un cœur aussi généreux que le vôtre ne se relâchera pas plus au milieu de ses proches que parmi les solitaires d'Avron. Ainsi, vous pourrez demeurer à Limoges suivant la prière que m'en a faite Mgr votre prélat, et le souhait de vos bons Limousins. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

(1) Bérard ou Bernard de Maussac était originaire du diocèse de Limoges, où il reçut l'ordination de la prêtrise. Le 14 juillet 1674, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour s'attacher à la Compagnie. Après une année passée à la solitude d'Avron, il fut envoyé à Clermont ; mais bientôt il fut demandé à M. Tronson pour remplacer, à Limoges, M. de la Barmondière dans l'enseignement de la scolastique. Il réalisa pleinement les espérances qu'on avait conçues de lui. Malheureusement, sa santé, qui n'avait jamais été robuste, s'affaiblit bientôt à ce point que, dès 1681, il dut renoncer à l'enseignement. Il rendit son âme à Dieu le 11 août 1683. « Je ne doute pas, écrivait M. Tronson en apprenant sa mort, qu'il ne soit en état de recevoir la récompense que sa longue patience et son abandon à Dieu lui ont méritée ; nous ne manquerons pas de bien prier pour lui et de demander à Notre-Seigneur sa parfaite consommation dans le ciel » (20 août 1683).

LETTRE IV

A MONSIEUR BOURDON

27 février 1677.

Monseigneur de Limoges s'en va dans de grandes dispositions de bien travailler. Il partira demain matin et il s'est résolu, par compassion pour ses ordinands, de laisser ici plusieurs affaires à demi faites, afin de leur pouvoir donner les saints ordres aux quatre-temps prochains. Comme il aura une particulière confiance en vous, et qu'il aura très grand besoin de vos avis, je crois vous devoir marquer ce qui me paroît important pour ne lui point donner de sujet raisonnable de peine. Car peut-être que, par une trop grande liberté qui ne lui plairoit pas, vous pourriez, pour ne pas connoître assez d'abord son génie, le gêner dans ses commencements.

1° Je crois que vous devez extraordinairement éviter de faire paroître que les choses qu'il fera, il les fait par votre avis; car rien au monde ne seroit capable de lui donner de plus grandes tentations que la réputation d'être gouverné.

2° Vous devez extrêmement prendre garde de ne manquer à rien de ce que le respect et la déférence demanderont dans les occasions.

3° Lorsqu'en quelques-unes il n'aura pas suivi vos avis, vous n'en devez témoigner nul chagrin ni nulle peine; car c'est là le meilleur moyen que vous puissiez prendre pour le disposer une autre fois à les suivre. Et cela est si important, qu'il se persuaderoit aisément que l'on veut être maître et gouverner, si l'on en usoit d'une autre manière.

Vous devez aussi prendre garde, si vous parlez des Pères de l'Oratoire, de ne le faire qu'avec beaucoup de modération. J'ai été ce matin avec lui chez le P. Général (1), et voici de quoi nous sommes convenus.

(1) Abel-Louis de Sainte-Marthe, né à Paris le 12 août 1621, mort à

1° Que nous n'attribuerions point à la congrégation les fautes qui pourroient être faites par les particuliers; — 2° que si quelque particulier s'écartoit, on le manderoit ici sans en faire éclat; — 3° que nous verrions ici avec le P. Général ce que l'on pourroit faire pour y remédier sans bruit. Il me semble que c'est à ces trois points qu'a abouti toute notre conférence.

Or, ce que Mgr agréeroit fort, ce seroit, lorsque quelque Père auroit avancé quelque proposition suspecte, de l'envoyer quérir en particulier; de lui témoigner qu'on ne veut point l'avoir pour suspect, mais que, comme la proposition le peut être, l'on est bien aise de savoir dans quel sens il l'entend; et s'il y donne un mauvais sens, lui montrer comme, ce sens étant de Jansénius, on ne croit pas qu'il le veuille soutenir. Que si, après cela, il le soutient, on auroit ici tout sujet de s'en plaindre, et l'on verroit que ce n'est point par animosité contre eux, comme plusieurs se le persuadent qui font par là beaucoup de tort, mais par un zèle pour la vérité, que l'on se plaint.

Ce qui se passe ici, et que nous voyons tous les jours, me fait extrêmement approuver cette conduite : et comme on aime extrêmement, à la Cour, que l'on soit ferme sur ces matières, mais que ce soit sans bruit et sans éclat, on espère que cette modération qui, d'une part, ne feroit point tort à la vérité ni à la cause de l'Église, seroit, de l'autre, extrêmement appuyée, et serviroit à plusieurs personnes qui n'ont nulle créance à ce qu'on leur dit, parce qu'ils nous croient tous étrangement préoccupés. C'est ce que je crois important que vous observassiez sur cet article. Je dis *vous;* car, pour Mgr de Limoges, il en est le maître : mais je serois bien aise que, s'il s'écartoit de ces règles — ce que je ne crois pas, ayant approuvé que je vous les écrive — on ne pût pas au moins nous reprocher que c'est Saint-Sulpice qui en est

Saint-Paul-aux-Bois, près de Soissons, le 7 avril 1697. Il s'était démis de la charge de supérieur général le 14 septembre de l'année précédente.

la cause, et qui continue à faire paroître son opposition pour l'Oratoire.

Voilà tout ce que le temps qui me reste aujourd'hui me permet de vous écrire. Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR BOURDON

Ce 24e avril 1677.

Je vous écrivis samedi dernier sur la difficulté qu'il y auroit à vous charger du grand vicariat pendant la visite. Plus on y pense ici, et plus on est convaincu qu'il faut faire tout ce qu'on pourra pour l'éviter, sans toutefois choquer Mgr de Limoges. Or, pour cela, 1° ne pourroit-on pas faire comme du temps de son prédécesseur? — 2° Si cela ne se peut, ne pourroit-on pas en charger quelqu'un de la Mission, ou quelque autre qui ne seroit pas du séminaire? Car, quand ce seroit une personne qui ne seroit pas si capable, ne pourroit-on pas y suppléer en l'obligeant à ne rien faire que par vos avis? — 3° Si, absolument, on ne trouvoit personne à qui l'on pût se confier — ce qui n'est pas croyable — et que l'on n'en voulût point d'autre que vous, vous pourriez l'accepter, pourvu que, dans les lettres que l'on vous donneroit, on ne qualifiât que *grand vicaire substitué,* et que ce ne fût que pour le temps de cette visite.

Car c'est tout ce que nous pouvons faire. Et même, comme vous ne devez accepter cette charge — quoique avec ces conditions — que dans l'extrémité, vous pourriez représenter, si on vous la propose, que rien ne peut faire plus de tort à un séminaire que de lui donner un supérieur grand vicaire, parce que les séminaristes ne le regardent plus ensuite que comme leur juge, n'agissant plus avec lui que par respect humain et par un motif de crainte qui leur serre le cœur, et empêche cette ouverture si utile dans le service de Dieu. C'est ce que M. Olier n'a jamais pu souffrir de son

vivant; et quelque instance que lui fît Monseigneur d'Évreux (1), il ne crut pas devoir condescendre à une chose qu'il croyoit si préjudiciable et si opposée au bien que l'on prétendoit établir. Comme c'est dans cet esprit que nous avons été élevés, j'ai peine à croire que nous eussions grande bénédiction si nous en sortions; et il ne faut rien omettre pour nous tenir fermes dans notre vocation.

Ce qui me touche le plus est votre incommodité. Si elle n'avoit point d'autre suite, que de vous obliger à manger de la viande le carême, je ne m'en mettrois pas tant en peine; mais ces vapeurs qui montent au cerveau vont plus loin. Faites en sorte que nous puissions avoir par écrit l'état de votre mal, le commencement et le progrès, votre tempérament, les remèdes dont vous vous êtes servi et l'effet que vous en avez remarqué, afin que nous puissions ici consulter si les remèdes que l'on propose sont suffisants, et s'il n'y en auroit point d'autres aussi bons et moins incommodes. Au nom de Dieu, mon cher Monsieur, soulagez-vous autant que vous pourriez; voyez le repos que vous pourriez prendre; examinez si quelque voyage ne vous pourroit point soulager. Enfin ne négligez rien pour prévenir un état qui vous empêcheroit de rendre à Notre Seigneur le service dont le diocèse de Limoges a encore de très grands besoins. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VI

A MONSIEUR BOURDON

Ce 29e octobre 1677.

Je vois la peine que vous avez : je prévois même celles que vous craignez. Mais que faire, si la Providence le permet? Si

(1) Henri de Maupas, alors évêque d'Évreux, était évêque du Puy lorsque M. Olier ne crut pas possible de condescendre au désir que le Prélat lui manifesta d'avoir M. de Lantages pour grand vicaire. Il mourut le 12 août 1680. Voir plus loin la lettre à l'évêque de Limoges du 14 février 1682, page 293.

tout le bien ne se fait pas, et si celui même qui se fait ne se fait que très imparfaitement, pour n'y donner pas le temps et l'application nécessaire, vous y pouvez avoir trois sujets de consolation : 1° que Monseigneur de Limoges vous témoigne être content de votre conduite, et que l'on en est ici très satisfait; 2° que vous faites du mieux que vous pouvez; 3° que je ne sais personne qui y fît mieux que vous, et qui pût si bien y ménager toutes choses; 4° que les fruits, quoique arrosés quelquefois d'une eau assez amère, ne laissent pas d'être considérables; car, bien que la terre soit quelquefois un peu sèche et le fonds difficile à cultiver, vous ne laisserez pas d'y voir de grandes bénédictions. Ainsi, il faut se résoudre, et vous et nous, à porter sa croix. Chacun en pourra bien avoir sa bonne part; et quoique vous en portiez de delà la portion principale, nous nous attendons, il y a long temps, qu'il y en aura encore assez pour nous. Que nous serons heureux si, par notre abandon à la Providence, par la fidélité à suivre ses ordres, et par une persévérance amoureuse et constante dans nos emplois, nous pouvons faire en sorte que tous les desseins de Dieu s'accomplissent sur ses ouvriers et sur son œuvre! Pour moi, je l'espère de votre zèle, et je m'attends qu'enfin, après beaucoup d'épreuves, *Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum* (Psalm. LXXXIV, 13). Vous ne sauriez trop prendre garde à ne rien dire contre la cathédrale; car vous ne sauriez croire comme tout est relevé. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE VII

A MONSIEUR BOURDON

6 avril 1678.

Je croyois vous écrire samedi dernier; mais le voyage que j'ai été obligé de faire sur la frontière et le séjour de Sceaux (1), dont Mgr de Limoges vous aura sans doute entre-

(1) A la suite de la mort imprévue de la marquise de Seignelay,

tenu, m'avoit attiré tant d'affaires que je ne pus écrire qu'à lui seul par le dernier ordinaire.

L'œuvre du séminaire de Limoges m'est trop cher, pour ne pas faire pour sa perfection tout ce qui pourra dépendre de mon application et de mes soins. Et c'est par cette raison, que je ne puis approuver la pensée que vous avez, que l'on mît une autre personne à votre place. Dieu a donné trop de bénédiction à votre conduite pour goûter cette pensée, et elle ne peut paroître qu'une tentation. Le Prélat, le diocèse, le séminaire ont encore besoin de vous; et pour savoir combien j'en suis persuadé, il faudroit voir combien l'état de votre santé me touche. On dit qu'elle s'affoiblit, et que vous auriez peut-être besoin de quelques mois de repos pour la rétablir. Voyez, au nom de Dieu, mon cher Monsieur, ce qui pourroit vous soulager. Voyez s'il y a quelque chose que l'on pût faire, de notre part, pour y contribuer; si quelque voyage, ou ici ou ailleurs, n'y pourroit point servir; et si vous n'avez point sur cela quelque vue particulière; car assurément vous n'y devez rien négliger.

J'ai écrit à Monseigneur touchant M. de Champflour, qui se trouve ici trop engagé dans quelques emplois pour les pouvoir quitter. Quand je considère le fruit qu'il fait au nouvel Avron, c'est-à-dire à Issy; combien il est goûté dans les sujets d'oraison, dans les Entretiens et dans les Conférences; la confiance que M. Dubois et tous les autres ont en lui, je ne puis croire qu'on puisse l'ôter maintenant sans faire tort à cet œuvre qui se rétablit de bonne sorte; car ils sont présentement quinze solitaires, sans que pas un y donne la moindre peine. Je ne sais donc pas qui nous pourrons donner à Monseigneur de Limoges pour remplacer M. Bouexic. Car il ne faut songer qu'à ceux qui pourront être à son goût (1); et

arrivée le 16 mars précédent, M. Tronson se rendit à Arras au devant du marquis qui était alors à la frontière, et que son père, le ministre Colbert, rappelait à Paris. M. Tronson passa ensuite une semaine à Sceaux pour consoler la famille.

(1) Le prélat faisant sa résidence habituelle au séminaire, les directeurs avaient naturellement avec lui des relations assez fréquentes : ce qui en rendait le choix encore plus difficile.

c'est ce qu'il faudra tâcher de découvrir. Je prévois bien qu'il y aura de la peine d'en trouver quelqu'un qui soit parfait en tout : mais nous y ferons tout ce qui pourra dépendre de nous. Comme il y aura du temps pour y penser, nous aurons peut-être dans la suite d'autres lumières. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VIII

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

30 avril 1678.

J'ai cru que je ne pouvois mieux m'acquitter de la commission que vous me donnez, qu'en envoyant à MM. Bourdon une partie de votre lettre. Ce que vous me mandez pour eux est si cordial et si obligeant, que tout ce que je pourrois leur écrire dans une page entière ne vaudroit pas une demi-douzaine de vos lignes. Elles leur seront assurément d'une très grande consolation, et elles ne peuvent que leur donner bien de la joie, ne désirant l'un et l'autre autre chose que de vous voir satisfait. Vous croirez bien aussi que c'est là le plus ardent de mes désirs, et qu'ainsi je n'ai pu être que très consolé de cette nouvelle qui, pour surcroit de joie, s'est trouvée jointe à celle du succès de votre Synode. Je vous rends grâce déjà par avance du *Rituel* que vous me destinez (1), qui n'aura pas une des dernières places parmi les autres que nous avons. Le présent sera encore de meilleur goût pour nous quand il sera assaisonné de patience, et nous ne saurions qu'approuver cette bonne sauce que vous y voulez mettre.

Je vous remercie de votre ordonnance (2), que nous lirons avec votre concile de Bourges. Tout vôtre. — L. Tronson.

(1) Ce Rituel avait été préparé et rédigé par M. Michel Bourdon, alors vicaire général, et envoyé au séminaire de Saint-Sulpice pour y être examiné. On y fit quelques corrections indiquées par M. Tronson dans une lettre à M. Bourdon, datée du 5 décembre 1676.

(2) *Ordonnance de Monseigneur Louis d'Urfé, evesque de Li-*

LETTRE IX

A MONSIEUR GAYE (1)

28 mai 1678.

J'espère que vous aurez l'approbation de Dieu dans votre travail aussi bien que l'applaudissement du monde. Comme vous n'y cherchez que la gloire du Souverain Maître et le bien de son Église, il est impossible qu'il ne bénisse ce que vous faites et pour l'un et pour l'autre. C'est ce qui me donne bien de la joie quand j'en apprends des nouvelles; et je puis dire qu'elle seroit entière si je savois que votre santé fût parfaitement rétablie. Le voyage que vous pourrez faire chez vous ces vacances contribuera peut-être à la rendre meilleure, et vous ne devez faire nulle difficulté à vous y engager.

J'ai admiré dans la lettre que vous écrivez à M. Bardon le bon appétit et le goût sain que vous avez, pour un infirme. M. Champflour, M. Gay, ou M. Tanoarn vous accommoderoient assurément. Mais comment ôter ces deux derniers des lieux où ils sont (2), et où on les voit nécessaires. Les évêques n'y consentiroient pas aisément, et le bien de nos séminaires et des personnes qui y travaillent ne s'y trouveroit pas. Pour

moges, touchant la vie et l'honnêteté des personnes ecclésiastiques, conformément aux Décrets du s. Concile de Trente, et du Concile provincial de Bourges, et aux Statuts Synodaux du diocèse de Limoges, publiée au synode d'après Pâques, le 21 avril 1678; Limoges, Barbou, 1678, in-8° de 4 pages.

(1) Raymond Gaye de Boisredon, limousin d'origine, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 1er décembre 1656, avait été, aussitôt après son doctorat en 1662, associé à M. Bourdon pour diriger le séminaire de Limoges, où il passa vingt ans comme professeur et comme directeur. En 1684 on l'envoya à Tulle pour y établir le séminaire. Il y mourut le 15 novembre 1697. V. *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 476, 477.

(2) M. Gay était au séminaire de Clermont, et M. de Tanoarn au séminaire de S. Irénée, à Lyon.

M. de Champflour, il est l'inséparable de M. Dubois. Ainsi, je crains que vous ne soyez pas sitôt soulagé, à moins que d'être un peu plus accommodant et de vous résoudre de former des personnes peu à peu à votre méthode, s'ils n'y sont pas encore utiles quand on vous les envoie. Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR DE MAGUELONNE (1)

Ce 9 décembre 1679.

Quoique vous n'ayez reçu aucune nouvelle de Paris depuis que vous êtes à Limoges, vous ne devez pas croire pour cela que l'on vous oublie. Vous avez ici de trop bons amis, et qui vous sont attachés par des liens que la distance des lieux ni l'éloignement des personnes n'affoiblit pas. Ainsi, vous les trouverez toujours également à vous. J'espère bien que vous me mettrez de ce nombre, et que vous serez très persuadé que rien n'arrachera de mon cœur la disposition sincère de vous servir. Vous savez qu'il y a long temps que Notre Seigneur me l'a donnée ; et je la sens toujours si vive, que je m'attends non seulement de la conserver jusqu'à la mort, mais de l'emporter avec moi dans l'éternité. C'est sur quoi vous pouvez faire fonds, et sur quoi je désire que vous vous régliez pour agir avec moi. Car vous ne me sauriez donner plus de joie que de le faire avec une grande liberté et avec une ouverture de cœur toute entière, comme vous l'avez fait jusqu'à présent.

Vos trois lettres qui m'ont été rendues me font bien

(1) Né en 1649 à Limoux, alors du diocèse de Narbonne, solitaire à Avron en 1667, séminariste à Saint-Sulpice en 1668, docteur de Sorbonne en 1678, directeur au séminaire de Limoges en 1679, Supérieur de celui de Tulle en 1701, puis simple directeur au séminaire de Limoges en 1703, Barthélemi de Maguelonne y mourut le 30 mars 1706, âgé de 56 ans. Pour plus de détails et plus de précision, voir *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 479, 480.

paroître que vous n'avez pas envie de prendre un autre esprit, et vous pouvez m'écrire toujours de la même manière. J'ai attendu à la troisième à vous répondre, parce que les deux autres ne contenoient rien de particulier, et ne demandoient, ce me semble, aucun éclaircissement. Voici donc la réponse à toutes les demandes que vous me proposez dans votre dernière.

1° Couvrez-vous sans scrupule quand vous croyez bonnement en avoir besoin, et n'attendez pas, une autre fois, que vous soyez enrhumé.

2° Vous pourrez vous adresser à M. Masson (1) pour votre direction ordinaire; mais quand vous ne le trouverez pas, vous ne devez faire difficulté de vous adresser à quelqu'un des autres pour leur proposer vos scrupules. Le meilleur néanmoins pour vous est de passer par dessus vos peines autant que vous pourrez, et de n'avoir recours à ces suppléments que lorsque vous ne pourrez pas vous vaincre.

3° Il vaut mieux être couché à neuf heures et ne point faire de lecture spirituelle, que de la faire et se coucher plus tard. Quoique l'on ne fasse point de visite dans votre chambre, il ne faut pas pour cela que vous soyez moins exact. L'exactitude au règlement vous a attiré ici bien de la grâce; tâchez de ne vous y point relâcher à Limoges, afin de pouvoir répondre à tous les desseins de Notre Seigneur sur vous; qui sont interrompus dans la plupart du monde, parce que la plupart se relâchent aussitôt qu'il se présente quelque prétexte de le faire sans reproche. Comme votre grâce est attachée à la fidélité, observez-la en toutes choses, et ayant toujours en vue la volonté de Dieu qui vous y assujettit, n'y soyez pas moins ponctuel en particulier que si vous étiez en pleine communauté.

4° Vous pourrez continuer, si vous voulez, l'explication du Cantique des Cantiques de S. Bernard pour votre lecture spirituelle; ou bien, vous pourrez prendre les *Conférences* de

(1) M. Masson était directeur au séminaire de Limoges depuis le 4 décembre 1670. Voir, plus loin, la note de la lettre adressée à l'évêque de Limoges, le 19 octobre 1680, page 387.

Cassien, si vous ne les avez point encore lues ; ou S. Éphrem, dont la plupart des traités sont admirables pour la vie spirituelle.

5° Il seroit à souhaiter qu'il y eût toujours quelqu'un des directeurs avec les séminaristes, à la récréation. Mais, d'une autre part, on ne peut pas quitter Monseigneur de Limoges et le laisser seul. Vous suivrez en cela les avis qui vous seront donnés sur les lieux ; où l'on peut mieux remarquer, selon les temps et les occasions différentes, de quel côté se trouvent les plus grands besoins.

6° Puisque l'on va vous approuver pour la confession, je m'attends qu'on nous mandera bientôt pour nouvelle, que vous avez de bons enfants et que vous êtes un célèbre père.

7° Les petits avis que vous avez donnés à M. Bourdon sur ce qui se passe dans la maison sont bien bons. Mais je ne vous conseillerois pas d'en donner souvent dans ces commencements. Il vaut mieux attendre quelques mois. Quand vous serez bien connu et que l'on verra avec quel esprit vous agissez, vous pourrez le faire avec plus de fruit et de liberté. Car l'on sera très persuadé que ce n'est pas par un esprit critique, mais par amour de la règle que vous le faites.

Voilà, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, ce qui m'est venu en l'esprit pour répondre à vos lettres. Je suis de grand cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XI

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

23 décembre 1679.

Je suis bien aise, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous m'écriviez amplement et sans grande réflexion ce qui vous vient en pensée. Comme je connais votre fond et que je sais que ce que vous me direz vient du cœur, je lirai toujours vos lettres avec plaisir, et elles ne me paroîtront jamais ni trop longues ni trop courtes. Je regarderai celles

qui seront plus étendues comme un effet de votre ouverture de cœur et comme une marque de confiance; et je serai assez persuadé que la brièveté des autres ne viendra que de ce qu'il n'y aura pour lors rien de nouveau à me mander. Vous voyez bien, sur ces fondemens, que vous pouvez m'écrire sans façon, sans gêne, et avec une pleine liberté. C'est sur quoi vous devez vous régler pour cet article.

J'apprends avec un extrême plaisir que l'on est édifié de votre conduite, et qu'outre votre fidélité aux exercices, on remarque en vous et de la docilité et de l'abandon. C'est ce qui a été la grande source de vos grâces; c'est ce qui m'a lié à vous d'une manière que je ne puis dire; et c'est ce qui vous gagnera le cœur de Dieu et de tous ceux à qui vous vous trouverez uni pour travailler à son œuvre. Faites donc comme Notre Seigneur enfant au milieu des docteurs. On le trouva, non pas faisant le docteur, mais *audientem eos et interrogantem* (Luc. II, 46). Ce doit être là votre partage durant quelque temps (1) : si vous y êtes fidèle, vous verrez combien vous vous trouverez formé en peu de mois, et la bénédiction que Dieu donnera à votre travail.

Je ne vous conseille point de vous forcer pour vous occuper des sujets d'oraison que l'on donne. Vous pouvez toujours les écouter, avec dessein même de vous en servir; vous pouvez même vous le rappeler le matin dans l'esprit, afin de l'avoir présent à l'oraison; car c'est une fidélité qu'il faut avoir pour ne point s'écarter des voies communes; mais, après vous être offert à Notre Seigneur pour vous en entretenir, s'il ne vous y donne nul attrait et que vous voyez que votre esprit ne puisse s'y arrêter, vous pouvez vous laisser

(1) M. Tronson avait écrit à M. Bourdon en lui annonçant M. de Maguelonne : « Il y a long temps qu'il est des nôtres; mais comme il n'a point encore travaillé, il aura besoin de voir quelque temps comme on fait à Limoges avant que de rien faire. J'espère que, quand il sera formé à votre manière, vous en tirerez bien des services ». Il y enseigna, en effet, la théologie jusqu'au jour (21 février 1682) où M. Tronson le déchargea de l'enseignement pour qu'il eût plus de temps à donner à la direction de ses nombreux pénitents.

aller doucement à celui auquel vous sentez qu'il vous attire, et qu'il vous fait connoître plus utile. Je dis, *vous laisser aller à celui auquel il vous attire;* car si vous n'en aviez point alors qui vous fût présent, je ne vous conseillerois pas d'en aller chercher d'autre, quand même vous croiriez en trouver de plus utile. Car ce n'est pas un temps de chercher, que le temps qu'on donne pour faire oraison; et si l'on prenoit cette méthode, l'esprit s'accoutumeroit à demeurer indéterminé, sans avoir souvent de matière arrêtée qui le fixât, et l'on perdroit ainsi tout le fruit de ce saint exercice. Vous verrez dans la suite comme vous vous trouverez de cet avis, que j'ai ouï autrefois donner par notre très honoré Père M. Olier, dans une pareille occasion, et que je crois vous devoir être utile.

Puisque votre pente vous porte à celui des Messieurs que je vous ai marqué, vous pouvez vous y fixer, et vous bien persuader que Notre Seigneur sera en lui pour vous.

Quand vous n'aurez pas le temps de faire votre lecture spirituelle, et que vous en serez détourné par d'autres emplois qui vous seront donnés, vous ne devez faire nul scrupule de l'omettre. Le fruit que vous en pourriez retirer sera abondamment suppléé par la fidélité que vous aurez à vous bien acquitter des choses qui vous seront confiées.

Quand vous aurez des pénitents, vous vous souviendrez sans doute des avis de M. Gay (1). Les miens sont, de ne rien épargner pour les porter à Dieu, de s'estimer heureux de les pouvoir servir dans leurs besoins, de compatir beaucoup à leurs foiblesses, de ne se point impatienter dans les sujets de dégoût qui surviennent, de ne se décourager point pour les tentations différentes qu'on y ressent : enfin, d'avoir une charité qui fasse porter courageusement et avec joie mille petites croix qui en sont inséparables.

Les pénitences que vous me marquez vous doivent suffire

(1) M. Gay était limousin et alors directeur au séminaire de Clermont. Les *Avis* auxquels M. Tronson fait ici allusion sont imprimés dans l'*Histoire du séminaire d'Angers*, par Grandet, t. II, p. 77 et suiv.

pour le présent, et ne reprenez point à présent les autres dont vous vous serviez avant votre maladie : le temps viendra qu'elles pourront être de saison.

Est-il possible que la maladie de M. Vachier vienne de ce que lui disent les médecins? C'est ce qu'on ne peut se persuader. Car il faudroit qu'il eût oublié le remède souverain qu'il avoit ici contre ce mal, et dont il se servoit si souvent et avec tant de facilité, que la jeunesse ne peut croire qu'il en ait si fort perdu l'usage. C'est là ce que disent les anciennes connoissances, dont vous pouvez lui faire part, si cela peut servir à le consoler.

Vous verrez bien, par cette lettre, que je réponds à tous les articles de votre dernière, comme je prétends faire à toutes les autres, lorsque Notre Seigneur m'en donnera le temps. Car d'ailleurs soyez persuadé que la disposition du cœur ne manquera jamais de faire tout ce que vous pouvez attendre d'une personne qui est à vous autant que je le suis. — L. Tronson.

LETTRE XII

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

2 mars 1680.

Soyez fidèle à bien aimer toujours Notre Seigneur et à ne chercher qu'à lui plaire. L'amour et le désir de votre cœur répareront les défauts de votre oraison. Pourvu que vos distractions ne soient pas volontaires, tout ira bien. Vous voulez Dieu par dessus tout; l'accomplissement de sa volonté fait votre joie, et son bon plaisir est, au fond, tout ce que vous désirez. Contentez-vous de vous renouveler dans ces dispositions quand vous êtes distrait. Vous savez ce que dit S. Augustin, que, *sine intermissione orat, qui sine intermissione desiderat : continuum desiderium continua vox tua est* (1). C'est l'état où je m'imagine voir votre cœur, et où je

(1) S. Augustin a dit : *Desiderium semper orat, etsi lingua taceat. Si semper desideras, semper oras.* Serm. LXXX, n. 7; *Oper.* t. V, p. 431 ed. Bened.

ne doute point qu'il ne s'affermisse tous les jours. Tenez-le seulement vide de tout, et Notre Seigneur ne laissera pas de faire son œuvre en vous, dans le temps même que vous n'y penserez pas.

Je ne vous dis rien de vos tentations, parce que vous savez combien vous les devez mépriser, et demeurer en paix, de quelque manière qu'elles vous tourmentent. Elles ne vous nuiront pas tant que vous vous tiendrez bien uni à Notre Seigneur, et que vous aurez autant de désir d'être uniquement à lui, que vous en avez ressenti jusqu'à cette heure. Soyez-lui fidèle, et dites-lui, dans une confiance filiale, ce que lui disoit autrefois le Prophète : *Juxtà est qui justificat me : stemus simul : et quis est adversarius meus? Ecce Dominus auxiliator meus : quis contradicet mihi* (Isai. L, 8)? Vous avez besoin de cette confiance pour ne point donner lieu à ces craintes et à ces scrupules qui vous inquiètent quelquefois. Ils ne doivent point vous empêcher de dire la sainte messe, et vous faites bien de la célébrer nonobstant tous vos troubles. Agissez avec liberté, et ne laissez point resserrer votre cœur qui doit être dilaté par l'amour. Vous voyez bien, dans le fond, que vous ne voulez que Notre Seigneur. Renouvelez-vous simplement dans ce désir, et sans faire tant de réflexions sur vous-même, abandonnez-vous en confiance à son divin Esprit pour faire sa sainte volonté. On ne court point de risque à s'oublier un peu soi-même pour penser davantage à lui. Rien ne vous fera marcher avec plus de sûreté, de pureté et de liberté, que cet abandon d'enfant dans le sein de son bon père.

Ne vous amusez point à réfléchir sur le voyage de la Chine : ce ne peut être là qu'un sujet d'inquiétude et de trouble pour vous. Dieu ne vous y appelle point, et il vous doit être fort indifférent que les pensées vous en viennent, ou ne vous en viennent pas. Je vous l'ai déjà dit et vous le dis encore, afin que vous agissiez sur ce principe et que rien ne puisse sur cela troubler votre paix.

Vous avez raison de dire que notre vocation n'est point de nous distinguer par rien de singulier, mais de prendre des

chapeaux et des habits suivant la règle de l'Église : *Quales boni viri ecclesiastici nostri temporis gestare solent.*

Je crois que la lecture de S. Ephrem vous sera bien utile. Vous verrez néanmoins, par l'attrait que vous y aurez et par le fruit que vous en retirerez, si vous le devez lire tout entier.

C'est une miséricorde très grande que Dieu vous fait de vous donner de l'éloignement des conversations du monde et de vous faire aimer la retraite. Peut-être néanmoins seroit-il bon de l'interrompre durant les vacances. Si vous avez besoin de vous divertir un peu plus que l'on ne fait ordinairement durant ce temps-là au séminaire, vous pouvez nous proposer sur cela vos vues, et avec d'autant plus de liberté que vous savez combien je suis cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIII

A MONSIEUR GAYE

13 juillet 1680.

Je suis persuadé qu'il y a plus de bien à faire à Chalons qu'à Cahors. Ainsi, je ne puis qu'avoir bien de la joie de la translation du digne prélat votre ami (1). Je ne m'étonne pas que l'on s'afflige de ce qu'il quitte; car on perd toujours beaucoup lorsqu'on perd un évêque de ce zèle et de cette piété; mais on croit que l'Église y trouvera son avantage; car il y a des maux dans le territoire qu'on lui donne auxquels il seroit difficile qu'un autre apportât d'aussi bons remèdes qu'il le peut faire.

Si Mgr de Limoges vous proposoit encore d'aller avec lui en visite (2), je crois que vous devriez examiner, avant que

(1) Ce prélat, « bon ami » de M. Gaye, était Louis-Antoine de Noailles, le futur cardinal archevêque de Paris, né le 27 mai 1651. Sacré évêque de Cahors en juin 1679, il fut nommé évêque de Chalons au mois d'août 1680, et enfin archevêque de Paris en 1695.

(2) Pendant la maladie de M. Michel Bourdon, vicaire général de

de lui répondre, si votre santé vous le permettroit. Car vous avez besoin, durant les vacances, de prendre du repos; et il vous est bien dû, après le travail de toute l'année. Ainsi, ne faites nulle difficulté si vous voyez que cela vous peut incommoder, de lui témoigner que votre santé ne vous le permet pas.

Je recommanderai de bon cœur à mon frère le procès des chanoines réguliers de Cahors, aussi bien que toutes les affaires où je saurai que vous prenez quelque part; car je suis très sincèrement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIV

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

3 août 1680.

Nous avons su avec quelle bonté vous avez bien voulu donner à M. de Poussé (1) les dernières marques de votre amitié, dans le service que vous avez fait pontificalement pour lui. Je ne doute point qu'il n'en ait bien de la reconnoissance devant Dieu, et qu'il ne s'applique à vous obtenir dans le ciel par ses prières ce que vous avez tâché de lui procurer par les vôtres.

Pour moi, ce que je suis porté à demander beaucoup à Notre Seigneur pour vous, est que vous viviez comme si chaque jour devoit être le dernier de votre vie : *sic vive quasi quotidiè moriturus :* en sorte que, à chaque action, surtout à celles où l'élévation, le désir de paroître, l'impétuosité du naturel vous portent, vous vous disiez à vous-même : *Si modo moriturus esses, hoc vel illud faceres, tali ac tali modo?* J'espère que vous voudrez bien, à la pareille, demander à Dieu pour moi cette même grâce, dont je vous assure que j'ai mille fois plus de besoin.

M. d'Urfé, M. Gaye avait souvent accompagné le prélat dans ses visites pastorales.

(1) Ancien curé de la paroisse Saint-Sulpice, mort le 8 juillet précédent.

Ce sera un grand avantage au séminaire, que la chapelle que vous lui procurez; et vous ne sauriez lui faire un présent qui doive lui être plus cher et lui attirer plus de grâce, que de lui donner le Très Saint-Sacrement pour y reposer toujours.

On fera demain en Sorbonne le sacre de M. le Coadjuteur de Rouen (1), qui sera sacré par son métropolitain. Le Père Furcy y fera merveille (2).

Les affaires de la Régale s'adoucissent du côté de Rome. Ainsi, il n'y a pas d'apparence que l'on envoie dans les provinces la lettre des Messieurs de l'Assemblée au Roi, pour la faire signer aux autres prélats. Je ne crois pas même que l'on ait jamais eu cette pensée. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XV

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

Ce 24 août 1680.

Ne craignez pas que nous arrêtions ici M. Masson, ni même que nous formions aucun dessein sur lui sans vous l'avoir proposé auparavant et en avoir eu votre approbation. Il est

(1) Jacques-Nicolas Colbert, second fils du célèbre ministre, fut en effet sacré le lendemain 4 août, sous le titre d'archevêque de Carthage, par son métropolitain, François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen depuis 1671, mort au château de Grancey le 27 janvier 1691.

(2) « Le Père de Missy que, de son nom de baptême, on nomma toujours dans l'Oratoire, selon l'ancien usage de nos premiers pères, le *Père Fursy* tout court, était natif de Péronne, fut reçu dans la Congrégation en la maison de Saint-Magloire le 6 octobre 1630, et y mourut le 30 mars 1693, après plus de 40 ans de séjour. Il y fut toute sa vie d'un grand secours par les qualités qu'il avait du plus parfait rubriquaire qui fût à Paris de son temps. Il possédait à fond le cérémonial ecclésiastique dans la théorie et dans la pratique, l'ancien comme le moderne, l'ordinaire et l'extraordinaire. Aussi était-il consulté comme un oracle sur ces matières, et il se faisait peu de sacres où il ne fût appelé » (Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire;* Paris, 1904, t. III, p. 438). C'est sans doute en cette qualité de savant rubriquaire, que le P. Fursy devait faire « merveille » au sacre du coadjuteur de l'archevêque de Rouen.

vrai qu'il nous seroit ici d'un grand secours, et que dans le peu de santé qu'a M. Bardon, ce me seroit en mon particulier un grand soulagement de l'avoir ici durant quelque temps avec nous. Car vous jugerez bien que nos affaires ne diminuent pas, et que la mort de M. de Poussé pourra bien nous donner encore de nouvelles occupations. Cependant j'aimerois mieux ne me point procurer ce soulagement, que de vous en priver si vous en avez besoin. Car je vous assure que votre satisfaction me sera toujours plus chère que la mienne. Peut-être que M. de Champflour vous contenteroit autant que lui. Il s'est extrêmement formé durant cette année, et il me semble que c'est un sujet tel qu'il vous le faudroit, et qui s'accommoderoit à merveille avec ceux qui travaillent dans votre séminaire. Il y a un an qu'il dirige ici dans la maison, qu'il donne les sujets d'oraison, et qu'il travaille avec onction et d'une manière qui contente. Vous connoissez son humeur et la docilité de son esprit, et il seroit inutile de vous en dire plus de détail. Voyez ce que vous jugerez plus à propos de nous dire sur cette pensée que je vous expose, et qui m'est venue en esprit depuis la perte que nous avons faite.

J'ai vu la belle inscription que vous avez fait mettre sur la première pierre de la chapelle que vous voulez bien donner au séminaire (1). Ce bâtiment mettra la maison dans la

(1) Voici le texte de cette inscription qui fut, dit-on, gravée sur une plaque de cuivre, laquelle fut enchassée dans la première pierre de la chapelle :

D. O. M.
LUDOVICUS DE LASCARIS D'URFÉ
EPISCOPUS LEMOVICENSIS
IN HOC SACELLO SEMINARII ORDINANDORUM
IN HONOREM PRÆSENTATIONIS B. M. V
EXTRUENDO
LAPIDEM HUNC A SE RITIBUS ECCLIÆ BENEDICTUM
PRIMO POSUIT
NONIS AUG. MDCLXXX

Le même jour, l'évêque de Limoges écrivait sur une feuille de

perfection, et c'est, ce me semble, la seule chose que l'on y pouvoit désirer. Nous ne saurions que vous en rendre tous nos très humbles actions de grâces; et pour moi, j'en suis touché d'une manière d'autant plus sensible que je vois en cela une marque toute particulière du zèle que vous avez pour le séminaire, et de la bonté que Notre Seigneur vous donne pour nos Messieurs.

Je souhaite que les sentimens exprimés dans le papier que vous m'avez envoyé fructifient au centuple. Je suis, plus que je ne vous puis dire, tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XVI

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

19 octobre 1680.

Votre dernière lettre ne pouvoit demeurer en meilleur endroit qu'aux pieds de la très sainte Vierge. Je vois bien aussi que votre cœur y étoit entièrement, et que cette sainte

papier une autre *inscription* dont voici le texte : — « A Limoges, ce jour de lundi, cinquième août mil six cent quatre-vingt; Très Sainte Vierge, ma bonne mère et maîtresse, me voici prosterné aux pieds de Monseigneur Jésus-Christ votre fils, où je me reconnois et avoue pour une chétive créature, un chrétien infidèle, un prêtre très éloigné de la sainteté de son caractère, un évêque indigne de son ministère. Je fais en ce jour amende honorable de ma vie passée; je vous supplie, Très Sainte Vierge, de m'en obtenir le pardon et la grâce d'être plus fidèle à l'avenir. J'offre, dans cette résolution, et en pénitence et satisfaction de mes péchés, cette église, ou chapelle de ce séminaire, que j'espère, si je vis assez, faire bâtir pour y conserver et honorer, jusques à la consommation des siècles, le Très Saint-Sacrement du Corps et du Sang précieux de Notre Seigneur Jésus-Christ, par les ecclésiastiques qui y seront élevés pour son service. Je désire d'y contribuer de tout mon possible, d'y employer ma vie et mes biens, afin que ce lieu soit à jamais une source de grâce pour tout ce grand diocèse, que je mets, avec son indigne pasteur, son clergé et tout ce qui lui appartient, sous votre protection, à l'honneur et sous le titre de votre Présentation au Temple; à quoi cette chapelle sera dédiée par celui qui met cette première pierre; désirant aussi être enterré dans ce

indifférence où il est établi est une suite des grâces que vous avez puisées dans cette divine source. J'espère que la déférence que votre charité vous donne pour nos besoins vous en attirera de nouvelles, et que ce que votre séminaire pourroit perdre dans l'éloignement de M. Masson (1), sera abondamment récompensé par la bénédiction que Dieu donnera à votre détachement. Vous trouverez assurément dans la personne de M. de Champflour qui occupera sa place, des dispositions qui vous contenteront. Car il a beaucoup de modestie, il est très exact, il a une humeur fort réglée et l'esprit docile. Il y a un an qu'il dirige ici et qu'il donne des sujets d'oraison, dont on est très satisfait. Quand il sera formé au style du pays, et que vous le verrez en fonction, vous jugerez que nous ne nous sommes pas mépris dans notre choix.

Je désirois vous écrire plus amplement aujourd'hui; mais le commencement de nos exercices m'a donné plus d'occupation que je ne pensois; et il ne me reste de temps que pour vous dire qu'on ne peut être plus véritablement, plus

même lieu, afin que je sois pour toujours, à la vie et à la mort, entre les bras de Jésus et de Marie, et que je puisse espérer d'avoir part à la vie éternelle. Ainsi soit-il. — Louis Durfé, Évêque de Limoges; de mon âge le 44e, et de mon épiscopat le quatrième ». *Bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice;* Cabinet des Manuscrits. C'est là sans doute le « papier » dont M. Tronson parle à la fin de sa lettre.

(1) Pierre Masson, originaire du diocèse de Lyon, était déjà clerc quand, en 1665 ou 1666, il entra au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. Sur le bon témoignage qui fut rendu de lui, M. de Bretonvilliers l'admit dans la Compagnie, et sans le retenir pendant quelque temps à Paris, il l'envoya immédiatement à Limoges, où M. Masson arriva en décembre 1670. En 1680, M. Tronson l'appela au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et le chargea de la conduite du reglement, c'est-à-dire de la communauté des séminaristes. M. Masson mourut le 12 mai 1684, n'étant âgé que de quarante-cinq ans. Quelques jours après (29 mai 1684), M. Tronson écrivait à la sœur du défunt : « La mort de M. votre frère nous a fort touchés, parce que nous perdons en sa personne un grand serviteur de Dieu, et qui faisait de grands biens dans son Église; mais nous avons de quoi nous y consoler, le voyant mourir de la mort dont meurent les saints ».

cordialement ni plus sincèrement à vous que j'y suis et y serai toute ma vie. — L. Tronson.

LETTRE XVII

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

9 février 1681.

J'admire votre écriture, et je ne puis que je vous en loue. Je lirois plutôt maintenant quatre de vos lettres, que je n'en aurois lu une, il y a quelque temps.

C'est une bonne chose, que vos Pénitens emportent une bonne partie de votre temps. Vous ne sauriez le mieux employer; et il faut se résoudre à leur en donner beaucoup, si l'on veut leur être utile. Rien, ce me semble, ne leur ouvre tant le cœur et ne leur fait tant paroître qu'on a de la charité pour eux. Ainsi, ne regrettez point le temps que vous emploierez à les entendre; et quand une grande partie de ce qu'ils vous diroient ne seroit que des bagatelles, ne témoignez point que vous avez d'autres affaires; ne faites point paroître d'impatience ni de dégoût; écoutez-les jusques au bout. C'est par là que l'on gagne le cœur, et que l'on prend confiance. Tout ce que je souhaiterois est que vous pussiez avoir une heure ou une demi-heure par jour pour l'étude des Cas. Vous verrez si cela se peut faire sans que vos pénitents en souffrent. C'est une étude qui vous seroit d'une grande utilité, et peut-être, de votre vie, n'aurez-vous tant de temps à y donner que vous en avez maintenant. Car, tous les jours, les emplois augmentent, et plus on travaille, plus on se trouve chargé d'occupations. Cependant il faut dépendre de la Providence et suivre ses ordres, qui vous sont marqués par l'obéissance et par les conjonctures où elle nous met. Je suis en son amour tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XVIII

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR (1)

16 août 1681.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre votre heureuse arrivée à Limoges et le bon accueil qu'on vous y a fait. Je crois que vous serez content de M. Bourdon; que, de sa part, il sera satisfait de vous; et que vous vous accommoderez fort bien ensemble. Vous verrez dans quelque temps combien le changement que nous avons fait était nécessaire. Il est difficile qu'il ne soit sensible à la nature dans les commencemens, et je ne m'étonne pas de ces petits mouvemens de tendresse qui vous feroient quelquefois envie de pleurer, puisque je les ai moi-même ressentis dans la violence qu'il a fallu faire à mes inclinations, pour obéir à Dieu. L'avantage que l'on trouve en ces rencontres est que les cœurs qu'il unit se sentent liés bien plus purement et plus étroitement, quand ce n'est que pour lui qu'on se sépare. Je l'éprouve, ce me semble, visiblement; et jamais ce que vous savez que Notre Seigneur m'a donné pour vous ne m'a été plus présent, que depuis que je pense à votre départ. J'espère que cette soumission à ses ordres, et de votre part et de la mienne, achèvera de consommer en un nos cœurs dans son amour. Soyez persuadé que jamais je n'ai été plus à vous. — L. Tronson.

(1) Né à Clermont en 1646, entré au séminaire de Saint-Sulpice à Paris le 8 octobre 1664, associé à la Compagnie en 1672, licencié de Sorbonne en 1674, associé à M. Dubois dans la direction de la Solitude en 1676, directeur au séminaire de Limoges en juillet 1681, tranféré à celui de Clermont en 1686, presque aussitôt vicaire capitulaire, puis vicaire titulaire du diocèse de Clermont, Étienne de Champflour fut enfin, le 31 décembre 1702, nommé au siège épiscopal de La Rochelle, qu'il illustra par ses vertus, principalement par son zèle contre le jansénisme. Il mourut le 26 novembre 1724. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 92-137.

LETTRE XIX

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

Ce 29 novembre 1681.

La prédiction du capucin dont vous me parlez dans votre lettre m'a autant surpris que le jeûne au pain et à l'eau de Mgr de Limoges. C'est de quoi je n'avois point ouï parler, et il faut que cette prophétie vienne de bien loin d'ici, ou qu'elle ait été faite bien en secret, ou que l'on en ait tenu bien peu de compte pour être si peu connue en cette ville, où presque personne ne sait ce que c'est. Cependant ce jeûne au pain et à l'eau peut servir contre la peste aussi bien que contre d'autres maux; mais c'est un remède dont peu de gens se serviront sur la prédiction de ce bon père. Je me fierois plus à un bon jeûne de la propre volonté et à une abstinence des propres désirs et de toutes les passions; et je suis sûr aussi que vous y trouverez mieux votre compte. *Hoc enim est jejunium magnum abstinere à vitiis, à cunctis illecebris abstinere carnalibus, imo ab omnibus vitiorum se continere passionibus.* Rien n'est meilleur pour nous préserver de la peste que nous avons le plus à craindre.

Je ne vous conseille point d'ajouter la haire à vos autres pénitences. Si les mortifications du corps que vous faites ne vous paroissent point assez grandes, vous pourrez aisément y suppléer par celles de l'esprit et de votre propre jugement. Votre curiosité et tous vos empressemens vous en fourniront assez d'occasions.

Je serois bien aise de savoir ce que vous avez enseigné de la *probabilité*, surtout touchant les opinions moins probables.

Il ne me paroît pas que le haut d'une croix soit la place d'une girouette.

Je crois que la facilité que vous avez à faire les choses que je vous marque est une grâce dont Dieu récompense votre ouverture de cœur. Continuez, mon cher Monsieur, à n'avoir

point de réserve pour celui qui n'en veut point avoir pour vous. Je suis toujours tout à vous, toujours très persuadé de votre entière soumission, et toujours disposé à vous parler avec une parfaite confiance et une ouverture de cœur et une liberté toute entière. — L. TRONSON.

LETTRE XX

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

Ce 1er janvier 1682.

Je crois, Monseigneur, ne pouvoir vous donner de meilleures étrennes que de vous envoyer M. Marlot (1). Il a beaucoup d'ouverture, de capacité et de piété. Nous avions bien fait sur lui d'autres projets; mais je puis vous assurer que c'est de grand cœur que je fais céder toutes mes vues à la demande que vous m'en avez faite. Quand il aura respiré l'air de Limoges, que vous l'aurez vu travailler quelque temps et que vous aurez reconnu son mérite, vous verrez que vous ne vous êtes pas trompé dans votre choix.

Je souhaiterois pouvoir trouver aussi bien un grand vicaire qui fût à votre goût ; car j'apprends que le vôtre ne sauroit plus tout faire, et qu'il faut qu'il succombe si vous ne lui donnez du secours. Mais je ne vois personne de deçà qui soit

(1) Rigobert Marlot, né en 1652 dans le diocèse de Reims, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 15 mars 1673, se fit recevoir licencié et docteur, et alla, au séminaire de Limoges, enseigner le dogme dont il composa des traités. En 1699, M. Tronson consentit à ce qu'il acceptât de M. de Canisy, évêque de Limoges, les fonctions de vicaire général. Mais le successeur de ce prélat, Antoine Charpin de Gennetines, ayant dès le début de son épiscopat, conçu, nous ne savons pourquoi, une grande aversion pour M. Marlot, M. Leschassier crut devoir le retirer du séminaire de Limoges. Il l'envoya comme premier directeur à celui d'Angers (2 novembre 1707), dont M. Marlot fut fait supérieur l'année suivante (1708); charge dont il se démit en 1712 pour rester simple directeur. Il mourut à Angers le 28 avril 1720. Cfr. *Histoire du séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice en 1695 jusqu'à nos jours*, par M. Letourneau; Angers, 1895, in-8°, p. 73-75. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 209-211.

tel qu'il faudroit pour remplir tous vos désirs et les nôtres.

J'avois pensée de vous mander un petit mot de vos abstinences; mais je craindrois que la disposition où je suis aujourd'hui ne me fît trop entrer dans vos vues. J'aime mieux me contenter de vous dire qu'on ne peut être ni plus sincèrement, ni plus cordialement, ni plus entièrement à vous que je le suis. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

Ce 9 janvier 1682.

Ce que Notre Seigneur m'a donné pour vous, mon très cher, n'est pas seulement pour le temps, mais j'espère que ce sera pour l'éternité. Ainsi, je vous assure que ni la distance des lieux, ni la succession des années n'y apportera point de changement ni d'altération. Il me semble que je suis toujours le même à votre égard, et que mon cœur est toujours touché de la même manière toutes les fois que je pense à vous devant Notre Seigneur. Tâchons de nous tenir en lui bien unis pour l'accomplissement de ses desseins; et, hormis sa volonté qui doit être tout notre attrait, soyons toujours fort indifférents pour toutes choses. C'est la disposition où je sais qu'il vous a établi depuis long temps, et où j'ai tâché toujours de vous entretenir, parce qu'il m'a paru que c'étoit là ce qu'il demandoit le plus de vous; ce qui vous devoit attirer le plus de grâce, et ce qui vous mettroit le plus en état de travailler utilement dans l'Église. Maintenant, mon cher Monsieur, ce ne me peut être qu'une grande consolation de voir la bénédiction qu'il vous donne, et celles que vous êtes en état de recevoir lorsque vous serez appelé à de plus grands emplois. Soyons tout à ce divin Maître qui nous fait tant de grâces, et oublions nous nous-mêmes pour nous abandonner entièrement à lui. Disons-lui souvent, comme faisoit S. Bonaventure : *Domine, non possum intendere mihi et tibi : intende ergo mihi et meæ miseriæ, et ego intendam tibi et tuæ*

bonitati. Tout à vous. — L. Tronson. — Vos mortifications ordinaires vous suffisent, et M. Bourdon a bien fait de ne vous en permettre pas davantage.

LETTRE XXII

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

11 février 1682.

Il y a trois semaines que je diffère à vous répondre, et j'ai cru que ce que votre dernière lettre contenoit demandoit bien ce temps-là pour consulter Notre Seigneur, et pour ne vous rien dire que de juste.

L'emploi que vous auriez quelque pensée de donner à M. Gaye est une marque de votre confiance et de votre bonté pour lui, qu'il ne sauroit trop reconnoître. Mais je crois que vous voudrez bien que je vous expose les sujets que j'aurois de craindre, s'il acceptoit vos provisions. Comme il ne s'est appliqué toute sa vie qu'aux séminaires; qu'il en a pris, ce me semble, et la grâce et l'esprit; qu'il n'a point travaillé à se former pour d'autres fonctions; que Dieu même ne lui donne pour cela nul attrait, il seroit difficile qu'il pût y avoir tout le succès qu'on s'en promettroit. Je craindrois même qu'en le changeant de poste on ne lui fît perdre sa vocation, qui m'a toujours paru n'être que pour les séminaires, et qui me paroît encore être la même par ses dispositions présentes : outre que l'impossibilité de soutenir les séminaires autrement que par la nécessité que s'imposent ceux qui y travaillent, de ne point prendre d'autres charges, ni d'autres emplois qui les détournent de leur résidence et de l'assiduité à leurs emplois, nous feroit extraordinairement redouter un exemple dont les suites ne pourroient être que très dangereuses. M. Olier, notre Très Honoré Père et Fondateur, et dont vous conviendrez que je ne puis mieux faire que de suivre les exemples, étoit si ferme sur ce point, qu'il fit dire par feu M. de Bretonvilliers à Mgr l'évêque du Puy qui vouloit donner le grand vicariat à M. de Lantages, que s'il con-

tinuoit dans ce dessein, on seroit obligé de le rappeler à Paris et de le retirer de son diocèse. Nous ne serons pas assurément dans cette peine dans le vôtre, parce que vous connoissez de quelle importance il est à une communauté de conserver son premier esprit; et vous savez que je ne vous ferois pas difficulté sur une chose que nous pourrions accorder. Ainsi, je crois que nos raisons vous satisferont, et que vous consentirez que *nihil innovetur præter id quod traditum est*.

Je suis ravi des règles que vous marquez vous être enfin prescrites pour vos pénitences. Il y avoit un peu d'excès l'année passée, qui avoit besoin d'être modéré; et c'est une bonne chose, que la résolution que vous avez prise de faire en sorte que le tout se passe entre Dieu et vous, sans que le monde y ait la moindre part.

Comme je sais combien de charité vous avez pour nous, je crois que vous ne refuserez pas de l'exercer pour un défunt qui nous touchoit de près. C'est pour mon frère le conseiller (1) qui mourut hier au soir, et pour qui nous prenons la liberté de vous demander des prières.

Je suis à vous autant que vous savez, et plus que je ne puis dire. — L. Tronson.

LETTRE XXIII

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

Doyen du Chapitre de la cathédrale de Clermont (2).

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 24 février 1682.

Je ne sais point encore quels seront les sentimens de M. votre frère sur son élection. Le choix qu'en ont fait vos

(1) Celui qu'on appelait *M. de Chenevières*.

(2) C'était un frère d'Étienne. Leur oncle, François de Champflour, qui était abbé et chanoine du chapitre épiscopal de Clermont, ayant, peu de jours avant sa mort, au commencement de l'année 1682, résigné ses deux bénéfices en faveur d'Étienne son neveu, le chapitre avait confirmé ce choix et chargé son doyen d'en écrire à M. de Champflour pour le presser d'accepter. — Déjà, en 1679, celui-ci s'était

Messieurs doit le toucher; mais je ne puis dire s'il pourra se résoudre à quitter un emploi pour lequel il a beaucoup d'ouverture, et où Dieu lui donne une très grande bénédiction. Je crois que sa résolution dépendra uniquement des vues et des dispositions que Notre Seigneur lui donnera lorsqu'il faudra

trouvé dans une conjoncture absolument semblable; et par un acte passé le 2 août au séminaire de Saint-Sulpice, avait déclaré ne vouloir « accepter la nomination susdite, consentant que lesdits chanoines en disposent en faveur de qui ils aviseront ». Les motifs de son refus, allégués par lui dans deux lettres qu'il écrivit alors à son frère le doyen, font trop d'honneur à sa vertu et à la Compagnie de Saint-Sulpice, pour que nous n'en donnions pas quelques extraits.

« De Paris, ce 28me juillet 79; Monsieur mon frère; J'ai été surpris extraordinairement de la nouvelle que mon frère le conseiller m'a apprise par sa dernière lettre, et je me suis senti tout troublé, voyant, d'un côté, un établissement considérable qu'on me présente, qui assurément est au-dessus de tout ce que je pouvais espérer; et de l'autre, l'obligation où je serois, en l'acceptant, de quitter le séjour du séminaire, où je trouve tant d'avantages, tant de douceur et tant de consolations. Il faut que je vous avoue que cette pensée m'a entièrement détourné de prendre l'abbaye et le canonicat de mon oncle; et quoique les intérêts de la famille et les plaintes de mes parents me fissent quelque impression, elles n'ont pas pu l'emporter, et je n'ai su m'y résoudre. Je ne sais si on ne dira pas que ce que j'en fais, c'est à la persuasion de quelques personnes intéressées, qui sont bien aises de me retenir auprès d'elles, et que je me laisse mener comme un enfant. En pense le monde tout ce qu'il voudra : Dieu m'est à témoin que ce que j'en fais, c'est après l'avoir examiné mûrement devant lui. Il est vrai que j'ai beaucoup d'amour et de respect pour M. Tronson et les autres Messieurs du séminaire; mais le respect et l'amour que j'ai pour eux n'est pas fondé sur des caresses que l'on pourroit faire à un enfant. J'ai d'autres motifs plus puissants pour les aimer; et le premier de tous, c'est leur grand désintéressement, qu'ils font paroître tous les jours, tant à l'égard des biens de la fortune, qu'à l'égard des personnes qui demeurent avec eux. Combien de personnes considérables par leur mérite, et qui avoient de grands talents, n'auroient-ils pas pu retenir s'ils avoient voulu seulement ouvrir la bouche! Mais ils savent se taire quand il n'est question que de leur intérêt. Je crois que vous en savez assez pour en être persuadé. C'est pourquoi je m'adresse à vous comme n'étant pas capable d'être prévenu de ces faux préjugés. Je vous en fais le juge, si la raison que j'ai de me comporter de la sorte n'est pas bien légitime; et si mon inclination n'est

qu'il se détermine. Car, comme il ne cherche depuis long temps qu'à faire sa très sainte et très adorable volonté, ce sera assurément le seul fondement sur lequel il se déterminera en cette occasion. Vous en apprendrez apparemment des nouvelles plus tôt que nous. Cependant je demanderai à

pas bien raisonnable, que de vouloir passer ma vie parmi des personnes également pieuses et savantes, et de vouloir demeurer dans un lieu où je trouve plus de plaisir et plus d'avantages, que je ne pourrois trouver partout ailleurs, et cela sans que Dieu y soit offensé? Car enfin, quoique je n'aie pas ici ce grand revenu que j'aurois à Clermont, il me semble que j'ai ici plusieurs avantages qui peuvent bien recompenser celui d'un plus grand revenu. A regarder même les choses selon le monde, demeurer à Paris, dans une maison considérable comme celle-ci, en qualité de Directeur, ayant sous ma conduite plusieurs bons ecclésiastiques de toute la France, même de qualité, et qui enfin sont prêts à me rendre tous les bons offices imaginables, tout cela n'est-il rien, à regarder les choses, même selon le monde? Mais si on les regarde selon Dieu, comme un chrétien doit les regarder et comme on les regardera à l'heure de la mort, quel avantage n'ai-je point dans cette maison, soit pour procurer la gloire de Dieu, soit pour y faire mon salut?

» Ajoutez à cela que jusqu'à présent j'avois toujours cru que Dieu m'avoit appelé dans cet emploi, dont on m'a honoré dans le séminaire. Je m'étois confirmé dans ce sentiment-là pendant plusieurs années. L'expérience que j'ai depuis quinze ans de cette sorte de vie, la douceur que j'y trouve, les bénédictions et les grâces que Dieu verse tous les jours sur son pauvre petit serviteur, tout indigne qu'il en est, m'avoient entièrement déterminé à ne point changer d'état de vie. Faut-il, à présent, qu'un Bénéfice me fasse abandonner la vocation de Dieu; que, pour un peu de biens et d'honneur dans le temps, je mette en hasard mon éternité, en quittant le lieu où Dieu me fait connoître qu'il me demande, par tant de marques? Après cela, pourra-t-on blâmer ma conduite, et ne seriez-vous pas le premier à m'affermir dans ma résolution, si vous me voyiez tant soi peu balancer? C'est ce qui me fait espérer que vous prendrez ma cause en main, et que vous empêcherez par votre prudence une partie des plaintes qu'on pourroit faire contre moi; surtout sachant que vous n'avez autre chose à cœur que les intérêts de Dieu. Je me confie que vous ne refuserez d'ajouter cette grâce à tant d'autres obligations que vous a celui qui est avec bien du respect et de l'amour, Monsieur mon frère, votre très humble et très obéissant serviteur et frère. — E. CHAMPFLOUR ».

Cinq jours après, le 2 août, réponse à de nouvelles instances faites

Dieu de tout mon cœur que ses adorables desseins soient accomplis sur lui et sur toute sa famille, dont je souhaite la satisfaction dans un entier abandon en sa Providence. Je suis en lui, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

par le doyen, et nouveaux motifs de refus. « Vous me prenez par tout ce que j'ai de plus cher au monde; je veux dire, par les intérêts de Dieu et par les intérêts de notre très chère famille. Le moyen de résister plus long temps à une demande qui paroît si légitime? Non, non, mon frère, quelque opiniâtre que je sois, je vous aurois tout cédé il y a long temps, s'il ne s'agissoit que de quelque intérêt temporel; mais comme il s'agit ici de mon salut, je suis bien aise de ne pas me tromper moi-même... Vous me dites que je serai en état de faire de grand bien dans le diocèse par mes talents. Il faudroit avoir des talents, pour cela. Non, non, mon frère, ne pensez pas que j'aie les talents de M. Baudrand et de M. Charles, et qu'ainsi je sois en état de faire de grands biens dans le diocèse. A ne vous rien déguiser, j'ai un esprit extrêmement limité et d'ailleurs très timide, et incapable de rien entreprendre par moi-même. Si je fais quelque chose dans le séminaire, c'est la bonté, c'est l'exemple, c'est la sollicitation de tous ces Messieurs qui m'y engagent. Dans une communauté, on est forcé, pour ainsi dire, de faire valoir tout le peu de talent que l'on a. Si j'étois en un autre lieu, je ne ferois rien du tout; et c'est là un grand motif qui m'oblige d'y demeurer. D'ailleurs, tout ce que j'ai étudié, tout ce que j'ai fait jusqu'à présent, je l'ai fait par rapport à l'emploi où je suis. Si vous me tirez hors de cet emploi, me voilà hors des gonds; je ne sais plus où j'en suis, et il est impossible que je puisse soutenir la réputation que l'on m'a donnée. Ce seroit un sujet continuel de confusion, et pour vous et pour moi, me voyant obligé de confesser mon ignorance en mille choses dont la plupart des personnes d'une science commune se débarrasseroient sans aucune difficulté. Enfin, ajoutez à tout cela les marques de ma vocation que je vous ai apportées dans ma dernière lettre : la continuation du dessein de travailler à l'emploi où je suis pendant des douze et quinze années; la bénédiction que Dieu m'y donne, tout incapable que j'en suis. Hé, mon Dieu, quelles autres marques plus assurées puis-je souhaiter pour connoître les desseins de votre volonté sur moi? Après cela, ne serois-je pas bien aveugle de quitter cet emploi, pour en prendre un autre pour lequel je n'ai jamais eu la moindre pensée »? *(Lettres communiquées par M. le Comte de Champflour.)*

LETTRE XXIV

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

28 février 1682.

L'on m'avoit fort sollicité, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, pour vous écrire sur votre élection et pour vous faire accepter les deux bénéfices de feu M. votre oncle. Mais j'ai cru que, dans les dispositions où vous êtes, il falloit laisser agir la grâce purement en vous et abandonner le tout à la Providence. On ne manque point dans ces occasions, quand on connoît que Notre Seigneur règne dans les âmes et qu'il est absolument le maître du cœur, de les laisser à leur attrait. Le vôtre, qui vous porte au refus, vient d'autant plus sûrement de lui, que la nature y a moins de part, qu'il est fondé sur les grands principes du christianisme et sur les premières maximes de l'Évangile, et qu'il est tout à fait conforme à votre vocation. Au reste, il ne se peut rien de plus prudent que le conseil que vous a donné M. Bourdon, rien de plus juste que votre lettre à M. votre frère, que l'on a envoyée (1). Peut-être ne laissera-t-on pas, avec tout cela, de

(1) Voici cette lettre : « Limoges, 20 février 1682 : Monsieur et très cher frère ; Si, pour connoître la vocation d'une personne, il ne falloit que des raisons générales, je vous avoue que celles que vous m'apportez dans votre lettre, étant jointes à l'affection et à l'estime toute particulière que j'ai pour vous, me convaincroient entièrement. Mais comme il ne faut pas s'arrêter à ces raisons générales seulement, mais qu'il faut que chacun se consulte soi-même ; qu'il voie quel est son génie et ses inclinations, quels sont ses talens, quelles sont les impressions de grâce que Notre Seigneur fait dans son cœur, il ne faut pas vous étonner si, après tant de belles raisons et nonobstant tous les sentimens de la nature, je suis obligé de vous dire que je ne crois point que Dieu me demande dans ces bénéfices ; et qu'ainsi, je suis résolu absolument de ne les point prendre. Qu'on crie et qu'on se plaigne tant qu'on voudra : Dieu est par dessus tout, il faut qu'il soit obéi. Et je suis sûr que vous seriez le premier à vous déclarer hautement pour mon parti, si je pouvois vous faire connoître les grands fondemens que j'ai pour me déterminer de la sorte. Souffrez donc que je m'en

se servir de votre procuration et de prendre possession. Si cela arrivoit, vous pourriez nous en écrire le détail. Mais après tout, Notre Seigneur triomphera toujours en vous de la chair et du sang; et ses desseins, quoiqu'il arrive, seront pleinement accomplis en vous. Je suis tout à vous. — L. TRONSON.

LETTRE XXV

A MONSIEUR GAYE

7 mars 1682.

Ne soyez point en peine de la lettre où vous m'expliquez vos sentimens sur le grand vicariat qu'on vous a proposé. Je l'ai reçue avant que de répondre à Mgr de Limoges, et elle m'a fort servi à me déterminer. Je ne l'ai point vu se soumettre d'une meilleure manière qu'il se soumet, aux raisons que je lui ai dites. Il me témoigne que, puisque c'est notre usage de ne prendre point de ces sortes d'emplois, il n'a garde de désirer qu'on en use autrement; qu'il est plus prêt d'entrer dans l'esprit et dans les maximes de nos pères, que de s'arrêter à ses propres vues; et que, dans tout ce qu'il pourra jamais me proposer, il n'entendra jamais se départir d'une si sainte conduite. Toute sa lettre est de ce style; ainsi je crois que c'est une affaire à laquelle on ne pensera plus.

M. Marlot est jeune, mais quand vos séminaristes auront connu son mérite et sa capacité, ils seront bien dégoûtés s'ils ne s'en accommodent aussi bien que de M. Champflour.

tienne là inébranlablement, et que je vous prie instamment de ménager l'esprit de ma mère, et de la disposer à la volonté du Grand Maître. J'espère que vous ne me refuserez pas cette grâce, et que vous vous emploierez avec autant d'ardeur pour pacifier toutes choses, et faire en sorte que toute la famille consente que je renonce à ces bénéfices, que vous avez témoigné d'affection et d'empressement pour m'obliger à les prendre. C'est ce qu'attend de vous celui qui est, avec toute sorte de respect, Monsieur et très cher frère, votre très humble et très obéissant frère. — E. CHAMPFLOUR ». (*Lettre communiquée par M. le Comte de Champflour.*)

Je vous suis obligé des prières que vous avez eu la bonté de faire pour mon frère. C'est le seul service et le plus solide que je lui puisse rendre après sa mort.

Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

Ce 21 mars 1682.

M. Augier (1) m'a apporté une lettre de la bonne maman et de votre frère le doyen du chapitre de Clermont. On ne parle plus de garder le bénéfice, dont je m'assure que l'on s'est assuré par une prise de possession. Mais on presse pour faire un voyage ces vacances. On ne croit pas qu'un bon fils puisse refuser cette consolation à une bonne mère, qui souhaite de le voir encore une fois avant sa mort. On ajoute qu'elle seroit si sensible à un refus qu'on lui feroit sur une demande si raisonnable, qu'il n'en faudroit pas davantage pour la faire mourir. Voilà ce que l'on dit dans la famille. Pour moi, je ne croirois pas que vous dussiez appréhender par ce refus d'être irrégulier, ni d'avoir causé la mort à personne. Je suis même persuadé que, quoiqu'ils puissent être bien aises de vous voir, ils ont d'autres motifs que vous devinerez assez, qui leur font tant souhaiter ce voyage. Mais cependant, leur désir paroîtra si raisonnable à tout le monde et un refus seroit trouvé si dur, que je pense que vous devez leur faire espérer de les satisfaire en ce point et de les aller voir ces vacances (2).

(1) M. Augier était directeur au séminaire de Clermont.

(2) Le 10 avril suivant, M. Tronson écrivait à « Monsieur de Champflour, prestre, Doyen de l'église cathédrale, à Clermont : Monsieur ; j'ai écrit à Limoges à Monsieur votre frère sur le voyage que l'on désire de lui ; et comme je ne vois pas qu'il puisse avoir aucune affaire ces vacances qui l'en détourne, je ne doute pas aussi qu'il ne donne très volontiers cette satisfaction à toute sa famille. C'est ce que je crois devoir mander à Madame votre mère dans la lettre que je lui écris. Peut-être en aura-t-elle eu déjà la nouvelle d'ailleurs. Mais j'ai

Mais il faudra bien prendre vos mesures avant que d'y aller; car vous aurez peine assurément à vous débarrasser quand vous y serez, à moins que de rompre auparavant, et de dire qu'absolument vous ne voulez point de ces bénéfices. Puisque Notre Seigneur vous donne ces sentimens, et qu'il n'y a que le désir d'une vie plus parfaite qui vous les inspire, je pense que vous pouvez le déclarer nettement à vos parents. Car s'ils voient que vous hésitez, ils ne manqueront pas de traîner l'affaire jusqu'aux vacances; et vous vous y trouveriez embarrassé si les choses n'étoient pas terminées auparavant. C'est pourquoi vous pouvez dès à présent mander à Messieurs vos parents votre résolution, et leur marquer que, quoique vous soyez absolument déterminé à vous démettre de ces bénéfices, cependant pour leur donner lieu de prendre sur cela leurs mesures, s'ils en ont quelques-unes à prendre, vous n'enverrez votre démission au Chapitre que vers la fin du mois de mai; et en ce temps-là, il faudra que vous vous souveniez de l'envoyer à quelqu'un qui soit sûr et qui ne la supprime pas, comme on a fait votre lettre. Voilà ce que l'on estime ici plus à propos. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVII

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

A Issy, ce 9me mai 1682.

Je vois par la réponse que vous faites à M. votre père et que vous avez eu la bonté de m'envoyer, que vous n'avez pas envie de quitter la résidence pour les affaires de famille. Cette résolution que vous prenez est du nombre de celles que la grâce seule doit inspirer, et qui font respecter les

été bien aise de lui témoigner, en m'acquittant de ce devoir, la part que je prends à sa satisfaction. La vôtre, Monsieur, ne me sera pas moins chère, puisque je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson. » (*Lettre communiquée par M. le Comte de Champflour.*)

lumières du caractère. Je suis si persuadé que Dieu en donne de particulières à ceux qui ne cherchent qu'à lui plaire, que je ne vois rien à vous dire sur cela, sinon que l'on est heureux en cette vie quand on peut connoître la volonté de Notre Seigneur et la bien faire : *Cœtera vanitas et afflictio spiritus.*

M. l'abbé de Saint-Just (1) m'a raconté le détail du bâtiment et de la belle chapelle que vous faites faire dans le séminaire, que nous regardons comme un effet de vos libéralités et de vos bontés pour lui, et à laquelle vous pouvez croire que nous prenons toute la part que nous devons. Je crois qu'un regard (2) du Christ de M. Le Brun (3), avec l'Intérieur de la Sainte-Vierge, feroit un bel effet sur l'autel : mais je craindrois que le petit Christ mis en grand n'eût plus la même beauté; et difficilement un peintre pourroit-il y réussir et y garder les mêmes traits, à moins que de faire la copie de la même grandeur que l'original. J'en ai vu une où le copiste n'ayant pas voulu s'assujettir si fort à l'original, a gâté et rendu difforme son ouvrage. Je crois que vous aurez vu autrefois dans ma chambre la copie que j'en ai, qui est une des mieux faites. Si elle se trouve d'une grandeur convenable pour faire un regard avec la petite Vierge que vous avez, je la donnerai à M. Masson pour vous l'envoyer. J'en prendrai la mesure aussitôt que je serai à Paris.

Je suis ravi que nos docteurs (4) vous contentent. Je suis mille fois plus que je ne vous puis dire tout à vous. — L. Tronson.

(1) Frère de l'évêque de Limoges.

(2) « Terme de peinture. Deux portraits peints de telle manière que les deux figures se regardent l'une l'autre. Il a dans son cabinet un regard d'un Christ et d'une Vierge ». (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, v° *Regard.*)

(3) C'est celui qui est connu sous le nom de *Vie intérieure* de Notre Seigneur.

(4) MM. Marlot et de Maguelonne.

LETTRE XXVIII

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

15 janvier 1683.

Soyez bien persuadé qu'il n'y a que la volonté de Dieu toute seule qui vous peut mettre en paix. Vous faites très bien de ne vous point appuyer sur tout le reste. Rien de tout ce qui contente les sens ne peut remplir le cœur : les personnes plaisent, les lieux agréent, les emplois satisfont : mais tout cela passe ou change avec le temps. Il n'y a que Dieu qui ne change point, et l'on trouve sa volonté partout quand on lui est fidèle. C'est à ce centre que doivent aboutir tous nos desseins, et que se doivent terminer toutes nos vues. Car, après tout, il n'y a que vanité dans tout le reste, et hors de là, quelque belles idées que l'on se forme pour l'avenir, quelque grandes espérances qu'on en conçoive, il faut avouer qu'on n'y trouvera rien de solide : *multæ cogitationes in corde viri,* dit le prophète ; *voluntas autem Domini permanebit* (Prov. XIX, 21). C'est à cette adorable, divine et très aimable volonté qu'il faut rappeler toutes nos pensées et assujettir toutes nos affections ; et je vois que c'est l'état où l'amour que vous avez toujours eu pour l'obéissance vous fait entrer, et où vous vous trouverez enfin parfaitement établi si vous continuez d'être fidèle à cette grâce. J'avoue que ce que vous me dites sur cela de votre disposition dans les trois dernières lignes de votre dernière lettre m'a donné une extrême joie. Tout ce que je vous puis dire, est que vous n'avez qu'à continuer : car il me paroît que tout va bien, et que Notre Seigneur se mêle de vos affaires.

Si toutes les bénédictions que je vous souhaite tombent sur vous, je vous assure que vous en serez comblé cette année : car c'est du meilleur du cœur que je demande à Notre Seigneur que *mensuram bonam, et confertam, et coagitatam det in sinum vestrum, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei et Christi* (Luc. VI, 38 ; Ephes. III, 19).

Je serois bien aise que vous m'envoyassiez une liste des propositions que MM. de Champflour et Marlot trouvent trop relâchées dans les écrits de M. Masson, et qu'ils ont changées dans ceux qu'ils donnent. Car il y a à craindre que, sous prétexte d'éviter le relâchement, ils ne se portent à l'autre extrémité, et n'avancent des sentiments d'une sévérité qui ne seroit pas ici approuvée. Je m'étonne même qu'ils l'aient fait sans nous en rien mander. S'ils étoient aussi exacts que vous à nous écrire le détail de ce qui se passe, ils en feroient beaucoup mieux.

Ce que l'on dit des DD. (docteurs) de St-S. (Saint-Sulpice) dans la dernière affaire (1), est la même chose que ce que l'on dit de tous les autres. Chacun parle *prout affectus est.* Une partie du monde les loue, l'autre partie les blâme. Les plus sages, à mon avis, sont ceux qui, ne sachant pas leurs raisons, suspendent leur jugement. Mais on est dans un siècle où, sans examen et sans connoissance de cause, presque tout le monde veut juger et croit avoir droit de condamner, soit par un excès de zèle, soit par un feu de parti qui ne redoute plus la médisance. Dieu veuille que nous n'ayons point d'affaire qui nous fasse plus grand tort que celle-là!

Je vous conseille de dire la messe à votre heure ordinaire, quoique vous n'ayez pas pu dire auparavant matines et laudes.

Je ne crois pas que vous deviez parler ni des soutanelles, ni des soutanes retroussées, ni des bâtons qu'on porte aux promenades. Puisque l'usage en est introduit, et que les supérieurs le voient et l'approuvent, vous vous exposeriez à passer pour un critique; ce qui pourroit vous rendre suspect pour d'autres choses où vous pouvez être utile. Pour vous, je vous conseille de ne rien changer à votre extérieur et de suivre toujours ce que vous avez vu pratiquer ici. C'est ce

(1) L'absence des sulpiciens docteurs de Sorbonne à l'assemblée de la Faculté de théologie convoquée pour recevoir et enregistrer la Déclaration de l'Assemblée du clergé de 1682. Voir plus haut la note (1) de la page 17.

qui vous doit toujours servir de règle : *ut quemadmodum hic didicisti et accepisti, et audisti, et vidisti, sic et ambules.*

Continuez, mon cher Monsieur, dans votre ouverture de cœur envers celui qui est du fond du cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

22 novembre 1683.

C'est une bonne occupation que celle du *Propre des Saints du diocèse,* que l'on vous a donnée. Je ne doute point que vous ne vous soyez bien sanctifié au milieu de tant de saints; mais je crains qu'ils ne vous aient un peu trop occupé, et qu'ils n'aient empêché le divertissement des vacances.

Les sujets de tentation que vous avez touchant l'office de l'Intérieur de la Très Sainte-Vierge ne sont fort considérables, et je ne crois pas aussi qu'ils soient beaucoup à craindre. La peine que vous en ressentez est plutôt un effet de votre imagination qu'un sentiment de votre cœur, et je ne vois pas que vous deviez vous en embarrasser, ni traiter autrement cette peine que de scrupule.

1° Que la Sainte-Vierge ait vu durant sa vie l'essence divine, c'est un sentiment que plusieurs bons auteurs soutiennent, qui est au moins probable et que l'on peut croire pieusement. Or, combien y a-t-il de choses dans l'office divin, même dans le Romain, qui ne sont pas plus sûres, et que l'on a cru néanmoins devoir y laisser, sans s'arrêter, dans les corrections qu'on en a faites, à la critique des auteurs, parce que c'étoient des choses qui, étant d'une part assez probables, pouvoient d'une autre entretenir la piété des fidèles? Ainsi, je ne vois pas quel sujet particulier vous pouvez avoir pour vous peiner de celle-ci. Quand le cœur agira plus que l'esprit, vous vous trouverez bientôt délivré de ce scrupule.

2° *Non alium ferè diceres esse sinum Patris et Matris* est une expression qui ne dit pas plus que plusieurs autres dont

les saints se sont servi pour expliquer la parfaite ressemblance et l'union intime de l'un et de l'autre, que les saints Pères n'ont pas cru pouvoir bien expliquer que par le mot d'*unité;* suivant cette parole même de Notre Seigneur, qui a été accomplie plus parfaitement en la Très Sainte-Vierge qu'en pas une autre créature : *sint unum sicut et nos* (Joann. XVII, 22).

3° Pour les leçons, où il y a tant de différentes choses de l'Ancien Testament qui figurent la Sainte-Vierge, il me semble que ce doit être un sujet de joie pour ses bons enfans, qui ne peuvent être que ravis de voir tant de figures des perfections de leur bonne mère.

4° Que s'il y a quelques-unes de ces figures qui paroissent basses, on en trouvera au moins d'aussi basses de Notre Seigneur, dans lesquelles néanmoins S. Augustin et les autres Pères ont reconnu de grands mystères. C'est ce que la sagesse humaine a peine à comprendre, et ce qu'elle a encore plus de peine à goûter : *Quoniam abscondisti hæc à sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis* (Math. XI, 25).

5° Quant à l'approbation de cet office, elle est aussi authentique qu'elle le doit être en France, parce que Monseigneur l'Archevêque de Paris en a donné un acte authentique, après avoir fait examiner cet office par des Docteurs de Sorbonne (1).

Vous ne sauriez mieux faire que de tenir votre résolution de ne point parler des matières du temps sans nécessité. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XXX

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

Ce 25 novembre 1684.

Je suis bien aise d'apprendre par vos lettres que vous êtes de retour à Limoges, et que vous y êtes, à cette heure, en

(1) Cet office a été approuvé en 1854 par le Pape Pie IX pour l'usage de toutes les maisons de Saint-Sulpice. V. *Vie de M. Olier*, t. III, p. 104, 105.

bonne santé. Si je vous écrivois en gascon, je vous écrirois *asteure*, comme vous faites; mais comme cette nouvelle orthographe n'est pas ici en usage, je m'arrête à l'ancienne et vous conseille aussi d'en faire de même.

Je sais de quelle utilité est une horloge pour le règlement et pour l'ordre de la maison. Car je me souviens de l'embarras où nous avons été ici, les premières années qu'il n'y en avoit point. Il faut qu'elle soit à pendule pour être juste, autrement on ne pourroit pas empêcher qu'elle ne se déréglât de temps en temps.

Je vois bien que vous avez envie de devenir tout mystique, puisque vous trouvez le secret de mettre tant de spiritualité, et de la plus fine, sur un cadran. Pourvu que le sens littéral s'y trouve aussi juste, c'est-à-dire qu'il marque bien l'heure qu'il est, ce sera un cadran accompli en toutes manières.

L'article de votre lettre qui regarde les cérémonies sera communiqué à M. de Longueil. Car je ne crois pas que vous deviez rien changer de ce que l'usage a introduit, au moins sans prendre avis. Car autrement votre exemple confirmeroit ce que l'on dit souvent : qu'il n'y a point de maître de cérémonies qui ne veuille changer quelque chose à ce que les autres ont fait.

Je ne sais pourquoi on veut changer ce qui toujours a été pratiqué touchant ceux qui doivent prendre la soutane. Pour moi, ma grande règle est de ne rien innover à ce que nos Pères ont pratiqué, à moins qu'il ne survienne quelque raison qu'ils n'aient point prévue. Si l'on ne se réduit à cette règle, on ne voit rien de fixe dans les communautés, et l'on s'expose à des changements perpétuels, qui font à la fin plus de tort que l'on ne s'est d'abord imaginé.

Si l'on vous applique à corriger les fautes de quantité que l'on fait au réfectoire, ce sera un emploi qui ne vous sera pas inutile, non plus qu'aux autres. Car en les reprenant vous vous affermirez vous-même, et apprendrez à bien prononcer quantité de mots douteux qui embarrassent ceux qui n'y ont point donné une application particulière.

Tout à vous. — L. Tronson

LETTRE XXXI

A MONSIEUR BOURDON

Ce 24 février 1685.

Le Petit-Séminaire que nous avons établi est pour les jeunes ecclésiastiques de bonne volonté qui ne pourroient pas payer autant de pension que l'on en paye ici. On s'est fixé à 200 livres par an. Si le jeune homme dont vous m'avez écrit les peut donner, il y sera reçu, et il pourra partir quand il voudra. Vous m'avez assez expliqué ses dispositions, sans qu'il soit nécessaire d'avoir d'autre éclaircissement. S'il ne va point en Sorbonne, il pourra prendre ici les leçons de théologie comme les autres.

Je serois bien aise que l'on m'envoyât une liste des propositions que l'on a changées dans les écrits de M. Masson, afin que les copies que quelques personnes en veulent faire se trouvent correctes.

La lettre de cachet pour recevoir et nourrir un curé dans votre séminaire peut avoir bien des suites, et j'en vois bien les conséquences. On a bien fait cependant d'obéir. Car c'est ce qu'on veut à la Cour, et les remontrances sont ensuite mieux écoutées. Celles que Monseigneur de Limoges fait à M. Colbert de Croissy (1) dans la lettre qu'il lui écrit pourront avoir une bonne issue. Il faudra voir par la réponse ce qu'on en doit attendre. Car si cette voie ne réussit pas, il faudra en prendre une autre. — Tout à vous. — L. Tronson.

(1) Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, second frère puîné du contrôleur général, était, depuis le mois de novembre 1679, secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre d'État. Il mourut à Versailles, le 28 juillet 1696, âgé de soixante-sept ans.

LETTRE XXXII

A MONSIEUR DE CHAMPFLOUR

13 juillet 1686.

Enfin, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, vous avez gagné votre procès (1). Je connois assez votre détachement, et je suis très persuadé que vous n'auriez nulle peine à renoncer à vos bénéfices, si on vous le disoit. Mais on n'a garde de vous le dire, puisqu'on croit que Dieu demande que vous donniez cette satisfaction à votre famille, et cette édification au public d'y aller résider, et au plus tôt que vous pourrez. Si vos fonctions peuvent compatir avec la demeure dans le séminaire, je vous conseille de vous y retirer. Vous y aurez des divertissemens et des conversations plus convenables à vos dispositions que dans votre famille, et vous n'y seriez pas inutile aux séminaristes. Vous y aurez M. Bardon, dont vous pourrez recevoir de bons avis. — Tout à vous. — L. TRONSON.

(1) M. de Champflour s'étant, d'après l'avis de ses directeurs, résolu d'accepter les bénéfices à lui résignés, en fit prendre possession *réelle* par procureur, sans quitter Limoges. Mais le siège de Clermont étant devenu vacant par la mort de l'évêque, arrivée le 19 avril 1682, un ecclésiastique de qualité se fit pourvoir en régale de l'abbaye et du canonicat, et en prit possession *réelle* et *personnelle*. Le régaliste était un indigne : M. de Champflour résolut donc de soutenir ses droits : de là un procès qui traîna jusqu'au mois de juillet 1686, et se termina par un arrêt déboutant le régaliste de ses prétentions. M. de Champflour prit alors possession *réelle* et *personnelle*, et quitta définitivement Limoges pour se fixer à Clermont. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 103-105.

Tout en regrettant sincèrement ce départ, l'évêque de Limoges mit de l'amabilité dans sa résignation. Le 10 juillet 1686, il écrivit au doyen du chapitre de l'église cathédrale de Clermont : — « Monsieur : Après avoir reçu votre lettre du 4e de ce mois, je profite de la plus prompte occasion qui se rencontre pour y répondre, et vous dire que, suivant vos intentions, j'ai expliqué les miennes à M. votre frère, en l'assurant que, quoiqu'il soit fort utile ici, j'étois d'opinion, vu ce que

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR BRUYAS (1)

5 avril 1687.

Vous avez bien fait de prendre les premiers pénitens que l'on vous a donnés : vous pourrez dans la suite exposer plus sûrement vos peines à M. Bourdon. Il y a tant de choses à faire dans le séminaire, que si vous n'êtes pas propre pour une chose, vous le serez pour plusieurs autres. Ainsi, vous y serez toujours bien utile, pourvu que Dieu vous y conserve la santé. Prenez garde seulement de ne point faire paroître dans vos sentimens une morale outrée, et de ne point porter les choses à l'excès. Je vous en ai déjà averti et je vous en avertis encore, parce que par trop de zèle vous pourriez vous rendre suspect et inutile. Quand vous aurez connu la conduite de M. Bourdon, vous verrez que je ne pouvais pas vous donner de meilleure règle pour former la vôtre, que de suivre ses conseils, qui n'iront jamais au relâchement. Je souhaite que vous puissiez y être content. Je suis très cordialement, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

vous me marquez, qu'il ne devoit pas perdre un moment à se rendre à Clermont, et que l'on tâcheroit de suppléer par quelque autre à ce qui reste d'exercices de mon séminaire. Je lui ai même offert mon équipage pour être plus prêt à partir; ce que je suis bien aise de vous faire savoir, pour vous témoigner qu'il ne tient pas à moi, s'il ne se rend auprès de vous aussi tôt que cette lettre. Je ne doute pas qu'un cœur aussi bien intentionné que le sien, ne croie d'avoir des bonnes raisons à son retardement, s'il en apporte à une affaire de cette conséquence, et qu'il ne vous les fasse savoir. Ainsi, je n'ai qu'à vous assurer de la part que je prends à ce qui touche votre famille, et que je suis sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Louis, E. de Limoges ». (*Lettre communiquée par M. le Comte de Champflour qui possède l'autographe.*)

(1) M. Bruyas venait du séminaire de Clermont, où il avait été envoyé en 1684. Voir dans la correspondance avec le séminaire de Clermont la lettre à lui adressée le 4 décembre 1684, page 315 de ce volume.

LETTRE XXXIV

A MONSIEUR BRUYAS

7 septembre 1688.

J'ai été bien aise, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, d'apprendre le détail des choses que vous me marquez dans votre lettre du 27 du mois passé.

La vue que l'on a eue d'abréger les traités de théologie que l'on dicte est une vue dont il y a long temps que l'on souhaite l'accomplissement. Si on en avoit de bien achevés et dont on eût retranché toutes les questions inutiles, pour ne s'arrêter qu'aux plus nécessaires, on pourroit s'en servir dans les autres séminaires; et ce seroit un grand soulagement pour ceux qui y enseignent et qui ont souvent de la peine à composer des écrits, et un avantage considérable pour les séminaristes qui, au sortir du séminaire, se trouveroient capables de travailler. Comme vos vacances sont longues, il est bon de n'y être pas sans quelque sorte de travail : et vous n'en sauriez avoir de plus utile que de faire cet abrégé que vous me mandez. Prenez garde seulement de ne vous y pas appliquer d'une manière qui vous emporte tout votre temps, et qui vous ôte celui qui vous est nécessaire pour vous délasser après les exercices d'une année. Je ne vous dis rien touchant le choix des opinions; car je suis assez persuadé que vous garderez toujours une juste médiocrité, et que vous n'aurez point de ces zèles immodérés qui portent toutes les choses à l'excès.

Si M. Bourdon vient ici ces vacances, nous aurons lieu, sans vous exposer, de profiter de ce que vous me mandez touchant les choses qui pourroient contribuer à une plus grande régularité. Il est bon que vous vous ménagiez pour n'être point à charge par de trop fréquens avis, et que vous en usiez prudemment dans les occasions, comme vous avez fait jusques à présent. Un petit mot dit de temps en temps de la manière dont on se comporte dans les autres séminaires, ne

sauroit faire que du bien, pourvu que vous le disiez d'une manière qu'il ne paroisse pas que vous voulez critiquer la conduite de Limoges. Il faut que vous en laissiez faire aux autres l'application. Vous pouvez cependant m'écrire toutes choses en liberté. Si le fruit n'en est pas présent, il viendra dans son temps. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE XXXV

A MONSIEUR DE MAGUELONNE

27 avril 1689.

M. Le Boiteux (1) ne manquera pas de vous remercier de votre présent. Il pourra le proposer en exemple pour insinuer cette même dévotion; car elle lui revient fort, et elle contribueroit à achever l'ouvrage qu'il a commencé. Il ne faut pas que vous songiez à donner davantage : ce qui vous reste n'est pas trop pour vos besoins. Vous pouvez le garder, sans craindre de choquer la Providence. Elle veut que l'on se tienne toujours prêt à se dépouiller de tout, et que l'on s'en dépouille en effet aussitôt que Dieu le demande : et c'est ce que vous êtes disposé de faire, d'abord que l'obéissance vous aura fait connoître sa très sainte volonté. Cela vous doit suffire pour le présent; et pourvu que vous conserviez bien cette disposition, vous vous trouverez pour l'avenir en état de remplir toutes vos obligations, et de répondre à tous les desseins de Notre Seigneur, sans que la possession de vos petits meubles et de vos livres mette aucun obstacle à votre perfection. Que si la nature se fait quelquefois sentir par des répugnances qu'elle vous donne à vous en défaire, ne vous inquiétez point de ces sentimens. Ce sera pour vous des occasions de faire autant de sacrifices, que vous renouvellerez

(1) François Le Boiteux, docteur de Sorbonne du 10 octobre 1678, était né à Paris. Il entra, en 1668, au séminaire de Saint-Sulpice, et y mourut le 21 février 1725, âgé de 78 ans.

dans la disposition de vous sacrifier vous-même, avec tout ce que vous avez, à l'obéissance. Tout à vous. — L. TRONSON.

Nous n'avons pas les dix dernières années (1690-1699) de la correspondance de M. Tronson avec le séminaire de Limoges, non plus que celle de M. Leschassier avec le même séminaire. Vraisemblablement elle aura été égarée par celui qui a relié le registre où se trouve ce que nous en possédons. Il est à remarquer, en effet, que la correspondance de M. Tronson et celle de M. Leschassier avec le séminaire de Tulle (1698-1704), qui forme la seconde moitié de ce registre, est en entier écrite sur un papier d'un format un peu plus long et un peu plus large que celui de la première moitié, consacré, en entier lui aussi, à la correspondance avec Limoges : preuve, ce me semble, que la reliure du volume a suivi et non précédé les copies, et que l'accident de la perte ou de l'oubli est arrivé chez le relieur. — La lettre suivante, sans combler, même partiellement, cette regrettable lacune puisqu'elle n'est pas de M. Tronson, nous paraît cependant devoir intéresser les lecteurs; et parce qu'elle est adressée à M. Tronson qui l'avait provoquée, et à cause des détails qu'elle renferme sur les usages du séminaire de Limoges, à l'époque où elle fut écrite.

LETTRE XXXVI

DE M. BOURGET (1) A MONSIEUR TRONSON

A Limoges, le 8 avril 1695.

Monsieur et Très Honoré Père;

Pour m'acquitter de la commission dont vous m'avez honoré, je vous marque dans cette lettre le détail des choses

(1) Thomas Bourget, né en 1668 dans le diocèse de Coutances, entra en 1686 au petit séminaire de Saint-Sulpice, et y reçut tous les ordres mineurs et tous les ordres sacrés. Il fut envoyé au séminaire de Limoges en octobre 1694; quatre ans après au séminaire d'Angers; à Lyon en 1699; puis en 1705 à Viviers où il fut supérieur; enfin, en 1710, à Lyon où il continua la même fonction, et où il mourut le 29 août 1719, âgé de 51 ans.

principales qui se pratiquent dans le séminaire de Limoges. Je dis, *des choses principales,* car de vous tout écrire cela ne se peut, au moins par une seule lettre.

On reçoit MM. les Ordinands au séminaire deux fois par an : à savoir, à la Saint-Luc et à Noël, et quelquefois on fait une troisième entrée au carême, mais cela n'arrive pas toujours; c'est selon l'abondance et la qualité des sujets qui se présentent. On examine tous ceux qui se présentent pour entrer sur la philosophie et sur la théologie s'ils y ont étudié; et si on les trouve capables, on leur marque le temps où ils doivent entrer; et s'ils ont encore besoin de temps pour étudier, on les diffère jusqu'à une autre entrée; si on ne trouve point en eux de marques de vocation à l'état ecclésiastique, on les prie de n'y plus penser : c'est ainsi que M. Bourdon appelle ce qu'on nomme partout ailleurs *un refus.* Deux directeurs sont présents à l'examen; et il faut que ceux qui se présentent aient environ 22 ans, et des attestations d'étude, et de vie et de mœurs. Quelquefois on en reçoit de plus jeunes, mais rarement; parce qu'ordinairement ceux qui y entrent doivent être prêtres dans deux ans après leur entrée; ce qui demande nécessairement qu'ils aient 22 passés en y entrant.

Le jour de l'entrée étant arrivé, on reçoit les Messieurs; et ensuite on commence la retraite générale sur les vérités chrétiennes, où il se fait deux entretiens par jour, à peu près comme se font les retraites du petit séminaire au commencement des exercices. Cela se fait avec beaucoup de ferveur, et tous font une confession générale; et si c'est une seconde année de séminaire, ils font au moins une confession annuelle. On fait une retraite semblable pour ceux qui entrent à Noël ou en carême.

La retraite de l'entrée finie, on leur dicte le règlement général, et chacun reçoit de son directeur le règlement particulier. Puis on commence les exercices ordinaires. On étudie la scolastique le matin, et le soir la Morale. Le déjeuner se fait en commun, et on y lit quelques nombres de l'*Imitation* de Notre Seigneur. La messe de communauté ne se dit qu'à

sept heures et demie. Le déjeuner à huit heures un quart, et la conférence de théologie scolastique depuis 8 heures et demie jusques à dix heures. Après quoi, depuis dix heures jusques à onze heures, on fait six bandes de chant, où chacun se rend exactement au temps et au lieu qui lui est marqué. Le reste est comme à Paris.

J'oubliois de vous dire qu'avant la retraite de l'entrée, on fait quelques entretiens pour leur apprendre à faire l'oraison, la lecture, l'examen, etc., et cela leur est d'une très grande utilité. On leur fait aussi pendant quelques jours l'oraison tout haut, et on leur apprend la manière de bien et facilement faire une confession générale. Tous se choisissent leur directeur au commencement de la retraite; sur la fin, on leur donne les avis généraux pour bien faire le règlement, et on leur marque les choses principales qu'ils doivent faire ou éviter pour bien profiter du séminaire. Pour ceux qui en entrant sont en habit laïque, ils y demeurent jusques à l'ordination suivante, où ils prennent seulement la tonsure. Pour ceux qui sont déjà clercs, ils ne prennent les quatre-moindres qu'à la seconde ordination; et tous, depuis l'acolythat, demeurent six mois, et souvent huit ou neuf mois, sans recevoir le sous-diaconat. Il y a un an entier d'épreuve, et on les envoie en vacances avant le sous-diaconat, afin de s'assurer de leur fermeté dans la vertu. Pour les deux autres ordres, ils les reçoivent dans deux ordinations suivantes, si néanmoins ils se sont trouvés capables; car, avant chaque ordination, qui se fait à Noël, au Carême et à la Pentecôte, il y a un examen général de tous les Messieurs, et premièrement de ceux qui doivent recevoir les saints ordres. Cet examen se fait par deux ou trois directeurs dans deux chambres différentes; Messieurs les grands vicaires y assistent aussi; et on les interroge sur les traités de scolastique et de morale qu'ils ont vus, et sur les ordres auxquels ils aspirent. Pour les traités, ils doivent répondre à deux examens sur les mêmes traités, y ajoutant en même temps ce qu'ils ont étudié depuis le dernier examen; en sorte que ils ont quelquefois six ou sept traités dont ils doivent répondre. Si on n'est pas satisfait

de quelqu'un, M. Bourdon leur dit qu'il est bon d'attendre, et il leur conseille de ne pas se présenter; or, ce conseil est bien un bon commandement, et le directeur a soin de faire avaler doucement la pilule : ainsi, cela se fait sans bruit et sans éclat; et quand même ils sont reçus, si le directeur ne juge pas à propos qu'il soit ordonné, il lui dit son sentiment en particulier; car tous les ordinands sont ordinairement assez fidèles et obéissants à leur directeur, et, Dieu merci, cela va bien de ce côté-là, aussi bien que des autres. On rend compte ensuite de l'examen à Monseigneur; puis on commence une retraite pour l'ordination huit jours auparavant : et on y observe presque le même ordre qu'à la première, si ce n'est que l'on y traite des matières ecclésiastiques, et cela différemment selon les différens temps. Ceux qui ne doivent pas être ordonnés ne laissent pas d'assister à tous les exercices communs; mais pour la chambre, il leur est permis d'étudier. On ne va point pendant ce temps à la porte sans permission. Le jour qui précède la retraite, on donne permission de sortir en ville pour se fournir des choses nécessaires à l'ordination, qui se fait toujours dans la chapelle du séminaire, et d'une manière admirable, aussi bien que les autres offices. Pour les entretiens, ils se font par Messieurs les Grands vicaires et Messieurs les Directeurs. Pour les sujets d'oraison pendant l'année, ils se donnent par les directeurs. Deux font les entretiens durant l'année, savoir, le dimanche et le jeudi. On ne donne que rarement des sujets d'oraison. Les grandes messes se chantent aussi par Messieurs les directeurs tour à tour. Pour l'ordination de la Pentecôte, il y a une double retraite; car on en fait une pour tous les jeunes gens qui doivent être tonsurés à cette ordination-là, et on leur fait aussi deux entretiens par jour. Ils se retirent néanmoins chez eux le soir; car on n'a pas assez de logis dans le séminaire, quelque grand qu'il soit, pour les pouvoir garder. Il n'y a qu'à cette ordination qu'on donne la tonsure à ceux qui ne sont point actuellement au séminaire. Or, pour être reçus, on les examine, non seulement pour la tonsure, mais encore trois mois auparavant, pour leur donner

ensuite la permission de porter le petit habit, qu'ils doivent avoir trois mois avant la tonsure. Et après, on les assemble tous les mois, pendant l'année, au séminaire, où un de Messieurs les directeurs leur fait un entretien sur les vertus ecclésiastiques, et Monsieur Maguelonne est préposé pour veiller sur eux, et presque tous les viennent voir les fêtes ou dimanches; la plupart même ont leur directeur au séminaire, et on les connoît quelquefois six ou huit ans avant qu'ils entrent au séminaire. On ne peut croire jusques où va le bien que cause la bonne éducation de ces jeunes enfans, qui sont l'exemple du collège, et qui, entre eux, ont une sainte société inconnue à tout le monde; et il n'y a même qu'un petit nombre de ces bons enfans qui en soient, et qui pratiquent une infinité de vertus. Dieu bénit infiniment ce petit troupeau. Il y a dans la ville de ces bons enfants plus de soixante.

Outre tout cela, il y a deux synodes ordinairement chaque année; et pendant ce temps un très grand nombre de curés font retraite au séminaire et à la mission (1). Je ne vous mande rien en détail de cela; car le synode ne se tiendra pas cette année à Pâques, comme il avoit coutume. Durant le cours de l'année, il y a un grand nombre de curés et de vicaires qui viennent faire leur retraite annuelle au séminaire; et un des plus grands et plus solides biens qui se fassent au séminaire, est fondé sur cette correspondance qu'il y a entre le séminaire et presque tout le diocèse.

C'est aussi une chose parfaitement bonne que l'emploi qui se fait de chaque sujet au sortir du séminaire. L'on en envoie, l'un curé, l'autre vicaire, etc. Ordinairement, on est vicaire quelque temps; puis, selon le besoin, on est appelé pour une cure. On examine avec grand soin tous ceux qu'on envoie dans les bénéfices. On veille à ce que chacun sache parfaitement le chant et les cérémonies. Outre l'exercice quoti-

(1) La *Mission* de Limoges n'était pas une maison de *prêtres de la Mission*, communément appelés lazaristes; c'était une communauté de prêtres chargée de faire des missions dans le diocèse de Limoges.

dien des cérémonies, on fait des exercices extraordinaires, durant les retraites, pour les prêtres. On explique aussi chaque semaine une fois le Rituel, et on instruit très utilement de la manière d'administrer chaque sacrement; ce qui est de la dernière importance. On fait aussi, durant le temps pascal, des répétitions de rubriques, afin que tous les sachent suffisamment. On a, depuis quelques années, établi encore un autre examen à la fin des exercices, pour faire un peu étudier ceux qui, après l'ordination de la Pentecôte, s'endormiroient, n'ayant plus rien à craindre; et je vous assure que cela en réveille beaucoup. Tous les samedis matin, durant une heure, on explique l'évangile du dimanche suivant; et on marque, après le sens littéral, le sens mystique et les sujets qu'on peut traiter sur cet évangile; et cela est fort utile. Les conférences spirituelles, les répétitions d'oraison se font comme à Paris. Quelquefois, les dimanches après vêpres, on fait une conférence pour apprendre la manière de faire le catéchisme; et un des ordinands le fait tous les dimanches et fêtes aux pauvres enfans dans l'église de la Mission. Le reste des exercices est presque comme à Paris, si ce n'est que l'on ne communie pas le jeudi par règlement, et que les exercices finissent le 6 du mois d'août, auquel temps chacun se retire chez soi jusques à la Saint-Luc suivante, s'il n'est pas encore prêtre.

Voilà, Monsieur, un récit un peu long d'une grande partie de ce qui se passe dans ce séminaire, qui est un lieu de bénédiction. Je bénis Notre Seigneur de m'y avoir conduit par sa bonté; je le prie seulement que je ne gâte rien de tout ce qu'édifient les autres qui travaillent tous à merveille et avec fruit. Pour moi, je ne suis qu'un pauvre spectateur de toutes ces belles choses : je tâche de m'instruire le mieux que je puis en toute manière, et M. Bourdon a la bonté de m'enseigner sur tout ce que j'ai à faire : je ne parle point en public, que je ne lui aie communiqué mes petites vues, et qu'il ne les ait corrigées. Il a la bonté de me faire lire de bons livres que je ne connoissois pas encore, et il est tout plein de bonté et de charité pour moi. Je saurai bientôt mon

chant, et j'étudie le comput ecclésiastique afin de ne pas ignorer ce que je devrois savoir il y a long temps. Je vous demande pardon de ma longueur : je suis obligé de finir faute de papier : il n'en reste que pour vous assurer de mes très humbles respects et de mon entière soumission. — BOURGET.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME

LIVRE SIXIÈME

CORRESPONDANCE AVEC LE SÉMINAIRE DE LYON

LETTRE I

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON (1)

27 juillet 1676.

Monseigneur,

Je ne puis laisser partir M. Maillard et nos autres Messieurs qui l'accompagnent, sans vous renouveler les assurances de mes respects, et vous offrir en même temps ceux d'une maison qui vous est absolument acquise. Je vous puis assurer, Monseigneur, que quand nous aurions eu d'autres vues sur eux que celle de leur retour dans votre diocèse, nous les aurions changées de très grand cœur pour nous conformer aux vôtres, sur lesquelles nous serons toujours ravis de pouvoir régler notre conduite. Ce nous est donc assez, Monseigneur, de savoir que vous désirez qu'ils retournent dans votre séminaire pour ne les pas retenir plus long temps; ne pouvant même avoir des marques plus sûres de leur voca-

(1) Camille de Neufville de Villeroy, né le 22 août 1606, à Rome, où son père était ambassadeur de France, eut pour parrain le pape Paul V. Nicolas, duc de Villeroy, son frère aîné, fut maréchal de France, et Ferdinand, son autre frère, fut évêque de Saint-Malo et ensuite de Chartres. Nommé archevêque de Lyon le 28 mai 1653, il se fit sacrer dans son église primatiale le 28 juin 1654, et mourut à Lyon le 3 juin 1693, âgé de 87 ans. Le P. Massillon, de l'Oratoire, alors à ses débuts dans la chaire, prononça son oraison funèbre. Riche et généreux, Camille de Neufville, contribua beaucoup de ses propres deniers à la construction du séminaire Saint-Irénée. Sur ce séminaire, ses commencements, son union au séminaire de Saint-Sulpice en 1659, et toute son histoire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il faut lire les *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*; Lyon, 1882, in-8° de 401 pages.

tion, et que Dieu les demande dans ce lieu-là, que de voir que vous agréez le service qu'ils vous y rendent (1). J'espère qu'ils vous témoigneront amplement et plus en détail que je ne pourrois faire dans une lettre le zèle que l'on a ici pour l'œuvre que vous leur confiez; qui ne peut avoir qu'un succès favorable tant que ceux qui y travailleront ne se rendront point indignes de votre protection. Nous nous estimerions heureux si, de notre part, nous pouvions mériter cette grâce par nos services. C'est, Monseigneur, celle que nous attendrons au moins de votre bonté, dont j'ai déjà eu tant de marques en mon particulier, que je ne puis que vous en demander très humblement la continuation, aussi bien que la liberté de me dire, avec toute la reconnoissance que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE II

A MONSIEUR MAILLARD (2)

10 août 1676.

J'ai eu beaucoup de joie d'apprendre par votre seconde

(1) MM. Maillard, Guisain et de Tanoarn, tous trois Assistants de la Compagnie de Saint-Sulpice, s'étaient rendus à Paris, après la mort de M. de Bretonvilliers, pour prendre part à l'assemblée où se fit l'élection de son successeur, M. Tronson, le 1er juillet 1676. Les deux premiers avaient été associés à M. d'Hurtevent, premier supérieur du séminaire Saint-Irénée après son union à celui de Saint-Sulpice, et y étaient arrivés le 6 décembre 1659. Le troisième, M. de Tanoarn, y avait été envoyé quelques années plus tard, en 1668.

(2) Balthazar Maillard, né à Paris vers l'an 1618, avait été dix ans au séminaire de Nantes où il avait été envoyé par M. Olier en 1649, et dont il avait été supérieur au départ de M. d'Hurtevent en 1652. Lorsque les prêtres de Saint-Sulpice furent retirés de Nantes en 1659, M. Maillard fut envoyé au séminaire de Lyon, où il succéda de nouveau à M. d'Hurtevent, mort le 30 décembre 1671, et où lui-même mourut le 22 mai 1696. Cfr. *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, p. 89-112. — *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 108, 109.

lettre que l'incommodité de M. Guisain et de M. Tanoarn (1) n'a pas eu de suite; et jen ai encore une plus grande de vous savoir en bonne santé. Tout cela, avec le bon accueil qu'on vous a fait, ne nous laisse plus rien à désirer, que le bâtiment pour comble de notre joie. Mais on ne sauroit avoir M. Gitard (2), à moins que Monseigneur d'Autun ne l'enlève. Car il est incessamment occupé pour M. le Prince (3), et il ne quitteroit pas pour d'autres. L'on attend, de semaine à autre, son départ, et nous ne manquerons pas de vous le faire savoir, afin que vous preniez vos mesures. Car, pour ne le pas manquer, je crois qu'il faudroit que M. Tanoarn l'allât

(1) Jacques Guisain, né en 1627, au diocèse d'Amiens, entré au séminaire Saint-Sulpice le 8 octobre 1652 étant encore simple tonsuré, avait déjà pris part, en qualité d'Assistant de la Compagnie, à la première assemblée générale tenue du 3 au 15 juillet 1659, lorsqu'il fut envoyé au séminaire Saint-Irénée. Il y géra d'abord le temporel; puis il remplaça M. Maillard comme premier directeur, quand celui-ci remplaça M. d'Hurtevent comme supérieur. Il mourut le 25 septembre 1682, âgé de 55 ans. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 63-70.

Julien de Tanoarn, né à Morlaix en 1635, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 20 juillet 1655, agrégé à la Compagnie en 1663, licencié de Sorbonne en 1666, docteur en 1667, envoyé à Lyon en 1668, chargé d'y enseigner le dogme en 1680, rappelé à Paris en 1696, chargé en 1699 de visiter les séminaires de la Compagnie, consulteur en 1700, succéda en août 1702, à M. Bourdon, supérieur du Séminaire de Limoges, alla à Paris en 1713, et mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 1er décembre de la même année, âgé de 78 ans. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 168, 169.

(2) Daniel Gitard, né à Blandy-en-Brie (Seine-et-Marne) le 14 mars 1625, mort à Paris le 15 décembre 1686, fut l'un des huit qui composèrent l'Académie d'Architecture lors de sa fondation par Colbert en 1671. C'est lui qui fit bâtir le chœur de l'église Saint-Sulpice de Paris et les bas côtés qui règnent autour. Cette construction ne dura pas moins de dix-huit ans. Il y a sur lui une notice dans les *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 97 et suiv.

(3) Louis II de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686, connu de son temps sous le nom de *Monsieur le Prince*, et dans l'histoire sous celui du *Grand Condé*.

quérir à Autun (1). Ce sera apparemment vers le commencement du mois prochain.

Si vous aviez un ami bien secret et bien fidèle à Grenoble, vous pourriez peut-être vous informer de l'état où est l'affaire dont vous a parlé Monseigneur l'Archevêque, afin de voir ensuite si vous pourrez profiter de son avis. Pour moi, je craindrois ce que vous lui avez témoigné appréhender; et l'on ne manquera pas d'être confirmé dans les soupçons qu'on a formé autrefois de vous. Cependant, si vous y voyez ouverture et que vous croyiez y pouvoir agir, nous approuverons de grand cœur ce que vous y ferez. J'ai reçu la lettre fort obligeante et honnête de Mgr l'Archevêque.

Pour les propositions de M. Démia (2), je vous conseille de ne vous en point embarrasser. Car c'est un effet de son zèle, qui va plus loin et plus vite que vous. Il est d'une humeur qui m'a paru ne pas se guérir aisément de ses préventions. Ainsi, le meilleur est de le laisser dire, et faire toujours ce que l'on doit. L'on vous connoît assez pour ne pas craindre que ses discours fassent tort, ni à votre réputation.

(1) Gitard contruisait alors le Grand Séminaire d'Autun, dont l'évêque, Gabriel de Roquette, l'avait chargé de dresser le plan, et que Bussy-Rabutin, dans sa correspondance, appelle « le plus beau séminaire de France ».

(2) Charles Démia, né à Bourg-en-Bresse le 3 octobre 1636, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 8 octobre 1660, établit à Lyon la communauté des Maîtres des écoles de Saint-Charles chargés de l'instruction des garçons, et la communauté des Sœurs de Saint-Charles pour l'instruction des petites filles. Il transforma ensuite son école normale d'instituteurs primaires en un séminaire où les ordinands pauvres étaient reçus gratuitement, pour peu qu'ils promissent de travailler à l'instruction des enfants. Il désira beaucoup voir son œuvre unie à celle du séminaire de Saint-Irénée; mais, pour plusieurs raisons faciles à deviner, ni M. Tronson ni ses successeurs n'y voulurent consentir. Le séminaire Saint-Charles n'en subsista pas moins jusqu'à la Révolution. Charles Démia était mort le 23 octobre 1689, dans la 53e année de son âge. V. Grandet, *Les saints Prêtres français du dix-septième siècle;* première série; Angers, 1897, p. 205-211. *Vie de M. Démia, Instituteur des Sœurs de S. Charles* (par M. Faillon); Lyon, 1829, in-12 de XXVIII-510 pages.

ni à l'œuvre de Dieu. Vous avez trop d'envie d'être à lui et de procurer sa gloire, pour redouter ni l'un ni l'autre. Le Grand Maître saura bien conserver ceux qui se confient en sa bonté, et qui se détachent de tout pour son amour. — L. Tronson.

LETTRE III

A MONSIEUR MAILLARD

18e novembre 1676.

J'espère que vous verrez bientôt vos désirs satisfaits, et que l'arrivée de M. Baudeau (1) et de M. Gitard terminera tous les délais que l'on a apportés jusqu'à cette heure à votre bâtiment (2). J'ai prié l'un et l'autre, avant leur départ, de le commencer au plus tôt et de n'attendre pour cela aucune de nos réponses; et je leur fais encore aujourd'hui la même prière par mes lettres, afin qu'ils n'aient nul scrupule de mettre la main à l'œuvre, voyant que je leur confirme par écrit ce que je leur avois dit ici de vive voix. Il nous suffit que Mgr l'Archevêque approuve leurs desseins; et avec cela ils ne peuvent que se très bien terminer. J'espère que les premières nouvelles nous apprendront que l'on commence à remuer le terrain; ce que je sais que vous souhaitez fort; mais ce que je vous puis dire que je ne désire pas moins que vous. Nous tâchons d'échauffer ceux qui y veulent avoir quelque part, afin de faire un effort considérable au printemps.

Vous me mandez que vous avez reçu dix mille livres, auxquelles vous en avez joint deux autres mille. Vous m'o-

(1) Mathurin Baudeau, du diocèse de Paris, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 mai 1643, et y remplit les fonctions d'économe avec beaucoup de zèle et d'intelligence jusqu'à sa mort arrivée le 3 mars 1691.

(2) Le même jour, 18 novembre, M. Tronson écrivait à M. de Tanoarn : « Traitez bien vos nouveaux hôtes, afin de les arrêter le plus long temps que vous pourrez ».

bligerez de me mander d'où viennent ces deux autres mille, afin que sur cela je puisse écrire et prendre mes mesures. Vous pourrez prendre de cet argent et en donner à M. Baudeau quand il faudra commencer le bâtiment. Je lui ai témoigné ici que, dans l'emploi qu'on en fera, il sera tout à fait nécessaire de faire paroître que ce que l'on donne vient de Saint-Sulpice; non pas que l'on doive le publier présentement, mais de faire quelque acte, ou de faire les quittances d'une manière qu'on le puisse un jour prouver. Vous en connoîtrez assez l'importance. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE IV

A MONSIEUR MAILLARD

30 novembre 1676.

Votre lettre nous a donné bien de la joie. Dieu veuille que l'on ait planté le piquet le jour que vous me marquez ! C'est un bon augure pour les ouvrages de Saint-Sulpice d'être commencés sous les auspices de la Sainte Vierge et au jour de quelqu'un de ses mystères.

Le moyen de ne pas travailler avec un grand courage, après ce que Monseigneur l'Archevêque vous a dit ! Je m'imagine que vous allez prendre une si forte confiance qu'il n'aura plus sujet de vous reprocher que vous êtes un homme de peu de foi. M. Baudeau me paroît par sa lettre s'affectionner assez à cet œuvre, et vous en aurez assurément grand besoin si l'on fait travailler à la journée. M. Rigoley vous a mandé ce que j'avois entre les mains pour votre bâtiment, mais non pas tout ce que nous avons dessein d'y contribuer. Je ne doute point que Dieu ne bénisse cette entreprise, et jamais je n'ai pris de résolution avec plus de satisfaction ni plus de joie. Si la gelée est aussi forte à Lyon qu'elle est depuis quelques jours en cette ville, le transport des terres vous épargnera bien du bois, et il y aura presse à y travailler. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE V

A MONSIEUR BAUDEAU

20 décembre 1676.

La résolution de M. Gitard nous a aussi surpris que vous. Jamais on ne se seroit imaginé qu'il vous eût donné si peu de temps, ni qu'il dût s'en revenir de la sorte, sans avoir rien arrêté avec vous. Il me semble que c'est en agir un peu cavalièrement. Ce qui me console est que sa retraite ne vous décourage pas; et puisque vous avez la bonté de vouloir continuer avec le même zèle de vous appliquer à l'ouvrage que vous avez commencé, le Séminaire ne souffrira point assurément de son absence. C'est sur vos soins principalement que je fonde cet œuvre; et si une fois vous pouvez mettre les choses en bon train, je ne doute point que le zèle de quelqu'un de nos Messieurs ne s'échauffe assez pour les pouvoir continuer ensuite. Le bon marché que vous avez eu pour vuider les terres nous fait voir combien on épargneroit si l'on pouvoit faire travailler toujours à la journée. Je ne doute point que l'on n'y gagnât au moins le quart, et que cela ne fît bien avancer votre bâtiment. Vous verrez sur les lieux ce que l'on peut faire; car peut-être seroit-ce une chose trop difficile dans l'exécution. Votre détermination nous fera connoître ce qui sera le meilleur. Ainsi, ne craignez point de vous déterminer sans avoir égard à ce que nous approuverions davantage; car je vous assure que nous n'approuverons rien tant que ce que vous aurez résolu. Ce que je vous en dis n'est pas par compliment, mais par une confiance qui s'explique sans étude et sans artifice.

Je vous envoie une inscription pour votre première pierre. Celle qui est contenue dans le billet de M. Maillard est bonne; mais il y a un ou deux mots qui pourroient faire peine, que l'on auroit cru plus à propos de n'y mettre pas, et que l'on trouveroit aussi trop périlleux de retrancher. Vous les pourrez bien deviner, sans en dire mot à personne, pour

ne pas donner lieu à de dangereuses réflexions. Le tour que l'on donne à celle que je vous envoie ne peut tirer à conséquence, et l'on en peut retrancher en sûreté tout ce qui n'agréeroit pas. Elle est un peu longue pour être gravée sur la pierre même; mais elle ne l'est pas trop pour la mettre sur une plaque de cuivre, comme on a accoutumé de le faire présentement. Si elle n'agrée pas de là, vous n'aurez qu'à me le dire simplement, afin que l'on puisse tout ajuster (1).

Monseigneur de Limoges (2) se dispose à son sacre qui se fera dans l'église de Saint-Sulpice. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VI

A MONSIEUR RIGOLEY (3)

21 décembre 1676.

Je suis bien aise que vous soyez arrivé à Lyon pour le soulagement de nos Messieurs et pour la consolation de M. Baudeau. Je m'imagine qu'il commençoit à s'ennuyer, et que personne ne s'appliquoit, comme vous ferez, à lui rendre doux et agréable le séjour de Lyon. C'est néanmoins une chose qui ne sera pas inutile pour votre bâtiment, et le temps que vous donnerez à le récréer un peu ne sera pas assurément perdu. M. de Tanoarn ne lui aide-t-il point? Ne prend-il point de ses leçons, et a-t-il grand commerce avec lui? Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, et ne rien négliger pour profiter de l'occasion. Vous pouvez dire à M. Baudeau ce que vous avez déjà pour bâtir; et comme je lui ai dit ici que vous aviez déjà fait toucher une somme considérable, et

(1) Cette inscription latine est reproduite dans les *Notes historiques sur le Séminaire Saint-Irénée*, p. 91.

(2) Louis de Lascaris d'Urfé.

(3) François Rigoley, né à Auxonne le 1 octobre 1640, dont il a été souvent parlé dans la correspondance avec les séminaires d'Autun et de Clermont, avait été envoyé à Lyon en 1674. Il devint supérieur du séminaire Saint-Irénée au mois de mai 1696, et y mourut le 11 février 1721. V. *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, p. 115-125.

que je ne sais même si je ne lui ai point spécifié la somme, il auroit quelque sujet raisonnable de peine s'il voyoit que vous eussiez pour lui sur cela quelque réserve. Ainsi, vous lui pouvez déclarer que je vous ai fait toucher dix mille livres, sans spécifier par quelle voie; car la voie dont je me suis servi doit être absolument secrète (1). Je souhaite si fort que l'on commence à bâtir, que je prie M. Baudeau de ne point s'arrêter à toutes les réflexions que je lui envoie, ne prétendant point que cela fasse changer ou suspendre la détermination du dessin qu'il jugera avec M. Gitard vous être le meilleur. Je m'attends bien que vous ne manquerez pas à nous mander toutes les nouvelles. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VII

A MONSIEUR BAUDEAU

Ce 7 mai 1677.

M. Maillard partit mercredi dernier, et il s'en retourne très satisfait en toutes manières de son voyage. Vous jugerez par le récit qu'il vous en fera qu'il en a assez de sujet, et

(1) Le 23 octobre 1676, M. Tronson écrivait à M. de Tanoarn : « On doit faire l'adresse de quelque somme assez considérable à un marchand de Lyon de votre connoissance, pour vous être remise entre les mains. C'est une affaire du dernier secret et dont il ne faut, s'il vous plaît, parler qu'à M. Maillard et à M. Baudrand s'il est avec vous. Il sera important que vous me mandiez la somme que vous avez reçue, et que je le sache aussitôt qu'on vous l'aura donnée. Vous n'avez que faire de vous informer d'où elle vient, ni ce que l'on en veut faire, à moins qu'on ne vous le dise ou qu'on ne vous l'écrive. Enfin, tout se dispose pour votre bâtiment; jusqu'aux matériaux que l'on tâche d'amasser...(!). Tout à vous. — L. Tronson ». — Et le 6 novembre suivant : « Je suis bien aise que vous ayez reçu les dix mille livres que vous me marquez. En avez-vous donné quelque reçu, et le marchand vous a-t-il dit d'où cette somme venoit et pour quoi c'étoit? Ce sont des circonstances qui me serviront pour prendre mes mesures. Et si vous en avez donné un reçu, marquez-moi, s'il vous plaît, la forme en laquelle vous l'avez donné ».

qu'il n'a pas perdu son temps à Paris. Il faut que je vous dise qu'il m'a témoigné bien de la joie de ce qu'il croit que vous arrêterez encore à Lyon quelque temps; et, pour moi, j'ai été fort aise de le voir convaincu de la nécessité qu'ils avoient de votre présence pour leur bâtiment, et combien vos soins leur sont encore utiles tous les jours, soit pour régler les choses, soit pour épargner la dépense. Je ne vous ai point prié de vous conserver et de ne vous laisser manquer de rien, tant que M. Rigoley a été avec vous (1), parce que j'ai cru qu'il en auroit assez de soin. Mais à présent, quoique je ne doute pas que les autres Messieurs n'y suppléent, je vous prie de me mander ce que vous croirez que nous y pourrons faire de notre part. Je ne vous offre rien en particulier, parce que vous pouvez être persuadé que vous ne sauriez me faire plus de plaisir que d'user en liberté de tout ce qui peut dépendre de moi. Surtout, ne faites nulle difficulté de disposer pour vos besoins, aussi bien que pour le bâtiment, de l'argent que vous aurez. Car nous avons encore une somme assez considérable à donner; et je suis convaincu qu'on ne fera jamais de dépense si utile pour cet œuvre, que celle qui y seroit faite pour vous. Je vous dis ceci avec une effusion de cœur, pour vous en faire connoître le fond; et je vous le dis avec la même sincérité, avec laquelle vous pouvez faire état que je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE VIII

A MONSIEUR RIGOLEY

A Issy, ce 2 août 1677.

J'ai bien de la joie de votre retour à Lyon. C'est une marque que vos affaires de famille sont terminées, et que vous êtes maintenant en liberté. Je regarde cela comme un grand avantage à une personne qui emploie aussi bien son

(1) M. Rigoley était alors à Dijon où il avait été appelé par la mort de son père, Denis Rigoley, secrétaire des États de Bourgogne.

temps pour Dieu que vous le faites dans le séminaire. M. Baudeau en aura assurément une consolation particulière; car je sais, et la part qu'il prend à ce qui vous touche, et le soulagement que vous lui pouvez donner dans ses petites peines. Ce que vous voulez donner pour le bâtiment est un surcroît de votre charité pour cet œuvre, dont nous vous sommes très obligés; et puisque vous voulez bien entrer dans nos vues, et faire que votre don fasse une partie de la somme qui nous reste à donner, vous pourriez mettre entre les mains de M. Maillard ce que vous mandez avoir dessein de contribuer présentement, sans qu'il soit nécessaire qu'il vous en donne son billet. Car, pourvu qu'il m'écrive qu'il a reçu de vous une telle somme dont il promet nous tenir compte sur les douze mille que nous avons dessein de lui faire encore toucher, cela vaudra un reçu, et il y aura une sûreté toute entière. Cependant vous pouvez en user comme vous jugerez à propos, ne faisant que vous exposer ma pensée, comme à une personne avec qui je puis parler à cœur ouvert, sans craindre de le gêner. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE IX

A MONSIEUR MAILLARD

1er septembre 1677.

Il ne tiendra pas, s'il plaît à Dieu, à ce que nous avons promis, que l'on ne travaille à votre bâtiment sans discontinuation. Quoique nous ayons déjà assez d'obligation à Monseigneur l'Archevêque, et qu'il ait donné des marques bien effectives de sa bonne volonté (1), j'ai peine à croire qu'il en demeure là, et qu'il laisse imparfait un ouvrage si avancé, qu'il estime tant, et qu'il juge si utile à son diocèse. Pour moi, je ne puis me le persuader, et à moins qu'il ne s'en

(1) A cette date, Camille de Neuville avait contribué à la construction du séminaire pour une somme de 36,000 livres

explique bien clairement, je vivrai toujours dans cette espérance.

La résolution de Messieurs du Chapitre, de payer la pension des Ecclésiastiques de leur église qui seront dans le séminaire, est tout à fait belle, et je crois qu'elle est sans exemple. Dieu veuille qu'elle profite à d'autres qui n'en ont pas moins de besoin ! Si, avec cela, ils contribuent à votre bâtiment, on pourra bien dire : *Quis audivit unquam tale? Quis vidit huic simile* (Isai. LXVI, 8) ?

Nous prierons Dieu que M. l'abbé de Savigny (1) effectue sa bonne volonté et exécute sa promesse. Il faut espérer que la providence de Dieu ne laissera pas manquer un œuvre que l'on n'entreprend que pour sa gloire.

Prenez garde à ne prendre pas trop sur vous durant vos retraites. Vous voyez le besoin que l'on a de votre santé. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE X

A MONSIEUR BAUDEAU

3 décembre 1677.

La méprise de votre calcul n'est pas considérable, et je ne m'en suis aperçu que par l'aveu que vous en faites. Le principal est qu'il n'y en a point dans le bâtiment, et que tout le monde en paroît content. C'est ce que je me suis toujours promis de vos soins, et j'ai bien cru que toutes les petites peines que l'on pouvoit avoir se dissiperoient, quand on verroit la perfection et la beauté de l'œuvre. Je souhaiterois que l'on pût remédier aussi aisément à votre vue. Mais pourvu qu'elle soit suffisamment secourue par des lunettes, il y aura de quoi se consoler; le reste de l'individu étant en son entier et demeurant en bon état. Car, pour la tête

(1) Claude d'Albon, le sixième des abbés de Savigny qui aient porté ce nom, était archidiacre et Chanoine-Comte de l'église de Lyon, fils de Pierre d'Albon, seigneur de Saint-Ferréol, et de Marthe de Sassenage.

chauve, une bonne calotte est un souverain remède; et si vous aviez vu dans Synésius un panégyrique qu'il fait en la louange des Chauves (1), et que M. Leschassier lisoit avec plaisir ces jours passés, vous seriez ravi d'avoir perdu tous vos cheveux. Conservez-vous bien, surtout cét hiver, afin que nous puissions vous revoir en aussi bonne santé qu'avant votre voyage. Je suis très cordialement tout vôtre. — L. Tronson, pr.

LETTRE XI

A MONSIEUR MAILLARD

3 septembre 1678.

Vous pouvez faire la fondation selon le projet que vous m'envoyez, avec la récitation quotidienne du *De profundis*. Cependant elle seroit plus selon l'inclination que j'ai remarquée autrefois en notre Très Honoré Père M. de Bretonvilliers, si le *De profundis* et l'oraison en étoient retranchés; ou si du moins on ne les disoit pas si souvent. Il craignoit que les séminaires qui peu à peu se chargent de nouvelles fondations, se trouvassent, à la fin, embarrassés par la multitude des offices. Cependant, si vous voulez l'y mettre, pourvu que vous en retranchiez les grandes fêtes, auxquelles il me semble qu'il ne conviendroit pas, vous le pourrez. Que si vous aimez mieux y mettre une messe tous les mois, je vous conseillerois de vous contenter d'une messe basse, pour ne détourner que le moins que vous pourrez les séminaristes de leurs autres exercices.

Il n'y a nulle difficulté de mettre le buste de Mgr l'Archevêque au lieu que vous me marquez, et il me paroît même

(1) *Calvitii Encomium* : Migne, Patrologie Grecque, t. LXVI, col. 1167-1206. L'auteur, qui lui-même était chauve, traite son sujet, stérile en apparence, avec beaucoup d'érudition et d'élégance. C'est la réfutation d'un écrit dans lequel Dion de Constantinople avait fait l'éloge des cheveux, et avait tâché de montrer qu'il était plus convenable à l'homme qu'à la femme de prendre soin de sa chevelure.

important de le faire au plus tôt pour les raisons que vous me dites.

Le grand nombre de Messieurs vos curés en retraite est une marque de la bénédiction de Dieu sur votre travail. Tout ce que je crains est qu'il n'y en ait trop pour y pouvoir suffire, et que les forces affoiblies déjà par la suite des exercices d'une année ne s'épuisent entièrement par ce dernier emploi. Ayez soin de vous y ménager.

Je ne sais sur quoi on se fonde pour dire que M. de la Pérouse (1) doive faire les entretiens de la retraite des Ordinands. Si cela étoit, je m'imaginerois que, ne pouvant pas les faire, et craignant de surcharger M. Rigoley, vous auriez recours à ce remède extraordinaire et peu usité dans Saint-Sulpice. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XII

A MONSIEUR MAILLARD

27 septembre 1678.

Je souhaite que vos petits voyages, ou plutôt vos promenades que vous méditez de faire ces vacances puissent bien rétablir votre santé. Si celui de Paris y avoit pu contribuer, j'y aurois consenti du meilleur de mon cœur; et même, si vous croyez qu'il pût vous donner la paix et le repos qui est à souhaiter, et que le séminaire ne souffrît point de votre absence, je déférerais volontiers à vos vues et aux résolutions que vous voudrez prendre; pourvu que néanmoins vous ne pensiez point à vous décharger d'un emploi où Dieu vous donne bénédiction, et à quitter un lieu où vous êtes trop nécessaire pour souhaiter que quelque autre y soit en votre

(1) François-Bertrand de La Pérouse, docteur de Sorbonne en 1665, doyen de la collégiale de Chambéry en Savoie, élève et ami de M. Tronson, s'était adonné au ministère de la prédication dans lequel il eut beaucoup de succès, et prêcha en divers endroits de la France quantité de stations, de missions et de retraites, surtout de retraites ecclésiastiques.

place. Les pensées qui vous en viennent ne sont que de pures tentations, et je ne puis regarder d'un autre œil tout ce que vous m'en écrivez. Je ne doute pas que vous n'y trouviez bien des croix; mais le moyen de travailler pour Dieu, et de n'en point avoir! Elles sont rudes lorsqu'elles nous viennent des personnes de qui nous devions espérer plus de secours; mais de qui que ce soit que Dieu se serve pour nous crucifier, que nous importe, pourvu que nous soyons dans l'état où il nous demande, et que sa volonté soit faite et son œuvre accompli. Je ne sais pas bien précisément d'où vous viennent les vôtres; mais je puis au moins vous assurer que l'on est fort réservé à m'écrire de votre conduite, et que je ne sache point que l'on m'en ait mandé aucune plainte. Si vous remarquiez quelques esprits altérés, je crois que le meilleur moyen de les guérir est de les assembler souvent, de leur proposer les affaires, de prendre leurs avis, et de leur témoigner par cette ouverture et cordialité la confiance que l'on veut prendre en eux. Je crois qu'il y a peu de personnes qu'on ne ramène par cette voie. Ici nous nous assemblons tous les quinze jours, ou au plus tard tous les mois; et par ce moyen nous conservons l'union très grande que M. Olier maintenoit par son autorité et par sa grâce. Je vois que ces moyens extérieurs sont de la dernière importance, et que par là, non seulement on tient les cœurs unis, mais que tout le monde est satisfait des choses qui s'exécutent. Je vous mande simplement les pensées qui me viennent. Cependant il faut avoir bon courage, et ne point écouter les tentations qui nous disent sans cesse comme les Juifs faisoient au Fils de Dieu : *Descende de cruce* (Math. XXVII, 40).

Messieurs de Saint-Joseph (1) prennent le train de se faire

(1) Société de missionnaires diocésains, établie à Lyon par M. Crétenet, et qui eut plus tard la direction d'un séminaire dans la même ville. Entièrement livrée au jansénisme, et dans la suite, fortement appuyée par l'archevêque de Montazet, elle causa bien des désagréments aux directeurs du séminaire Saint-Irénée. Voir les *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée* : 2e fascicule, p. 138-144; 4e fascicule, p. 268-270.

de mauvaises affaires. Il faut nous y mêler le moins que nous pourrons; car on ne manqueroit pas de nous reprocher que c'est par intérêt. Je ne doute point que bien des gens ne crient contre M. Tanoarn qui s'est trouvé au sermon; mais c'est une rencontre de providence, dont les suites ne se peuvent éviter. Qu'il prenne seulement garde de n'en parler que sobrement et dans la nécessité, *ut obstruatur os loquentium iniqua* (Psalm. LVII, 12).

Après ce que Mgr l'Archevêque vous a dit touchant votre bâtiment, il n'y a rien à faire qu'à attendre de la Providence qu'elle donne quelque ouverture pour achever ce qu'elle a fait commencer. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 24 novembre 1678.

Je souhaite que votre santé se rétablisse autant que tous vos amis le désirent. Le petit ressentiment de fièvre que l'on nous mande que vous avez eu encore depuis peu de jours, est une marque du besoin que vous avez de vous conserver, et que vous devez vous résoudre à prendre bien du repos cet hiver.

Je vous envoie une présentation en blanc pour une cure vacante, qui dépend de mon prieuré de Chandieu, et qui est en ma nomination (1). M. Tanoarn m'a écrit pour le vicaire de M. Carrier, et pour un autre qu'on lui a nommé. Peut-être M. de Lantages vous aura-t-il écrit pour un troisième. Vous m'obligerez de faire remplir l'acte que vous trouverez ici du nom de celui que vous croirez bonnement le plus digne. Je

(1) C'était la cure de Pralong, paroisse du canton de Boën, arrondissement de Montbrison (Loire). Le prieuré de Champdieu, situé à 5 kilomètres de Montbrison, avait été cédé à M. Tronson par son oncle maternel Antoine de Sève. Sur ce prieuré, voir *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée;* 3e fascicule, chapitre II, p. 33-46.

serois bien aise que ce pût être le premier de ces trois, parce que Madame la marquise d'Urfé (1) me l'a particulièrement recommandé. Mais je n'ai voulu m'engager à autre chose qu'à le nommer, supposé que je le pusse en conscience. Or, je ne croirois pas le pouvoir faire en conscience s'il n'étoit pas le plus digne. Vous m'obligerez donc de vouloir bien déterminer celui que vous estimerez devoir mieux remplir cette place, et de lui donner ma présentation, afin qu'il puisse prendre son *visa*, et que je ne sois pas prévenu à Rome, où l'on pourroit bien avoir envoyé depuis que la cure est vacante.

M. Tanoarn me demande la résolution de quelques difficultés sur lesquelles je ferai réponse au premier jour. Il y en a qui ne souffrent nul doute, à moins qu'il n'y ait quelques raisons particulières que je ne sais pas. Car pourquoi, par exemple, augmenter l'ordinaire de la communauté, si on ne le peut pas faire sans augmenter les pensions, et si on s'en est contenté jusqu'à présent? Pourquoi faire faire des entrées hors de la maison? Ce sont des choses qui parlent d'elles-mêmes, aussi bien que de donner de la volaille tous les jours. Ainsi, je ne crois point qu'il y ait à hésiter sur ces articles. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XIV

A MONSIEUR MAILLARD

6 janvier 1679.

Je ne vois nulle difficulté de faire votre rénovation de la profession ecclésiastique dans votre chapelle, après la grande messe, les portes ouvertes, et devant tous les laïques qui pourront s'y trouver (2). Je ne sais s'il y auroit quelque raison

(1) Marguerite d'Alègre, fille de Christophe, marquis d'Alègre, et de Louise de Flageac, mariée le 24 avril 1633 à Charles-Emmanuel, marquis d'Urfé, morte le 5 novembre 1683. Elle était la mère de Louis d'Urfé, évêque de Limoges.

(2) Le portail de l'entrée de la chapelle ouvrant sur la place Croix-

particulière qui pût obliger de ne la faire pas publiquement. Mais il me semble que cette cérémonie ne peut être qu'édifiante, et que le monde ne s'en scandalisera pas plus à Lyon qu'à Paris. La manière dont vous proposez de la faire, aux pieds du Saint-Sacrement exposé sur l'autel, est celle qui me revient le plus, et que nous suivons maintenant ici.

Je me réjouis de la meilleure santé de Mgr votre Archevêque. Je prie Notre Seigneur qu'il lui ouvre les yeux et le cœur sur les besoins de son séminaire, et qu'il lui donne une grâce *efficace par elle-même* pour achever un si bon œuvre commencé.

Ce que M. Bardon vous a mandé, pour avoir la copie de quelques entretiens et de sujets d'oraison, étoit à l'occasion de la vue que nous avions prise d'en ramasser ici le plus que nous pourrions, et d'en faire un cours de plusieurs années, afin de faciliter le travail à ceux qui viendront après nous, et de donner des matières digérées à ceux à qui le travail de les digérer feroit trop de peine. Comme nous avons même à craindre qu'on ne se relâche dans la suite, et qu'on ne se dispense aisément de donner des sujets d'oraison de vive voix, on remédieroit à cette tentation en leur en donnant de tout faits, lorsqu'on les enverroit dans les provinces. Représentez-en l'utilité à M. Guisain afin qu'il y contribue de sa part, et qu'il ne borne pas le fruit de son travail à ceux à qui il pourra parler de son vivant. Nous payerons tous les copistes, et regarderons cet argent comme un des plus utilement employés par la maison.

Votre tête encore foible demande du repos. Ainsi, ne vous pressez point, et donnez à la nature le temps de se remettre. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

Comme l'ancienne coutume de Saint-Sulpice est de ne s'habiller point de drap, je ne puis vous donner d'autre avis

Pâquet, c'est-à-dire sur la voie extérieure, le public était dès lors admis, comme il le fut au dix-neuvième siècle, à assister aux offices chantés du séminaire. Celui-ci pénétrait dans la chapelle par une porte latérale située à l'intérieur.

que ceux que j'ai ouï toujours donner ici. L'étoffe est incommode pour l'hiver, mais on peut y suppléer par les habits de dessous, *ut nihil innovetur præter id quod traditum est.*

LETTRE XV

A MONSIEUR MAILLARD

20 janvier 1679.

La vue que l'on a eue ici est de ramasser le plus qu'on pourra d'Entretiens, de Conférences et de Sujets d'oraisons; d'en choisir assez pour en faire un cours de deux ou trois années sur des matières les plus importantes, de les donner aux seuls supérieurs qui iroient dans les provinces, avec engagement de ne les laisser jamais copier et de ne les prêter qu'à ceux de nos Messieurs qui seroient choisis pour parler dans les séminaires. De cette manière, ils ne deviendroient point communs, et cependant ceux qui viendront après nous et qui n'auroient pas facilité de parler trouveroient par ce moyen un grand soulagement; et l'on conserveroit dans la maison le même esprit, les mêmes maximes, les mêmes pratiques et la même conduite. Si néanmoins quelques-uns ont peine à y contribuer du leur, je ne crois point qu'on les doive presser; et vous m'avez fait plaisir de me faire faire cette réflexion, parce que je vous avouerai ingénuement que je ne l'aurois pas faite; surtout à l'égard de ceux qui, étant de la maison, me paroissoient pouvoir sacrifier quelque peu d'écrits au bien commun, après s'y être sacrifiés eux-mêmes de si bon cœur. Mais, après tout, je vois qu'il est bien juste de ne gêner personne sur ces sortes de matières, et de laisser jouir chacun, de son vivant, du fruit de ses travaux, lorsque Dieu ne donne aux personnes ni la vue, ni l'attrait pour un plus grand détachement. C'est pourquoi je ne vous conseille pas d'en parler davantage à M. Guisain. Il faut laisser agir la Providence, et si Notre Seigneur demande de lui qu'il y travaille, j'espère qu'il lui en donnera le mouvement. Cette dépendance du Souverain

Maître pour suivre ses ordres, quand il les manifeste par les dispositions qu'il donne aux personnes, est un moyen sûr afin que tout le monde demeure en paix. Il faudra bien que vous en reveniez-là pour votre bâtiment, si Mgr l'Archevêque ne dit mot. Car, de le presser, je crains qu'on ne lui fasse peine, et qu'il ne s'en dégoûte. C'est l'œuvre de Dieu, qu'il faut continuer à lui bien recommander; comme elle n'a été commencée que pour sa gloire, j'ai peine à croire qu'il l'abandonne.

Vous ne sauriez trop presser M. Guisain de prendre quelque repos. Il y a bien des années que je suis persuadé qu'il le devroit et que Dieu le demande de lui; mais je n'ose lui en écrire aussi fortement que je conçois qu'il en a besoin, parce que je craindrois qu'il n'en fît rien. Vous jugerez bien si je me trompe, en lui témoignant ce que je vous en mande, et observant l'usage qu'il en fera. Je serais ravi qu'il puisse venir ici cette année.

Le froid n'est pas moindre ici que chez vous. Il nous a fait bien des malades.

J'écris un mot à M. de La Goutte (1) pour répondre à quelque difficulté qu'il m'avoit proposée. Son état est à plaindre, et je crois que si ses peines continuent avec la même force, il faudroit qu'il vînt passer ici quelque temps; car il est à craindre que ses scrupules qui le minent peu à peu ne l'abattent entièrement, et ne le mettent hors d'état de travailler le reste de ses jours. C'est à quoi il sera important de veiller dans la suite. Je suis de tout mon cœur tout à vous. — L. Tronson.

(1) François de La Goutte, né à Autun en 1630, était au séminaire de Lyon depuis le 20 octobre 1660. Il fut obligé de le quitter à la fin de février 1680, et après plusieurs mois de repos passés à Paris, il fut, vers la fin de l'année 1682, envoyé à Autun, où il mourut le 10 décembre 1706.

LETTRE XVI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 13 février 1679.

Je ne crois point que vous deviez vous rendre aux sollicitations que vous fait votre nouveau docteur de Toulouse; et vous ferez mieux, à mon avis, et plus selon l'esprit de Saint-Sulpice, de garder la première ébauche que l'on a faite de votre tableau, que de la donner pour mettre votre portrait à la thèse. Il me semble que la vie cachée, hors les occasions où la nécessité de nos emplois nous oblige de paroitre, attirera plus de bénédiction sur la maison, et lui donnera plus d'estime que tout ce qu'on pourroit faire d'ailleurs pour la rendre célèbre. M. Olier et M. de Bretonvilliers, nos Très Honorés Pères, nous ont donné sur cela des exemples si considérables, que je n'estime pas que nous devions nous en écarter : et si ce dernier, autrefois, en vous conseillant de laisser faire votre tableau par une fille, ou au moins en y consentant, a cru devoir donner cette satisfaction à votre famille, il n'auroit pas eu, apparemment, les mêmes égards pour des personnes étrangères. Voilà simplement mes pensées, que je vous explique à cœur ouvert, parce que je sais bien que c'est vous faire plaisir que d'en user de la sorte.

La nouvelle de la mort de M. le maréchal de Villeroy n'est pas vraie (1); il a été mal, mais je ne sais pas maintenant en quel état il est.

Vous verrez, selon l'état des choses, à prendre vos mesures pour votre voyage. En quelque temps que vous le fassiez, je ne doute point qu'il soit utile, et vous me trouverez toujours prêt à vous embrasser de tout le cœur. — L. Tronson.

(1) Nicolas IV de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur du roi Louis XIV, maréchal de France en 1646, frère de Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, mourut le 28 novembre 1687.

LETTRE XVII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 21 avril 1679.

L'affaire du Séminaire de Bourges ne s'avance pas beaucoup, parce qu'on attend les bulles de Mgr l'Archevêque. Cependant, comme tout est conclu, et qu'il faudra peut-être partir plus tôt que l'on ne pense pour le commencer, je crois qu'il est important, pour ne pas demeurer court, de prendre de bonne heure toutes mes mesures (1). Je vous ai déjà mandé que le départ de ceux qui y vont nous laisseroit ici une quatrième place vuide et qu'il seroit bon qu'elle fût d'abord remplie. Voyez à peu près quand vous pourriez partir. Il faut que vous le fassiez d'une manière qui contente Mgr l'Archevêque, qui satisfasse les amis du séminaire et qui ne fasse point de tort à la maison. Ne pourriez-vous pas pour cela vous servir de la raison de votre santé, et du besoin que vous avez de changer d'air pour la rétablir? Si cette raison vous paroît suffisante, vous pourriez par avance en dire de temps en temps quelque mot en général; et quand M. Maillard seroit de retour, on verroit plus précisément le temps précis auquel il faudroit déloger. Pourvu que ce soit un mois avant les vacances, on pourra, selon toutes les apparences, suffire à tout. J'en confèrerai avec M. Maillard avant son départ, afin que, s'il n'y a point d'inconvénient à venir plus tôt, nous ne soyons pas privés si long temps de la consolation que nous aurons de vous embrasser. Cependant, mandez-nous vos vues, afin que nous ne laissions point échapper les ouvertures qui pourroient se présenter pour consommer sans bruit cette affaire. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

En pensant encore aux raisons que vous pouvez donner de votre départ, je n'en vois point de plus naturelle et qui

(1) Voir la correspondance avec le séminaire de Bourges.

puisse satisfaire davantage, que celle de vos affaires. Les autres ne seront jamais si bien reçues. Voyez donc à ménager toutes choses.

LETTRE XVIII

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 31 mai 1679.

Monseigneur,

L'incommodité survenue à quelques-uns de nos Messieurs qui travaillent ici, et le besoin que j'y aurois de quelque secours m'avoit fait penser à vous demander la grâce de nous donner M. Rigoley pour quelque temps. J'avois jeté les yeux sur lui plutôt que sur ceux qui sont dans d'autres séminaires, parce que, dans les autres, ils ne sont ordinairement que quatre directeurs; et comme il y en a sept dans le vôtre, je me suis aisément persuadé qu'il ne souffriroit pas de cette absence, et que les six qui y restent ne seroient nullement surchargés. C'est une vue, Monseigneur, que j'ai cru pouvoir vous proposer, puisque je ne le fais que dans le dessein de me soumettre à ce que vous en ordonnerez : et j'espère que vous ne trouverez pas mauvais cette liberté que j'ai prise de vous représenter nos besoins, et de vous exposer mes vues, puisqu'elles seront toujours entièrement soumises aux vôtres, que nous prendrons avec joie pour règle de notre conduite. C'est là, Monseigneur, la disposition sincère avec laquelle je vous écris, et c'est celle par laquelle je vous témoignerai, en toutes les occasions qui se présenteront, que je suis, avec tout le respect et toute la soumission que je dois, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson (1).

(1) Quatre jours après, le 4 juin, M. Tronson écrivait à M. Maillard : « M. Rigoley me mande qu'il a pris congé de Mgr l'Archevêque; qu'il s'est servi de la raison que nous souhaitions, c'est-à-dire de l'obligation de travailler à ses affaires, et que le Prélat est content. Ainsi, la lettre que je lui écrivois sera inutile ». M. Rigoley ne devait revenir

LETTRE XIX

A MONSIEUR MAILLARD

7 août 1679.

Quoique vous fassiez la retraite de MM. les Curés à la fin de ce mois, je ne crois point que M. Guisain doive différer son voyage. Vous ferez bien de le faire partir au plus tôt, et de ne pas adhérer à son zèle.

Les personnes qui sortent des autres communautés me sont toujours fort suspectes; et je vois que, pour l'ordinaire, il y a d'autres raisons de leur sortie que celles que l'on allègue. C'est pourquoi si vous voulez *doucement* écarter celui que l'on vous propose, vous ferez bien de vous en défaire. Je dis *doucement* : car on pourroit vous presser d'une manière que le refus faisant trop d'éclat, et pouvant avoir trop de suite à cause des personnes à qui il appartient, il ne seroit pas à propos de le refuser, pourvu qu'il ait d'ailleurs les dispositions requises, et qu'on le vît en état de profiter du séminaire.

Les portes de fer ont un peu d'éclat; mais si la dévotion de M. Tanoarn continue, vous pouvez condescendre à son désir; car je crois que ce seroit trop le contrister que de ne lui donner pas cette satisfaction.

Je ne sais point d'autre secret pour entendre le lecteur dans le réfectoire, que de mettre au dessus de la chaire un couvert de bois qui soit plat et qui avance beaucoup. Si, avec cela, la voix ne s'entend pas, il ne faudra prendre que les voix les plus fortes (1) et faire servir plus souvent ceux qui ne liront pas.

Les livres pour les affaires de la maison, que vous projetez

à Lyon que dix-sept ans plus tard, en 1696, après la mort de M. Maillard, pour lui succéder.

(1) Et encore à condition qu'elles articuleront bien distinctement; apparemment, le défaut contraire était inconnu dans les séminaires de Saint-Sulpice, au temps de M. Tronson.

et dont vous me dites un mot dans votre lettre, est une des meilleures choses que vous puissiez faire, et je ne puis que vous exhorter d'y travailler. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XX

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 11 octobre 1679.

Je vois par la lettre que vous m'avez écrite le grand désir que vous auriez de répondre au zèle de M. Démia. Vous pouvez l'assurer que je le souhaiterois avec la même ardeur que vous. Mais comme il s'agit d'une nomination qui dépend du Roi, je ne me vois pas en état de pouvoir faire pour cela la démarche qu'il désire. La personne qu'il propose pour ce bénéfice me seroit une très puissante considération pour y agir de grand cœur, si j'y trouvois quelque ouverture. Car vous savez l'estime que nous en faisons ici, et que je me ferois un grand plaisir d'obliger en même temps deux personnes que j'honore et qui me seront toujours très chères. Mais, en vérité, je n'y vois nulle apparence, et je me suis mis sur un pied avec les personnes qu'il faudroit employer, que l'on ne me conseille nullement de faire cette demande.

La maladie de M. l'Archevêque nous touche, et ce seroit une grande perte pour vous si Dieu le retiroit. Nous prions et faisons prier Notre Seigneur pour lui.

Il seroit bon que M. de La Goutte me marquât, sur le sujet de sa peine, les règles que je lui ai données et qui l'embarrassent, afin que je le puisse éclaircir. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXI

A MONSIEUR MAILLARD

29 décembre 1679.

Votre emprunt pour le paiement de votre architecte paroît

ici très fâcheux. On croira toujours que vous ne manquez pas d'argent si vous le payez; et c'est ce qui fait, à ce que l'on dit, que personne ne vous donne. Quand vous emprunteriez, l'on ne changeroit pas de sentiment. Cependant l'on pense qu'il faudroit détromper le monde; et l'on ne voit point pour cela d'autre moyen que de dire à votre architecte, ce qui est vrai, que vous n'avez point d'argent. S'il vous poursuit et vous fait condamner en justice, et même s'il va jusqu'à faire saisir la maison, on sera alors bien persuadé que vous êtes dans le besoin, et l'on ne peut pas s'imaginer que Mgr l'Archevêque, ou le Clergé, ne fît en ce cas quelque effort pour vous retirer de cette extrémité. Sans cela, il ne le faut nullement attendre. Ce moyen est, à la vérité, un peu mortifiant; mais, après tout, je crois que c'est le meilleur parti que vous puissiez prendre, et celui auquel il est bon de vous réduire.

Pour attendre d'ici de nouveaux secours, il n'y a plus d'apparence. La perte du vaisseau de Canada où étoient toutes nos provisions est d'autant plus fâcheuse que, outre que la dépense de cette année étoit considérable, et qu'il faudra la doubler l'année prochaine, nos Messieurs en souffriront beaucoup cet hiver. Cette perte nous épuise et nous oblige d'envoyer, au mois de mars prochain, douze à quinze mille livres pour réparer la perte de cette année, et pour subsister la suivante. Ce sont des coups de Providence que l'on diroit, à raisonner selon les principes de la prudence, venir fort à contre-temps; mais qui sont très aimables dans les vues de la foi, puisqu'ils ne tendent qu'à l'accomplissement des desseins du Souverain Maître, et à la sanctification de la Communauté et de tous ceux qui la composent. On ne sait presque ce que c'est que de voir pratiquer les vertus par une communauté. On trouve bien des particuliers qui souffrent avec joie la pauvreté, qui endurent avec patience les mépris, qui portent avec amour les confusions; mais de trouver une communauté humble, patiente, et bien résignée à Dieu dans les confusions et les abaissemens, c'est ce qui est très rare; et c'est néanmoins à quoi il faut tâcher de se rendre fidèle; car Dieu ne demande pas moins les vertus d'une communauté, qu'il les

demande des particuliers. Et quoiqu'on ne doive rien négliger pour établir une maison lorsqu'on en est chargé, et qu'il veut qu'on la soutienne avec tout le soin et toute l'application possible, il permet néanmoins qu'il arrive de certaines conjonctures crucifiantes, où il faut s'abandonner avec amour pour en porter toute la peine et toute la confusion. Et il n'y a nul prétexte pour s'en dispenser, lorsqu'on voit nettement que ces coups ne viennent que de sa main. C'est ce qui me console dans la perte que nous avons faite, et dans l'impuissance où nous sommes de vous soulager.

Vous faites bien d'ôter à M. de La Goutte sa leçon, et je ne vois nulle apparence de lui donner celle des Cas de conscience. Il s'y embarrasseroit assurément, et je craindrois que ce changement, bien loin de lui donner du repos, ne fût une occasion d'augmenter ses peines, ou même de lui en donner de nouvelles. Il a besoin, dans l'état où il est, d'un relâchement entier. J'ai même beaucoup de peine à croire qu'il puisse jamais guérir, à moins que de changer de lieu et de n'avoir aucun emploi. Et cela m'a fait penser que, s'il étoit ici dans l'infirmerie, sans avoir rien à faire qu'à se divertir et se promener avec les malades, et sans être assujetti à nul autre règlement, il pourroit se remettre avec le temps. La crainte que vous pourriez avoir que cela ne fît tort à votre séminaire, si l'on venoit à s'imaginer qu'il le quitte tout à fait, ne doit pas prévaloir à l'obligation que nous avons de conserver les sujets que Dieu nous donne, et des sujets du mérite de celui-ci. Pour le bréviaire, ne pourroit-on pas, avant que de le lui ôter tout à fait, se servir du remède qui guérit S. Ignace; qui est de lui donner un sable d'une heure, et de lui défendre de rien dire après que le sable seroit passé, quand même il n'en seroit encore qu'à Matines? Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXII

A MONSIEUR MAILLARD

17 avril 1680.

Le P. de la Motte, qui a été provincial des Pères Barnabites et qui en est visiteur, m'avoit écrit à Issy pour me prier de lui donner une lettre de recommandation auprès de vous, et vous prier qu'il pût loger au séminaire chez vous en passant par Lyon (1). Il y arrêtera peut-être quelques jours, avant que de continuer son voyage de Rome, où il va pour son chapitre général. Comme c'est un très bon religieux, fort réglé, spirituel, qui aime l'oraison, dont on ne peut être que très édifié et qui est fort de nos amis, je serai bien aise que vous lui fassiez cette grâce, pourvu que vous n'y voyiez point d'inconvénient; et, en ce cas, vous lui pourriez donner la lettre que je lui écris; si non, vous la brûlerez. Je suis trop pressé pour vous en dire aujourd'hui davantage. — L. Tronson.

LETTRE XXIII

AU R. P. DE LA MOTTE

17 avril 1680.

Je ne sais, mon très Révérend Père, à qui vous donnâtes la lettre que vous m'écrivites samedi dernier; mais elle m'a été rendue si tard, que je n'ai pu vous répondre qu'à cette

(1) Né en 1631, à Montargis, comme Madame de La Motte-Guyon, le P. Dominique de La Motte était aussi son parent. Il mourut en 1704. Il prêcha dans l'église Saint-Sulpice le Carême de 1677 et l'Avent de 1682. On a de lui : *Conduite spirituelle, contenant plusieurs maximes et pratiques de piété pour toute l'année;* Paris, Jean Couterot. 1685, in-12. — *Sermons de l'octave du Saint-Sacrement et des mystères de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Trinité;* Paris, Jean Couterot, 1695. in-8°.

heure, c'est-à-dire à huit heures du soir, et sur le point que l'on va sonner notre conférence. Ainsi, je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis très mortifié de ce qu'elle ne m'a été plus tôt rendue; que vous trouverez en M. Maillard, supérieur du séminaire de Saint-Irénée, une personne qui sera ravi de vous avoir pour hôte; et que je souhaiterois avoir des occasions plus considérables que celle-ci de vous témoigner combien je suis à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXIV

A MONSIEUR DES VERNAYS (1)

Ce 18 avril 1680.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre, et que votre santé va assez bien, et que vous avez maintenant plus de liberté dans les conversations. Ce sont deux bonnes nouvelles qui me donnent d'autant plus de joie que je ne doute point que, dans cet état, vous ne travailliez avec plus de succès. N'écoutez donc point les scrupules qui pourroient vous venir d'avoir été trop peu recueilli. Ce que je vous ai dit là dessus autrefois vous doit suffire; et puisque vous vous en souvenez encore, je n'ai rien autre chose à y ajouter, sinon de continuer à vous en bien servir dans les occasions. La facilité trop grande à vous communiquer ne vous fera jamais aller au delà de ce que demande la modestie; et elle vous donnera seulement un extérieur plus propre à gagner les cœurs et à les porter à Jésus-Christ. Un extérieur qui paroît si gêné, si serré et si contraint, rebute plus de personnes qu'il n'en attire. La charité demande que l'on s'ouvre davantage, et que par des témoignages de tendresse, de

(1) Entré au séminaire Saint-Irénée le 20 mai 1674, Antoine Des Vernays alla à Paris en mars 1677, fut admis à la Solitude le 6 juin suivant, renvoyé au séminaire Saint-Irénée comme directeur en octobre 1679, et mourut à Lyon en novembre 1680, *consummatus in brevi*, ainsi que M. Tronson l'écrivait à l'évêque de Limoges le 7 décembre de la même année.

cordialité et de confiance que l'on donne dans les occasions, on attire au service de Dieu ceux qui ne s'y abandonneroient pas autrement, et qui ont besoin d'y trouver d'abord ces petites douceurs. J'espère que Dieu bénira votre conduite, et qu'il vous fera connoître que vous n'en serez pas moins à lui pour sortir un peu de vous-même en faveur du prochain. Je suis de cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXV

A MONSIEUR MAILLARD

17 octobre 1680.

Je n'ai pas beaucoup pensé à la proposition que vous me faites de faire enseigner la Philosophie dans le Séminaire, parce que M. de Bretonvilliers, notre Très Cher Père, ne l'a jamais voulu écouter. On lui en a représenté plusieurs fois la nécessité, et je puis dire qu'il y a eu quelques années où plusieurs n'ont point profité ici de leur étude, pour n'avoir pas assez bien étudié ces premiers principes qu'on auroit pu leur montrer aisément. Cependant il n'a jamais cru qu'on dût établir cette leçon : il en a regardé la pensée comme une tentation, et il l'a toujours jugée comme ne pouvant être que très préjudiciable à la maison. Tout ce que pourroit faire celui qui enseigne la théologie lorsque ses écoliers sont foibles, est d'expliquer d'une manière plus étendue les principes qui ont rapport à la Philosophie pour ceux qui ne la savent pas. Mais d'en faire une leçon, cela a trop d'inconvénients et trop de suite (1).

(1) Ces derniers mots montrent bien à quel point M. Tronson avait peur d'innover, et de s'écarter des voies tracées par ses prédécesseurs. Cependant, après y avoir sans doute « beaucoup » plus « pensé », il jugea utile, et même nécessaire « d'établir une leçon », c'est-à-dire un cours de philosophie ; non pas, à la vérité, « dans le séminaire » où l'on enseignait la théologie, mais à côté, dans une communauté distincte. C'est ainsi que, sept ans seulement plus tard, en 1687, il pria M. Brenier d'établir la communauté, dite des *philosophes*, laquelle

Les ajustemens que fait dans sa chambre ce prêtre de Verdun qui est chez vous vont, à mon avis, un peu trop loin, et ils ne sentent point l'esprit que l'on doit tâcher d'entretenir dans tous les séminaires de Saint-Sulpice. 1° On ne doit point, absolument, y souffrir de tapisseries dans les chambres. 2° Il faut faire ôter ce ciel de lit en dôme à la mode. 3° Les gros coussins de satin doivent être bannis. 4° Si l'on pouvoit en faire autant des chaises de tapisserie à point d'Angieterre, et le faire résoudre à en avoir d'autres, ce seroit une bonne chose. Je ne tiendrois pas néanmoins la même rigueur sur ce dernier article; et s'il y avoit trop d'opposition, vous pourriez condescendre à sa foiblesse, pourvu qu'il vous satisfît sur les trois autres.

M. de La Goutte n'est point assez remis pour retourner à son poste.

M. Rigoley doit partir au premier jour pour aller prendre possession de la supériorité d'Autun, dont l'union avec Saint-Sulpice est enfin conclue. M. Tanoarn vous dira le reste. — L. Tronson.

LETTRE XXVI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 6 décembre 1680.

M. Guyton partira demain matin (1). Toutes les places, et

était destinée à alimenter le *Grand* et le *Petit Séminaire* de Saint-Sulpice. Les successeurs de M. Tronson imitèrent son exemple. D'après M. Duclaux, dixième Supérieur de la Compagnie, « il y avoit de ces communautés de *philosophes* à Orléans, à Bourges, à Angers, à Toulouse, à Viviers, à Clermont, à Lyon, à Autun, etc. Dans d'autres diocèses, où on n'avoit pas la facilité de se procurer une communauté particulière, on les plaçoit au grand séminaire, comme au Puy et ailleurs ». Lettre à M. Carbon, supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux, datée du 5 novembre 1817; citée dans l'*Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas;* Bordeaux, 1894, in-8°, t. II, p. 379.

(1) François Guyton, né à Beaune le 2 février 1655, avait déjà été comme élève au séminaire Saint-Irénée, où il était entré le 10 octobre

du Carrosse et de la Diligence, étoient prises jusqu'à ce jour-là : ainsi, il a fallu attendre. Vous trouverez en sa personne un bon sujet, d'un esprit doux et capable de travailler, qui n'aura nulle peine à obéir. Il a *répété,* l'année passée, ceux qui étudient ici en théologie ; il a bien de la facilité à parler, et je crois que vous en serez content. Nous ne lui avons rien fait faire avant son départ, et nous lui avons seulement témoigné que nous le regarderions à l'avenir comme étant de la maison. Et il n'y aura, en effet, aucune difficulté à conclure toutes choses lorsqu'il reviendra faire ici quelque voyage.

Nous avons prié Dieu pour M. Des Vernays, pour lequel vous n'aviez pas d'obligation particulière de dire trois messes (1). Quoiqu'il arrive de M. Guyton, vous ne serez pas non plus en cette peine par la raison que je vous ai dite. Comme il nous a ici fort contentés, je ne doute point que vous n'en soyez aussi satisfaits; et qu'après qu'il aura été quelque temps avec vous, il n'y ait lieu de vous en écrire *en parenthèse.*

M. de La Goutte va son petit train, et nous tâchons de le tenir en repos et en paix pour vous le rendre après l'hiver, s'il peut se porter assez bien en ce temps-là pour reprendre son travail. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXVII

A MONSIEUR GUYTON

Ce 13 janvier 1681.

J'ai bien vu par votre première lettre que l'air de Lyon vous a d'abord surpris; et je remarque avec joie dans votre dernière que vous êtes revenu de ces vaines terreurs qui vous avaient d'abord alarmé. Il faut qu'un bon soldat s'accoutume

1672, et y avait passé trois ans avant d'aller au séminaire de Saint-Sulpice. En 1691, on l'envoya au séminaire du Puy aider M. de Lantages, auquel il succéda en 1694. Voir la correspondance avec le Séminaire du Puy, et la *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 219-223.

(1) Il n'avait pas encore été associé définitivement lorsqu'il mourut.

aux coups et se fasse aux fatigues de la campagne, afin que rien ne le dégoûte. C'est ainsi que vous serez *bonus miles Christi, ad omne opus bonum paratus* (II Tim. II, 3).

Vous pouvez me décharger votre cœur en toute liberté. C'est un soulagement qui vous est nécessaire. Et puis, si vous ne trouvez personne à qui vous le puissiez faire à Lyon, je puis vous dire que vous devez chercher ici ce secours, et que vous trouverez toujours en moi un cœur ouvert avec plaisir pour recevoir les épanchemens du vôtre. Ainsi, n'attendez point les commencemens des mois pour m'écrire; mais faites-le autant de fois que vous croirez y pouvoir rencontrer quelque consolation. Car, pour moi, j'en aurai toujours une très singulière quand je recevrai de vos nouvelles.

Tâchez de ne rien relâcher de l'exactitude que l'on demande ici. Vous vous en trouverez bien, assurément, dans la suite. Non seulement les particuliers, mais les communautés ne se maintiennent que par là; et sans cela, il faut qu'elles s'affoiblissent. J'espère que vous ne changerez pas d'esprit pour avoir changé de lieu, et que vous considérerez toujours vos obligations par rapport à ce que nous vous en avons dit, sans y mêler des traditions humaines; et que vous demeurerez toujours ferme à cette ponctualité si importante dans vos exercices, et qui attire tant de grâces et pour soi et pour les autres. Ce que vous en avez ouï dire ici vous doit servir de règle inviolable, et vous devez regarder ce qui y seroit contraire comme n'étant point de l'esprit de Saint-Sulpice, et même comme des dangereux pièges que vous ne sauriez trop éviter. Dussiez-vous même être seul à faire ce que Dieu exige de votre fidélité, vous aurez toujours la consolation qu'avait S. Grégoire de Nazianze, qui étant fort sollicité par ses amis de faire une chose que tout le monde faisoit, et lui s'en excusant sur ce que c'étoit un abus que la coutume avoit introduit, et dont il étoit important d'arrêter le cours : « Quand l'exemple que je donnerai, dit-il, n'auroit pas grand effet, j'aurai du moins cette consolation devant Dieu d'avoir suivi la règle, et d'avoir fait, de ma part, ce que je pouvois pour arrêter l'abus ». Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur,

ce que c'est que cette consolation à l'heure de la mort, et même durant la vie, lorsque Dieu veut faire goûter à une âme plus particulièrement le fruit de sa fidélité. J'espère que vous en saurez un jour bien des nouvelles.

Vous jugez bien par là que vous ferez très bien de refuser la prédication si l'on vouloit vous y engager, de ne point confesser de séculiers, et de ne point prendre d'emplois extérieurs, pour vous renfermer entièrement à ceux du séminaire. Vous verrez comme tout ira bien. Tout à vous, et du meilleur du cœur. — L. Tronson.

LETTRE XXVIII

A MONSIEUR BOURLIER (1)

Ce 10 février 1681.

Il me semble, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, qu'il y a long temps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Cela me fait croire qu'il n'y a rien de nouveau dans le séminaire, et que tout y va à l'ordinaire.

Je serois néanmoins bien aise de savoir comment fait votre nouveau professeur (2) : si l'on en est bien content ; s'il s'acquitte aussi bien de sa leçon qu'il faisoit de l'économie. Depuis qu'il a commencé, on ne m'a point mandé ce que l'on en disoit.

Je ne sais point aussi si l'on est content de M. Guyton. Je crois que vous avez soin que rien ne lui manque et qu'on lui fournisse ses besoins. Pourvu qu'il ait grande ouverture de cœur pour les autres, comme il a paru l'avoir ici, et que

(1) Philippe Bourlier, né à Lyon, avait été admis, le 14 décembre 1665, au séminaire Saint-Irénée, et y avait reçu tous les Ordres. Il y travaillait depuis douze ans comme auxiliaire quand il alla à Paris le 1er janvier 1678. Renvoyé au séminaire de Lyon en juillet de la même année, il fut chargé de la gestion du temporel en 1680. En avril 1701, l'archevêque de Lyon le demanda pour le placer à la tête du séminaire de Saint-Charles, où il mourut en décembre 1718. V. *Notes sur le séminaire Saint-Irénée*, p. 120, 121.

(2) M. de Tanoarn.

l'on en ait aussi pour lui, j'espère qu'il pourra rendre de bons services. Cette cordialité est le grand fondement de l'union et de la paix, et l'on ne sauroit la recommander trop dans les communautés, surtout dans celle de Saint-Sulpice, où nos Très Honorés Pères l'ont crue d'une telle conséquence, qu'ils ont été persuadés qu'elle ne subsisteroit qu'autant que la cordialité y seroit conservée. Mandez-moi s'il a quelque confiance particulière en vous, et s'il y a quelque avis pour sa conduite que je lui puisse donner. Je suis tout vôtre. — L. Thonson.

LETTRE XXIX

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 14 avril 1681.

Je ne vois pas de moyen plus sûr pour bien remplir la cure d'Essartines en Forez, dépendante de mon prieuré, que l'on me mande être vacante, qu'en vous envoyant une procuration pour la remplir de l'ecclésiastique que vous jugerez le plus digne. J'ai cru que vous voudriez bien prendre cette peine, et je vous envoie pour cela une procuration qui donnera quelque peu d'exercice à votre charité. Quoique la cure soit d'un revenu très modique et assez difficile à servir, étant dans la montagne, on n'a pas laissé de me la demander de plusieurs endroits. M. Pouderoux, lieutenant-général à Montbrison, que vous savez que je considère, m'a écrit pour M. May, fils d'un notaire de la ville, et vicaire du faubourg de Moingt. M. de Grésolles, doyen du chapitre de Montbrison et Madame d'Urfé me la demandent pour M. Casson, vicaire de M. le curé de la Magdeleine, et qui a servi les Ursulines de la même ville. M. Carrier, au témoignage duquel je ne défèrerois pas s'il était seul, me fait proposer M. Berger, vicaire de Boën, dont M. de Tanoarn m'écrit. La réponse que j'ai faite à tous est que je vous envoyois une procuration, et qu'il falloit qu'ils se fissent connoître à vous,

parce que vous ne pouviez nommer que celui qui vous paroîtroit le plus digne.

Nous vous manderons cette semaine des nouvelles de Monseigneur l'Archevêque. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXX

A MONSIEUR BOURLIER

Ce 6 juillet 1681.

Je ne puis croire, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que la peine que vous mandez qu'ont eue nos Messieurs au sujet de vos répétitions d'oraison, aille au delà de ce qui m'est arrivé ici du temps de Notre Très Honoré Père M. Olier. Comme nous avions dans le séminaire une personne très habile, très éclairée et très spirituelle, mais qui avoit une manière d'oraison qui n'étoit pas commune, et qu'il expliquoit quelquefois dans les conversations, j'en eus quelque peine; et quelque estime que j'eusse de sa personne qui, assurément, étoit d'un grand mérite, et de son oraison, dont je savois qu'il retiroit en son particulier beaucoup de fruit, la pensée me vint plusieurs fois, et avec force, de renverser ce qu'il disoit ; et comme j'en avois l'occasion favorable, parce qu'en ce temps-là je faisois les répétitions d'oraison, je me résolus de détruire ses maximes et de montrer la sûreté de la méthode et le péril où s'exposent ceux qui suivent d'autres règles, à moins que Dieu ne les y appelle. Je ne voulus pas néanmoins le faire ouvertement sans en avoir l'ordre de M. Olier qui, voyant l'importance de suivre toujours les mêmes principes dans une communauté, et de n'y point donner de différentes maximes qui pourroient partager les esprits et diviser les cœurs; et étant convaincu d'ailleurs combien il étoit utile de bien inculquer la méthode, dont on ne se dispense que trop aisément; il me dit, sans hésiter, qu'il falloit parler nettement; non pas contre cette personne, dont la vertu lui étoit en singulière vénération, mais contre les avis qu'il donnoit. Je le fis suivant son ordre : je désignai

assez la personne pour le faire connoître à ceux à qui il avoit parlé; je m'étendis sur le péril qu'il y avoit, et pour ceux qui avançoient ces maximes, et pour ceux qui les écoutoient; j'en dis assez pour lui faire autant de peine qu'on vous en a fait. Je ne sais s'il n'eut point ensuite les mêmes pensées que vous, et s'il ne s'imagina point que j'avois aussi beaucoup de peine contre lui; mais ce que je vous puis dire, c'est que je n'estimais pas moins sa vertu, et que je souhaiterois que nous eussions beaucoup de sujets de sa sorte. Il me semble que c'est là, à peu près, ce qui se passe chez vous. Examinez donc devant Notre Seigneur si la tentation ne grossit point les objets, et si l'ennemi ne se mêle point dans cette affaire pour aigrir les choses, et ruiner la charité entre vous autres. Après tout, il faut être fidèle à Jésus, et tout à lui, quoiqu'il en coûte. Tout à vous en son amour. — L. Tronson. »

LETTRE XXXI

A MONSIEUR GUISAIN

Ce 4 août 1681.

Je souhaite, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que celui pour l'amour duquel nous travaillons tous vous éclaire sur l'importance d'écrire plus souvent, et vous donne la véritable intelligence de ces paroles qui vous font peur : *Accusator fratrum suorum* (Apoc. XII, 10). Si on les entendoit ici comme vous faites, il y a long temps que la maison seroit ruinée; et je ne m'étonnerai jamais qu'une communauté s'affoiblisse et se dérègle, où l'on fera scrupule d'avertir les supérieurs de ce qui s'y passe. Pour moi, mon grand scrupule seroit de ne les pas avertir, et je croirois pécher contre la charité et me rendre coupable devant Dieu par mon silence (1). Cependant je ne vous en dirai pas davantage sur

(1) Le même jour, M. Tronson écrivait la même chose à M. de Tanoarn : « Je vois bien que votre retenue ne vient pas de défaut de cordialité et de confiance, mais de scrupule et d'une délicatesse de cons-

ce sujet. Je crois m'en être suffisamment expliqué pour la décharge de ma conscience; et je l'ai fait avec un peu de force, parce que je ne vois rien de si capable de renverser un corps que cette réserve envers ceux qui le conduisent. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXII

A MONSIEUR MAILLARD

8 décembre 1681.

Je suis bien aise que vous ayez lu votre règlement. Tous vos Messieurs me paroissent très bien disposés pour l'observer, jusqu'à M. Guisain, qui ne veut plus faire attendre la communauté pour les exercices qu'il doit commencer. J'espère que vous y tiendrez la main, et que votre exemple les encouragera à maintenir une règle que nous ne saurions trop désirer de voir bien établie de notre temps. Nous aurons, ce me semble, un grand sujet de consolation quand il plaira à Notre Seigneur de nous appeler à lui, si par nos soins et notre fidélité nous pouvons voir l'ordre et le premier esprit de la maison se conserver par le moyen des règlemens, que ceux qui viendront après nous y trouveront établis. Il me semble que c'est l'unique chose que je désire au monde, ou au moins le plus ardent de mes souhaits, parce qu'il me semble que Dieu ne demande rien tant de nous dans les places où il nous met. Je pense que ses desseins en cela seront pleinement accomplis, et qu'il nous fera du moins la grâce, non seulement de n'y mettre point d'obstacle, mais

cience que vous entretenez avec la meilleure intention du monde, mais qui, assurément, est fondée sur de mauvais principes. C'est sur quoi je serai ravi que nous nous expliquions ensemble de vive voix. Car, par cette crainte de manquer à la charité qui fait garder le silence, on fait à la charité même la plus grande plaie qu'elle puisse recevoir dans les communautés : et je puis dire que celle-ci seroit entièrement ruinée, si tous ceux qui y sont en eussent usé de la sorte. Je souhaite, il y a long temps, que vous n'en éprouviez pas les suites dans le lieu où vous êtes ».

encore de ne rien épargner pour y réussir. La peine, de ma part, ne sera pas grande, puisque je vois que tout le monde le souhaite, et c'est ce qui me convainc que Dieu y donnera sa bénédiction.

Quoique vous ayez peu d'ecclésiastiques dans le séminaire (1), et que vous ne voyiez pas d'apparence d'en avoir beaucoup, vous ne devez point vous décourager. Moins il y en aura, et plus aisément y établirez-vous la régularité; et il vaut bien mieux n'en avoir qu'une douzaine bien fervens, qu'un grand nombre qui, étant lâches, ne servent qu'à décrier une maison. Il y a des lieux où l'on se relâche quand on a peu de monde afin de les attirer davantage; mais la grâce de Saint-Sulpice est de ne les attirer que par l'exactitude. Ainsi, je ne puis vous donner de meilleur conseil que d'être aussi exact que jamais; de ne point craindre de renvoyer ceux qui vous en donneront sujet, quand il ne devroit vous en rester qu'une demi-douzaine; et d'être très persuadé que Dieu bénira cette conduite, qui n'ira qu'à établir plus parfaitement le règne de son Fils dans une maison qui doit être uniquement à lui. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR MAILLARD

Le 23 février 1682.

Je ne sais si ce que vous avez mandé à Mgr l'Archevêque de la mauvaise doctrine que l'on enseigne aura de bonnes suites. Car il sera difficile, quelque secret que l'on observe, que l'on ne voie bien, à la fin, que tout cela vient de vous. M. Morange (2) est d'une manière chez le Prélat, qu'il saura bien

(1) Il y avait alors des séminaristes chez les Oratoriens, chez les Joséphites, et au séminaire Saint-Charles. V. *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, p. 96, 97.

(2) Bésian Morange, docteur de Sorbonne, chanoine de Lyon en 1660, Vicaire général du diocèse, était antipathique à Saint-Sulpice. Il est auteur d'une *Summa universæ theologiæ catechisticæ* en 4 vol. in-12, qui fut imprimée à Lyon en 1670 et 1673.

prendre son temps pour vous faire des affaires et accommoder les siennes. Car, comme il est difficile qu'il n'y ait toujours quelque foible dans quelques séminaristes, il peut, dans des occasions, relever cela d'une façon qui ne sera pas avantageuse au séminaire. Ce que des personnes de quelques diocèses voisins m'ont dit depuis peu, me donne encore quelque crainte. Car ils m'ont assuré que le séminaire de Saint-Irénée n'y est nullement en estime, et qu'on le croit le moins réglé de tous les séminaires de Saint-Sulpice. Je ne sais si c'est parce que l'exactitude aux règlemens n'y seroit point si grande, ou parce que les sorties y seroient plus fréquentes, ou parce qu'on y toléreroit des choses qu'on ne souffre pas dans les autres, ou pour quelques autres raisons que je ne sais pas; mais quoiqu'il en soit, les autres communautés étant offensées de ce qu'on en dit, ne manqueront pas de se servir de tout pour se justifier. C'est à vous à prévenir tous les sujets de plainte, et à voir ensemble ceux qu'elles pourroient prendre, pour y remédier. J'ai pensé qu'il étoit bon que vous fussiez averti de tout cela, afin de bien prendre vos mesures. Celles qui me paroissent nécessaires est d'avoir les cahiers qui contiennent cette mauvaise doctrine, de les faire examiner par des docteurs dont on auroit l'avis, et de ne se plaindre que lorsque l'on auroit en main toutes ces pièces. Je ne sais si vous aurez pris toutes ces précautions. Sans cela, je ne vous conseille point de passer plus avant.

Je suis bien aise qu'on soit plus exact dans le séminaire que l'on n'étoit dans les années précédentes. Il faut demander à Notre Seigneur qu'il donne l'esprit d'exactitude à ceux de qui elle dépend. C'est une grâce incomparable dans une communauté, et un trésor inestimable que des personnes remplies de cet esprit. Je suis très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIV

A MONSIEUR MAILLARD

12 avril 1682.

Je crois, Monsieur, que la résolution que vous avez prise de déférer aux sentimens de vos Messieurs est une résolution qui doit bien réunir les esprits et vous lier tous les cœurs. On verra quelles en seront les suites; mais il est difficile que Dieu n'y donne beaucoup de bénédiction. Pour moi, je puis dire que je l'éprouve tous les jours, et que je n'ai jamais plus de consolation et plus de paix, que lorsque les choses sont résolues dans nos petites assemblées, et qu'on ne les laisse point à ma détermination. Je suis au moins assuré pour lors que je fais la volonté de Dieu, et que je ne serai point responsable du *succès*. C'est un avantage qui me paroît si considérable, qu'il guérit bientôt la petite peine que pourroit ressentir parfois la nature d'une conduite si soumise; et j'avoue que je préfère mille fois cette gêne à une plus grande liberté que je pourrois prendre. Vous reconnoissez déjà que cela vous sera très avantageux; j'espère qu'il ne le sera pas moins à la maison, parce que cela, ce me semble, est son esprit. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXV

A MONSIEUR TANOARN

Ce 12 avril 1682.

Les difficultés que l'on a trouvées de faire des exercices communs aux retraitants me paroissent très bien fondées. C'est une chose nouvelle qui ne se fait nulle part, qui attireroit trop de laïques dans la maison, et qui tôt ou tard dérègleroit le séminaire. Quoique vous me disiez de ce grand nombre qui s'y sont retirés pour le Jubilé, je ne puis croire que cela n'ait fait tort au règlement. Car, le moyen qu'au

milieu de cette multitude, les séminaristes fussent aussi réguliers pour les heures, aussi retenus dans leur conduite, aussi exacts pour le silence ! C'est ce qui nous a paru ici tout à fait impossible, et ce qui a fait résoudre de n'en plus tant recevoir à la fois, mais de se contenter de trois ou quatre. Vous savez combien on en voyoit ici les premières années, surtout au temps de Pâques. Le réfectoire, par le grand nombre de gens d'épée, paroissoit autant le réfectoire d'une académie que d'un séminaire. On a été quelque temps, sans les exclure, à remédier aux désordres et aux inconvénients qu'on y voyoit; mais quelque soin que l'on ait pris et quelque vigilance que l'on ait apportée, il a fallu enfin se résoudre au retranchement. Peut-être en peut-on recevoir davantage dans les provinces que l'on n'en reçoit ici; mais je suis au moins assuré qu'on n'en peut recevoir un si grand nombre ensemble, sans que les séminaristes ne s'en ressentent. L'emploi est plus doux parce que, et la qualité des personnes, et leurs bonnes dispositions, et le fruit qui paroît souvent plus présent, consolent la nature; mais comme ce n'est pas là notre première vocation, nous devons toujours prendre garde que nos premières obligations n'en souffrent pas.

Je crois que la meilleure résolution que vous puissiez prendre sur ce que vous me proposez touchant l'Assemblée du clergé est de dire, lorsqu'on vous en parlera, que vous êtes un enfant d'obéissance; que vous respecterez toujours, comme vous devez, les ordres de vos supérieurs, et que vous suivrez en cela, aussi bien qu'en tout le reste, tout ce que vous prescrira votre Prélat. Que si l'on veut vous faire entrer dans le détail des propositions et savoir votre sentiment, vous pouvez toujours dire que vous n'en avez point d'autre que celui de votre Prélat. Quand il sera de retour, vous verrez ce qu'il vous dira là dessus (1). Mais en attendant, le silence est le parti que je conseille. Tout à vous. — L. Tronson.

(1) L'archevêque de Lyon était alors à Paris, mais il n'avait pas assisté à l'Assemblée du Clergé où furent proclamés les quatre articles.

LETTRE XXXVI

A MONSIEUR GUYTON

Ce 12 avril 1682.

Dieu bénisse ceux qui sont fermes à renvoyer ceux qui ne font rien qui vaille dans le séminaire, et à ne se point laisser préoccuper l'esprit de cette fausse maxime, que cette fermeté est bonne à Paris, mais non pas dans les provinces. On a une étrange peine à changer le pli que l'on a pris, et on doit compatir beaucoup à ceux qui d'abord n'en ont pas pris un bon, ou du moins qui n'ont pas pris celui qu'ils devoient. Pour vous, mon cher Monsieur, conservez toujours celui d'exactitude que l'on vous a donné. J'admire la permission donnée, de sortir pour aller voir l'ambassadeur de Maroc, à tous ceux qui en auroient la curiosité. Il faut que cette permission soit échappée sans réflexion, car elle n'est point de Saint-Sulpice; et M. de Poussé avoit raison de vous dire que l'esprit de M. Olier étoit de faire comprendre le fruit qu'il y a à se mortifier dans ces sortes d'occasions. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVII

A MONSIEUR MAILLARD

13 juillet 1682.

La proposition que les RR. Pères Jésuites vous ont faite, de vous dédier une thèse est une marque de leur estime; mais je ne crois point que vous y deviez consentir. C'est une chose qui n'est ni de l'esprit ni du goût de Saint-Sulpice. Tout ce qui n'a que de l'éclat n'est point pour nous, qui devons demeurer cachés, et ne paroître que par la nécessité de nos emplois. Encore faudroit-il les cacher aux yeux du monde si nous pouvions. Ainsi, je vous conseille de remercier bien honnêtement ces bons Pères de l'honneur qu'ils vous

font. Car, pour Monseigneur l'Archevêque, il ne vous pressera pas de l'accepter, quand il saura que vous n'y avez pas d'inclination.

Comme la fin de vos exercices est fixée à l'ordination de septembre, et qu'il est bon d'avoir une conduite uniforme, je crois que vous feriez bien de les continuer jusqu'à ce temps-là, pourvu que la santé le permette, et que vos pensionnaires ne s'en aillent pas. Car peut-être en resteroit-il si peu, que vous pourriez les finir à la fin d'août.

On ne peut approuver ici la pensée de soutenir des thèses publiques dans votre séminaire. Ils le font dans les autres communautés parce que c'est leur usage; mais ce n'est pas le nôtre. On craindroit même que cette innovation ne fît plus de tort que de bien au séminaire, et que si, d'une part, on donnoit par là de l'émulation aux écoliers et on se faisoit connoître, on s'exposeroit, de l'autre, à des inconvénients qui embarrasseroient dans d'autres séminaires, où l'on voudroit suivre cet exemple; et peut-être même chez vous, quand il y auroit une autre personne à enseigner qui, n'étant pas si habile que M. Tanoarn, ne seroit pas en état de satisfaire, comme il seroit à souhaiter, aux arguments que plusieurs ne manqueroient pas de venir faire, exprès pour décrier et les écoliers et les professeurs. Il faut nous tenir, autant que nous pourrons, retirés et cachés; faire cependant notre petit devoir, et laisser dire le monde. Il me semble que ce doit être là notre esprit. Vous voyez comme je vous mande en confiance toutes mes pensées. C'est que je suis très cordialement et entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXVIII

A MONSIEUR TANOARN

Ce 24 août 1682.

Vous pourrez partir quand vous voudrez, Monsieur et très cher en Notre Seigneur. Nous vous avons fait attendre quelques jours, parce que nous avons été bien aise de prendre

toutes nos précautions sur un voyage que plusieurs de nos amis n'approuvent pas trop, et sur lequel ceux qui ne nous veulent pas trop de bien ne manqueront pas de bien raisonner. Comme il faut sortir du royaume, j'ai cru que, pour prévenir, ou les soupçons que l'on pourroit prendre, ou les impressions que l'on pourroit donner de cette sortie qui ne paroît guères de saison, il étoit important d'avoir l'agrément du Souverain. Vous savez la pièce que l'on fit au bon P. Eudes, et ce qu'on lui imputa ici, dans le temps qu'un de ses prêtres étoit à Rome. L'affaire alla si loin que, quoiqu'il assurât qu'il n'avoit nulle part à ce qui s'étoit fait, le Roi voulut que sa congrégation fût éteinte après sa mort ; ce qui auroit été exécuté, s'il n'eût trouvé de puissants protecteurs auprès de Sa Majesté. Nous sommes dans un temps où bien des gens se laissent emporter sans scrupule à la médisance et à la calomnie contre Saint-Sulpice. Il est de notre obligation et de nos soins de leur en ôter tout sujet, et de régler tellement toutes nos démarches, que *qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis* (Tit. II, 8). Je crois que, pour cela, vous feriez bien d'aller droit à Lorette et de borner là votre voyage, afin qu'il soit tout pour la Sainte Vierge, et que la curiosité qui pourroit se trouver en d'autres lieux en étant retranchée, les hommages que vous lui rendrez en sa sainte maison soient plus purs et sans aucun mélange. Et afin que vous n'y alliez point les mains vuides, nous vous laissons nos cœurs, afin que vous les offriez avec toute la maison à celle que l'on y reconnoît pour mère et singulière protectrice.

Je crois vous devoir avertir que, durant tout ce voyage, vous vous observiez extraordinairement dans vos paroles, surtout si l'on vous parle des matières et des affaires du temps. Car ce sont des matières délicates et sur lesquelles vous ne sauriez mieux faire que de garder un très grand silence. Jamais on ne concevroit la manière dont toutes les choses se savent à la Cour, et quelquefois on les y déguise tellement en les rapportant, que le meilleur est de ne dire mot, pour ne point s'exposer à des justifications fâcheuses et

souvent difficiles. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XXXIX

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 20 octobre 1682.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et pour satisfaire à vos ordres, j'ai disposé une personne à partir la semaine prochaine pour aller remplir la place de M. Guisain (1). C'est un bon prêtre, nommé M. Gouriou, qui est avec nous depuis bien des années, qui a toujours travaillé avec beaucoup de bénédiction, qui est en état de rendre service à votre séminaire, et dont j'espère que vous serez satisfait. Je le souhaite, Monseigneur, avec d'autant plus de sujet que ce me sera toujours une très grande joie de pouvoir répondre à vos désirs et de seconder votre zèle. Nos Messieurs qui travaillent déjà sous vos ordres se trouvent déjà si honorés de vos bontés et si encouragés de votre protection, que je m'estime heureux de pouvoir partager avec eux cette grâce. Je vous la demande, Monseigneur, avec tout le respect et toute la soumission que je dois, aussi bien que celle de me croire, avec une profonde reconnoissance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

(1) En apprenant la mort de M. Guisain, M. Tronson écrivait à M. Maillard le 2 du même mois d'octobre : « *Sicut fuit voluntas in cœlo, sic fiat* (I Mach. III, 60). Il est juste de se soumettre aux ordres du Souverain Maître ; puisqu'il lui a plu de rappeler à lui notre cher confrère, il faut lui en faire de bon cœur le sacrifice. C'étoit un fruit mûr pour le ciel. Nous perdons assurément beaucoup en cette mort ; mais j'espère que Notre Seigneur ne permettra pas qu'elle fasse tort à son œuvre. M. Gouriou a été extrêmement regretté dans le diocèse de Clermont, et si la Providence permet qu'il aille à Lyon, je ne doute pas qu'il n'y fasse du bien. Nous y penserons encore avant que de vous l'envoyer ».

LETTRE XL

A MONSIEUR GUYTON

Ce 11 décembre 1682.

Il ne faut point faire d'excuse sur la manière dont votre lettre est écrite : jamais ce que vous me manderez ne me paroîtra mal digéré, tant que vous me parlerez avec la confiance et l'ouverture que vous faites.

Je suis ravi que votre règlement commence bien : Dieu veuille que cette exactitude continue ! Tant que votre temps pourra être employé utilement aux séminaristes, vous devez renoncer de bon cœur à vos livres. On ne voit que dans l'expérience combien il est nécessaire, pour gagner le cœur des personnes que l'on conduit, de leur donner à toute heure un libre accès, de quitter tout pour les entendre, de ne point s'ennuyer pour les choses inutiles qu'ils nous disent, et d'être persuadé que tous les moments qu'on leur donne ne sont jamais inutiles. *Si enim ad illos non pervenerit, pax ad vos revertetur.* Ainsi, quelque attrait que vous ayez pour vos livres, ne vous laissez point aller à ce désir immodéré d'études, qui fait que l'on ne prend qu'avec peine d'autres emplois; que l'on retranche autant que l'on peut des autres exercices, afin d'avoir plus de temps pour l'étude; que l'on se chagrine et l'on s'inquiète lorsque l'on est détourné; que l'on témoigne même pour lors de la peine, soit en prenant une mine plus sérieuse, soit en parlant d'une mine plus sèche, soit en renvoyant le plus tôt que l'on peut, et après avoir dit deux ou trois mots, ceux qui viennent vous demander avis. Si vous avez dans la suite autant d'occupation comme vous me marquez qu'on vous en donne dans ces commencemens, vous aurez de quoi vous exercer; vous vous trouverez en peu de temps plein d'entretiens, *et ad omne opus bonum paratus* (II Tim. II; 21).

Tâchez surtout d'inspirer à vos pénitents l'ouverture de cœur et la fidélité à rendre compte à leur directeur de leur

intérieur. L'esprit de direction n'a point encore été à Lyon, et si vous pouviez l'y établir, vous feriez un bien incomparable. Car sans cela on ne fera jamais de grands fruits dans un séminaire. Mais c'est une chose à introduire peu à peu, et si vous gagnez cela sur ceux qui s'adresseront à vous, leur exemple pourra peut-être peu à peu servir à d'autres. La tendresse que vous sentez pour eux pourra servir à leur gagner le cœur; et c'est à quoi vous devez vous appliquer par dessus tout. Car, quand une fois le cœur est gagné, on fait faire ensuite aisément aux personnes tout ce que l'on veut. Sans cela, l'on perd son temps et l'on prend inutilement beaucoup de peine. La liberté qu'ils ont avec vous est fort du goût et de l'esprit de Saint-Sulpice, où vous savez que cette manière d'agir franche, cordiale et sincère, est plus estimée que ce trop grand sérieux qui glace les cœurs et qui fait peur aux gens. Continuez, mon cher Monsieur, à en gagner à Dieu le plus que vous pourrez. Considérez que l'âme est *chara et amica Dei possessio* (1); que vous ne sauriez rien faire qui lui soit plus agréable que de les ravir au monde pour les donner à Jésus-Christ; et que, suivant le sentiment des saints, c'est là la plus grande marque, et que vous puissiez avoir, et que vous puissiez lui donner, de votre amour : *Hoc maximum amicitiæ erga Christum argumentum.* Ainsi, je ne puis vous dire autre chose que de persévérer dans ce zèle. *In illo amentur animæ. Rape ad eum quas potes, et dic eis : hunc amemus, hunc amemus* (2). C'est en lui que je suis à vous beaucoup plus que je ne vous puis dire. — L. Tronson.

(1) *Appendix tomi quinti Operum Sancti Augustini continens sermones suppositititios,* Serm. LI, n. 3; olim Serm. 225, *De Tempore.*

(2) Aug. *Confess.* lib. IV, cap. XII, n. 18.

LETTRE XLI

A MONSIEUR BOURLIER

Ce 4 février 1683.

Je prie Notre Seigneur d'accomplir en vous et par vous ses desseins pour votre propre sanctification et pour le bien de son œuvre, *secundum propositum voluntatis suæ* (Ephes. I, 5). C'est à quoi je ne doute point que vous ne travailliez de votre part et de tout votre cœur, nonobstant toutes les peines que vous pourriez avoir au dedans de vous-même, ou qui vous pourroient venir du dehors. Vous savez que Notre Seigneur se sert ordinairement de la croix pour former ses bons ouvriers, aussi bien que pour achever ses plus parfaits ouvrages. C'est ce qui vous doit consoler et soutenir dans vos peines. Car ces privations, ces dégoûts intérieurs, ces délaissemens sensibles ne sont que des voies pour conduire les âmes au pur amour. Continuez de vous abandonner sans réserve aux soins, à la vigilance et à la charité d'un si bon père. Confiez-vous en ses bontés, et vous oubliant vous-même et vos propres besoins, pour ne vous occuper que de lui, dites de cœur comme S. Bonaventure : *Domine, non possum intendere mihi et tibi : intende ergo mihi et meæ miseriæ, et ego intendam tibi et tuæ bonitati.* C'est là, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la disposition que je vous souhaite pour cette année; que je crois vous avoir déjà mandée il y a environ deux ans; mais que je vous redis encore ici une fois, parce que je ne vois rien qui vous soit si nécessaire, que ce total abandon à Dieu et cette parfaite résignation, afin qu'il fasse de nous, et pour le temps et pour l'éternité, tout ce qui sera à sa plus grande gloire. Je suis en lui, mille fois plus que je ne puis dire, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLII

A MONSIEUR GUYTON

Ce 31 mai 1683.

Je ne puis être que très satisfait des dispositions où vous êtes, et que vous me marquez dans votre lettre. Vous me les expliquez si nettement et avec une telle franchise, que je vous dirois sans peine ce que je trouverois, ou à y ajouter ou à y changer, si je croyois que Dieu demandât autre chose de vous. Demeurez donc en paix dans l'état où vous êtes, et soyez persuadé que, dans les occasions, je disposerai de vous pour le service de Notre Seigneur, avec toute la liberté que vous me donnez, et de la même manière que je ferois de tous ceux qui sont le plus étroitement liés à la maison. Je ne puis désirer rien autre chose de vous, que cette disposition d'obéissance et d'abandon où vous vous trouvez établi, et la préparation de cœur de faire davantage quand le Souverain Maître parlera. Il ne seroit pas juste de le prévenir et il faut attendre ses ordres; quand il me les fera connoître, vous en serez sûrement averti. Je vous dis peu de choses, mais ce peu suffira pour vous faire connoître le fond de mon cœur.

C'est une très bonne pratique que celle de M. Hurtevent que vous avez prise, et je crois que vous ne sauriez rien faire de plus utile, que de continuer à recevoir avec cordialité tous ceux de la maison, à ne les renvoyer jamais, à écouter tout ce qu'ils veulent dire, quoiqu'il paroisse quelquefois qu'il y ait bien des choses inutiles. Car c'est par là qu'on leur ouvre le cœur et qu'on les gagne. Je ne doute pas que vous ne le connoissiez déjà par expérience. Ainsi, je n'ai rien autre chose à vous dire sur cela, sinon que vous persévériez. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLIII

A MONSIEUR DE TANQUARN

Ce 31 mai 1683.

Voici, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, la réponse aux trois articles de votre dernière lettre.

Nous avons été ici très satisfaits de M. Langrognet, et son esprit me paroît bien propre pour Saint-Sulpice. C'est à lui à lever la première difficulté, qui regarde le consentement de son prélat (1). Pour l'autre, nous y pourvoirons de grand cœur, et nous lui fournirons avec joie tout ce qui lui sera nécessaire; car c'est un digne sujet.

Je ne sais point à quoi l'on pense de vouloir faire mettre des confessionnaux dans votre chapelle. Ce seroit le moyen d'y attirer éternellement des personnes de dehors, lesquels il faudra tâcher, avec le temps, d'écarter autant que l'on pourra, au lieu de leur en faciliter l'accès; vous ne sauriez vous opposer trop à cette singularité. Je crains que, comme on a peu de séminaristes, on ne se laisse aller avec plus de facilité sur les laïques; ce qui n'est nullement notre vocation.

Non seulement il n'est pas à propos que l'on quitte le chant ordinaire pour en prendre un particulier, mais je trouve que cela est très mal, et je m'étonne que M. Maillard l'ait souffert. On n'a jamais voulu ici le permettre, et dans les fêtes du Séminaire où nous chantons l'office dans notre chapelle, nous ne changeons rien de tout ce qui est noté dans le romain. Nous avons même mis les hymnes de nos offices particuliers sur le chant des hymnes ordinaires, quoique M. Nivers nous en eût donné un autre fort beau (2); et si

(1) Il ne réussit pas à obtenir le consentement de son prélat, qui le fit directeur du séminaire de Besançon, fonction que M. Langrognet exerça avec zèle jusqu'en 1693. V. *Vie de M. Olier*, t. III, p. 355. *Histoire du séminaire de Besançon*, par l'abbé Jacquenet, p. 179.

(2) Sur Nivers et les Offices propres du séminaire Saint-Sulpice, V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 52, 53.

nous eussions trouvé le reste noté, nous ne l'aurions pas assurément changé. C'est une grande maxime, dans les communautés, de se tenir fermes aux usages de nos Pères, et de ne rien innover sans une grande nécessité. Comme chacun a ses vues et ses raisons, on verroit bientôt tout renversé, si l'on se donnoit la liberté de s'écarter de cette règle. Vous jugerez bien par là de la manière dont vous devez parler sur ces matières, et ce que vous devez en dire dans l'occasion. Je suis tout vôtre en Notre Seigneur. — L. Tronson.

LETTRE XLIV

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 3 novembre 1683.

Je croyois vous répondre, la semaine passée, sur la direction des filles de l'Hôtel-Dieu de Villefranche dont vous m'avez écrit; mais comme nous ne pûmes nous assembler et que j'étois bien aise de ne rien déterminer de moi seul, il m'a fallu remettre à celle-ci pour avoir l'avis de nos Messieurs. Après avoir examiné les raisons que vous mandez et être convenus avec M. de la Barmondière que ce seroit un grand bien pour Villefranche de vous charger de cette direction, nous avons tous cru que vous ne deviez point l'accepter. C'est un emploi qui n'est point de notre vocation, qui peut détourner beaucoup du séminaire, qui demande du temps pour les lettres que l'on reçoit, pour les réponses que l'on est souvent obligé de faire, pour les maladies qui peuvent survenir aux filles où elles peuvent avoir de grands besoins, pour les retraites où elles veulent qu'on les dirige; et après tout, quand ces inconvénients même n'y seroient point, on croit qu'il faut écarter autant que l'on peut toutes ces sortes d'emplois extérieurs, pour se renfermer dans ceux du séminaire. Pour moi, comme j'ai vu que ça été là toujours l'esprit de la maison; que l'on a refusé ici, sur ce principe, de pareilles directions, quelque instance que des personnes considérables en pussent faire, et que l'on a connu

par expérience de quelle conséquence il étoit d'en user de la sorte; j'ai toujours été persuadé que l'on ne pouvoit faire plus de bien à la Compagnie, que de remplir de ce même esprit tous ses sujets. Je ne pourrois avoir d'autres sentimens, quand même il y auroit des biens beaucoup plus considérables à faire à Villefranche. Ainsi, je vous conseille de vous défaire honnêtement de ces bonnes filles; et si Mgr l'Archevêque vous pressoit d'en accepter le soin, vous avez la raison de votre santé, qui pourra le contenter. Car il vous aime trop pour vous donner un emploi qui pourroit vous incommoder.

Si votre nombre diminue cette année, il faut tâcher de faire en sorte que la ferveur augmente, afin de suppléer par là à ce qu'un plus grand nombre rendroit de gloire et d'honneur à Notre Seigneur. Il est le maître de ses ouvrages, et il en dispose comme il lui plaît. S'il vous donne peu de gens, il vous demandera compte de peu. Le tout est de bien faire sa sainte volonté, et d'être fidèles à ce qu'il nous confie. Vos peines intérieures, auxquelles je compatis, sont des épreuves qui viennent d'un bon père. S'il ne vous y soutient pas toujours d'une manière sensible, et s'il vous laisse quelquefois éprouver toute la pesanteur de sa croix, il vous en fera un jour goûter le fruit. Il faut achever notre course avec courage, et si nous ne sentons en notre fond que misère, et que nous ne recevions en nous-même que des réponses de mort, nous devons nous confier davantage en celui qui ne secourt jamais plus puissamment sa créature, que lorsqu'il la voit plus convaincue de ses besoins. Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLV

A MONSIEUR MAILLARD

Le 27 décembre 1683.

Je ne puis vous rien dire sur l'engagement où vous a mis Monseigneur l'Archevêque. Tout ce que je crois devoir faire

est de prier Notre Seigneur que cette supériorité ne fasse point de tort à la maison. Ce que nous avons le plus à craindre sont les emplois extérieurs, auxquels il est difficile de s'appliquer beaucoup sans que l'intérieur des séminaires ne s'affoiblisse; et entre les emplois extérieurs, rien n'est plus éloigné de notre vocation qu'une supériorité de filles; auxquelles, quoiqu'on fasse, il faut toujours donner beaucoup de temps qui seroit mieux employé pour les ecclésiastiques. Cependant, puisque vous vous trouvez lié d'une manière qu'on ne peut rompre présentement, vous devez y agir avec une telle réserve, que ceux qui ne nous veulent pas trop de bien, ne croient pas que vous préfériez la direction des filles au service des séminaristes. Les ordres pressés du Prélat nous mettront à couvert de ce côté-là, au moins à l'égard des personnes qui sauront les instances qu'il nous a faites; mais, avec cela, je vous conseille de vuider le plus tôt que vous pourrez toutes leurs affaires, afin qu'ayant satisfait à ce qu'on a exigé de nous, on nous laisse après en liberté. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLVI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 22 mai 1684.

Vous avez raison de dire que nous avons fait une grande perte en la personne de M. Masson (1). C'étoit un sujet accompli et capable de tout. Je ne me souviens pas de ce qu'il faisoit quand il vous dit qu'il étoit bien chargé de travail; mais il n'avoit à faire, l'année passée, qu'un entretien par semaine, et une ou deux répétitions d'oraison d'un demi-quart d'heure; et depuis les vacances, au lieu de l'entretien, il a donné chaque semaine deux sujets d'oraison. J'aurois de la peine à

(1) Ancien élève du séminaire Saint-Irénée à Lyon, puis directeur au séminaire de Limoges en 1670, M. Pierre Masson avait été rappelé au séminaire Saint-Sulpice à Paris en 1681. Il y mourut au mois de mai 1684.

croire que ce fût là une trop grande charge pour une personne qui a quelque facilité à parler. Et en effet, elle étoit si peu considérable pour le défunt, que, comme je lui proposai, il y a quelques mois, de partager les sujets d'oraison, dans le désir que j'avois de donner quelque occupation à une autre personne, il m'y apporta tant d'inconvénients, que je crus qu'il étoit bien aise de les donner tout seul. Il est vrai qu'il s'y échauffoit beaucoup et qu'il étoit un peu long; mais c'est de quoi on ne l'a pas pu corriger. Quant à ce que vous a dit un honnête ecclésiastique qui a été à Saint-Sulpice et qui sait ce qui s'y passe, je ne sais s'il en a bien pris l'esprit. Car, pourvu qu'une personne y aime le règlement, je ne vois pas pourquoi on ne pourroit pas y subsister long temps en santé. Mais ce qui me fait croire qu'il parle sans connoissance de cause, est ce qu'il dit des indispositions de M. Bardon. Car j'en ai parlé souvent avec M. Masson qui le connoissoit à fond et depuis long temps, comme vous savez : et il me disoit, qu'il ne s'en étonnoit pas, et que je ne devois pas m'en mettre en peine, parce qu'il l'avoit vu toujours de même. Il est vrai qu'il seroit surchargé s'il demeuroit comme il est à présent; mais dès demain il aura du secours, et bien abondamment. J'ai toujours vu des gens, depuis que je suis à Saint-Sulpice, qui ont dit qu'on y avoit trop de travail, ou qu'on n'y pouvoit pas subsister long temps; mais je n'ai point vu, quand on est venu dans le détail, que cela se soit vérifié; et je ne vois pas non plus qu'on y meure plus tôt qu'ailleurs. Ceux qui y viennent incommodés y demeurent incommodés : ceux qui y viennent en santé la conservent dans le travail. J'ai été bien des années à y travailler autant qu'un autre. J'y ai donné long temps les sujets d'oraison, fait les Entretiens et la conférence des Cas; et je n'ai point vu que cela m'ait incommodé. M. Le Tellier, qui n'avoit pas une santé bien forte, y a autant travaillé que personne; et cependant il n'en a pas été incommodé. Ainsi, je m'imagine que ces bruits que l'on fait courir, qu'on ne peut pas subsister long temps ici, ne peuvent venir que de ce que l'on ne connoît pas assez ce qui s'y passe, ou que l'on n'aime pas assez le travail, ou que

l'on aime beaucoup ceux qui y travaillent que l'on voudroit soulager. De quelque part que cela vienne, j'espère que nous remédierons à tout. Car j'espère que, dans peu de jours, nous aurons de quoi partager les travaux d'une manière qu'il y en a qui se plaindront qu'ils n'ont pas assez d'emploi, et qu'il n'y a presque rien à faire, comme on me l'a témoigné, il n'y a pas encore une année. Ce sont divers sentimens que l'on prend, selon les différentes dispositions où l'on se trouve; et il est toujours bon qu'un supérieur les connoisse, afin qu'il se fasse autant qu'il pourra tout à tous, et qu'il tâche de contenter tout le monde. Vous jugerez par là, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que, bien loin de trouver mauvais ce que vous m'avez écrit sur cet article, je vous en suis obligé, comme je le vous serai toujours très particulièrement de ce que vous me manderez qui pourra regarder le bien de la maison. C'est ce que nous devons avoir tous particulièrement en vue, et à quoi chacun doit contribuer de sa part, selon les lumières que Dieu lui donne, puisque c'est là notre principale vocation. Je ne vous conseille pas de vous peiner beaucoup pour les autres choses qu'on vous a dites de Saint-Sulpice, et que vous me mandez ne se pouvoir écrire : car on en dit tant tous les jours et de toutes façons, non seulement dans les provinces, mais même en cette ville, qu'il sembleroit quelquefois, à entendre parler, que tout seroit perdu. Ainsi, jusqu'à ce que vous sachiez le fond des choses, et d'original, vous ne sauriez mieux faire que de demeurer en paix. On ne vous en dira pas davantage que nous en avons entendu dire du temps de nos Très Honorés Pères M. Olier et M. de Bretonvilliers. Soyons, de notre part, fidèles à ce que Dieu demande de nous; ne perdons point la confiance, et il n'y aura rien à craindre pour son œuvre.

Nous avons su le vol de votre lampe et la libéralité du Prélat, qui fait bien voir la bonté qu'il a pour le séminaire. Nous l'avons assez remarquée ici dans la visite que nous lui avons rendue, et j'avoue que j'en ai été charmé. Nous demanderons à Dieu de grand cœur qu'il le conserve encore longues années pour le bien de son œuvre. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLVII

A MONSIEUR TANOARN

Ce 30 juin 1684.

J'ai été bien aise de recevoir avec votre lettre du 15 de ce mois le récit de votre conférence avec le R. P. Visiteur (1). Ce qu'il trouve de fâcheux, de cruel, de malhonnête dans la manière d'agir de Saint-Sulpice ne me surprend pas. Il y a long temps que lui et plusieurs de ses Pères sont prévenus contre nous. Quand il leur plaira de s'éclaircir, ils verront qu'ils croient trop légèrement aux rapports qu'on leur fait, et que nous avons toute l'estime et tout l'amour que nous devons avoir pour leur congrégation. Il a dû être satisfait de ce que vous avez dit de M. Maillard et du séminaire de Lyon. Voici de quoi le contenter sur ses autres plaintes.

1° Contre la maison de Saint-Sulpice, vous me marquez deux choses qu'il vous a dites. La 1re, qu'on a une si grande antipathie et aversion contre eux, qu'elle va jusqu'à les traiter d'hérétiques. La 2e, que leur Père général m'ayant rendu visite, je ne l'ai pas été visiter une seule fois, ce qui est la marque d'un dernier mépris.

Pour la première, je ne sais point où il se fondent, n'ayant jamais ouï dire rien de pareil dans la maison. Peut-être leur a-t-on fait quelques rapports semblables à ceux du con-

(1) A cette date, le visiteur des maisons de l'Oratoire était Claude-Yves d'Urfé, frère cadet de l'évêque de Limoges, né à Flageat, dans le diocèse du Puy, ou selon le P. Cloyseault, à Saint-Flour. Il fut baptisé au château de la Bastie, au diocèse de Lyon. Il entra à l'*Institution* de Paris le 4 juillet 1664, âgé de 19 ans. Il enseigna d'abord la philosophie et la théologie en diverses maisons de l'Oratoire; ensuite il devint supérieur de la maison de Notre-Dame des Vertus en 1678, puis de celle de Saint-Magloire en 1681, et donna en différents lieux quelques missions avec quelques-uns de ses confrères. Il mourut dans la maison de Paris, le 3 août 1687. V. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire;* Paris, 1904, in-8°, t. III, p. 413-416.

frère de Langeac, et que des jeunes gens, mécontens du séminaire, leur auront fait des contes qu'ils auront inventés pour leur plaire. Mais de quoi je puis assurer, c'est que nous sommes très éloignés d'avoir ces pensées, et qu'ils nous trouveront toujours très disposés de témoigner dans toutes les occasions l'estime que nous faisons, et de leur congrégation, et de leurs Pères.

Pour la seconde, je ne savois point que le P. Général m'eût rendu plusieurs visites, et je ne le sais pas même encore présentement. Car, après m'en être informé et après avoir rappelé autant que j'ai pu, la mémoire des choses passées, je ne crois point qu'il me soit venu voir plus d'une fois; à moins qu'il n'y soit venu *incognito*, et je suis sûr de lui avoir rendu sa visite. Ce qu'il ne peut pas ignorer, puisque j'y fus avec Mgr de Limoges, et que nous nous entretînmes assez longtemps avec lui. Il me semble que c'est là faire une querelle d'allemand, et se persuader à plaisir ce qui n'est pas, pour avoir sujet de se plaindre.

Quant au séminaire de Bourges, quand il leur plaira de s'informer de la manière dont nous nous sommes comportés, je ne crois pas qu'ils blâment notre conduite. 1° Je témoignai à celui qui se mêloit de cette affaire, que nous ne voulions point penser à cet établissement. 2° Comme il me vint voir plusieurs fois pour me solliciter d'y entendre, je le renvoyai d'une manière fort sèche, lui témoignant qu'il perdoit son temps et qu'il me feroit plaisir de ne plus revenir. 3° Comme on me dit que Mgr l'Archevêque viendroit m'en prier, je n'allai point chez lui, quoique la civilité eût demandé que je l'eusse prévenu. 4° Je le laissai venir ici plusieurs fois m'en solliciter, sans que je lui rendisse aucune visite, comme je l'aurois dû faire par toutes sortes de raisons. Enfin, je n'acceptai son séminaire qu'après qu'il m'en eût extrêmement sollicité, et que j'eusse connu qu'il ne vouloit point le donner aux Pères de l'Oratoire. Je vois bien qu'en cela j'ai manqué à l'égard de Mgr de Bourges, et qu'il auroit sujet de se plaindre de mon peu de civilité : Mais pour ce qui regarde ces Pères, j'avoue que je ne découvre pas ma faute, et que je

ne puis concevoir avec quelle justice ils se peuvent plaindre en cela de ma conduite.

Je ne puis vous rien marquer de Limoges, parce que je n'avois pas encore ouï dire que Mgr de Limoges présentât les Pères de l'Oratoire. Cette plainte, non plus que les autres, ne peut être fondée que sur de faux rapports. Mais quand elle auroit quelque fondement, ce que je ne puis croire, pourquoi en accuser M. Bourdon et ensuite tout Saint-Sulpice? Le P. Visiteur doit assez connoître M. son frère, pour savoir qu'il y a bien des choses qu'il fait de lui même sans consulter Messieurs Bourdon (1).

Ce qu'il prétend que lui a dit M. de la Chetardye est un sujet raisonnable pour lui faire quelque peine, mais non pas pour en tirer une conséquence que Saint-Sulpice est opposé à l'Oratoire. Quand il plaira à Notre Seigneur, il leur fera connoître combien nos sentimens sont éloignés de ceux qu'ils nous imputent. Cependant, il faut toujours aller notre chemin, sans vouloir trop rechercher des éclaircissemens forcés qui n'ont nul bon effet sur des esprits qui croient avoir des preuves convaincantes de la vérité des choses qu'ils s'imaginent. On peut dire simplement au P. Le Blanc les choses comme elles sont, de même que vous les avez dites au P. Visiteur; mais de croire que la disposition des esprits change, c'est à quoi je ne vois nulle apparence.

J'ai bien de la joie de la santé de M. Maillard. M. Carrier nous a dit merveille de la retraite de Mrs vos curés. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XLVIII

A MONSIEUR GUYTON

Ce 27 novembre 1684.

C'est une chose mortifiante que le peu de monde qui se

(1) Ils étaient frères : l'un était supérieur du séminaire, et l'autre vicaire général du diocèse. Voir la correspondance avec le séminaire de Limoges, p. 364.

présente pour entrer au séminaire. Je ne doute pas que cela ne contriste beaucoup nos Messieurs. Ce que vous me mandez des emplois extérieurs que l'on prend peut faire bien du tort; et comme ce n'est pas là notre vocation, je crains que ce ne soit une source de déchet pour le séminaire et ne fasse que la bénédiction n'y soit plus si grande. Si le nombre des séminaristes n'augmente pas, vous aurez tout loisir de vous reposer et d'étudier. Ce que l'on doit cependant éviter est que le petit nombre ne fasse point relâcher de l'exactitude qui est toujours d'une égale obligation. Naturellement, on se dégoûte, on se néglige quand on a peu de monde : mais quand on n'a en vue que la volonté de Dieu, pourvu qu'on l'accomplisse, on est toujours content, et on ne se met guères en peine si c'est *in multis an in paucis;* sachant surtout qu'une communauté de trois personnes ferventes et exactes aux règles sera plus agréable à Dieu qu'une de cent, où les règles ne seroient point gardées.

Je ne doute pas que le neveu du P. de La Chaise ne vous embarrasse s'il demeure dans le séminaire. Cependant, si Mgr l'Archevêque veut que vous le receviez, vous ne pourrez pas le refuser. Tout ce que vous pourrez faire est de représenter tous les inconvéniens que vous me marquez. Mais si, après les avoir exposés, et après avoir averti le neveu que l'on ne souffre au séminaire des cheveux frisés et poudrés; qu'il faudroit qu'il se rendît exact aux exercices; que l'on ne pourroit pas l'absoudre s'il ne faisoit un bon usage de ses revenus, et s'il ne changeoit de conduite, on insiste à le faire recevoir, et que, lui, témoigne vouloir changer de vie et donner bon exemple, je ne vois pas que vous ayez autre chose à faire que de le recevoir, et d'avertir ensuite Mgr l'Archevêque de la manière dont il se comporteroit, afin qu'il ne vous obligeât pas de le garder long temps, s'il ne vivoit pas comme il doit.

Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse les vues qu'il vous donne de travailler fortement cette année au détachement et à l'humilité. Ce sont deux grands appuis qui empêchent qu'une âme ne tombe, et qui font que Dieu règne en elle

dans une grande paix. Soyons tout à lui, et pour le temps et pour l'éternité. Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XLIX

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 25 juin 1685.

On m'a fait voir, ces jours passés, un petit livre intitulé : *Les sages entretiens d'une âme dévote et désireuse de son salut,* par feu M. Guisain, Prêtre de Saint-Sulpice et Sous-Directeur du Séminaire de Lyon; Chez Jean-Baptiste Barbier, rue Mercière, à l'enseigne de l'Ange gardien : 1681. Troisième édition.

Comme ce titre m'a surpris par sa nouveauté, et que personne n'en avoit ouï parler ici, j'ai crû que vous pourriez nous en dire des nouvelles, et nous apprendre si ce sont véritablement des entretiens de M. Guisain; si la première édition a été faite de son vivant, et par quel ordre elle a été faite (1). Ces sortes de démarches faites sans ordre de Paris, font paroître si peu d'union entre les maisons de Saint-Sulpice, que je ne puis croire que cela ait été fait de votre consentement, ni du consentement du défunt. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE L

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 19 août 1685.

Le libraire qui vous a parlé d'imprimer les *Examens* n'y trouveroit pas son compte et il tromperoit le public : car toutes les copies que l'on en a sont très imparfaites, et

(1) Le 30 juillet suivant, M. Tronson écrivant de nouveau à M. Maillard, lui dit : « Nous n'avons pas besoin d'autre éclaircissement touchant le livre des *Sages Entretiens,* que celui que vous m'avez donné, et je ne puis qu'en être fort satisfait ».

nullement en état d'être mises en lumière. Ainsi, il est important de le détourner de ce dessein. Vous pouvez même l'assurer qu'on les a mis en état d'être imprimés, et qu'on les donnera, au premier jour, à l'imprimeur pour les rendre publics (1). Si vous voyez qu'il persiste, vous en avertirez M. Maillard, afin de voir les moyens que l'on prendra pour l'arrêter. Car cela est de conséquence.

On peut plaider pour le ventre quand on plaide pour les autres et pour maintenir l'ordre ; et je m'assure que S. Yves même, votre patron, auroit trouvé cette cause assez juste pour ne pas faire scrupule de la soutenir. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LI

A MONSIEUR TANQUARX

Ce 7 novembre 1685.

J'ai été bien aise que vous m'ayez envoyé la formule sous laquelle on a reçu les principaux huguenots de Grenoble. Elle est fort remarquable, et l'on y fera plus de réflexions que sur celle de Lyon. Quelques particuliers se sont mêlés d'en faire en cette ville. Il y en a une qui a déjà été condamnée à l'Officialité, et l'on y fait de vives poursuites pour en découvrir les auteurs.

Vous verrez bientôt huit de nos Messieurs qui s'en vont en Languedoc travailler aux missions que le Roi y fait faire. Il

(1) La première édition des *Examens particuliers* ne parut cependant qu'en 1690. A Lyon, chez Antoine Thomas, 2 vol. in-12. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 133. Depuis la publication de cette *Bibliothèque*, j'ai acquis la connaissance d'une traduction allemande de l'ouvrage de M. Tronson : « Particular-Examina über die Tugenden und Uebungen des geistlichen Lebens für Geistliche, Ordensleute, Seminaristen und alle, welche nach christlicher Vollkommenheit streben, von Tronson weil Superior des Seminars von St. Sulpice. Neue verbesserte, mit Examina über die Hauptfeste vermehrte Ausgabe. Aus dem Französischen : Mainz, Verlag von Franz Kirchheim, 1869, in-8°, pp. XXXI-740. »

n'y a pas eu moyen de les refuser à Monseigneur notre Archevêque, qui a un zèle admirable pour cet œuvre. Je ne sais si M. Couderc pourra se dispenser de se mettre à leur tête. Si cela est, il seroit bien important que vous puissiez lui prêter M. Guyton à Viviers, au moins pour le commencement des exercices. Car M. Coudere et M. Du Four n'y étant pas, les autres Messieurs demeureront trop chargés. Je n'en écris pas à M. Maillard parce que je m'imagine qu'il ne sera pas encore de retour à Lyon. Aussitôt qu'il y sera, vous lui communiquerez, s'il vous plaît, cette lettre. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LII

A MONSIEUR MAILLARD

19 novembre 1685.

Je ne m'attendois pas au refus que vous a fait M. l'Archevêque. Tous nos Messieurs en ont été surpris. Il ne vous a pas donné en cette occasion une grande marque de son amitié. Si tous les prélats en usoient de même, ils auroient bientôt ruiné Saint-Sulpice. Cet exemple nous servira pour l'avenir, et nous sera un avertissement de mieux prendre nos mesures quand il faudra envoyer quelques sujets. Car si l'on n'a plus la liberté d'en disposer, même pour quelques mois et pour des besoins comme celui qui se présente, on ne donnera pas aisément des meilleurs ouvriers. Il seroit aisé de répondre à l'exemple de M. Rigoley; mais puisque cette demande lui fait peine, il n'en faut plus parler. Si feu M. l'évêque de Clermont et son successeur en eussent agi de même, où en serions-nous? Je ne crois pas qu'il agrée beaucoup la proposition que vous lui voulez faire, d'obliger les Ordinans à demeurer plus long temps au séminaire; et je crains qu'il ne pense que vous parlez pour vos intérêts, et qu'il ne se choque si vous le pressez sur cet article dont vous lui avez déjà parlé plusieurs fois, et sur lequel il vous a assez témoigné ses sentimens. Vous en jugerez. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 26 novembre 1685.

La lettre que je reçois aujourd'hui de M. Coudere m'oblige à vous écrire encore ce mot ici touchant M. Guyton. Je ne puis me persuader que Mgr l'Archevêque persévère dans le refus qu'il vous a fait, quand vous lui donnerez une parole positive qu'il reprendra son poste aussitôt après les missions. et que vous représenterez en même temps les besoins du séminaire de Viviers. Vous savez que M. Du Four en est absent : que M. Coudere ne peut s'exempter de se joindre à nos missionnaires, et qu'ainsi il ne reste, avec M. d'Azégat, dans le séminaire, que M. d'Aultanne que sa Théologale occupe assez, et M. Colon qui n'est pas en état de faire grande chose : c'est-à-dire, qu'il faudra que M. d'Azégat soit presque chargé de tout (1). Il me semble qu'il est bien juste de s'assister un peu les uns les autres dans ces extrémités. Vous verrez ce que vous pourrez faire. Si l'on consent au départ de M. Guyton, nos missionnaires qui partirent samedi dernier par le carrosse de Lyon pourroient l'emmener avec eux à Viviers. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LIV

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 3 décembre 1685.

Il ne faut pas parler davantage à Mgr l'Archevêque de M. Guyton. Ce seroit lui faire trop de peine d'insister encore sur son départ, après ce que vous lui avez dit. On n'auroit pas cru que, pour une occasion extraordinaire et singulière

(1) Sur tous ces membres de la Compagnie, voir la correspondance avec le séminaire de Viviers.

comme celle-ci, et dans un temps où vous avez si peu de monde, il eût fait tant de difficulté. Vous ne pouviez pas, de votre part, lui parler mieux que vous avez fait. Je tâcherai, de la mienne, s'il me fait l'honneur de m'en écrire, de lui répondre sans lui donner de chagrin. Outre les obligations que nous lui avons, il y a bien des raisons qui nous obligent de le ménager. C'est ce qui me fait croire que vous feriez bien de ne lui plus parler de faire demeurer plus long temps les Ordinans dans le séminaire. Après ce que vous lui en avez dit, vous devez être en repos, et votre conscience en est abondamment déchargée. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LV

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON

Du séminaire Saint-Sulpice, ce 6 décembre 1685.

Monseigneur,

Nous n'avons garde de nous prévaloir du consentement que vous avez eu la bonté de donner au départ de M. Guyton. Il me suffit de savoir que son absence vous feroit peine, pour condamner moi-même la proposition que j'avois prié M. Maillard de vous faire. Les obligations très grandes que nous vous avons me sont si présentes, que je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'être persuadé que je ne ferai jamais rien de propos délibéré qui puisse vous déplaire, et que, ne pouvant assez reconnoître toutes les grâces que vous nous avez faites, je tâcherai au moins d'y suppléer en me soumettant de grand cœur à toutes vos volontés, aussitôt qu'elles me seront connues. C'est dans cette disposition que j'ai mandé à M. Maillard de retenir M. Guyton, et de vous demander très humblement pardon pour moi, comme je le fais ici, de vous avoir donné sujet de chagrin par des mesures que nous n'avions prises, que dans la pensée qu'elles ne vous déplairoient pas. J'espère, Monseigneur, que vous connoîtrez dans la suite, que je vous parle avec une entière

sincérité, et que je n'aurai jamais plus de joie que lorsque j'aurai des occasions de vous témoigner que c'est avec un profond respect et une parfaite soumission, que je suis, Monseigneur, de votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur. — L. Tronson.

LETTRE LVI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 28 décembre 1685.

Je trouve beaucoup de difficultés aux conférences que vous me proposez.

1° Elles sont nouvelles, et par conséquent elles demandent d'être bien examinées avant qu'on s'y engage. Car elles peuvent avoir des suites.

2° Si, après les avoir commencées, on voit qu'il y vienne fort peu de monde et qu'on soit obligé de les interrompre, que n'en dira-t-on point en ville, et quel tort cela ne fera-t-il pas au séminaire ?

3° Comment pouvoir traiter les cas de conscience sans s'exposer à la censure de bien des gens, qui seront ravis d'avoir sujet de crier contre le séminaire, en l'accusant d'être trop sévère dans de certaines décisions et trop relâché en d'autres ?

4° Le moins que l'on parlera de vous dans l'état où vous êtes, sera, à mon avis, le meilleur : c'est un état d'humiliation où, Dieu vous ayant mis, il faut attendre que lui-même vous en tire. Ce ne sera pas apparemment du vivant du Prélat et du règne de M. Morange ; mais il est le maître, et après tout, le temps n'est pas long. Je serois bien aise que vous lisiez ceci à nos Messieurs, afin que sur cela chacun me mande ce qu'il pense.

Il est sans doute fâcheux de ne rien faire, mais il y a de quoi se consoler quand c'est par un ordre de Providence qu'on ne fait rien. Le travail ou le repos glorifient également Dieu, quand, dans l'un et dans l'autre, l'âme y demeure tran-

quille par soumission à ses adorables volontés. Ainsi, ce que vous pouvez faire de meilleur dans l'état où vous êtes, est d'apprendre le secret de demeurer pour son amour sans rien faire, et de lui faire un grand sacrifice de tous les désirs que vous ressentiez d'agir incessamment pour sa gloire. Si cette manière de le servir est plus obscure, et n'a pas tant d'éclat devant le monde, elle n'aura pas moins de mérite devant Dieu, et elle est d'autant plus sûre pour l'âme, qu'elle n'y trouve que des sujets de s'humilier.

La procession des RR. Pères Jésuites en surplis et en chape, le P. Recteur portant la croix entre deux autres Pères faisant les acolythes, est quelque chose de bien remarquable et qui surprendra bien du monde. Peut-être que, comme ils se chargent présentement des séminaires, ils veulent se signaler dans les cérémonies et se conformer davantage au clergé.

Je vous souhaite mille bénédictions pour l'année qui va commencer et pour plusieurs autres, et surtout la grâce de bien porter la grande croix dont vous me dites que Notre Seigneur vous charge. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LVII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 28 janvier 1686.

Je me suis enfin défait de mon bénéfice (1). Il y a long temps que je ne le gardois que dans le dessein de l'unir au séminaire de St-Sulpice. Comme l'abbé de Manlieu (2) qui en

(1) Le prieuré de Chandieu-en-Forez, près de Montbrison, que M. Tronson avait eu en 1638, par résignation de M. Antoine de Sève, son oncle maternel. M. Tronson le résigna à M. Leschassier qui, en 1690, le résigna à M. Bourbon, lequel, en 1694, s'en démit en faveur du séminaire de Saint-Sulpice.

(2) Manglieu, *Magnus locus*, abbaye bénédictine, au diocèse de Clermont, canton de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). L'abbé était alors Jean-François Gaspar de Montmorin, fils de François Gaspar, marquis de Saint-Hérem, nommé en 1682, mort en 1702.

est le collateur n'est pas en état de consentir à cette union, j'ai cru le devoir remettre entre les mains d'une personne qui, n'étant pas moins affectionnée que moi au séminaire, ne prendra point assurément d'autres vües. Comme nous avançons en âge et que Notre Seigneur me fait la grâce de me rappeler souvent la pensée de la mort, je tâche, avant qu'elle arrive, de faire tout le bien que je puis à une maison à laquelle je serai redevable de mon salut, si Dieu me fait miséricorde. Je ne vous avois point écrit touchant M. de Cheminades, doyen de Langeac, parce que je ne croyois pas qu'il dût aller à Lyon. C'est un honnête homme, un bon ecclésiastique, et un très bon ami; et je suis très aise du bon accueil que vous lui avez fait.

Je ne sais point encore si nous pourrons recevoir le fils du Gentilhomme que vous m'avez si particulièrement recommandé par votre lettre du 10e de ce mois. Comme il a fait son noviciat à Malte et que nous ne recevons point ici de religieux, quand même il n'auroit été que novice, je crains que ce ne soit un obstacle à sa réception. C'est ce qu'on doit examiner et déterminer aujourd'hui.

Nous apprîmes hier la mort de M. l'évêque d'Héliopolis (1) qui, après être entré dans la Chine par une providence de Dieu extraordinaire, y a consommé son sacrifice après quatre mois de maladie. C'est une perte inestimable pour toutes ces missions du Levant. M. Pallu, son neveu (2), étoit parti de cette ville, il y a quelques jours, pour l'aller joindre. Je ne sais si cette nouvelle ne le fera point changer de résolution. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

(1) François Pallu, né à Tours en 1625, sacré à Rome en 1660, sous le titre d'évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tonkin, mort le 29 octobre 1684, à Mogany, dans la province du Fokien. V. Launay, *Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères;* Paris, 1894, t. I, *passim*.

(2) Étienne Pallu, directeur du séminaire des Missions-Étrangères, fut envoyé un 1686 à Siam pour le règlement de la société des Missions-Étrangères; mais il mourut presque aussitôt après son arrivée. V. Launay, *op. cit.* t. I, p. 112.

LETTRE LVIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 30 janvier 1686.

Puisque vous n'avez pas dans le séminaire des ecclésiastiques pour officier les dimanches et les fêtes aux grandes messes et aux vêpres; que vous êtes obligés d'en emprunter en ville quelques-uns, qui ne sont pas souvent bien instruits des cérémonies ni du plain-chant; que cela cause des contretemps à l'autel et des cacophonies au chœur, qui n'édifient pas les assistans; je ne vois nulle difficulté de retrancher ces offices publics et de ne les faire que lorsque vous serez en état de vous en bien acquitter sans emprunt. Comme il faut en parler à Mgr l'Archevêque, je crois que pour ne le point chagriner vous devez prendre garde de le faire d'une manière qu'il ne croie pas que ce soit un détour que vous preniez pour le solliciter encore d'obliger les ecclésiastiques de demeurer plus long temps au séminaire.

Il faut avoir bon courage et porter notre croix jusques au bout. Si les consolations nous manquent en cette vie, il faut espérer que nous en recevrons davantage en l'autre, et qu'après avoir servi Dieu purement pour l'amour de lui-même en ce monde, et sans autre satisfaction que celle de lui vouloir plaire, il nous dira un jour : *Euge, serve bone, intra in gaudium Domini tui* (Luc. XIX, 17). Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LIX

A MONSIEUR GUYTON

Ce 11 mars 1686.

La lecture que l'on a faite du règlement, les avis que l'on donne maintenant à propos, les deux séminaristes renvoyés et les autres marques d'une régularité plus grande que vous

me spécifiez dans votre dernière lettre, me consolent du peu de monde que vous avez. C'est à Dieu d'en augmenter le nombre quand il lui plaira; mais c'est à nous de ne rien négliger, de faire tout ce qui peut dépendre de nous pour leur donner bon exemple et les sanctifier. Et soit qu'il y en ait peu ou qu'il y en ait beaucoup, de nous rendre toujours également fidèles à nos emplois. Vous auriez eu plus d'occupation à Viviers, et le soulagement que vous auriez donné à M. Coudere auroit pu nous le conserver. Mais il faut adorer l'ordre de la Providence, et trouver dans la soumission aveugle que nous y devons rendre de quoi demeurer en paix dans notre perte. Cependant continuez à lui être fidèle, et soyez persuadé que je serai toujours très cordialement, en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LX

A MONSIEUR GOURIOU

12 novembre 1686.

Si l'on fait imprimer à Lyon les *Examens,* on est convaincu qu'il ne faut point avoir à faire à des libraires; qu'il ne faut point se servir de leurs correcteurs ordinaires, et qu'ils seront bien corrects quand vous en prendrez le soin.

On convient aussi qu'il faudroit faire en sorte que la marge du fond fût plus grande qu'on ne la fait ordinairement; mais pour les passages des Pères, on ne sauroit se persuader qu'ils soient inutiles. S'il y a de l'inconvénient de les mettre aux marges, on pourroit les mettre à la fin de chaque méditation avec des lettres ou des chiffres pour renvois. Il y a des personnes qui les goûtent trop et qui en font un trop bon usage pour les retrancher tout à fait. Nous vous en dirons davantage une autre fois. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXI

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 6 janvier 1687.

J'ai mandé à M. Maillard que je ne voyois point d'inconvénient que vous fissiez le catéchisme dans votre chapelle devant ou après vêpres jusqu'à Pâques. C'est un exercice qui ne détourne pas de ceux du séminaire, et qui pourra être utile à vos séminaristes.

Il ne faut pas que le dégoût des livres vous fasse interrompre votre lecture spirituelle. Prenez ceux pour lesquels Dieu vous donnera plus d'attrait et qui vous recueilleront davantage. Je souhaite qu'il vous inspire cette année une nouvelle ferveur, afin que son amour supplée à ce qui pourroit manquer à votre pénitence. Je vois qu'elle n'est pas fort grande, dans le peu de travail que vous donnent vos emplois, et dans la vie douce que vous menez. Cependant elle ne laissera pas d'être bien agréable à Notre Seigneur si vous êtes bien fidèle à vos petits exercices, et si votre intention est aussi pure que l'étoit celle de celui qui n'a pas laissé de devenir un grand saint en faisant de la vie commune le sujet de sa plus grande pénitence : *mea maxima pœnitentia vita communis.*

Je ne vous ai rien dit pour la *Retraite* des dix jours, parce que je ne crois pas qu'il soit encore temps de l'imprimer (1). Il faut y penser encore un peu. Et puis, l'impression des *Examens* vous donnera assez d'occupation. Ce sera un emploi pour ce printemps.

Je serai bien aise de recevoir de temps en temps de vos lettres, qui m'apprennent quelque nouvelle de ce qui se passe. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout vôtre. — L. TRONSON.

(1) Elle ne fut pas imprimée du vivant de M. Tronson, mais seulement en 1823. V. *Bibliothèque sulpicienne,* t. I, p. 144, 145.

LETTRE LXII

A MONSIEUR TANOARN

Ce 22 janvier 1687.

Je suis bien aise que le nombre de vos séminaristes augmente. Il ne me reste, pour comble de joie, que de savoir que la fidélité au règlement et l'exactitude augmente à proportion. Trois choses pour cela me paroissent bien nécessaires : la première, se défaire autant que l'on peut des emplois du dehors; la seconde, ne faire jamais attendre la communauté pour aucun exercice; la troisième, inspirer autant qu'on peut l'esprit de la direction et l'ouverture de cœur pour les Directeurs, afin qu'ils soient plus en état de remédier aux peines et aux tentations de ceux qu'ils conduisent, et de les rendre fervens. Je me repose sur ce que vous m'avez mandé, que tout va bien. Pourvu que chacun fasse, de sa part, du mieux qu'il doit et que Dieu soit content, nous le devons être. C'est à quoi nous devons tous travailler pour répondre à notre vocation : *et ut exhibeamus nos irreprehensibiles coram illo* (Coloss. I, 22). C'est la grâce que je vous prie de lui demander pour moi comme je la demande pour vous. Je suis en Notre Seigneur tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXIII

A MONSIEUR MAILLARD

15 mars 1687.

Les mémoires que l'on a donnés pour la *Vie de M. Olier* (1) sont bien abrégés, et vous aurez aisément remarqué que les plus belles choses n'y sont pas. On verra par l'effet que fera

(1) *La Vie de M. Jean-Jacques Olier*, publiée par M. Leschassier en 1687, in-12. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 243, 244.

ce qu'on en a donné au public, s'il sera à propos de les augmenter.

Si vous voulez envoyer ici ce que vous avez fait de la *Vie* de M. d'Hurtevent, on verra ce qui sera à propos d'imprimer (1). Il me semble que vous m'en aviez laissé autrefois une partie, mais je ne sais si je vous l'ai rendue, ou si quelqu'un a eu la dévotion de me la garder. Quoiqu'il en soit, on aura soin que rien de ce que vous enverrez ne s'égare.

Je ne crois pas que M. Guyton refuse de faire des entretiens, et il est bien juste qu'il vous soulage.

Nous expérimentons assez combien le zèle des jeunes gens est à craindre. C'est charité que de donner sur cela à M. Cottin (2) de bonnes règles qui le modèrent. La difficulté qu'a fait M. Moranges de lui accorder la permission de lire les livres défendus me surprend ; surtout dans ce temps où les curés ont plus de besoin que jamais de cette lecture pour convertir les huguenots, ou pour affermir les nouveaux convertis.

Il n'y a guères d'apparence que les Jésuites pensent à établir un séminaire dans la ville de Lyon où il y en a déjà trois (3). Cependant, dans le crédit qu'ils ont maintenant, s'ils l'entreprennent ils y réussiront et auront plus de monde que tous les autres. Je souhaite que Notre Seigneur bénisse leurs desseins et leurs travaux. Je suis en Notre Seigneur tout vôtre. — L. Tronson.

(1) *L'Esprit de M. Hurtevent*, premier supérieur du séminaire de Lyon, n'a jamais été imprimé, mais il a servi beaucoup à l'auteur des *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée* (p. 1-77). Ce n'est que la première partie de l'ouvrage entrepris par M. Maillard, et elle traite seulement de la religion de M. Hurtevent. V. *Bibliothèque sulpicienne*, t. I., p. 108, 109.

(2) Curé de Saint-Rambert en Bresse, « bon ecclésiastique, bien intentionné », dont on avait été « bien satisfait au séminaire de Saint-Sulpice », qu'il avait quitté le mois précédent pour aller prendre possession de sa cure.

(3) Le séminaire des Oratoriens, celui des Joséphites et celui de Saint-Irénée.

LETTRE LXIV

A MONSIEUR GUYTON

9 avril 1688.

Je ne me souviens pas de ce que je vous ai mandé touchant les petits jeux dont on se sert ici pour divertir notre jeunesse. Si l'on n'estime pas qu'ils soient utiles chez vous, il faut s'en abstenir. Cependant on en voit ici de grands fruits, et quoiqu'en aient dit quelquefois des personnes plus sérieuses, nous n'avons point cru qu'on les dût interrompre. Peut-être ne conviennent-ils pas avec l'air des provinces, qui est d'une gravité plus sérieuse que celui de Saint-Sulpice à Paris.

J'ai répondu à M. Maillard que je ne vois nul inconvénient à faire, cette année, la répétition de la lecture spirituelle.

Pour les *Examens*, ils sont achevés. Il y en a deux cents, qu'on pourra partager en deux parties, dont la première sera de l'État ecclésiastique et des actions de la journée; et la seconde, des vertus et des vices. On a tâché de remplir les matières dont la plupart n'étoient qu'effleurées dans les anciens examens.

C'est un grand secret de savoir se taire quand on n'est point obligé de parler. C'est le parti le plus sage et le plus sûr. Aussi je conseille en général de ne point juger de la conduite des personnes qui sont au dessus de nous, et de garder un grand silence sur toutes les affaires du dehors qui passent notre portée et qui sont au delà de la sphère de notre activité. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXV

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 27 octobre 1688.

La maison du *Petit Séminaire* est toute pleine, et, quelque désir que nous ayons d'y faire entrer le neveu de M. votre

promoteur, je ne vois pas que M. Brenier le puisse recevoir si tôt. Il n'y a que le manque de place qui puisse empêcher que votre recommandation n'ait son effet.

Ce que l'on me mande de la régularité, solidité, beauté et commodité de votre bâtiment réjouira M. Baudeau et le consolera de ce qu'on lui avoit dit de votre voûte (1). Ces beaux termes réveilleront avec plaisir ses anciennes idées.

Les affaires de Rome (2) ne font pas ici tant de bruit, et ne causent pas tant d'embarras qu'elles auroient fait, si les assemblées qui ont été tenues chez Monseigneur l'Archevêque et dans l'Université n'avoient frayé le chemin que l'on peut suivre. Les actes que l'on en a imprimés (3) et que sans doute vous aurez vus suffiront pour calmer les consciences timorées, et vous pourrez vous en servir pour ceux qui auroient

(1) Les plans de ce bâtiment envoyés en 1676 au Séminaire Saint-Sulpice et conservés dans ses archives jusqu'à la Révolution sont maintenant aux Archives Nationales (N², Rhône, n° 2). Ils sont au nombre de quinze. L'un porte ces mots : « Premier dessein du bastiment du séminaire de Lion envoyé par M. Gitard ; novembre 1676 » ; un autre : « Second dessein du bâtiment du Séminaire envoyé par M. Baudeau, ce décembre 1676 ». Les légendes explicatives écrites sur ces plans, l'ont été vraisemblablement par l'architecte, ou par M. Baudeau.

(2) L'affaire des Franchises. Sur cette grave querelle qui s'était élevée en 1687 entre Louis XIV et Innocent XI, voir Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de France en 1682;* 2e édition, Paris, 1870, in-8°, chap. XIV, surtout p. 447. Id. *L'Ambassade de Lavardin et la séquestration du nonce Lanuzzi,* dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1874, surtout p. 409. *Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la Royauté, de 1682 à 1705,* publiés par Léon Mention : *L'Affaire des Franchises;* Paris, 1893, in-8°, p. 68-112.

(3) « Actes des Assemblées du Clergé de la ville et faubourgs de Paris, tenues dans l'Archevêché par ordre de Monseigneur l'Archevêque, les cinq et sept octobre 1688, à l'occasion de la lettre du roi, écrite à M. le cardinal d'Estrées le 6 septembre dernier, et de l'appel au futur concile interjeté par M. le Procureur général du Parlement le 27 du même mois : Paris, François Muguet, in-4° ». — « Extrait des Registres de l'Université de Paris, contenant ce qui s'y est passé lorsque M. le Procureur général du roi y a été reçu par ordre de Sa Majesté, le huitième du mois d'octobre mil six cent quatre-vingt-huit : Paris, F. Muguet, in-4° ».

sur cela quelque scrupule, et dont le zèle ne seroit pas assez réglé ni assez modéré. Si quelqu'un avoit besoin sur cela de quelque avis particulier, ne déférant pas à ce que je vous dis en général, il seroit important de me le mander. Car, ou il faut se taire, ou parler comme les habiles gens qui savent nos usages et nos coutumes parlent, et ont toujours parlé en de semblables occasions. Ce sont des conjonctures où un seul mot imprudent peut avoir bien des suites.

On a pour règle, à la *Petite Communauté*, de n'y recevoir que ceux qui, ayant demeuré dans le séminaire et étant accoutumés à nos règles, ne peuvent plus les observer si exactement par quelque empêchement qui leur survient. Cette règle a été estimée d'une telle nécessité pour y maintenir l'ordre, que, quelque désir que j'eusse qu'on s'en pût dispenser en faveur de M. l'abbé de Saint-Maurice, je puis vous assurer qu'il n'est pas expédient, non seulement pour la communauté, mais pour lui-même, qu'on l'y reçoive présentement. Vous pouvez croire qu'on ne s'opposeroit pas à cette affaire si elle étoit faisable. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXVI

A MONSIEUR MAILLARD

26 janvier 1689.

J'avoue que c'est une chose assez fâcheuse, de voir un grand séminaire réduit à dix pensionnaires, et tant de bons directeurs si peu occupés dans un diocèse où il y a de si grands besoins. Mais votre consolation doit être que vous y faites ce que Dieu veut, et qu'il ne vous demandera pas compte, au jour du jugement, du nombre des personnes que vous aurez converties, mais de la fidélité que vous aurez eue aux emplois qu'il vous aura confiés. Vous avez fait tout ce que vous avez pu auprès du Prélat de qui tout dépend; puisqu'il n'entre point sur cela dans les vues qu'on lui propose, c'est une marque que Dieu ne demande autre chose de vous; et c'est une pensée que vous devez rejeter comme une tentation, que de

croire qu'un autre supérieur feroit peut-être mieux que vous. C'est un changement qui, d'un côté, nous seroit avantageux, parce qu'il nous donneroit lieu de vous pouvoir posséder ici ; mais je ne vois pas qu'il se pût faire sans porter un tort très notable au séminaire de Saint-Irénée. Ainsi, il faut s'abandonner à la Providence et attendre le changement du Prélat. Je ne vois pas que vous ayez autre chose à faire que de demeurer sous ses ordres.

La lecture expliquée que vous faites tous les jeudis sur les matières ecclésiastiques, au lieu de la lecture spirituelle que chacun doit faire en son particulier, ne peut être que très utile (1).

C'est une grande et rude épreuve que celle des tentations dont vous me parlez. Il faut être exercé en quelque manière que ce soit : *Virtus enim inexercitata languescit;* et la meilleure de toutes les manières pour nous est celle qui nous arrive, soit au dedans, soit au dehors, par l'ordre de la Providence. Car c'est là la croix à laquelle Dieu lui-même nous attache, et à laquelle est attaché aussi notre salut. Tout ce qu'on y peut faire, à mon avis, de meilleur, est de ne point raisonner ; de la porter en paix, avec abandon et soumission à ses ordres, et de profiter du conseil du prophète : *Viriliter age, confortetur cor tuum et sustine Dominum* (Psalm. XXVI, 14) : *Sustinentes enim Dominum ipsi hæreditabunt terram*

(1) Ne serait-ce pas là l'origine première des lectures spirituelles *glosées*, c'est-à-dire « expliquées » par le Supérieur, qui furent plus tard et sont encore aujourd'hui en usage dans le séminaire Saint-Sulpice de Paris et dans tous ceux qui sont dirigés par la Compagnie? M. Tronson écrivait encore à M. Maillard le 28 avril 1693 : « Vous faites très bien, quand il n'y a point d'entretiens publics les jeudis, d'y suppléer par une *lecture spirituelle ecclésiastique paraphrasée*. Vous n'y aurez pas tant de peine, et je crois qu'on en retirera bien autant de fruit ». Et le 22 septembre 1695 : « Il seroit à souhaiter que chaque ordinand eût un livre spirituel; mais si cela ne se peut, *il faudroit faire en commun la lecture spirituelle, où on pourroit donner de bons avis*, et qui leur seroient plus utiles que ceux qu'ils liroient dans leur livre. Car, d'en avoir assez dans la maison pour en prêter à tous, c'est ce qui ne se peut ».

(Psalm. XXXVI, 9). Contentez-vous, sans vouloir pénétrer dans un fond qui est impénétrable, que vos œuvres rendent témoignage de votre foi. Il ne faut point d'autre sûreté, puisque Notre Seigneur n'a pas voulu nous en donner de plus grandes.

Je m'étois bien imaginé que ceux qui parloient tant contre votre sermon pouvoient être des gens du parti et suspects de nouveautés. On dit bien d'autres choses de ce qui se passe ici, et qu'il faut essuyer. Comme on y est accoutumé, on ne s'en trouble pas : c'est Dieu seul que l'on cherche. Quand on a fait ce que l'on a pu, il ne faut guères se mettre en peine de ce que le monde dit. Que l'on fasse bien ou mal, il criera toujours; et nous dirons toujours, moyennant la grâce de Notre Seigneur : *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer aut ab humano die* (I Cor. IV, 3). Continuons avec courage à le servir, et offrons-nous à lui comme des victimes prêtes, et toutes disposées à être immolées à sa justice, pour être ensuite entièrement consommées dans son amour. Je ne m'étonne pas qu'un prêtre janséniste ait parlé contre votre sermon qui a été si approuvé d'ailleurs. Quelques-uns du parti en ont fait autant autrefois à M. Olier. C'est un honneur aux enfants d'être traités comme leur Père. La conduite que vous avez tenue à l'égard de ce prêtre, et ce que vous avez fait et dit ne peut être que très édifiant. Dieu nous fasse la grâce que nous fassions toujours un aussi bon usage de nos croix. Tout à vous, et de tout le cœur. — L. Tronson.

LETTRE LXVII

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 23 mars 1689.

J'ai reçu votre lettre avec vos notes sur les *Examens*. On sera ravi que vous et M. Guyton y exerciez toute votre critique. En attendant que vous nous envoyiez la suite, vous trouverez ici *notæ in notas*, qui vous feront connoître ce que

l'on en pense, et qui vous pourront régler pour les corrections que vous aurez à faire.

On consent, suivant les remarques de votre lettre, que dans le premier cahier, de *la vocation*, au lieu de *saints Pères*, on mette, les Pères; que dans le 5e alinéa du 2e point de ce même examen, on éclaircisse la phrase selon votre note; que dans le 7e alinéa du 2d point de l'examen des *Marques de la vocation*, on mette, *que l'on*, au lieu de *qu'on*. Pour l'expression, « ne sommes-nous *point* sans scrupule distraits », on la trouve plus juste en ajoutant *point*, que celle que vous mettez, à cause de ce qui suit. L'on trouve aussi le 3e point du 1er examen *de la vocation* assez animé sans y rien changer, et l'on ne voit point d'inconvénient d'y répéter, *Mon Dieu*. Si cette répétition choque les critiques du monde, elle ne déplaira pas aux dévots affectifs. Dans l'examen *De l'Esprit ecclésiastique*, on peut finir le 1er point de la manière que vous le marquez dans votre lettre, et mettre la conclusion qui est dans votre manuscrit pour 3e point de l'examen *Sur l'esprit avec lequel on doit demeurer dans le séminaire* : « Mon Dieu, il n'y a que votre Esprit, etc. ».

Continuez, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, à faire vos remarques sur les Examens suivans, avec M. Guyton que je salue. Vous aurez bonne part l'un et l'autre au fruit que cet ouvrage pourra faire. Je suis, à l'un et à l'autre, le tout acquis. — L. Tronson.

Quoique je vous aie marqué que l'on pouvoit mettre, *les Pères*, au lieu de, *les saints Pères*, suivant votre note, je ne crois pas cette correction nécessaire. Car dans le livre de Barthélemi des Martyrs (1) il y a la même expression : « Plusieurs ont représenté avec grande suffisance les passages des Conciles et des *Saints Pères* »; et le P. Bouhours,

(1) *La Vie de Dom Barthélemy des Martyrs, archevêque de Brague en Portugal*; Paris, 1663, in-8°. La rédaction en est attribuée à Thomas du Fossé et à Le Maistre de Sacy, deux des *Messieurs* de Port-Royal.

qui reprend, en cet endroit, le mot de *suffisance*, ne dit rien, ce me semble, sur celui de *saints*. Ce livre, qui est bien écrit, ayant échappé la critique de ce Père qui ne trouve rien à redire sur le mot de *saints*, est assez autorisé pour appuyer ce mot.

LETTRE LXVIII

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 23 avril 1689.

M. Bourbon vous a renvoyé nos réflexions sur vos dernières notes. Il achève de copier la seconde partie des *Examens*. Ainsi, vous la recevrez bientôt. Vous pouvez témoigner à M. Cohade (1) que nous lui sommes bien obligés de son approbation et de l'estime qu'il fait de Saint-Sulpice. Ce que je crois vous devoir dire est que l'on ne veut point absolument que le nom, ni de Saint-Sulpice en général, ni d'aucune personne du Séminaire paroisse dans l'imprimé. Si l'on n'eût point mis de nom dans le *Forma Cleri*, peut-être en auroit-on plus tôt achevé les dernières parties. La grâce de Saint-Sulpice est la vie cachée. C'est à vous à veiller que l'on ne s'en écarte pas dans cet ouvrage. Il y a même beaucoup d'autres raisons qui nous obligent à donner cet avis. Tout à vous et à M. Guyton. — L. TRONSON.

LETTRE LXIX

A MESSIEURS GOURIOU ET GUYTON

Avril 1689.

Vous verrez, par les papiers que je vous renvoie, combien on a eu égard à vos avis et quelle estime on fait ici de vos notes : car on les a presque toutes approuvées. Que si nous

(1) Docteur de Sorbonne, et custode de la paroisse Sainte-Croix à Lyon.

n'avons pas traité les *et* avec tant de sévérité que vous, c'est que nous avons cru qu'il étoit bon d'avoir quelque ménagement pour un pauvre petit mot qui ne fait mal à personne, et qu'il y avoit de la charité à ne le pas proscrire avec tant de rigueur.

Il y a de certaines pratiques dans quelques *examens*, qui sont si particulières et si peu en usage, que quantité de gens auront peine à les approuver, à moins qu'elles ne soient appuyées de l'autorité de quelques Pères. On avoit dessein de les citer en marge, mais je ne sais si l'on n'en a point oublié plusieurs.

M. Bourbon ne sauroit vous envoyer que la semaine prochaine la seconde partie qu'il achève de copier. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXX

A MONSIEUR GOURIOU

12 juin 1689.

On diroit, en lisant la première page de votre dernière lettre, que vous avez commis un grand crime et que tout est perdu. Quand vous auriez tué quelqu'un, mis le feu à la ville, brûlé le Séminaire, vous n'emploieriez pas des termes plus forts et des expressions plus pathétiques. Cependant quand on en voit la suite on se console aisément, voyant qu'il ne s'agit que d'une lettre; et d'une lettre qui n'est pas de la conséquence de celle dont il s'agissoit du temps des ariens; car il n'y a rien ici à craindre, ni pour la foi ni pour les mœurs. Ainsi, je crois que vous vous consolerez aussi aisément que nous de cette faute. Pourvu qu'il n'y en ait point d'autre dans les feuilles suivantes, vous ne laisserez pas de passer pour un habile correcteur.

Vous ne manquerez pas, en suivant les règles de M. Vaugelas ou du P. Bouhours; car ce sont celles qui sont les plus correctes; quoique Messieurs de Port-Royal affectent de se dispenser de quelques-unes. Pour M. Ménage, je ne vous

conseille pas de vous arrêter à ses Remarques, car elles ne sont pas fort approuvées.

Je ne sais pas pourquoi vous voulez que l'on dise : « Les lettres que j'ai *reçu* ce matin », et non pas, les lettres que j'ai *reçues* ce matin; car le P. Bouhours dit : « Les remarques qu'il a *travaillées* avec autant de soin », et non pas, *travaillé* : « il faut prendre les places que le supérieur a *marquées* pour ceux qui tombent », et non pas, a *marqué*. Peut-être y a-t-il quelque différence entre ces deux derniers exemples et le premier; mais je ne vois pas assez clair pour découvrir des règles générales, ni dans Vaugelas, ni dans le P. Bouhours, qui puissent lever tous nos doutes. Peut-être, à force de rêver, en aurez-vous trouvé quelqu'une. Après tout, nous sommes très persuadés que vous y ferez de votre mieux, et l'on n'auroit raison de vous en demander davantage. On attend toujours cette première feuille que vous deviez nous envoyer. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXI

A MONSIEUR TANOARN

Ce 15 juillet 1690.

M. Du Plessis d'Argentré, votre neveu, est entré au séminaire (1). Je ne doute pas qu'il n'ait eu de la peine à faire cette démarche, et qu'on ne lui ait donné beaucoup de fausses idées de la maison. Il faut espérer qu'elles se dissiperont, et qu'il se détrompera de ses préventions par sa propre expé-

(1) Charles Du Plessis d'Argentré, né le 16 mai 1673, à Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine), au château du Plessis, était fils d'Alexis et de Marguerite de Tanoarn. Tonsuré le 4 mars 1689, prêtre et abbé de Guingamp en 1699, docteur de Sorbonne en 1700, vicaire général de Tréguier en 1707, il fut nommé évêque de Tulle le 26 octobre 1723, et sacré le 10 juin 1725 au séminaire de Saint-Sulpice. Un des meilleurs et des plus célèbres évêques de son temps, résidant, confessant, prêchant souvent, assistant les moribonds, visitant chaque année quelques parties de son diocèse, recevant avec affabilité tous ceux qui avaient à lui parler, et cependant travaillant sept heures par jour à

rience. Il ne manque pas d'esprit, et je crois que son fond est bon; et pourvu qu'il ait l'ouverture nécessaire, il y a beaucoup à espérer de son bon naturel. Vous pouvez être persuadé qu'on aura pour lui tous les ménagemens que demanderont ses besoins, et qu'on ne négligera rien pour le rendre un digne ministre de Jésus-Christ. Car, outre l'inclination que j'aurois à le servir vous touchant de si près, je serai encore ravi, en contribuant à former un bon sujet pour l'Église, de contribuer en même temps à votre satisfaction. Je souhaite qu'il réponde autant, de sa part, à vos désirs, comme nous tâcherons de faire, de la nôtre.

Nous avons ici M. l'abbé de La Chaise, dont nous avons sujet jusqu'à présent d'être satisfaits (1). Il est touché de Dieu, et pourvu qu'on lui laisse le temps de s'affermir, il y a lieu d'espérer que *erunt novissima ejus meliora prioribus*. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 25 septembre 1690.

Le jeune homme dont vous m'écrivez, et que M. son père a dessein de mettre chez M. Brenier, viendra ici avec un bon passe-port, s'il vient avec votre approbation. Quoique nous n'ayons pas accoutumé de recevoir des personnes sans les avoir vues auparavant, votre seul témoignage nous suffira

ses nombreux ouvrages. Il mourut à Tulle, profondément regretté de tout son diocèse, surtout des pauvres, le 27 octobre 1740, âgé de 67 ans. Voir l'excellente notice qu'en a publiée l'abbé du Mabaret dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1743, p. 223-235. Hurter, *Nomenclator literarius*, t. II, part. 2, pag. 934-936 : il le dit « episcopus *Tullensis* », de Toul, pour *Tutelensis*, de Tulle.

(1) A la marge du premier catalogue des entrées au Séminaire Saint-Sulpice, on lit cette note : « M. l'abbé de La Chaize a demeuré au séminaire comme retraitant, avec un domestique, depuis le 12e juin 1690 jusqu'au 12e décembre suivant ».

pour être persuadés qu'il a tout ce qu'il faut pour profiter dans le Petit Séminaire. Comme les leçons de philosophie commencent la semaine prochaine, il seroit bon qu'il vînt au plus tôt : car on perd bien du temps quand il faut reprendre celles que l'on a perdues.

M. du Plessis fait merveille. Il n'y a qu'à prier Dieu qu'il continue. Il a beaucoup d'esprit et de bonne volonté, et il y a lieu d'en espérer beaucoup.

Cent-neuf ordinans sont capables de bien donner de l'exercice. Vous y aurez eu assez de travail pour avoir ensuite besoin de repos, et il est juste que vous en preniez dans le lieu où vous vous trouverez le plus en paix.

Je souhaiterois que M. Guyton en voulût faire autant. Ne pourroit-il pas aller à Autun avec M. Gouriou ? Ce petit voyage ne pourroit qu'être utile pour sa santé.

Les 1500 que Monseigneur l'Archevêque vous a fait payer est une nouvelle marque de sa bonté, et une preuve que son amitié pour vous est effective. Nous prierons bien Dieu qu'il le conserve. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 8 janvier 1691.

Je réponds un peu tard à votre dernière lettre. Il y a de quoi admirer la Providence de Dieu sur l'état de votre séminaire, et de quoi gémir, non pas sur ceux qui ne manquent pas de ferveur pour y travailler, mais sur le peu de lumière de ceux qui pourroient fournir une plus ample matière à leur zèle, et qui ne croient pas le devoir.

J'entre fort dans la vue que vous avez de faire des entretiens publics pour les ecclésiastiques de la ville. Il me semble qu'outre le bien que cela leur feroit, ce seroit un travail qui occuperoit nos Messieurs et qui ne leur seroit pas inutile. J'en écris à MM. Tanoarn et Guyton sans que cela paroisse venir de vous.

Vous avez bien fait de ne pas refuser au capucin, votre ancien ami, le sermon qu'il vous a demandé pour la profession de ses nièces religieuses.

Il a fallu enfin céder à Madame de Maintenon, qui a fait des instances extraordinaires afin que M. Bardon demeurât avec Mgr l'évêque de Chartres. Ainsi, voilà Saint-Sulpice privé, au moins pour un temps, d'un bon sujet. Monseigneur d'Autun, à qui nous l'avions promis, a été aussi obligé de se relâcher, après de fortes et généreuses résistances. Ainsi, son séminaire est encore sans supérieur; ce qui nous embarrasse un peu.

Je souhaite que Dieu bénisse votre retraite des ecclésiastiques de Villefranche, où vous marquez qu'il y a de si grands besoins; mais je crains fort qu'elle ne soit bien morfondue, si le froid y est aussi grand qu'ici.

La pensée qui m'est venue en lisant la fin de votre lettre est : *Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cum probatus fuerit accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se* (Jac. I, 12). Je prie Notre Seigneur que ce soit là le fruit, aussi bien que la fin de nos travaux. Je suis en lui, de tout le cœur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXIV

A MONSIEUR GUYTON

Ce 11 juin 1691.

On me mande, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, que vous devez faire, les après-dinées, une leçon de Morale. Comme quelques personnes vous croient un peu sévère, je pense que vous ferez bien de ne vous arrêter pas trop à vos propres sentimens, et de déférer un peu à ceux des autres dans les matières que de bonnes raisons et le sentiment des auteurs non suspects rendent probables. Comme nous sommes dans un temps où il faut éviter, autant que l'on peut, de faire crier, la prudence veut qu'on se ménage, de peur qu'en voulant porter les choses à une trop grande per-

fection, on ne les gâte et on ne se rende inutile. Vous savez ce que l'on pense communément des *intérêts* dans la ville de Lyon (1), et combien il seroit inutile d'en parler. Ainsi, vous devez éviter de donner le traité de l'*Usure*, qui ne feroit que du bruit sans espérance d'aucun fruit. Je suis bien aise de ce que l'on m'a dit que vous commenciez par le traité *De Peccatis*, où l'on peut suivre sans crainte les sentimens communs.

J'aimerois bien aussi savoir sur quelles raisons vous appuyez l'obligation que l'on a de ne pas suivre l'opinion la moins probable, quand elle n'est pas, à même temps, la plus sûre. Comme cette règle de morale est de grande importance, je serois bien aise, avant que vous la donniez, de voir la manière dont vous la soutenez, et les meilleurs fondemens sur lesquels vous estimez que l'on peut appuyer cette obligation. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXV

A MONSIEUR PAYS (2)

Ce 12 octobre 1692.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre que l'on vous a chargé des entretiens de la journée pour l'année prochaine.

(1) Les négociants lyonnais pratiquaient couramment le prêt à intérêt sous la forme appelée des *Trois contrats*. V. *Traité des usures, contre certains zélez qui font courre des écrits sur cette matière, qui ne servent qu'à mettre les consciences en scrupule*, par Messire Besian Arroy, Théologal de Lyon; Lyon, Guillimin, 1674, in-12 de 124 pages. *Negotiatio et mutuatio licita pecuniæ, seu Tractatus de æquitate trium contractuum qui exercentur in negotiatione et cambio Lugdunensi;* Coloniæ, J. Picquet, 1678, in-12. Voir ma *Notice sur Besian Arroy;* Lyon, 1902, in-8°, p. 10-12.

(2) Jean-Baptiste Pays était du diocèse de Vaison, et prêtre quand, en 1686, il entra au séminaire de Viviers, où il fut auxiliaire jusqu'en 1691. Le 6 novembre de cette même année, il fut admis au séminaire de Saint-Sulpice, et au mois d'avril 1692 envoyé à Lyon remplacer M. Guyton. En 1693, M. Pays aida les directeurs du séminaire d'Autun et y tomba malade; alla, en septembre 1694, enseigner au Puy la mo-

Ce sont des entretiens qui demandent, pour être utiles, que l'on descende dans un grand détail, en marquant les fautes que l'on a plus ordinairement accoutumé de faire dans chaque action, et la manière et les dispositions nécessaires pour les bien faire. Je crois que l'on sera sur cela aussi content de vous que l'on est satisfait sur le reste de votre conduite. De petites courses aux environs de Lyon pourront contribuer à vous délasser durant ces vacances. Je souhaite que vous y preniez de nouvelles forces et de la santé au moins pour une année.

Je crois que vous ferez bien, dans les temps qui vous resteront, après les emplois du séminaire, de voir l'Histoire ecclésiastique, dont je ne doute pas que vous ne fassiez un bon et saint usage.

La demi-heure d'action de grâces après la sainte messe, le quart-d'heure de préparation avec la visite du Saint-Sacrement peuvent bien suppléer à la demi-heure d'oraison qui vous manquera le matin, pour remplir votre heure. Je suis très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXVI

A MONSIEUR GOURIOU

Ce 8 janvier 1693.

Nous ne manquerons pas d'envoyer au coche le jour que vous marquez, c'est-à-dire le 25 du mois, pour retirer les livres reliés et le manuscrit de M. de Lantages que vous y avez mis (1). Si le libraire en envoie à ses correspondants à Paris, je crois que l'on en fera un grand débit.

rale et ensuite la scolastique ; revint à Lyon en 1704 ; devint supérieur de Clermont en 1707, puis de Viviers en 1710 ; vice-supérieur d'Orléans en 1713, et d'Avignon en 1723. Rappelé en 1725 au séminaire Saint-Sulpice de Paris, il y mourut le 15 février 1730, âgé de 71 ans.

(1) Les « livres reliés » étaient le premier volume des *Instructions ecclésiastiques* de M. de Lantages, imprimé au Puy et se vendant « A Lyon, chez Jean-Baptiste Guillimin, libraire, rue Mercière ». Le « manuscrit » contenait le texte du second volume qui parut en 1694.

M. Pays a raison de dire qu'on ne devroit point confesser dans le séminaire les prêtres qui troussent tellement leur soutane qu'elle ne paroît point ; pourvu que cela ne s'étende qu'à ceux qui en font coutume, et qui ne vont ordinairement qu'en cet état. Car, à quoi bon la porter si elle ne paroît point, et est-ce le dessein de l'Église qu'ils la cachent, quand elle leur commande de la porter toujours ? J'aimerois autant qu'un religieux mît son scapulaire sous sa soutane, et qu'il s'excusât sur ce qu'il ne le quitte jamais, comme un d'eux me donna une fois cette excuse, en me tirant son scapulaire de sa poche.

Il n'y a pas d'apparence que vous ayez plus de monde cette année que les précédentes : il ne faut point espérer que Mgr l'Archevêque remédie au petit nombre des séminaristes, ni que M. Morange contribue à l'augmenter. Il faut que le remède vienne de plus haut, et attendre que Notre Seigneur s'en mêle. Donnez-vous cependant tout entier au service de ceux que la Providence vous envoie. Votre consolation doit être que vous aurez moins d'embarras et moins de compte à rendre que si le séminaire étoit plein.

Ce seroit une bonne chose que vous eussiez à Lyon la *Morale* de Limoges, pourvu qu'elle soit exacte et — suivant votre expression — sans trop de rigueur. Vous dites que les cahiers ont été revus et corrigés. Il seroit bon de savoir qui en a été le correcteur. Car on les a revus dans quelques séminaires, mais en y mettant des propositions outrées, et quelques-unes que je crois tout à fait insoutenables. L'on n'aime point, dans Saint-Sulpice, les sentimens outrés et une morale trop sévère. On s'imagine quelquefois que le zèle que l'on a pour porter les âmes à la perfection doit obliger, surtout dans les séminaires, à suivre les opinions plus sévères ; mais on ne songe pas que c'est ce qui fait que les séminaristes, étant sortis du séminaire et voyant que ces opinions ne sont point communément suivies, perdent la créance pour leurs directeurs et ne les consultent plus, et n'entretiennent plus nul commerce avec eux ; ce qui néanmoins leur seroit très utile. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXVII

A MONSIEUR TANOARN

Ce 21 avril 1693.

M. Bourbon a eu raison de vous mander que M. Du Plessis, votre neveu, feroit beaucoup de bien dans les séminaires si Dieu lui donnoit quelque attrait pour y demeurer; mais je crois qu'il a d'autres vues. Cependant il n'est pas aisé de les découvrir; car, comme il est fort sage, qu'il ne parle pas beaucoup, et que je pense que personne de la maison ne connoît tout son fond, il seroit difficile, à moins que d'être prophète, de savoir ce qu'il pense. On ne savoit même ici qu'en devinant, qu'il avoit dessein d'être de la maison de Sorbonne. De vous dire si ce dessein lui est utile, il y a du pour et du contre. Comme il est d'une humeur fort douce, qu'il ne paroît en lui aucune passion ni aucun vice, qu'il a une forte inclination et une extraordinaire ouverture pour l'étude, il y a sujet d'espérer qu'il se conservera en quelque lieu qu'il soit. Comme il ne m'en a point parlé, je n'ai pas été en peine de lui donner avis, et s'il m'en parle, je ne lui en donnerai pas d'autre que de suivre son attrait. Je ne sais s'il pense que ce dessein l'engagera à un peu plus de dépense.

Tout à vous. — L. TRONSON.

M. Du Plessis d'Argentré m'a proposé son dessein. Il dit que M. son père consent et agrée qu'il soit de la maison de Sorbonne. Comme je pense qu'il en a envie, je crois que l'on peut lui laisser suivre son attrait (1).

(1) Deux mois plus tard, le 26 juin, M. Tronson écrivit à M. Tanoarn : « Je vois par la manière dont M. Du Plessis m'a parlé, qu'il quitte de bon cœur le dessein de la maison de Sorbonne. Il me paroît d'ailleurs très bien disposé, très propre pour un séminaire, et en état, si Dieu l'y appelle, d'y faire un jour de très grands biens. Prions bien Notre Seigneur qu'il nous le donne, si c'est sa très sainte volonté ». Sur les conditions requises pour être docteur de la *maison* de Sorbonne, et docteur de la *maison et société de Sorbonne*, voyez Moréri, édit. de 1759, art. *Sorbonne*.

LETTRE LXXVIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 10 juin 1693.

Nous avons appris par votre lettre la mort de M. votre Archevêque (1). C'est une grande perte pour la province, pour toute la ville et pour vous en particulier. Tout le monde a sujet de le regretter, et je ne m'étonne pas que vous soyez touché plus particulièrement de cette perte, sachant l'amitié qu'il avoit pour vous. Je souhaite que vous occupiez une aussi bonne place dans le cœur de celui qui lui succédera. Je ne sais point encore sur qui le Roi jette la vue pour remplir cet archevêché. Si Monseigneur d'Autun (2) faisoit une ordonnance pour les Ordinans, telle que vous me marquez, ce seroit une belle ouverture pour le successeur. Vous verrez par les demandes qu'il fera, quelles mesures on pourra prendre pour le spirituel et le temporel du séminaire. Il a grand besoin que *det illi Deus de rore cœli et de pinguedine terræ abundantiam* (Genes. XXVII, 28).

Je souhaite que la goutte dont on vous menace ne vous fasse point de plus grand mal que d'empêcher vos génuflexions. C'est où j'en suis réduit depuis treize mois. Je suis de tout le cœur tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXIX

A MONSIEUR TANOARN

Ce 17 novembre 1693.

Monseigneur de Saint-George (3) sera sacré dimanche pro-

(1) Camille de Neufville de Villeroy était mort le 3 de ce même mois de juin 1693.

(2) Gabriel de Roquette. Durant la vacance du siège archiépiscopal de Lyon, l'évêque d'Autun, premier suffragant de la province, avait l'administration du diocèse.

(3) Né en 1630 à Monceaux-l'Étoile, canton de Marcigny, arrondis-

chain dans notre chapelle. On lui préparoit hier une chambre où il fera quelques jours de retraite pour se disposer à son sacre. On croit qu'il partira bientôt après pour Lyon ; et comme il seroit fâcheux qu'il ne trouvât pas, à son arrivée, votre séminaire en état de recevoir les Ordinans (1), on a jugé qu'il étoit nécessaire d'y pourvoir au plus tôt, en vous envoyant deux personnes pour vous aider. Il y en a un qui est docteur de Sorbonne et que vous pouvez connoître parce qu'il y a bien des années qu'il demeure ici : il s'appelle M. Oursel (2). Il a été chargé du Petit Séminaire durant l'absence de M. Brenier, et nous l'avons même appliqué quelque temps à conduire dans le Séminaire. Ainsi, vous le recevrez comme un de nos frères et qui peut vous être utile. M. Cartier (3) qui l'accompagne n'est pas docteur, mais c'est un bon sujet, et

sement de Charolles, Claude de Saint-Georges avait été Comte de Lyon, agent général du Clergé, député du second ordre à l'Assemblée de 1682, nommé successivement évêque de Mâcon en 1682, de Clermont en 1684, de Tours en 1687, et avait administré sans bulles, mais de bonne foi, ces divers diocèses. Il fut nommé archevêque de Lyon le 5 septembre 1693, sacré le 22 novembre, et mourut à Lyon le 9 juin 1714, âgé de 84 ans.

(1) M. Maillard, M. Bourlier et M. Pays étaient alors malades.

(2) Jean-Bernard Oursel né à Paris vers l'an 1660, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 17 octobre 1682, alla au séminaire d'Autun en quittant celui de Lyon, puis à la communauté de la paroisse Saint-Sulpice de Paris. Prié, en 1714, de se retirer de la Compagnie parce que, dans une assemblée de la Faculté, il n'avait pas parlé assez affirmativement pour la réception pure et simple de la bulle *Unigenitus*, il fut accueilli par le cardinal de Noailles qui le fit grand pénitencier de l'église de Paris. Mais il revint à des sentiments plus orthodoxes après la mort de ce cardinal. Il mourut le 10 janvier 1730.

(3) Pierre-Joseph Cartier, né à Magny près de Vernon en Normandie, enseigna la scolastique à Lyon jusqu'en 1700. Il alla ensuite à Autun (1700-1701), puis à Clermont (1701-1702). La mort de sa mère le frappa tellement qu'il partit avant la fin des exercices, et sans en avertir M. Leschassier, Supérieur de la Compagnie. Celui-ci fut bien plus contrarié encore d'apprendre, en septembre 1702, que M. Cartier était auprès de l'archevêque de Cambrai, alors très compromis à la Cour. M. Leschassier craignit qu'on ne rendît Saint-Sulpice responsable de la démarche de M. Cartier, et celui-ci cessa d'être considéré comme membre de la Compagnie.

qui sait bien sa théologie. Il a été chargé de faire des répétitions à nos théologiens et en a fait souvent deux par jour : il pourra dans la suite rendre de bons services. Ils ne seront ni l'un ni l'autre à la charge de votre séminaire, parce qu'on en fera ici toute la dépense, soit pour leur voyage, soit pour leur pension ; et ils partiront le premier jour qu'ils trouveront place dans la diligence. Tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXXX

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 10 janvier 1694.

Quoique vous n'ayez que peu de séminaristes, il faut tâcher de les mettre en état que Mgr l'Archevêque soit content des instructions qu'on leur donne. Une chose, qu'on dit qui lui plaira beaucoup, c'est qu'on leur fasse une conférence de l'Écriture-Sainte, à laquelle les ecclésiastiques même de la ville pourroient assister. M. Oursel pourroit la faire, et M. Cartier pourroit leur faire une répétition de leur leçon de théologie : ce qui vous est d'autant plus important que le Prélat veut des ecclésiastiques savants, et qui ne le seront jamais si on ne leur fait des répétitions fréquentes, qui les obligent à étudier et à bien employer tout leur temps.

Vous devez aussi travailler afin qu'à son arrivée à Lyon il trouve le séminaire en bon état; et pour cela y faire observer une grande régularité, et en écarter tout ce qui pourroit lui faire peine. Ainsi, ne point laisser sortir en ville les séminaristes trop aisément et sans de bonnes raisons; ne point s'amuser aux dévotes, et ne les plus laisser monter dans la tribune. Comme la maison est trop ouverte; que ni les portes des courroirs et des degrés, ni celle de la sacristie de la tribune par où l'on peut entrer dans la maison, ni celle du jardin où les séculiers, à ce qu'on dit, vont se promener comme dans les Tuileries, ne se ferment presque jamais, ce qui ne peut s'accommoder avec le bon ordre de la maison, je vous supplie d'y vouloir remédier, et de faire en sorte que

les séculiers n'aillent plus, comme il leur plaît et sans en dire mot à personne, dans les courroirs, sur les degrés, dans le jardin, etc.

Il est bon que vous sachiez que Mgr votre Archevêque n'approuve nullement les pelisses pour les ecclésiastiques. Mgr de Genève les a défendues, à ce qu'on m'a dit, dans son diocèse; et bien des gens sages croient que cela ne convient guères à la modestie de notre état, et que ces sortes de peau ne doivent servir au plus que de bonnets de nuit.

Les règles que l'on observe pour ceux qui sont à l'infirmerie ne regardent point ceux qui sont de la maison. Quand ils donnent, c'est par charité, et non par obligation. Ainsi, M. Tanoarn a eu grande raison de vous dire que ces règles ne vous regardent pas. Car si elles n'obligent pas un particulier, à plus forte raison n'obligeront-elles pas un supérieur, et un supérieur qui travaille comme vous depuis trente-trois ans. Ainsi, pour répondre en un mot à l'argument que vous me faites en disant : « Je le puis, donc je le dois », je nie la conséquence. C'est sur quoi vous pouvez vous tenir entièrement en paix. Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 18 juillet 1694.

Je vois par votre dernière lettre le bon accueil que vous a fait votre archevêque, dont j'ai bien de la joie. Vous avez très bien fait d'aller au devant de lui jusqu'à Mâcon, et de mener avec vous M. Tanoarn. C'est une marque d'estime et de respect qui ne peut que lui avoir été agréable. On verra dans la suite jusqu'où ira son affection pour le séminaire. Je ne crois pas qu'il vous fasse de grandes instances pour vous mettre de son Conseil, quand vous lui aurez dit vos raisons. Vous êtes dans un état que vous avez plus besoin de repos que de nouvel emploi. Votre mal de tête qui continue,

quoique moindre, demande que vous vous ménagiez encore.

C'est une marque d'estime et d'affection que Mgr l'Archevêque vous donne, de vous envoyer son neveu pour demeurer au séminaire. Il ne faut rien négliger dans cette occasion pour contenter le Prélat; et comme il faudra peut-être avoir beaucoup de ménagement et de condescendance pour ce neveu, vous ne sauriez mieux faire que de savoir de l'oncle de quelle manière il désire que vous en usiez. Dieu veuille qu'il profite de vos soins, et qu'il devienne un bon ecclésiastique : cela feroit honneur au séminaire.

Nous et vous avons sujet de bénir Dieu de ce que l'on a été exempt dans votre séminaire de ces fièvres malignes dont on a été attaqué dans les autres communautés, et qui sont si fréquentes dans la ville.

Je suis bien aise que vous ayez quitté les pelisses pour ne les plus reprendre. Je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 18 août 1694.

Je suis ravi de la résolution que vous prenez, de mettre le séminaire sur un bon pied. Quoique votre santé ne soit pas encore tout à fait rétablie, j'espère que vous en aurez assez pour veiller sur le bon ordre de la maison, et pour y faire observer un bon règlement. Car si, à ce renouvellement et changement d'exercices dans le séminaire, on ne se rend fort exact, il ne faut pas en attendre beaucoup de fruit dans la suite. Or, pour mettre les choses en état que la régularité puisse être bien observée, je crois qu'il est nécessaire d'empêcher que les séminaristes entrent dans les chambres les uns des autres sans une permission expresse. Il ne faut point aussi que les externes y montent; ce qui demande que l'on tienne toujours les portes des courroirs bien fermées. Il faudroit encore fermer celle du jardin. Comme l'Ordon-

nance (1) de Monseigneur l'Archevêque attirera apparemment assez d'ecclésiastiques dans le séminaire pour y occuper suffisamment tous les directeurs, je crois qu'ils feront très bien de renoncer à tous les emplois du dehors, prédications, directions, pour s'appliquer uniquement aux séminaristes et aux exercices et bon ordre de la maison. J'espère qu'ayant assez d'occupation à l'avenir au dedans, ils abandonneront aisément tous les autres, où je m'imagine qu'ils ne se sont laissés aller que pour ne pas demeurer tout à fait oisifs.

Ne vaudroit-il pas mieux ne commencer le séminaire qu'à la Présentation de la Sainte Vierge, pour avoir des vacances un peu plus grandes que vous ne marquez?

Il est important, pour entretenir les Ordinans jusqu'à la fin des exercices, de ne pas retrancher l'ordination de septembre.

Il est bon d'interroger pour recevoir au séminaire et pour aller aux Ordres. Il seroit plus à propos que vous fussiez chargés du premier examen, c'est-à-dire de celui qui se fera pour entrer dans le séminaire. Car cet examen ne rend point les Directeurs odieux : au contraire, il donne le moyen de connoître les esprits et les gagner; et si des étrangers en étoient chargés, ils pourroient vous envoyer quelquefois des ignorants, qui ne seroient pas en état de profiter dans la maison. Quant à l'examen pour les Ordres, il est très important que vous n'en soyez pas chargés, pour les raisons que vous marquez.

La pensée de donner chaque année la meilleure partie de la théologie scolastique et morale est excellente; si l'on pouvoit la donner entière en deux ans, ce seroit un grand avantage pour le séminaire.

Les répétitions des cahiers se doivent faire exactement; et l'on ne doit point laisser les ordinans dans leurs chambres plus d'une heure, ou une heure et demie de suite.

(1) Le 11 de ce même mois d'août 1694, le nouvel archevêque de Lyon avait donné un mandement qui prescrivait à tous les aspirants au sacerdoce de demeurer plusieurs mois dans le séminaire avant de recevoir chacun des ordres sacrés.

Je ne sais si, pour leur donner plus de temps pour leur étude de théologie, il ne seroit point plus à propos de différer la conférence de l'Écriture-Sainte jusqu'à ce qu'on en remarque le besoin.

La retraite de six jours avant l'Ordination est bien nécessaire.

Comme la retraite de Messieurs les Curés est d'un grand fruit, il faudroit voir comment elle pourroit s'accommoder avec les exercices du séminaire, afin qu'ils n'en souffrent pas. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXIII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 9 novembre 1694.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez que votre séminaire se remplit, et qu'il y a soixante ecclésiastiques, trois comtes de Saint-Jean et deux neveux de Monseigneur l'Archevêque. Quelque désir que vous eussiez de travailler, vous faites bien de suivre l'avis du médecin; et vous ferez toujours assez, pourvu que vous veilliez à maintenir le bon ordre dans la maison; car l'important est de la mettre en bonne réputation par le profit qu'y feront les séminaristes; et vous devez mettre pour fondement que rien n'y attirera tant de monde, que d'y voir la régularité bien observée, et le profit qui y auront fait ceux qui en sortiront. C'est à quoi vous devez prendre garde dès le commencement; car, à moins que vous n'y établissiez d'abord une bonne règle, vous n'y réussirez jamais dans la suite. Je ne sais si vous aurez songé à faire fermer les portes et à empêcher surtout que les femmes ne montent à la tribune. Puisque l'on ne peut pas changer l'entrée de la maison, je donnerai volontiers trois cents livres pour accommoder les chambres du vieux bâtiment, à condition qu'on fera des passe-partout à toutes les portes, afin que l'on soit aussi exact à y faire la visite que dans celles du nouveau bâtiment. Sans cela, quelque vigilance que l'on ait,

on ne pourra jamais empêcher plusieurs inconvénients qui troubleront l'ordre et la régularité exacte de la maison, et on travailleroit inutilement à l'établir. Ainsi, je vous prie d'en parler à M. Bourlier, et de lui représenter ce que je vous en mande.

Ne seroit-il pas bon de loger quelque directeur dans votre vieux bâtiment pour observer ce qui s'y passe et vous en faire le rapport ?

Je ne vous conseille pas d'entreprendre de prêcher la Saint-Irénée sans l'avis du médecin. Il vaudrait mieux qu'il n'y eût point de sermon que de vous faire malade.

Je pense que le mauvais temps est une raison suffisante d'exécuter la pensée que vous avez eue de retrancher cette année le festin que vous faisiez à la Saint-Irénée. On ne s'en étonnera pas tant, après l'exemple que vous en ont donné les Messieurs de Saint-Joseph. Je suis très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXIV

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 18 novembre 1694.

Je suis bien aise que vous soyez content de vos derniers Messieurs; que vous vous soyez tous assemblés; que vous leur ayez recommandé l'attachement à leurs emplois; que vous ayez examiné ensemble les moyens qui pourront servir à l'exactitude du règlement. L'important est de veiller sur le détail et d'avertir quand on y manque. Les assemblées vous serviront beaucoup pour cela. Car on vous avertira, comme il est de l'ordre de le faire, de plusieurs choses que chacun aura remarquées, qui se seroient passées dans la maison, et dont il est important qu'un supérieur soit averti, afin de donner les avis nécessaires pour le bon ordre. Ces assemblées serviront encore pour entretenir une union plus étroite, et avoir les uns pour les autres une plus grande cordialité, et tous une plus grande ouverture et attachement pour

le Supérieur. C'est pourquoi je vous supplie de les continuer, et de ne laisser aucun mois sans en tenir quelqu'une, comme nous faisons ici suivant notre règlement.

Quelque bonne que soit la santé que Dieu par sa miséricorde vous a donnée, je crois que vous auriez de quoi l'exercer suffisamment à l'égard des ordinands, sans vous charger des grands entretiens tous les quinze jours. L'on auroit cru ici qu'avant de s'y engager, il auroit été bon de voir quel train prendroit le séminaire ; comment on s'y comporteroit pour les exercices et comment chacun s'appliqueroit à y faire son devoir. Je crois que ces entretiens publics peuvent donner quelque estime au dehors ; mais ils n'en donneront jamais tant, que l'exactitude, la vigilance et la régularité dans la maison.

Puisque Monseigneur l'Archevêque a témoigné qu'il donneroit les Ordres à ceux qui sauroient ce qu'on leur a enseigné dans le séminaire, cela vous doit obliger à les faire bien étudier.

Je vous ai déjà mandé qu'il falloit que vous eussiez recours aux emprunts, puisque vous n'avez pas d'autre ressource et que vos besoins sont pressants : car il faut que vous mettiez toutes choses en bon état, afin que vos séminaristes n'aient point sujet de se plaindre.

Je serois bien aise de voir votre règlement comme on l'observe à présent ; car il est bon qu'il y en ait ici de tous les séminaires. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXV

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 28 décembre 1694.

Les termes dont Monseigneur l'Archevêque s'est servi en approuvant votre règlement vous autorisent beaucoup, et doivent vous rendre ferme pour le faire observer ; car quand on saura qu'il l'ordonne sous peine de désobéissance, on ne pourra pas vous imputer d'être trop exact. On ne sauroit

l'être trop quand il s'agit d'obéir à une ordonnance si précise de son archevêque.

Je ne m'étonne pas que vous ayez bien de la peine à faire observer le silence et la défense d'entrer dans les chambres. Cependant vous ne devez point vous rebuter pour la peine, ni rien négliger pour faire garder l'un et l'autre. Car sans cela, quelque effort que vous fassiez et quelque vigilance que vous ayez pour bien régler votre séminaire, vous n'en viendrez jamais à bout. Il faut vous attendre que si vous n'empêchez l'entrée des chambres, vous n'empêcherez jamais que les personnes relâchées ne s'y assemblent, ne disent les uns aux autres tout ce qu'ils trouvent à redire au séminaire, ne parlent contre le supérieur et tous les directeurs; qu'ils ne fassent de petites ligues et de petites cabales; qu'ils n'y jouent, boivent et mangent quelquefois ensemble; et qu'enfin ils ne forment des partis qui dérègleront tout à fait la maison. C'est vous seul qui, par votre fermeté et vos soins, pouvez empêcher tous ces dérèglemens, dont je sais bien que vous ne voudriez pas vous rendre responsable devant Dieu. On m'a nommé un séminaire qui a été plus réglé que celui de Saint-Sulpice, et que l'on a vu très notablement déchoir par la facilité que l'on a eue à entrer dans les chambres les uns des autres, et à sortir en ville. Si vous ne vous faites un peu de violence pour remédier à ces deux choses, auxquelles je joins le silence, vous ne donnerez jamais une grande réputation à votre séminaire. C'est une des plus rudes croix des supérieurs naturellement doux, de tenir ferme pour des choses qui ne paroissent pas d'elles-mêmes criminelles. Cependant, il faut que l'amour de l'ordre et la vue du compte que nous devons rendre à Dieu l'emporte sur le naturel. Je vois que ce sera la croix de vos vieux jours; avec laquelle vous pourrez dire à Dieu : *opus consummavi quod dedisti mihi* (Joann. XVII, 4).

Si l'on fait garder les interstices à vos Ordinans, vous ne manquerez pas de monde. Je vois que vous avez bien besoin de chambres; mais je ne vois pas d'autre voie que de partager par quelques cloisons celles qui sont assez grandes. Ce

seroit un très grand inconvénient, et qu'on doit éviter par dessus tout, que de renvoyer quelques-uns de ceux qui se présenteront.

Ce seroit un très grand bien pour le séminaire si vous pouviez avoir une maison de campagne, pour éviter le désordre et les dérèglemens qui arrivent les jours de promenades par les sorties en ville, lesquelles vous devez empêcher le plus que vous pourrez les autres jours.

Je bénis Dieu de l'exemple de religion et d'assiduité à ses devoirs que donne Monseigneur votre archevêque, et de l'amour qu'il a pour le séminaire. Si vous pouvez faire auprès de lui que les Ordinands n'entrent point les uns après les autres, et qu'ils apportent leur pension ou une partie d'icelle avec eux, en lui représentant les inconvénients qui, sans cela, sont inévitables, vous ferez une chose bien utile au séminaire. Je sais qu'on ne peut pas régler les choses tout d'un coup, et qu'il faut du temps pour les mettre au point que l'on désire; mais pourvu que l'on fasse tout ce que l'on peut, en attendant qu'on puisse faire davantage, c'est tout ce que Notre Seigneur demande de nous. Je suis en lui tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXVI

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 29 janvier 1695.

C'est une chose fâcheuse que la conduite des officiers de Monseigneur l'Archevêque, qui vous envoient de temps en temps des Ordinands sans les examiner, quoique son ordonnance porte le contraire. Cependant vous devez prendre sur cela bien des mesures pour ne les point choquer; car peut-être augmenteroit-on le mal en allant trop vite, au lieu de le diminuer. Vous verrez peut-être mieux dans la suite, selon les trains que les choses prendront, celui que vous devez suivre. L'instruction de ceux qui doivent recevoir les Quatre Mineurs que l'on doit faire, au séminaire, huit jours avant

l'ordination, vous donnera encore de l'exercice ; mais elle ne peut être que d'un grand fruit, et vous avez bien fait de la proposer à Monseigneur l'Archevêque. Nous serons bien aises de voir le Catéchisme que vous avez fait imprimer pour eux.

Il est également fâcheux que les officiers de Monseigneur envoient des personnes dans le séminaire hors des temps prescrits : cela ne peut que vous embarrasser, nuire beaucoup aux ordinands et déranger leurs exercices. Quelque petit mot que vous en diriez, dans l'occasion, à Monseigneur qui aime l'ordre, ne pourroit-il pas remédier à ce dérèglement ? Les suites que vous m'en marquez sont très considérables, et il seroit difficile qu'il n'y fît de sérieuses réflexions si vous les lui représentiez.

Comme vous m'avez marqué que vous aviez de la peine à faire observer le règlement de ne point entrer dans la chambre des uns des autres, ne seroit-il pas bon de faire agréer au Prélat, qu'on renvoyât ceux qui, après plusieurs avertissemens, ne profiteroient point de ce qu'on leur dit ? Une seule personne renvoyée serviroit plus à tous les autres, que tous les avis que vous pourriez leur donner. On s'est étonné des perruques, des pelisses, des manteaux de couleur que vous souffrez dans le séminaire, qui assurément ne sont point du goût du Prélat.

Vous verrez si vous pouvez obtenir que l'entrée au séminaire se fasse le premier d'octobre, qu'on y demeure jusqu'à la fin de juin, qui sont neuf mois ; que le mois de juillet soit employé aux retraites des Curés, et août et septembre pour les vacances.

Je crois qu'il seroit utile que l'examen pour l'entrée du séminaire se fît dans le séminaire même, supposé que toutes choses y concourrent.

L'obligation de réciter l'office du diocèse suivant le nouveau bréviaire (1) sera d'un grand embarras pour vos séminaristes, mais que faire, si le Prélat le veut ?

(1) En 1693, Mgr Camille de Neufville avait donné une nouvelle édition du Bréviaire de Lyon.

Vous aurez peine à corriger M. Bourlier de sa coutume de crier trop haut quand il parle : c'est une trop vieille habitude pour pouvoir la quitter à son âge. Pour M. de Fontenay (1) qui, outre ce défaut, a encore celui de parler trop vite, il est encore en âge de changer; ainsi, vous lui ferez une grande charité de l'en avertir, et plus d'une fois.

Vous avez très bien fait de ne pas confesser les Comtes de Lyon qui n'ont pas voulu vous promettre de porter la soutane. Ce sera au Révérend Père à qui ils ont été, à en répondre devant Dieu. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXVII

A MONSIEUR MAILLARD

Ce 2 mai 1695.

Je suis ravi de ce que vous me mandez que vous avez parlé de l'entrée dans les chambres d'une manière que cela ne se pratique plus, non plus que le parler contre la règle du silence. Si vous tenez la main à faire observer exactement ces deux articles, vous en verrez bientôt le fruit.

Je regarde encore comme une bonne nouvelle, celle que vous me mandez, de la sortie des trois religieux de Saint-Claude. Elle m'a donné plus de joie que ne feroit la réception de six nouveaux séminaristes. A moins qu'on ne se résolve d'en renvoyer quelqu'un de temps en temps pour servir d'exemple aux discoles, on ne règlera jamais bien la maison. L'approbation que Monseigneur l'Archevêque a donné à votre conduite pourra servir à faire craindre ceux qui ne sont pas fidèles à leur devoir.

(1) Claude Fontenay de Montchauve, du diocèse de Rouen, entra au Petit-Séminaire de Saint-Sulpice en 1685, au Grand Séminaire en 1693, alla au séminaire de Lyon en 1694, à celui de Bourges en 1696, à celui de Viviers en 1705, à celui de Clermont en 1706, revint au séminaire Saint-Irénée en 1710, et enfin fut nommé en 1723 supérieur du séminaire de Viviers où il mourut le 15 juillet de la même année, après un mois seulement de séjour.

La grande consolation que l'on doit attendre du service des ordinans est réservée pour l'autre monde : car il y en a peu en celui-ci, surtout dans les provinces. Comme la plupart sont au séminaire par contrainte, et qu'ils y vont seulement pour recevoir les ordres plutôt que pour se perfectionner, on ne recueille pas tout le fruit que l'on auroit droit d'espérer de la peine que l'on y prend. Cependant, ce qui nous doit encourager est qu'il y en a toujours quelques-uns qui en profitent, et qu'après tout, on doit être content quand on y a fait tout ce qu'on a pu, et qu'on n'a point manqué à la vigilance et au soin que Notre Seigneur exigeoit de nous. Il nous dit comme le bon samaritain : *curam illorum habe* (Luc. X, 35). Il nous oblige d'avoir soin de ceux qu'il nous confie et de travailler à leur guérison, mais il ne nous oblige pas de les guérir : *curam dixit, non curationem :* de sorte que, si le fruit de notre travail ne nous console pas, nous avons un sujet d'une consolation plus pure dans l'accomplissement de sa très sainte volonté.

On nous a dit que Monseigneur l'Archevêque vous avoit fait avertir qu'il étoit surpris des sorties fréquentes de vos ordinands que l'on voyoit par la ville. Je doute que cela soit, car ni vous ni aucun de nos Messieurs ne m'en mandez rien. Mais si cela est, c'est une belle occasion pour vous et un bon motif pour vous tenir ferme aux règlemens.

J'ai vu les circonstances de la mort de M. l'abbé de La Pérouse dans une lettre de Monseigneur de Genève qui en mande toutes les particularités.

Il est important que vous voyez dans la lettre que j'écris à M. Tanoarn ce que je lui mande sur son neveu, M. du Plessis d'Argentré. A moins que vous ou M. Tanoarn ne veillez sur ce qu'il fait, et qu'il nous rende compte de ses études, il s'égarera tout à fait l'esprit. Il est fort caché et dissimulé. Concertez ensemble les moyens qu'on pourroit prendre pour empêcher la perte d'un sujet qui, étant réglé, pourroit un jour se rendre très utile à l'Église.

Continuez vos assemblées de tous les mois, et surtout faites-vous y rendre compte des dispositions des ordinands,

afin qu'ayant conféré ensemble, vous soyez plus en état de juger qui sont ceux qui ne devroient point se présenter à l'Ordination. Je suis tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE LXXXVIII

A MONSIEUR BRUYAS

Du 20 août 1695.

J'ai bien de la joie d'apprendre que l'on se soit enfin résolu de mettre un séminariste hors de la maison. Le renvoi d'un séminariste mauvais et scandaleux me donne plus de joie que la réception de plusieurs; quand, une fois, on peut prendre cette voie, de renvoyer ceux qui causent du scandale ou qui sont nuisibles à la maison, on la voit bientôt toute réformée; mais il ne faut pas croire que de simples passages de l'Écriture suffisent pour cela, à moins que Dieu ne touche les cœurs. Il seroit à souhaiter qu'au passage de Notre Seigneur qu'on vous a cité, on y voulût joindre quelques-unes des réflexions qu'y font les saints. *Plerumque nimia resolutione lenitatis ultra quam necesse est vigor districtionis emollitur*, dit S. Grégoire (1). *Non est ista charitas sed languor : ferveat charitas ad corrigendum*, dit S. Augustin (2). Et un grand pape s'écrie à ce sujet : *Quæ est ista inimica benignitas palpare crimina? O pietas! ô misericordia! uni parcere et omnes per exemplum malum in discrimen adducere* (3) : ce qu'un autre pape appelle *pestifera patientia* (4).

Il est très fâcheux qu'on ne veille pas sur vos besoins. Si on ne tient une autre conduite, on découragera bientôt les

(1) Gregor. Mag. *Lib. Regulæ pastoralis*, part. III, cap. XVI, Admonit. 17; Patrol. lat. t. LXXVII, col. 75.

(2) August. *In Epistolam Joannis ad Parthos, Tractat.* VII, n. 11; *Oper. ed. Benedict.* t. III, pag. 876.

(3) *Epist. per universas provincias*, faussement attribuée par le P. Labbe au pape Hormisdas; Patrol. lat. t. LXIII, col. 527.

(4) Leo Magn. *Epist.* LXXVI.

sujets; il n'y a rien, dans un séminaire, à quoi on doive pourvoir avec plus d'application, d'exactitude et de soin, qu'à faire en sorte que rien ne leur manque, et rien ne me fait tant de peine, que de savoir que de bons ouvriers souffrent.

Pour le voyage de votre pays, où l'on vous presse d'aller ces vacances, si peu qu'il puisse contribuer à votre santé, vous n'y devez pas faire difficulté. Je m'imagine que le repos, le changement d'air et un peu d'exercice que vous procureroit ce voyage, ne vous seroit pas inutile. Je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE LXXXIX

A MONSIEUR TANOARN

Ce 30 mai 1696.

Je ne doute pas que vous n'ayez été bien touché de la mort de M. Maillard (1). C'est une perte qui nous est commune avec vous, et dont la douleur nous est d'autant plus sensible, que nous espérions le voir ici, au premier jour (2). Mais puisque Dieu ne nous a privés de cette consolation que pour lui donner plus tôt la récompense dûe à ses travaux, il faut nous soumettre avec amour aux ordres de sa Providence toujours adorable; le remercier particulièrement de toutes les grâces qu'il lui a faites, et lui demander l'accomplissement et la consommation de ses desseins, et sur lui et sur nous. Cette mort nous obligera d'avancer, s'il se peut, notre assemblée; car voilà quatre personnes qui nous manquent (3), et un cinquième qui n'est pas tout à fait hors de danger. Mandez-moi en particulier l'état où est votre séminaire, et le temps que vous pourriez partir.

Monseigneur votre Archevêque a agréé M. Rigoley pour supérieur de son séminaire à la place de M. Maillard. Nous

(1) Arrivée le 23 de ce même mois de mai.

(2) Pour prendre part à l'assemblée des Assistants de la Compagnie.

(3) MM. Baüyn, Bardon, de la Barmondière et Maillard.

aurons pour cela bien des mesures à prendre, dont nous vous entretiendrons de vive voix quand vous serez ici. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XC

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 11 septembre 1696.

J'ai bien de la joie de votre heureuse arrivée à Lyon, où je suppose que vous êtes arrivé en bonne santé, puisque vous avez déjà fait vos principales visites et que vous travaillez à un sujet d'oraison. Ce qui augmente ma joie est que vous ayez trouvé la maison en bon ordre par les soins de M. Bourlier. Car cela me fait espérer qu'il veillera sur les besoins du séminaire, qu'il s'y appliquera avec zèle, et qu'il vous y sera d'un grand secours.

Tous ceux qui nous ont écrit de Lyon témoignent une si grande joie de vous avoir, que je ne doute point que la confiance ne réponde à leur estime, et que Notre Seigneur ne se serve de vous pour perfectionner son œuvre. Je suis en lui tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XCI

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 5 mai 1697.

J'ai toujours cru que l'on seroit bien content de vous à Lyon, et ce que vous me mandez me le confirme. C'est une bonne marque que ceux qui sont venus pour le sous-diaconat au séminaire ne veulent pas en sortir après les six mois; que tous achèveront l'année, et qu'une partie reviendra prendre le reste des Traités l'année prochaine. Ce que l'on dit dans la ville, qu'il y a un bon supérieur, et ce qu'en disent MM. les Curés marque assez l'estime qu'ils en font. Il

y a lieu d'espérer que cela servira à la gloire de Dieu et au bien de son œuvre.

Pour la retraite des personnes de qualité qui sont sous la conduite de M. Bourlier et qui travaillent si utilement au service de Notre Seigneur, vous ne devez faire aucune difficulté de l'accorder, puisque vous avez des chambres à leur donner, et que cela ne détournera point les exercices du séminaire.

C'est un inconvénient que le supérieur ne puisse pas voir tout ce qui se fait dans les coins les plus reculés et les plus obscurs du réfectoire. Si vous remarquiez que vos séminaristes se prévalent de cette obscurité pour se donner plus de liberté et pour ne pas observer un silence si rigoureux et une si exacte modestie, je crois qu'il seroit très bon qu'un directeur s'y mît pour contenir par sa présence chacun dans son devoir. Il vaut mieux prendre cet expédient pour leur faire garder le silence, que de leur laisser la liberté de faire des choses qu'on auroit peine à découvrir. Je ne sais pas ce que j'ai mandé autrefois sur cet article; mais si j'ai répondu autre chose que ce que je vous marque ici, il faut ou qu'il n'y eût pas tant de monde dans le séminaire, ou que l'inconvénient que vous craignez ne fût pas à craindre, ou qu'on eût mandé quelque raison qui ne me paroît pas présentement. Je suis toujours très cordialement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XCII

A MONSIEUR CARTIER

Ce 13 février 1698.

J'ai eu une véritable joie en voyant dans la lettre que vous m'avez écrite la confiance que vous me témoignez. Car, quoique je sois touché sensiblement de votre mal, je le tiens déjà à demi guéri par la découverte que vous m'en faites. J'espère que Dieu bénira la fidélité que vous avez eue au mouvement de sa grâce qui vous a porté à me le faire connoître. Outre que je puis vous assurer que votre mal n'est

point si grand, que le scrupule et le démon vous le représentent : et si vous voulez renoncer pour quelque temps à vos vues et à votre propre jugement pour entrer dans une conduite d'une obéissance aveugle, vous verrez bientôt combien votre imagination vous trompe. Je vous dis ceci parce qu'il faut absolument vous résoudre à obéir, et à vous soumettre à ce qu'on vous dit : sans cela, votre imagination échauffée et occupée de sa peine vous fournira toujours de nouvelles objections contre ce que l'on pourroit vous répondre pour vous mettre en paix. Il faut que vous fassiez comme un bon Docteur que nous avons eu ici, qui étoit sous la conduite de M. de Poussé, et qui étoit extrêmement tourmenté de ces sortes de peines. Il lui disoit quelquefois : « Au nom de Dieu, Monsieur, ne me donnez point de raison quand vous me répondez; car, pour une que vous me dites, ma peine m'en fournit plusieurs pour répondre à la vôtre. Mais contentez-vous de me dire : Faites ceci, ou : faites cela. Car alors, comme je sais qu'il y a sûreté à obéir, je n'ai rien à dire contre l'obéissance ». C'est pour vous réduire à ce point, que je me contente de vous assurer, 1° que c'est un pur scrupule que la pensée ou le doute que vous avez eu, d'avoir manqué d'intention d'absoudre plusieurs de ceux que vous avez confessés; — 2° que vous ne devez point leur reparler de leurs confessions, ni leur en demander la permission, ni leur redonner l'absolution, quand même vous auriez occasion de le faire très facilement; — 3° que ces personnes ne seront point assurément damnées par votre faute; — 4° que vous auriez très bien fait de ne pas leur redonner les absolutions que vous avez réitérées; — 5° que, pour avoir dit *Spiritu Sancti,* au lieu de *Spiritus Sancti,* vous ne devez point vous en embarrasser pour le passé, ni vous imaginer que ce défaut ait rendu vos absolutions nulles. Si vous voulez me croire, au lieu de raisonner sur ces peines, vous ne les regarderez que comme de pures tentations, et vous n'y chercherez point d'autre remède, que dans la soumission à ce qu'on vous a dit, et dans l'obéissance qui seule peut vous guérir et vous redonner la paix. Je prie Notre Seigneur de vous la donner

entière, et de vous faire connoître les ruses de l'ennemi qui, par les agitations qu'il vous donne, vous veut décourager et vous rendre, s'il pouvoit, inutile dans l'Église. Je suis en Jésus tout vôtre. — L. Tronson.

LETTRE XCIII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 15 mars 1698.

Le R. P. La Motte, supérieur des Barnabites de cette ville, s'en va à Milan pour assister à un chapitre de leur ordre. Son chemin est de passer par Lyon où ils n'ont point de maison, et il nous veut bien faire la grâce de loger dans votre séminaire et y passer les fêtes de Pâques. Je crois qu'il ne vous en faut pas dire davantage pour vous obliger à le bien recevoir et à lui faire tout l'accueil qui est dû à une personne de son mérite. C'est un excellent religieux et un grand prédicateur, dont toute la communauté ne peut être que fort édifié; car, assurément, il ne manquera pas de vous donner à tous quelque bon exemple de vertu, et il y ajoutera bien quelques petits discours de piété qui pourront être utiles à plusieurs (1). L'occasion d'ailleurs est bien favorable pour témoigner à tout l'Ordre en sa personne l'estime que nous en faisons, et que nous n'avons pas perdu le souvenir des bontés qu'ils ont eue en pareille rencontre pour M. de Bretonvilliers, et où vous-même qui étiez de sa compagnie avez eu bonne part. Nous nous attendons que vous nous donnerez des nouvelles de son arrivée et de son séjour à Lyon. Je suis toujours très cordialement tout à vous. — L. Tronson.

(1) Voir plus haut page 447.

LETTRE XCIV

A MONSIEUR LEFÈVRE (1)

Ce 4 avril 1698.

Je me suis aperçu que je n'avois pas encore répondu à votre lettre du mois dernier. Il est juste que je le fasse présentement pour vous donner quelque soulagement à vos peines, et pour vous faire connoître combien elles sont peu fondées.

Vous craignez, dites-vous, d'être dans un état de tiédeur, ou d'y tomber insensiblement, parce que vous ne voyez plus dans les vertus les mêmes charmes, et ne sentez plus pour leur pratique les mêmes attraits. — J'approuverois fort cette crainte si elle n'avoit point d'autre effet en vous que de vous rendre attentif et vigilant à la pratique des vertus, et à ne rien omettre de celles qu'on vous conseille et que l'obéissance vous marque. Mais je ne puis approuver cette crainte quand elle cause dans l'âme du chagrin, du trouble et de l'inquiétude. Que savez-vous, si les charmes que vous ne sentez plus dans les vertus n'est point l'effet d'une conduite de Dieu sur vous, qui veut vous les faire pratiquer d'une manière plus pure, en vous ôtant le goût sensible, le plaisir et les charmes que vous y sentiez autrefois? Peut-être veut-il éprouver par là votre fidélité, en vous les faisant pratiquer avec plus de peine et de répugnance. Peut-être aussi que ce ne sont que des tentations du démon qui veut par là vous dégoûter des emplois de votre vocation, et vous rendre, à la fin, inutile à l'Église. Ce n'est point à vous à porter sur cela aucun jugement, ni à raisonner là dessus. C'est à votre directeur, au jugement duquel vous devez vous sou-

(1) Nicolas Lefèvre, né à Saint-Amand, au diocèse de Bourges, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 9 juin 1695, était arrivé au séminaire de Lyon le 3 septembre 1696. Il alla ensuite à Tulle en novembre 1700, à Angers en 1704, à Orléans en 1707, à Clermont en 1713, à Bourges en 1716. Il mourut dans le séminaire de Bourges le 16 janvier 1722, âgé de 57 ans.

mettre, à qui il appartient de voir ce qui en est. Mais quoiqu'il en soit, pourvu que vous continuiez d'être fidèle à vos exercices, et que vous conserviez ce désir que Dieu vous a donné d'être à lui par dessus tout, vous ne laisserez pas de vous avancer et de lui plaire, quoique vous n'ayez ni goût, ni attrait, ni consolation en ce que vous faites. Ce sont des privations qui, portées en patience et avec fidélité, peuvent d'autant plus contribuer à la perfection, qu'elles font connoître qu'une âme cherche plus Dieu que sa propre satisfaction en ce qu'elle fait.

Ne croyez point surtout que ces privations viennent de vous être relâché sur l'exactitude et le désir des mortifications. Car, quoiqu'il soit vrai, comme vous me le dites, que la souveraine Majesté de Dieu demande qu'on ne néglige rien, pour petit qu'il soit, et que tous les Saints ayent été de grands amateurs de mortification, il est vrai pourtant qu'ils ont encore plus estimé l'obéissance, et qu'ils l'ont recommandée par dessus tout, comme étant la voie étroite de l'Évangile. Ainsi, ne craignez point d'entrer dans la voie large en suivant les sentimens de M. Rigoley; et souvenez-vous bien, pour vous mettre en paix, de ce que disent les Saints, que l'obéissance est *immediata apud Deum excusatio* (1). Je ne puis donc vous donner pour cela de meilleure conclusion, que de craindre le découragement plus que tous les autres sujets qui vous font peine; car je suis persuadé que, pourvu que vous ne vous découragiez point et que vous demeuriez en paix, tout ira bien.

Si vous ne profitez pas dans vos études autant que vous voudriez, vous en saurez toujours assez pour travailler utilement dans un séminaire, pourvu que vous y conserviez la paix; Dieu vous y appelle, Dieu vous donne assez de talent pour y rendre beaucoup de service. C'est une tentation toute pure, de penser à d'autres états : *Unusquisque in ea vocatione in qua vocatus est in ea permaneat* (I Cor. VII, 20).

Quelque désir que vous ayez d'être à Notre Seigneur, ne

(1) Joann. Climac. *Scala Paradisi*, Grad. IV, De Obedientia.

vous faites point d'effort pour en conserver la pensée et l'union actuelle, dont il semble que vous voudriez faire votre capital. Contentez-vous de le bien conserver dans votre cœur et de suivre doucement, et sans vous gêner, l'attrait qu'il vous donne de temps en temps de retourner à lui.

Il est vrai qu'il y a beaucoup à gémir et à craindre pour plusieurs personnes qui s'engagent dans les saints Ordres sans y être suffisamment préparés; mais ce que vous pouvez faire sur cela, de votre part, pour ceux qui s'adressent à vous et que vous conduisez, c'est de leur défendre de s'y présenter s'ils ont des indispositions formelles; et s'ils n'en ont point, et qu'on ait sujet de douter de leur vocation, de leur témoigner que, comme vous ne voulez pas vous rendre responsable de leur ordination, vous ne pouvez pas leur conseiller positivement de prendre les Ordres, et que c'est à eux à bien penser à ce qu'ils auront à faire.

Pour la confession, suivez bonnement les règles qu'on vous a données; et quoiqu'il vous vienne des doutes et des scrupules dans le temps que vous les appliquez, soyez fidèle à prendre un moment pour vous élever à Dieu et lui demander lumière; et faites ensuite simplement ce que vous croyez devoir faire en conscience, sans écouter les peines qui vous reviendroient, et demeurez en paix. C'est la grâce que je vous souhaite de tout cœur. — L. Tronson.

LETTRE XCV

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 30 juin 1698.

Pour maintenir l'union entre des personnes qui travaillent dans une même communauté, il est de l'ordre que le supérieur propose dans les assemblées les affaires ordinaires qui surviennent. Mais quand on dit, *les affaires,* on n'entend pas cent minuties qui ne méritent pas d'y être proposées, et que le supérieur seul peut déterminer. Dans celles même qu'il propose, quand il voit quelque inconvénient à faire ce

que la pluralité des voix a déterminé, il peut en suspendre l'exécution, écrire ses raisons à Paris, en attendre la résolution, et la proposer à l'assemblée, afin que personne n'ait peine contre lui.

Pour les plaintes des dévotes et des religieuses qui ne trouvent plus dans le séminaire ce qu'elles y trouvaient autrefois, il faut leur laisser la satisfaction de murmurer et se plaindre, ne pouvant pas leur donner d'autre satisfaction.

Je ne m'étonne pas que la lettre de Monseigneur de Paris vous ait effrayé (1). Vous le serez encore bien davantage quand vous aurez vu la *Relation du Quiétisme* contre Mgr de Cambrai, faite par Monseigneur l'évêque de Meaux. Il explique toute la procédure que l'on a faite dans cette affaire, et il y a nombre de faits capables d'accabler M. de Cambrai, et dont je pense qu'il aura bien de la peine à se relever; car ils sont appuyés sur plusieurs de ses lettres qui y sont rapportées et dont on conserve l'original écrit de sa main. Il y a apparence qu'il *(sic)* sera bientôt imprimé à Lyon, et que vous ne serez pas long temps sans l'avoir. On n'a encore rien fait de si fort contre sa conduite. Je suis tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XCVI

A MONSIEUR BOURLIER

Ce 3 août 1698.

Ce que vous me mandez de votre état présent et passé me touche très vivement. Vous me paroissez digne de compassion, et il faudroit avoir un cœur de pierre pour n'y être pas sensible. Vous pouvez bien dire avec le prophète : *Tribulatio et angustia invenerunt me* (Ps. CXVIII, 143). Je souhaite seulement que vous y ajoutiez comme lui : *In te, Domine, speravi,*

(1) *Réponse de Mgr l'Archevêque de Paris aux quatre lettres de Mgr l'Archevêque de Cambrai,* in-8°. « Le prélat, dit Ledieu, y est poussé sur les *faits* avec encore moins de ménagements que dans la *Relation* de Bossuet ». Voir *Œuvres de Fénelon,* édition de Versailles, 1820, t. IV, p. XXXV, XXXVI : t. V, p. 383, 113.

non confundar in æternum (Ps LXX, 1). Et il me semble que vous le pouvez dire avec une humble et parfaite confiance; car, après tout, ayant bien considéré la nature de vos peines, c'est-à-dire leur commencement et leur continuation, leur cause et leurs effets, je ne les puis regarder que comme une conduite particulière de Dieu sur vous, qui veut vous sanctifier par les tentations, par les épreuves, par les souffrances et par les humiliations; en un mot, par le chemin royal de la croix. Et voici sur quoi je me fonde. Par votre propre aveu, vous n'avez jamais douté de votre vocation à l'état ecclésiastique; votre attachement au séminaire ne vous a fait nulle peine; vous vous y êtes acquitté fidèlement de vos emplois; vous y avez travaillé utilement jusqu'à présent : peut-on douter avec raison, dans toutes ces circonstances, que votre état et votre conduite ne soit appuyé sur la grâce et ne soit l'œuvre du Saint-Esprit? Ainsi, je ne vois pas sur quel fondement vous pouvez dire que Dieu s'est retiré de vous, aussi bien que sa grâce; ce qui fait le grand sujet de vos peines.

Il vous paroît, dites-vous, que vous ne réussissez en rien. — Mais ne sais-je pas le contraire? Et combien de fois m'a-t'on dit que vous faisiez un bien considérable, et au dedans et au dehors de la maison? Ainsi, quelque pensée qu'il vous vienne sur le succès de votre travail, qu'il vous suffise, pour le continuer en paix, de savoir que vous y avez fait la volonté de Dieu.

Quant à cette privation de douceur et de consolation que vous portez depuis si long temps, combien y a-t-il de saints ouvriers qui ont été traités de la sorte? Et ne savez-vous pas que la croix est le partage le plus ordinaire des élus? *Sicut aurum in fornace probavit electos Dominus* (Sap. III, 6). Dieu est le Maître, mais un maître plein de bonté. Il faut donc le laisser faire, étant bien persuadé qu'il use de son droit, et qu'il ne fera rien qui ne nous soit avantageux. Soumettons-nous amoureusement à tout ce qu'il permettra nous arriver, et recevons-le comme venant de la très aimable main de notre bon Père. C'est dans ces dispositions qu'il faut entrer, quoiqu'il en coûte. Quelque incurables que vos peines vous pa-

roissent, j'espère néanmoins que vous y pourrez trouver quelque remède, si vous recourez à la Très Sainte-Vierge, qui est appelée par les saints *insanabilium vulnerum medicina*. Elle vous y obtiendra au moins quelque soulagement, et la grâce d'en faire un saint usage pour sa gloire. C'est ce que je lui demanderai de tout mon cœur avec vous; car je serois bien aise de vous voir travailler en paix, et je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XCVII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 28 août 1699.

M. Precelles est trop de nos bons amis pour le laisser partir sans lui donner un mot de recommandation auprès de vous. Je crois que vous savez que c'est un docteur de la maison de Sorbonne, et des plus habiles, des mieux intentionnés et des plus consultés. Il va, avec M. Dalo, aussi docteur de Sorbonne, à la Grande-Chartreuse. Il m'a dit qu'il ne manquera pas de vous voir en passant, et je crois que vous ne manquerez pas de lui faire un bon accueil, comme à une personne que nous estimons et à qui nous avons même beaucoup d'obligation. Je suis entièrement à vous. — L. Tronson.

LETTRE XCVIII

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 22 décembre 1699.

Je vois par votre lettre du 10e de ce mois l'occupation que vous donnez à vos séminaristes aux heures perdues. Je ne puis encore vous rien dire là dessus. Car, comme ces matières de prédication que vous leur dictez est une chose qui n'a point encore été en usage dans les séminaires de Saint-Sulpice, il faut que l'expérience fasse connoître le fruit que l'on en doit attendre, avant que d'en bien juger. Si la chose

n'étoit point commencée, nous examinerions ici s'il seroit à propos d'introduire cette nouveauté, et nous vous en manderions notre sentiment; mais puisqu'elle est introduite, vous pouvez la continuer toute cette année; sauf à examiner, la prochaine, par le succès qu'on pourra remarquer, celle-ci, s'il sera à propos de la continuer encore l'année suivante. Tout à vous. — L. Tronson.

LETTRE XCIX

A MONSIEUR RIGOLEY

Ce 15 janvier 1700.

Je ne vois pas qu'on ait sujet de trouver à redire au retranchement que vous aviez fait du gâteau des Rois. On n'a pas eu raison de vouloir rétablir cette coutume, surtout sans vous en rien dire, laquelle vous aviez abolie depuis trois ans.

Quant au peu de monde que vous avez au séminaire, il n'y a nulle apparence que cela vienne de la qualité des pensions, puisque Saint-Joseph, où elles sont plus fortes, ne laisse pas d'être rempli. Je crois bien que la régularité et l'exactitude qui est plus grande à Saint-Irénée, en écarte plusieurs; mais ce seroit bien affoiblir le séminaire que de se relâcher là dessus. J'ai appris de quelque personne de dehors du séminaire, que vous donnez d'un vin mixtionné à vos séminaristes, dont on se plaint beaucoup. Je ne sais pas ce que c'est que cette mixtion, car on ne me l'a pas assez expliquée; mais quoiqu'il en soit, je crois qu'il est bon que vous sachiez ce qu'on en dit. On m'a rapporté aussi que l'on s'étoit raillé dans la ville de quelques extraits de sermon que vous faites dicter. Je crains fort que cela n'ait pas une grande approbation, surtout pour ceux qui aimeroient mieux qu'à la place des sermons on fît quelque conférence de l'Écriture-Sainte.

Jamais les Jansénistes n'ont été plus hardis qu'à présent. Il est très fâcheux qu'on enseigne à Lyon, à Saint-Joseph, cette doctrine, et qu'elle se répande dans la ville. Mais le remède

en est difficile, car on n'y peut rien faire d'utile qui ne vienne de Monseigneur votre Archevêque. Le P. de La Chaise lui en a parlé. Le Prélat en a écrit à M. le Doyen (1), afin qu'il parlât à ces Messieurs pour en arrêter le cours; mais on doute que cette démarche soit assez forte pour les obliger à changer de sentiment et de conduite. C'est à Messieurs ses officiers à lui faire connoître combien sont dangereux les écrits que l'on donne, et les leçons que l'on fait aux jeunes gens de son diocèse. Après cela, je ne vois point d'autre chose à faire que de prier Dieu qu'il éclaire ceux qui y peuvent mettre ordre, et leur en faire connoître l'importance.

Je suis, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, entièrement à vous. — L. Tronson.

(1) Roger-Joseph Damas de Marillat du Rousset, qui était aussi vicaire général de Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, avait été élu doyen le 25 avril 1676, et mourut le 21 mars 1713.

FIN DU LIVRE SIXIÈME ET DU PREMIER VOLUME

I. — TABLE DES NOMS DE PERSONNES

CITÉS DANS LES LETTRES DE CE PREMIER VOLUME

NOTA. — Les chiffres imprimés en caractères gras indiquent la page où se trouve la notice biographique de la personne dont le nom précède.

Albon (Claude d'), abbé de Savigny, 431.
Alègre (Marguerite d'), marquise d'Urfé, **436**.
Anthelme (Dom), chartreux, 117.
Arbouze (Gilbert de Vény d'), év. de Clermont, **276**, 277, 279, 291, 295, 303, 309, 482.
Argentré (Charles du Plessis d'), év. de Tulle, 19, **501**-503, 508, 522.
Arnauld (Antoine), docteur de Sorbonne, 6, 53, 150, 312, 313.
Arnauld (Henri), év. d'Angers, 6, 23, 24, 34, **37**, 43.
Augier, sulpicien, 400.
Balsa (Jean-Pierre de), sulpicien, **345**.
Bardon (Gabriel), sulpicien, 78, 123, 141, 148, 151, 152, 155, 305, 312, 314, **318**-320, 329, 330, 332, 344, 437, 474, 504.
Barmondière (de la), curé de Saint-Sulpice, 17, 18, 156, 298, 334, 366.
Baudeau (Mathieu), sulpicien, **424**, 425, 428, 430, 494.
Baudot, secrétaire de Molinos, **180**.
Baudrand, curé de Saint-Sulpice, 6, **278**, 301, 303, 305, 314, 317, 428.
Baüyn (Jacques), sulpicien, 41, **45**.
Beauvilliers (duc de), 133, 134.
Béchet (Jean-Baptiste), sulpicien, **227**, 258, 259.
Bégat (Gaspar), jésuite, **296**.
Benjamin (Charles de Henniques de), docteur, **285**.
Bernières-Louvigny, écrivain ascétique, 267.
Bertier (Nicolas de), év. de Blois, 46.
Bissy (Thyard de), cardinal, **87**.
Blanger (Pierre), docteur de Sorbonne, **19**.
Bochart de Saron, év. de Clermont, **325**.
Boileau (Jacques), 285.
Boucher (François), docteur de Sorbonne, 16, 29, **284**, 307.
Bouexic (Laurent du), sulpicien, **101**, 104, 105, 298, 372.
Bourbon (Louis II), prince de Condé, **422**.
Bourdaloue (jésuite), 310.
Bourdon (Jean), sulpicien, **364**, 365, 393, 416.
Bourdon (Michel), vicaire général, **364**, 365, 373.
Bourget (Thomas), sulpicien, **413**.
Bourlier (Philippe), sulpicien, **453**, 516, 526.
Bouvot (Philippe), docteur de Sorbonne, **299**, 300.
Brenier (Antoine), sulpicien, **58**, 65, **77**, 81, 83, 84, 88, 89, 139, 449.
Bretonvilliers (de), supérieur de

Saint-Sulpice, 280, 287, 289, 304, 440, 449, 454, 528.
Bruyas (Jean-Baptiste), sulpicien, **315**, 316.
Caillard, sulpicien, 26, 28.
Caput, sup. du sémin. d'Autun, 96.
Carbonières de la Capelle-Biron, abbesse de Saint-Jean d'Autun, **174**, 175.
Cartier (Pierre-Joseph), **510**, 511.
Caulet (François de), év. de Pamiers, 16, 206-208.
Cerle, vicaire général de Pamiers, 16, 41, 42
Chamillard (Michel), docteur de Sorbonne, **16**, 17, 285, 307.
Champflour (Etienne de), év. de La Rochelle, 325-328, 336, 340, 358, 362, 372, 385, 387, **389**, 395-399.
Champflour (François de), doyen du Chap. de Clermont, **394**, 395.
Charost (duc de), 24, 27.
Chénart (Laurent), docteur de Sorbonne, **317**.
Chenevières (de), frère de M. Tronson, **11**.
Chéron (Nicolas), vicaire général, **13**, 16, 108, 109, 202, 229, 259.
Clavel (Claude), prêtre, **63**.
Cluzeau (Jean-Baptiste), sulpicien, **357**.
Cocquelin (Nicolas), docteur de Sorbonne, **16**.
Cohade, docteur de Sorbonne, 499.
Colbert (André), év. d'Auxerre, **296**.
Colbert (Jacques-Nicolas), archevêque de Rouen, **210**, **384**.
Colbert (Jean-Baptiste), ministre d'État, **4**, **130**, 310.
Colbert de Croissy (Charles), ministre d'État, **408**.
Constant (Jean-Durand), sulpicien, **101**, 102, 107.
Cottin, curé de St-Rambert, 492.
Courtot (Jean), oratorien, **286**.
Crétenet (Jacques), missionnaire de Lyon, 432.
Dargilliers (Paul-Antoine), sulpicien, **140**.
David (Noël), sulpicien, **101**, 105, 107, 110, **220**, 239.
Démia (Charles), prêtre, **423**, 441.
Denyau, doyen de la cathédrale d'Angers, 26.
Deslions, doyen de la cathédrale de Senlis, 41, 42, 312, 313.
Des Vernays (Antoine), sulpicien, **448**, 451.
Drouet (Noël), secrétaire de l'évêque de Limoges, **14**.
Dubois (Barthélemi), sulp. **58**, 59.
Du Ferrier (Antoine), sulpicien, 188, **191**, 192, 198, 200.
Du Ferrier (Jean), compagnon de M. Olier, **198**, 207, 223.
Dufeu (Antoine), supérieur du séminaire d'Autun, **96**, 97, 101, 104, 107, 114.
Dupin (Louis-Ellies), écrivain ecclésiastique, 354.
Du Vigneau (François), sulpicien, **186**.
Eudes, fondateur des Eudistes, 108, 464.
Eyraud (Laurent), sulpicien, **122**, 341, 343, 349, 353.
Favoriti (Augustin), secrétaire d'Innocent XI, 309.
Fénard (Claude), sulpicien, **183**, 186, 187, 339, **340**, 346,
Fénelon, archevêque de Cambrai, 30, 82, 272.
Feu (François), docteur de Sorbonne, **298**, 299.
Fichot (Jean), sulp., **101**, 105, 130.
Flamanville (Jean Hervé de), év. de Perpignan, **44**, 45-47, 51, 61, 82.

Fontenay de Montchauve, sulpicien, **521**.
Fontenoy (Toussaint), sulpicien, **336**, 337.
Fréval, prévôt de Lezoux, 343, 345.
Fursy de Missy, oratorien, **384**.
Galipaud (Jean), oratorien, 356.
Gallard, prêtre de La Flèche, **21**.
Gay (Pierre), sulpicien, **279**, 306, 319, 376.
Gaye de Boisredon, sulp., **374**, 393.
Gentil (Jean le), 25.
Gilbert, professeur de l'Université de Douai, 361.
Gitard (Daniel), architecte, **422**, 423, 426, 428, 494.
Godet des Marais, év. de Chartres, **2**, 3, 4, 30, 36, 46, 52, 148, 149, 306.
Godier (Jacques), prêtre d'Angers, 13, 47.
Gouriou (Yves), sulpicien, **277**, 303, 358, 465.
Grandet (François), conseiller, **9**.
Grandet (Joseph), sulpicien, **1**, 61, 78, 79, 283.
Grandin (Martin), docteur de Sorbonne, **19**, 159.
Grégoire de Nazianze (S.), 452.
Grenade (Louis de), dominic., 213.
Grimaldi, archevêque d'Aix, 34.
Guénon (Charles), sulpic., **191**, 200.
Guisain (Jacques), sulpicien, **422**, 437-439, 443, 457, 465, 480, 493.
Guise (duchesse de), **307**.
Guyon (Madame), quiétiste, 179-181, 266, 312.
Guyton (François), sulpicien, **450**, 451, 453, 483, 484, 497.
Gyves, chanoine régulier d'Angers, 42.
Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, 17.
Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, **5**, 12, 17.
Helvétius (Adrien), médecin, **51**, 324.
Hervaut (Mathieu Isoré d'), archevêque de Tours, **68**.
Holzhauser (Barthélemi), 35.
Honoré de Cannes, capucin, 10, 11, 12, 24-29.
Hurtevent (Damien d'), 103, 421, 469, 492.
Innocent X, pape, 15.
Innocent XI, pape, 208.
Jacques II, roi d'Angleterre, 167.
Jacquier (Etienne), sulpicien, **192**, 222, 230.
Jean de la Croix, carme, 267.
Jean de Saint-Samson, carme, 267.
La Baume (Marie de), abbesse de Saint-Andoche d'Autun, 123, 158.
Laborieux, chanoine de Clermont, 310.
La Chaise (Aix de), jésuite, 43.
La Chetardye (Joachim Trotti de), sulpicien, 190, 192, **193**, 199, 200, 213, 216, 218, 239, 242, 254, 255, 259, 260, 304.
La Chetardye (Marguerite-Charlotte de), abbesse de Sainte-Claire de Clermont, **239**.
La Colombière (Joseph Seré de), sulpicien, **283**.
Lacombe (François), barnab., 312.
La Fayette (François de), évêque de Limoges, 364.
La Goutte (François de), sulpicien, 123, **127**, 150, 333, **439**, 441, 446, 450, 451.
La Motte (Dominique de), barnabite, **447**, 528.
Langeron (François Andrault de), **326**.
Langrognet, prêtre de Besançon, 470.
Lantages (Charles-Louis de), sulpicien, **72**, 311, 313, 506.

La Pérouse (Bertrand de), doyen de la collégiale de Chambéry, 39, **52**, 343, 433, 522.
La Roche-Aymon (Claude de), év. du Puy, **50**.
Laval-Montmorency (François de), évêque de Québec, **25**.
Le Boiteux (François), sulp., **412**.
Le Brun, peintre, 402.
Le Camus, évêque de Grenoble, 42, 48, 75.
Lefebvre (François), sulpicien, **191**, 200, 220.
Lefèvre (Nicolas), sulpicien, **529**.
Le Gendre, directeur du séminaire d'Angers, 58.
Le Masson (Innocent), général des Chartreux, 52.
Le Peletier (Charles-Maurice), sulpicien. Voir *Saint-Aubin*.
Le Peletier (Claude), ministre d'État, **62**.
Le Peletier (Gabriel), prêtre d'Angers, **13**.
Le Peletier (Michel), évêque d'Angers, **53**, 54-56, 61, 67, 68, 70, 78, 81, 94.
Le Porcq, oratorien, 157.
Leschassier (François), supérieur de Saint-Sulpice, 132, 237, 248, 360.
Leschassier (Mademoiselle), 8.
Le Tellier (Henri), sulpicien, 27, 103, **188**, 196, 199, 200, 213, 221, 223, 231, 237, 474.
Le Tourneux (Nicolas), janséniste, 160.
Le Vayer de Bressac, sulpicien, 45, 156, **157**, 163, 164.
Longueil (Charles de), sulpicien, **18**, 22, 48, 151, **178**, 179, 220, 407.
Maguelonne (Barthélemi de), sulpicien, **375**, 402, 417.
Maillard (Balthazar), sulpicien, 116, 232, **421**, 426, 493, 524.
Maillard (Pierre), supérieur du séminaire d'Angers, **21**.
Maimbourg (Louis), jésuite, 300.
Maintenon (Madame de), 2.
Malagola (François), dominicain, 21.
Marie de l'Incarnation, carmélite, 359.
Marillat du Rousset, doyen du Chapitre de Lyon, 536.
Marlot (Rigobert), sulpicien, **391**, 399, 402.
Masson (Pierre), sulpicien, **132**, 237, 314, 376, **387**, 473.
Maupas (Henri de), évêque du Puy, **370**.
Maussac (Bernard de), sulp., **366**.
Mège (Dom Joseph), bénédictin, 265.
Michel, sulpicien, 251, 255, 256.
Molina (Antoine de), chartreux, 158.
Monicaut (François), sulp., **165**.
Montmorency (Louis-Guillaume de), **46**.
Montmorin (Gaspar de), abbé de Manglieu, 186.
Morange (Bésian), vicaire général de Lyon, **458**, 485, 507.
Nesmond (François de), évêque de Bayeux, **254**.
Neufville de Villeroy (Camille de), archevêque de Lyon), **420**, 423-425, 430, 432.
Nicole (Pierre), janséniste, 100, 285.
Nivers, organiste de Saint-Sulpice, 470.
Noailles (Louis-Antoine de), cardinal, 82, **382**, 532.
Olier (Jean-Jacques), fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, 36, 37, 209, 229, 280-282, 289, 291, 292, 341, 345, 369, 370, 393, 394, 440, 454, 455, 462.

Oursel (Jean-Bernard), **164**, 510, 511.
Pallu (Étienne), missionnaire, 487.
Pallu (François), évêque d'Héliopolis, 487.
Pays (Jean-Baptiste), sulpicien, **505**, 506, 507.
Pelletier (Jacques), sulpicien, **184**.
Peltier (François), sulpicien, **80**.
Périer (Louis), neveu de Pascal, **351**.
Périer (Marguerite), nièce de Pascal, **351**.
Pérot (Robert), sulpicien, **328**, 329.
Perriquet (Mademoiselle), **40**.
Phélypeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges, **189**, 202, 203, 217, 218, 232, 295, 296.
Planque (Louis-Guillaume de), sulpicien, **84**, 85.
Pommeyrol (Guillaume), sulpicien, **314**, 315.
Potier de Gesvres (Léon), archevêque de Bourges, **262**.
Poudenx (François de), évêque de Tarbes, 260.
Poudenx (François de), sulpicien, **73**, 74, **260**.
Poussé (Antoine Raguier de), sulpicien, **219**, 383, 462, 527.
Precelles, docteur de Sorbonne, 534.
Rancé (l'abbé de), 8.
Ranuzzi (Ange-Marie), cardinal, **313**.
Rapin (René), jésuite, 13.
Razès (Jean), sulpicien, **101**, 105.
Richebraque (Dom), bénédictin, 179-181.
Rigoley (François), sulpicien, 109, 110, **113**, 135, 141, 142, 145, 148, 155, 330-333, 335, 339, 341, 425, **427**, 429, 442, 443, 450, 482.
Rochefort (Joseph-Gaspar de), séminariste, **106**.
Rochette (Maurice de), sulpicien, **245**, 246.
Roquette (Auguste-Louis), vicaire général, **129**, 136, 137, 138, 142, 147, 152-154, 156, 162, 163.
Roquette (Gabriel), évêque d'Autun, 96, 97, 106, 108, 109, 114, 121, 136, 137, 143, 147, 152, 153, 154, 171, 330-332, 509.
Roquette (Henri-Emmanuel), prédicateur du roi, **177**, 178.
Rousseau (Marie-Gabrielle), 70, **82**, 83.
Royaumont (Bible de), 161, 162.
Ruben (Gabriel), oratorien, 364.
Sabatier (Pierre de), évêque d'Amiens, **166**, 167.
Saget (Jacques), sulpicien, **45**, 112, **119**, **308**.
Saint-Aubin (l'abbé de), **44**, 46, 60, 69, 73, 76, 86, 87, 89.
Sainte-Beuve (Jacques de), docteur de Sorbonne, **333**.
Sainte-Marthe (Abel de), général de l'Oratoire, 18, 19, **367**.
Saint-Georges (Claude de), archevêque de Lyon, **317**, 318, 322, 323, **509**, 510, 512-514, 517, 519, 520, 522.
Saint-Just (l'abbé de), 402.
Saint-Simon (Claude de), 2, 294.
Sales (S. François de), 99.
Sanders, histor. d'Angleterre, 305.
Savary (Mathurin), év. de Séez, 307.
Seignelai (Catherine de Matignon, seconde marquise de), 8.
Seignelai (Marie d'Alègre, première marquise de), 8, 371, 372.
Seignelai (marquis de), **7**, 8.
Sève (de), président aux Enquêtes, **49**.

Sève de Rochechouart, év. d'Arras, **286**, 301.
Simon (Jean), de Lyon, sulpicien, **232**, 271.
Simon (Jean-Baptiste), de Paris, sulpicien, **221**, 234, 245.
Synésius, évêque de Ptolémaïde, 432.
Tanoarn (Julien de), sulpicien, 185, **422**, 427, 435, 436, 443, 453, 463, 512, 522.
Tassy (Henri-Félix de), évêque de Digne, **173**, 174.
Tournély (Honoré), docteur de Sorbonne, 53.
Urfé (Louis de Lascaris d'), év. de Limoges, 6, 12, 14, 82, 365, 367, 385-387, 436, 478.
Urfé (Yves d'), oratorien, **476**.
Uzès (duchesse d'), **338**.
Vachier (Joseph), sulpicien, **279**, **363**, 380.
Valot (Édouard), év. de Nevers, **229**, 230.
Vaugelas, grammairien, 500.
Villeroy (maréchal de), 133, **440**.

II. — TABLE DES LETTRES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME

Pages

Préface VII

LIVRE I. — *Correspondance avec le séminaire d'Angers.*

I. A M. Grandet 1
II. A M. Grandet 5
III. A M. Grandet 6
IV. A M. Grandet 7
V. A M. Grandet 8
VI. A M. Grandet 10
VII. A M. Grandet 12
VIII. A M. Grandet 13
IX. A M. Grandet 14
X. A M. Grandet 16
XI. A M. Grandet 18
XII. A M. Grandet 19
XIII. A M. Grandet 22
XIV. A M. Grandet 22
XV. A M. Grandet 24
XVI. A M. Grandet 25
XVII. A M. Grandet 27
XVIII. A M. Grandet 28
XIX. A M. Grandet 28
XX. A M. Grandet 29
XXI. A M. Grandet 30
XXII. A M. Grandet 31
XXIII. A M. Grandet 33
XXIV. A M. Grandet 36
XXV. A M. Grandet 37
XXVI. A M. Grandet 38
XXVII. A M. Grandet 38
XXVIII. A M. Grandet 40
XXIX. A M. Grandet 41
XXX. A M. Grandet 42
XXXI. A M. Grandet 43
XXXII. A l'abbé de Saint-Aubin 44
XXXIII. A M. Grandet 46
XXXIV. A l'abbé de Saint-Aubin 47
XXXV. A l'abbé de Saint-Aubin 50
XXXVI. A M. Grandet 51
XXXVII. A l'abbé de Saint-Aubin 53
XXXVIII. A M. Grandet 54
XXXIX. A l'abbé de Saint-Aubin 55
XL. A l'abbé de Saint-Aubin 56
XLI. A l'abbé de Saint-Aubin 57
XLII. A l'abbé de Saint-Aubin 59
XLIII. A M. Grandet 60
XLIV. A l'abbé de Saint-Aubin 61
XLV. A M. Le Peletier... 62
XLVI. A l'abbé de Saint-Aubin 63
XLVII. A l'abbé de Saint-Aubin 64
XLVIII. A l'abbé de Saint-Aubin 65

XLIX.	A M. Grandet	66
L.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	66
LI.	A M. Le Peletier...	68
LII.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	69
LIII.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	71
LIV.	A M. de Poudenx..	73
LV.	A l'Évêque d'Angers.....	74
LVI.	A M. Grandet	76
LVII.	A l'Évêque d'Angers.....	77
LVIII.	A M. Brenier.....	77
LIX.	A M. Brenier.....	79
LX.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	81
LXI.	A Mlle Rousseau...	82
LXII.	A M. Grandet	83
LXIII.	A M. de Planque...	84
LXIV.	A M. Grandet	85
LXV.	A M. Le Peletier ..	86
LXVI.	A M. Le Peletier ..	87
LXVII.	A l'Évèq. d'Angers.	88
LXVIII.	A M. Grandet	89
LXIX.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	90
LXX.	A M. de Planque ..	91
LXXI.	A M. de Planque ..	92
LXXII.	A l'abbé de Saint-Aubin.....	94

LIVRE II. — *Correspondance avec le séminaire d'Autun.*

I.	A M. Dufeu.....	96
II.	A M. Dufeu.....	98
III.	A M. du Bouexic...	102
IV.	A l'Évêque d'Autun	104
V.	A l'Évêque d'Autun	105
VI.	A M. Razès.....	106
VII.	A M. David	107
VIII.	A M. David	108
IX.	A M. David	109
X.	A M. David	109
XI.	A l'Évêque d'Autun	110
XII.	A l'Évêque d'Autun	111
XIII.	A l'Évêque d'Autun	112
XIV.	A M. Rigoley.....	113
XV.	A M. Rigoley.....	115
XVI.	A M. Rigoley.....	117
XVII.	A M. Rigoley.....	118
XVIII.	A M. Saget.....	119
XIX.	A M. Rigoley.....	120
XX.	A M. Rigoley.....	121
XXI.	A M. Eyraud.....	122
XXII.	A M. Rigoley.....	123
XXIII.	A M. Eyraud.....	124
XXIV.	A M. Constant.....	125
XXV.	A M. Constant.....	125
XXVI.	A M. Eyraud	126
XXVII.	A M. de La Goutte.	127
XXVIII.	A l'Évêque d'Autun.....	128
XXIX.	A M. Rigoley.....	129
XXX.	A M. Eyraud	130
XXXI.	A M. Rigoley.....	131
XXXII.	A M. Razès.....	132
XXXIII.	A M. Rigoley.....	133
XXXIV.	A M. Eyraud	135
XXXV.	A M. Rigoley.....	136
XXXVI.	A M. Rigoley.....	137
XXXVII.	A M. Rigoley.....	138
XXXVIII.	A M. Dargilliers...	140
XXXIX.	A M. Dargilliers...	140
XL.	A l'Évêque d'Autun	141
XLI.	A M. Eyraud	142
XLII.	A M. Rigoley.....	147
XLIII.	A l'Évêque d'Autun	148
XLIV.	A M. Rigoley.....	149
XLV.	A M. Dargilliers...	151
XLVI.	A M. Rigoley.....	152
XLVII.	A M. Rigoley.....	153
XLVIII.	A M. Rigoley.....	153
XLIX.	A M. Rigoley.....	154

L. Aux directeurs du séminaire d'Autun 155
LI. A l'Évêque d'Autun 156
LII. A M. Le Vayer de Bressac..... 157
LIII. A M. Le Vayer de Bressac 159
LIV. A l'Évêque d'Autun 163
LV. A l'Évêque d'Autun 164
LVI. A M. Monicaut.... 165
LVII. A l'Évêque d'Autun 166
LVIII. A M. de Sabatier.. 167
LIX. A M. de Sabatier.. 169
LX. A M. de Sabatier.. 171
LXI. A M. de Sabatier.. 173
LXII. A M. de Sabatier.. 174
LXIII. A M. de Sabatier.. 175
LXIV. A M. de Sabatier.. 177
LXV. A M. de Sabatier.. 178
LXVI. A M. de Sabatier.. 179
LXVII. A M. de Sabatier.. 181
LXVIII. A M. de La Goutte. 181
LXIX. A M. de Sabatier.. 182
LXX. A M. Fénard..... 183
LXXI. A M. Pelletier..... 184
LXXII. A M. de Sabatier.. 185
LXXIII. A M. Du Vigneau.. 186
LXXIV. A M. de Sabatier.. 187

LIVRE III. — *Correspondance avec le séminaire de Bourges.*

I. A M. Le Tellier.... 188
II. A l'Archevêque de Bourges..... 189
III. A M. Le Tellier.... 190
IV. A M. De La Chetardye 193
V. A M. Le Tellier.... 194
VI. A l'Archevêque de Bourges..... 195
VII. A M. De La Chetardye..... 196
VIII. A l'Archevêque de Bourges..... 197
IX. A M. Le Tellier.... 198
X. A M. Le Tellier.... 198
XI. A M. De La Chetardye..... 200
XII. A l'Archevêque de Bourges..... 202
XIII. A M. Le Tellier.... 203
XIV. A M. Du Ferrier... 204
XV. A M. De La Chetardye..... 209
XVI. A M. De La Chetardye 210
XVII. A M. Du Ferrier... 211
XVIII. A M. De La Chetardye 212
XIX. A M. Le Fèvre 213
XX. A M. Le Tellier.... 215
XXI. A M. De La Chetardye..... 216
XXII. A M. De La Chetardye..... 218
XXIII. A M. De La Chetardye..... 218
XXIV. A M. Du Ferrier... 219
XXV. A M. David..... 220
XXVI. A M. Simon 221
XXVII. A M. De La Chetardye..... 222
XXVIII. A M. Du Ferrier... 223
XXIX. A M. Guénon..... 224
XXX. A M. Du Ferrier... 225
XXXI. A M. Béchet..... 227
XXXII. A M. Le Tellier.... 228
XXXIII. A M. Le Tellier.... 229
XXXIV. A M. Le Tellier.... 230
XXXV. A M. De La Chetardye..... 231
XXXVI. A M. Du Ferrier... 231
XXXVII. A M. Le Tellier.... 233

XXXVIII. A M. Simon (de Lyon) 234
XXXIX. A l'Archevêque de Bourges..... 236
XL. A M. De La Chetardye..... 237
XLI. A l'Archevêque de Bourges..... 238
XLII. A M. De La Chetardye..... 240
XLIII. A M. De La Chetardye..... 241
XLIV. A l'Archevêque de Bourges..... 242
XLV. A M. Simon (de Lyon)..... 243
XLVI. A M. De La Chetardye..... 244
XLVII. A l'Archevêque de Bourges..... 245
XLVIII. A l'Archevêque de Bourges..... 246
XLIX. A M. Le Tellier ... 247
L. A M. Le Tellier ... 248
LI. A M. Simon (de Lyon) 249
LII. A M. Simon (de Lyon) 251
LIII. A M. de La Chetardye 252
LIV. A M. Simon (de Lyon)..... 253
LV. A M. De La Chetardye..... 254
LVI. A M. Simon (de Lyon)..... 255
LVII. A M. De La Chetardye..... 256
LVIII. A M. Simon (de Lyon)..... 258
LIX. A M. De La Chetardye..... 259
LX. A M. De Poudenx.. 260
LXI. A M. Simon (de Lyon)..... 261
LXII. A M. De La Chetardye..... 262
LXIII. A M. Le Tellier.... 263
LXIV. A M. De La Chetardye..... 264
LXV. A M. Le Tellier.... 265
LXVI. A M. Simon (de Lyon)..... 266
LXVII. A M. Simon (de Lyon) 268
LXVIII. A M. Simon (de Lyon)..... 269
LXIX. A M. Simon (de Lyon)..... 270
LXX. A M. Le Tellier.... 270
LXXI. A M. Simon (de Lyon)..... 272
LXXII. A M. Simon (de Lyon)..... 273
LXXIII. A M. Simon (de Lyon)..... 274

LIVRE IV. — *Correspondance avec le séminaire de Clermont.*

I. A l'Évêque de Clermont..... 276
II. A M. Gourion..... 277
III. A M. Baudrand.... 278
IV. A M. Gay..... 279
V. A M. Baudrand.... 283
VI. A M. Baudrand.... 285
VII. A M. Baudrand.... 287
VIII. A Messieurs du séminaire de Clermont..... 288
IX. A M. Gay..... 289
X. A M. Baudrand.... 291
XI. A M. Baudrand.... 293

XII. A M. Baudrand.... 295
XIII. A M. Baudrand.... 297
XIV. A M. Gay..... 300
XV. A M. Gouriou 301
XVI. A M. Gay..... 302
XVII. A M. Gay..... 303
XVIII. A M. Baudrand.... 305
XIX. A M. Baudrand ... 306
XX. A M. Gay..... 307
XXI. A M. Baudrand.... 309
XXII. A M. Baudrand.... 310
XXIII. A M. Baudrand.... 311
XXIV. A M. Baudrand.... 314
XXV. A M. Pommeyrol.. 314
XXVI. A M. Bruyas 315
XXVII. A M. Pommeyrol .. 317
XXVIII. A M. Bardon 318
XXIX. A M. Gay..... 320
XXX. A M. Bruyas. 320
XXXI. A M. Bardon 322
XXXII. A M. Bardon 324
XXXIII. A M. Bardon 325
XXXIV. A M. Bardon 326
XXXV. A M. Pérot..... 328
XXXVI. A l'Évêque de Clermont..... 330
XXXVII. A M. de Champflour 331
XXXVIII. A M. Gay... 332
XXXIX. A M. de Champflour 335
XL. A M. Gay..... 336
XLI. A M. Gay..... 338
XLII. A M. Gay..... 339
XLIII. A M. Fénard 339
XLIV. A M. Gay..... 341
XLV. A M. Fénard 342
XLVI. A M. Eyraud 343
XLVII. A M. de Champflour 344
XLVIII. A M. Eyraud 346
XLIX. A M. Eyraud 347
L. A M. Gay..... 348
LI. A M. Gay..... 349
LII. A M. Eyraud 350
LIII. A M. Gay..... 351
LIV. A M. Gay..... 353
LV. A M. Balsa..... 354
LVI. A M. Gouriou 355
LVII. A M. Gay..... 356
LVIII. A M. Gay..... 357
LIX. A M. Gay..... 358
LX. A M. Gay..... 360
LXI. A M. Gay..... 361
LXII. A l'Évêque de Clermont..... 362

LIVRE V. — *Correspondance avec le séminaire de Limoges.*

I. A M. Vachier 363
II. A M. Bourdon..... 364
III. A M. Maussac..... 366
IV. A M. Bourdon..... 367
V. A M. Bourdon..... 369
VI. A M. Bourdon..... 370
VII. A M. Bourdon..... 371
VIII. A l'Évêque de Limoges 373
IX. A M. Gaye..... 374
X. A M. de Maguelonne 375
XI. A M. de Maguelonne 377
XII. A M. de Maguelonne..... 380
XIII. A M. Gaye..... 382
XIV. A l'Évêque de Limoges..... 383
XV. A l'Évêque de Limoges..... 384
XVI. A l'Évêque de Limoges..... 386
XVII. A M. de Maguelonne..... 388
XVIII A M. de Champflour 389
XIX. A M. de Maguelonne..... 390

XX. A l'Évêque de Limoges..... 391
XXI. A M. de Champflour 392
XXII. A l'Évêque de Limoges..... 393
XXIII. Au doyen du Chapitre de Clermont 394
XXIV. A M. de Champflour 398
XXV. A M. Gaye..... 399
XXVI. A M. de Champflour 400
XXVII. A l'Évêque de Limoges..... 401
XXVIII. A M. de Maguelonne..... 403
XXIX. A M. de Maguelonne..... 405
XXX. A M. de Maguelonne..... 406
XXXI. A M. Bourdon..... 408
XXXII. A M. de Champflour 409
XXXIII. A M. Bruyas..... 410
XXXIV. A M. Bruyas..... 411
XXXV. A M. de Maguelonne..... 412
XXXVI. De M. Bourget à M. Tronson..... 413

Livre VI. — *Correspondance avec le séminaire de Lyon.*

I. A l'Archevêque de Lyon..... 420
II. A M. Maillard.... 421
III. A M. Maillard.... 424
IV. A M. Maillard.... 425
V. A M. Baudeau.... 426
VI. A M. Rigoley 427
VII. A M. Baudeau.... 428
VIII. A M. Rigoley 429
IX. A M. Maillard.... 430
X. A M. Baudeau.... 431
XI. A M. Maillard.... 432
XII. A M. Maillard.... 433
XIII. A M. Maillard.... 435
XIV. A M. Maillard.... 436
XV. A M. Maillard.... 438
XVI. A M. Maillard.... 440
XVII. A M. Rigoley 441
XVIII. A l'Archevêque de Lyon..... 442
XIX. A M. Maillard.... 443
XX. A M. Maillard.... 444
XXI. A M. Maillard.... 444
XXII. A M. Maillard.... 447
XXIII. Au R. P. de La Motte..... 447
XXIV. A M. Des Vernays 448
XXV. A M. Maillard.... 449
XXVI. A M. Maillard.... 450
XXVII. A M. Guyton..... 451
XXVIII. A M. Bourlier.... 453
XXIX. A M. Maillard.... 454
XXX. A M. Bourlier.... 455
XXXI. A M. Guisain..... 456
XXXII. A M. Maillard.... 457
XXXIII. A M. Maillard.... 458
XXXIV. A M. Maillard.... 460
XXXV. A M. de Tanoarn. 460
XXXVI. A M. Guyton..... 462
XXXVII. A M. Maillard.... 462
XXXVIII. A M. de Tanoarn. 463
XXXIX. A l'Archevêque de Lyon..... 465
XL. A M. Guyton..... 466
XLI. A M. Bourlier.... 468
XLII. A M. Guyton..... 469
XLIII. A M. de Tanoarn. 470
XLIV. A M. Maillard.... 471
XLV. A M. Maillard.... 472
XLVI. A M. Maillard.... 473
XLVII. A M. de Tanoarn. 476
XLVIII. A M. Guyton..... 478

XLIX. A M. Maillard.... 480
L. A M. Gouriou.... 480
LI. A M. de Tanoarn. 481
LII. A M. Maillard.... 482
LIII. A M. Maillard.... 483
LIV. A M. Maillard.... 483
LV. A l'Archevêque de Lyon..... 484
LVI. A M. Maillard.... 485
LVII. A M. Maillard.... 486
LVIII. A M. Maillard.... 488
LIX. A M. Guyton..... 488
LX. A M. Gouriou.... 489
LXI. A M. Gouriou.... 490
LXII. A M. de Tanoarn. 491
LXIII. A M. Maillard.... 492
LXIV. A M. Guyton..... 493
LXV. A M. Maillard.... 493
LXVI. A M. Maillard.... 495
LXVII. A M. Gouriou.... 497
LXVIII. A M. Gouriou.... 499
LXIX. A MM. Gouriou et Guyton 499
LXX. A M. Gouriou.... 500
LXXI. A M. de Tanoarn. 501
LXXII. A M. Maillard.... 502
LXXIII. A M. Maillard.... 503
LXXIV. A M. Guyton..... 504
LXXV. A M. Pays 505
LXXVI. A M. Gouriou.... 506
LXXVII. A M. de Tanoarn. 508
LXXVIII. A M. Maillard.... 509
LXXIX. A M. de Tanoarn. 509
LXXX. A M. Maillard.... 511
LXXXI. A M. Maillard.... 512
LXXXII. A M. Maillard.... 513
LXXXIII. A M. Maillard.... 515
LXXXIV. A M. Maillard.... 516
LXXXV. A M. Maillard.... 517
LXXXVI. A M. Maillard.... 519
LXXXVII. A M. Maillard.... 521
LXXXVIII. A M. Bruyas..... 523
LXXXIX. A M. de Tanoarn. 524
XC. A M. Rigoley..... 525
XCI. A M. Rigoley 525
XCII. A M. Cartier..... 526
XCIII. A M. Rigoley..... 528
XCIV. A M. Lefèvre 529
XCV. A M. Rigoley..... 531
XCVI. A M. Bourlier... 532
XCVII. A M. Rigoley..... 534
XCVIII. A M. Rigoley..... 534
XCIX. A M. Rigoley 535
I. — Table des noms de personnes..... 537
II. — Table des lettres..... 543

Bordeaux. — Imp. Générale Maurice CAUSSEROUGE, rue Saint-Siméon, 16.

Saint-
sidéra-
et pré-
in-8°.

el, Tré-
nandeur
; Paris,

de la
hécaire
Picard

aint-
657-
om-